Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1415 A/B/C

1er décembre 2020

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2021.

A. Rapport général de Mme Dalya Mitri Davidshofer.

Préambule

Le projet de budget a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission a étudié cet objet les 23, 29 et 30 septembre, les 13 et 14 octobre ainsi que les 3, 4, 10, 17 et 18 novembre 2020 sous la présidence de M. Omar Azzabi et de Mme Laurence Corpataux. Les notes de séances ont été prises par Mme Jade Pérez et M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Les conseillères administratives et conseillers administratifs, accompagnés de leurs collaboratrices et collaborateurs, ont été auditionnés dans le cadre de l'étude de ce projet de budget 2021; qu'elles et ils en soient remerciés, ainsi que les services du département des finances, de l'environnement et du logement, dont les collaboratrices et collaborateurs sont aussi chaleureusement remerciés pour leur assistance aux travaux de la commission.

Table des matières

1. Introduction de la rapporteuse . . . . . p. 5

2. Séance du 23 septembre 2020: présentation générale du projet de budget 2021, par M. Alfonso Gomez, et la direction financière (DFIN) p. 6

3. Séance du 29 septembre 2020: audition de M. Sami Kanaan, maire, et de M. Gionata Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève. . . . p. 14

4. Séance du 30 septembre 2020: audition de M. Alfonso Gomez, accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) . . . . . p. 22

5. Séance du 13 octobre 2020: audition de M^me^ Frédérique Perler, accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) . . . . p. 36

6. Séance du 14 octobre 2020: audition de M^me^ Barbey-Chappuis, accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices du département de la sécurité et des sports (DSSP) . . . . . p. 44

7. Séance du 3 novembre 2020: audition de M. Sami Kanaan, maire, accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) . . . . . p. 56

8. Séance du 4 novembre 2020: audition de M^me^ Christina Kitsos, accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) . . . . . p. 69

9. Séance du 10 novembre 2020: audition du Conseil administratif in corpore . . . . . p. 83

10. Séance du 17 novembre 2020: discussion de la commission des finances sur les amendements . . . . . p. 92

11. Séance du 18 novembre 2020: discussion et vote de la commission des finances sur les amendements et le projet de budget 2021 . . . . . p. 109

12. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller (UDC). . . . . p. 130

13. Rapport de minorité de M^me^ Patricia Richard (PLR) . . . . . p. 138

14. Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC) chargée d'examiner le projet de budget 2021 . . . . . p. 167

15. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) chargée d'examiner le projet de budget 2021 . . . . . p. 222

16. Rapport de la commission des sports (CS) chargée d'examiner le projet de budget 2021 . . . . . p. 286

17. Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) chargée d'examiner le projet de budget 2021. . . . . p. 302

18. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) chargée d'examiner le projet de budget 2021 . . . . . p. 345

Liste des annexes

– annexe 1: présentation Powerpoint du projet de budget 2021 initial p. 378

– annexe 2: compléments à l'audition du 29 septembre 2020 de M. Sami Kanaan, maire, et de M. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général, par la commission des finances p. 400

– annexe 3: suivi de la convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) relative aux modalités de transmission des données personnelles p. 404

– annexe 4: organigramme fonctionnel Unité entretien des espaces verts (UEV) p. 405

– annexe 5: présentation du modèle modulable d'abribus intégrant l'équipement aux arrêts p. 170

– annexe 6: prolongation des aménagements provisoires pour la mobilité douce, communiqué de presse conjoint du Département des infrastructures de l'Etat de Genève et du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève, 26 juin 2020 p. 406

– annexe 7: infographie zones piétonnes et zones 20 km/h p. 409

– annexe 8: infographie zones 30 km/h existantes à fin 2019 p. 213

– annexe 9: mise en conformité énergétique du solde des bâtiments à simple vitrage de la Ville de Genève, liste des immeubles, 11 octobre 2019 p. 221
– annexe 10: fiche récapitulative portant sur les budgets des amendes d'ordre et des horodateurs, audition DSSP du 14 octobre 2020 p. 410
– annexe 11a: compléments à l'audition du DCTN du 12 octobre 2020 par la CARTS p. 411
– annexe 11b: compléments à l'audition du DCTN du 15 octobre 2020 par la CSDOMIC p. 414
– annexe 12: affaires du personnel du 1er janvier au 1er octobre 2020 p. 416
– annexe 13: critères d'attribution des subventions à la création et aux manifestations musicales p. 419
– annexe 14: analyse des Etats-majors – directions des départements Ville de Genève, en relation avec le nombre de postes et le nombre de services gérés p. 422
– annexe 15: audition du 4 novembre 2020 du DCSS, réponses aux questions de la commission p. 423
– annexe 16: note explicative relative aux informations fiscales pour l'établissement du budget et pour la projection des comptes p. 432
– annexe 17: projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif remis à la commission des finances p. 444
– annexe 18: plaquette du projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif, remise à la commission des finances, 10 novembre 2020 p. 499
– annexe 19: synthèse des modifications apportées par le Conseil administratif avec effet sur le résultat p. 515
– annexe 20: projet de budget 2021 amendé, synthèse des amendements votés en commission des finances p. 517

Introduction de la rapporteuse

Le projet de budget 2021 est le premier de la législature 2020-2025, budget élaboré dans les circonstances particulières et inattendues de la crise due au Covid-19, mais aussi dans le cadre des conséquences de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

Cette double contrainte a entraîné un retard dans l'élaboration du budget et sa présentation à la commission des finances et au Conseil municipal, qui a voté l'entrée en matière le 28 septembre 2020.

Une version amendée du budget, suite à la mise à jour des prévisions fiscales cantonales en octobre, comportant de nouveaux arbitrages a été présentée le 10 novembre 2020. La commission des finances a discuté ce budget amendé, y a apporté de nouveaux amendements, et a accepté ce budget le 18 novembre 2020, par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil administratif a exprimé, dès la première mouture, sa volonté de respecter le cadre du déficit dû à la RFFA autorisé par la loi sur l'administration des communes (LAC), soit -49,386 millions de francs. Ce déficit supérieur à celui du budget 2020 s'explique notamment par une perte fiscale s'élevant à 17,2 millions de francs, dont 10 millions de francs de pertes sur les personnes physiques et morales, 4 millions de francs de pertes sur la taxe professionnelle communale, ainsi que 3 millions de francs sur le fonds de péréquation des personnes morales.

Parmi les priorités du Conseil administratif, le maintien des prestations de la Ville de Genève, ainsi que des subventions, a pu être possible. Quelques moyens supplémentaires ont été alloués pour le nettoiement, pour le parascolaire, et pour l'action sociale.

Le projet de budget prévoit également une augmentation de la jauge des investissements à 180 millions de francs, répartis entre le patrimoine administratif (PA) (130 millions de francs) et le patrimoine financier (PF) (50 millions de francs), afin d'inscrire ce budget dans un programme de transition écologique, avec des projets de rénovations et de mise aux normes énergétiques et un plan d'arborisation.

Il faudrait également noter que le premier projet de budget prévoyait un gel des mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville de Genève et de la petite enfance (gel des annuités et de la progression salariale).

Un réajustement à la hausse des prévisions fiscales a permis au Conseil administratif de disposer d'une somme supplémentaire qui, couplée à d'autres ajustements, a pu être réallouée en partie à l'urgence sociale consécutive à la crise sanitaire, notamment l'hébergement d'urgence. Cela a surtout permis la

réintroduction des mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville de Genève et de la petite enfance.

En somme, nous avons un budget aux charges maîtrisées élaboré dans un contexte extraordinaire, qui ne laisse cependant qu'une marge de manœuvre étroite pour la mise en place de nouveaux projets, et ne permet que des amendements compensés.

Séance du 23 septembre 2020

Présentation du projet de budget 2021 par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^me^ Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

En préambule, M. Gomez explique que le Conseil administratif a décidé de maintenir ses prestations et d'avoir une politique d'investissements ambitieuse. Il présente ses excuses pour le retard que la présentation du budget a pris par rapport à l'agenda habituel. La situation liée au Covid-19 et l'arrivée de la nouvelle équipe ont contribué au retard de la présentation. Dans les premières prévisions budgétaires qui leur sont parvenues, le Canton ne tenait pas compte des effets de la crise du Covid-19: ils ont reçu les premières prévisions «fiables» du Canton le 3 août, soit après les arbitrages du Conseil administratif.

Il ajoute que les répercussions suite à la crise du Covid-19 et la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ont pesé par rapport aux objectifs et priorités du Conseil administratif. Au sujet de la transition écologique, il y a une stratégie climat en cours et des projets d'arborisation prévus pour 2021. Le Conseil administratif va mettre l'accent sur cette transition écologique et sur cette stratégie climat par le biais d'investissements via le patrimoine financier (PF) et le patrimoine administratif (PA). Il y a aussi une volonté du Conseil administratif de maintenir des prestations à la population pour une Genève durable et solidaire. Il mentionne les besoins sociaux qui se manifestent actuellement dans le parascolaire qui augmentera sa capacité d'accueil et imposera au Conseil administratif une augmentation budgétaire. Des projets pilotes se mettent en place concernant les médiateurs et les médiatrices de nuit, tandis que les ateliers découvertes et les ateliers mobiles sont étendus à toutes les écoles. Des places de crèche seront nouvellement disponibles au Carré-Vert ainsi qu'à l'Ancien-Manège et de nouvelles maisons de quartier vont ouvrir.

Pour y parvenir, des postes supplémentaires ont été créés pour accompagner ces politiques publiques, dont 10 postes pour le Service d'incendie et de secours (SIS) et des postes de nettoyeurs pour la plage des Eaux-Vives.

M. Gomez énonce la stratégie du Conseil administratif, qui est de respecter le déficit prévu par l'introduction de la RFFA, dans le cadre de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui s'élève à 49,3 millions de francs. Ce cadre a été choisi parce qu'il offre davantage de souplesse, en n'obligeant pas à présenter un plan de retour à l'équilibre à l'issue de la législature. De manière ordinaire, en cas de déficit, la LAC spécifie qu'il faut présenter un plan financier démontrant un retour à l'équilibre dans les quatre ans (articles 115 et 122 LAC). Un régime dérogatoire à cela existe jusqu'en 2024 (article 131 LAC). Il évoque également l'éventualité d'une prolongation de la durée dérogatoire, jusqu'à huit ans, projet de loi qui est en attente de validation par le Grand Conseil. Ce projet de budget montre une volonté de maîtrise des charges concernant les postes additionnels, à l'aide de transferts et de collocations internes.

M. Krebs commence sa présentation. Il rappelle que le déficit budgétaire prévu par le Conseil administratif suite à RFFA pour 2021 était de 24 millions de francs avant la survenue de la période.

Il présente le résultat net prévisionnel. Le montant actuel pour 2021 est de 39,3 millions de francs. Les revenus supposés liés à la problématique de l'entretien des routes communales par le Canton ont été déduits de ce montant, c'est-à-dire 10 millions de francs. Sans cela, le déficit pour le budget 2021 serait de 49,3 millions de francs.

Les revenus fiscaux, prévus pour 2021 et communiqués par le Canton subissent une diminution de 17,2 millions de francs par rapport à 2020. Ce montant comprend la baisse de 4 millions de francs de diminution de la taxe professionnelle communale. Le revenu des fonds de péréquation des personnes morales diminue à cause de la RFFA.

L'imposition selon le barème ordinaire est en baisse mais un rebond est à prévoir en 2021; on attend une augmentation de 2,8 millions de francs par rapport au budget 2020.

Il en est de même pour l'imposition à la source, on peut voir une progression attendue pour l'impôt à la source en 2021. On a un solde positif de 14,6 millions de francs. Il rappelle que le budget 2020 a été réalisé sur la base de l'ancien système de comptabilisation. Le budget 2021 est le premier qui ne tient pas compte des remboursements des années antérieures.

Concernant l'imposition des personnes physiques, on observe un solde positif de 17,4 millions de francs. On voit un effet Covid-19 en 2020 évalué par le Département des finances. Un rebond important est attendu en 2021.

L'imposition des personnes morales subit une forte diminution (environ 27,3 millions de francs). On attendait 154,9 millions de francs révisés à 130 millions de francs. La projection pour 2021 est de 127,6 millions de francs.

En revanche, on peut voir une augmentation des revenus de 4,2 millions de francs, principalement due à l'ajustement à la hausse des amendes.

S'agissant des revenus financiers, les revenus d'horodateurs s'élèvent à 1,5 million de francs. Il s'agit principalement d'une économie de charges de la Fondation des parkings (FdP).

Les ajustements des revenus du PF montrent une progression de 0,7 million de francs.

Les revenus de transferts selon la nouvelle péréquation intercommunale font que la Ville paie 3,1 millions de francs en 2020 et recevra 4,4 millions de francs en 2021. Les communes augmentent leur participation au SIS, et on assiste à une baisse de la compensation RFFA.

Les revenus nets subissent une légère diminution de 6,9 millions de francs. Hormis les comptes 2018, les revenus nets sont en relative stabilité depuis 2010. Le graphique montre que plus de la moitié des revenus nets sont liés à l'impôt sur les personnes physiques (51,5%).

Au niveau des charges de personnel, la progression est modérée en raison de la non-application des mécanismes salariaux. La création de 23,5 postes supplémentaires et les cotisations à la Caisse d'assurance du personnel (CAP) liées à la réorganisation du SIS et aux collocations sont les facteurs de progression.

Les charges de biens, services et marchandises comprennent le traitement des amendes. La reprise du restaurant scolaire de Trembley entraîne des charges de 1,3 million de francs supplémentaires. Les charges d'entretien ont été transférées du PF au PA et cela entraîne un effet de 0,9 million de francs.

Les amortissements sont en légère progression par rapport à 2020. Le projet de budget 2021 prévoit un montant de 85,7 millions de francs. C'est une augmentation de 1,8 million de francs par rapport à 2020.

Les charges financières sont assez stables. La progression la plus importante de cette année concerne les amortissements de moins-value des Minoteries qui subissent une hausse de 1,8 million de francs (l'immeuble ayant été rénové, la somme s'ajoute à sa valeur initiale. La réévaluation de la valeur de l'immeuble après les travaux indique que ce dernier vaut moins que la somme des travaux effectués plus la valeur de départ. Il y a donc une moins-value et le Service des affaires communales (Safco) a admis que cette moins-value puisse être amortie sur une durée de trente ans.)

L'impôt immobilier complémentaire est ajusté. On retrouve le transfert des charges d'entretien qui proviennent du PF et qui sont déplacées dans le PA.

Les charges de transfert sont stables par rapport à 2020. La loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) engendre une diminution de 3 millions de francs mais un montant à peu près équivalent sera perçu comme vu précédemment page 11. La compensation aux communes frontalières diminue. L'inclusion d'un nouveau contrat d'assurance perte de gain pour la petite enfance entraîne une augmentation de charges de 1,7 million de francs. La contribution du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) augmente de 2,1 millions de francs car la quantité des prestations augmente.

Les charges nettes sont en relative stabilité depuis 2010, soit une progression de 12,6 millions de francs. Les charges nettes par nature comptable sont composées à 41,7% de charges de personnel. Les charges de transfert représentent 28,8%. Elles comprennent des subventions ainsi que des flux avec le Canton, les communes frontalières, etc. Les subventions redistribuées sont des subventions perçues et reversées.

L'autofinancement est faible (47,4 millions de francs) à cause de la situation déficitaire. L'insuffisance de financement (82,6 millions de francs) correspond à la différence des montants de l'enveloppe annuelle des investissements PA et de l'autofinancement. Cela correspond à l'endettement théorique du PA.

S'agissant des investissements, l'enveloppe se porte à 180 millions de francs, une nette augmentation, qui se divise entre PA (130 millions de francs) et PF (50 millions de francs).

En résumé, on observe un résultat négatif de 39,3 millions de francs et une insuffisance de financement PA de 82,6 millions de francs.

Questions des commissaires

A la question posée concernant le chiffre de 39,3 millions de francs de déficit publié dans le projet de budget, alors qu'on parle d'une limite de 49,3 millions de francs, il est expliqué qu'il s'agit d'un geste politique, qui prend en compte les 10 millions de francs de frais d'utilisation des routes dus par le Canton, tout en sachant que cela ne sera validé ni par le Conseil d'Etat, ni par le Safco.

L'article 131, alinéa 2, lettre b) de la LAC inclut la prise en compte des baisses de rentrées en conséquence de l'adoption de la RFFA, sur la base des prévisions fiscales. Cette disposition autorise les communes à être déficitaires. Ce nombre de 49,3 millions de francs a été évalué et arrêté par le Canton en 2019 et ne varie pas depuis (valable de 2020 à 2024). La baisse de rentrées devait être palliée par la croissance, malheureusement l'effet RFFA a été démultiplié par la crise sanitaire actuelle. Respecter ce défi de retour à l'équilibre sur quatre ou huit ans sans

couper dans les subventions et les prestations va être une tâche compliquée pour le Conseil administratif.

M. Gomez admet qu'augmenter la jauge des investissements va augmenter l'endettement. Le Conseil administratif le prend en compte en fonction aussi de la situation économique, de la situation des marchés, des taux d'intérêt. L'objectif du Conseil administratif est principalement de travailler sur les rénovations (bâtiments énergivores, mises aux normes). Il est vrai que si de nouveaux établissements ouvrent il faudra du personnel supplémentaire. Ces aménagements sont nécessaires car la population augmente.

A la question de savoir si la ponction de 9 millions de francs que le Canton envisage pour la Ville de Genève se retrouve dans le budget, M. Krebs répond que les effets supposés du PL «transfert de charges» récemment déposé au Grand Conseil n'ont pas été intégrés dans ce projet de budget.

Un commissaire demande si le fait de se concentrer sur les investissements du PA et sur l'autofinancement qui concerne seulement les investissements du PA suit les nouvelles méthodes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), et comment il faut évaluer ce taux d'autofinancement.

M. Gomez répond qu'il s'agit d'une question politique et non technique. Cela dépend des taux d'intérêt, de la croissance, etc. Il y a des moments pour investir qui sont plus favorables que d'autres et le rôle du Conseil administratif et du Conseil municipal est de les évaluer. C'est une position politique, un taux d'intérêt bas ajouté à des besoins en pleine expansion conduit à encourager les investissements.

Un commissaire s'interroge sur les hypothèses qui déterminent la courbe des projections 2020-2021. Il assimile la baisse 2020 au Covid-19 mais ne comprend pas le rebond prévu pour 2021.

M. Krebs répond que ce sont des prévisions communiquées par le DFEL. Le modèle est construit sur la base des progressions fiscales des années antérieures. Il calcule des coefficients de corrélation par catégories de contribuables selon la progression du produit intérieur brut (PIB).

Concernant le gel des mécanismes salariaux, une commissaire déclare que Ville se doit d'être un employeur exemplaire.

M. Gomez répond que les mécanismes s'élèvent à 7,5 millions de francs par année, et ne représentent pas une perte mais un non-gain. La structure de l'emploi en Ville de Genève est concentrée sur les classes intermédiaires, donc des salaires médians. La Ville continue d'être un employeur exemplaire. L'exemplarité ne doit pas uniquement se limiter à l'augmentation des salaires. Elle doit tenir compte aussi des autres prestations sociales que délivre la Ville, les coûts de la collocation des fonctions, les projets de ressources humaines (RH) en cours, etc.

Une commissaire demande si le projet de budget 2021 tient compte des besoins sociaux surtout au niveau de l'hébergement d'urgence dont les exigences augmentent chaque année.

M. Gomez répond que c'est une problématique assumée par la Ville de Genève. Lors de la crise sanitaire, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a augmenté le nombre d'hébergements d'urgence par rapport au budget de l'an passé. Le Canton doit aussi se mobiliser. Le budget a ajouté 500 000 francs pour l'hébergement d'urgence.

Un commissaire demande ce qu'ils pensent d'une internalisation/municipalisation possible par exemple des nettoyeurs/nettoyeuses et/ou de la petite enfance puisque c'est un projet qu'actuellement la commission des finances étudie.

Il s'interroge aussi sur l'importance et l'évolution de la dette de la Ville.

M. Gomez répond qu'il n'y a pas de réponse absolue concernant la dette. Selon lui, étant donné le taux d'intérêt, la disponibilité financière, la fortune de la Ville et au vu des enjeux futurs pour le bien-être de la Ville et des habitant-e-s, il faut investir.

Il est d'avis qu'une internalisation est une idée envisageable tant qu'elle se fait à coûts constants. Il faut établir des priorités pour la viabilité de la gestion de la Ville.

Une commissaire demande s'ils se basent sur les estimations du Canton pour l'impact de la situation liée au Covid-19 sur les charges sociales en 2021 ou s'il s'agit d'une estimation indépendante. Elle donne l'exemple de subventionnements supplémentaires pour les crèches, des allocations de rentrée scolaire et d'autres effets induits par la crise sanitaire.

M. Krebs répond que les critères d'attributions d'allocation de rentrée scolaire n'ont pas changé. Les places de crèche dépendent de la structure interne et de la participation financière des parents. Ces éléments n'ont pas encore été ajustés.

Un commissaire revient sur les besoins et les réformes structurelles concernant les crèches, le nettoyage, le Grand Théâtre, etc. Ces besoins de réforme structurelle vont coûter de l'argent mais à terme peuvent faire économiser. Il demande si le Conseil administratif envisage des discussions avec le Canton ou avec l'Association des communes genevoises (ACG) afin de trouver des fonds qui financeraient ces besoins.

M. Gomez répond que depuis vingt ans les baisses de rentrées fiscales sont nombreuses et dues à des baisses d'impôts cantonaux. Le projet de budget 2021 ne fournit pas d'augmentation concernant cette problématique. Le Conseil administratif n'est pas favorable à l'augmentation des taxes, par exemple celle sur la valeur ajoutée, afin de trouver des fonds. Actuellement, ils ne souhaitent pas

diminuer l'assiette fiscale. Pour augmenter l'assiette fiscale au niveau cantonal et fédéral, les discussions avec le Canton sont compliquées. Il donne l'exemple du GIAP où le Canton ne participe plus financièrement, ainsi ces coûts reposent désormais entièrement sur les communes.

Une commissaire demande une estimation du montant des gains énergétiques de la Ville dans le cadre de la rénovation des immeubles.

Mme Böhler répond qu'il est trop tôt pour une vision globale, cela dépend de chaque projet. Concernant les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), chaque proposition détermine l'impact sur le fonctionnement et en découlent les gains énergétiques. Elle ajoute que cela concerne aussi le PA. Un plan stratégique au niveau de l'énergie a été validé pour le Conseil administratif.

A la question de savoir s'il est possible d'avoir une lecture du budget par fonctions professionnelles et une comparaison avec le budget 2020, Mme Böhler répond qu'une vision par politiques publiques est disponible dans la brochure du projet de budget 2021 que la commission des finances recevra le lendemain. Il y a aussi les comptes du budget 2020 et les comptes 2019 arrêtés.

Une commissaire insiste pour savoir pourquoi les 10 millions de francs de frais de routes sont pris en compte dans le montant.

Mme Böhler répond que ce sont des frais que la Ville paie mais qui devraient être pris en charge par le Canton.

M. Krebs ajoute que le Canton s'occupe de l'entretien de toutes les grandes routes (routes de Chancy, Meyrin, etc.). Pour une raison historique, toutes les routes de la Ville de Genève sont communales. Le législateur a prévu dans la loi sur les routes, à son article 20, que le Canton verse une subvention à la Ville de Genève précisément pour pallier la situation où le Canton entretient les routes à vocation cantonale, sauf en Ville de Genève. Approximativement, en Ville de Genève, un tiers du réseau routier est cantonal, selon la Cour des comptes (CdC). Cela représente une quote-part du réseau routier de la Ville de Genève et l'on a appliqué la fraction de cette quote-part sur le coût de l'entretien, ce qui donne un montant de l'ordre de 18 millions de francs. Actuellement, le Canton verse 8 millions de francs à la Ville de Genève. Il manque donc 10 millions de francs. Dans le projet de budget 2021, ce montant complémentaire est prévu.

Une commissaire demande comment ils envisagent de fixer des priorités en cas de situation d'urgence étant donné que la dette est déjà conséquente.

Mme Böhler corrige en disant qu'il s'agit d'un déficit et non d'une dette, et M. Gomez répond que s'il y a une urgence en cours d'année due par exemple à la crise du Covid-19, il espère que la Ville ne sera pas la seule à répondre à cette

situation d'urgence sociale. Il insiste à nouveau sur le fait que les communes et le Canton doivent également se mobiliser et rappelle que l'année passée c'est la Ville qui s'est le plus mobilisée. Les négociations avec le Canton qui vit aussi une situation financière difficile sont ardues.

Une commissaire demande ce qui est prévu concernant le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) pour répondre aux besoins qu'a entraînés la crise du Covid-19.

M. Gomez répond que le département a procédé à plusieurs réallocations. Les subventions ont été maintenues. Les projets les plus importants se mènent grâce aux subventions. Le déploiement de la Nouvelle Comédie est toujours prévu.

Une commissaire demande s'ils pourront revenir sur les mécanismes salariaux de manière rétroactive.

M. Gomez répond par la positive. Cette question sera discutée lors des arbitrages d'octobre.

A un commissaire qui demande à combien s'élève le centime additionnel, M. Krebs dit qu'il est à 45,49.

Une commissaire remarque que le PF ne figure pas sur le tableau résumé page 22 mais en page 21. Elle demande s'il ne fait plus partie du budget à cause des nouvelles règles MCH2.

M. Krebs répond que l'autofinancement depuis MCH2 ne tient plus compte du PF mais seulement du PA.

M[me] Böhler explique que le PF est censé rapporter des revenus à la collectivité. Il ne rentre pas dans le calcul car ce qui finance l'investissement ce sont les revenus futurs du bien. Le PF se trouve tout de même dans le budget des investissements annuels.

Une commissaire veut s'assurer si les subventions pour les secteurs culturel, sportif et social seront maintenues.

M. Gomez répond qu'elles seront légèrement augmentées dans certains cas, et M[me] Böhler ajoute qu'au niveau du DCTN, de nouvelles subventions ont été financées sur des enveloppes. Du côté du département de la sécurité et des sports (DSSP), 300 000 francs seront utilisés pour créer un fond de soutien dans le secteur du sport.

Séance du 29 septembre 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, et de M. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève

M. Kanaan précise en préambule qu'il est usuel que le ou la maire en fonction accompagne le secrétaire général vu que le ou la maire est en charge de la responsabilité institutionnelle du Secrétariat général. La Direction du Secrétariat général (DSG) chapeaute le Service des affaires juridiques (LEX), l'Administration centrale, le service des 75 relations extérieures et l'Unité information et communication (Infocom). Il a la responsabilité administrative sur le Contrôle financier (CFI) et sur le Secrétariat du Conseil municipal (SCM).

M. Kanaan rappelle également que le ou la maire en fonction est également en charge du suivi de l'Etat-major ORCOC, organe auquel a été confiée la gestion de la crise liée à la pandémie Covid-19. Un état des lieux de mesures prises depuis le début de la crise (telles que les mesures de soutien comme l'abaissement de taxes ou de loyers) est en voie de préparation. Concernant le budget, au vu de la situation particulière et d'une difficulté à prévoir la suite, le Conseil administratif fera preuve d'une «sincérité» budgétaire, même si on peut prédire que de nouvelles conséquences sont attendues dans plusieurs domaines et qu'elles sont difficiles à chiffrer.

M. Buzzini enchaîne sur la présentation du Secrétariat général et de ses missions, sa principale mission étant une fonction d'état-major des autorités de la Ville, essentiellement du Conseil administratif et du Conseil municipal (par le biais du SCM), ayant pour but de soutenir les autorités de la Ville, notamment au niveau administratif, logistique et juridique. Le Secrétariat général fournit aussi un soutien budgétaire et comptable au Conseil administratif, et ce à travers l'Administration centrale, qui est également en charge des aspects logistiques liés à l'accueil, à la conciergerie et à l'entretien du Palais Eynard. Le Service des relations extérieures (SRE) est lui aussi rattaché au Secrétariat général. La DSG chapeaute tous ces services, en plus de l'Unité Infocom qui soutient le Conseil administratif et l'Administration municipale dans le domaine de l'information et de la communication (ainsi que le site web de la Ville) et l'Unité des archives. Deux services qui disposent d'une autonomie opérationnelle sont également rattachés administrativement au Secrétariat général, à savoir le SCM et le CFI.

Le président passe aux questions des commissaires concernant la présentation générale contenue dans la brochure.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi le CFI perd 0,7 poste, vu qu'il y a deux ans le Conseil municipal a voté deux postes supplémentaires pour ce service.

M. Buzzini répond qu'il s'agit uniquement de variations dans les disponibles budgétaires. Une explication précise sera fournie à la commission des finances.

Le même commissaire demande des informations concernant le dossier «Genève poursuit son opposition à la centrale nucléaire du Bugey».

M. Kanaan explique que les procédures administratives et pénales sont suivies conjointement avec le Canton et que les aspects juridiques liés à la législation française ajoutent une difficulté supplémentaire à la gestion de ce dossier, ainsi qu'un soutien à l'industrie nucléaire française. Les instances françaises tentent de nier à la Ville de Genève la qualité d'agir, arguant que cela ne concerne pas Genève.

M. Buzzini ajoute que la Ville et le Canton ont engagé, le 28 septembre dernier, une procédure administrative visant une installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (dénommée 135 Iceda) exploitée par Electricité de France (EDF) sur ce même site du Bugey. Il s'agit plus précisément d'un recours déposé auprès du Conseil d'Etat français contre la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 28 juillet 2020 autorisant la mise en service de cette installation.

Une commissaire souligne qu'il y a 120 nouvelles affaires attribuées au LEX, dont deux tiers concernent le personnel municipal. Elle demande quel est le type de situations dans lesquelles le LEX intervient et quelles sont les 40 restantes.

M. Buzzini répond que le LEX s'occupe du contentieux des employés de la Ville de Genève, s'agissant notamment de contestations des décisions du Conseil administratif, en première instance devant la Chambre administrative de la Cour de justice. Différentes sortes de recours existent (contre un licenciement, contre des sanctions disciplinaires, contre la fixation du salaire dans le cadre d'une promotion, etc.). Il mentionne également l'enjeu des collocations de fonction (le rattachement des postes de l'Administration municipale aux fonctions prévues dans le nouveau catalogue de fonctions) qui générera fort probablement de nouveaux contentieux.

D'autres types d'affaires, comme des plaintes pénales déposées par la Ville dans le cadre d'infractions (dommages à la propriété, violation de domicile) sont également traités par le LEX.

Une commissaire s'enquiert d'éventuels retours sur le système du Groupe de confiance avec le Canton, et demande si les personnes concernées passent d'abord par le LEX ou par le Groupe de confiance.

M. Kanaan répond que le LEX n'intervient que dans le cas où un contentieux n'a pas pu être réglé à l'amiable et que le Groupe de confiance est, quant à lui, indépendant et que la personne concernée recourt au Groupe de confiance lorsque le problème ne peut pas être réglé à l'interne (conflits de travail, etc.). Ce

Groupe de confiance intervient de deux manières: d'une manière informelle afin d'initier le dialogue entre les personnes concernée; mais aussi sous forme d'une instance indépendante qui a la capacité de déclencher, de manière autonome, une investigation.

M. Buzzini rajoute que la mission principale du Groupe de confiance, dans le cadre d'une investigation, est de constater s'il y a eu ou non atteinte à la personnalité, puis établit un rapport sur lequel se base le Conseil administratif afin prendre les décisions nécessaires. A ce jour, le Conseil administratif n'a reçu qu'un seul rapport.

A la question d'un commissaire concernant le *Mémorial* publié par le SCM, qu'il juge nécessaire de moderniser, il lui est répondu que le processus devrait être numérisé, que cela représente un défi à la fois technique et organisationnel au niveau du personnel. La base de données du SCM est en cours de numérisation, et un comité de pilotage est chargé de ce projet de numérisation. M. Buzzini ajoute que la production et l'impression du *Mémorial* ont été internalisées. Cent vingt mille francs qui se trouvaient dans les lignes du SCM ont été transférées dans celles de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), chargée d'imprimer le *Mémorial* en respectant des exigences qui permettront la conservation du *Mémorial*.

Une commissaire demande quelles sont les missions et actions dans le cadre de la promotion de Genève au cœur de la gouvernance mondiale.

M. Kanaan répond que la Genève internationale est une réalité majeure, avec une forte attente de renforcer les contacts avec les organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des missions diplomatiques à Genève. Un mécanisme tripartite (Confédération, Canton de Genève et Ville) se réunit régulièrement. La promotion de Genève relève surtout d'une compétence cantonale via le Département du développement économique, également favorisée au niveau culturel.

Un commissaire demande si la commission des finances va recevoir les audits menés.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif recevra prochainement le plan d'audit 2020/2021, et qu'il interfère peu dans le plan d'audit de M. Chrétien, directeur du CFI. Après validation, tous les membres du Conseil municipal recevront des résumés substantiels des rapports d'audit. Les rapports intégraux peuvent être consultés par une délégation de la commission des finances auprès de la DSG.

Une commissaire demande quelles sont les tâches des juristes du LEX, et quels mandats peuvent être donnés à des juristes externes. Elle demande également si la Ville se constitue systématiquement partie civile.

M. Buzzini répond que, pour traiter certains dossiers comme celui de la centrale nucléaire du Bugey, il est nécessaire d'avoir des connaissances approfondies en droit français, ce qui implique pour la Ville de mandater un avocat externe, sinon le contentieux de la Ville est géré directement par le LEX. Le LEX travaille pour tous les départements, sauf dans le cas des marchés et travaux du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité qui disposent de leurs propres juristes.

M. Kanaan complète en disant la Ville porte systématiquement plainte (par exemple lors de dommages à la propriété ou de fraude) et dit que cela n'aboutit que rarement.

Une commissaire demande des informations sur l'état du matériel en cas d'inondation dans le cadre du plan d'urgence des archives, et demande si les locaux sont adéquats pour contenir ces archives.

M. Buzzini répond qu'un plan d'urgence des archives de la Ville de Genève (AVG) a été révisé et amélioré suite à un exercice d'évacuation des documents. Les AVG disposeront de trois plans d'urgence, un par local de conservation mis à la disposition des achives (Palais Eynard, plaine de Plainpalais).

M. Kanaan mentionne l'exemple de la Bibliothèque de Genève (BGE) qui est en situation critique. Les AVG sont stockées correctement et, en cas d'inondation, la Ville est bien équipée grâce au Service d'incendie et de secours (SIS).

Une commissaire demande si l'application mobile Genève en poche est la suite de Genève en été.

M. Buzzini répond par la positive, tout en étendant les champs de prestations, avec une volonté de cibler différents types de publics, dont des nouveaux.

Un commissaire s'étonne que l'Administration municipale ne dispose pas d'une mairie centralisée pour les prestations à la population.

M. Kanaan répond que l'idée est bonne, mais qu'il y a des enjeux d'espace et aussi liés à l'histoire, et rajoute qu'il existe un projet théorique qui a pour but de trouver un espace pour créer une cité administrative afin de rassembler le fonctionnement de l'administration et l'accueil du public.

Un commissaire s'enquiert de l'organisation et du partage des tâches et de responsabilités entre les différents départements, et souhaite savoir si certains départements sont plus demandeurs que d'autres en ce qui concerne les aspects juridiques ou la gestion des ressources humaines.

M. Kanaan répond que le LEX s'occupe des contentieux; des avis de droit peuvent être demandés par les départements mais doivent être ensuite centralisés par le Secrétariat général. Il y a une volonté de la part du Conseil administratif

de travailler de manière plus collégiale. La direction des ressources humaines (DRH) s'occupe de prestations centralisées (gestion des salaires et des mouvements du personnel). Le recrutement et la gestion courante du personnel sont confiés aux cadres au sein des départements qui sont assistés, pour ce faire, par la DRH. La DRH intervient également s'agissant de la collocation des postes dans l'échelle des salaires, en ce qui concerne des nouveaux postes ou des postes à repourvoir. Quant aux demandes des départements, les statistiques reflètent que c'est proportionnel à la taille des départements.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe une réflexion à propos d'un pôle de droits humains au sein de la Ville, transversal à tous les départements et donc rattaché au Secrétariat général.

M. Kanaan explique qu'actuellement le système est collégial et que les services collaborent efficacement. L'Agenda 21 par exemple a des thématiques diversifiées. Il explique que le Secrétariat général chapeaute les services qui sont sous son égide, mais politiquement il peut y avoir des changements de ligne. Il est donc préférable qu'un service ait un-e magistrat-e de référence.

Une commissaire demande des informations sur les critères qui régissent les divers événements privés qui peuvent avoir lieu au Palais Eynard, notamment les mariages.

M. Kanaan explique que le Palais Eynard et le Restaurant du parc des Eaux-Vives sont venus s'ajouter à la mairie des Eaux-Vives en tant que salles de cérémonie, par conséquent le Palais Eynard est ouvert aux citoyens de la Ville sur réservation. Concernant les événements au Palais Eynard, c'est au Conseil administratif de prendre les décisions. Chaque département peut proposer un événement en lien avec ses activités, ou alors des sollicitations extérieures peuvent être prises en compte si elles sont en lien avec les activités de la Ville. Le Palais Eynard est également mis à disposition d'autorités fédérales ou cantonales pour des évènements particuliers avec l'accord du Conseil administratif. Il est aussi utilisé pour les réceptions de départ à la retraite des collaborateurs de la Ville.

Les questions portent désormais sur les lignes budgétaires.

Un commissaire demande s'il est prévu d'engager un collaborateur juridique au SCM pour plus d'efficacité dans le traitement des objets.

M. Buzzini explique que le recrutement d'une nouvelle personne à la tête du SCM est en cours, et que l'annonce privilégie les candidatures de personnes ayant une formation juridique. Le Bureau du Conseil municipal sera appelé à proposer un-e candidat-e au Conseil administratif. On peut aussi solliciter le LEX pour des avis.

Un commissaire questionne la baisse de 2,5% au niveau des charges du personnel du SCM (page 174).

M. Krebs spécifie que la prime de 14 000 francs de départ à la retraite existait en 2020 mais elle est supprimée car il n'y a pas de départ à la retraite prévu pour 2021. L'actuelle titulaire du poste de chef de service part à la retraite fin 2020 et ce poste est ensuite budgété en annuités, résultant en une autre économie.

A la question d'un commissaire sur un retour du Conseil municipal en Vieille-Ville à l'automne prochain et de l'influence sur le loyer, il lui est répondu que ce retour est prévu en décembre 2021 et que le Conseil municipal ne paiera pas de loyer mais devra s'acquitter d'une participation aux frais d'usage de la salle pour un montant approximatif de 30 000 francs; cela fera l'objet d'une convention entre le Canton et la Ville.

Une commissaire rappelle qu'en 2019 il y a eu un certain nombre de séances supplémentaires et demande s'il y a eu un dépassement sur les locations de salles.

M. Kanaan répond que le but est que le Conseil municipal puisse siéger autant qu'il le décide et l'enveloppe actuelle suffit. Il ajoute que les comptes sont gérés par politiques publiques et par groupe de comptes à deux positions. Si le nombre de séances entraînait un dépassement de la limite budgétée, cela pourrait être compensé sur d'autres lignes.

Une commissaire enchaîne sur une éventuelle différence de prix entre une séance au Centre international de conférences de Genève (CICG) et une dans la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Une réponse lui parviendra par écrit.

Un commissaire demande à connaître les chiffres concernant la publication de la revue *Vivre à Genève*, en mentionnant les auditions et discussions qui ont eu lieu à la commission des finances concernant la possible réduction du nombre de publications du magazine.

Le coût s'élève pour quatre éditions (graphisme, impression et distribution) à 320 000 francs. Le magistrat espère que la commission ne supprimera pas les montants attribués. Une commissaire intervient pour rappeler qu'il faut prendre en compte les collaborateurs qui travaillent à la réalisation du magazine et ajouter leur salaire au coût total. M. Kanaan précise que les articles sont fournis par les départements, et que le gros du travail est accompli par une seule personne.

Un commissaire demande pour quelles raisons les cotisations patronales augmentent (page 175). Une commissaire demande pour quelles raisons on trouve une augmentation des charges du personnel du Conseil administratif (page 175, ligne 30).

M. Buzzini répond qu'il s'agit de l'affiliation à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), et que l'augmentation d'environ 150 000 francs est due à l'augmentation des charges patronales (affiliations CAP) (cf. page 217, ligne 305).

Un commissaire voudrait connaître la différence entre la ligne A007, «Service du Conseil municipal», et le A700, «Conseil municipal» (page 217), et quelle ligne représente les jetons de présence.

Il lui est répondu que le A700 concerne les frais de fonctionnement du Conseil municipal, y compris les jetons de présence des conseillers municipaux à la ligne 300.

Une commissaire demande des renseignements sur le montant de 3000 francs pour l'Association suisse des sous-officiers.

M. Kanaan répond que cela a été voté par le Conseil municipal.

Une commissaire demande en quoi consistent les subventions et allocations diverses et imprévues et des renseignements concernant les fonds ponctuels.

M. Kanaan répond que les subventions et allocations diverses et imprévues permettent au Conseil administratif de financer des projets imprévus de type manifestations ou évènements dans différents domaines. Quant aux fonds ponctuels, par exemple au département de la culture et de la transition numérique (DCTN), ils sont régis par des règlements et des commissions d'attribution qui gèrent les projets dans les différents domaines artistiques.

Une commissaire demande si les rubriques «Famille et jeunesse» et «Aide sociale et domaine de l'asile» ont été compensées par divers projets de la Genève internationale, et en quoi consisteraient ces projets.

M. Kanaan explique que le Geneva Cities Hub a été créé comme un nouvel acteur de la Genève internationale, avec un appui important de la Confédération et du Canton, et que cette ligne permet d'aider au démarrage ou ponctuellement ce type d'initiatives.

Des informations complémentaires sont demandées sur le Geneva Cities Hub. Une commissaire demande combien de villes sont membres de l'association.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une nouvelle association qu'il préside actuellement, et qui va servir d'interface et de plateforme de connexion entre les villes et les organisations internationales. Genève est la seule ville membre; il ne s'agit pas d'un réseau de villes mais cela doit servir de plateforme de contact et d'échanges entre 565 villes et la Genève internationale. L'association est au service des villes qui ont besoin de contacts à Genève, et vise à renforcer la Genève internationale.

Un commissaire demande d'obtenir les comptes de l'association Geneva Cities Hub. M. Kanaan les fournira lorsqu'ils seront disponibles, vu que l'association a été créée en 2020.

Une commissaire voudrait savoir si les subventions monétaires qui dépendent du Secrétariat général ou du Conseil administratif figurent dans ce département pour des raisons historiques ou s'il y a une spécificité, par exemple la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

M. Kanaan répond que les subventions des relations extérieures concernent les relations internationales; les subventions et allocations diverses et imprévues du Conseil administratif sont sous la responsabilité du Conseil administratif. La ligne de la CGN relève des transports mais figure sous le Secrétariat général pour des raisons historiques, sous forme de convention.

Un commissaire note qu'une subvention de 100 000 francs a été donnée en faveur de la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). Le Conseil administratif précédent avait décidé d'une subvention de 300 000 francs sur trois ans. Il demande si une évaluation a été faite et si le nouveau Conseil administratif est toujours en faveur de cette subvention, qui a fait débat au sein du Conseil municipal.

M. Kanaan répond qu'une rencontre tripartite est prévue en novembre à ce sujet, entre Confédération, Canton et Ville. Il rappelle que la plus grande part du financement est donnée par la Confédération puis le Canton et la Ville qui financent chacun de manière équivalente la fondation à hauteur de 100 000 francs. Malgré des problèmes au niveau de la configuration du projet, des améliorations sont à espérer à la suite d'un bilan.

Un commissaire questionne l'augmentation des prestations de services et honoraires; il veut connaître les raisons de la baisse des dédommagements (A700, lignes 313 et 317, page 217).

M. Buzzini explique qu'il s'agit de modifications au niveau du traitement comptable. La ligne 317 englobe dorénavant les paiements faits à la personne, comme les remboursements. La ligne 313 concerne, quant à elle, les paiements que la Ville effectue sur facture, par exemple les abonnements Unireso. Il ajoute que c'est le référentiel comptable du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) qui fixe les critères de comptabilisation à l'intérieur de ces rubriques.

Une commissaire demande des informations concernant la subvention monétaire de Léman bleu. On lui répond que Léman bleu bénéficie d'une subvention nominative qui a fait l'objet d'une convention, stipulant que, en contrepartie du soutien financier de la Ville, la chaîne s'engage à diffuser des émissions sur l'actualité politique (comme la diffusion des débats du Conseil municipal).

Une commissaire s'interroge sur l'utilité des 322 104 francs octroyé à la villa Moynier (page 179).

La villa Moynier est mise à disposition de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). Le montant indiqué est une estimation faite par la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle demande alors si la villa est mise à disposition gratuitement à l'année. M. Kanaan répond par la positive et qu'il s'agit d'un accord de longue date.

Un commissaire s'interroge sur le montant des dédommagements des collectivités publiques (A800, ligne 361, page 218).

M. Kanaan répond que ce sont des fameux frais d'entretien des routes. Il explique qu'il y a un conflit portant sur l'entretien de routes cantonales, effectué par la Ville alors que les autres communes ne le font pas.

M. Krebs précise qu'à la ligne 461, il y a 15 millions de francs de revenus et 15 millions de charges, par conséquent cela s'annule.

Un commissaire demande des informations sur la baisse du montant des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA) entre le budget 2020 et le projet de budget 2021 (A700, ligne 330, page 217).

M. Krebs lui répond qu'il s'agit d'amortissements.

Enfin, une commissaire demande en quoi consiste le Fonds municipal d'aide humanitaire (page 178).

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un fonds d'urgence que le Conseil administratif peut verser à des associations en cas de catastrophes ou de situations d'urgence.

Séance du 30 septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^me^ Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M^me^ Sylvie Bietenhader, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM), de M^me^ Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, de M^me^ Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale (TAX), de M^me^ Dalcinda Bertola-Garrido, en charge de la Direction des ressources humaines (DRH), de M. Bruno Righetti, chef de service de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), et de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez ouvre la séance des questions générales, sur les priorités du département (page 21).

Questions de commissaires

Un commissaire aborde le sujet de la GIM, rappelant la suspension de résiliation des baux pour les personnes hors barème (pour la fortune) et demande quels sont les nouveaux critères d'attribution des logements sociaux.

M. Gomez répond qu'il n'y pas de changements de critères, en revanche la modification du règlement indique qu'il n'y aura plus de résiliation de bail pour les locataires âgés de plus de 65 ans, mais ils payeront le maximum du barème.

M[me] Bietenhader ajoute que ces propositions soumises et votées en commission du logement comprennent une adaptation anticipée au vote du Conseil municipal, donc pas de résiliation possible pour les plus 65 ans et aucune expulsion pour les plus de 70 ans, quelle que soit leur situation financière ou personnelle (taux d'occupation). Ces personnes paieront le loyer maximum ou alors l'augmentation de loyer prévue pour l'espace occupé (par pièce supplémentaire). Elle rappelle que le parc immobilier des logements sociaux est quasiment complet.

Une commissaire demande comment on peut encourager les propriétaires privés à arboriser leur parcelle (page 21).

M. Gomez répond qu'il n'y a aucune mesure de contrainte, mais on peut encourager par l'exemplarité, et la Ville doit jouer ce rôle.

Un commissaire s'enquiert du dégoudronnage prévu en 2021, demande à combien s'élève cet espace et comment s'assurer de la santé des arbres plantés.

M. Gomez explique qu'il s'agit d'un projet global du Conseil administratif. Le dégoudronnage se fera en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Des places seront dégoudronnées pour planter des arbres en pleine terre. L'objectif d'ici 2030 est d'accroître la surface actuelle d'arborisation à 30%, pas uniquement dans les parcs mais aussi les places, les ronds-points…

M. Oertli intervient en rappelant qu'il est quasiment impossible de planter des arbres sur les espaces publics (par exemple, les sous-sols des trottoirs envahis de conduites). Selon une étude réalisée, certains lieux peuvent être arborisés mais ils sont peu nombreux.

Le SEVE devrait travailler avec les Services industriels de Genève (SIG) afin, par exemple, d'étaler les conduites en largeur et non en profondeur. C'est un travail qui prendra beaucoup de temps.

Concernant la santé des arbres, M. Gomez ajoute qu'il s'agit de bien choisir les essences d'arbres, adaptées au changement climatique et à la pression urbaine. Il faudra aussi planter de jeunes arbres, qui auront plus de chances de s'arrimer à la terre et de croître sainement. Il est nécessaire de réduire les abattages d'arbres

au maximum, sauf s'il y a danger pour la sécurité. Il reconnaît que c'est un débat tendu, et qu'il s'agit d'inverser la tendance d'arbres plantés par rapport aux arbres abattus.

Un commissaire demande si le projet de la place des Augustins sera modifié. Il ajoute qu'il faudrait de plus modifier toutes les places aménagées lors de la législature précédente, qui sont trop minérales (gravier, béton...). Il demande si les postes de trois jardiniers supplémentaires prévus au budget vont compenser ce qu'il qualifie de souffrance hydrique des arbres.

M. Oertli répond que le dépérissement des arbres dans les forêts en ville est dû au changement climatique, et qu'il est impossible d'arroser sur le domaine public, vu que l'eau reste en surface. Au bout de cinq ans, un arbre doit être autonome et survit sans être arrosé. Il rappelle la nécessité de planter des arbres adaptés, de privilégier des essences du Sud, vu que les essences telles que le chêne ou le frêne ne le sont plus.

Au sujet des places, il explique que les revêtements en gravier perméable sont supérieurs au goudron, et que cela doit être favorisé.

Une commissaire demande comment encourager la mobilité au sein du parc immobilier de la GIM (page 21).

M[me] Bietenhader répond que la GIM encourage les échanges et le relogement, néanmoins la modification va diminuer la portée du message, vu que personne n'aura plus de raison de changer de logement même en cas de sous-occupation. Elle mentionne le problème inverse de la sur-occupation, vu que les logements de la GIM sont souvent de petite taille. Il existe une volonté du Conseil administratif d'encourager les projets de rénovation des immeubles, mais l'ampleur des travaux inclut de vider l'immeuble et reloger ses habitants. Cela ajoute aux contraintes et aux limites concrètes de cette politique d'échanges.

Nombre de commissaires posent des questions sur les arbres, quelles essences et comment les planter et les entretenir. Une commissaire demande si la création de trois postes au SEVE suffit, et comment s'articule le travail de terrain au SEVE.

M. Oertli qu'une partie des arbres sera plantée par des entreprises mandatées, pour des raisons techniques, donc il faut préparer les appels d'offres. Le SEVE emploie des personnes qui préparent le travail à sous-traiter, et des personnes qui couvrent le terrain. Il ajoute que le SEVE comprend quatre secteurs: trois secteurs géographiques et un secteur thématique. Ce secteur thématique, qu'on appelle secteur arbres, a été créé récemment pour répondre au besoin d'arborisation. Ces personnes gèrent le personnel opérationnel sur le terrain, donnent les ordres de travail, surveillent et priorisent le travail. Le SEVE comprend un

responsable de l'entretien qui gère quatre chefs de secteur dont chacun dirige entre 10 et 50 personnes.

Une commissaire demande à combien s'élève le taux d'absentéisme en Ville de Genève (page 22, «La Ville de Genève, un employeur exemplaire»), et s'il y a une politique de prévention de risques psychosociaux.

Mme Bertola-Garrido répond qu'il s'élève à moins de 7% et qu'il est stable. Quant à la mise en place de politique de prévention, cela se déroule de trois manières, primaire, secondaire et tertiaire. Auparavant des mesures étaient mises en place lorsque les gens étaient absents. Actuellement, ils vont plus loin en développant un volet information qui permet de détecter les causes, par exemple de l'augmentation du taux d'absentéisme, et de trouver des solutions. Un groupe d'amélioration continue sera mis en place avec l'ensemble des départements afin de détecter les problèmes. Les formations des managers seront aussi développées.

Une commissaire demande si la mobilité du personnel entre les services de la Ville de Genève est encouragée.

Mme Bertola-Garrido indique qu'ils travailleront sur la promotion de la mobilité volontaire afin de favoriser le déplacement du personnel à l'intérieur des différents départements ou à l'intérieur de l'administration.

M. Gomez propose une séance spécialement dévolue aux ressources humaines (RH) et au bilan social, qui sera présenté à la commission des finances.

A un commissaire qui demande si les processus RH prenaient en compte la diversité, Mme Böhler répond qu'il y a prise en compte de l'égalité dans les processus de recrutement. On travaille à la mise en œuvre de procédures en faveur de l'égalité au sein de la DRH. Un groupe diversité a été créé et travaille sur l'axe formation du personnel municipal notamment concernant l'accueil du public, la prise en compte de la diversité dans le travail, et qu'il existe un groupe de travail transversal sur la question du handicap, notamment sur l'accès aux prestations.

Une commissaire demande des compléments concernant la phase pilote de la budgétisation sensible au genre qui sera évaluée dans le prochain budget (page 22).

Mme Barberis explique qu'ils ont mis en place une méthodologie en 2018 pour travailler l'analyse du budget avec des «lunettes genre». Au niveau du DFEL, les services pilotes sont le secteur formation de la DRH et la solidarité internationale, mais aussi le Service des sports (SPO), le Service de la jeunesse (SEJ)… Une méthodologie spécifique à chaque service permettra la récolte de données, qui seront publiées.

Une commissaire voudrait savoir si la cessation d'activités en cas de pénibilité des fonctions sera mise en œuvre en 2021.

Mme Bertola-Garrido répond qu'il s'agit d'abord d'établir la liste de fonctions pénibles, en utilisant différents outils (pour définir les contraintes posturales et ports de charges, ou d'autres contraintes physiques et environnementales). Une analyse des postes, puis les auditions des personnes concernées ont été menées. La liste a été présentée au Conseil administratif qui a demandé plus de précisions. Cette liste devra être négociée avec les partenaires sociaux. Par la suite, les mesures de compensation pourront être établies. Il n'y a rien de prévu dans le budget 2021.

Une commissaire remarque que la Ville de Genève s'engage à consacrer 0,7% de son budget à la solidarité internationale d'ici 2021. Elle demande quel est le pourcentage actuel et si c'est le même que l'année dernière (page 22).

M. Gomez répond que le pourcentage est le même que l'année passée mais qu'il y a une augmentation de la subvention, de 100 000 francs de plus cette année pour la solidarité sociale, et s'élève 0,64% comme l'année passée. Il rappelle néanmoins que plus le budget augmente plus l'objectif est difficile à atteindre.

A un commissaire qui demande si le pourcentage de 0,64% comprend uniquement un cumul de subventions ou s'il y a d'autres charges prises en compte; on lui répond qu'il y a aussi les coûts du personnel affecté à la politique publique.

Concernant le télétravail, une commissaire demande si, à la Ville de Genève, il sera possible de dépasser un taux de 25% de télétravail et si un défraiement pour emploi d'outils personnels est prévu.

Mme Böhler répond qu'aucun défraiement n'est prévu et que le télétravail se fait sur une base volontaire.

Mme Bertola-Garrido ajoute que c'est deux jours maximum (donc 40% maximum) pour les personnes qui travaillent à un taux de 80% ou plus, et un jour pour les personnes qui résident en France (cette différence entre les frontaliers et les employés résidant en Suisse étant imposée par des raisons fiscales).

Une commissaire remarque que beaucoup de subventions sont consacrées à des associations sensibles au genre ou traitant des problématiques des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTIQ). Elle demande s'il y a une proportionnalité dans les subventions données en Ville de Genève, et questionne la budgétisation sensible au genre (page 92).

Mme Böhler explique qu'un budget sensible au genre analyse la manière de dépenser l'argent public, proportionnellement entre les hommes et les femmes. Les bénéficiaires des subventions concernant la budgétisation sensible aux genres sont déterminés par les politiques publiques.

M. Gomez affirme que cela traduit l'engagement du Conseil administratif envers certaines priorités politiques. La Ville de Genève est sensible aux questions

de genre, sur le plan social également, et continuera à prioriser cette politique. Il y a une grande diversité de mesures prises pour répondre aux divers besoins sociaux.

Un commissaire insiste pour que le déploiement de la politique de budget sensible au genre soit fait rapidement.

Mme Böhler propose d'auditionner le département, qui pourra se livrer à présentation du projet. La collecte de données sur ces cinq services est longue et difficile.

Un commissaire demande quelles mesures prend la Ville afin d'appliquer les directives de préférence cantonale pour le recrutement qui ont été signées en 2018. Il insiste pour avoir des données chiffrées sur le nombre de postes repourvus.

Mme Bertola-Garrido mentionne l'accord passé avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) depuis 2015, qui consiste à leur envoyer des indications sur les personnes engagées et l'Etat informe la Ville si elles étaient demandeuses d'emploi ou non. Cela permet d'obtenir des statistiques. En 2020, 41,2% des auxiliaires engagés à la Ville étaient demandeurs ou demandeuses d'emploi. Le taux d'employés fixes demandeurs ou demandeuses d'emploi s'élève à 16,4%.

Une convention signée en novembre 2019 stipule que tous les engagements de plus de quatorze jours sont communiqués à l'OCE, qui a l'exclusivité pour une durée de cinq jours, et les candidat-e-s doivent être obligatoirement reçu-e-s par l'administration si leur profil correspond au poste.

Le nombre de postes publiés est disponible, tous ces postes ont été envoyés à l'OCE.

Un commissaire demande davantage d'éléments sur le profil et le niveau de formation des demandeurs et demandeuses d'emploi locaux, s'il y a une réelle concurrence avec ceux qui viennent de l'étranger ou d'autres cantons, et sur quelle base.

M. Gomez avance qu'il est difficile d'avoir chiffres qualitatifs sur le niveau de formation à moins de vérifier poste par poste.

Un commissaire s'enquiert d'un éventuel bilan CO_2 de l'administration municipale (page 23), et demande si l'administration municipale est sensible, lors de ses recrutements, au lieu de résidence de ses employés, sachant que les frontaliers ou les personnes provenant du canton de Vaud ont une empreinte carbone plus importante.

Mme Barberis répond que les travaux pour établir ce bilan commencent; le Canton et son plan climat pilotent le processus des communes.

M. Gomez répond que le Conseil administratif est sensible aux problématiques de mobilité des employé-e-s vu que l'abaissement de production de CO_2 est une priorité.

Un commissaire demande depuis quand l'idée d'exemplarité existe, en référence à «La Ville de Genève, un employeur exemplaire». Il s'interroge sur la gestion des différentes priorités qui ont été établies, suite aux multiples études qu'a réalisées le département. Il demande quels moyens seront employés par le département afin de tenir les objectifs fixés sur le long terme.

M. Gomez explique que les priorités fixées mais dépendent des moyens disponibles. Cela implique de faire un choix, mais c'est le rôle du Conseil administratif et du Conseil municipal. Il prend l'exemple du télétravail: cela induit peu de coût pour la Ville, se fait sur une base volontaire, et répond à une demande des collaborateurs, et apporte une satisfaction importante.

Une commissaire rebondit sur le coût du télétravail pour la collectivité, qui induit un manque de consommation (restaurants, commerces en ville). Elle demande également s'il est envisageable que la Ville de Genève émette des obligations vertes, dans le cadre de l'engagement renouvelé en matière de finance durable (page 23).

M. Krebs explique que les obligations vertes sont une émission de dettes pour financer un objet qui va avoir impact positif. Les obligations vertes génèrent des obligations d'audits annuelles. Les conditions d'émissions obtenues en tant que collectivités publiques sont presque similaires à celles des obligations normales, donc il faut trouver des objets qui correspondent.

Une commissaire revient sur la stratégie municipale en matière de finances durables et demande en quoi elle consiste (page 23).

M. Krebs évoque le soutien à une association qui promeut la finance durable, et qui incite les banques à proposer des investissements socialement responsables.

M. Gomez ajoute qu'il faut favoriser les investissements neutres en carbone et davantage sensibiliser les acteurs qu'actuellement. Un mandat sera élaboré début 2020 pour voir comment la stratégie sera développée.

Un commissaire demande si, concernant l'élaboration d'une stratégie climatique municipale, il est possible d'espérer une baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2021 en vue de l'objectif de -60% d'ici 2030 (page 23).

M. Gomez répond que pour l'instant il n'y a pas de chiffre disponible pour 2021, ni pour les années suivantes. Le Conseil administratif a défini une priorité des investissements en vue de la réduction du CO_2.

Un commissaire demande à combien s'élèvent les annuités du personnel. Il demande comment se ferait une éventuelle compensation.

M. Gomez répond qu'elles s'élèvent à 7,8 millions de francs dont 2,5 millions de francs pour la petite enfance et 5,2 millions de francs pour la fonction publique municipale et 245 000 francs pour la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe). Si on dépasse le déficit des 49,3 millions de francs, le Conseil administratif fera des propositions de compensations sous forme d'arbitrage.

Un commissaire aimerait davantage de détails sur les activités de la zone industrielle des Charmilles (ZIC).

Mme Barberis explique que la faîtière de six associations actives dans la manufacture collaborative a procédé à une adaptation des locaux, à inaugurer en novembre 2020. Il s'agit de travail dans le fer, les matériaux de recyclage et la récupération (Matérium, Fablab, la Manivelle, la Ressourcerie). Le projet court sur une durée de cinq ans. Une partie des travaux et la mise aux normes d'une paroi anti-feu sont prises en charge par la Ville. Un autre appel à projet est en cours, pour une autre partie de la ZIC. Dès que le Conseil administratif aura pris position, ils pourront travailler sur la mise en œuvre prévue pour début 2021.

Un commissaire demande si, en tant que «Ville du goût», la Ville de Genève fait un effort de promotion de la souveraineté alimentaire, et demande s'il est envisageable d'avoir une politique globale d'achat alimentaire durable et/ou une campagne de sensibilisation.

Mme Barberis explique que la Ville de Genève a été choisie par une campagne nationale pour être «Ville du goût 2021», qui est une reconnaissance du travail effectué par la Ville de Genève. Ce travail consiste en la mise en valeur du goût au sein d'une stratégie de durabilité, comment bien manger, en se souciant de la provenance et des conditions de production. Un autre axe fort est la sensibilisation au gaspillage alimentaire et comment bien manger à petit prix.

En ce qui concerne les achats, le programme «Nourrir la ville» est en cours. Le Service des écoles est par ailleurs très investi dans le domaine et permet aux cuisiniers des restaurants scolaires de connaître l'impact environnemental de leurs achats à l'aide d'un outil de diagnostic appelé «Beelong».

Un commissaire s'interroge sur les nouveaux postes (un-e chargé-e de communication, un-e chef-fe de secteur, un fiscaliste pour la taxe professionnelle) au projet de budget 2021 (page 79).

M. Gomez répond que le poste de la personne chargée de communication est une pérennisation d'un poste d'auxiliaire; cette personne était en charge de la communication digitale du département depuis deux ans. La nécessité de pérenniser son poste est confirmée pour cette personne en situation de handicap.

Mme Schubert précise que le poste de fiscaliste pour la taxe professionnelle est une conséquence de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), vu que

les contribuables du groupe 150 sont taxés de manière particulière sur la base de leurs frais généraux, en fonctions du statut fiscal qui était délivré par le Canton. C'est désormais à la Ville de faire le travail d'analyse de dossier afin de déterminer quelles entreprises doivent être soumises à cette taxation.

M. Righetti ajoute que concernant la CMAI il s'agit de la fixation d'un poste auxiliaire, afin d'accompagner de nouveaux achats. C'est un poste autofinancé par la facturation aux différentes communes en travaillant comme centrale d'achats pour leur compte.

M. Oertli précise que le poste prévu au SEVE est en réalité un technicien qui organise les travaux exécutés par les entreprises.

Une commissaire rappelle qu'il y a déjà des personnes chargées de la communication digitale au sein de la Ville de Genève et s'étonne du fait que l'ouverture de ce poste soit si récente. Elle dit également que, s'il s'agit d'une ouverture de poste, celui-ci devrait être mis au concours.

M. Gomez explique que la communication numérique a pris beaucoup d'ampleur, et la présence de la Ville de Genève sur les réseaux sociaux est devenue indispensable afin de fournir des informations au public, ainsi que des réponses et l'accès à des contenus multimédias.

M[me] Böhler précise que cette personne a été engagée en job premier emploi puis, au terme d'une formation spécifique, le poste a été pourvu en auxiliaire. Afin de pérenniser le poste, ils vont diminuer la ligne auxiliaire et créer ce poste. Si le budget est voté ainsi que le poste par le Conseil municipal, il y aura une mise au concours en 2021.

Un commissaire s'enquiert de l'augmentation des postes auxiliaires, et un autre demande si des postes ont été supprimés.

M. Gomez rappelle que, si on ajoute des prestations, on aura besoin de personnel, comme dans le cas de la plage des Eaux-Vives.

M. Krebs ajoute que le budget alloué au personnel auxiliaire du DFEL subit une diminution de 92 935 francs, qui compensent les 84 488 francs annoncés dans le projet de budget 2021 pour le poste de chargé-e de communication de la direction du DFEL (page 79, ligne 1000).

M[me] Böhler rajoute que des auxiliaires sont prévus pour l'entretien de la plage des Eaux-Vives et un poste au SPO.

Un commissaire demande des explications concernant la nouvelle méthode de comptabilisation des charges et revenus de l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives (page 90).

Mme Böhler confirme qu'il y a une comptabilité séparée pour l'Hôtel Métropole. Certains frais encourus au niveau de la direction du département sont refacturés à l'hôtel.

Un commissaire demande d'obtenir les chiffres des impôts concernant le manque lié à RFFA lors des prochaines prévisions fiscales. Il estime que ce manque sera moindre pour 2020.

On lui répond que l'administration fiscale cantonale fournit ce chiffre et que ce sera transmis en octobre.

Une commissaire s'interroge sur l'augmentation de 30% entre le montant des comptes 2019 et le projet de budget 2021 concernant les biens, services et autres charges d'exploitation (page 85, ligne 31). Un autre demande des informations sur la différence du montant des charges de transfert entre les comptes 2019 et le projet de budget 2021.

Mme Böhler répond que cette augmentation des charges est fictive et est compensée par les revenus ligne 42. Au sujet des charges de transfert, M. Krebs répond qu'il s'agit de frais de perception. Etant donné qu'il y a moins d'impôts, il y a moins de frais.

Une commissaire demande si le département peut effectuer ses propres estimations concernant les impôts ou s'ils sont forcés de suivre les estimations fournies par le Canton.

M. Krebs explique que la loi sur l'administration des communes (LAC) prescrit que les communes sont autonomes sur leurs déclarations fiscales, mais l'Administration fiscale cantonale (AFC) dispose de davantage de données.

Un commissaire voudrait obtenir des détails sur l'endettement du patrimoine financier (PF), et sur les amortissements. Il demande de disposer de la liste des dépenses déjà planifiées pour le patrimoine administratif (PA) et le PF, pour identifier les propositions déjà votées.

Ce même commissaire voudrait savoir quelle est la position officielle par rapport au risque de prélèvement de 9 millions de francs par le Canton dans le cadre du report de charges.

M. Gomez lui répond que ces informations figurent dans le plan financier d'investissement (PFI), qui inclut les crédits votés, déposés mais non votés, et planifiés. Y figure aussi la dépense d'investissement prévue par année pour tous ces cas, sauf pour les projets non planifiés.

M. Gomez explique que le projet de loi (PL) PL 12782 dit «écrêtage» est arrivé après l'établissement du budget 2021 et que ce projet de loi est fortement

contesté par les communes; il doit encore être voté par le Grand Conseil et sera soumis à référendum, ce qui explique l'absence de prise en compte dans le projet de budget 2021.

Si ce PL passe, le revenu fiscal des communes riches va également baisser, et cela touche tout le mécanisme de péréquation intercommunal. Il juge que ce PL comprend des éléments juridiquement contestables, comme la question des amortissements, vu que le calcul porte sur l'ensemble des amortissements, mais ces derniers étant votés sous forme de proposition par le délibératif, devront-ils être revotés? Les règles comptables du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) doivent être respectées.

Une commissaire voudrait des explications concernant la baisse de montant des travaux d'entretien de la GIM (page 186, ligne 314).

Mme Böhler répond que c'est un transfert des charges d'entretien du PF au PA (pour la Nouvelle Comédie et le Pavillon de la danse).

Une commissaire demande si l'augmentation des produits du bien-fonds du PF de la GIM (page 187, ligne 443) est due à la perception des loyers, et les charges de la ligne 343 en diminution concernent l'entretien.

Mme Bietenhader explique que c'est lié à l'amélioration de situation personnelle des locataires, mais c'est une tendance qui ne va pas persister. Elle ajoute que sur la ligne 343 on retrouve les salaires du personnel, l'entretien de la direction du patrimoine bâti (DPBA), l'impôt immobilier et d'autres assurances. Ces charges financières sont imputées aux immeubles.

Une commissaire demande quelle est la politique de la GIM en cas de reconfinement concernant les baisses ou reports de loyers pour les arcades commerciales.

Mme Bietenhader répond que la GIM s'est engagée à traiter sans délai la réévaluation des loyers liée à des pertes financières dues à la crise sanitaire.

Concernant les locaux commerciaux, le Conseil administratif a décidé d'exonérer de loyer les commerces fermés sur ordonnance fédérale pendant deux mois. Pour les exploitants de locaux commerciaux dont la fermeture n'a pas été ordonnée, la Ville offre des conditions de paiement exceptionnelles, de faire valoir quatre mois de non-paiement en 2020, avec un plan de remboursement à la Ville de Genève sur trois ans. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas autant de demandes que prévu et estime que les aides de la Confédération et du Canton ont bien fonctionné. Ces locataires sont informés de la possibilité d'avoir recours à des arrangements de paiement de loyer.

Concernant la GIM également, un commissaire demande si la GIM suit la recommandation de M. Chrétien du Contrôle financier (CFI) concernant la gratuité

dans le cadre de ses revenus, plus précisément la gratuité que représente l'écart entre les loyers sociaux et les loyers de marché.

M. Gomez répond par la négative. Ils veulent éviter l'apparition d'une aide/subvention sur laquelle les personnes au bénéfice des prestations de la GIM seraient taxées.

Mme Böhler ajoute que les montants payés à titre de loyer correspondent au montant réel inscrit sur le contrat de bail.

Mme Bietenhader répond que sous l'ancien régime apparaissait le montant des aides sociales versées aux bénéficiaires, ce qui n'est plus le cas sous le nouveau règlement. Le loyer est désormais fixé en fonction des revenus et du taux d'occupation.

Elle explique qu'il est difficile d'élaborer une représentation de la différence entre le montant payé et le loyer qui pourrait être encaissé. Il y a des écarts entre le loyer versé par le locataire en raison de sa situation personnelle et financière mais il y a aussi des écarts entre le montant que paie le locataire depuis des années et un autre locataire qui rentre dans le logement avec une conjoncture qui ne lui est pas favorable.

Un commissaire demande si des procédures judiciaires sont en cours contre les locaux commerciaux, et si le dialogue est ouvert avec les exploitants.

Mme Bietenhader répond qu'on ne trouve pas beaucoup de locaux commerciaux en cessation de paiement et que les délais de mise en demeure ont été reportés par le Conseil fédéral à nonante jours au lieu de trente.

Un commissaire s'enquiert des subventions pour le plan climat (p. 93, ligne 76) et de la subvention de la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Mme Barberis répond que cette ligne de subvention a été créée au bénéfice du budget 2020. Ce sont des subventions ponctuelles allouées selon des demandes pour des projets en lien avec la protection du climat, la sensibilisation.

Concernant la FGC, Mme Böhler explique qu'ils ont regroupé sur la ligne FGC tout l'argent versé à celle-ci (50 000 francs) ainsi qu'à la ligne Institutions genevoises d'aide au développement et une partie de la Solidarité internationale (50 000 francs).

Une commissaire demande si les associations Comptabilis, Intégration pour tous et OSEO sont des programmes d'insertion pour les personnes au chômage (ligne 55) issus de la ligne du Fonds chômage.

Mme Böhler répond qu'il s'agit des anciens subventionnés du Fonds chômage pour qui des subventions nominatives ont été votées au budget 2020.

Une commissaire demande qui gère la nouvelle subvention Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s et comment la somme est déterminée (page 92, ligne 57). Elle suggère d'augmenter plutôt la subvention de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) pour lui assigner cette tâche.

M. Gomez rappelle que cette somme a été votée par le Conseil municipal, et qu'il faut respecter cette décision et il reste à organiser la manière dont la somme sera distribuée et à quel type d'associations. La crise sanitaire a retardé les projets.

Un commissaire rappelle que la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s doit être subventionnée car ce sont les premières personnes victimes de discrimination selon le rapport 2019 du Centre d'écoute contre le racisme et que la LICRA n'était pas en mesure de répondre à la demande et d'établir des mesures spécifiques concernant le racisme anti-Noir-e-s.

Un commissaire questionne la baisse de subvention de la Croix-Rouge genevoise (page 92).

M[me] Barberis explique que 340 000 francs ont été votés en 2017 pour financer l'aide au retour, le projet n'a pas été mis en place. Le dispositif est devenu opérationnel en 2018. La subvention versée était de 146 415 francs. En 2019, la subvention versée était de 169 030 francs. En 2020, après analyse, l'association n'était pas en capacité de dépenser 340 000 francs pour l'aide au retour. Elle rappelle qu'il est difficile d'envisager un retour de manière sereine vu la conjoncture actuelle. La marge de manœuvre de la Ville était limitée, vu que ce programme était déjà mené au niveau de la Confédération et du Canton, et le projet se focalisait sur l'accompagnement des personnes migrantes installées en ville de Genève en situation irrégulière depuis moins de deux ans. La Ville a pris la décision de diminuer la subvention parce qu'il y a eu moins de bénéficiaires que prévu.

Une commissaire demande quels sont les projets de l'association Après GE, (page 92).

M[me] Barberis précise que cette association faîtière a contribué à soutenir l'agriculture locale pendant la crise sanitaire. La Ville a estimé qu'elle devrait être subventionnée dans le cadre d'une transition écologique et économique.

Une commissaire demande un retour sur l'augmentation de la subvention de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) (page 92).

M. Gomez répond qu'ils présenteront un rapport d'activité de la CICAD lors des comptes 2020. C'est une association active dans l'alerte contre l'antisémitisme et attentive.

Une commissaire demande quelles sont les activités de l'Association Refuge, et note que c'est problématique que certaines associations soient soutenues par la Ville et par le Canton. Elle rappelle la loi sur la répartition des tâches.

Mme Böhler rappelle que cette association était soutenue par la Ville sur les lignes ponctuelles depuis plusieurs années.

Mme Barberis explique que c'est un projet qui a été monté en grande partie grâce au soutien de la Ville en 2015 et qui consiste en de l'hébergement d'urgence pour des jeunes LGBTIQ. Ils reçoivent un financement privé jusqu'en 2022 et le Canton a accepté de subventionner l'association dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations.

Une commissaire demande si l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) ne devrait pas être transférée au département de la culture et de la transition numérique, vu que c'est une association culturelle.

Mme Böhler approuve et répond que l'axe de promotion de la culture arabe et méditerranéenne auprès des enfants rentre dans le cadre des politiques publiques soutenues par l'Agenda 21, même si la majorité des activités concernent la culture.

Un commissaire demande quel impact ont les projets de ces associations sur l'Agenda 21.

M. Gomez répond qu'une délégation du Conseil administratif et de l'Agenda 21 examinent ces projets. Il propose que lors d'une audition le DFEL explique à la commission des finances comment fonctionnent l'évaluation, les attributions et le suivi de l'ensemble de ces projets. On peut également retrouver des informations dans le rapport annuel de la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS).

A une commissaire qui demande s'il est vraiment ingénieux d'établir autant de lignes et catégories différentes et si cela favorise réellement la diversité, M. Gomez répond que chaque association possède des fonctions différentes et accomplit diverses tâches. Le Conseil municipal ne souhaitait pas de grands ensembles mais des lignes nominatives.

Un commissaire estime que certaines subventions non monétaires sont accordées à des organismes capables de participer financièrement (page 94).

Mme Böhler explique que dans le cas du Mandarin Oriental il ne s'agit pas réellement d'une gratuité car le contrat est à zéro (page 95). Le contrat qui est de très longue durée implique donc la gratuité. Des négociations sont en cours avec la direction de l'hôtel.

Enfin, une commissaire demande ce qu'il advient des subventions qui n'ont pas été entièrement utilisées en 2020, par exemple à cause du Covid-19.

M^me^ Böhler répond que cela se gère lors des comptes des associations. La Ville peut demander un remboursement, mais ce n'est pas obligatoire; on prendra en compte la situation particulière des associations. Si certains engagements n'ont pas pu être menés à terme à cause du Covid-19, la Ville ne demandera pas de remboursement.

Séance du 13 octobre 2020

Audition de M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Michel Mermillod, adjoint de direction, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Après que les commissaires aux finances ont évoqué le fait qu'ils n'avaient pas tous reçu ou lu le rapport de la commission des travaux et des constructions, ainsi que les questions restées en suspens, le président propose de reprendre les discussions détaillées sur le budget.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il y a un transfert de charges aux communes dans le budget, dans le cadre du transfert de compétences aux communes par le Canton.

M^me^ Charollais répond qu'il s'agit d'un transfert de compétences, comme la signalisation horizontale sur les routes communales (stationnement, marquage des places de parking, etc.) ou encore le contrôle des dispositifs des chantiers. Il s'agit donc d'un réel transfert de compétences de la Ville et du Canton aux communes qui aura lieu en janvier 2021.

Le commissaire demande si la Ville peut apporter de nouvelles dispositions sur les routes cantonales.

M^me^ Charollais répond par la positive: sur le réseau secondaire, la Ville peut prendre une des dispositions concernant les routes communales, par exemple la création d'un passage piéton, mais elle ne peut pas décider d'établir une zone de rencontre. En résumé, une partie des dispositions ont été confiées aux communes, uniquement sur certaines routes.

Un commissaire enchaîne sur le coût du transfert de compétences dans le projet de budget 2021.

M^me^ Charollais répond que le coût estimé est de 1,8 équivalent temps plein (ETP), inclus dans le budget 2020, donc pas d'augmentation à prévoir en 2021.

Il y aura probablement des frais administratifs difficiles à évaluer car le dispositif n'est pas encore mis en place.

Une commissaire s'enquiert du projet d'amélioration du réseau cyclable ainsi que de l'avancée des travaux du groupe de travail Ville-Canton qui devait étudier cette amélioration. Elle demande également s'il est prévu de réduire le temps d'attente aux feux des passages piétons.

Mme Perler répond que les mesures Covid-19 impliquaient de diminuer le temps d'attente aux feux de certains passages piétons. Au sujet de la mobilité, elle explique que la task force va continuer son travail et que le réseau cyclable fait partie des priorités. Les pistes cyclables dessinées pendant la crise du Covid-19 avaient déjà fait l'objet d'études.

Elle rappelle qu'un des objectifs de la législature est de mettre en place un réel réseau cyclable et un maillage piéton complet, d'améliorer et de végétaliser les pistes et bandes cyclables ainsi que les cheminements piétons.

Un commissaire s'interroge sur les coûts que vont entraîner la suppression complète de l'utilisation du mazout dans les bâtiments de la Ville d'ici la fin de la législature et demande comment ils vont s'y prendre (page 25).

Mme Perler répond que le Conseil administratif a décidé d'augmenter la jauge des investissements de 30 millions de francs, pour un total de 180 millions de francs, afin de s'atteler à la rénovation des immeubles les plus énergivores; la liste de ces immeubles sera envoyée à la commission des travaux et des constructions et la commission des finances. Elle explique qu'il y a deux budgets, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Et qu'il faut trouver l'équilibre entre ce qui relève de l'investissement et ce qui relève de l'entretien. Les rénovations font l'objet d'une planification au plan financier d'investissement (PFI), à laquelle s'ajoute une proposition d'investissement. Les travaux d'entretien courants, quant à eux, sont effectués sur le budget.

Un commissaire voudrait savoir s'il y aura des appels d'offre ou si ce sont les entreprises actuelles qui vont se charger du travail en 2021.

Mme Perler répond que cela dépend du montant de l'entretien et de la rénovation, et que les crédits planifiés pour le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF) se retrouvent dans le PFI.

Mme Charollais apporte une réponse détaillée, expliquant que le remplacement des chaudières se déroule en faisant une série d'appels d'offre pour chaque chaudière, selon les règles des marchés publics. Elle ajoute que les répercussions sur les charges annuelles se retrouvent dans les compétents énergie (page 74). Les montants d'achat de gaz sont en augmentation entre le projet de budget 2020 et le projet de budget 2021, alors que les montants destinés à l'achat d'huile de

chauffage baissent d'année en année. Globalement, les frais d'énergie dans le projet de budget 2021 sont inférieurs aux montants des comptes 2019, car ils sont estimés de manière optimiste au niveau du budget. Des discussions sont en cours au Conseil administratif afin de rectifier le budget pour l'ajuster aux comptes de l'année précédente.

Une commissaire émet la demande que M^me^ Perler lise les questions/réponses du rapport de la commission des travaux et des constructions, ce que M^me^ Perler accepte de faire.

Une question portait sur le coût global d'entretien (charges du personnel et coût de consommation non-électricité) des monuments et fontaines qui s'élèvent à 2,6 millions de francs sur la base des comptes 2019.

Il y a eu des questions sur les assainissements des vitrages en cours et à venir. M^me^ Perler explique que la proposition votée par le Conseil municipal est en phase de réalisation, et que les travaux sont en voie de finir sur les 20 immeubles de logements concernés. En ce moment, une phase d'étude est en cours sur cinq lots particuliers, et une demande de crédit pour ces cinq lots est planifiée dans le cours du printemps 2021. Les travaux seront échelonnés de 2022 à 2026, sachant que l'échéance donnée par le Canton est fixée au 31 mai 2026. La commission des finances recevra la liste des lots, des précisions sur leur appartenance au PA ou au PF, leurs gestionnaires (Gérance immobilière municipale (GIM) ou autres), etc.

A la suite d'une question sur le processus de désengagement des chaudières à mazout, M^me^ Charollais précise qu'on aurait consommé 1,6 million de litres de mazout en 2020. Une baisse de 537 000 litres de mazout est prévue en 2021, puis une baisse progressive de 270 000 litres de mazout chaque année suivante afin d'arriver à 0 litre à la fin 2025.

A une question concernant les nichoirs, l'on répond que la Ville souhaite réintroduire des espèces menacées dans les bâtiments municipaux le permettant.

M^me^ Perler mentionne la question de l'augmentation de la masse salariale, qui est due aux effets des collocations proposées par l'administration et validées par le Conseil administratif, et à l'impact des progressions des annuités. Elle rappelle que chaque département a sa propre progression salariale avec les annuités et que le gel des mécanismes salariaux voulu par le Conseil administratif ne se reflète pas dans les départements. C'est à la direction des ressources humaines (DRH) que l'on mesure l'impact.

Les commissaires reviennent à leurs questions.

Un commissaire s'interroge sur le remplacement des chaudières à mazout par les chaudières à gaz, et rappelle que l'objectif premier était d'utiliser des pompes

à chaleur ou le raccordement au réseau à distance comme le font les Services industriels de Genève (SIG). Il se demande si ce remplacement est une solution profitable sur le long terme.

Mme Charollais explique que la stratégie de désengagement du mazout passe par une étape gaz, rappelant que l'objectif pour 2050 est de n'avoir que des énergies renouvelables. Les réseaux de chaleur ne sont pas disponibles dans tous les immeubles; dans ce cas on doit recourir au gaz. Elle rassure sur l'utilité de la dépense, sachant que dans le cadre de toutes les dispositions qui nécessitent des pompes à chaleur, il y a toujours une chaudière d'appoint à gaz.

Ce même commissaire demande une liste des aménagements qui vont être modifiés, supprimés ou pérennisés en Ville, notamment les zones de rencontre, après les mesures prises lors de la crise du Covid-19.

Mme Perler dit qu'elle enverra la liste contenue dans le communiqué de presse conjoint avec l'Etat.

Deux commissaires ont la même inquiétude, à savoir comment la Ville va pouvoir entamer ou continuer toutes les rénovations d'immeubles, étant donné que les lignes travaux d'entretien et entretien des bâtiments locatifs du PF subissent des baisses depuis les comptes 2019, et pourquoi le budget ne s'aligne pas sur les comptes 2019 et des années précédentes. Un commissaire demande aussi quelques exemples de charges de rénovation d'immeuble qui relèvent du budget d'entretien, et qui seront transformées en crédits d'investissement.

Mme Perler répond que les projets sont inscrits dans le PFI. Le PFI doit être approuvé par le Conseil administratif avant d'être communiqué au Conseil municipal afin de prioriser des objets. Elle ajoute que par exemple des détecteurs de présence installés dans les immeubles sont initialement prévus au budget d'entretien courant, mais, étant donné qu'il est insuffisant, elle va demander au Conseil municipal un crédit d'investissement sur trois ans.

Mme Charollais explique que le département est conscient que ces chiffres sont insuffisants, même si des fiches d'arbitrage sont émises à hauteur de plusieurs millions pour demander l'augmentation de ces lignes budgétaires afin de se rapprocher des comptes de l'année précédente. Elle rappelle qu'il y a trois catégories de dépenses dans le budget d'entretien: le contrat d'entretien/maintenance, l'entretien planifié et les imprévus, qui excèdent la plupart du temps les montants prévus.

Un commissaire demande si le projet de délibération concernant la barrière de la passerelle de la Jonction est priorisé dans les investissements pour l'année 2021, étant donné qu'il a été voté à la majorité par le Conseil municipal (page 220). Ce commissaire note qu'il n'y a aucun projet de délibération qui figure dans les amortissements.

Mme Perler répond que plusieurs objets apparaissent dans le PFI, ensuite sont votés et disparaissent lorsqu'ils sont réalisés. Les travaux concernant la passerelle de la Jonction sont en cours et l'amortissement sera visible lorsque les travaux auront été réalisés.

M. Mermillod explique que des projets de délibération se trouvent par exemple en page 236. Une estimation a été faite au printemps pour les répartir en amortissements. Le projet de délibération pour la barrière sur la parcelle de la Jonction a été voté récemment, ainsi il n'apparaît pas encore dans les amortissements. Ces estimations ont inclus toutes les délibérations votées par le Conseil municipal.

Une commissaire s'inquiète du suivi des projets par le personnel de la Ville.

Mme Perler dit que le Conseil administratif l'a chargée d'étudier la capacité de suivi des projets, et qu'il s'agit de trouver un équilibre entre la capacité du Conseil municipal à absorber le traitement des propositions qui lui sont soumises et la capacité des services à suivre les projets.

Cette capacité n'est pas illimitée, ajoute Mme Charollais, mais les comptes 2019 ont montré qu'il est possible d'absorber plus que ce que prévoit le budget. En revanche, si on y ajoute une augmentation significative de la jauge des investissements, qui sont constitués en majorité de gros projets et le reste de petits projets qui sont chronophages pour l'ensemble de l'administration, il est possible qu'on atteigne la limite.

Une commissaire s'enquiert de la gestion du projet de lutte contre les îlots de chaleur.

Mme Perler précise qu'il y a deux axes pour les cinq années à venir: planter des arbres afin d'obtenir une canopée importante, et rendre les sols des espaces publics perméables. Cela permettra aux arbres d'être arrosés naturellement, et le goudron sera ôté par endroits. Les abribus seront également végétalisés en incorporant des plantes grimpantes.

Un commissaire demande quel est le montant de réduction de gaz à effet de serre en 2020. Il demande aussi des indicateurs de ce que la Ville possède actuellement et le plan pour 2025.

Mme Charollais propose alors de transmettre un rapport du Service de l'énergie (ENE) qui se nomme «Ensemble pour une vie 100% renouvelable en 2050». Ce rapport retrace l'évolution depuis 2005 et les hypothèses jusqu'en 2049.

Une commissaire demande quand le PFI sera disponible, et M. Mermillod répond que le PFI a été examiné par le nouveau Conseil administratif. Il explique que les dernières modifications ont été acceptées il y a quelques jours et qu'il sera transmis au Conseil municipal dans quelques semaines.

A la demande de savoir à quoi est due la diminution de 461 900 francs pour les travaux d'entretien de la GIM (page 186), il est répondu qu'il s'agit d'un transfert du PF au PA qui va représenter un déficit dû au fait que de nouveaux bâtiments vont être mis en exploitation en 2021 (Nouvelle Comédie et Pavillon de la danse).

Une commissaire voudrait en savoir davantage sur la manière dont les projets déjà votés vont être exécutés, ou s'il y a des améliorations ou modifications.

Mme Perler répond que certains projets votés peuvent être améliorés mais cela implique de changer le projet, et donc de revenir en commission avec une nouvelle proposition.

La même commissaire demande ce que la Ville a l'intention de faire concernant la protection du patrimoine, vu que la dépense est en augmentation.

Mme Perler répond que les normes à respecter lors des rénovations d'immeubles sont pilotées par un service spécialisé qui s'occupe du patrimoine afin de le conserver et de le préserver, en conservant au possible les matériaux originaux.

A la question récurrente sur le dépassement systématique aux comptes, et la non-prise en compte de ce critère pour l'établissement du projet de budget 2021, M. Blanchot justifie les instructions de la DFIN en expliquant que la méthodologie de l'élaboration du projet de budget se fait sur la base des budgets des années précédentes. Des ajustements sont faits par des fiches d'arbitrage.

Selon Mme Charollais, cette technique est peu adaptée au DACM en raison d'un manque de marge de manœuvre, vu qu'il est impossible de compenser à l'interne des montants si importants. Les fiches d'arbitrage servent à solliciter des compléments sans compensation. Donc composer le budget à partir des comptes afin d'établir une projection plus réaliste n'est pas faisable.

Un commissaire revient sur la question des abribus et voudrait une estimation du coût, notant que la Ville gère l'entretien. Il demande aussi quel est le plan mis en place concernant la suppression des îlots de chaleur et la végétalisation des places minérales.

Mme Perler répond que les abribus actuels sont transparents et qu'ils retiennent la chaleur. Un prototype végétalisé est en cours d'élaboration, il faudra le tester et par la suite demander un crédit au Conseil municipal pour remplacer les abribus existants. Au sujet des places minérales, elle a demandé l'élaboration d'un projet de végétalisation avec un crédit global.

Le commissaire aimerait connaître le nombre d'objets votés en commission dont les projets n'ont pas encore débuté.

Mme Perler et son équipe expliquent qu'il n'y a pas d'objets votés par le Conseil municipal en suspens. Lorsqu'un objet est soumis au Conseil municipal, les

travaux démarrent après le délai référendaire. L'objet voté par le Conseil municipal se trouve dans le PFI et le démarrage des travaux est prévu, sauf manque de prestataires disponibles. L'effet financier des votes se manifeste deux à six ans plus tard (on peut retrouver le chiffre dans les comptes 2019).

Une commissaire s'interroge sur les priorités de végétalisation. Elle mentionne le mauvais isolement des bâtiments, source de chaleur et de perte d'énergie. Elle estime important de végétaliser les toits de la ville, ainsi que d'inciter les propriétaires privés à le faire, et de trouver un moyen de les inciter à le faire.

Cette commissaire voudrait davantage d'explication sur la végétalisation des sols dans l'espace public et le remplacement du bitume.

Mme Perler répond Il y a déjà des projets de végétalisation des toits des immeubles de la Ville. La Ville encourage les privés à végétaliser même s'il n'y a pas de subvention dans ce but. Au sujet du remplacement du bitume, la Ville tient compte des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. Plus spécifiquement, la végétalisation des épingles à vélo permet d'apporter de la fraîcheur sur une petite superficie.

On peut apporter des améliorations pour les nouvelles places en plantant des arbres ou des espèces grimpantes. Le plan de végétalisation est en concordance avec le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) afin de revoir les projets actuels dans le but d'amener de l'ombre.

Au commissaire qui demande si la préservation du biotope fait partie du plan d'aménagement et si une participation citoyenne est envisagée dans le cadre de la préservation des espèces menacées (par exemple le projet de mise en place des nichoirs), il lui est répondu que la préservation de la biodiversité du biotope existant est une des priorités des projets.

En revanche, le département ne dispose pas de ligne budgétaire pour des projets de participation citoyenne, mais on tient à consulter des associations dès le début du processus.

Un commissaire demande pourquoi les totaux des charges augmentent dans le projet de budget de fonctionnement, en particulier le total des charges de la direction du DACM dans le cadre des Services généraux (page 101, 2001.02).

Il s'agit des mécanismes salariaux qui ont été ajoutés dans les départements, et cela sera corrigé.

Deux commissaires demandent s'il y a un conseiller personnel ou une conseillère personnelle dans le département et pourquoi on ne les retrouve pas dans le budget des ressources humaines (RH).

Mme Perler répond qu'il y a deux conseillers personnels qui travaillent à 80%, et que ces charges sont prises en compte dans les budgets auxiliaires.

A la question d'une commissaire concernant l'importante diminution des amortissements du PA (page 101, ligne 33), Mme Charollais répond que la ligne 33 porte sur les amortissements d'investissements.

M. Blanchot précise que les amortissements se calculent de la sorte: les projets mis en service avec une date de fin connue permettent de calculer, en fonction de la durée, le montant des amortissements dans le futur. Une estimation concernant les projets qui seront mis en service en 2021 est faite, vu que depuis l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), on amortit à partir du mois où le bien est mis en service. Les variations peuvent donc provenir des objets qui ont été complètement amortis en 2020. Ces flux d'objets qui rentrent et qui sortent permettent d'obtenir les résultats du projet de budget 2021.

Un commissaire s'enquiert de l'avancement de l'affaire des frais de route (page 103).

Mme Perler répond que l'Etat et la Ville souhaitent trouver un accord avant la fin de l'année.

A la question de savoir quels sont les revenus divers à plus de 3 millions de francs dans le cadre de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) (page 102, ligne 43), Mme Charollais explique que ces revenus sont constitués essentiellement de prestations du personnel pour les investissements; lors du vote de demandes de crédits par le Conseil municipal, une charge est imputée à la demande de crédit qui apparaît comme recette sur les lignes budgétaires, mais qui sont des charges de personnel.

Un commissaire demande si le budget de 500 000 francs est suffisant pour l'abonnement des Transports publics genevois (TPG) Unireso jeunes. Mme Charollais répond que dans les comptes 2019 apparaissent 60 000 francs supplémentaires. Les projections montrent que cela sera à peu près équivalent pour 2021.

Au commissaire qui demande pour quelle raison 45 000 francs ont été déduits concernant la lutte contre la pollution de l'environnement (page 107, ligne 76), on lui répond qu'il s'agit de gratuités qui sont désormais présentées en annexe des comptes.

M. Blanchot explique que les subventions non monétaires, dites gratuités, ne sont désormais plus comptabilisées. Dans le cadre de ce projet de budget 2021, elles sont présentées afin de mettre en avant l'effort budgétaire de la Ville, en octroyant ces gratuités.

Un commissaire demande si le projet de Genève roule dispose d'un budget suffisant, vu qu'ils font aussi un travail de réinsertion sociale.

Mme Perler répond que la subvention concerne uniquement les services de vélos en libre-service. Des subventions supplémentaires pourraient aider mais cela nécessiterait plus de personnel. Elle propose de les auditionner.

Un commissaire demande quels ont été les arbitrages les plus difficiles auxquels ils ont été confrontés lors de la réalisation du budget.

Mme Perler répond que la sous-estimation des budgets pour l'entretien des bâtiments et l'énergie doit être évitée. Elle demande au Conseil municipal de ne pas baisser la jauge d'investissement annoncée.

Séance du 14 octobre 2020

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de Mme Stéphanie Sturzenegger, directrice du département, de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

Avant de commencer l'audition, M. Alain de Kalbermatten, en sa qualité de président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), rappelle que la commission a donné un préavis favorable à l'acceptation de ce budget, moins 5 abstentions (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG). Il rappelle néanmoins que la CSDOMIC traitait trois départements, dont le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et recommande au Conseil municipal de se saisir de cette problématique et de répartir les sujets dans les commissions idoines.

Mme Barbey-Chappuis présente les prérogatives du département (à l'exception des sports qui seront abordés ultérieurement), à savoir les secours, le nettoiement, la sécurité de proximité et l'animation de la ville.

En ce qui concerne le Service d'incendie et de secours (SIS), dix nouveaux postes sont créés, selon la recommandation du Conseil municipal lors du débat budgétaire de 2019, qui demandait neuf postes. Cela permet de finaliser la première étape du concept opérationnel cantonal de défense d'incendie et de secours. Elle rappelle que cela se fait en parallèle de l'ouverture de trois casernes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept depuis le mois de février. Elle ajoute qu'à terme la priorité reste la mise en place de la nouvelle gouvernance intercommunale, projet de loi qui pourrait être voté en novembre au Grand Conseil. Les travaux préparatoires avec l'Association des communes genevoises (ACG) ont déjà débuté. L'objectif de mise en œuvre en janvier 2022 semble néanmoins difficile à atteindre. La Ville de Genève conservera une influence certaine en présidant l'organe exécutif, et contribuera au budget de fonctionnement du groupement intercommunal SIS à hauteur de 44% (au lieu de 73%). Elle insiste sur l'importance de ces travaux puisqu'il y a beaucoup d'aspects à clarifier aux niveaux juridique, mobilier, du personnel ou encore informatique.

En ce qui concerne la sécurité de proximité et les agent-e-s de la police municipale (APM), elle rappelle le processus de professionnalisation de ce corps, qui a été doté d'une nouvelle compétence judiciaire en 2016. Une formation de base pour les APM est prévue, mais également une formation continue, l'objectif étant que les 40% restants suivent la même formation que leurs prédécesseurs, afin d'acquérir des compétences judiciaires. M^me^ Barbey-Chappuis rappelle à ce sujet le rapport de la Cour des comptes (CdC) publié en juin 2019, qui a provoqué une situation compliquée. Ce rapport, qui préconisait une fusion avec la police cantonale, a créé des attentes et suscité des craintes, et une demande de clarification quant aux missions de la police municipale, et quant à sa coordination avec la police de proximité cantonale. Il existe également des enjeux en termes de recrutement de cadres et de l'état-major, en raison d'un problème d'attractivité pour ces fonctions. Cela sera un enjeu pour l'année prochaine.

M^me^ Barbey-Chappuis passe à la question du nettoiement: le Service Voirie – Ville propre (VVP) a connu une augmentation de 6% en mètres carrées à nettoyer, une augmentation de la charge de travail à 12%. Le service doit également gérer de nouveaux types de matériaux (gravier, etc.), la construction de nouveaux quartiers, l'entretien de la plage des Eaux-Vives. Elle mentionne l'amplification du phénomène de littering, corrélé à une consommation de l'espace public en augmentation dans un contexte de crise sanitaire, mais qui manque de soins et de respect. Elle précise que les moyens dégagés sont compensés à l'intérieur du service et du département.

Elle aborde par la suite l'axe de l'animation, et souhaite une ville propre et sûre, mais également belle et animée. Malheureusement, étant donné le défi du contexte sanitaire, quelques animations ne pourront avoir lieu. Malgré tout, des animations ont pu être proposées, comme la Canopée en été et l'offre de capsules de sport qui se poursuivront en hiver. Elle mentionne également la volonté de mettre l'accent sur la promotion du terroir, donc de mettre en place des projets en lien avec les marchés et les produits locaux.

Elle conclut par les trois axes qu'elle souhaite poursuivre: la question de la lutte contre les incivilités, avec des projets visant à stimuler le civisme; puis la question de la proximité, avec la volonté de mener des projets qui mettent en avant la proximité (APM, écopoints dans les quartiers, aller à la rencontre de la population et des personnes âgées), et enfin l'animation et l'embellissement de la ville.

Questions des commissaires

Les commissaires prennent la parole, et posent des questions concernant les axes du département (pages 33 et 34).

Un commissaire pose la question des compétences des APM, et s'enquiert d'éventuelles discussions avec l'Etat, dans le cadre du groupe de travail créé

après le rapport de la CdC. Il demande s'il est question de passer le brevet de police pour les APM. Il demande également des éclaircissements sur la collocation des fonctions.

Mme Barbey-Chappuis a répondu que le Conseil administratif a placé les APM en classe G de l'échelle des traitements. Une évaluation est en cours pour une nouvelle demande.

Mme Sturzenegger précise qu'un catalogue des fonctions a été émis suite au processus de collocation. Chaque poste de l'administration sera colloqué dans une fonction-type. Donc cette demande est en voie de discussion dans la commission de l'évaluation des fonctions, après l'émission d'un préavis.

Mme Barbey-Chappuis enchaîne sur le devenir des polices municipales, et rappelle la levée de boucliers des communes suite au rapport sur la fusion des polices communales. M. Poggia a demandé une analyse du rapport de la CdC, qui a pris du retard. Elle insiste sur le besoin de clarifier la mission des APM, de leur cadre de travail et de quels outils ils auront besoin.

Un commissaire passe au sujet des écopoints, notant que certains habitants se plaignent de leur éloignement. Il demande également s'il est prévu d'uniformiser les différents modèles.

La magistrate concède que parfois ces écopoints sont loin des habitations, (par exemple sur le site Artamis). Elle rappelle que VVP n'est pas systématiquement consulté lors des projets d'aménagement, et qu'un dialogue est instauré avec le département de Mme Perler pour consulter la Voirie en amont.

Elle mentionne la révision de la loi cantonale sur les déchets qui est en cours – l'ACG a été consultée en juin, et une nouvelle mouture arrivera au Grand Conseil d'ici la fin d'année –, et qui inclut de faire participer les nouveaux propriétaires à l'installation et au financement de ces écopoints (pour le moment la Voirie doit négocier avec les propriétaires).

Mme Sturzenegger rappelle que les écopoints sont de générations différentes, ce qui explique les différences, mais qu'ils seront changés au fur et à mesure.

Le commissaire demande si une solution satisfaisante a été trouvée pour les petites et moyennes entreprises (PME) au niveau du ramassage de la Voirie.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que, pour les déchets d'entreprises de plus de 250 équivalents temps plein (ETP), selon le règlement de 2018 il y a obligation de payer pour collecter les déchets. Pour les micro-entreprises, le règlement prévoit un forfait annuel pour la collecte. Pour les entreprises de 9 à 248 ETP, il est prévu qu'elles doivent recourir à des prestataires privés. La tolérance communale a été prolongée mais prendra fin dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur les

déchets. Elle confirme que c'est un dossier important, et qu'une analyse des différentes pistes est en cours.

Un commissaire voudrait savoir si un modèle similaire aux pompiers est possible pour les APM, avec des financements intercommunaux ou cantonaux. Il s'enquiert également si la composante des droits humains de la formation (vingt heures en tout) est suffisante.

Mme Barbey-Chappuis dit qu'en effet cela peut être une piste. En ce qui concerne la formation, elle la juge complète, et que la commandante est sensible à la question des discriminations.

Une commissaire questionne le rôle des APM quant à la proximité avec la population et la prévention, et demande s'il existe une collaboration avec les travailleurs sociaux.

La magistrate défend le rôle des APM dans le dialogue et la prévention. La proximité est au cœur de la pratique quotidienne. Il s'agit également de répondre aux incivilités en constante augmentation. La situation est compliquée car le rapport de la CdC a déstabilisé le corps, d'autant qu'il y a des problèmes de recrutement parce que les fonctions ne sont pas attractives au niveau du salaire.

Une commissaire aborde le sujet de l'abandon sauvage de déchets (encombrants). Elle demande s'il est possible d'organiser une fois le droit de mettre les encombrants dans la rue afin de récupérer les objets, et les recycler.

Mme Barbey-Chappuis dit que depuis 2018 les débarras sauvages ont augmenté, ce qui est incompréhensible parce que le ramassage est gratuit, rapide, personnalisé. Un plan propreté est en voie d'élaboration, vu que le manque de civisme est répandu, et la sensibilisation à ce sujet est un axe à développer pendant la législature. Elle répond à la commissaire en disant qu'il est difficile pour la Voirie d'organiser et de gérer ce type d'actions. Il n'y a pas assez d'amendes distribuées en raison de la difficulté du flagrant délit.

Un commissaire demande le détail des coûts de la formation continue (page 205) et demande également le détail sur les moyens de nettoiement vu la stagnation des dépenses de matériel (page 207).

Mme Barbey-Chappuis explique qu'il y a deux postes supplémentaires à la Voirie, qui s'ajoutent aux auxiliaires et prestations externes.

Un commissaire demande si les régies sont tenues de mettre des containers pour les poubelles des immeubles, ou s'il est toujours autorisé d'avoir des sacs à même le sol sur les trottoirs.

Mme Barbey-Chappuis répond que les régies sont tenues d'en avoir, et les containers doivent être sortis puis rentrés après le passage de la Voirie. Mais étant

donné qu'il y a de moins en moins de concierges dans chaque immeuble, certains containers restent sur la voie publique.

Un commissaire voudrait savoir s'il existait une formation pour ceux qui répondent au public au sein de la permanence de la police municipale, et s'il y avait une consigne de faire un feedback des situations.

On lui répond que, dans la formation de la police municipale, il est prévu qu'ils suivent septante-cinq heures de psychologie, et dans la formation continue externe il y a une formation sur les bonnes pratiques à la centrale d'alarme et d'engagement, mais qu'elle va se renseigner pour savoir ce que cela regroupe précisément.

Un commissaire demande si les revenus de l'affichage public (Neo Advertising) ont augmenté.

M. Krebs répond qu'ils ont augmenté de 3,4 millions de francs en 2019.

M. Blanchot ajoute qu'il est difficile de faire un commentaire sur cette année compliquée pour l'affichage payant, donc la Ville a réduit le montant des acomptes pour 2020.

Une commissaire voudrait davantage de détails sur les différentes pistes de sensibilisation du public à la propreté.

La magistrate voudrait une communication positive, jouant sur l'envie de bien faire, et d'autres ressorts psychologiques efficaces. Il y a également une envie de mener des actions auprès des jeunes en maison de quartier, d'organiser des rencontres avec la Voirie. Par exemple, une campagne de mise en valeur des collaborateurs et collaboratrices peut avoir un impact.

Une commissaire demande des détails sur les nouvelles compétences de la police municipale en matière de nuisances sonores et sur le contexte de leur intervention.

M[me] Barbey-Chappuis répond que les compétences en matière de nuisances sonores sont étendues la nuit pour gérer la fermeture d'établissements publics.

Une commissaire revient sur la question des déchets des PME. Un questionnaire a été envoyé par le département aux entreprises; il demande s'il y a déjà eu un retour.

M[me] Barbey-Chappuis confirme que ce questionnaire est envoyé dans le cadre d'études en cours, et que les retours sont bons en termes de pourcentage. Elle rappelle que c'est un document à usage interne, et qu'elle se renseignera pour voir si on peut le faire circuler.

Un commissaire demande si le passage dans le nouveau système (entité intercommunale) des SIS aura bien lieu en 2022, et si en conséquence le Conseil municipal n'aura plus son mot à dire sur le budget et le fonctionnement.

M. Krebs répond que ce groupement intercommunal sera nanti de droits démocratiques, et donc d'un droit référendaire collectif, sur le budget qui sera lié à celui de la Ville. A la question de savoir si cela est similaire aux droits démocratiques face aux décisions de l'ACG, M. Krebs répond que c'est différent et novateur, vu que lorsque le groupement intercommunal SIS votera son budget il y aura un droit référendaire sur la circonscription des 44 communes sauf Cologny.

Un commissaire demande si la diversité est prise en compte au niveau ressources humaines (RH) lors du recrutement des APM, afin de garantir la représentativité.

Mme Sturzenegger répond qu'un nombre limité de personnes postulent, et qu'elles doivent être aptes physiquement, et avoir certaines compétences. Il n'existe pas d'évaluation sur les origines ou orientations sexuelles. Elle reconnaît que les postulations ne sont pas toujours diverses.

Le même commissaire demande la position de la Ville vis-à-vis de la loi cantonale sur les déchets et quel sera l'impact sur le budget.

La magistrate répond qu'ils se sont positionnés principalement sur deux éléments: le renforcement des compétences pour sanctionner le littering, sur le modèle lausannois, où les collaborateurs communaux pourraient donner des amendes d'ordre directement. Ensuite, s'agissant des écopoints, il faudrait mettre davantage à contribution des propriétaires d'immeuble.

Un commissaire demande si la Ville dispose d'un levier pour agir contre les entrepreneurs privés qui ne mettent pas en place des locaux à déchets adéquats.

On lui répond que les leviers sont limités dans les anciens quartier ou immeubles, uniquement sur les écopoints dans les nouveaux quartiers.

A une question posée sur le taux de recyclage qui est à améliorer, Mme Barbey-Chappuis rappelle que la taxe au sac dépend du niveau cantonal. Augmenter le taux, actuellement à 49,3% sans passer par la taxe, via la sensibilisation (par exemple la poubelle verte), l'amélioration des sacs, reste envisageable.

Mme Sturzenegger précise, par rapport au positionnement des écopoints, qu'une des problématiques est la nécessité pour les camions d'y avoir accès. Et pour des raisons de sécurité certains camions ne peuvent pas avoir accès à certains chemins; il est donc difficile d'assurer l'installation d'un écopoint dans un endroit dont l'accessibilité n'est pas assurée.

Une commissaire rappelle qu'il existe encore des sacs verts gratuits à la police municipale, et demande le budget de cette action.

Mme Sturzenegger précise que ces sachets étaient mis à disposition au début du projet et que le stock disponible n'est pas encore épuisé. Le budget sera envoyé.

A la question de l'internalisation des levées des déchets, il est répondu que c'est à l'étude et l'une des pistes explorées.

Une commissaire demande si, par rapport au festival Geneva Lux, l'augmentation du budget permettra d'atteindre les 25% d'artistes locaux.

Mme Barbey-Chappuis répond que le crédit pour Geneva Lux a été voté trop tard pour inclure les artistes mais que ce sera le cas lors des prochaines éditions. Elle mentionne également une collaboration avec la Ville de Lyon pour louer des œuvres.

Un commissaire demande si la sensibilisation fonctionne, vu que les incivilités sont en hausse, et comment en évaluer l'impact.

Mme Barbey-Chappuis répond que cela fonctionne pour les incivilités «d'ignorance», comme lors de la campagne sur les écopoints, où les gens avaient beaucoup de questions et étaient plus sensibles aux questions environnementales. L'axe répressif est prévu pour les personnes réfractaires, la peur de l'amende faisant office de prévention, mais la difficulté du flagrant délit reste grande.

Une commissaire s'enquiert sur une éventuelle formation sur la connaissance du territoire pour les APM. Ils sont affectés dans des quartiers, mais remplacés le soir et le dimanche par des personnes qui ne connaissent pas le quartier.

Mme Barbey-Chappuis répond que les APM sont affectés à un poste dont ils connaissent le périmètre d'intervention, sauf le soir et le dimanche, et que cela ne figure pas dans la formation.

Un commissaire demande s'il est possible de déployer un programme de sensibilisation sur le taux de recyclage pour les déchets électroniques des ménages.

La magistrate considère que c'est aux entreprises de reprendre ce matériel, en raison des aspects techniques pour le recyclage de ces objets.

Une commissaire fait remarquer que pour les personnes âgées c'est compliqué de ramener des appareils électroménagers lourds et volumineux, et demande s'il ne serait pas possible pour la Ville de créer un service pour ces cas.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il n'y a rien de concret dans cette optique pour l'instant. Elle conçoit la difficulté que cela peut représenter mais ne peut pas élaborer de services pour tous les cas particuliers, et que cela impliquerait des moyens financiers supplémentaires.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'opération mégots de cigarettes, et s'il y aura une suite à ce projet.

La magistrate répond que cela s'inscrit dans la question générale du littering, et que c'est le flagrant délit le plus facile à identifier. Elle confirme qu'il n'est pas

impossible qu'ils réfléchissent à des actions de ce type, car il y a aussi un impact environnemental.

On passe à l'étude des lignes budgétaires. Une commissaire demande des précisions sur le transfert de charge de la Fondation des parkings (FdP).

M. Blanchot répond que la Ville a internalisé la gestion des amendes et la collecte des recettes des horodateurs et a mandaté la FdP; les honoraires versés aux parkings ont augmenté, mais les recettes également. Les revenus générés par les amendes étaient supérieurs aux attentes.

Un commissaire souhaite une feuille récapitulative, des montants globaux, des recettes et des charges. Cela lui sera communiqué.

Une commissaire demande pourquoi ni le nombre ni le nom des conseillers personnels n'apparaissent sur l'organigramme en page 131.

La magistrate répond qu'elle en a deux, qu'ils ont été engagés sur la base de leurs compétences (sur dossiers et entretiens), et qu'ils ont débuté en juin pour l'un et en août pour le second.

La même commissaire veut savoir d'où provient l'augmentation des charges (pages 133).

M. Kerguen répond que cette augmentation s'explique notamment par deux postes au sein de la direction (auparavant auxiliaires), et des rappels de CAP Prévoyance (soit la Caisse d'assurance du personnel (CAP).

Une commissaire demande quel travail recouvrent les questions juridiques (page 135).

M[me] Barbey-Chappuis répond que cela recouvre toutes les autorisations du domaine public. Elle ajoute que le gros de leur travail concerne les autorisations et permissions émises par le service et précise qu'il y en a près de 14 000 qui sont délivrées chaque année.

Un commissaire demande s'il serait possible d'augmenter la capacité du Service de l'espace public (SEP), étant donné le gros écart entre les revenus (39 millions de francs) et les dépenses (15 millions de francs) (page 135).

M[me] Barbey-Chappuis répond qu'il n'est pas vraiment possible d'augmenter la capacité d'organisation d'événements. Vu les contraintes sanitaires actuelles, la seule piste de réflexion serait de changer la politique des gratuités (mais sans augmenter les subventions des associations).

Une commissaire demande sur quoi se base le département pour prévoir l'augmentation des revenus (page 135, ligne 44).

On lui répond que c'est du ressort des finances. La même commissaire demande si, étant donné que les taxes sur l'espace public ont baissé en 2020 suite aux exemptions lors de la crise sanitaire, une baisse de revenus pour l'année 2021 a été prévue.

Mme Barbey-Chappuis répond par la négative, étant donné que lorsque le budget a été établi en août ils ont mis le même montant que l'année précédente, n'ayant aucune visibilité sur la situation sanitaire future, et si le Conseil administratif allait à nouveau exonérer de taxes certains métiers et secteurs.

On traite désormais du Service des sports (SPO) du département.

Le vice-président de la commission des sports remercie la magistrate pour le lien avec les associations et les bénévoles. Le budget est un peu similaire à celui de la législature précédente, mais au vu de l'augmentation des investissements et subventions la commission des sports avait un préavis positif. Il rappelle la difficulté de juger du budget des sports: on en connaît les détails au niveau des comptes, et non du budget.

Mme Joëlle Bertossa, rapporteuse pour ladite commission, ajoute qu'il y avait 300 000 francs de plus pour les subventions, et la mise en place de soutien pour les difficultés des clubs en période de crise du Covid-19. Elle complète en regrettant que, malgré le fait que le sport soit considéré comme une priorité, il n'y a pas énormément de moyens supplémentaires.

Mme Barbey-Chappuis présente les priorités concernant le sport, qui s'articulent selon trois axes.

Le premier est celui des infrastructures (lié aux investissements et dans le plan financier d'investissement (PFI). Il s'agit de mettre en œuvre le plan directeur des équipements sportifs, et les projets de halle de tennis du Bois-des-Frères, le centre sportif des Eaux-Vives, le stade du Bout-du-Monde qui est vétuste, et le centre sportif de la Queue-d'Arve.

Le deuxième axe concerne les subventions: 300 000 francs sont allouées. De plus, un fonds mis en place par le fonds cantonal de l'aide aux sports, l'ACG, la Ville de Genève et le Canton a réussi à libérer un million de francs à parts égales entre partenaires, pour le soutien aux clubs. Ce guichet unique pour les demandes pourrait se prolonger l'an prochain.

Le troisième axe est celui des prestations, notamment pour les seniors, les jeunes et les femmes (par exemple le succès des capsules sport). L'objectif est de pérenniser ce succès en présentant une offre hivernale, avec des montants toujours très raisonnables.

Elle conclut sur les subventions, en concevant que pour le Conseil municipal c'est plus agréable d'avoir des lignes pour chaque association, mais que

l'avantage d'avoir six fonds est de pouvoir ajuster les montants octroyés par le SPO aux demandes faites. Certains clubs mènent des projets durant une année et ne poursuivent pas nécessairement l'année suivante, donc cela permet d'ajuster au mieux, et d'avoir un suivi qui soit le plus fin possible.

Un commissaire demande si, lors de la nouvelle répartition des services, il y a eu besoin de charges et de postes supplémentaires. On lui répond par la négative, même si l'arrivée du sport au sein du département génère une charge de travail importante pour la direction en matière de gestion des subventions et des investissements.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir une liste des fonds prévus et quelles sont les associations qui vont entrer dans ces fonds.

La magistrate liste les fonds: le fonds de soutien au sport, le fonds de soutien aux associations cantonales, le fonds de soutien à l'organisation de manifestations, le fonds de soutien au bénévolat et le fonds de soutien à la prévention et à l'intégration. La liste des associations se trouve en page 140 (4002) avec des attributions potentielles, faites en fonction des besoins évalués les années précédentes, et qu'il est possible que cela soit réattribué en fonction des demandes faites durant l'année.

Une commissaire demande comment se passe la procédure pour un club ou une association qui fait une demande. Et quel est le pourcentage des demandes qui sont acceptées.

M[me] Bonvin répond qu'il existe un règlement d'octroi des subventions, auquel s'ajoutent les directives du SPO sur les fonds propres, puis une commission du SPO qui étudie le dossier, puis un préavis est présenté au Conseil administratif, après avoir reçu les associations, pour validation. Six subventions ont été refusées en 2019 pour cause de fonds propres trop important, et six nouvelles demandes, parmi lesquelles quatre qui ne rentraient pas dans le périmètre de la Ville et deux qui avaient des fonds propres trop élevés. Elle poursuit en précisant qu'ils ne tenaient pas de tableau de cela, et qu'ils se sont engagés à le faire dès 2021, après une demande de la commission des sports et de la magistrate.

Un commissaire s'enquiert de la question du sport féminin, questions revenues souvent au Conseil municipal, et demande quelles stratégies sont mises en place. Qu'en est-il du sport handicap? du fonds d'arts martiaux?

M[me] Barbey-Chappuis répond qu'il y a une volonté d'avoir une garderie dans la future infrastructure du Bout-du-Monde pour encourager les femmes à faire du sport, car beaucoup de femmes abandonnent le sport après avoir eu des enfants. Sur la question des subventions, il y a un fonds qui encourage les clubs à créer des sections féminines. Au niveau des prestations, l'offre mise en place cet été sur les

capsules sport et la Canopée sont des activités qui ont beaucoup plu aux femmes, qui offraient également la possibilité d'être en groupe, quand il commence à faire nuit. Il faudrait poursuivre ces offres.

Mme Bonvin confirme qu'une des raisons du manque de sport chez les femmes est logistique, donc qu'il y avait la volonté, avec les capsules sport, de développer des activités parents-enfants.

Le sport handicap est soutenu par la Ville de Genève qui soutient également Handisport, les clubs en fauteuil roulant. La Ville avait également organisé les Special Olympics.

Un commissaire demande comment se passe le dispatching dans les comptes concernant les arts martiaux, qui regroupent plusieurs sports.

Mme Bonvin répond que le fonds «arts martiaux» regroupe tout ce qu'on appelle sports de combat et d'arts martiaux (SCAM). Elle se réfère à une étude faite par la Ville de Genève en février sur une classification de tous les arts martiaux, et certains ne sont pas reconnus par JS au niveau fédéral. Une commission a été faite pour les cas où le service a une demande pour un budô, qui est un lieu où se pratiquent plusieurs SCAM, par exemple le jujitsu, le judo, le krav-maga ou le MMA, qui ne sont pas reconnus. Ce qui explique le montant relativement petit (page 140).

Une commissaire aimerait savoir si les subventions monétaires étaient réservées aux associations domiciliées en ville de Genève.

Mme Bonvin répond par la positive, excepté pour les sports qui ne peuvent être pratiqués sur le territoire de la Ville, tels que les sports navals, et pour les clubs cantonaux qui évoluent en Ligue nationale, le sport d'élite étant de la prérogative des villes selon la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Un commissaire évoque la question de Geneva e-sport qui s'est vu refuser sa demande de subvention de 5000 francs. Il trouve étrange qu'on ne soutienne pas des associations qui font sortir les jeunes de chez eux, avec un réel engouement derrière, parce que cela n'est pas reconnu par JS et Swiss Olympic, alors qu'il est tout à fait possible de prendre l'initiative et d'être avant-gardiste en aidant cette association, et que cela ne respecte pas la décision du Conseil municipal d'encourager l'e-sport.

Mme Bonvin rappelle le règlement clair, et précise que l'e-sport a été soutenu parce que reconnu par Swiss Olympic. On a assisté à un retour en arrière du Comité Olympique parce que la pratique ne respectait pas les idéaux olympiques. Elle ajoute que le e-sport dont ce commissaire fait mention ne rentre pas dans les prérogatives de JS et Swiss Olympic, et rappelle la nécessité d'avoir un cadre.

Mme Barbey-Chappuis assume cette décision, rappelant l'enjeu de promotion de la santé et de l'activité physique, et encourager à moins de temps devant les écrans.

Un commissaire demande ce qu'englobe le fonds de soutien au bénévolat (page 140).

Mme Bonvin précise que c'est surtout le soutien à Genève Bénévolat, plateforme B2B entre les bénévoles potentiels et les associations. Il est également nécessaire de faire des actions pour comme des soirées pour valoriser le bénévolat et attirer les personnes dans les comités des clubs.

Une commissaire demande comment les tarifications des infrastructures sportives sont fixées, et si elles vont évoluer. Elle demande aussi s'il y a priorité pour les écoles de sport en été pour les habitants de la commune.

La magistrate évoque le règlement sur la tarification mais des études sont en cours pour réajuster par rapport à d'autres communes, afin d'augmenter les revenus, mais de garantir l'accès à tous et toutes.

Mme Bonvin répond que la grosse problématique des priorités concerne les aspects techniques, mais qu'il est prévu de se pencher sur la question.

Un commissaire demande s'il y a un ratio des sports les plus pratiqués et les moins pratiqués, en ce qui concerne les subventions monétaires.

Mme Bonvin répond que les sports les plus subventionnés sont surtout le football, le basket, le tennis et le badminton.

Un commissaire rappelle que les salles de sport dans les écoles primaires à disposition des clubs sportifs ont été mises à disposition des familles pour organiser des fêtes (initiative de Mme Alder); il demande s'ils ont reçu des plaintes de clubs se plaignant d'une moindre disposition des salles.

Mme Bonvin répond qu'une étude sur la mise à disposition des salles a été faite il y a deux ans, et qu'ils se sont mis d'accord sur une procédure lorsqu'ils sont sollicités par un club de la ville. En revanche, elle précise qu'il n'y a pas d'ingérence au sein des écoles.

Un commissaire demande si on dispose de données sur le nombre de personnes touchées par genre.

Mme Bonvin répond qu'ils travaillent sur la notion de budget par genre, ce qui n'est pas une chose facile, parce que les associations n'ont pas forcément d'informations à leur donner. Elle précise qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec le DFEL sur cette question, pour essayer d'affiner le budget par genre.

Séance du 3 novembre 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^mes^ Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, de Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de M^me^ Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC)

M. Kanaan, après avoir salué l'installation du système de visio-conférence permettant de suivre la séance à distance, passe la parole à M. Royston, afin de présenter la DSIC, service transversal rattaché au département.

M. Royston commence sa présentation de ce qu'il qualifie de politique publique de transition numérique, orientée autour de quatre axes principaux.

– Le premier axe est écologique et éthique, le numérique ayant un impact écologique d'importance. et représente 4% de l'effet de serre au niveau mondial. Au point de vue éthique, la problématique des données de la Ville vendues ou utilisées à des fins publicitaires. D'où la nécessité d'un numérique responsable, qui minimise l'impact écologique des actions de la Ville et protège les données afin d'éviter leur monétisation.

– Le deuxième axe s'articule autour de la justice sociale et de l'inclusion, et considère que l'accès au numérique devrait toucher toute la population de manière égalitaire, et encourage la participation citoyenne à certaines décisions de l'administration.

– Le troisième axe, dit économique, s'appuie sur l'écosystème économique local afin d'innover.

– Le quatrième aspect concerne les activités informatiques de la Ville de Genève, et travaille sur des solutions numériques pour les prestations à la population. La transformation numérique de l'administration est vue comme une amélioration de l'accès aux prestations.

Ces axes ont pour but de répondre aux attentes du public, de favoriser l'efficience de l'administration et de simplifier la vie des collaborateurs et collaboratrices. Il rappelle que ces processus doivent être pilotés par les services de l'administration, mais aussi par les conseillers municipaux et administratifs.

Les piliers de cette stratégie sont l'offre au grand public (site internet, applications), les outils de gestion de l'administration (systèmes de gestions de musées, police...), et la dématérialisation et numérisation des processus. Il faut également fournir aux collaborateurs et collaboratrices des outils adaptés à leurs besoins tels que la collaboration numérique (exemple Webex) et la mise en place du télétravail. L'indicateur est la satisfaction des usagers et usagères des systèmes.

Ces piliers doivent s'appuyer sur un socle technologique, sécuritaire et organisationnel.

S'agissant des crédits, des propositions spécifiques et des crédits généraux financent ces programmes. Il avance que trop peu d'argent est mis à disposition des programmes pour les citoyens.

Les crédits votés dans les propositions ne sont pas tous dépensés. Il y a donc des restes dans le portefeuille qui serviront à soumettre une proposition de réallocation de 4 millions de francs en début 2021 afin de pouvoir utiliser cette somme pour rééquilibrer les dépenses.

Un financement par portefeuille sera mis en place pour séparer le matériel et le support informatiques des services aux citoyens et collaborateurs et collaboratrices.

Au sujet de la gouvernance, c'est le Conseil municipal qui gère le financement du programme car il vote les crédits inscrits au 16e plan financier d'investissement (PFI). Le Conseil administratif s'occupe des aspects stratégiques, valide la politique publique et aligne la stratégie de transition numérique à la feuille de route globale. Les départements sont sollicités pour arbitrer la distribution des ressources.

Il s'agit également de freiner la tendance à la hausse du budget de fonctionnement de la DSIC, qui s'explique principalement par l'entretien du système et la maintenance, ainsi que la souscription aux systèmes d'exploitation (comme Windows 10) au lieu de les acheter, ce qui fait que la somme bascule du crédit d'investissement au budget.

Le budget de fonctionnement est composé à 74% de charges fixes, dont 87% sont des charges récurrentes et 13% de petits projets évolutifs. Il explique qu'il souhaiterait voter les crédits d'investissement par domaine sur le portefeuille pour les citoyens/l'administration/les collaborateurs et de ne pas rendre ces projets trop prescriptifs. Dès qu'il y a une urgence, il faut puiser alors dans les budgets de fonctionnement. Lorsqu'il y a une grande marge dans les projets, c'est possible, mais ce n'est plus le cas.

M. Kanaan ajoute que la proposition de réallocation est en cours d'élaboration, afin de réallouer des moyens existants sur les futurs crédits informatiques. Le Conseil municipal aura plus de visibilité sur les engagements de crédits et les enjeux numériques.

Il insiste sur un des défis du numérique qui est le facteur humain. Les projets doivent intégrer la mise en œuvre et associer les futurs usagers et usagères. Le but n'est pas de supprimer des emplois mais de moderniser les processus et d'anticiper.

Une commissaire entame la session de questions en demandant pourquoi les crédits n'ont pas été dépensés.

M. Royston répond que certains projets n'ont pas été faits alors que planifiés, certains ont coûté moins cher, ou ne sont plus d'actualité.

Une commissaire voudrait davantage de détails sur la valorisation des archives.

M. Kanaan répond qu'il existe beaucoup de projets de valorisation du patrimoine, ou de numérisation (mais c'est un processus énergivore en ressources), comme dans le cas de la Bibliothèque de Genève (BGE).

M[me] Bachmann ajoute qu'il existe une collaboration entre les musées et la DSIC, comme le programme de collections en ligne afin de valoriser la BGE, et les musées. Une autre plateforme de valorisation, «Mirabilia», ludique et interactive, a été créée. Une proposition de numérisation de masse de la BGE et des bibliothèques scientifiques, afin préserver le patrimoine fragile, sera déposée en 2023. Le département entreprend une réflexion sur l'archivage numérique, et comment le faire: en externalisant, ou en créant un centre de compétence de numérisation du patrimoine.

Un commissaire demande si, dans le cadre du déploiement du télétravail, il n'était pas possible d'avoir du matériel de meilleure qualité.

M. Royston répond que la proposition pour le remplacement du matériel permet le renouvellement d'un quart du parc informatique, qui est renouvelé tous les huit ans. On privilégie un système d'accès à distance au système de la Ville, plutôt que de distribuer un PC portable à tous les employés.

Une commissaire demande si la politique de transition numérique apparaît dans le budget. Elle évoque également la fracture sociale, vu que certaines prestations uniquement en ligne peuvent exclure des familles. Elle demande ce que le Conseil administratif prévoit pour rendre les prestations accessibles à tous.

M. Royston répond que les activités liées à la transition numérique apparaissent dans le système comptable, mais pas dans le budget.

Concernant la fracture numérique, M. Kanaan ajoute qu'il faudrait proposer de l'aide aux personnes qui ne sont pas familières avec le numérique.

Une commissaire s'inquiète des réallocations d'emploi: comment replacer les personnes dont le poste est rendu obsolète par la numérisation?

M. Kanaan rappelle que c'est un processus qui s'opère sur une longue durée; vu que la pyramide d'âge est élevée dans l'administration, les départs à la retraite pourront aider à éviter des licenciements.

Un commissaire s'enquiert du processus de dématérialisation du Conseil municipal.

M. Royston explique que cela est en voie pour la gestion des objets débattus et l'accès aux motions et contenus, au travers du projet Synapps, démarré en février 2020. En ce qui concerne l'équipement des conseillères municipales et des conseillers municipaux, l'accès est proposé par le biais des PC de la Ville de Genève ou sur le matériel propre aux conseillères municipales et conseillers municipaux. Il existe aussi un objectif de collaboration numérique (mail, chat, visioconférence) à travers un portail.

Une commissaire s'interroge sur la répartition des postes et des priorités dans le service, et sur la manière de collaborer avec les autres services.

M. Royston répond que le service est composé d'une équipe chargée du support (hotline et rénovation de matériel), une seconde équipe s'occupe de la bureautique (les salles de conférences, les ordinateurs...), et une troisième équipe chargée des infrastructures (serveurs, stockage, réseau). Une quatrième équipe s'occupe du développement des applications. La dernière est composée des chefs de projet. Concernant la collaboration, il répond que le système de gestion de l'informatique gère les demandes des services. La demande est qualifiée selon son prix, la durée, etc. Le système de gestion s'occupe également des incidents (problèmes techniques) et des requêtes. Des rencontres ont lieu chaque année avec les directeurs et directrices de service afin d'évaluer les besoins.

Une commissaire demande ce que le service envisage pour développer le numérique de la Ville pour qu'il soit accessible aux citoyens et citoyennes.

Il lui est répondu que plusieurs applications sont développées (Voirie, Service des espaces verts (SEVE) mais surtout une application générique qui couvrira toutes les démarches pour l'ensemble des prestations de la Ville. Il s'agit de Genève en poche.

Une commissaire demande si la Ville possède une certaine marge de manœuvre et de réserve sur ce qu'elle achète afin de ne pas devenir dépendante de souscriptions à des systèmes.

M. Royston répond que la Ville doit évaluer s'il est préférable d'acheter ou de développer, ce qu'elle développe lui appartient mais le processus est long. Elle peut aussi faire jouer la concurrence en faisant un appel d'offre pour le choix d'un logiciel, mais pas dans le cas de Microsoft, par exemple.

La même commissaire demande des précisions sur l'Université populaire en ligne que M. Kanaan voudrait créer.

M. Kanaan précise que c'est une variante d'Université populaire du numérique, afin d'offrir de la pédagogie numérique pour les personnes qui n'en ont pas bénéficié.

Une commissaire revient sur le sujet de la dématérialisation et demande un bilan des coûts, au niveau de la santé ou des rapports humains. Un autre demande quels types de métiers risquent de disparaitre suite à la numérisation. Il insiste sur le fait que la dématérialisation risque de couper les liens sociaux entre l'administration et la population.

M. Kanaan leur répond que le processus concerne surtout la sécurité financière et comptable, et renforcerait le contrôle interne. Il explique qu'il s'agit de la dématérialisation des factures qui est en cause, pas des comptables. Il estime qu'au niveau de la santé au travail, un bilan serait à faire. La numérisation est un processus organisationnel à accompagner et à évaluer, une stratégie des ressources humaines (RH) doit se mettre en place. En revanche, le télétravail entraîne des coupures des liens sociaux en situation de Covid-19, car il est maximisé. En période normale, le télétravail ne peut s'effectuer que durant quelques jours par semaine en fonction du taux d'activité horaire.

Un commissaire demande s'il existe des rapports d'efficience des activités, et si un budget par le genre (gender budgeting) est fait pour les bénéficiaires des subventions.

M. Royston fait mention d'un système de tableau de bord pour retracer les coûts par rapport au budget, et qu'un budget par le genre est prévu pour la Ville tous les cinq ans, et que cela a déjà été fait pour les subventions dans le domaine du sport.

Un commissaire revient sur la question énergétique et demande si une récupération d'énergie est possible avec perte de chaleur des serveurs.

M. Royston répond que le plan climat Ville de Genève prévoit un bilan carbone des services informatiques. Il explique que la Ville possède ses propres centres de calcul qui n'ont pas un coefficient énergétique équivalant à des centres de calculs commerciaux ou industriels de grands groupes; qui cela peut être externalisé mais serait bien plus coûteux.

Des commissaires s'interrogent sur la charge financière de la DSIC par département et si le travail informatique est visible dans le budget en fonction de chaque département.

M. Royston répond qu'il y a des lignes comptables dans le budget, et des statistiques par projet qui comptabilisent les jours de travail des collaborateurs de la DSIC. Il y aussi des statistiques sur le nombre de logiciels par département, sur les ordinateurs, etc.

M. Kanaan propose d'envoyer des tableaux d'inventaires relatifs aux postes de travail, aux téléphones professionnels, au temps de travail par projet, etc.

Un commissaire demande s'il est envisageable que la Ville commence à utiliser le système Ubuntu, et un autre voudrait que la Ville de Genève quitte l'opérateur Sunrise après son rachat par une compagnie américaine.

On leur répond qu'il est difficile de gérer les services d'une collectivité avec un système open source, et que Sunrise reste un société de droit suisse, enregistrée en Suisse et soumise à la législation suisse, même si le contrat pourrait être renégocié dans trois ans.

M. Provini prend la parole en sa qualité de rapporteur de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et rappelle les questions en suspens concernant la DSIC: à quoi correspondent les travaux d'entretien mentionnés en page 195, et les amortissements des leasings en page 202? Les réponses lui seront envoyées. Au terme de l'audition, le vote de la CSDOMIC a été favorable au projet de budget.

Une commissaire présente le rapport de la commission des arts et de la culture, en citant les amendements votés en commission.

Le premier amendement accepté concerne une augmentation de la subvention pour les musiques actuelles/l'association des musiciens de jazz de 61 900 à 100 000 francs.

Le deuxième amendement concerne une augmentation de la subvention pour l'AMR de 1 124 000 à 1 200 000 francs.

Le troisième amendement accepté concerne une augmentation du soutien à la création de musiques actuelles de 143 000 à 200 000 francs.

Le quatrième amendement accepté concerne une augmentation du soutien à la manifestation de musiques actuelles de 408 000 à 500 000 francs.

Ces amendements ont été proposés par le Parti socialiste.

Une commissaire des Verts propose un cinquième amendement qui consiste à augmenter la subvention de l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) de 100 000 francs, avec une diminution de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) de 100 000 francs. Les deux amendements ont été acceptés.

Le Mouvements des citoyens genevois MCG) a proposé d'augmenter la subvention de l'OCG de 1 461 000 à 1 661 000 francs, celui-ci a été accepté. La proposition PR-1415 avec les amendements votés est acceptée.

On passe à la présentation des enjeux culturels pour 2021.

M. Kanaan énonce que deux infrastructures culturelles majeures ouvriront: la Nouvelle Comédie fin février 2021 et le Pavillon de la danse fin mars 2021. La

réouverture du Casino-Théâtre est programmée pour le premier trimestre 2021, après des travaux urgents de sécurisation.

Un crédit a été voté afin d'assainir le site de la Bibliothèque des Eaux-Vives, de relier le rez-de-chaussée avec le premier étage et de limiter les infiltrations d'eau. Ces travaux sont prévus pour le printemps 2021. Les réaménagements favoriseront l'intégration et le lien social. Les espaces seront améliorés et modernisés. Les personnes à besoins spécifiques pourront y accéder plus facilement.

Le budget prévoit également l'ouverture de la salle pluridisciplinaire du Carré-Vert. Cette salle est aménagée comme un équipement socioculturel destiné en priorité à la jeunesse avec une gestion associative principalement pour des activités en soirée. Ce projet est géré en collaboration avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

Il rappelle que le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) déménage au Carré-Vert. Le Bâtiment d'art contemporain (BAC) sera rénové (Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et Centre d'art contemporain). Le Commun (espace mis à disposition pour les acteurs et actrices culturel-le-s locaux) est relogé dans les locaux du bâtiment J de l'ex-Société genevoise d'instruments de physique (SIP).

Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) sera modernisé à l'aide d'un crédit d'investissement de construction. Il s'agit de mettre en sécurité les collections dans le nouveau bâtiment et de réorganiser les deux bâtiments des expositions et du domaine scientifique existants.

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) suivra un programme pour le concours d'architecture au printemps 2021. En janvier 2020, la préétude s'est effectuée et, en automne 2021, un crédit d'études et de concours sera déposé.

Le site de la Bibliothèque de Genève (BGE) doit être assaini. Un projet de rénovation a été étudié en mars 2020 et, au printemps 2021, un programme pour le concours d'architecture débutera. Un crédit d'étude et de concours sera déposé en automne 2021.

M. Kanaan évoque la mise en place d'un système de soutien aux acteurs culturels pendant la crise du Covid-19, par le biais d'un guichet unique de réception des dossiers dès novembre. Le DCTN dispose d'un crédit de 2,3 millions de francs. Le Canton fournit 8,5 millions de francs. Une série de secteurs ne sont pas couverts par les critères fédéraux mais l'accord permettra de répondre aux besoins du périmètre fédéral et «hors fédéral». Il y a beaucoup d'acteurs intermittents (musiciens, scénographes, etc.) qui bénéficieront de cet accord.

La gouvernance du Grand Théâtre de Genève (GTG) sera réformée. Le travail du nouveau conseil de fondation devra porter sur le double statut du personnel. Le rapport de la Cour des comptes (CdC) paraîtra le 19 novembre 2020. Il apportera

une série de recommandations qui iront dans le sens des objectifs du département et des démarches déjà effectuées. Il semble qu'il recommande au Canton de préciser sa politique culturelle. Le pilotage du chantier de la machinerie sera assuré. Il espère que la commission des travaux et des constructions votera bientôt le crédit d'études pour la rénovation complète de la machinerie.

Il passe au bilan de l'ouverture dominicale de la Bibliothèque de la Cité, qui est positif. La période Covid-19 a ralenti l'élaboration du bilan. En principe, ce projet pilote sera pérennisé dès janvier 2021.

«Swisscovery», une plateforme concernant les bibliothèques scientifiques et patrimoniales, est prévue pour le 7 décembre 2020, afin d'offrir un outil centralisé de recherche et de gestion des collections pour la Suisse.

Le réseau Photographie Genève est renforcé. La troisième édition de la biennale No'Photo qui valorise la photographie est prévue pour septembre 2021.

Enfin, le magistrat explique que le Conseil d'Etat souhaitait reprendre les négociations avec la Ville concernant les grandes institutions (notamment le GTG) pour concrétiser l'initiative municipale IN-167 qui a été votée en mai 2019. Dans le Canton de Genève, le financement de la culture est très majoritairement porté par les communes. Le département travaille sur l'article 216 modifié, «une politique culturelle en partenariat», qui découle de l'initiative municipale IN-167.

La Ville et le Canton ont également collaboré pour lutter contre les conséquences de la pandémie Covid-19 pour le domaine culturel et la mise en œuvre de l'ordonnance Covid-19 pour la culture.

Il conclut en expliquant que le budget est stable.

M^me^ Bachmann enchaîne sur les variations budgétaires: le budget de ce nouveau département s'élève à 300 millions de francs. Il y a eu une augmentation de 70 000 francs, cela concerne la subvention d'exploitation pour la salle pluridisciplinaire Carré-Vert. La deuxième augmentation concerne des contrats de licence qui augmentent d'année en année.

Elle explique qu'ils ont essentiellement travaillé avec des réallocations budgétaires pour dégager des priorités.

Un transfert budgétaire financièrement neutre permet de financer Swisscovery qui va remplacer le ReRo. La Société Suisse des employés de commerce a transféré 87 000 francs pour différents bourses et prix dans le domaine du livre. Il y a aussi des transferts de subventions pour les locaux de répétition, le festival Black Movie, etc.

Le GTG, après la rénovation, prendra en charge des fluides (frais d'énergie). Un montant de 425 000 francs est donc transféré dans la subvention du GTG. Un poste de chargé-e de contrôle interne a été créé et est compensé.

Un autre poste à 60% pour l'ouverture dominicale des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) est également entièrement compensé. Un poste d'assistant-e de direction a été créé à la direction du département, également entièrement compensé. Des charges ont été diminuées en reportant la Nuit de la science en 2022. La manifestation la Fureur de lire est maintenue en 2021.

Questions des commissaires

Un commissaire entame la série de questions en demandant quels sont les moyens mis en œuvre pour aider les intermittents.

M. Kanaan évoque la problématique des cotisations à l'assurance-chômage, qui ne correspondent pas aux variations du rythme de travail. Il faut entamer un diagnostic des situations particulières (musique, arts visuels...) et travailler en concertation avec les milieux concernés, comme la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) pour le statut des musiciens. L'idéal serait de créer un statut formalisé au niveau national.

M[me] Keller ajoute que le volet de la prévoyance sociale du sujet des statuts des intermittents est problématique parce la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) dès le premier franc n'est pas toujours appliquée (en raison de sources de financement diverses, ou un taux de rémunération changeant). Après les discussions avec syndicats, on note que le sujet de la prévoyance vient après la question de la rémunération. Les artistes sont souvent payés à la prestation. Il existe une convention collective au sujet de la rémunération minimale prescrite par les organisations professionnelles dans le domaine de la danse et du théâtre. Ces prescriptions n'existent pas dans les domaines comme les arts visuels, ou les musiques actuelles. (Par exemple, un artiste qui expose un tableau et qui n'est pas rémunéré à hauteur du travail fourni pour son exposition, c'est-à-dire des heures de travail que cela lui a pris.)

Il y a un travail à faire en partenariat avec les organisations professionnelles pour déterminer un cadre relativement souple qui donne des prescriptions minimales et qui prend en compte le travail fourni en amont par les institutions qui programment ces artistes. La conséquence serait donc l'augmentation des subventions ou une baisse du nombre de projets. Le but est de réaliser un contrat type qui permettrait aux artistes d'avoir un cadre commun financier lorsqu'ils entrent en négociation avec les institutions.

Une commissaire demande si les institutions qui reçoivent les subventions liées à la Covid-19 sont tenues de maintenir leurs engagements vis-à-vis des artistes.

M[me] Keller répond par la positive, et que la subvention ne représente qu'une partie du budget des institutions. La plupart des institutions à Genève se sont

engagées à respecter leurs engagements vis-à-vis des artistes. Dans les domaines du théâtre et de la danse, cela a été suivi rigoureusement. Cependant, les métiers qui gravitent autour du domaine de la culture comme les techniciens, graphistes, photographes, etc. n'ont pas toujours été rémunérés comme ils auraient dû l'être.

Une commissaire demande pour quelles raisons la rénovation du MAH prend autant de temps.

Mme Koelliker explique que suite au crédit de préétude, il a fallu faire un appel d'offre et respecter l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Le mandataire a été choisi en novembre 2019. Le travail a commencé en janvier 2020 et prévoit plusieurs étapes pour aboutir à la rédaction d'un programme pour le concours d'architecture. Le crédit d'étude sera sûrement présenté au Conseil municipal en septembre 2021.

Au sujet de la Cité de la musique, une commissaire demande s'il est possible de signer une convention avec le Canton et la fondation pour limiter l'engagement de la Ville dans les frais de fonctionnement futur.

M. Kanaan répond qu'une convention tripartite est envisageable, mais sans grand impact vu que le Canton ne peut pas forcer la Ville à donner des financements. Le Grand Conseil n'a pour l'instant rien voté en faveur de la Cité de la musique. Il évoque le paradoxe de ce dossier, qui comprend le débat sur l'aménagement du territoire et conduit à un débat sur la politique culturelle.

Un commissaire questionne les délais pour la convention de subventionnement du GTG incluant un plan financier quadriennal. Il demande également si le montant de 11 155 758 francs relatif aux subventions à des collectivités et à des tiers dans le cadre du GTG est suffisant, étant donné que la subvention du Canton fait souvent défaut et doit être compensée par un crédit de la Ville. Il demande si cela ne nécessitera pas un crédit supplémentaire.

Il est prévu que la convention entre en vigueur le 1er janvier 2021. Concernant le montant des subventions, M. Kanaan explique que c'est lié à la situation du Covid-19; en effet, pour la saison 2020, le GTG a obtenu les indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT), la saison a donc pu être équilibrée. On attend le choix politique de la Confédération concernant les RHT pour les organismes culturels. Il rappelle enfin que les crédits extraordinaires de ces deux dernières années sont liés aux chantiers et aux rénovations du GTG et au fait que le Canton n'ait plus participé financièrement comme il le faisait auparavant.

Une commissaire demande s'il existe déjà des canevas des contrats types pour les artistes.

Mme Keller répond que tous les artistes ne peuvent pas être rémunérés de la même manière et que le département travaille de façon pointue avec les branches respectives et prend en compte les spécificités de chaque domaine. Il ne s'agit pas

d'un contrat type à proprement parler mais d'une check-list des points qui doivent être discutés entre l'institution et l'artiste.

La même commissaire demande si, pour le Théâtre du Loup, le directeur choisit de mensualiser les comédiens à l'aide de sa subvention ou si cela relève du Conseil administratif.

Mme Keller répond que c'est un cas particulier car c'est un collectif qui a créé le théâtre. Le collectif de direction s'autogère et il n'y pas de troupe à l'année. Elle rappelle que les théâtres et lieux de danse sont tous conventionnés. Si un théâtre souhaite changer de mode de fonctionnement, il doit en discuter avec le département.

Le sujet de l'ouverture dominicale des BMU est abordé par plusieurs commissaires. On demande si un bilan a été fait suite au projet-pilote, mais aussi si l'on dispose d'information sur les publics. Une commissaire demande combien d'employés travaillent le dimanche et quelle est la constitution de ce personnel (employés habituels, étudiants, auxiliaires, etc.).

M. Kanaan propose de mettre à disposition de la commission des finances un rapport sur le projet-pilote.

Mme Bachmann détaille que lors de la phase pilote l'équipe était formée sur une base de volontariat et d'étudiants bibliothécaires en collaboration avec la Haute école de gestion de Genève (HEG). Pour la suite, un système de rotation (quatre ou cinq fois sur trois ans) sera mis en place pour tous les employés, qui dans ce cas ne travailleront pas le samedi. Cela est fait pour intégrer le projet pilote dans le fonctionnement normal des BMU, et donc ne pouvait continuer sur base volontaire. Le feedback des équipes était positif, et des indemnités seront versées. Le profil du public et les statistiques se trouvent également dans le bilan; c'est un public varié qui s'est rendu aux BMU.

Un commissaire demande si les amendements déposés à la commission des arts et de la culture ont été évoqués lors des arbitrages du budget, et si la commission des finances peut obtenir une position du département sur les amendements proposés à la commission des arts et de la culture.

M. Kanaan répond que cela a été abordé dans le cadre du processus budgétaire. Dans le projet de budget initial, des entités bénéficiaient d'augmentations (Spoutnik, fonds de musiques actuelles, Utopiana...) qui ont été supprimées après la révision des recettes en juillet. Certaines ont fait des demandes d'auditions auprès de la commission des arts et de la culture. Il recommande d'éviter les auditions en période budgétaire pour des raisons d'équité.

Mme Keller ajoute que c'est une posture compliquée vu que le SEC avait validé ces demandes. L'AMR, par exemple, voulait demander une augmentation de subvention de 170 000 francs afin de revaloriser les cachets de musiciens.

La demande de revalorisation des fonds pour les musiques actuelles ou celle de l'OCG sont également des demandes légitimes.

M. Kanaan surenchérit: sur le fond, les demandes à la commission des arts et de la culture sont légitimes, mais les autres également. Il a le souci du processus politique. Si on vote des amendements non compensés, on se retrouvera avec le problème du plafond du déficit autorisé.

Un commissaire s'enquiert des lignes de soutien aux projets ponctuels. Des économies sur ces soutiens sur les budgets 2020 sont à prévoir vu les annulations des projets en automne. Il demande un point de situation sur ces lignes avant le vote du budget et avant les comptes.

Mme Keller précise que ces soutiens sont budgétés à l'avance, les montants octroyés en septembre sont payés en janvier de l'année d'après (sur des projets déjà définis, avec des dates et lieux déjà déterminés). Lorsque la situation du Covid-19 est devenue critique en mars dernier, les fonds avaient déjà été pour la plupart octroyés pour les artistes qui travaillaient depuis des mois sur leurs projets. Il faut attendre en décembre les comptes 2020 pour faire un bilan de ces subventions octroyées ou non et examiner les demandes de restitutions et procéder à de nouveaux calculs.

M. Kanaan dit que lors de l'étude de l'ensemble des comptes de la Ville, il y aura des dépenses supplémentaires et des recettes moindres dues aux exonérations pendant la situation du Covid-19. Il est possible que certaines subventions soient absorbées par compensation mais cela se verra lors des comptes 2020 au printemps 2021. Ces comptes 2020 ne seront pas bons, mais seront vérifiés. Si des entités nominales n'ont pas dépensé, elles devront rembourser.

Mme Keller rajoute que les subventions ont été versées pour soutenir chaque projet prévu, y compris ceux qui ont été annulés. Ce sont des moyens modestes qui sont donnés sur ces fonds ponctuels, qui concernent les artistes les plus précarisés, contrairement aux lignes nominales. Elle précise que la somme des lignes ponctuelles s'élevait à 6 millions de francs l'année précédente pour tous les domaines confondus.

Un commissaire demande comment se départage la subvention entre l'artiste et l'administration, et demande le nombre de bénéficiaires de ces subventions.

Mme Keller répond que les ratios de mise sont 50% pour la production et 50% pour l'artiste. En ce qui concerne les bénéficiaires, elle rappelle que les emplois artistiques sont interdépendants. Le département essaie de mettre en place une méthodologie de calcul des emplois liés aux subventions que la Ville donne. C'est plus facile pour les emplois mensualisés dans les compagnies de danse et de théâtre, mais difficile à calculer dans les domaines des arts visuels ou de la musique vu que la subvention est donnée par projet.

Une commissaire demande où en est le projet de privilégier les achats d'œuvres féminines et d'obtenir une égalité dans le cadre du FMAC.

Mme Keller explique qu'au niveau de la formation, 50% des étudiant-e-s des écoles d'arts sont des femmes, mais lors de la demande de subventionnement de projets cette proportion baisse énormément. Il y a donc un travail à faire à la sortie des écoles. Elle explique que les commissions d'octroi de la Ville sont paritaires. Chaque convention implique la représentation des femmes dans les spectacles ainsi qu'au niveau des postes de chaque institution. La parité s'est installée dans les institutions du théâtre et de la danse, mais ce n'est pas encore le cas dans le milieu de la musique. Une politique culturelle doit se développer dans les institutions afin de mettre en avant des projets de femmes qui sont aussi de qualité. Les bourses sont aussi octroyées de manière égalitaire.

Un commissaire demande si le montant important de 14 830 478 francs de la subvention attribuée à la Fondation d'art dramatique (FAD) est justifié.

Mme Keller rétorque que la Comédie va ouvrir en 2021 et qu'elle aura donc besoin du budget. Mais en 2020 avec le retard de chantier et la non-ouverture liée au Covid-19, il est possible d'avoir du non-dépensé aux comptes. Mais ce n'est pas le moment de questionner leur budget vu les collaborations, l'ouverture et le déménagement.

Ce commissaire insiste pour savoir s'il est possible de trouver les 2,3 millions de francs de crédit complémentaire que demande le projet de délibération PRD-1430 dans les non-dépensés de ce crédit.

M. Kanaan répète que ce n'est pas possible actuellement de donner les chiffres des comptes 2020. La Comédie a subi un chamboulement de saison et cela entraîne des coûts importants. Elle a aussi dû préparer la saison suivante, des remplacements dans la Comédie actuelle, etc. Il n'y aura a priori pas d'économie sur la saison 2020 de la Comédie.

Mme Keller informe qu'il y a un changement d'échelle entre la nouvelle et l'ancienne Comédie. Il y a des salles supplémentaires et une équipe plus nombreuse est prévue. Le personnel a déjà été engagé vu que l'institution devait ouvrir en septembre 2020. Tout ce travail de préparation et de mutation entraîne des coûts.

Une commissaire demande si le montant de la subvention attribuée à la Comédie comprend la troupe à domicile (page 121, ligne 32) et s'interroge sur l'abandon éventuel du projet de troupe.

Mme Keller répond que la troupe continue mais a fait face à de nombreuses difficultés lors du projet de mutation de la Comédie. Elle sera développée par

étapes: la première année, des élèves sortant de l'école de la Manufacture l'intégreront et le collectif sera construit peu à peu. Pour le moment, ils n'ont pas eu les moyens de créer cette troupe afin qu'elle puisse fonctionner dès l'ouverture de la Comédie. La Comédie accueillera aussi des compagnies indépendantes.

Pour conclure, une commissaire demande pour quelles raisons les lignes de soutien à la création théâtrale et soutien à la création théâtrale conventionnée sont séparées (page 121, ligne 32).

Mme Keller explique que le service a fait l'objet d'un audit au Contrôle financier (CFI) en 2016. Le CFI a souhaité que cette ligne de soutien se différencie en trois lignes par souci de transparence et afin d'obtenir une meilleure lisibilité. La première ligne soutient des projets de création, la deuxième soutient des manifestations comme des festivals et la troisième regroupe les conventionnés du domaine.

Séance du 4 novembre 2020

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, et de Mme Inès Legeret Coulibaly, adjointe de direction en charge de la vie associative

Une discussion sur la séance de la commission des finances concernant les amendements a lieu en début de séance. Les commissaires préconisent un délai d'une semaine entre la présentation du budget amendé, qui a lieu le 10 novembre, et la séance des amendements, afin de pouvoir discuter de ceux-ci avec les différents groupes.

La rapporteuse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, Mme Richard¨, a présenté un rapport exhaustif parce que c'est le premier budget de Mme Kitsos. Elle rappelle que la commission a passé beaucoup de temps sur les projets. Elle attend la présentation actualisée de Mme Kitsos après le million de francs voté par l'Association des communes genevoises (ACG) dévolu à la prise en charge des personnes sans abri.

Mme Kitsos prend la parole, via le système de visioconférence, et dit en préambule que la deuxième vague de Covid-19 rend la situation difficile, surtout en période hivernale. Son département se trouve en première ligne sur un certain nombre de dossiers. Il faut adapter les dispositifs face à la recrudescence de la pandémie. Concernant l'urgence sociale, il est nécessaire de maintenir les prestations, mais l'augmentation des besoins et les mesures de distanciation nécessaires, qui réduisent de moitié les espaces d'accueil de la Ville de Genève et des associations, demandent davantage de moyens.

Dans les abris de la Protection civile (PCi) et au centre Frank-Thomas, les effets du semi-confinement se font déjà sentir, notamment pour les femmes dans le domaine du travail du sexe, dont le logement dépend souvent de l'exercice de leur métier, ou des personnes en sous-location renvoyées à la rue.

Il s'agit aussi de s'intéresser à la question des jeunes, à la problématique de l'emploi et des apprentissages, mais aussi à la prévention des comportements problématiques dans l'espace public. S'agissant des aînés, il a paru nécessaire de relancer la ligne téléphonique de solidarité 65+ et la mise en place d'un dispositif de soutien.

Pour les enfants, il est nécessaire de maintenir les prestations des crèches, donc d'augmenter les pôles de remplacement pour maintenir le taux d'encadrement suffisant pour garder les crèches ouvertes.

Elle mentionne également la poursuite de la distribution alimentaire au Palladium, avant d'enchaîner sur la nécessité d'un mécanisme qui faciliterait le recours aux prestations sociales. Elle évoque également les angoisses générées par le Covid-19, sur la maladie, la mort ou la perte de liens sociaux. L'impact sur les réseaux de prévention et de proximité s'en trouve grandi. L'urgence est donc sociale mais touche plusieurs niveaux de notre société. Le Service de l'état civil (CIV) maintient les prestations; le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) est surchargé et nécessite l'engagement de personnes pour faire face à l'augmentation de décès et l'absentéisme des équipes.

Ces éléments ne sont pas liés au projet de budget 2021, mais seront à retrouver dans les comptes 2020. Si la crise perdure cela aura encore des répercussions sur le budget 2021. Elle salue le soutien des collaborateurs et collaboratrices, des associations et des bénévoles.

En ce qui concerne le contexte financier qui a présidé à l'élaboration de ce premier projet de budget de la législature, on est dans une situation difficile avec une baisse des recettes conjuguée avec l'introduction de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et les effets de la crise sanitaire qui réduisent la marge de manœuvre du Conseil administratif. Les récents arbitrages ont permis de revoir certains nombres d'éléments, en plus du million obtenu par l'ACG qui permet de réajuster les demandes pour l'urgence sociale. Elle rappelle néanmoins que cela ne suffira pas si la crise venait à perdurer.

M[me] Kitsos entreprend de présenter les priorités de son département:

– La planification scolaire et parascolaire est urgente et nécessaire en raison de l'augmentation de fréquentation, liée à une croissance démographique, avec plus de 300 enfants à cette rentrée par rapport à l'année passée. Pour le parascolaire, cette hausse s'exprime à hauteur de 6% chaque année. Une proposition élaborée avec le département de M[me] Perler a été présentée au

Conseil municipal pour la rentrée scolaire 2022, intégrée dans le plan financier d'investissement (PFI).

– Le renforcement de l'accès à la culture et au sport, en élargissant l'accès aux ateliers découverte, est doté de 30 000 francs. Le but est d'augmenter ce budget chaque année pour pouvoir à terme offrir ces ateliers à tous les enfants dans toutes les écoles.

– L'allocation de rentrée scolaire doit voir son budget revu à la hausse pour pouvoir couvrir les besoins sans distinction de statuts avec les enfants qui n'ont pas de papiers en règle. Cela concerne 600 familles supplémentaires.

– La petite enfance est également un axe essentiel. Dans le projet de budget 2021, il y a des crèches qui doivent s'ouvrir (dans l'écoquartier de la Jonction, à l'Ancien Manège, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), autour de la gare des Eaux-Vives), mais il manque 1000 places avec un taux de couverture de 80%. L'effort doit se poursuivre vu la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale, particulièrement pour les femmes, mais aussi pour appuyer la cohésion sociale, sachant que pour les enfants qui sont en accueil préscolaire la transition vers l'école primaire est facilitée, et l'apprentissage du français chez les familles migrantes s'en trouve amélioré. La gouvernance des crèches est aussi à revoir.

– L'urgence sociale reste une priorité. S'ajoutent à la proposition votée par le Conseil municipal en juin 2020, qui a permis de maintenir ouverte la caserne des Vernets en été puis d'ouvrir les abris PCi et Frank-Thomas, des moyens supplémentaires pour maintenir ces structures ouvertes jusqu'au 31 mars. L'intégration du million de francs de l'ACG, même si la somme semble assez petite, est un signal positif, parce que le département le demandait depuis longtemps, et cela permettra de travailler sur une base légale avec l'Etat et les communes. Il s'agirait de mutualiser les ressources et compétences dans l'objectif d'un dispositif pérenne pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

– La politique sociale de proximité menée au cours de la législature précédente a permis d'établir des diagnostics de quartier, qui permettent actuellement au département de prioriser des actions en lien avec ces besoins. La mise en place d'un dispositif de médiation de nuit, doté de 320 000 francs, se travaille de manière transversale avec le département de la sécurité et des sports (DSSP) dans un but de prévention auprès des jeunes (harcèlement, discrimination, violences). Il s'agit de travailler en réseau avec les écoles, les services de santé et la police. Cela permet également d'aborder la question des incivilités en augmentation pendant les périodes de semi-confinement. Le recrutement de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) n'est pas intégré au budget mais cela ne devrait pas empêcher une réflexion plus globale sur ce qui est fait pour la jeunesse en journée.

– Les personnes de plus de 65 ans sont également une priorité. Le défi du vieillissement de population et d'une société de longue vie doit être adressé de manière transversale, pour lutter contre l'isolement, la cherté de la vie, les rentes fragiles et la précarité. Le département, en partenariat avec la Croix-Rouge, cherche à activer des binômes contre l'isolement, en plus de rouvrir la ligne solidarité 65+.
– La numérisation du CIV cherche à faciliter l'accès aux pièces justificatives et formulaires nécessaires pour l'obtention des prestations.
– Le SPF sera renforcé en engageant du personnel pour répondre à l'augmentation des décès et l'organisation des obsèques. Une rénovation du centre funéraire de Saint-Georges est prévue.

Concernant les écarts, le budget représente un total de 291 millions de francs de charges, ce qui représente une croissance de 4,6 millions de francs soit 1,6% en plus. Sur cette somme, 170 millions de francs sont consacrés à des transferts de charge, c'est-à-dire des contributions et subventions versées à des privés et cela représente 60% du budget. Les autres postes de charge sont les charges de personnel (20%), les frais de fonctionnement, dont les achats de biens et services (10%) et les amortissements du patrimoine administratif (7%).

Les recettes s'élèvent à 26,4 millions de francs, dont 14,6 millions de francs de subventions reçues, et 7 millions de francs de taxes et émoluments encaissés par le CIV et le SPF. D'une manière générale, les augmentations prévues découlent de mises à niveau budgétaires pour respecter des obligations légales ou contractuelles (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), assurances petite enfance).

La magistrate évoque également ce qui sera intégré dans le budget amendé: 2,1 millions de francs de plus pour le financement du GIAP, dû à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil parascolaire. Pour le Service de la petite enfance (SDPE) 1,5 million de francs supplémentaires concernent l'augmentation des primes d'assurance perte de gain, dû à une très forte augmentation de l'absentéisme et la sinistralité. Ensuite, il y a une augmentation de 500 000 francs pour les aides financières du Service social (SOC).

Le budget d'entretien des locaux scolaires s'élève à 385 000 francs, 320 000 francs pour la médiation de nuit, 193 000 francs pour les maisons de quartier qui ouvriront en 2021, et un montant de 500 000 francs pour compléter le financement du dispositif d'hébergement d'urgence.

En conclusion, M[me] Kitsos estime que ce projet de budget prend en compte certains éléments d'urgence sociale en période de crise sanitaire et répond aux obligations légales et contractuelles de maintien des prestations. Néanmoins, selon le contexte en 2021, ces moyens seront peut-être insuffisants.

Questions des commissaires

La séance de questions s'ouvre par une demande d'une commissaire au sujet de l'analyse sur la mise en place de la réforme du SPDE, et si cette dernière est prévue au budget.

M[me] Kitsos rappelle qu'elle avait été auditionnée par la commission des finances au sujet d'une nouvelle structure (Carré-Vert), où elle a mentionné la possibilité de créer une fondation de droit privé, ou un projet pilote de municipalisation. Un travail de chiffrage est en cours sans incidence sur le projet de budget 2021, pour savoir exactement ce que la municipalisation représenterait, en termes de coûts et de charges pour le SPDE.

Le président demande s'il serait possible, maintenant.

Une commissaire s'étonne de la découverte tardive du manque de locaux scolaires et parascolaires.

La magistrate répond que les difficultés de planification scolaire et parascolaire sont liées à la densification de la ville, et insiste pour que les besoins d'infrastructures soient pris en compte avec la construction de logements. La hausse démographique n'a pas été prise en compte dans l'évaluation des effectifs par le Service de la recherche en éducation (SRED).

Un commissaire demande s'il est possible de créer un pôle réinsertion et emploi en Ville.

M[me] Kitsos répond que le département travaille déjà sur la question de la réinsertion sociale et réfléchit à la problématique de l'accès à l'emploi, vu que le Fonds chômage n'existe plus.

Le même commissaire demande si, dans le budget 2021, une politique particulière va être dédiée à la question des personnes en situation de handicap et de la diversité au sein de l'administration.

Il existe un groupe transversal au DCSS et au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et les éléments budgétaires présents en 2022.

M. Vallat ajoute que l'accès aux locaux de la Ville de Genève pour les personnes en situation de handicap est en voie de réalisation. Mais le groupe a également prévu de travailler sur d'autres aspects, c'est un plan pluriannuel.

Une commissaire s'inquiète de l'imprévisibilité des besoins de l'an prochain et demande, en cas de dépassement, s'ils seront visibles aux comptes ou avec des crédits qui seraient votés.

Mme Kitsos rappelle que les services sont tenus de respecter leur budget, avec un maximum de dépassement de 5%, et cela dépendra de l'urgence et de l'étendue des besoins. Si la crise perdure et que les besoins augmentent massivement il n'est pas exclu de soumettre au Conseil municipal de nouvelles demandes de crédit.

Concernant l'hébergement d'urgence, une commissaire demande s'il sera étendu à la saison d'été, et pour les femmes spécifiquement.

Mme Kitsos rappelle l'augmentation du budget par rapport à 2020, et l'objectif est d'étendre l'offre sur toute l'année de la part des associations, qui bénéficient de l'enveloppe de subventions de 1,8 million de francs. Les abris supplémentaires ouverts par la Ville de Genève doivent être maintenus. Elle ajoute que l'Armée du salut va ouvrir le Passage (90 places) et qu'une subvention est allouée à l'association Aux 6 Logis, pour les femmes. Mais il est impossible de se baser seulement sur ces projets car les besoins ont augmenté. Il y a un travail qui est en train d'être fait pour anticiper les fermetures et ouvertures de places afin de pouvoir garantir un même nombre de places d'accueil.

Une commissaire demande des clarifications quant à la nécessité de développer des «supports adaptés» (page 39).

Mme Kitsos répond que les «supports adaptés» recouvrent plusieurs points. Cela peut être le numérique. Avec Cité Seniors et le SOC, une application est en développement afin de mettre à disposition du public toute l'information utile. Cela peut aussi être des traductions de documents. Il faut également utiliser toutes les possibilités de toucher un large public.

Un commissaire demande comment valoriser le travail dans la petite enfance et améliorer le statut des emplois dans la petite enfance et le parascolaire.

Mme Kitsos répond que des études démontrent que l'intervention pendant les quatre premières années ont des effets sur le suivi pour les enfants, par exemple ceux et celles à besoins particuliers. Cela facilite également la transition du préscolaire au primaire, et on note que les enfants favorisés par un accueil préscolaire ont davantage de facilité de lecture. Concernant la valorisation, elle ajoute que la gouvernance doit aussi être revue, et que la surreprésentation féminine dans ce secteur montre bien que les représentations de la petite enfance mais aussi de l'égalité homme-femme sont encore très figées dans ce domaine. Elle conclut en ajoutant qu'au niveau économique il est prouvé que les pays qui ont beaucoup investi dans la petite enfance ont connu une augmentation du produit intérieur brut (PIB) liée à cet investissement.

Un commissaire questionne les termes «accueil d'urgence», «urgence sociale» «aide d'urgence», «hébergement d'urgence» ou «prise en charge des sans-abris» et demande s'ils correspondent à la même chose, ou si chacun est propre à une

action et donc une dépense (page 38), et comment ces termes se retrouvent au niveau du budget sous forme de rubriques.

Mme Kitsos avance que l'accueil d'urgence est un terme plus englobant, et inclut différents types d'hébergements, l'accueil de jour, pour l'hygiène, et explique que l'on parle d'urgence parce qu'il s'agit de dispositifs de type humanitaire. C'est un accueil à durée limitée et une réponse à des besoins vitaux, qui inclut l'hébergement d'urgence. Cela est lié au sans-abrisme et aux problématiques liées (santé physique, psychique), et insiste sur la différence avec le mal-logement et le non-logement (par exemple des chambres d'hôtel, payées par l'Hospice général).

Dans le cadre des négociations avec les communes, il est important d'avoir une terminologie précise parce qu'il ne s'agit pas du même type d'accueil. L'urgence sociale est le contexte de crise sanitaire et économique.

M. Vallat répond, sur la question des lignes budgétaires, que la brochure ne présente pas ce degré de granularité et de détail, mais est plutôt organisée par politique publique (aide sociale). On retrouve dans les rapports d'activités du département une information comptable et non budgétaire. On trouve en revanche dans la brochure le détail des subventions monétaires par association.

Le commissaire rétorque qu'on devrait pouvoir connaître les dépenses engendrées par une politique publique, vu que ce budget est voté; pour se rendre compte de l'effort qui est fait pour l'urgence par rapport à l'ensemble du budget.

M. Vallat répond qu'il existe déjà une information assez détaillée dans le tableau des subventions accordées par le département aux associations; et propose de faire parvenir à la commission un tableau synoptique retraçant les principaux postes budgétaires.

Une commissaire évoque l'allocation de rentrée scolaire, que le département prévoit de verser à des enfants sans statut légal. Elle questionne la légalité de cette décision, et ajoute que cette allocation a créé des discriminations, vu qu'elle est versée uniquement aux enfants domiciliés sur la commune de Genève.

Mme Kitsos rappelle que la Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, et ces droits fondamentaux disent que les enfants ne sont pas porteurs du projet migratoire de leurs parents. Dès le moment où ils et elles sont scolarisés, ils et elles ont le droit d'être traités de manière égalitaire, quelle que soit leur origine et quel que soit leur statut. Il ne faudrait pas créer de discriminations entre les enfants en situation de précarité. Concrètement, le département travaille avec le centre de contact Suisses-immigrés qui inscrit tous les enfants sans papiers à l'école primaire. Concernant la discrimination entre enfants qui fréquentent la même école mais qui habitent sur différentes communes, c'est l'autonomie des communes qui fait que ce type de décision se base sur la volonté politique, soit pour répondre à un principe de subsidiarité, soit pour chercher des complémentarités.

A la question portant sur la gratuité des SPF, il est répondu que pour des raisons historiques les prestations funéraires sont gratuites pour ses «communiers». Ces prestations sont minimales mais de qualité, toutefois on peut y ajouter des prestations payantes. Dans le cas de ressortissants d'autres communes, on applique les mêmes tarifs que les entreprises privées.

Une commissaire aimerait obtenir plus de détails concernant les prérogatives des médiateurs et médiatrices de nuit, si leur rôle serait similaire à celui des agent-e-s de la police municipale (APM), et quelle serait la formation demandée.

M[me] Kitsos explique que c'est un rôle de sensibilisation et de prévention, davantage que de répression. En revanche, si la prévention ne suffit plus, il s'agit de faire remonter les infos à la police. Ce programme cherche à fixer des indicateurs, à savoir où placer le curseur entre prévention et répression, et cherche à établir un réseau pluridisciplinaire (école, santé…) qui prendra en charge ces jeunes en rupture. Elle ajoute que le département est en train de travailler sur le profil exact de ces médiateurs et médiatrices. M[me] Kitsos explique que c'est un projet pilote, pendant l'année 2021 un bilan sera tiré, et la nécessité ou non de réajuster le projet avant de l'étendre sera évaluée.

M. Vallat ajoute que ces postes sont en catégorie G, avec une formation en médiation (il ne s'agit pas de travailleurs sociaux), de type de ceux qui interviennent dans le cadre du Noctambus.

Une commissaire demande ce que le département prévoit de faire pour lutter contre la fracture numérique, dans le contexte de la transition numérique, et du risque de non-recours aux prestations. Elle lie ce risque aux populations immigrées qui ne maîtrisent pas la langue et dit que la numérisation pourrait créer un obstacle supplémentaire pour l'accès aux prestations.

M. Vallat répond qu'une attention particulière est portée aux seniors, vu qu'on considère que la fracture numérique concerne avant tout les personnes âgées de 75 ans et plus, pour lesquels sont organisés des ateliers informatiques qui fonctionnaient bien avant la crise sanitaire. Les seniors y étaient familiarisés à l'utilisation des outils quotidiens (téléphones mobiles et tablettes).

Il ajoute que toutes les administrations municipales ou paramunicipales ont toujours ce souci d'offrir un soutien et un support, notamment dans les points d'information, pour permettre aux gens d'accomplir les démarches qui peuvent être bloquantes non pas du fait du support technologique mais du fait de la complexité administrative. M. Vallat complète, à propos des populations immigrées, en expliquant que l'obstacle principal est lié à la compréhension des mécanismes administratifs à remplir, ou des démarches à accomplir. C'est la raison pour laquelle le GIAP propose un mode d'inscription hybride (en ligne ou par voie téléphonique ou sur rencontre).

La magistrate évoque à son tour la numérisation des inscriptions en crèche, qui faciliterait un processus compliqué. Concernant le non-recours aux prestations, elle admet qu'une analyse est nécessaire, sur les supports utilisés, et de quelle manière ils peuvent être adaptés.

Une commissaire demande si les pavillons provisoires dans les écoles seront déplaçables et s'il était envisagé de faire comme ce qui est fait à Zurich pour ces installations.

Mme Kitsos répond qu'en effet ce seront des pavillons qui seront déplaçables; l'objectif est d'avoir des structures de qualité qui répondent à des critères de respect de l'environnement et d'avoir la souplesse de déplacer ces pavillons selon la demande dans les différents quartiers.

Un commissaire s'enquiert des pistes éventuelles concernant la situation des points d'eau pour les sans-abris. Il se réfère à la motion M-1436.

Mme Kitsos répond qu'il n'y a pas d'étude spécifique sur ce sujet à ce jour, mais qu'une étude a été lancée sur l'accueil d'urgence. Cette étude comporte un axe sur les besoins des bénéficiaires, et détermine quels sont les publics concernés. Elle ajoute que les résultats de cette étude devraient arriver au printemps 2021.

Un commissaire demande s'il est possible de se lancer dans le budget de genre qui permettrait de visibiliser les bénéficiaires hommes et femmes et à terme d'avoir des moyens pour une vraie politique d'égalité.

Mme Kitsos pense que le budget genré est une bonne option; on le voit dans le domaine du sport. Elle considère qu'il faudrait travailler avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) par exemple sur la question de l'orientation, dès l'école, pour valoriser les filières scientifiques pour les filles, et valoriser les métiers de soin, de care et de petite enfance pour les garçons. Elle prend pour exemple le secteur de la petite enfance où les femmes sont surreprésentées, et propose qu'en changeant le modèle de gouvernance et en professionnalisant, on valorise de fait ces métiers.

Un commissaire note qu'il y a un décalage entre l'engagement pour les personnes âgées dans les intentions du département (pages 38 et 39) et la somme allouée dans le budget (4 millions de francs).

Les contraintes légales liées à la loi sur l'administration des communes (LAC) ne donnent pas de marge de manœuvre budgétaire, et il est impossible de créer des projets, uniquement d'assurer le maintien de prestations, selon Mme Kitsos. Elle évoque la réactivation de la ligne solidarité 65+, pour répondre aux situations individuelles. De plus, il est prévu de renforcer les binômes avec la Croix-Rouge. Avec l'Unité de vie associative (UVA) il y a un certain nombre de projets qui sont

mis en place. La Ville finance également des associations qui ont pour objectif la mise en place de projets en lien avec les personnes âgées. Il faudra également trouver des moyens pour assurer le suivi de proximité. Elle ajoute qu'elle a bien l'intention, dans le projet de budget 2022, d'intégrer ces éléments en faveur des personnes âgées, mais dans le contexte actuel, ça n'a pas été possible.

Mme Legeret Coulibaly complète en expliquant qu'au niveau des subventions monétaires un certain nombre de lignes concernent les aînés, et au niveau des subventions ponctuelles beaucoup de subventions sont versées à des structures via le Fonds Zell, ce qui n'apparaît pas clairement dans les listes de subventions du budget.

M. Vallat conseille de ne pas accorder trop d'importance à la classification des dépenses par politique publique, pour identifier les éléments de la politique de la vieillesse, car beaucoup d'autres prestations concernant les seniors apparaissent sous d'autres rubriques (par exemple 12 millions de francs de soutien pour les bénéficiaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) qui apparaissent sous la rubrique aide sociale, ou les personnes âgées sans abri sous la rubrique urgence sociale). Il conclut en expliquant que les 4 millions de francs auxquels le commissaire fait référence concernent essentiellement les actions de nature culturelle, ou des activités très ponctuelles comme le soutien à la maison de vacances de la Nouvelle Roseraie.

Une commissaire rappelle que le Fonds chômage a fait les frais de la mise aux normes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), mais le Conseil municipal, via des subventions, l'a rétabli. Néanmoins, elle déplore l'absence d'urgence pour petits commerçants et indépendants qui sont dans une situation difficile. Elle évoque la taxe professionnelle qui rapporte 120 millions de francs à la Ville chaque année, dont environ 6 millions de francs proviennent des petits commerces, et ces rentrées vont manquer l'an prochain.

Mme Kitsos rappelle que le plan de relance de l'économie est une tâche cantonale, et concerne également le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Elle ajoute que faire une politique anticyclique sur trois niveaux qui seraient le soutien aux petits commerces, le soutien aux plus précarisés, et l'augmentation des investissements est impossible en restant dans le cadre de la limite du déficit à 49,3 millions de francs. Elle affirme qu'une séance d'urgence du Conseil administratif afin de trouver de pistes pour soutenir les petits commerces aura lieu.

Une commissaire demande quel pourcentage des charges de transfert représentent les charges de personnel (page 151).

M. Vallat répond que les charges de transfert comprennent la masse salariale du personnel de la petite enfance (un peu plus de 100 millions de francs). Le

budget du GIAP est composé essentiellement de frais de personnel, et la contribution de la Ville de Genève est à hauteur de 21 millions de francs. Pour ce qui est des maisons de quartier il est possible de cerner plus précisément. Il propose de reprendre les cinq principales subventions versées à des entités privées, publiques ou parapubliques, et d'indiquer ce que représente la masse salariale dans le budget de ces structures. Mais il est vrai qu'une fraction très significative des 160 millions de francs finance en réalité des frais de personnel.

Un commissaire revient sur le sujet de la petite enfance. Il s'étonne que l'application automatique des annuités prévue par la convention collective de travail (CCT) ne soit pas dans le budget (page 152). Il demande des précisions sur la hausse des primes d'assurances sociales (page 156).

Mme Kitsos rappelle que la Ville n'est pas l'employeur et n'est donc pas partie prenante de la CCT, mais assure la couverture financière des crèches. A ce titre, si la Ville ne peut garantir cette couverture, elle doit l'annoncer dans un délai respectable pour que la CCT puisse être dénoncée avant la fin de l'année. La courbe des annuités est plus lente que celle des fonctionnaires de la Ville de Genève. Mais ces mécanismes ont été introduits par le Conseil administratif lors des arbitrages de l'automne; la question de la non-application des mécanismes salariaux de la petite enfance tombe donc cette année.

M. Vallat répond à la question des assurances en précisant qu'il s'agit d'assurances perte de gains maladie et accidents, contractées par les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) pour compléter les salaires pendant les arrêts maladie ou accident. La sinistralité conduit à la hausse des primes, renouvelées après un appel d'offres. La situation est similaire pour le GIAP.

Le même commissaire demande s'il est possible d'avoir un tableau simplifié avec la composition détaillée de cette augmentation de 1,5 million de francs ainsi que les flux en lien avec le subventionnement des crèches. Il demande si, dans la subvention de 110 millions de francs, il n'y a rien dans l'augmentation qui corresponde à des postes supplémentaires.

M. Vallat ajoute que les 1,5 million de francs sont entièrement dédiés à l'augmentation des primes d'assurances, et rappelle que l'on est sur une masse salariale de plus de 100 millions de francs, avec une augmentation de 1% de masse salariale.

Mme Kitsos répond que le SDPE n'a eu aucune augmentation de personnel dernièrement, alors que le nombre de places a largement augmenté. Elle précise que la Ville reçoit annuellement plus de 11 millions de francs de la Fondation cantonale pour le développement de l'accueil préscolaire qui sont inscrits au budget, pour la création de nouvelles places de crèches.

M. Vallat confirme que les places de crèches qui ouvriront l'année prochaine étaient prévues pour 2020; avec la crise sanitaire, et le retard pris sur un certain nombre de grands chantiers, comme le Carré-Vert et l'Ancien Manège; il est apparu nécessaire de reporter leur mise en exploitation. Le financement de ces places est déjà inscrit dans le budget 2020, et sera donc utilisé l'année prochaine pour ce qui était prévu.

Une commissaire demande où figurent les changements de tarification des crèches pour les familles.

M. Vallat explique que les structures d'accueil de la petite enfance vont percevoir les prix de pension, donc on assistera à un ralentissement de leur courbe de subventionnement, mais on n'a pas encore de vision complète.

Une commissaire réclame des détails sur les créations de poste au Service de la jeunesse (SEJ) (page 157) et d'où provient le transfert sur le SPF (page 157).

M. Vallat répond que les postes sont essentiellement des médiateurs et médiatrices, un chef ou une cheffe d'équipe et une dotation pour du personnel administratif. Concernant le SPF, il répond que ce sont des postes de personnes en réadaptation professionnelle qui ont quitté le service pour avoir de nouvelles missions dans d'autres unités de la Ville.

Un commissaire questionne la baisse de subvention du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) (page 158) et une autre demande une explication sur le transfert du GLAJ vers les lignes des camps de vacances et centres aérés (page 160).

M. Vallat explique qu'il s'agit d'un transfert de lignes votées par le Conseil municipal l'an dernier pour les associations qui vont organiser les camps de vacances. Cette subvention a été attribuée par le Conseil municipal à la direction du département, mais dans les faits elle est gérée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), donc il a été demandé de transférer cette ligne budgétaire de la direction du département au ECO dans le projet de budget 2021. Il explique que le GLAJ agissait pour le compte et au nom des centres aérés. Cela n'était donc pas une subvention qui était prévue pour le GLAJ mais à chacun des centres aérés qui accueille des enfants sur la commune de Genève.

Un commissaire demande s'il est normal de garder une telle subvention pour la Fondation Partage (page 159, ligne 57), alors qu'il semblerait qu'il reste 3 millions de francs dans le Fonds cantonal, et demande si l'on ne pourrait pas répartir cette somme parmi les autres associations qui font de la distribution alimentaire.

M^me^ Kitsos répond que le montant de 5 millions de francs du Canton concerne la situation actuelle et sera épuisé à la fin de l'année. La demande a

plus que doublé, et c'est pour cette raison que le Canton a pu débloquer cette somme.

Mme Legeret Coulibaly ajoute que ce montant concerne essentiellement le fonctionnement pris en charge via l'UVA. Elle propose d'envoyer le détail des subventions.

Le commissaire demande s'il ne faudra pas venir avec un crédit supplémentaire, puisque la décentralisation des distributions alimentaires n'a fait qu'augmenter la demande, et il est probable que la Ville devra procéder à des dépenses supplémentaires pour subvenir aux besoins des plus précaires sur les deux sites de distribution.

Mme Kitsos répond que l'engagement de l'Etat allait jusqu'au 31 décembre, et que l'on est donc dans la troisième phase de la distribution alimentaire, et que la phase suivante n'a pas encore été envisagée. Il faudrait s'organiser pour la suite avec le Conseil d'Etat et les autres communes. Elle ajoute que la difficulté de cette distribution est qu'elle se base beaucoup sur des bénévoles, et c'est très lourd en termes de coordination et d'organisation. L'aide alimentaire c'est un droit individuel à l'alimentation, donc cela n'est pas forcément à la Ville de trouver des moyens, mais plutôt au Canton.

Un commissaire demande d'où vient la diminution sur l'hébergement d'urgence (page 159, ligne 57) s'il n'y aura plus de financements après fin mars.

Mme Kitsos répond que c'est effectivement une contradiction du projet de budget. Elle rappelle que les 500 000 francs de dotation supplémentaire prévus cet été ne permettent même pas de maintenir un abri de PCi jusqu'à fin mars. Pour financer cette dotation, 200 000 francs ont été pris sur le fonds de bienfaisance et 250 000 francs sur les subventions qui doivent normalement aller au CAUSE. Avec les nouveaux arbitrages budgétaires, la subvention telle qu'elle doit être pour les associations pourra être réintroduite, et d'autres moyens ont pu être trouvés, notamment le million de l'ACG, pour maintenir les abris PCi jusqu'à fin mars. Concernant les associations, elles auront leur subvention de 1 million de francs à travers le CAUSE, ensuite il y a le projet avec Païdos d'hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés sans abri (HUMA) pour les familles qui va se poursuivre, il y a l'Armée du Salut avec l'ouverture du Passage au mois de juin qui devrait fournir 90 places, l'association Aux 6 Logis, qui poursuit l'objectif de pérenniser un accueil des femmes en situation de vulnérabilité. Il y a également la subvention pour l'Association Carrefour-Rue/La Coulou. Il faudrait un peu plus de 2 millions de francs de subventions pour le CAUSE pour ouvrir à l'année.

Un commissaire demande si les subventions monétaires à l'Espace Solidaire Pâquis (page 159, ligne 57) étaient liées à une refonte de l'aménagement du préau des Pâquis.

Mme Kitsos répond qu'au terme d'un processus consultatif mis en place par le ECO pour donner le droit aux enfants de s'exprimer sur leur préau idéal, le projet architectural n'a pu prendre en compte tous les éléments. L'idée discutée avec Mme Perler est de venir prochainement avec une proposition au Conseil municipal pour végétaliser ce préau, y ajouter des jeux symboliques, dans la partie où les travaux n'ont pas commencé.

Un commissaire demande une explication sur la diminution des subventions pour les restaurants scolaires (page 160).

M. Vallat répond que cette diminution est liée au fait qu'en avril 2020, suite à l'arrêt de l'activité de l'association des cuisines et restaurants scolaires de Tremblay, la Ville de Genève s'est retrouvée dans l'obligation de reprendre en gestion directe quatre restaurants scolaires au Petit-Saconnex, ce qui a entraîné une diminution de 250 000 francs. La Ville de Genève va encaisser les prix de pension et acheter les repas à un prestataire externe. Cette opération est neutre financièrement.

Une commissaire demande des précisions sur la budgétisation de 100 000 francs d'impayés des cantines scolaires (page 160), et si les 60 000 francs payés à une société de recouvrement représentaient une nouvelle procédure. Elle demande si c'est la Ville qui s'occupe de la facturation.

M. Vallat précise que la Ville travaille désormais avec une société de recouvrement. Les créances des familles ne sont pas cédées à ce prestataire, mais le soin de procéder au recouvrement lui est laissé. Il explique que ce sont les associations de cuisines et restaurants scolaires qui facturent les repas aux familles, mais la Ville assure aux associations une garantie de déficit. Si au bout du deuxième rappel les associations ne parviennent pas à se faire payer, elles contactent directement le prestataire de la Ville de Genève et c'est ce prestataire qui procède, au nom des associations et pour leur compte, au recouvrement.

Enfin, un commissaire demande ce qui doit être compris par «budget participatif dans les écoles» (page 160) et demande s'il est possible d'établir un budget participatif dans les infrastructures, qui permettrait de voir les gens participer à la conception et à la réalisation pour s'assurer que les ouvrages correspondent aux besoins du public et permettrait aussi aux habitants de s'approprier l'espace public.

M. Vallat répond que ce budget a été mis en place lorsque les conseils d'établissement avaient été généralisés dans les écoles primaires. Beaucoup de ces conseils sont encore actifs et la Ville leur propose, le cas échéant, de soutenir des projets lorsqu'ils en ont qui permettent d'accomplir une volonté exprimée dans ces conseils. Ce sont des petits budgets, mais souvent de beaux projets.

M^me^ Kitsos renchérit, disant que l'occupation positive d'un espace est la meilleure manière de prévenir les incivilités et les violences. Mais mettre en place des processus participatifs nécessite beaucoup de temps et recèle une complexité politico-administrative lorsque les dossiers touchent à l'aménagement, et c'est ce que l'on constate dans le dossier du préau des Pâquis. Sur les budgets participatifs, un axe de travail est de pouvoir délivrer des budgets à des initiatives citoyennes. Cela participe à ces questions qui tournent autour de l'innovation démocratique. Il faut toutefois avoir conscience des difficultés que cela peut représenter.

Séance du 10 novembre 2020

Audition du Conseil administratif in corpore, soit M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^mes^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^me^ Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

M. Gomez commence sa présentation, en rappelant que les amendements se sont basés sur une réévaluation des nouvelles prévisions fiscales par groupe d'experts du Conseil d'Etat, arrivées mi-octobre. Cette nouvelle évaluation présentait, ce qui est une bonne surprise, une estimation à la hausse des rentrées fiscales, dont une augmentation de 10 millions des impôts des personnes morales, mais une baisse de 4 millions pour les personnes physiques.

Il ajoute qu'une partie des industries locales, à savoir les banques et organismes financiers et même l'horlogerie et bijouterie, est plus optimiste qu'en été. M. Gomez insiste sur le fait que le Conseil administratif a voulu rester dans le cadre qu'il s'était fixé, à savoir le déficit autorisé par la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) de -49,3 millions de francs, qui autorise le maintien des subventions et des prestations à la population.

Il salue le travail important du Conseil administratif, mené de concert avec les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, qui permet de rétablir les mécanismes salariaux, d'augmenter les sommes attribuées à l'urgence sociale (dont le maintien d'un second abri de Protection civile (PCi) jusqu'en mars 2021) et de répondre à une série d'augmentation des assurances et contributions à payer. Ce projet de budget amendé répond donc aux demandes émanant d'une majorité du Conseil municipal.

M. Krebs entreprend par la suite de détailler les amendements, basés sur une prise en compte des prévisions fiscales du Département cantonal des finances. Les prévisions des impôts sur les personnes physiques font état d'une amélioration relative en 2020 mais prévoient une péjoration ou une croissance inférieure en 2021, avec une diminution de 4,3 millions de francs. Les prévisions d'impôts sur les personnes morales sont révisées à la hausse de 10,2 millions de francs, et l'enquête réalisée sur un panel d'entreprises donne une image meilleure que prévu pour 2020, mais n'augure rien de bon pour 2021. Le fonds de péréquation des personnes morales ainsi que le chiffre de compensation des communes frontalières sont également revus à la baisse. Ce qui donne un résultat après fiscalité de -34 513 795 francs, contre -39 300 959 francs pour le projet déposé en septembre.

Note de la rapporteuse: cela ne prend pas en compte les 10 millions de francs de revenus complémentaires des frais de route qui, une fois ajoutés, placent le budget à la limite des -49 380 000 francs de l'article 131 de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Après avoir entrepris des ajustements techniques, notamment au niveau de l'interface ressources humaines (RH), dont l'effet positif est dû à un écart en coûts réels des montants déduits, ajouté à l'effet de Noria (c'est-à-dire les économies faites grâce à la rotation naturelle des effectifs à travers les années), ainsi qu'un ajustement des montants de remboursement de pertes de gain, on dispose d'environ 2 500 000 francs. Cette marge qui s'ajoute aux 5 000 000 francs de prévisions fiscales permet la réintroduction des mécanismes salariaux pour le Service de la petite enfance (SDPE) pour 22 230 900 francs, et des mécanismes salariaux Ville de Genève, à savoir progression de l'annuité, progression du 13e salaire et progression de la prime d'ancienneté, pour 5 913 375 francs. On trouve également un ajustement des revenus liés aux prestations du personnel pour les investissements, (800 000 francs) de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il y avait donc un montant budgété inférieur au montant comptabilisé depuis plusieurs années.

Le résultat après ajustements est donc de -39 352 795 francs.

M. Krebs enchaîne sur la présentation des nouveaux arbitrages, précisant que ces arbitrages sont tous compensés.

Une augmentation des primes d'assurances selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) de 2 millions de francs est prévue, en raison d'un taux de sinistralité peu favorable, et est compensé par augmentation du taux de gel des postes vacants.

La somme de 1 960 000 francs est allouée à l'urgence sociale, dont 1 200 000 francs de charges pour un deuxième abri PCi, une subvention au collectif CAUSE pour l'hébergement d'urgence de 250 000 francs, 300 000 francs

pour l'Armée du salut et son projet le Passage, une augmentation de l'allocation de rentrée scolaire sous forme d'une subvention du Centre de contact Suisse-immigrés de 190 000 francs. S'agissant de la compensation, un million de francs sera financé par l'Association des communes genevoises (ACG), et le reste est compensé par une réallocation du Fonds Zell.

On trouve également une forte augmentation des primes d'assurance-dommage, consécutive à un nouvel appel d'offre, avec une compensation par les revenus du droit de superficie du parking de Plainpalais.

L'augmentation de la subvention au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), quant à elle, est financée par l'ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements.

La création de deux postes au sein du Service Agenda 21 sera financée par la réduction du budget des auxiliaires, ainsi que par le fonds d'apprentissage dont le montant n'est pas utilisé au niveau des comptes.

La création d'un poste de juriste au Service juridique (LEX) est compensée par les économies de mandats confiés à des tiers (ce qui était le cas en l'absence de juriste attitré).

L'ajout d'un poste d'adjoint de direction au SDPE sera compensé par un excédent de revenus constaté aux comptes.

La somme allouée au support sur le site de la Centrale d'alarme d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) provient de la diminution des charges du Service d'incendie et de secours (SIS).

La subvention de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) pour pallier les frais d'énergie du Pavillon de la danse est compensée par la diminution de la subvention du Grand Théâtre de Genève (GTG) en ce qui concerne leur économie d'énergie.

La subvention pour Geneva Cities Hub provient d'une réduction des projets liés à la Genève internationale.

La maintenance du site internet de la Ville est le seul élément non compensé (20 000 francs).

Le résultat du projet de budget 2021 est donc un résultat très proche de la limite fixée par l'article 131, alinéa 2, de la LAC, avec un autofinancement de 46,4 millions de francs et une insuffisance de financement de 83,6 millions de francs.

En guise de conclusion, M. Gomez précise qu'il n'y a aucune modification sur les investissements, qui demeurent de 180 millions de francs, partagés entre patrimoine administratif et patrimoine financier.

Questions des commissaires

La présidente de séance passe la parole aux commissaires pour les questions.

Une commissaire entame la série de questions en rappelant que les prévisions chiffrées du Canton étaient antérieures à la deuxième vague de Covid-19 et ses restrictions, qui ont un fort impact sur les commerces. Elle demande quelles sont les mesures actualisées pour sauver les commerces.

M. Gomez répond que l'étude du Groupe de perspectives économiques (GPE) s'attendait à la deuxième vague, dont les conséquences sont prises en compte. La reprise économique serait moins forte que prévue, néanmoins la chute prévue en 2020 paraît moins importante que dans les prévisions. Les facteurs qui ont influé sont que les plus grands secteurs économiques, dont les banques et assurances qui constituent le tiers des revenus fiscaux à Genève et dont les recettes ont augmenté, ont mieux absorbé le choc que prévu (le deuxième secteur étant l'intermédiaire du commerce, notamment le commerce des matières premières, et le troisième secteur étant l'horlogerie et la bijouterie).

M. Krebs abonde dans ce sens, sachant que la deuxième vague était à prévoir, même si elle a surpris par son ampleur et sa rapidité. La résilience importante de l'économie genevoise et suisse, avec des secteurs touchés et d'autres beaucoup moins, a eu un poids conséquent sur les prévisions fiscales. Le rebond économique et les effets positifs seront encore plus importants en 2021 si les incertitudes liées au Covid sont levées.

M. Gomez rajoute que les mesures en faveur des entreprises doivent être prises aujourd'hui, comme le font déjà le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat et la Ville de Genève. Il donne l'exemple des exonérations de loyers, la gratuité de l'utilisation de l'espace public, le maintien des aides aux subventionnés. Il insiste que ces mesures sont prises cette année, en réaction à la crise, et ne peuvent attendre l'an prochain.

M^me^ Barbey-Chappuis intervient à ce moment pour rappeler sa position de minorité au Conseil administratif, dans le sens qu'elle n'était pas d'accord avec le rétablissement des mécanismes, qui a été l'unique point de désaccord. Elle aurait préféré utiliser cette somme pour créer un système de bons d'achat pour relancer la consommation début janvier, et augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s, sur le modèle de la Ville de Lausanne.

Une commissaire rappelle alors ses préoccupations, soit que la saison représente une perte sèche pour les commerçants genevois, surtout si les achats de Noël se font dans le canton de Vaud, et avec une perspective probable de semi-confinement en janvier, surtout si les personnes se précipitent dans les commerces dès leur réouverture avant les fêtes de fin d'année. Elle demande s'il n'est pas

prévu de poursuivre les gratuités du domaine public, par exemple pour les terrasses des restaurants ou pour les marchés pour les six prochains mois.

M. Kanaan dit partager ces préoccupations; il rappelle que cette crise est exceptionnelle et que Genève détient le record d'Europe du taux de contamination. Des décisions de fermetures non accordées avec le Canton de Vaud, la difficulté dans l'applicabilité des décisions cantonales créent une réalité économique difficile. M. Kanaan rappelle que la Ville de Genève ne pilote pas la gestion de la crise, et parfois apprend les décisions prises au niveau du Canton en même temps que la population. Il revient sur la comparaison avec la Ville de Lausanne, et précise qu'ils ont engagé ce plan sur l'exercice 2020, et qu'ils ont beaucoup plus de compétences légales en matière de politique économique. Il estime déplorable la bataille entre Conseil fédéral et Cantons, et juge les dernières remarques de M. Ueli Maurer inacceptables, vu que Genève est le plus gros contribuable au sein de la péréquation fédérale.

Le Conseil administratif cherche à compiler les décisions prises depuis le mois de mars, comme l'exonération de taxes de chantier, les exonérations de loyers commerciaux, la gratuité et le maintien des terrasses… mesures difficilement chiffrables pour l'avenir, et qui prendront la forme de manques de recettes.

Un commissaire s'enquiert de la taxe professionnelle communale: selon les prévisions du GPE, si rebond il y avait, il y aurait une incidence sur la taxe.

M. Krebs répond que le calcul de la taxe professionnelle prend en compte les années 2018 et 2019 surtout, et que ces provisions sont maintenues, puisque les contribuables importants au niveau communal sont les banques, et celles-ci n'ont notoirement pas subi les affres du premier confinement, malgré la prise en compte d'une partie de la diminution en 2021. Il n'a pas été estimé qu'il y aurait une modification substantielle de cette situation consécutivement aux nouvelles prévisions fiscales du Canton.

Une commissaire demande des éclaircissements sur la somme allouée à l'urgence sociale.

M[me] Kitsos répond que les 250 000 francs au CAUSE sont une subvention rétablie et non augmentée. (Dans les premiers arbitrages, pour que le premier abri PCi puisse être maintenu jusqu'au mois de mars, ces 500 000 francs étaient pris d'une part sur le fonds de bienfaisance pour 250 000 francs, et ces autres 250 000 francs ont été pris sur la subvention au CAUSE.)

Une commissaire demande des éclaircissements sur la manière de présenter ces chiffres, sur plusieurs lignes différentes dans la brochure distribuée aux commissaires. Les équipes présentes expliquent comment trouver ces chiffres et indique les pages (pages 12 et 13 de la plaquette distribuée, en annexe), qui

récapitulent l'intégralité des écritures. Il y a donc les 371 679 francs de charges de personnel pour l'abri PCi, 460 551 francs pour les frais de surveillance et de nettoyage pour l'abri PCi, 387 770 francs qui correspondent à l'augmentation de la subvention pour l'aide sociale et exclusion dont le détail se trouve en page 9, et les deux compensations, respectivement le million de francs du Fonds intercommunal, et les 960 000 francs de revenus complémentaires du Fonds Zell pour financer la Nouvelle Roseraie, et la Fondation Trajets.

M. Gomez admet que la présence de plusieurs lignes rend la lecture un peu compliquée.

Une commissaire énonce qu'il faudrait anticiper les séquelles de la crise au lieu de préserver ou augmenter les subventions, par exemple l'allocation de rentrée scolaire. Le rétablissement des mécanismes salariaux empêche toute flexibilité. Quelles sont les responsabilités prises pour soutenir l'économie locale? Elle demande également s'il n'y a pas un risque de rachats massifs d'entreprises ayant fait faillite par des investisseurs étrangers.

M. Gomez répond que les aides communales font partie de l'autonomie communale, que la prestation de l'allocation de rentrée scolaire est une fierté pour la Ville et que le Conseil administratif souhaite renforcer et maintenir cette prestation. Il ajoute que gouverner c'est certes prévoir, mais il faut rester dans le domaine de compétences de la Ville, qui ne prend pas les décisions d'ordre économique. Il ne faut pas exclure l'aide administrative apportée par la Ville, en cas d'autorisations pour des travaux par exemple, et aussi offrir des délais de paiement prolongés. Cette aide ne peut être budgétée sur l'année à venir, mais s'inscrit dans le présent. Surtout pour les petites et très petites entreprises. C'est à faire aujourd'hui, encore une fois, dans la limite des compétences de la commune, puisque c'est surtout un rôle fédéral et cantonal. Quant aux mécanismes salariaux, c'est une volonté du Conseil administratif dès le premier budget de les rétablir si la conjoncture le permettait, afin de pouvoir compter sur l'administration pour passer ce cap difficile. Il salue le rôle exemplaire des collaboratrices et collaborateurs du Service social (SOC), du Service des sports (SPO), de la Voirie et d'autres qui ont fait montre de bonne volonté et d'efficacité pour aider l'ensemble de la communauté.

Un commissaire est curieux de savoir si les mêmes variations d'impôts, à savoir une augmentation de l'impôt sur les personnes morales et une légère baisse de l'impôt sur les personnes physiques, seront répercutées sur les le projet de budget cantonal. Il lui est répondu que ces ajustements sont encore inconnus.

A la question de comment évaluer le déficit dû à la RFFA effectif sur la base de ces nouveaux chiffres, ainsi que le manque à gagner y afférent, il est répondu que ce chiffre reste très théorique puisqu'il n'y a pas encore une année de taxation sur la RFFA, et il faudra attendre 2021 pour que l'année 2020 soit taxée à la

lumière de vraies déclarations. S'agissant des prestations du personnel en faveur des investissements, M. Krebs explique que comme cela a été dit durant la présentation, il y avait 3 millions de francs de revenus budgétés à la DPBA, le montant comptabilisé en 2018 et en 2019 approchait les 4,9 millions de francs et le Conseil administratif a porté ce revenu à 4,5 millions de francs pour l'année 2021. Le découpage de la présentation laisse penser qu'il y a des tranches mais, en réalité, il y a une augmentation et le montant de ces revenus a été porté aux alentours de 4,5 millions de francs.

Le même commissaire avance qu'à son avis ce projet de budget est construit de manière aléatoire et que les ajustements ne sont pas faits de manière rigoureuse.

M. Gomez lui répond que les services font déjà en cours d'année des analyses assez détaillées et on obtient une idée assez claire de ce qui a été budgété les années précédentes et des prévisions à venir, par exemple les prestations de personnel aux investissements.

Ce commissaire demande des documents supplémentaires pour expliciter l'augmentation de la subvention au GIAP. De même, il aimerait obtenir un document pour expliquer et décortiquer le montant de 1 960 000 francs dédié à l'urgence sociale.

M[me] Kitsos explique que, concernant le GIAP, les cotisations des communes sont demandées au mois de juillet, donc une audition a été prévue pour rajouter ce montant au sein des arbitrages, vu que la somme prévue était basée sur des estimations. Elle rappelle que ce montant est lié à la hausse de 6% d'enfants qui fréquentent les structures de parascolaire, ainsi que pour maintenir les prestations. Elle ajoute qu'il y avait aussi les assurances perte de gain, mais que ce montant a pu être pris sur le fonds de réserve qui était disponible, donc cela n'a pas augmenté la cotisation. Elle promet qu'elle va envoyer les documents demandés.

Un commissaire demande des précisions sur ce que signifie la mention «interface RH».

M. Krebs lui répond que l'ajustement de l'interface RH a un effet positif pour près de 2 millions de francs. C'est lié au fait que le montant que le Conseil administratif avait retiré du budget consécutivement au retrait des mécanismes salariaux et porté à la Direction des ressources humaines (DRH) (lorsque le projet de budget a été déposé il a été constaté que les mécanismes salariaux avaient été enlevés uniquement à la DRH et pas ventilés dans les différents services), il s'est trouvé que le montant retiré était inférieur au coût réel des mécanismes salariaux. Il explique que 3,9 millions de francs avaient été retirés et il se trouve que les mécanismes salariaux bruts pèsent 5,9 millions de francs et le montant de 3,9 millions de francs retiré était le montant de la progression, à savoir les mécanismes

salariaux (5,9 millions de francs) moins 2 millions de francs qui sont principalement des effets de Noria.

Rappelant que ce n'est pas le rôle de la commune de se substituer au Canton, un commissaire demande néanmoins s'il était possible d'estimer ce que le Conseil administratif a pris comme mesures pour aider les entreprises, sans entrer dans des chamboulements de type exonération de la taxe professionnelle communale (TPC).

M. Gomez répond que ce nombre irait au-delà des 45 millions de francs, à affiner après les mesures prises pendant la deuxième vague. Il précise que dans le domaine de la culture, il y a eu des aides très conséquentes comme les contributions financières, les loyers, l'utilisation du domaine public, également dans le sport, comme le remboursement des abonnements lorsque les stades ont été fermés, sur la location des infrastructures, des baux commerciaux. Il répète qu'une communication complète sera faite par le Conseil administratif concernant les mesures pour les entreprises.

M. Kanaan ajoute qu'il est difficile de chiffrer une crise en cours de route; il faudrait inclure les dépenses supplémentaires certainement, mais aussi les économies faites sur certaines lignes budgétaires. Il martèle que la première responsabilité de la Ville de Genève est d'assurer les politiques publiques de la Ville, comme l'urgence sociale, la culture, le sport, les SIS ou la Voirie. En ce qui concerne le rôle économique de la Ville, il s'agit de mieux valoriser les actions économiques de la Ville; en effet, outre la reprise des chantiers et des commandes, il y a d'autres initiatives possibles dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, l'économie créative, le tourisme. La délégation aux questions économiques du Conseil administratif va siéger le 12 novembre pour s'y pencher. Il confirme qu'une liste des mesures prises et en cours sera distribuée.

Un commissaire fait montre d'incompréhension face à ce nouveau budget et aux décisions. Il rappelle que le projet de budget avait donné lieu à un consensus remarquable, et un engagement sur la baisse des mécanismes salariaux. Il qualifie ce revirement de brutal, et juge que la réintroduction des mécanismes alors que cette année est incertaine, en termes de baisse de revenus et de salaire, est injustifiée. Il demande à connaître les raisons de ce revirement. Il s'enquiert également du rôle que pourrait jouer la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) dans le milieu économique, et s'il ne serait pas intéressant d'utiliser la Fondetec comme un moyen de saisir les entreprises avec lesquelles ils sont en contact et avec lesquelles il y a des suivis.

M. Gomez lui précise que la Fondetec fait des «prêts Covid» et a également établi une cellule de soutien aux entrepreneurs, néanmoins l'aide de la Ville de Genève à la Fondetec prend la forme d'investissements.

En ce qui concerne le rétablissement des mécanismes salariaux, M. Gomez insiste qu'il ne s'agit pas de changement de décision, et que la majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal ont toujours répété que c'était souhaitable si les rentrées fiscales étaient revues à la hausse.

Ce même commissaire s'enquiert des nouveaux postes de travail, qui sont compensés généralement par des diminutions de charges et des revenus supplémentaires: comment assurer leur pérennité?

M. Kanaan lui répond que ces compensations sont durables et les revenus acquis sur la durée. Les charges sont ajustées aux comptes 2019.

Une commissaire enchaîne sur ces nouveaux postes et demande en quoi consistent les deux postes au sein du Service Agenda 21.

M^me^ Böhler explique qu'il s'agit d'un poste de chargé-e de mission climat, créé à la suite de la stratégie Urgence climatique (résolution R-242) et d'un poste de chargé-e de projet pour la zone industrielle des Charmilles (ZIC) de développement urbain, en collaboration avec le Service d'urbanisme (URB) du département de l'aménagement (la compensation provenant d'un poste d'auxiliaire pour le projet ZIC).

Concernant l'aide sociale, une commissaire aimerait obtenir des éclaircissements quant à la situation des familles précaires, leurs besoins spécifiques et en matière d'aide alimentaire.

M^me^ Kitsos précise que le projet avec l'association Païdos va se poursuivre, tout en réévaluant les besoins des familles. En ce qui concerne les distributions alimentaires, la situation serait maîtrisée jusqu'à fin décembre, avec les aides de l'Etat, au Palladium et via la Fondation Partage et les Colis du cœur. En revanche, il s'agit d'anticiper la quatrième phase de distributions alimentaire. En ce qui concerne les repas chauds distribués, la salle communale de Plainpalais pourra être ouverte afin de garantir des petits déjeuners et des repas chauds assis pour tout le monde, ainsi que la possibilité de se ressourcer. Il y aura la possibilité d'accueillir 250 personnes assises avec trois services. Un travail est également en cours avec les associations pour savoir si cette salle pourrait également être exploitée la journée.

La magistrate note que des personnes qui bénéficient de prestations de l'Hospice général se retrouvent dans les abris PCi, alors qu'il y a des lits libres à l'Hospice. Des discussions sont en cours avec l'Hospice général et l'Etat pour que toutes les personnes ayant accès à des prestations soient suivies par l'Hospice général.

Le travail mené par la Ville reste dans l'optique de mise en place d'un dispositif pérenne et d'un mécanisme de gestion intercommunale pour la suite. Il y a

besoin d'une base légale cantonale qui intègre la participation de toutes les communes et de l'Etat; une participation de l'Etat, si elle n'est pas financière, devrait au minimum être de fournir une gratuité sur un lieu ou un foyer en surface, pour avoir ensuite une gouvernance intercommunale qui gérerait ce lieu et les subventions aux associations, et de s'y tenir, puisque les changements constants de lieu ont également un coût en termes de ressources humaines et en termes financiers. Elle estime que la Ville ne peut pas continuer à porter cela toute seule. Un projet de loi déposé au Grand Conseil fait peser le poids de la participation aux communes suburbaines, mais il faudrait que toutes les communes adhèrent. Elle ajoute qu'elle aimerait travailler avec la commission de la cohésion sociale de l'ACG, puis pouvoir revenir rapidement avec une proposition de travail avec l'Etat.

Il faudra également voir si les mesures du Conseil d'Etat perdurent après novembre et, si c'est le cas, les besoins vont augmenter. L'on voit déjà des publics que l'on ne voyait pas à l'accueil d'urgence, notamment des personnes âgées et des familles.

Dans les projets figurent aussi le lancement d'études sur le public cible et ses besoins, pour pouvoir mesurer l'impact social, et la création d'une plateforme de toutes les associations pour mieux coordonner les efforts.

Une commissaire déplore l'absence de réalisme de ce budget qui ne correspond en rien à la situation que l'on traverse, vu qu'on peut s'attendre malgré tout à une péjoration de la situation, qui conduira à des prévisions immanquablement à la baisse. Ce budget est d'autant moins adapté que les actions de la Ville de Genève pour pallier la crise sont non chiffrées. Elle précise que c'est d'autant plus étonnant de prioriser le rétablissement des mécanismes salariaux, vu l'imprévisibilité de la situation.

Un commissaire ajoute que l'aide pour les entreprises doit être sous formes d'aide monétaire à fonds perdus, et non sous forme de prêts ou de réduction de l'horaire de travail (RHT). Celles qui sont à la Gérance immobilière municipale (GIM) ont eu deux mois de loyer offerts, mais cela ne suffit plus. Il fait également remarquer que les toutes petites entreprises qui n'ont pas 90 000 francs de chiffre d'affaire par année n'ont eu droit à rien. Il estime que la Fondetec a un rôle à jouer là-dedans, et pas seulement au niveau des prêts, mais aussi des aides concrètes.

Séance du 17 novembre 2020

Séance consacrée aux amendements

La commission des finances doit voter l'entrée en matière sur la proposition de budget amendé par le Conseil administratif. C'est un amendement global par rapport au budget présenté le 10 novembre. La commission des finances vote à l'unanimité l'entrée en matière.

Il est rappelé aux commissaires l'article 113, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui dit que le Conseil municipal ne peut dépasser les charges totales du budget du Conseil administratif.

On procède à la présentation des amendements dans l'ordre du document distribué aux commissaires. Ce document liste sous forme de tableau les amendements, leurs intitulés, la page du budget auxquels ils sont liés, et l'impact sur le résultat (en annexe).

Discussions et votes

Amendement 1

L'amendement 1 concerne la suppression des mécanismes salariaux, déposé par l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate-chrétien.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son parti saluait les bonnes dispositions du Conseil administratif dans la première mouture du budget, mais au vu des récents arbitrages, étant donné que l'augmentation des recettes fiscales ne permet pas de couvrir les mécanismes salariaux de la Ville de Genève et de la petite enfance, il estime que le Conseil administratif a eu recours à ce qu'il qualifie de manipulations comptables afin d'équilibrer le nouveau projet. L'Union démocratique du centre considère donc qu'on aurait dû s'en tenir au premier budget, sans compter sur ces augmentations de recettes calculées de manière opportune.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la réintroduction des mécanismes ne fait aucun sens, la qualifie même de «scandaleuse». Les explications fournies par M. Gomez, c'est-à-dire la promesse de les rétablir en cas d'amélioration de la situation ne suffisent pas, alors qu'on assiste à une péjoration au niveau économique et sanitaire, une paupérisation de la classe moyenne, des commerçants et indépendants. Elle ajoute que l'effort doit être collectif, et qu'il faudrait donc renoncer à cette augmentation de salaire.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que pour sa part il ne votera pas cet amendement parce que le personnel ne doit pas faire les frais de la crise. Il note néanmoins que les prévisions fiscales restent aléatoires et que les variations sur les impôts des personnes morales et physiques sont à l'inverse de celles du Conseil d'Etat.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC), l'amendement 1 est refusé.

Amendement 2

L'amendement 2 concerne l'entretien des bâtiments du patrimoine locatif du patrimoine financier (PF), déposé par l'Union démocratique du centre.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a réaffecté des sommes d'entretien du PF (immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) au patrimoine administratif (PA) (bâtiments culturels). La baisse du budget d'entretien du PF de 958 500 francs est inadmissible en l'état, vu l'augmentation de la jauge d'investissements, et la somme allouée à l'entretien de la GIM doit être rétablie.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois note que c'est une bonne intention, mais que cela va déséquilibrer le budget parce que cette somme est non compensée.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG, 1 PDC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (PDC), l'amendement 2 est refusé.

Amendement 3

L'amendement 3 concerne la baisse du centime additionnel de 45,49 à 45,0, déposé par l'Union démocratique du centre.

Cette baisse est le soutien de l'Union démocratique du centre aux commerçants et son financement proviendrait du gel des mécanismes et d'une baisse de subvention de la Fondation d'art dramatique (FAD).

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement 3 est refusé.

Amendement 4

L'amendement 4 consiste en l'annulation de la transformation d'un poste auxiliaire en poste fixe, déposé par l'Union démocratique du centre.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre considère qu'il n'y a pas de raison valable de consacrer un poste de chargé-e de projet à la zone industrielle des Charmilles (ZIC). La ZIC, par l'intermédiaire de ses futurs occupants, doit s'occuper elle-même de son animation.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement 4 est refusé.

Amendement 5

L'amendement 5 concerne l'annulation du deuxième ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements, déposé par l'Union démocratique du centre.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise qu'un complément de 647 201 francs est à payer au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et conteste la méthode de calculs qui a conduit à cette somme. Il demande de ne pas tenir compte de ce deuxième ajustement.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se positionne également contre cette augmentation, arguant que le GIAP a des demandes beaucoup trop élevées.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC, 1 MCG), l'amendement 5 est refusé.

Amendement 6

L'amendement 6 est déposé par l'Union démocratique du centre et porte sur le financement par le Fonds Zell. Le commissaire explique que certaines nouvelles subventions dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) sont équilibrées par un prélèvement dans le Fonds Zell à hauteur de 960 000 francs. Néanmoins, le but de ce fonds doit être utilisé en faveur des personnes âgées, en situation de précarité sociale et économique. Il estime que l'on assiste à un détournement de ce fonds, vu que cette somme a été allouée à l'urgence sociale, et que le Conseil administratif ne respecte pas les dernières volontés de la testatrice, M^me^ Zell. L'Union démocratique du centre demande donc d'annuler les quatre subventions d'aide financées par le prélèvement sur le Fonds Zell, et de réaffecter l'argent pour des situations spécifiques aux personnes âgées, en faveur des seniors au chômage par exemple. Il ajoute que les seniors au chômage n'ont pas atteint l'âge de la retraite, mais que les soutenir correspond davantage aux buts du Fonds Zell qu'à l'utilisation prévue de cette somme par le Conseil administratif.

M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), explique que certaines charges additionnelles proposées par le Conseil administratif ont été compensées par le Fonds Zell, afin de financer par prélèvement des projets pour personnes âgées. La compensation par le Fonds Zell finance les charges pour les personnes âgées.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre admet que le Fonds Zell a soulagé la Ville d'une série d'engagements qu'elle avait en faveur des personnes âgées, qui ont été utilisés pour d'autres buts. Il estime que cette manipulation

comptable reste comparable à un détournement des fonds, et que cette question sera soulevée auprès du Service des affaires communales (Safco).

Les commissaires du Parti socialiste ne partagent pas cet avis et voteront contre.

Les commissaires du groupe des Verts estiment que la magistrate a fait une utilisation du Fonds Zell adéquate puisque les dépenses sont directement liées au but du Fonds Zell. Parler d'un détournement du Fonds Zell leur paraît être une interprétation abusive et créative.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 1 oui (UDC) et 5 abstentions (3 PLR, 2 PDC), l'amendement 6 est refusé.

Amendement 7

L'amendement 7 porte sur l'annulation de trois postes de médiateurs de nuit, déposé par l'Union démocratique du centre. Le commissaire de l'Union démocratique du centre avance une raison simple: vu que les policiers municipaux ne sont pas armés et agissent en leur qualité de police de proximité, il voit le rôle de ces médiateurs comme un cumul de tâches. Par souci d'économie et de rationalité, l'Union démocratique du centre s'oppose à ce cumul de personnels municipaux.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique qu'elle n'a pas d'objection de principe aux médiateurs, mais estime que ce projet est non abouti, et qu'il est prématuré de créer trois postes pour une expérience pilote. Si cette expérience ne devait pas être concluante, elle demande ce qu'il adviendra des trois personnes engagées, sachant que la Ville dispose de travailleurs sociaux qui pourraient éventuellement suivre une formation en médiation. Le Parti démocrate-chrétien soutien donc la suppression.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe s'opposera à cette proposition d'amendement.

Les commissaires du groupe des Verts se positionnent également pour le maintien de ces postes, estimant qu'il ne s'agit pas de la même fonction que les agent-e-s de la police municipale (APM), sachant que les médiateurs peuvent également se transformer en travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ultérieurement.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois serait d'avis de donner ce mandat à des associations qui connaissent le terrain; les jeunes préféreront avoir affaire à des associations qui travaillent sur le terrain plutôt qu'à la police municipale ou à des fonctionnaires. Le commissaire estime ce projet prématuré.

Une commissaire d'Ensemble à gauche trouve important que la Ville ait des projets pilotes dans ce domaine, comme ce qui se fait à Lausanne. Ces médiateurs seront importants pour la cohabitation dans l'espace public, avec un aspect qui ne sera pas purement social, ni policier.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe se ralliera à cette proposition, et trouve que ce n'est pas le moment de créer de nouveaux postes redondants, vu la crise sanitaire actuelle.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG), l'amendement 7 est refusé.

Amendement 8

L'amendement 8 concerne la diminution de la subvention à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), déposé par le groupe Ensemble à gauche.

La commissaire d'Ensemble à gauche reconnaît le travail de cette association dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme et pour le travail de mémoire, mais a une position plus critique concernant leur position face aux critiques envers la politique Israélienne. Elle estime que l'association dispose de suffisamment de moyens et qu'il est donc possible de réduire leur subvention.

Une commissaire du Parti socialiste soutient le travail de l'association et l'augmentation de la subvention. Son groupe votera contre cette proposition d'amendement.

Une commissaire du Parti libéral-radical apprécie le bon travail de prévention mené par la CICAD.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois salue le bon travail de la CICAD, et votera contre cette proposition d'amendement.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien émet une critique sur le manque de distanciation avec la politique de l'Etat d'Israël, mais l'important travail de prévention mené mérite de conserver cette subvention.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est en faveur de cette diminution parce que contre toute forme de subvention de nature communautariste.

Un commissaire du groupe des Verts estime que la subvention donnée à l'association, qui a été dépensée dans le cadre des voyages à Auschwitz, est bénéfique pour les enfants du Canton et de la Ville en particulier et annonce que son groupe soutient le maintien de cette subvention.

Par 13 non (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG) contre 2 oui (UDC, EàG), l'amendement 8 est refusé.

Amendements 9 et 10

Les amendements 9 et 10, présentés par l'Union démocratique du centre, portent sur la suppression de subvention de deux associations, Asile LGBT et Le Refuge Genève, respectivement.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre justifie cette suppression par le refus d'augmenter des subventions, dans le cadre de la crise sanitaire.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement 9 est refusé.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 EàG) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG, PDC), l'amendement 10 est refusé.

Amendement 11

L'amendement 11, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande deux nouvelles subventions pour Genève – cité de refuge et On va parler ensemble, de 10 000 francs chacune.

La commissaire d'Ensemble à gauche justifie la nécessité de subvention pour que ces projets puissent se réaliser, qui seraient compensés par les recettes des horodateurs. L'association On va parler ensemble reçoit déjà une subvention ponctuelle. Cette augmentation concerne le matériel pédagogique pour assurer les nouveaux cours.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois votera contre parce que la fondation Genève – cité de refuge créée par M. Pagani serait illégale, et qu'il est également illégal de compenser par recettes. Il rappelle qu'une fondation ne peut être créée que par le Conseil municipal. Le Conseil administratif n'a pas la possibilité de le faire.

M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), explique que ce n'est pas illégal, mais inutile parce que dans le cadre du respect des charges le Conseil municipal ne peut amender les revenus du Conseil administratif.

M. Blanchot ajoute que l'essentiel, lors des calculs finaux des comptes, est de ne pas péjorer les charges.

La commissaire d'Ensemble à gauche explique que lorsqu'elle a eu un contact avec le Contrôle financier (CFI), on ne l'a pas informée de cela. Si ce n'est pas

possible, le groupe Ensemble à gauche réfléchira sur d'autres manières de compenser.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que ce serait un mauvais signal parce que la fondation a été faite de manière illicite, et que M. Pagani a été mis sous enquête. Une autre ajoute que cette fondation dispose déjà d'assez d'argent grâce au donateur privé qui était intervenu.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que cette proposition est caduque, vu que M. Pagani avait assuré que la fondation ne coûterait rien à la Ville. Le Conseil municipal ne va donc pas introduire une ligne de crédit pour cette dernière.

Une commissaire du Parti socialiste demande s'il est possible de séparer les deux subventions, afin que l'association On va parler ensemble, qui donne des cours de français pour étrangers.

Par 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 EàG), l'amendement 11 est refusé.

Amendement 12

L'amendement 12, déposé par le Parti libéral-radical, concerne la suppression des nouvelles subventions au sein de l'Agenda 21 du DFEL, en faveur du Service culturel (SEC) du département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

Une commissaire du Parti libéral-radical explique qu'il ne s'agit pas de vouloir couper particulièrement dans l'Agenda 21 mais de supprimer certaines nouvelles subventions qui ne semblent pas être des priorités au regard de la crise sanitaire. Il s'agit d'Asile LGBT, de l'association Décadrée, du fonds de prévention pour lutter contre le racisme anti-noir et du Refuge, pour un montant de 270 000 francs. Ils proposent de transférer cette somme en faveur de subventions pour la musique classique pour l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), le Théâtre de l'Usine, et les Musiques actuelles, étant donné que les deux domaines du théâtre et de la musique ont beaucoup souffert de la crise actuelle. Une commissaire ajoute qu'il ne s'agit pas de refuser ces subventions mais de les différer d'une année.

Une commissaire du Parti socialiste explique que son parti a les mêmes priorités mais avec d'autres compensations qui seront présentées plus loin.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre propose de voter séparément selon les lignes «plus» et «moins».

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PDC) contre 6 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement 12 concernant la suppression est refusé.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PDC) contre 3 oui (PLR) et 3 abstentions (PDC, MCG, UDC), l'amendement 12 concernant l'augmentation est refusé.

Amendement 13

L'amendement 13, déposé par le Parti démocrate-chrétien, demande une augmentation extraordinaire de la subvention pour l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), pour une somme de 300 000 francs.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique qu'il s'agit d'un programme spécifique de l'OSEO pour les indépendants rendus précaires par la crise, qui ne peuvent prétendre à la réduction de l'horaire de travail (RHT) ou pertes de gains en leur apportant du soutien, des formations et des aides à la reconversion. L'association souhaite continuer ce programme en 2021. Cet amendement est non compensé.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (1 EàG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement 13 est refusé.

Amendement 14

L'amendement 14 demande une diminution de 10% de subvention de la Fédération genevoise de coopération (FGC) en faveur du DCSS, déposé par le Parti libéral-radical.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que la FGC bénéficie d'une subvention importante mais beaucoup de projets sont restés en suspens cette année, avec moins d'évaluations menées à l'étranger. Elle propose de distribuer cette somme économisée, qui s'élève à 245 000 francs, aux Colis du cœur (19 000 francs), à l'Association des familles monoparentales (50 000 francs), au Caré (50 000 francs), au Racard (23 200 francs); elle mentionne aussi l'association le Bateau Genève qui est submergée de demandes et qui recevrait une augmentation de 50 000 francs et l'association Partage 27 000 francs. Il y a une ligne supplémentaire pour donner 25 400 francs à la Plateforme des associations d'aînés de Genève. Ces associations luttent contre la précarité et la misère engendrées par la crise sanitaire et elles méritent de l'aide.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois donne priorité aux besoins des associations locales, qui travaillent sur le terrain et ont besoin d'aide, et approuve cette proposition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien juge que ces amendements sont intéressants et que les besoins sont grandissants, mais estime problématiques les coupes dans la solidarité internationale et la FGC.

Une commissaire d'Ensemble à gauche admet que le besoin de soutien de ces associations est certain, mais refuse l'opposition des besoins entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs. Elle rappelle que Genève s'est engagée à atteindre le 0,7% pour la solidarité internationale. Elle confirme que le travail de coopération continue, les besoins ayant également augmenté dans les autres pays. Elle s'opposera à cet amendement.

Un commissaire du groupe des Verts estime que c'est une erreur de couper dans la coopération, et rappelle que l'objectif de solidarité de 0,7% n'est toujours pas atteint. Il pense qu'en période de crise, soit on se referme sur soi, soit on garde un peu de solidarité; il s'agit de continuer le travail pour mieux se comprendre entre peuples.

Un commissaire du Parti socialiste abonde dans ce sens et dit que c'est un mauvais signal de diminuer cette subvention quand le monde entier est en crise. Il rappelle que les demandes à la FGC liées à la crise du Covid-19 dans d'autres pays sont probablement en augmentation.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande de ne pas déformer ses propos. Ce n'est pas une affaire de repli; il s'agit d'utiliser des sommes non dépensées pour des projets d'urgence.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois renchérit et rappelle qu'il est difficile d'atteindre le 0,7% parce que c'est proportionnel au budget, et que l'évolution annuelle du budget ne le permet pas.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que les conséquences de la crise sont pires ailleurs, que les métiers y sont précaires et les aides étatiques faibles. Elle rappelle l'impact des projets de la FGC sur le budget de la Ville, étant donné que ces questions sont liées aux migrants et aux sans-abri.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les associations locales soutiennent tout le monde sans distinction de nationalité ou d'origine. Elle prévient qu'il y aura une troisième vague et qu'il est urgent de trouver une solution pour les besoins de la population locale précarisée.

Un commissaire du groupe des Verts conclut que les arbitrages entre les besoins du social et des besoins de la coopération internationale ont été faits par le Conseil administratif. Il rappelle également l'engagement au 0,7% et insiste sur l'importance de la solidarité avec les pays qui subissent également la crise. Les Verts refuseront cette proposition d'amendement proposée par le Parti libéral-radical.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement 14, première ligne est refusé.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement 14, lignes suivantes est refusé.

Amendement 15

L'amendement 15, proposé par l'Union démocratique du centre, demande que, si le fonds de réserve de la FAD (Nouvelle Comédie) dépasse 18% de la subvention, la somme excédentaire doit être restituée à la Ville.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique que le démarrage de la Nouvelle Comédie était prévu en 2020, donc la subvention était en augmentation de 5 583 000 francs. Cette activité n'a jamais démarré, pour cause de crise sanitaire et de travaux en retard, et il note que la troupe d'acteurs n'est pas encore engagée. Il déduit que ces fonds n'ont pas été utilisés. Il rappelle que la convention entre la FAD et la Ville comporte à l'article 22 la mention exigeant le remboursement si les montants thésaurisés dépassent 18%. Il estime que ce différentiel n'a pas été utilisé et considère donc le remboursement de la subvention exigible en 2021. Il demande au Conseil administratif d'être transparent sur ces sommes non dépensées et d'assurer l'égalité de traitement entre petites et grandes institutions.

Une commissaire du Parti libéral-radical doute que l'ouverture différée ait amené moins de dépenses, étant donné que le personnel était déjà engagé, etc. Cela mériterait de voir les comptes avant de décider. Par conséquent, le Parti libéral-radical s'opposera à cette proposition.

Par 13 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PLR, 2 PDC, 1 MCG) contre 1 oui (UDC) et 1 abstention (PLR), l'amendement 15 est refusé.

Amendement 16

L'amendement 16, proposé par Ensemble à gauche, prévoit l'augmentation de la subvention de l'association Utopiana, compensée par les revenus des amendes d'ordre.

La commissaire d'Ensemble à gauche prend note que c'est impossible de compenser avec les revenus des amendes, mais souhaiterait trouver un autre moyen de soutenir Utopiana, active dans le domaine de l'art et de l'écologie et des réflexions sur notre rapport à l'environnement. Cette association consacre beaucoup de temps à chercher des fonds, et il serait donc utile d'augmenter cette ligne budgétaire de 25 000 francs pour atteindre la somme de 80 000 francs.

Le groupe de Verts explique que le soutien à Utopiana lui tient à cœur mais qu'il s'abstiendra à cause du manque de compensation.

Par 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 4 S) et 3 abstentions (Ve), l'amendement 16 est refusé.

Amendement 17

L'amendement 17, déposé par le Parti démocrate-chrétien, porte sur l'augmentation de la subvention en faveur d'Actions intermittent-e-s.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il existe des carences en matière d'assurances chômage, et que cette association offre du soutien et fait du lobbying pour faire changer la loi sur l'assurance-chômage. Le Parti démocrate-chrétien demande une augmentation de 50 000 francs afin qu'elle puisse faire face à ses charges. Elle propose une compensation par la réduction de la subvention à la FAD de 50 000 francs qui n'aurait pas encore engagé sa troupe à domicile.

Une commissaire du Parti socialiste s'étonne d'apprendre que cette association avait besoin de plus d'argent, et s'oppose à la proposition de compensation parce qu'il ne faut pas enlever une subvention dédiée à la culture pour en augmenter une autre. Le Parti socialiste refusera cette proposition d'amendement.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 3 oui (1 UDC, 2 PDC) et 3 abstentions (PLR), l'amendement 17 est refusé.

Amendement 18

L'amendement 18 demande une augmentation de la subvention «Arts de la scène Théâtre de l'Usine», compensée par une baisse à la ligne «CMAI-charge de matériel et de marchandises» et la suppression de la subvention au refuge Darwyn.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que le Théâtre de l'Usine est une plateforme de lancement des artistes locaux, qui souffre actuellement d'un sous-financement. Le groupe socialiste propose de les soutenir par une allocation de 65 000 francs.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PDC) contre 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement 18 est accepté.

Amendement 19

L'amendement 19, déposé par le groupe des Verts, porte sur l'augmentation de la subvention de l'OCG par la diminution de 50 000 francs de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

Un commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe propose cette modification suite au débat concernant la Cité de la musique et leur position relative à l'équilibre des subventions de la Ville de Genève entre la musique classique

et les musiques actuelles. De plus l'OCG fait un travail social intéressant, comme de la médiation dans les écoles. L'OSR dispose d'une somme conséquente de 9,5 millions de francs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne votera pas cet amendement car l'on ne peut pas pénaliser l'OSR pour aider l'OCG.

Une commissaire du Parti libéral-radical votera contre également parce que l'OSR est un employeur important et il ne faut pas diminuer sa subvention afin de continuer à soutenir la musique classique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la subvention de la Ville à l'OSR est équivalente à celle données par le Canton et qu'il ne faudrait pas la modifier.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne juge pas opportun de comparer deux institutions musicales qui ont des historiques différents, même si on souhaiterait que l'OSR soit entièrement subventionné par le Canton. Le commissaire admet que l'OCG mérite d'être aidé mais il est contre cette proposition d'amendement.

Par 7 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC) contre 7 oui (4 S, 3 Ve) et 1 abstention (EàG), l'amendement 19 est refusé.

Amendements 20, 23 et 24

Les amendements 20, 23 et 24, proposés par le Parti socialiste, demandent une augmentation de la subvention pour «Musiques actuelles, soutien à la création musiques actuelles» (57 000 francs), «Musiques actuelles, Association genevoise des musiciens de jazz» (40 000 francs) et «Musiques actuelles, Association pour l'encouragement de la musique improvisée» (50 000 francs) en compensant par une baisse de «Service de la police municipale» pour une somme totale de 147 000 francs.

Une commissaire du Parti socialiste explique que l'aide aux musiques actuelles est nécessaire parce qu'elle représente une partie infime de l'aide à la musique. Ce montant total de 147 000 francs aidera directement les musiciennes et musiciens (AMR; fonds de création, Musiciens de jazz). Cette augmentation de subvention sera compensée par une baisse de la ligne 31 «Service de la police municipale», vu la différence relevée entre les comptes 2019 et le budget 2020.

Un commissaire du groupe des Verts se montre dubitatif par rapport à la compensation, vu que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a été très prudent dans ses dépenses malgré les besoins. De plus, ce serait un mauvais signal à donner pour la police municipale qui est très sollicitée en cette période.

Par 10 non (3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 5 oui (4 S, 1 EàG), les amendements 20, 23 et 24 sont refusés.

Amendement 21

L'amendement 21, déposé par le Parti socialiste, entend créer une ligne de subvention pour l'association Kalvingrad, compensée par une diminution de la ligne «Soutien aux manifestations musiques actuelles» pour une somme de 125 000 francs.

Une commissaire du Parti socialiste explique que Kalvingrad n'a pas de ligne nominale dans le budget et reçoit 125 000 francs au sein de la ligne «Soutien aux manifestations Musiques actuelles». Cette association fait un très bon travail et mériterait une ligne nominale.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement 21 est accepté.

Amendement 22

L'amendement 22 proposé par le Mouvement citoyens genevois voudrait augmenter la subvention de l'OCG.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de compenser par l'abandon de la subvention de rentrée scolaire pour les sans-papiers qu'il considère illégale, et par les charges 31 globales. Il s'agit de nouveaux moyens que le Conseil administratif veut donner et qui n'existaient pas auparavant. En conséquence, il n'y a pas de diminution d'argent, l'association conserverait ses moyens actuels.

Une commissaire du groupe des Verts assure que cette allocation n'est pas illégale, il s'agit d'une subvention donnée à l'association Centre de contact Suisse-Immigrés (CCSI) pour aider les personnes sans papiers. Cette association aide de manière monétaire, en fonction des critères définis avec la Ville de Genève.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien dira non à cette compensation dans un souci de ne pas opposer les besoins.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 5 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR), l'amendement 22 est refusé.

Amendement 25

L'amendement 25, proposé par l'Union démocratique du centre, demande une subvention de soutien pour les clubs de rugby pour un impact sur le résultat de 25 000 francs.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'il y a une augmentation importante des effectifs de sport dans le canton de Genève. Il y a deux équipes féminines de rugby créées en 2020 qui ont besoin d'un soutien financier.

Par 10 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 S, 2 PLR, 2 PDC, 3 Ve) contre 3 non (S) et 2 abstentions (EàG, 1 PLR), l'amendement 25 est accepté.

Amendement 26

L'amendement 26 proposé par l'Union démocratique du centre demande la suppression des mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance pour une somme de 2 230 900 francs.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise que c'est une proposition parallèle à la suppression des mécanismes salariaux. Il en coûte peut-être une dénonciation de la convention collective. Il estime que ces mécanismes salariaux doivent être gelés puisqu'ils ne sont pas couverts par des recettes supplémentaires dans le deuxième projet de budget.

Un commissaire du groupe des Verts précise que ces mécanismes salariaux sont inclus dans les contrats de prestations avec les associations, et si la Ville supprime les deniers publics en faveur de ces associations qui gèrent les lieux d'accueil de la petite enfance, celles-ci se retrouveront dans une situation financière difficile. Le groupe des Verts votera contre cette proposition d'amendement pour éviter l'endettement de ces associations qui gèrent les lieux d'accueil de la petite enfance

Par 9 non (4 S, 1 MCG, 3 Ve, 1 EàG) contre 2 oui (UDC, PLR) et 4 abstentions (2 PDC, 2 PLR), l'amendement 26 est refusé.

Amendement 27

L'amendement 27 proposé par l'Union démocratique du centre porte sur la diminution de la subvention à La ville est à vous.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre estime que ces rassemblements sont hors de contrôle et ont perdu l'esprit de quartier qui justifiait leur subvention. La subvention passerait de 250 000 à 100 000 francs.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois approuve et demande des contrôles parce que les gens hors du quartier viennent écouler leur marchandise. Il rappelle qu'une motion avait été déposée pour la même raison.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que les services de la Ville ont déjà été auditionnés à ce sujet et ont répondu à toutes les critiques. Le groupe socialiste refusera cette proposition d'amendement.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'elle était présente à cette commission et qu'elle a déposé le texte cité. Certes ces événements ont beaucoup de succès mais il y a un problème au niveau de la gestion. Le Parti libéral-radical suivra cet amendement.

Le commissaire du groupe des Verts estime que ces événements sont toujours ancrés dans les quartiers et permettent aux habitant.es de se rencontrer.

Une commissaire d'Ensemble à gauche qualifie ces événements d'essentiels à la vie de quartier et à la cohésion sociale, et rappelle qu'il existe un rapport d'évaluation qui a donné des pistes d'amélioration. Elle votera contre cette proposition d'amendement.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que l'étude de la motion déposée par le Parti libéral-radical a permis de voir quelques dysfonctionnements, mais cela demeure une fête intergénérationnelle et interculturelle. Le Parti démocrate-chrétien refusera cette proposition d'amendement.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG) contre 5 oui (1 MCG, 3 PLR, 1 UDC), l'amendement 27 est refusé.

Amendements 28, 29, 30 et 33

Les amendements 28, 29, 30 et 33, proposés par l'Union démocratique du centre, concernent les subventions financées par prélèvement sur le Fonds Zell.

L'amendement 28 demande l'annulation de la subvention à l'association Centre de contact Suisses-immigrés pour une somme de 190 000 francs. L'amendement 29 demande l'annulation de la subvention «Société coopérative Armée du Salut, Œuvre sociale» pour une somme de 300 000 francs. L'amendement 30 demande l'annulation de la subvention «Hébergement d'urgence» pour une somme de 300 000 francs. L'amendement 33 demande l'annulation de la subvention «Action sociale exclusion square Hugo» pour une somme de 220 000 francs.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique que ces subventions sont financées par un prélèvement sur le Fonds Zell qu'il n'estime pas correct. Il s'agit d'un détournement des buts du Fonds Zell.

Par 11 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 MCG, 1 EàG) contre 4 oui (1 UDC, 3 PLR), les amendements 28, 29, 30 et 33 sont refusés.

Amendement 31

L'amendement 31, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande une nouvelle subvention au CAUSE compensée par une augmentation des revenus horodateurs pour une somme de 500 000 francs.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que son groupe est satisfait de l'augmentation de l'urgence sociale en Ville de Genève, et compte sur l'aide de l'Etat et de l'Association des communes genevoises (ACG). Néanmoins, afin de garantir l'hébergement de l'accueil à l'année, il est utile que le CAUSE ait une ligne budgétaire, c'est important afin de stabiliser le personnel et de ne plus faire des projets par à-coup. Elle regrette que cette proposition soit mal compensée.

Un commissaire du groupe des Verts reconnaît les besoins de l'hébergement d'urgence, néanmoins il subsiste des questions concernant le report du projet de délibération PRD-224 et les dépenses du CAUSE des trois premiers mois de cette année. Le groupe des Verts est d'avis qu'une étude préalable doit être entreprise par le DCSS quant au fonctionnement actuel, aux coûts d'exploitation et au prix des places d'hébergement d'urgence. Pour ces différentes raisons, les Verts reconnaissent le besoin mais s'abstiendront concernant cette proposition d'amendement.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois déplore le manque de compensation, et rappelle un projet d'arrêté de 2,6 millions de francs pour pérenniser l'accueil à l'année, et qu'il est toujours mieux et moins cher de subventionner les associations.

Par 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S) et 5 abstentions (3 Ve, 2 PDC), l'amendement 31 est refusé.

Amendement 34

L'amendement 34, proposé par l'Union démocratique du centre, demande le financement de projets de vacances pour les personnes âgées par prélèvements sur le Fonds Zell.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'il s'agit de réaffecter le Fonds Zell à sa vraie cible. La Ville de Genève finançait une maison qui s'appelle la Nouvelle Roseraie dans le canton de Vaud, qui servait d'établissement de vacances pour les personnes âgées, à l'aide d'une subvention à hauteur de 740 000 francs, et a prélevé cette somme dans le Fonds Zell, ce qui lui a permis de réallouer cette somme à différentes subventions liées à l'urgence sociale. La Ville a pu subventionner d'autres destinataires que les personnes âgées; c'est cette action qu'il critique.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC), l'amendement 34 est refusé.

Séance du 18 novembre 2020

Séance consacrée aux amendements

La commission des finances reçoit M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), qui a demandé une audition suite à des mesures urgentes prises le jour-même.

M. Gomez commence sa présentation. Le Conseil administratif, suite à sa séance du matin-même, a pris des mesures urgentes de soutiens aux commerces en Ville de Genève. Le Conseil administratif travaillait sur un certain nombre de mesures depuis plusieurs semaines, mais surtout, il attend toujours les décisions du Conseil d'Etat sur la réouverture des magasins. La situation des petites et moyennes entreprises (PME) est en péjoration, il fallait trouver le moyen de les aider à passer les mois de novembre et décembre, en espérant sauver la saison des fêtes. En conséquence, le Conseil administratif a choisi trois mesures.

– La première mesure consiste en une distribution de bons d'achats, via la plateforme Genève Avenue. Un rabais de l'ordre de 20% sera proposé lors de l'acquisition d'un bon d'achat sur ce site. Ce mandat se fait en collaboration avec la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), qui dispose déjà de mécanismes de mise en place rapide. En cours de finalisation, cette mesure coûtera 2,5 millions de francs, et court sur le mois de décembre. Cela n'aura pas d'impact sur projet de budget 2021, mais va nécessiter une proposition et l'accord du Conseil municipal (avec un vote sur le siège) pour mettre le processus en marche dans les plus brefs délais. Il explique que cela concerne les commerces locaux et non les grandes enseignes. Il sera possible sur le site de passer une commande de bon, majorée de 20% par la ville, pour des achats auprès des commerçants, et il sera possible d'acheter un bon en Léman également, pour que les réseaux de l'économie sociale et solidaire puissent bénéficier de cette prestation. Cette mesure est différente de celle mise en place en Ville de Lausanne, qui est une démarche plus longue de distribution de bons, alors que le Conseil administratif espère par cette mesure un impact direct sur la période des fêtes.

– La deuxième mesure concerne la prolongation de l'aide de paiement des loyers commerciaux appartenant à la Gérance immobilière municipale (GIM) pour le mois de décembre, prolongeant d'un mois cette mesure déjà prise en novembre. Cette mesure représente environ 1,2 million de francs.

– La troisième mesure prise concerne l'accord Vesta 3, signé entre les milieux immobiliers (CGI, USPI, ASLOCA) et la République et Canton de Genève. Cet accord prévoit que les régies prennent à leur charge 50% du loyer, et la seconde moitié est couverte par l'Etat. Cette mesure s'applique pour les

entreprises qui vont de 0 à 7000 francs de loyer. A partir de 7001 francs, les locataires commerciaux sont éligibles s'ils ont dû fermer ou vu leur activité interdite suite aux décisions du Conseil d'Etat ou du Conseil Fédéral, l'accord consiste en 40% du loyer payé par le Conseil d'Etat, 40% par le propriétaire, 20% par le locataire. La proposition sur laquelle la Ville travaille est de prendre à sa charge les 20% pour le mois de décembre, pour les entreprises de la Ville de Genève. Ceci est estimé à 2 millions de francs.

Il conclut en disant que ces trois mesures devraient affecter favorablement le petit commerce et s'élèvent à 5,5 millions pour le mois de décembre, sous forme de dépense. Pour la première et la dernière mesure, c'est-à-dire, les bons et l'intégration de la Ville dans Vesta 3, le Conseil administratif viendra avec une proposition d'urgence lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mardi 24 novembre.

Questions des commissaires

Une commissaire accueille favorablement ces propositions et demande si la troisième mesure couvre uniquement le mois de décembre.

Une autre commissaire demande si ces mesures vont être reconduites en 2021 en vue de la troisième vague et ce qui est prévu pour compenser. Elle demande également si la prise en charge des 20% de loyer ne vaut que pour le mois de décembre.

M. Gomez répond que cela couvre les deux mois de novembre et décembre pour les entreprises qui ont dû fermer en novembre. Il explique que ce sont des mesures extraordinaires, qu'il n'y aura pas de compensation sur ce mois, et que cela rentrait dans les mesures Covid, et s'il y avait une troisième vague le nécessaire serait fait pour aider le tissu économique local. Il rappelle que la politique publique de l'économie est du ressort du parlement et des conseillers fédéraux, donc il y a une attente de mesures fortes.

Un commissaire demande comment s'assurer que la première mesure va bénéficier aux plus précarisés dans la population.

M. Gomez répond que cette mesure vise à favoriser la consommation et non cibler la population précarisée.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour les locaux commerciaux de la GIM dont les loyers sont entre 7 et 15 000 francs. Il ajoute que la Ville de Genève aurait dû être dans les premières moutures de Vesta étant donné que la Ville de Genève est propriétaire et bailleur. Il demande quelles sont les raisons pour s'insérer maintenant dans le système cantonal, alors que la Ville avait choisi de faire un système parallèle.

M. Gomez répond que cela concerne quelques grandes surfaces qui n'ont pas dû fermer, et donc continuent à payer leur loyer. Il précise que la GIM a été au-delà de Vesta 1, qui ne concernait pas les entités publiques et parapubliques, étant donné que deux mois de loyer étaient entièrement gratuits. Dans ce cas, la mesure concerne les locataires de régies privées, et le Conseil administratif a décidé de le faire pour faciliter le petit commerce.

Un commissaire demande si ce sont des bons qui sont activés par le fait d'acheter dans les magasins, et non pas distribués à la population, donc pas il n'y a pas de choix à faire sur les personnes auxquelles les bons sont donnés.

M. Gomez répond par la positive, en ajoutant que c'est pour faciliter et mettre en place le plus rapidement possible le processus. Il ajoute que dans ces ensembles de mesure, il est prévu d'accentuer la présentation et la communication qui sont importantes pour que ce système fonctionne, et le Conseil administratif insistera dessus.

Une commissaire revient sur l'accord Vesta 3, rappelant que certains propriétaires vivent de revenus de leurs loyers, et ne peuvent ou ne veulent accorder les 40%, et demande que faire pour les commerces qui ne sont ni locataires de la GIM ni de grandes régies et assurances.

M. Gomez répond que cette aide vient aux locataires qui entrent dans l'accord tripartite, sinon ce serait impossible de contrôler. Le Conseil administratif a voulu un système rapide, léger, au sein d'accords déjà gérés, et trouvé plus simple pour la Ville de Genève de s'intégrer dans la mesure. Il ajoute que beaucoup de fondations publiques et parapubliques comme la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) ont établi aussi ce genre de mesures.

Un commissaire soulève que les entreprises qui ont fait des bénéfices pendant la crise ne devraient pas être concernées par ces aides et demande comment procéder pour qu'elles ne soient pas favorisés.

M. Gomez explique que dans le cadre de Vesta 3, certaines entreprises sont exclues comme les banques, assurances, cabinets et laboratoires médicaux, les stations-services, les fiduciaires et cabinets comptables, les cabinets d'avocats, etc…

Une commissaire considère que les salles de cinéma devraient en bénéficier et demande si les quelques commerces qui vont pouvoir rouvrir le samedi 21 novembre vont-ils bénéficier de ces soutiens.

M. Gomez répond par la positive pour Vesta 3. Il ajoute que pour la GIM, c'est la même chose que ce qui a été fait pour le mois de novembre.

Un commissaire précise que Vesta fonctionne si le propriétaire accepte de faire un sacrifice, ajoute que deux tiers des immeubles commerciaux sont aux

mains d'investisseurs domiciliés à l'étranger qui sont bien évidemment moins enclins à faire des sacrifices puisqu'ils ne sont pas concernés par l'économie locale.

Une autre commissaire ajoute que ces refus d'entrer en matière proviennent surtout les grosses compagnies d'assurance, pas forcément domiciliées à l'étranger, qui ont fait des très bons résultats en 2020. Elle veut savoir si le Conseil administratif ne peut pas intervenir, en les invitant à faire un geste, car cela concerne beaucoup de commerçants.

M. Gomez répond que s'il s'agit de compagnies dont la Ville de Genève est cliente, le Conseil administratif essaiera d'intervenir et considère que c'est une responsabilité sociétale de chaque propriétaire de faire cet effort.

Après le départ de M. Gomez, une nouvelle synthèse des amendements est distribuée aux commissaires, qui reprennent leur discussion.

Discussions et votes

Amendement 35

L'amendement 35 déposé par le groupe Ensemble à gauche, concerne la subvention pour l'association Aspasie.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que l'association Aspasie est soutenue par la Ville, et accomplit un très bon travail depuis longtemps. Cette augmentation se justifie parce que la crise engendre des difficultés supplémentaires pour les travailleurs et travailleuses du sexe. La perte de revenus, et la perte de logements liés à leur travail, les rend particulièrement exposés. Le Pôle santé et social a doublé ses interventions. La compensation proposée porte sur la diminution de la subvention Sustainable Finance Geneva de 20 000 francs, et de la subvention du Grand Théâtre de Genève (GTG) de 30 000 francs.

Une commissaire du Parti socialiste confirme qu'Aspasie fait face à une recrudescence des demandes à cause de l'interdiction du travail du sexe. Beaucoup de femmes vivaient dans les salons érotiques, donc ont besoin d'un accompagnement socio-sanitaire. Le groupe socialiste soutiendra cette proposition.

Un commissaire du groupe des Verts rappelle que le soutien aux travailleurs et travailleuses du sexe est une priorité du programme des Verts, et que les aides étatiques ne les ont pas touchés, ce sont les laissé-e-s pour compte des programmes d'aide à d'économie et la crise a provoqué une recrudescence des violences dans leurs conditions de travail.

Une commissaire du Parti libéral-radical qualifie cet amendement de posture idéologique, parce que l'Aspasie a déjà obtenu une augmentation de 30 000 francs

en 2017, et disposent d'un bon budget, l'Aspasie n'a pas demandé à être auditionné, compenser par une coupe pour le GTG insupportable. Le groupe libéral-radical s'opposera.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois est dubitatif que les travailleurs et travailleuses du sexe bénéficient de cette augmentation, étant donné que l'argent ira à l'association. Il ajoute que les compensations sont ahurissantes, et que le Mouvement citoyens genevois refusera.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que son parti refusera parce que association n'a pas été auditionnée, de plus la compensation sur l'association qui promeut la finance durable est un mauvais signal à donner. Le groupe démocrate-chrétien proposerait que cet amendement soit présenté avec d'autres compensations.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement 35 est accepté.

Amendement 36

L'amendement 36 proposé par le Parti libéral-radical, concerne la diminution de l'allocation rentrée scolaire pour dispenser les restaurateurs et commerçants de payer des taxes pendant quelques mois en 2021.

La commissaire du Parti libéral-radical insiste sur l'inutilité de l'allocation de rentrée scolaire, ce qu'elle a souvent exprimé au préalable et surtout sa désapprobation concernant l'élargissement de cette allocation aux familles sans-papiers. Elle admet néanmoins que le nombre d'élèves en hausse justifie une légère augmentation, et propose donc diminuer de 200 000 francs l'augmentation prévue, pour allouer une somme équivalente à l'exemption de taxe de domaine public afin d'aider les commerçants.

Le Mouvement citoyens genevois par la voix de son commissaire soutient cet amendement, et ajoute que la diminution de cette allocation n'a aucune conséquence sur les bénéficiaires, vu que cela dépend d'un règlement, et les dépassements vont directement aux comptes.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 PDC) et 1 abstention (PDC), l'amendement 36 est refusé.

Amendement 37

L'amendement 37 déposé par le groupe des Verts, consiste en la création d'une nouvelle subvention de 20 000 francs pour le pavillon Cayla.

La commissaire Verte rappelle que le Conseil municipal a voté en faveur d'une motion qui rétablissait la subvention. C'est une structure qui s'occupe de proximité, de réparation de vélos, d'activité avec des gens dans le quartier, elle fait aussi de l'insertion professionnelle, puisqu'ils prennent des stagiaires pour, entre autres, la réparation de vélos. Pour compenser, ils proposent une diminution de la ligne 31 du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

Le commissaire du Parti socialiste exprime son étonnement face au choix de compensation.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois soutiendra cet amendement. Concernant la compensation, il précise que c'est une diminution globale sur le groupe 31 du DCSS et que cela ne changera rien.

Un commissaire Vert ajoute que le DCSS a obtenu beaucoup de décisions favorables dans le cadre des arbitrages du mois d'octobre et que la coupe est minime.

Par 9 oui (2 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 1 EàG) contre 2 non (S, UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 S), l'amendement 37 est accepté.

Amendement 38

L'amendement 38 proposé par l'Union démocratique du centre, demande la suppression de la subvention de Geneva Cities Hub.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique que cette organisation fait part d'un mouvement plus global de prise de contrôle des Villes qui voudraient se substituer à l'Etat, au niveau suisse il y a les associations de Villes suisses très à gauche, à Genève, les communes Villes veulent se liguer contre l'Association des communes genevoises (ACG), et Geneva Cities Hub constitue la négation du système démocratique suisse et de l'Etat. L'Union démocratique du centre demande la suppression de cette subvention pour une question de principe.

La commissaire du Parti libéral-radical renchérit, et évoque la mise en péril du système démocratique suisse, basé sur les communes, les cantons et la Confédération. Le groupe libéral-radical soutiendra cet amendement.

Un commissaire du groupe des Verts précise que Geneva Cities Hub vient clôturer plusieurs années de mairie et d'investissement de la part de M. Kanaan autour des réseaux de villes. L'association participe à l'image de Genève et promeut le dialogue cher au fédéralisme. C'est un outil supplémentaire pour faire entendre la voix des villes qui souffrent des conséquences des décisions des pays membres des Nations unies.

Un commissaire du groupe des Vert précise que le chemin est déjà pris, et que cela fait une dizaine d'années que des réseaux de villes existent, en particulier sur le changement climatique, puisque les villes sont là pour mettre en œuvre un cadre international. La suppression de cette subvention est malvenue.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pour sa part, estime qu'il vrai que les villes ont besoin d'échanger des préoccupations mais que cette nécessité est non-budgétaire, donc votera pour la suppression.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement 38 est refusé.

Amendement 39

L'amendement 39 proposé par l'Union démocratique du centre, porte sur l'annulation de nouvelles subventions «Divers projets» Genève internationale.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre explique que lors de l'audition du Secrétariat général, on notait la disparition de deux subventions parce que les fondations concernées n'existaient plus, mais la réaffectation pour la ligne «divers projets» ne s'est pas faite attendre. Cette somme de 49 000 francs est une récupération des subventions. Il affirme donc qu'il est contre ce transfert.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 oui (UDC, MCG, PDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 PDC), l'amendement 39 est refusé.

Amendement 40

L'amendement 40 concerne la création d'une subvention nominale pour la bibliothèque Filigrane.

Cette bibliothèque, projet de l'association F-Information est spécialisée au sujet de l'égalité, organise des conférences et mène des projets de médiation culturelle. L'association a été auditionnée à la commission des arts et de la culture.

Le Parti socialiste propose de créer cette ligne sous la rubrique arts et culture, médiation culturelle. La subvention permettrait d'élargir les horaires d'ouverture et de proposer une permanence de formation numérique pour les femmes, et ainsi offrir un accompagnement aux femmes en difficulté dans ce domaine. Cette ligne de 25 000 francs est compensée par une baisse de la subvention à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) parce que cette fondation bénéficie du soutien de la Confédération, du Canton et de fonds privés.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien avance que F-information a déjà une grande subvention, et note une marge non dépensée que l'association pourrait

réaffecter à la bibliothèque. Elle explique que le groupe démocrate-chrétien propose l'ajout d'une ligne de soutien au sein du DCSS dédiée à des projets de formation numérique, ce qui semble plus judicieux que d'allouer de petites sommes à des associations. D'un point de vue financier et efficacité il y a beaucoup à perdre. Elle apprécie cette bibliothèque mais ne va pas accepter la proposition.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre soutient cet amendement parce que le commissaire estime que le GESDA est inutile.

Un commissaire du groupe des Verts ajoute que le GESDA est problématique au regard de sa mission et de son statut et du conseil de fondation, et s'étonne que la subvention de la Ville soit égale à celle du Canton. Son parti soutiendra cet amendement.

Une commissaire du Parti libéral-radical fustige ce qu'elle appelle le saucissonnage, étant donné que Filigrane fait partie de l'association F-Information. A force de saucissonner, on voit que plus il y a d'associations, plus il y a de présidents d'association, plus il y a de possibilités de se trouver en charge de fondations et d'associations et d'en toucher des retombées. Elle considère cet amendement inutile en temps de crise.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la Ville de Genève s'est engagée pour trois ans pour financer le GESDA, donc cette compensation est inepte. De plus, il considère que Filigrane ne peut avoir une ligne distincte de celle de F-Information. Il refusera cette proposition.

Un commissaire du groupe des Verts considère que ce projet porte effectivement sur la précarisation et qu'il faut aider bénéficiaires en ouvrant le week-end. Il ajoute qu'en général les présidents d'associations ne sont pas payés.

Une commissaire du groupe des Verts précise que plusieurs associations ont déjà plusieurs lignes sur le budget.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG), l'amendement 40 est accepté.

Amendement 41

L'amendement 41 proposé par le Parti démocrate-chrétien, porte sur le soutien à la digitalisation (industrie, artisans et commerçants) pour une somme de 500 000 francs.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien explique que cette proposition a pour but d'aider les petits indépendants à faire un site internet, étant donné que les connaissances et les moyens pour le faire sont inadéquats. Cette proposition est à faire rapidement, et consiste en une ligne générale de soutien à disposition

du Conseil administratif pour travailler via ses partenaires. La compensation sur le gel d'une demi-annuité.

Un commissaire du groupe des Verts admet le besoin de soutien à l'économie dans le cadre des compétences municipales, mais dans ce cas la compensation n'est pas acceptable.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois note ce n'est pas au Conseil administratif d'offrir ce service, de plus cette compensation n'existe pas.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (2 PDC, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), l'amendement 41 est refusé.

Amendement 42

L'amendement 42 déposé par le Parti démocrate-chrétien, propose un soutien à la formation numérique.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien explique que la fracture numérique se creuse, surtout si l'administration tend à se numériser, ce qui exclurait de fait les personnes âgées mais aussi d'autres catégories de la population et propose 200 000 pour le DCSS (soutien à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) ou à F-info). Elle propose la même compensation qu'au préalable.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que beaucoup d'associations le font déjà gratuitement, dans les quartiers, à Cité-seniors, à l'Université ouvrière de Genève (UOG). Il ne faudrait pas multiplier les nouvelles fonctions de la Ville. Elle estime également que la formulation de l'intitulé de la ligne n'est pas claire.

Une commissaire Verte affirme que les cours précités ne sont pas tous gratuits. Elle confirme que 20% des personnes ne savent pas utiliser un ordinateur, et que ceci est problématique pour nombre de démarches. Les Verts saluent la proposition mais ne peuvent pas accepter la compensation.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que c'est une véritable urgence, comme par exemple pour les élèves qui ne peuvent suivre leurs cours, au niveau de la connexion ou du matériel. Il aimerait bien que cette commission prenne en compte cette proposition, pour pouvoir revenir avec une autre compensation et défendre ce projet.

Une commissaire du Parti socialiste dit que son groupe ne soutient pas cette proposition à cause de la compensation, mais les arguments amenés sont pertinents.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois considère qu'il y a des priorités économiques, sociales et sanitaires, donc il est inutile de créer une ligne

et encore engager des fonctionnaires, alors qu'il faudrait plutôt inciter les associations à développer cela, en les subventionnant davantage si nécessaire.

Par 12 non (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 oui (PDC) et 1 abstention (EàG), l'amendement 42 est refusé.

Amendement 43

L'Amendement 43 déposé par le Mouvement citoyens genevois, porte sur la création d'une nouvelle subvention pour l'association le Terreau.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que cette association est active dans le quartier du Seujet, et comme l'association concernée par l'amendement 44, Europe-Charmilles, font un bon travail de terrain avec les jeunes. Le commissaire propose une somme de 50 000 francs, avec une compensation sur la ligne 31 globale (réduction linéaire des charges interdépartementales de la ligne 31).

Une commissaire du Parti libéral-radical note que l'association touche déjà une subvention de 27 000 francs, donc devrait logiquement être auditionnée si elle désire une augmentation de 200%. En l'état, on peut se demander si ce n'est pas des copains à qui on veut refiler un peu d'argent. Elle considère que c'est particulier de parler de goutte d'eau pour une augmentation de 200%. Le groupe libéral-radical ne votera pas en faveur.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que la subvention existante est en nature, par le biais d'un local mis à disposition. Jusqu'à maintenant ils sont entièrement bénévoles, et offrent de l'accompagnement de personnes du quartier et des repas pour les gens du quartier en difficulté, du dialogue avec les jeunes…

Le commissaire du Parti socialiste ajoute que cette association fait un excellent travail, qui a amené à une baisse de violence dans le quartier. La crise sanitaire a fait qu'ils ont été beaucoup sollicités, il estime donc le soutien nécessaire.

Le groupe des Verts par la voix d'une commissaire soutient cette proposition. Cette association a été créée depuis longtemps, et cherchait des locaux. Elle rappelle que des demandes ont déjà été déposées à la Ville.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 PDC) et 2 abstentions (PDC, PLR), l'amendement 43 est accepté.

Amendement 44

L'amendement 44 déposé par le Mouvement citoyens genevois, porte sur la création d'une nouvelle subvention pour l'association Europe-Charmilles.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que c'est le même raisonnement pour l'association Europe-Charmilles, qui œuvre dans un quartier sensible. Ils sont entièrement bénévoles et ont un excellent contact avec tous les jeunes dans le quartier des Charmilles et de l'Europe. Il ajoute qu'une demande est en cours auprès de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Les 50 000 francs prévus seront compensés dans la ligne 31.

Un commissaire du Parti socialiste répond qu'étant donné que l'objet est en cours d'examen auprès de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, il est prématuré de voter avant les conclusions de la commission Le groupe socialiste refusera l'amendement.

Par 8 non (3 S, 1 PDC, 3 Ve, 1 UDC) contre 2 oui (MCG, PDC) et 5 abstentions (1 S, 3 PLR, 1 EàG), l'amendement 44 est refusé.

Amendement 45

L'amendement 45 déposé par le Mouvement citoyens genevois, porte sur l'augmentation de la subvention «soutien à la création musique actuelle», compensée par une diminution du fonds d'apprentissage.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique qu'il a proposé cette compensation indolore, vu que la somme 109 654 francs n'est pas utilisée et le Conseil administratif avait mentionné vouloir la déplacer.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il y a besoin de ce fonds parce que les apprentis sont en recherche de places et l'offre est en diminution, la ligne sera probablement pleinement utilisée en 2021.

Le commissaire du Parti socialiste rappelle qu'il a été décidé d'augmenter le nombre d'apprentis en Ville de Genève, donc on ne peut diminuer ce fonds.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que cette augmentation est trop élevée par rapport à leur subvention, alors que l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) qui est en déficit structurel n'aura pas de subvention parce qu'on ne dispose pas d'une compensation. Augmenter de 100% la ligne des musiques actuelles n'entrera pas dans la visée du groupe libéral-radical.

La commissaire Verte est contre la diminution du fonds apprentissage et explique que le fonds n'est pas utilisé en entier parce que les critères sont trop restrictifs pour les PME (10 personnes), donc suite à une modification du règlement proposée en commission des finances il y aura augmentation potentielle à 100 apprentis.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que le Conseil administratif lui-même a proposé cette diminution du fonds d'apprentissage, et

ajoute que l'on peut partager les 100 000 francs, il propose 29 654 francs pour les musiques actuelles et 80 000 francs pour l'OCG.

M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), précise que cette baisse du fonds apprentissage avait été utilisée pour la création d'un poste, et demande au commissaire s'il propose une baisse additionnelle.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois répond qu'il propose de transférer cet argent sur les musiques actuelles et l'OCG au lieu de le transférer sur la création d'un poste. Ce sera donc compensé par la suppression de la création de poste «chargé de mission climat à l'Agenda 21».

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 PDC) contre 3 oui (MCG, PDC, PLR) et 2 abstentions (PLR), l'amendement 45 est refusé.

Amendement 46

L'amendement 46 proposé par le Parti démocrate-chrétien, porte sur l'augmentation de la subvention Abonnement TPG Unireso jeunes.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien suggère une augmentation de subvention Abonnement TPG de 50 000 francs, compensée par les charges de fonctionnement 31 qui n'ont pas été utilisés par l'amendement du Mouvement citoyens genevois refusé tout à l'heure. Cette proposition a pour but d'aider les familles, elle estime également qu'il y aura plus demandes cette année.

Le commissaire du groupe des Verts annonce que son groupe réserve un accueil enthousiaste à cette proposition, considérant la baisse de revenus des familles en 2020. C'est aussi un coup de pouce pour alléger l'impact climatique des transports. La somme allouée a déjà été dépassée en 2020, donc il est judicieux d'anticiper.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe se prononcera contre, parce que l'augmentation du besoin n'est pas nécessairement garantie, et on peut réajuster aux comptes et l'adapter pour l'exercice du budget 2022.

Par 9 non (4 S, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 PDC, 3 Ve, 1 EàG), l'amendement 46 est refusé.

Amendement 47

L'amendement 47 proposé par le Mouvement citoyens genevois, consiste en une diminution des dépenses en faveur du patrimoine administratif (-20 millions de francs) et augmentation des dépenses du patrimoine financier (+20 millions de francs).

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose que sur le total de 180 millions de francs d'investissement, faire coulisser du patrimoine financier (PF) au patrimoine administratif (PA) pour donner les moyens à la Fondetec pour des aides à fonds perdus pour entreprises. Un projet de délibération sera déposé lors de la prochaine séance, Cela servira à aider les entreprises qui sont en grandes difficulté, par des prêts à fonds perdus, sans limitation, telle que l'ont été jusqu'à maintenant les prêts fédéraux ou cantonaux, pour aider entreprises qui vont faire faillite. C'est un transfert donc il n'existe pas de péjoration du budget.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il est important de soutenir les entreprises, mais que la Fondetec vient d'être redotée. Donc le groupe socialiste refusera.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois répond que cela n'a rien à voir avec le capital de dotation puisque c'est sa mission de base et une nécessité, cet argent ira à l'aide directe aux entreprises, c'est aussi une fonction de la Fondetec.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre estime que la Fondetec ne devrait pas se trouver dans le patrimoine financier, vu que cela ne rapporte rien à la Ville. Cet amendement sera refusé.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien partage les préoccupations mais la proposition mérite un examen plus approfondi. Le groupe démocrate-chrétien ne la votera pas ce soir sans avoir auditionné la Fondetec par exemple.

Le commissaire du groupe des Verts annonce que son groupe avait la volonté d'augmenter le PF, mais estime que l'arbitrage du Conseil administratif est le bon, néanmoins ils restent ouverts à l'étude du projet de délibération.

Par 12 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG, PLR) et 1 abstention (PLR), l'amendement 47 est refusé.

M. Blanchot rappelle qu'en l'état, le budget est péjoré de 25 000 francs, conséquence du vote de l'amendement sur les clubs de rugby. Il ajoute que rien n'empêche de voter à la commission des finances, mais, afin de respecter l'article 113, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC), le niveau des charges doit être rétabli en plénière. Un projet de délibération est en préparation qui reprendra l'état actuel du budget amendé en commission des finances.

Les commissaires ont des propositions concernant cet amendement. Le président propose de procéder en trois votes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de compenser cette somme par une réduction linéaire des charges interdépartementales de la ligne 31, afin d'avoir un budget déjà conforme.

Par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 6 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 1 PDC) et 1 abstention (PDC), cette proposition est refusée.

Un commissaire du Parti socialiste demande de revoter sur la question du rugby, puisque l'amendement a été proposé sans compensation. Il propose de voter la suppression de cette subvention.

Par 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 Ve, 1 EàG, 1 MCG), cette proposition est refusée.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre propose une deuxième possibilité de compensation, par la réduction de la subvention à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA).

Par 9 non (4 S, 1 MCG, 3 PLR, 1 EàG) contre 5 oui (1 UDC, 2 PDC, 2 Ve) et 1 abstention (Ve), cette proposition est refusée.

Après avoir finalisé l'étude et les votes des amendements, les commissaires de la commission des finances entreprennent de présenter les prises de positions des groupes.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois prend la parole et déclare ne pas être satisfait de ce budget, qui a mal démarré et ne s'est pas amélioré. Il note que le projet de budget 2021 est quasiment identique au budget 2020, et n'y retrouve pas les priorités du nouveau Conseil administratif. Il déplore qu'aucun effort ne soit fait par rapport à la problématique de l'emploi, et qu'on ne reçoive pas de bilan sur l'accord de préférence cantonale. Il évoque également les aménagements parfois illégaux de la Ville pendant la crise du Covid-19, concernant les limitations de vitesse, l'instauration de zones 20 ou 30 km/h, les voies de circulation. Il exprime son désaccord par rapport à des pistes cyclables mal placées, inutilisables et inutiles, et fustige les bouchons en ville, la pollution qui augmente, les places de parking supprimées et aucune solution pour les entreprises vu que les places de livraison sont insuffisantes. Pour conclure, il ajoute que le Conseil administratif n'a pas de vision en ces temps de crise, et ne semble pas capable d'aider les entreprises, hormis les mesurettes, qui ne seront pas suffisantes pour sauver l'économie et gérer la crise sociale. Le Mouvement citoyens genevois s'abstient de voter ce budget ce soir, et se réserve pour la plénière mais sans illusion.

Une commissaire du Parti libéral-radical présente la position de son groupe, et explique que le projet de budget 2021 ressemble à celui de l'an dernier, sauf l'effort qui est fait pour le sport et la numérisation. En revanche, comme si la crise n'existait pas à Genève, le Conseil administratif crée des lignes de subvention puis procède à des appels à projets, sans voir les menaces concrétisées par la crise. Elle qualifie cela d'arrosage de subventions, et déplore le manque de modification structurelle. Pour offrir ces prestations, il faudrait une économie qui fonctionne, mais ce manque d'ambition équivaut à se tirer une balle dans

le pied, alors qu'il faudrait modifier structurellement la façon de dépenser de certains départements. Elle fustige le manque d'arbitrage; le Conseil administratif propose les mêmes lignes de subvention, ce qui, dans la situation actuelle, est proprement ahurissant. Enfin, elle déclare qu'aucun amendement du groupe libéral-radical, même les plus raisonnables qui offraient du soutien pour les associations actives dans la crise sociale, n'a été accepté. Le groupe libéral-radical avait également demandé qu'il n'y ait aucune nouvelle subvention, pour pouvoir aider et pour que certains, dans un domaine culturel gravement touché, puissent voir l'avenir avec plus de sérénité. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical refusera ce budget.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que nous traversons une période littéralement extraordinaire, qui oblige les collectivités publiques à adapter les dépenses en fonction de priorités, et en termes de leurs changements de revenus. Il ironise sur l'attitude du Conseil administratif, dont la proposition phare en septembre était d'engager deux jardiniers supplémentaires. Il fustige un immobilisme absolu, un budget copié-collé de celui de l'année précédente. Le constat est clair, le Conseil administratif doit servir sa clientèle, dans le sens donné dans la Rome antique (repas, pièces de monnaie, spectacles), sous forme de lignes de subventions, et de mécanismes salariaux, en échange d'une allégeance envers le Conseil administratif. Le Conseil administratif a montré son incapacité d'envisager des arbitrages, et fait face aux urgences au travers de manipulations comptables ou même de détournements de fonds, dans le cas du Fonds Zell. Il trouve tout cela fort médiocre, et annonce que l'Union démocratique du centre ne votera pas ce projet de budget 2021.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son parti se réjouit d'un projet ambitieux dans ce contexte difficile, qui garantit les prestations et subventions pour le bien de la collectivité, qui prend en compte les besoins nécessaires de la population, encourage la culture alternative et donne une attention particulière à la transition écologique avec la mise en place de moyens conséquents pour les économies d'énergie. Dans un contexte de crise révélatrice de précarité, ce budget répond à l'urgence sociale.

Un autre commissaire du Parti socialiste ajoute que ce projet de budget 2021 propose des investissements majeurs pour la transition écologique et la mobilité douce – en témoigne l'augmentation de 22% de l'utilisation des voies cyclables – et prend en compte le vote populaire pour la suppression des places de parking. On voit également que ce projet de budget résiste bien à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Le Conseil administratif offre son soutien aux salariés et propose des solutions sur mesure pour l'économie, la suppression de la taxe professionnelle ou la baisse du centime additionnel n'en faisant pas partie. La Ville est au front concernant l'aide aux plus précaires, et propose la levée des loyers commerciaux. Ces mesures proviennent de magistrats de gauche. Il note

que l'Asloca s'est battue avec le Canton pour négocier une solution en concertation avec les milieux immobiliers pour trouver des rabais sur les loyers des commerces, démontrant que la gauche travaille pour l'aide aux entreprises. Le groupe socialiste a aussi soutenu la création d'une délégation aux questions économiques. Il répond à l'accusation d'immobilisme en rappelant l'augmentation des investissements de 50 millions de francs, une hausse concrète, qui va au milieu de la construction et de ses employés. Il conseille de faire attention lorsque l'on parle de clientèle et de détournement de fonds. Concernant les amendements, le groupe socialiste est heureux que les attaques sur les ressources de la Ville et les conditions des collaborateurs aient été rejetées, et salue le soutien aux acteurs artistiques aux conditions précaires, notamment dans le cas de l'association Kalvingrad, mais aussi dans le DCSS, par exemple le Pavillon Cayla. Le groupe socialiste soutiendra ce projet de budget.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien prend la parole pour faire part de sa déception. Il considère que c'est une année test pour sortir des guerres politiques. Une baisse de recettes devrait logiquement conduire à une baisse de dépenses. La première mouture du projet de budget était relativement satisfaisante, puisqu'il arrivait à présenter un budget qui permettait à l'institution de poursuivre sa mission et proposait de supprimer les mécanismes salariaux. Le commissaire démocrate-chrétien estime que la pénalisation du personnel était minimale vu que les fonctionnaires jouissent d'un statut exceptionnel en Ville de Genève; surtout par rapport à ce que proposait le Canton, qui a dû rétropédaler et à juste titre. La crise du Covid-19 a agi comme révélateur de la précarité, et il salue le travail du département de M^me^ Kitsos pour trouver les moyens de répondre à l'urgence sociale. Arrive une embellie inattendue en la somme de 10 millions de francs qui, au lieu d'être investie dans la situation de crise, a été utilisée pour congratuler son personnel qui souffre, comme si on oubliait que les autres employés souffraient également. Il explique que le groupe démocrate-chrétien était très choqué de ce retournement immédiat. Le groupe démocrate-chrétien a cherché par des amendements à viser des priorités comme la précarité et le soutien à l'économie, et le Parti socialiste et le groupe des Verts ont préféré soutenir les institutions et les fonctionnaires. Il note que le centre et la droite ont fait plus de propositions pour soutenir l'économie et le social que la gauche. Le Conseil administratif, soutenu par ses groupes et majorités, a consolidé sa mission sans faire preuve d'imagination. Il salue néanmoins l'effort de créer 27 nouveaux postes, et fait part de sa déception de devoir refuser ce budget. Il estime que les amendements votés en commission des finances n'ont aucune valeur au vu des urgences et déplore le manque d'imagination de ce Conseil municipal. Le groupe démocrate-chrétien refusera donc ce budget.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que son groupe avait refusé dans un premier temps l'entrée en matière à cause du gel des mécanismes

salariaux, et parce que l'accueil d'urgence n'était pas suffisant par rapport aux besoins. La commissaire est satisfaite de recevoir un budget amendé, avec des rentrées fiscales positives, et salue le personnel de la Ville qui s'est mobilisé et a défendu ses acquis. Dans cette situation de crise, la collectivité publique joue un rôle renforcé pour assurer les prestations, les subventions aux associations, et l'application d'une politique du personnel exemplaire en tant qu'employeur, ce qui joue un rôle important par rapport au personnel du privé. La décision de rétablir les mécanismes permet de considérer que ce budget correspond un minimum aux attentes. Néanmoins, certains chantiers importants ne sont pas abordés, comme l'internalisation du personnel de nettoyage, à l'étude en commission pour établir un processus d'internalisation progressif, qu'il ne faudrait pas oublier. La gouvernance de la petite enfance est aussi un chantier important. Egalement, au sujet de la cessation anticipée d'activité pour les fonctions pénibles, les négociations devraient s'ouvrir et les coûts ne sont pas dans ce budget. Au niveau des prestations, on assiste à une précarisation importante, même si on peut noter quelques améliorations, il faudra poursuivre les efforts en termes d'accueil d'urgence, sans oublier l'enjeu du logement, en développant des structures de logements-relais, et l'accompagnement des personnes, vu le rôle que jouent l'accompagnement et le lien social entre la collectivité publique et les personnes plus exposées. Elle note que les associations font toutes un travail remarquable et mériteraient une augmentation, ce qui est malheureusement impossible. Le groupe Ensemble à gauche est satisfait de l'augmentation des investissements, qui permet d'agir et de rattraper un retard par rapport aux enjeux écologiques. En revanche, elle se dit déçue que peu d'amendements aient été intégrés; ils seront représentés en plénière. Le groupe Ensemble à gauche votera ce budget.

La commissaire du groupe des Verts rappelle que ce budget a été élaboré dans le contexte de la diminution des recettes de la Ville, conséquence de la RFFA. Cela implique d'être soit moins ambitieux dans nos demandes, soit plus créatifs. S'y ajoute une période d'instabilité économique et sociale qui a demandé des efforts au Conseil administratif au niveau des arbitrages. L'augmentation de la jauge des investissements a permis de donner une latitude pour financer les prestations. Pour les Verts, ce budget ne devait pas dépasser 49,3 millions de francs, et il était important pour le groupe d'éviter la tutelle du Conseil d'Etat. C'est la raison pour laquelle les Verts ont proposé peu d'amendements, car il y avait peu de marge de manœuvre. Les compensations proposées ont fait que le parti n'a pas pu voter tous les amendements (notamment Utopiana ou les TPG). Elle estime que c'est un budget de proximité, avec des subventions liées à des associations qui mènent des actions à moindre coût qui ne demandent pas forcément de postes rémunérés et qui valorisent le bénévolat. Le Conseil administratif a respecté sa promesse de remettre en place les mécanismes salariaux et les fonds à destination de l'urgence sociale si les recettes augmentaient. Le groupe aurait voulu plus

d'amendements «verts», par exemple en faveur de Pro Vélo, mais il n'y avait pas de compensation et le groupe avait le souci de ne pas péjorer le budget. Elle ajoute que le groupe est ravi d'avoir baissé la subvention au GESDA. Les Vertes voteront ce budget.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois reprend la parole pour exprimer son étonnement concernant les prévisions fiscales, étant donné qu'à la Ville de Genève ils sont arrivés à des prévisions inverses de celles du Canton pour les personnes morales et physiques. Il en conclut que cela rend ces prévisions complètement aléatoires et se dit très pessimiste par rapport au budget 2021, surtout avec la catastrophe économique qui va arriver. Il ajoute qu'à Lausanne un accord a été trouvé sur les pistes cyclables, et qu'il aurait fallu instaurer un dialogue à Genève pour trouver des solutions plus adéquates. Il ajoute être également déçu de la réponse pour les sans-abris: des mesurettes mises en place, comme des financements assurés uniquement jusqu'à fin mars pour des abris de la Protection civile (PCi), sans trouver de solution en surface. Le Conseil municipal sera obligé de voter des crédits complémentaires.

Il ajoute qu'il ne faut pas attendre de l'augmentation des investissements un impact rapide, il faudra attendre les crédits d'études. Il faudrait plutôt aider les entreprises, pour empêcher l'effondrement de la société. Il rappelle que l'incidence de RFFA est minime (d'environ 12 millions de francs), la crise sanitaire et de l'emploi ont grevé ce budget.

Le président remercie le personnel du DFEL pour son appui. Il salue également le travail des commissaires de la commission des finances, mais regrette la focalisation des débats autour des mécanismes salariaux et certaines positions figées. Cette discussion budgétaire a eu lieu dans un contexte historique, de chômage, d'aide alimentaire, avec un personnel municipal sur tous les fronts, comme le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) et le Service social (SOC), une administration municipale qui s'est déployée et attendait de la commission des finances qu'elle la soutienne, et c'est pour cela que la majorité de cette commission avait décidé de maintenir les mécanismes salariaux. Il était nécessaire de maintenir des prestations publiques, et cela constituait un message à la population, démontrant que le Conseil municipal soutient l'administration pour garantir les prestations. Il ajoute que sa position en séance plénière va tenter de refléter les débats, surtout en ce qui concerne les mécanismes salariaux, et présenter les rares compromis puisque seulement 7 amendements sur 47 ont été acceptés.

La commission passe au vote des délibérations, présentées comme suit:

Délibération I (Centimes additionnels)

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2021, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2021.

Le président passe au vote de la délibération I.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC), la délibération I est acceptée.

Délibération II (budget administratif et mode de financement)

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 1 241 985 435 francs sous déduction des imputations internes de -22 383 776 francs soit un total des charges nettes de 1 219 601 659 francs et les revenus à 1 202 587 640 francs sous déduction des imputations internes de 22 383 776 francs soit un total des revenus nets de 1 180 203 864 francs.

L'excédent des charges présumé s'élève à 39 397 795 francs. Il se décompose de la manière suivante.

	Fr
Résultat opérationnel	-39 397 795
Résultat extraordinaire	0

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante.

a) Patrimoine administratif (PA)	Fr
Dépenses	130 000 000
Recettes	0
Investissements nets	130 000 000

b) Patrimoine financier (PF)	Fr
Dépenses	50 000 000
Recettes	0
Investissements nets	50 000 000

c) Total	Fr
Dépenses	180 000 000
Recettes	0
Investissements nets	180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

		Fr
Investissements nets PA		130 000 000
Amortissements et dépréciations	88 061 317	
Attributions aux fonds (-) de prélèvements	-2 321 540	
Excédent de charges de fonctionnement	-39 397 795	
Autofinancement		46 341 982
Insuffisance de financement		83 658 018

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 39 397 795 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Le président passe au vote de la délibération II.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la délibération II est acceptée.

Délibération III (emprunts)

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2021 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 83 000 000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoines administratif et de 50 000 000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2021, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président passe au vote de la délibération III.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la délibération III est acceptée.

La commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre annonce un rapport de minorité.

Le président décrète que le projet de budget de la proposition PR-1415, tel qu'amendé par le Conseil administratif en octobre et amendé par la commission des finances, est adopté par la commission des finances.

24 novembre 2020

B. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller (UDC).

Préambule

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai eu le plaisir de participer à l'étude du (des) projet(s) de budget de la Ville de Genève pour l'année 2021 en tant que représentant de l'Union démocratique du centre à la commission des finances.

Un premier projet de budget a été renvoyé à la commission de finances lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. Bien que déposé avec plusieurs semaines de retard par rapport au calendrier ordinaire, ce premier projet de budget n'avait à l'évidence pas fait l'objet de travaux importants de la part du Conseil administratif ou en tout cas ne reflétait pas ses intentions réelles pour l'année 2021.

Entre le 29 septembre et le 4 novembre 2020, la commission des finances a donc consacré six séances à étudier ce projet de budget provisoire, ce qui a permis de se conformer aux usages.

C'est seulement lors de la séance de la commission des finances du 10 novembre 2020 que le Conseil administratif a présenté son véritable projet de budget 2021. Celui-ci a été discuté le temps d'une soirée en vidéoconférence.

Par ce rapport de minorité, je souhaite rappeler en résumé, pour le compte de l'Union démocratique du centre, mes principales constatations concernant le projet de budget 2021 (le second).

Introduction

Nous traversons une période littéralement extraordinaire. La gestion savante de l'Etat par les partis dits «gouvernementaux» a en effet conduit le Canton de Genève dans un mélange de crise sanitaire, de crise économique, de crise écologique et de crise sociale et politique entremêlées.

Ces crises multiples obligent désormais les collectivités publiques à revoir leurs objectifs. C'est le moment d'adapter les dépenses pour répondre à de nouvelles priorités et de reconsidérer les sources de revenu en fonction des capacités financières réelles de la population.

Cela vaut pour la Confédération, cela vaut pour le Canton et cela vaut aussi pour la Ville de Genève. Bien sûr, cela vaut avant tout et nécessairement pour l'ensemble des administrés.

Dans ce grand chamboulement, nous retiendrons la proposition phare du Conseil administratif dans le projet de budget renvoyé à la commission des finances le 28 septembre 2020: en 2021, la Ville de Genève engagera deux jardiniers…

Même si ce premier travail de réflexion du Conseil administratif a été complété par quelques nouvelles propositions dans la version présentée à la commission des finances le 10 novembre 2020, propositions non financées par défaut d'arbitrages, le projet de budget 2021 reste symbole d'immobilisme absolu, en complet décalage avec les besoins de l'époque.

Les conseillers municipaux les plus expérimentés en conviendront, jamais un projet de budget n'a été à ce point le «copié-collé» du budget de l'année précédente.

Une seule raison à cela: dans ce moment clef où les collectivités publiques devraient envisager des réformes, le Conseil administratif de la Ville de Genève se préoccupe avant tout de continuer à servir sa clientèle.

La clientèle au sens que l'on donnait à ce mot dans la Rome antique: un ensemble de personnes à qui le magistrat offrait sa protection pour des raisons économiques, politiques ou amicales. Il pouvait s'agir de pauvres plébéiens qui comptaient sur le magistrat pour vivre mieux, mais aussi d'autres hommes politiques qui espéraient son soutien. Cette clientèle pouvait s'étendre à des citées entières.

D'un côté, le magistrat offrait régulièrement le repas à ses clients, repas bien vite remplacé par des pièces de monnaie plus pratiques. Le tarif habituel à Rome au début de l'Empire était deux sesterces par jour, sachant que Rome était une ville où la vie était chère. Les clients avaient aussi la permission d'exploiter de petites échoppes appartenant au «patron».

En Ville de Genève, nous avons les annuités pour le personnel fonctionnaire, les lignes de subventions définitives pour les milieux culturels, les fermages accordés aux débits de boissons alternatifs et dorénavant les bons d'achat du magistrat Alfonso Gomez pour des boutiques de colliers en bois et de robes en feutre ou en laine.

A cet entretien quotidien s'ajoutaient des cadeaux offerts pour les occasions exceptionnelles comme des places gratuites pour les combats de gladiateurs au Colisée. En Ville de Genève, la Maison des arts vivants du Grütli a remplacé le Colisée.

En contrepartie de tous ces bienfaits, les clients saluaient le «patron» sur le Forum et l'accompagnaient un peu partout où il se promenait. Bien sûr, ils devaient soutenir le magistrat dans sa carrière politique. Il fallait des bras pour convaincre les électeurs et éventuellement faire taire les adversaires.

Mutatis mutandis, il nous faut constater que tout cela est consternant de ressemblance avec le petit biotope de la Ville de Genève.

Nous comprenons donc qu'il est exclu pour le Conseil administratif de décevoir sa clientèle. Les mécanismes salariaux seront appliqués envers et contre tout et aucune des 384 lignes de subventions du budget de la Ville de Genève ne sera réduite pour l'année 2021.

Le Conseil administratif n'envisage aucun arbitrage. Cela reviendrait à se mettre en danger.

Il fera face aux dépenses urgentes avec quelques artifices comptables. Bien pire, le Conseil administratif équilibrera le projet de budget 2021 en procédant à un détournement de fonds, le Fonds Zell en l'occurrence.

Annuités et mécanismes salariaux

C'est avec un apparent courage que le Conseil administratif avait suspendu les annuités et mécanismes salariaux du personnel de la Ville de Genève et de la petite enfance dans le projet de budget renvoyé à la commission des finances le 28 septembre 2020.

Les annuités et mécanismes salariaux avaient alors servi de variable d'ajustement pour ne pas dépasser l'excédent de charge maximum de 49 386 000 francs autorisé dans le cadre des dispositions transitoires RFFA. Le projet de budget était ainsi «excédentaire» à hauteur de 85 000 francs.

Nous assisterons finalement à une reculade du Conseil administratif puisque les annuités et mécanismes salariaux pour un montant total de 8 144 275 francs (5 913 375 francs pour le personnel de la Ville de Genève et 2 230 900 francs pour la petite enfance) ont été réintroduits dans le projet de budget présenté à la commission des finances le 10 novembre 2020.

Cependant, le supplément de recettes fiscales de 4 786 970 francs calculé par l'administration fiscale cantonale dans ses prévisions du mois d'octobre 2020 couvre tout juste la moitié de ces mécanismes salariaux.

Ajoutons que ce supplément de recettes fiscales est extrêmement optimiste puisque les prévisions de l'administration fiscale cantonale sont antérieures à la deuxième vague du coronavirus.

Ainsi donc, les annuités et mécanismes salariaux ne sont pas couverts par les recettes fiscales dans le projet de budget 2021. Pour arriver à l'équilibre tout en reculant, la Conseil administratif a réalisé quelques pirouettes comptables.

Il s'agit de plusieurs opérations totalement artificielles qui sont intitulées «ajustement des remboursements pertes de gains» pour 500 000 francs, «ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements» pour 800 000 francs (nous en reparlerons plus tard) et ajustement des interfaces RH pour 2 000 954 francs! Le moins que l'on puisse dire, c'est que les explications du Conseil administratif sur ces ajustements de dernière minute sont restées obscures.

L'Union démocratique du centre est convaincue qu'il faudra revoir la grille salariale de la Ville de Genève, à tout le moins pour les nouveaux collaborateurs. Les salaires offerts par notre municipalité sont trop élevés et pèsent d'une façon déraisonnable sur le budget. La Ville de Genève est dans l'incapacité d'adapter ses objectifs pour répondre à la crise sociale et sanitaire.

Comme dans la Rome antique, le Conseil administratif applique une vieille méthode de clientélisme développée par la gauche genevoise qui crée une disparité des revenus, influence le coût de la vie et fracture la cohésion sociale.

Entretien des immeubles de la GIM

Lors de la présentation du projet de budget, le magistrat Alfonso Gomez a insisté sur sa volonté d'accélérer le rythme des investissements pour faire face au défi du réchauffement climatique, une de ses promesses de campagne.

Il a notamment promis de rénover rapidement les immeubles locatifs de la Gérance immobilière municipale (GIM), cela notamment pour améliorer les qualités énergétiques de ces immeubles et améliorer par la même occasion le confort des locataires de la Ville de Genève.

Ainsi donc, le Conseil administratif a décidé d'augmenter la «jauge» des investissements de la Ville de Genève à 180 000 000 de francs pour l'année 2021.

Cependant, dans un mouvement contradictoire, le Conseil administratif a aussi décidé de réduire le budget d'entretien des bâtiments locatifs de la GIM de -958 000 francs. C'est une mauvaise nouvelle pour les locataires concernés qui verront les rénovations courantes reportées à plus tard.

Nous comprenons que les promesses du magistrat Alfonso Gomez sont plus faciles à tenir en recourant à la dette. L'entretien régulier du patrimoine immobilier et les budgets équilibrés ne font pas partie de sa conception du développement durable.

En cumulant les emprunts à court et long terme ainsi que les engagements découlant des instruments financiers dérivés, la dette consolidée de la Ville de Genève atteindra plus de 2 milliards à la fin de l'année 2021, un record absolu.

La Nouvelle Comédie

Dans le budget 2020 de la Ville de Genève, la subvention de la Fondation d'art dramatique (FAD) a été portée à 14 380 478 francs (contre 10 500 000 francs dans le budget 2019 et 8 000 000 de francs dans le budget 2018).

L'augmentation de la subvention à 10 500 000 francs dans le budget 2019 devait permettre d'amorcer la transition vers le nouveau bâtiment de la Nouvelle Comédie. Une troupe de théâtre «à domicile» serait rapidement engagée. L'augmentation de la subvention à 14 380 478 francs dans le budget 2020 correspondait à l'ouverture de l'institution au printemps 2020.

Malheureusement, le retard des travaux de construction en 2019 et la crise sanitaire en 2020 n'ont pas permis à la Nouvelle Comédie de démarrer son activité. Le bâtiment situé au-dessus de la gare des Eaux-Vives est resté vide et désert pour toute l'année 2020. La troupe de théâtre «à domicile» n'a pas encore été engagée. De nombreux artistes sont ainsi restés dans la précarité.

La FAD a donc thésaurisé les subventions additionnelles de 2 500 000 francs pour 2019 et 6 500 000 francs pour 2020.

Afin de tenir compte de ces millions de francs non dépensés, j'ai proposé une réduction de la subvention fixée à 14 380 478 francs dans le projet de budget 2021. Sans résultat.

Nous savons que les services de la Ville de Genève poursuivent avec beaucoup d'assiduité les petites institutions sportives ou culturelles qui économisent quelques milliers de francs dans leurs comptes annuels. Leur subvention est immédiatement revue à la baisse pour tenir compte de ces réserves. La Nouvelle Comédie ne semble pas concernée.

A ce jour, la commission des finances ne sait pas encore ce qu'il est advenu des millions de francs versés en trop à la FAD.

Dans les théâtres de la Rome antique, le répertoire classique se composait aussi de tragédies, de comédies et de farces.

Les factures du GIAP

Dans la seconde version du budget présentée à la commission des finances le 10 novembre 2020, le Conseil administratif a fait état d'un complément de cotisation de 647 000 francs à verser par la Ville de Genève au groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour l'année 2021.

Comme le GIAP fixe une fois pour toutes le montant des cotisations de chaque commune pour l'année à venir, ce complément de cotisation paraissait surprenant.

La magistrate Christina Kitsos a clarifié la situation en précisant que la cotisation de la Ville de Genève pour le GIAP avait augmenté de 2 700 000 francs pour l'année 2021, soit une facture totale de 21 084 000 francs. Ne comprenant pas les raisons de cette augmentation, le Conseil administratif avait dans un premier temps décidé de ne pas payer l'entier de la cotisation.

L'Union démocratique du centre est aussi préoccupée par la «boîte noire» que constitue le GIAP. Non seulement cette institution n'est pas transparente, mais l'affectation des cotisations versées par les communes, 21 084 000 francs tout de même pour la Ville de Genève, n'est soumise à aucun contrôle démocratique.

A l'avenir, il conviendra impérativement de réexaminer les conditions de participation de la Ville de Genève au GIAP. L'Union démocratique du centre est partisane d'une sortie de l'institution. Le Conseil municipal doit conserver toute sa liberté de manœuvre pour l'animation parascolaire sur son territoire.

En ce qui concerne le projet de budget 2021, la compensation financière proposée par le Conseil administratif fait sourire.

En effet, le complément de cotisation de 647 000 francs sera équilibré par un «ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements» de 647 000 francs. Ce même poste a déjà été augmenté de 800 000 francs pour couvrir les annuités et les mécanismes salariaux.

Pour rappel, les prestations du personnel en faveur des investissements sont comptabilisées, de façon discutable, comme recettes à charge des crédits d'investissements. Ces recettes totalement artificielles servent à équilibrer le budget de fonctionnement.

Avec ces prestations du personnel en faveur des investissements, le Conseil administratif dispose d'une source de revenu modifiable à volonté pour couvrir n'importe quelle nouvelle dépense en toutes circonstances.

Détournement du Fonds Zell

Dans le projet de budget présenté à la commission des finances le 10 novembre 2020, le Conseil administratif fait un usage illicite du Fonds Zell.

Par testament du 14 août 1982, M^me^ Emma Louise Zell, décédée à Genève le 23 août 1993, a institué la Ville de Genève unique héritière de sa fortune. Cette fortune constitue le «Fonds Emma Louise Zell».

Cette fortune n'appartient pas en propre de la Ville de Genève mais constitue un fonds tiers qui ne peut être utilisé que selon les conditions fixées par M^me^ Emma Louise Zell.

Ainsi, selon les dernières volontés de la testatrice, le Fonds Zell doit permettre de financer des prestations d'aide financière ou des projets d'action sociale, destinés aux personnes et aux groupes de personnes ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente de vieillesse, en situation de précarité sociale ou économique (art. 4 du règlement d'utilisation du fonds Emma Louise Zell – LC 21 571.1).

Le premier projet de budget renvoyé en commission de finance le 28 septembre 2020 ne faisait pas état d'un nouveau prélèvement dans le Fonds Zell.

En revanche, le second projet de budget présenté à la commission des finances le 10 novembre 2020 comprend un nouveau prélèvement dans le Fonds Zell pour un montant de 960 000 francs.

Selon les explications données par le Conseil administratif à la commission des finances, ce prélèvement de 960 000 francs ainsi que la contribution de 1 000 000 de francs versée par l'Association des communes genevoises (ACG) ont servi à couvrir plusieurs nouvelles dépenses de la magistrate Christina Kitsos en lien avec la crise sanitaire, soit l'ouverture d'un nouvel abri de la Protection civile (1 220 000 francs), des subventions pour l'accueil de nuit et l'hébergement d'urgence (550 000 francs) et une allocation de rentrée scolaire pour tous (190 000 francs).

Ces nouvelles prestations ne correspondent pas, même de loin, au but du Fonds Zell, à savoir l'aide aux personnes âgées en situation de précarité sociale ou économique.

Pour donner un semblant de conformité à l'opération, le Conseil administratif a donc procédé en deux temps. Le Fonds Zell a remplacé la Ville de Genève pour le financement de la Nouvelle Roseraie (640 000 francs) et le la Fondation Trajets (320 000 francs), deux prestations en faveur des aînés que la Ville de Genève assume depuis de nombreuses années.

Le montant de 960 000 francs ainsi économisé a été réalloué aux nouvelles mesures imaginées par la magistrate Christina Kitsos, ce qui équivaut à un prélèvement dans le Fonds Zell pour un but non autorisé.

Malgré ce prélèvement de 960 000 francs, les prestations de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées ne seront pas améliorées en 2021. On peut même considérer que la Ville de Genève se désengagera de l'aide aux personnes âgées à concurrence de 960 000 francs.

Pour rappel, le Conseil administratif ne consacre que 4 375 000 francs pour des actions en faveur de personnes âgées, montant resté inchangé dans le projet de budget 2021.

A titre de comparaison, le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité de M^me^ Christina Kitsos s'élève à 291 041 013 francs et le budget total de la Ville de Genève s'élève à 1 142 458 675 francs.

L'Union démocratique du centre considère que la politique de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées est indigne.

En effet, force est de constater que nos aînés ne pèsent d'aucun poids dans la politique de développement durable menée par la Conseil administratif. Le respect des personnes âgées est pourtant un code de société commun à toutes les civilisations.

Conclusion

Malgré la période extraordinaire que nous traversons, le Conseil administratif a renoncé à toute forme d'arbitrage pour son projet de budget 2021.

Forcément, les besoins de sa clientèle en 2021 restent les mêmes qu'en 2020.

Dans ces conditions, le Conseil administratif ne dispose d'aucun moyen supplémentaire pour faire face à la crise sanitaire et économique ou encore moins pour relever le défi du réchauffement climatique.

Le projet de budget 2021 présentera finalement un déficit de 49 386 000 francs, soit l'excédent de charge maximum autorisé dans le cadre des dispositions transitoires RFFA.

Rappelons tout de même que l'autorisation de déficit liée à RFFA est transitoire et se termine en 2024. Le budget de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'année 2025 devra être équilibré.

Dans le cadre de son projet de budget 2020, M^me^ Sandrine Salerno, alors conseillère administrative en charge des finances, avait pris certaines précautions, précautions qui sont abandonnées par la nouvelle équipe administrative.

Tout d'abord, M^me^ Sandrine Salerno avait limité le déficit budgétaire 2020 à 19 853 468 francs alors que le dépassement de 49 386 000 francs lié aux dispositions transitoires RFFA était déjà toléré pour cet exercice.

M^me^ Sandrine Salerno avait par ailleurs établi un plan de retour à l'équilibre qui prévoyait un déficit maximum de 24 000 000 de francs pour le budget 2021. Les efforts d'économie nécessaires pour un retour à la normale dans le projet de budget 2025 étaient ainsi engagés.

Ces objectifs sont abandonnés. Assurément, c'est une augmentation d'impôt qui se profile pour les habitants de la Ville de Genève.

L'Union démocratique du centre ne votera pas le projet de budget 2021.

1er décembre 2020

C. Rapport de minorité de Mme Patricia Richard (PLR).

	Fr
Budget de la Ville de Genève:	1 169 700 000
Charges nettes:	1 209 000 000
Résultat:	-39 380 000
Insuffisance de financement:	-82 600 000

Ce budget 2021 est inacceptable et surtout problématique pour le Parti libéral-radical, car il se base sur des chiffres donnés par le Canton, concernant des rentrées fiscales estimées en octobre 2020, avant l'annonce du semi-confinement Covid bis. Ce qui n'est non seulement pas objectif, mais complètement surévalué.

Alors même qu'un nombre considérable d'entreprises, du domaine des services, entre autres, se trouvent fermées pour une durée indéterminée à l'heure du dépôt de ce rapport, l'augmentation annoncée des rentrées fiscales des personnes morales de 10 212 000 francs est d'autant moins réaliste que de nombreuses entreprises demandent désespérément des aides (qui ne viennent pas encore!), et que les secteurs concernés estiment un taux de faillites élevé. La baisse des rentrées fiscales pour les personnes physiques paraît, elle, plus réaliste.

L'insuffisance de financement de 82 millions de francs, prévue par le Conseil administratif, est une option politique problématique, qui va coûter très cher à nos enfants.

Le rétablissement des mécanismes salariaux, décidé par le Conseil administratif, est prématuré, voire malvenu, car cette année est exceptionnelle sur tous les plans et chacun doit participer à «l'effort de guerre». Alors même qu'à Genève, ville considérée comme riche, où le salaire minimum est passé le 1er novembre 2020 à 23 francs l'heure, des milliers de personnes ne touchent plus que 80% de leur salaire depuis mars, d'autres n'ont plus de revenus, se retrouvent à la rue et sont en train de tout perdre. Il aurait été par conséquent bienvenu de soutenir ces personnes en prolongeant les mesures de soutien aux commerces et à la culture qui sont sinistrés.

Pour les taxes du domaine public, prolonger la gratuité des terrasses et des marchés pour l'année 2021 serait judicieux d'autant plus qu'une potentielle troisième vague du Covid et un autre confinement ne sont pas à exclure. Une prolongation de l'offre des bons de relance aux restaurants, boutiques et spectacles devrait aussi être dans nos projets d'action. En effet, il est urgent de

sauver ceux qui ont rempli les caisses de la Ville depuis la nuit des temps en payant toutes les taxes et impôts, et qui vont bientôt basculer de l'autre côté, du côté de ceux qui vont coûter, qui vont perdre leur emploi, qui déposent leur bilan, et qui devront cette fois toucher des aides et des prestations sociales, vidant les caisses qu'ils ont remplies pendant des années!

Le travail voire le surcroît de travail de certains services, le changement d'affectation temporaire du personnel afin de répondre à l'urgence de la crise sanitaire n'est nullement remis en cause. Mais, au vu des enjeux à relever dans cette grave crise sanitaire, ce nouveau Conseil administratif, faute d'envisager des réformes et des modifications structurelles au sein de la Ville, ne nous propose qu'un budget qui est un coupé/collé du budget de l'an passé.

Au lieu d'avoir des priorités, le Conseil administratif continue à arroser de subventions les mêmes associations sans rien changer, sans proposer le moindre arbitrage. En étudiant ce budget, on constate que la seule nouveauté introduite par le Conseil administratif a été de créer de nouvelles lignes de subventions et des postes supplémentaires. Cela montre que nos conseillers administratifs n'ont pas pris la mesure de l'ampleur de la crise que nous vivons actuellement, puisqu'ils refusent de questionner les prestations:

– quel bénéfice apportent-elles à la population genevoise?
– répondent-elles aux besoins de la population?
– est-ce que l'engagement de deux conseillers personnels pour chaque conseiller administratif, plus un conseiller en charge de la communication pour M. Gomez, répond aux besoins de la population?

Contre vents et marées, le Conseil administratif préfère augmenter les salaires de la fonction publique, la mieux payée au monde. Engager du personnel supplémentaire, augmenter des subventions ou en financer des nouvelles… voilà un programme qui ne peut être approuvé par les partis de droite, d'autant que le Conseil administratif est resté dans le cadre qu'il s'était fixé, à savoir rester sur le déficit maximum légal de 49,38 millions de francs, autorisé par l'article 131 de la loi sur l'administration des communes (LAC), relatif à la mise en œuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), et sur le maintien des prestations et subventions.

Lors de l'audition du Conseil administratif du 10 novembre, M. Gomez nous distribue les nouvelles prévisions fiscales du Conseil d'Etat, émises par un groupe d'experts, datant de mi-octobre. Bonne surprise! L'estimation des rentrées fiscales concernant les personnes morales est à la hausse de 10 millions de francs. En revanche, il y a une baisse de 4 millions de francs sur la fiscalité des personnes physiques, ce à quoi il faut ajouter des péréquations et compensations qui provoquent une baisse de 1 million de francs.

Le résultat final représente donc une augmentation de 4 786 000 francs de recettes fiscales.

Cela indique que, pour une partie des industries de la Ville, composées principalement, au niveau des recettes fiscales, de banques et d'assurances pour la grande majorité, d'intermédiaires du commerce et du secteur de l'horlogerie et bijouterie, ces prévisions sont un peu plus optimistes qu'elles ne l'étaient en juillet. En revanche, selon le Parti libéral-radical, le groupe d'experts sous-estime l'effet de boomerang des faillites de commerces, restaurants et entreprises qui vont impacter le chiffre d'affaires de ces mêmes assurances, industries…

Le Conseil administratif a décidé donc de rester dans le cadre qu'il s'était fixé, à savoir planifier un déficit à hauteur de 49,38 millions de francs, le maximum autorisé par l'article 131 de la LAC, relatif à la mise en œuvre de la RFFA.

Sans essayer de réduire les coûts et les charges de la Ville de Genève, le Conseil administratif réintroduit les mécanismes salariaux, engage de nouveaux fonctionnaires, introduit de nouvelles subventions et maintient toutes les prestations et subventions sans même questionner leur pertinence ou nécessité. Il propose un budget qui se situe toujours dans la limite du déficit, sans aucun arbitrage sur la durée et avec quelques augmentations de subventions:

Augmentation de coûts:

– augmentation de la subvention sur l'aide à l'urgence sociale pour permettre le maintien d'un second abri de protection civile pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021;
– une série d'augmentations sur les assurances et contributions à payer;
– une subvention pour l'hébergement d'urgence au Capas à hauteur de 250 000 francs;
– une subvention de 300 000 francs à l'Armée du Salut qui gère l'association Le Passage (prévention pour les jeunes);
– une augmentation de la subvention au Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI);
– une augmentation de l'allocation de rentrée scolaire que la magistrate en charge du social veut octroyer également aux enfants des familles sans statut, pour, dit-elle, qu'il y ait une égalité de traitement. Cela amène une augmentation de la subvention à hauteur de 190 000 francs;
– une augmentation des primes d'assurance dommages pour 1 239 065 francs, qui est conséquente d'un appel d'offres et d'une sinistralité peu favorable, et qui a entraîné une telle augmentation. Elle est compensée par 1 million de francs de revenus lié au droit de superficie du parking de la plaine de Plainpalais, revenu qui est intégré à partir de l'année 2021;

– l'augmentation du financement pour le dispositif des sans-abris. Pour participer au financement du dispositif des sans-abris, l'Association des communes genevoises (ACG) a accepté, via le Fonds intercommunal, de verser une subvention de 1 million de francs. Toutefois, cette participation ne suffisant pas, la Ville de Genève a procédé à des transferts de finances, pour le moins questionnables. La Ville de Genève finançait précédemment deux prestations de la Ville («La Nouvelle Roseraie», et «La Buanderie» fournie par l'association Trajets qui offre des prestations pour les personnes âgées) sur ses fonds. Pour le projet de budget 2021, le Conseil administratif maintient ces prestations.

Mais, en analysant de plus près son budget, on découvre que le Fonds Zell, qui aurait dû connaître une augmentation de ces subventions destinées aux personnes âgées, a en fait été détourné pour financer l'accueil des sans-abris. Dès lors, on doit considérer que la Ville de Genève, qui a utilisé de l'argent destiné aux personnes âgées pour diminuer le déficit de l'accueil d'urgence, soit respectivement les sommes de 640 000 et 320 000 francs, a par ces transferts de fonds permis à la Ville de récupérer l'argent du Fonds Zell à d'autres fins:

– la création de deux postes, à savoir deux chargés de projet à l'Agenda 21 à 80%. Le premier est un chargé de projet pour la Zone industrielle des Charmilles (ZIC) et le second, un chargé de projet climat à 80%, financé par une diminution du montant alloué au fonds d'apprentissage;
– la création d'un poste de juriste au Service juridique (LEX), compensée par une réduction des mandats de tiers;
– une subvention nominale à Geneva Cities Hub a également été augmentée de 25 000 francs…

Après arbitrages, le projet de budget 2021 est de 39 372 795 francs, donc un résultat très proche de la limite fixée par l'article 131, alinéa 2, lettre D de la LAC.

Le Conseil administratif ne montre ainsi aucune volonté politique de réduire la voilure, alors même que la Ville de Genève compte un nombre effarant de fonctionnaires par habitant.

Un autofinancement de 46,4 millions de francs et une insuffisance de financement de 82,6 millions de francs.

Les investissements passeront à 180 millions de francs, soit 130 millions de francs pour le patrimoine administratif (PA) et 50 millions de francs pour le patrimoine financier (PF).

M. Gomez répond que cette seconde vague était anticipée selon l'étude du Groupe de perspectives économiques (GPE), et qu'il s'attendait même à ce qu'elle arrive un peu plus tard. Il est difficile de savoir s'il y aura une troisième vague sur le début de l'année 2021. Néanmoins, il y aura des conséquences suite à la situation économique actuelle qui sont, certes, difficiles à prévoir ou à estimer.

Les rentrées de la Ville se composent de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital. Le premier des secteurs qui contribuent à plus d'un tiers de ces revenus, à savoir les banques et assurances, continue à avoir des perspectives positives. Le deuxième secteur, à savoir l'intermédiaire du commerce, notamment le commerce des matières premières, affiche des résultats plus qu'encourageants. Le troisième secteur, à savoir l'horlogerie et bijouterie, est plus délicat, du fait qu'il travaille surtout avec les exportations.

Or, les mesures en faveur des entreprises ne sont pour l'heure pas prévues dans ce projet de budget 2021. Seule M^me^ Barbey-Chappuis ajoute qu'en accord avec le Conseil administratif, elle se permet de faire part de son désaccord avec la majorité sur la question des mécanismes salariaux, et qu'elle aurait souhaité que ces 8 millions de francs soient utilisés différemment, notamment pour mettre en place un système de bons d'achat pour relancer la consommation, comme ce qui a été fait à Lausanne, pour soutenir l'économie en début d'année 2021 et le pouvoir d'achat des habitants.

Il est vrai que lors de la dernière plénière, le Conseil administratif a fait voter un crédit supplémentaire pour développer un système de bons afin de soulager les commerces locaux. Toutefois, ce crédit sera pris sur les comptes 2020 et pas sur le budget 2021. Or disposer de 8 millions de francs en plus (en gelant les mécanismes salariaux de ces fonctionnaires) aurait permis à la Ville d'imaginer une reprise économique et un soutien à ses commerces et petites et moyennes entreprises (PME) beaucoup plus conséquent.

La réponse du Conseil administratif qui consiste à dire qu'il attend de voir avec le Conseil d'Etat, qui est compétent en matière de fermetures des commerces, nous semble bien légère.

Les mesures de gratuités des terrasses, les taxes de chantier, les émoluments pour les glaciers, les exonérations de loyer pour les commerces fermés par décision d'autorité, voire pour les autres, ne sont pas prévus dans le budget 2021.

On oublie un peu vite que la Confédération a su emprunter 60 milliards de francs pour sauver à l'époque une grande banque suisse, ce qui lui a été vivement reproché par la gauche, et qu'elle a été entièrement remboursée, avec les intérêts.

Même si tout ne dépend pas de la compétence de la Ville, chaque pierre à l'édifice est utile.

Le Conseil administratif a manqué d'inventivité et de personnalité, nous voyons quasiment un copier-coller du précédent budget, et malgré les grandes déclarations électorales du printemps, nous le sentons un peu dépassé par la crise Covid.

Lors des séances des 17 et 18 novembre, pas moins de 47 amendements ont été déposés.

Les groupes de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien, suivis par le Parti libéral-radical, ont demandé le gel des mécanismes salariaux, qui a été refusé, alors que certains administrés ont perdu 20% voire plus de leur salaire depuis mars.

La baisse du centime additionnel de 0,49 centime, proposée par l'Union démocratique du centre avec le soutien du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, est refusée également, pas de soulagement fiscal pour les administrés.

La baisse d'un nouveau poste à la ZIC a aussi été refusée.

L'augmentation demandée par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ne sera pas supprimée.

Plusieurs lignes ne sont plus subventionnées par la Ville, mais par un prélèvement de 960 000 francs dans le Fonds Zell. Nous sommes surpris par ce transfert de ligne que nous ne trouvons pas éthique.

Un amendement de l'Union démocratique du centre (refusé par la gauche) demande la non-création des trois nouveaux postes au Service de la jeunesse (SEJ) pour les médiateurs de nuit. Le Parti libéral-radical a suivi, car il n'est en effet pas judicieux de faire ce genre d'engagement avant 2022.

La tentative de supprimer les nouvelles subventions ou d'en augmenter d'autres associations: Association asile LGBT, le Refuge Genève, sont refusées, alors que celles-ci ne sont pas opportunes en cette période de pandémie.

S'agissant de la demande de subvention annuelle de 20 000 francs demandée par le groupe Ensemble à gauche pour la fondation Genève, cité refuge que l'ancien magistrat Rémy Pagani a créée dans le dos du Conseil municipal dans des conditions discutables – si ce n'est illégales – qui ont donné lieu à l'ouverture d'une procédure disciplinaire à son encontre, classée sans être instruite par le Conseil d'Etat au prétexte du Covid-19, on ne peut que constater le manque d'éthique du groupe politique de M. Pagani qui plutôt que d'apprendre des errements de son ancien magistrat persiste à vouloir berner les citoyens de la Ville de Genève sous couvert de bons sentiments.

A ce jour nous n'avons toujours pas d'information sur l'emploi de la subvention de 50 000 francs que M. Pagani a octroyée en décembre 2017 à ladite fondation dont il est membre fondateur, sans se récuser à aucun moment, trois mois après qu'il a envoyé sa collaboratrice (employée Ville de Genève) chez un notaire pour la constitution de ladite fondation dont les statuts spécifiaient que devait y siéger «le magistrat en charge des constructions». Il a fallu le hasard et environ un an et demi avant que le pot aux roses ne soit découvert par le Conseil municipal et que ce dossier ne s'ajoute à celui pour lequel il était déjà mis en prévention, à savoir sa façon toute personnelle de gérer sa carte de crédit professionnelle.

On a envie d'espérer que le changement de législature amènera de la moralité et de la transparence et que le nouveau Conseil administratif va procéder aux actions correctives pour faire oublier les tristes affaires de la précédente législature qui ont altéré la confiance des citoyens.

Encore récemment nous avons encore appris avec surprise que M. Pagani a octroyé un droit de superficie (ou un droit à usage) d'un terrain appartenant à la collectivité à la fondation Genève, cité refuge, sans en référer au Conseil municipal, a demandé et obtenu pendant son mandat une autorisation de construire qui est en force aujourd'hui.

Finalement, on pourrait dire ironiquement qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même… Cependant, la soussignée rappelle à ce Conseil municipal qu'il a été saisi d'une pétition de 500 signatures pour la création d'un espace freestyle pour les jeunes (et les moins jeunes, d'ailleurs) sur le terrain de Montbrillant.

Heureusement, cet amendement a été refusé par une majorité (UDC-MCG-PLR-PDC et Verts).

La demande du Parti libéral-radical de supprimer les augmentations au département de l'Agenda 21 pour un total de 270 000 francs a également été refusée, alors que nous souhaitions transférer cette somme pour aider l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) qui subit un réel déficit structurel, les Musiques actuelles et le Théâtre de l'Usine.

La demande du Parti libéral-radical de diminuer de 10% la subvention de la Fédération genevoise de coopération, qui aide des personnes en difficultés à l'étranger, et de reverser cette somme à des associations actives sur notre territoire comme Le Carré, le Raccard, le Bateau Genève, l'Association des familles monoparentales, les Colis du cœur ainsi que Partage, est refusée.

La proposition du Parti socialiste de supprimer la subvention du refuge Darwin, afin d'augmenter celle des arts de la scène du Théâtre de l'Usine, est particulièrement malvenue en ces temps de crise, où plus de personnes encore abandonnent leurs animaux pour des raisons financières.

Lors de la séance du lendemain, M. Alfonso Gomez vient voir la commission des finances afin de lui faire part des décisions prises pour soutenir l'économie locale en Ville de Genève. Des intentions louables et immédiates si le Conseil municipal les vote sur le siège la semaine suivante, ce qui a été fait. Mais il s'agira d'un crédit extraordinaire pour 2020! Or, rien n'a été prévu pour 2021 où une troisième vague pourrait déferler sur Genève.

La proposition de la gauche d'augmenter la subvention d'Aspasie de 50 000 francs au détriment du Grand Théâtre de Genève (GTG) qui subit lui aussi la crise Covid est inconvenable!

Le refus de diminuer les taxes pour les empiètements du domaine public en diminution de l'allocation de rentrée scolaire, de nouveau une opposition.

L'augmentation de subvention de 25 000 francs à la bibliothèque de l'association F-Information qui a déjà 280 000 francs, pas acceptable.

L'augmentation de 50 000 francs pour l'association Le Terreau, une goutte d'eau selon le Mouvement citoyens genevois, mais elle passe de 27 844 à 77 844 francs, pas acceptable non plus, complètement surévaluée, d'autant que le Mouvement citoyens genevois ne nous dit pas à quoi elle va servir, même si cette association est reconnue pour son travail.

Le Parti libéral-radical refusera ce budget pour les raisons suivantes:

Ce budget est quasiment un copié-collé du budget de l'année passée, à l'exception du sport. Il y a bien quelques éléments sur lesquels le Parti libéral-radical peut être d'accord, comme l'augmentation sur la numérisation, mais on a l'impression que c'est comme si rien ne se passait à Genève. On a l'impression que Genève est riche, qu'il faut créer de nouvelles lignes de subventions suivies par des appels à projets, car on ne sait pas encore ce que l'on va en faire. Cela donne l'impression qu'on est encore une ville d'enfants gâtés qui ne voient peut-être pas l'orage et les menaces qui risquent de s'abattre avec la crise sanitaire.

On continue de faire un arrosage de subventions, il n'y a aucune ambition de modifications structurelles, on est toujours dans le «plus on dépense mieux c'est». On ne se rend nullement compte que pour offrir ces prestations, il faut qu'il y ait une économie qui fonctionne.

Or, l'économie est actuellement menacée! Mais, au lieu de vouloir la soutenir, on considère que bien évidemment, si on a un commerce c'est qu'on est riche. Donc on est en train de se tirer une balle dans le pied. Le manque d'ambition et d'envie de modifier structurellement la Ville de Genève, pas dans tous les départements, montre qu'il y a des départements où des efforts pourraient être faits.

On a l'impression qu'il n'y a aucun arbitrage. On continue avec les mêmes subventions et lignes qui sont, dans la situation actuelle, des ambitions qui paraissent ahurissantes pour le Parti libéral-radical. C'est la raison pour laquelle aucun de ses amendements n'a été accepté, dont certains étaient pourtant raisonnables, d'autant plus que certains étaient même destinés à l'aide sociale, notamment de donner plus aux Colis du cœur, à Bateau Genève, à des associations au premier plan de la crise actuelle.

Le Parti libéral-radical avait également demandé qu'il n'y ait aucune nouvelle subvention, pour pouvoir aider et permettre que certains, dans le domaine culturel gravement touché, puissent voir l'avenir avec plus de sérénité.

Tous ses amendements ayant été refusés, le Parti libéral-radical refusera ce budget.

La rapporteuse de minorité en profite pour remercier M^me^ Jade Perez et M. Xavier Stern pour la qualité de leurs procès-verbaux, qui ont été d'une précieuse aide à l'élaboration de ce rapport.

Annexes:

– justificatif de saisie
– acte constitutif de la fondation

VILLE DE GENÈVE

SRE

Justificatif de saisie

Date de saisie : 11.01.2018
Date de la facture : 22.03.2017
Date comptable : 31.12.2017
Type de la pièce : GR [Facturation subv.]
Utilisateur : RFCUSER

Payé le 17.01.17

N° de la pièce : 70000007670 /
Montant (Devise) : 50'000.00 CHF
Montant : 50'000.00 CHF
Réf.fournisseur : Subv. 2017 15.12
N° Fournisseur : 20041234
Fournisseur : Fondation "Genève - cité de refuge" Genève
No octroi subv. : 0006026146
Pièce précédente :

Compte	D.paiem/commande	Libellé	TVA	Devise	Débit(*)	Crédit(*)
	Ctr financier	Centre coûts / Elément OTP / Ordre interne		Date d'échéance		
20041234		Fondation "Genève - cité de refuge"	Y0	CHF		50'000.00
365000		Participation frais de fonctionnement	Y0	CHF	50'000.00	
Subv. inst-pr n-lucr						
	A00400	S53002001		22.03.2017		
	Relations ext.	GE Int._Divers projets				
119098			Y0	CHF	0.00	
Déb.AFC : TVA décuct						
	ZBILAN					
	Ctre fictif pr bilan					

Date / Visa Acheteur : 11.1.2018 A. Dépr

Date / Visa Responsable : 12.1.18

(*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive!

70000007670

Annexe 6

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-geneve.ch

VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Service des relations extérieures
Reçu le
03 JAN. 2018

Fondation « Genève – cité de refuge »
Monsieur Daniel Starrenberger
p.a. Rue de l'Hôtel-de-ville 4
1204 Genève

Genève, le 15 décembre 2017

Subvention 2017 – Participation aux frais de fonctionnement de la Fondation

Monsieur,

Votre courrier du 5 décembre dernier, relatif à l'objet susmentionné, nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que la subvention qui vous est réservée pour cet exercice s'élève à CHF 50'000.-.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce soutien financier ne peut être octroyé qu'à la condition de respecter les « Dispositions d'octroi d'une subvention ponctuelle avec affectation spécifique » annexées.

Après avoir pris connaissance de ce formulaire, nous vous remercions de retourner une copie complétée et signée à votre plus proche convenance avec les documents mentionnés dans le point 4 à l'attention de Monsieur Jérôme Luthi, Administration centrale, rue de la Croix-Rouge 4, 1204 Genève.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :
Jacques Moret

Le Maire :
Rémy Pagani

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS — RELATIONS EXTÉRIEURES

Dispositions d'octroi d'une subvention ponctuelle avec affectation spécifique

Bénéficiaire : Fondation « Genève – cité de refuge »
Objet : Participation aux frais de fonctionnement (FGCR)
Montant : 50'000.– CHF
Exercice : 2017

1. Le présent document rappelle, complète et précise le Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 295) du 4 juin 2014, entré en vigueur le 1er janvier 2015 et s'applique à l'ensemble des subventions octroyées par la Ville de Genève. Par la signature du présent formulaire, le-la bénéficiaire atteste avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des dispositions relevant du Règlement susvisé.
2. Toute cession de subvention à un tiers est exclue, à moins d'une mention expresse dans la lettre d'octroi.
3. Toutes les subventions monétaires reçues par l'organisation bénéficiaire, notamment provenant de la Ville de Genève, doivent figurer dans ses comptes au titre de subvention. Chaque subvention doit apparaître sur une ligne distincte mentionnant l'autorité ou l'organisme bailleur, et, le cas échéant, le service l'ayant attribuée.
4. Le bénéficiaire fera parvenir à l'Administration centrale (ACE), à la signature du présent formulaire, la liste des membres du comité ainsi que les statuts de la fondation.
5. Tous les supports d'information ou de promotion, tels que rapports d'activité, affiches, papillons, programmes, dossiers de presse, pages Internet, publicités diverses, dans quelque média que ce soit, concernant l'activité ou l'organisation subventionnées, mentionnent le soutien accordé par la Ville de Genève par la formule « **subventionné par la Ville de Genève** », sauf exception dûment approuvée par la Ville de Genève. Sur les supports visuels, le logotype de la Ville de Genève est associé à cette formule. Le cahier des charges définissant les modes d'utilisation du logotype de la Ville, ainsi que les fichiers électroniques nécessaires à son utilisation sont disponibles sur demande ou sur le site Web de la Ville (http://www.ville-geneve.ch/?id=6429). Toute communication doit être conforme à la directive relative à l'identité visuelle de la Ville de Genève.
6. Le bénéficiaire est tenu d'informer sans délai la Ville de Genève de toute modification concernant l'activité soutenue. Le bénéficiaire est rendu attentif au fait que toute modification peut entrainer la suppression de tout ou partie de la subvention accordée. Les modifications apportées au budget prévisionnel dépassant 10% du total du budget du projet, ainsi que les modifications des dates de réalisation, doivent être notifiées à la Ville de Genève sans délai.
7. Les organisations subventionnées font l'objet, de la part de la Ville de Genève, d'un contrôle en matière financière ainsi que d'une analyse de l'activité subventionnée, au terme de la période de subvention. Les documents suivants, obligatoirement remis par les organisations subventionnées et signées par les personnes habilitées, sont analysés :
   - Comptes, budget et rapport d'activité de la fondation pour l'exercice concerné
   - Rapport du vérificateur des comptes
   - Procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice
8. Les montants non utilisés au terme du projet seront rétrocédés à la Ville de Genève, conformément à l'art. 11 du Règlement.
9. Le bénéficiaire est rendu attentif au fait qu'aucun versement ne sera effectué si le présent formulaire n'est pas dûment rempli et signé.
10. La Ville de Genève se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Elle peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

Adresse de paiement du bénéficiaire :

Titulaire du compte : Fondation "Genève – cité de refuge"

Etablissement : BCGE

IBAN : CH4800788000050634930

Genève, le 21 décembre 2016

Signature(s) valable(s) selon les statuts

GENÈVE CITÉ DE REFUGE

Fondation Genève - Cité de Refuge
1200 Genève

Monsieur le Maire Rémy Pagani
Département des constructions et de l'aménagement
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève

Genève, le 14 décembre 2017

Concerne : Soutien financier au projet « Auberge des peuples »

Monsieur,

Je me permets de vous contacter au nom de la Fondation « Genève – Cité de Refuge » en ma qualité de président de son Conseil.

Dans le cadre de ses activités, la Fondation a développé un projet de construction intitulé « Auberge des Peuples » pour les migrants basés à Genève. La Fondation a mandaté des prestataires pour la réalisation de ce projet de construction. C'est pourquoi le Conseil de Fondation sollicite la Ville de Genève, et en particulier la Mairie, de couvrir des frais permettant le lancement de ses activités en matière d'accueil et d'autonomisation des migrant-e-s à Genève à un montant de 50'000 CHF.

A ce titre, je vous joins une facture et un bulletin de versement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

En vous remerciant de ce soutien qui nous permettra de franchir une étape décisive dans la mise en œuvre de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Au nom du Conseil de Fondation,

Daniel Starrenberger

Président

Annexe mentionné

Fondation Genève - Cité de Refuge
c/o Département des constructions et de l'aménagement
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève

notaires
à carouge

notaires
Costin van Berchem
Corine Rosset Bonvin
Antoine Anken

successeurs de
Pierre Mottu
Yves Aubert
Jean-Marc Delessert

clerc principal
Raynald Bratschi
conseil
Pascal Menu

swisNot

lexunion

Place d'Armes 20
Case Postale 1116
CH-1227 Carouge - Genève
parking à disposition

t: 022 839 33 33
f: 022 839 33 34
e: contact@notaires-carouge.ch
www.notaires-carouge.ch

CANTON DE GENÈVE Fr. 2.50

200992
23.08.2017/ns
19.09.2017/ns
27.09.2017/ns

27 SEP 2017 Fr. 2.50

ACTE CONSTITUTIF DE LA FONDATION

«GENEVE – CITE DE REFUGE»

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT et le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Corine ROSSET, notaire à Genève, soussigné;

COMPARAISSENT

- **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

Agissant aux présentes :

1) tant en son nom personnel,

2) qu'au nom et pour le compte de :

- **Monsieur Daniel STARRENBERGER**, ingénieur civil EPF, originaire d'Ebnat-Kappel, domicilié à Carouge, chemin Fillon 6bis, en vertu d'une procuration ci-annexée *(annexe n° 1)*;
- **Monsieur Dilberto TRUJILLO** DUSSAN vétérinaire, de nationalité colombienne (Colombie), domicilié au Grand Saconnex, rue Gardiol 8, en vertu d'une procuration ci-annexée *(annexe n° 2)*;
- **Monsieur Pierre-Yves TAPPONNIER**, secrétaire général adjoint, originaire de Lancy, à Carouge, chemin de Grange-Collomb 58, en vertu d'une procuration ci-annexée *(annexe n° 3)*;

CANTON DE GENÈVE Fr. 2.50

2017 Fr. 2.50

- **Monsieur Rémy PAGANI**, conseiller administratif, originaire de Genève, domicilié à Genève, rue d'Aoste 3, en vertu d'une procuration ci-annexée *(annexe n° 4);*
- **Madame Princesse GUMEDE**,aide-éducatrice , de nationalité sud-africaine (Afrique du Sud), domiciliée à Carouge, rue de Carouge 87, en vertu d'une procuration ci-annexée *(annexe n° 5);*

ci-après dénommés : "les fondateurs";

lesquels déclarent unanimement ce qui suit :

Les fondateurs constituent sous la dénomination de :

Fondation «Genève – cité de refuge»

une fondation de droit privé, dont les statuts sont annexés (annexe n° 6).

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les comparants désignent les personnes suivantes comme premiers membres du conseil de fondation : :

- Monsieur Daniel STARRENBERGER;
- Madame Princesse GUMEDE;
- Madame Manuela HONEGGER-HELLER;
- Monsieur Dilberto TRUJILLO DUSSAN;
- Monsieur Pierre-Yves TAPPONNIER;
- Monsieur Rémy PAGANI.

CANTON DE GENÈVE Fr. 2.50

TIMBRE CANTONAL 28 SEP 2017 Fr. 2.50

FIXATION DU PREMIER SIEGE

Le premier siège de la fondation sera à Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

DECLARATIONS FISCALES

Vu le caractère d'utilité publique de la fondation, le comparants déclares qu'ils sollicitera l'exonération totale des droits d'enregistrement proportionnels relatifs au présent acte.

DONT ACTE

Fait et passé à Carouge (Genève), en l'Etude du notaire, Place d'Armes 20.

Et, après lecture faite, les comparants, puis le notaire, signent l'acte, en approuvant la radiation de zéro ---------- mot(s) nul(s).

Manuela HONEGGER-HELLER :

Daniel STARRENBERGER :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Dilberto TRUJILLO DUSSAN :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Pierre-Yves TAPPONNIER :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Rémy PAGANI :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Princesse GUMEDE :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Le notaire :

Annexes :
- Procuration (annexes n°1 à 5)
- Statuts (annexe n°6).

ENREGISTRÉ à GENÈVE le 05 octobre 2017
Vol 2017 N°14202
TAXATION Fr 46.20
selon notification du 18 décembre 2017
renvois mots nuls

Publié dans la feuille Officielle Suisse du Commerce le 8.11.2017,
Page 01.385.7873.

Pour expédition conforme

CORINE ROSSET BONNARD
NOTAIRE À GENÈVE

200992
19.09.2017/ns

27 SEP. 2017
Fr. 2.50

Annexe n°1

PROCURATION

Le soussigné;

Daniel STARRENBERGER, ingénieur civil EPF, originaire d'Ebnat-Kappel, domicilié à Carouge, chemin Fillon 6bis;

Constitue pour son mandataire **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

A qui il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Le représenter lors de l'**acte constitutif** de la **Fondation «Genève – cité de refuge»**, avec siège à Genève, qui se tiendra prochainement à Carouge (Genève), place d'Armes 20, en l'Etude Notaires à Carouge; y adopter les statuts de la fondation, nommer tout organe, accepter toute fonction qui lui serait confiée au sein au sein du conseil.

A cet effet prendre toute décision en son nom et pour son compte, prendre part à tout vote et toute élection, faire toute déclaration et affirmation, faire toute réquisition auprès de toute administration, passer et signer tout acte et pièce, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire même ici non spécialement prévu.

Fait et signé à Genève, le 22.09.2017.

Daniel STARRENBERGER

Vu pour légalisation de la signature
apposée ci-dessus par Monsieur Daniel
STARRENBERGER.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINE ROSSET BONVIN
NOTAIRE À GENÈVE

5 OCT. 2017
GENÈVE

200992
19.09.2017/ns

27 SEP. 2017
Fr. 2.50

Annexe n°2

PROCURATION

Le soussigné;

DUSSAN
Dilberto TRUJILLO, vétérinaire, de nationalité colombienne (Colombie), domicilié au Grand Saconnex, rue Gardiol 8;

Constitue pour son mandataire **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

A qui il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Le représenter lors de l'**acte constitutif** de la **Fondation «Genève – cité de refuge»**, avec siège à Genève, qui se tiendra prochainement à Carouge (Genève), place d'Armes 20, en l'Etude Notaires à Carouge; y adopter les statuts de la fondation, nommer tout organe, accepter toute fonction qui lui serait confiée au sein au sein du conseil.

A cet effet prendre toute décision en son nom et pour son compte, prendre part à tout vote et toute élection, faire toute déclaration et affirmation, faire toute réquisition auprès de toute administration, passer et signer tout acte et pièce, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire même ici non spécialement prévu.

Fait et signé à Genève, le 27.09 2017.

Dilberto TRUJILLO

Vu pour légalisation de la signature
apposée ci-dessus par Monsieur Dilberto
TRUJILLO.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINNE ROSSET BOHVIN
NOTAIRE À GENÈVE

5 OCT. 2017

200992
19.09.2017/ns

27 SEP. 2017
Fr. 2.50

Annexe n°3

PROCURATION

Le soussigné;

Pierre-Yves TAPPONNIER, secrétaire général adjoint, originaire de Lancy, à Carouge, chemin de Grange-Collomb 58;

Constitue pour son mandataire **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

A qui il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Le représenter lors de l'**acte constitutif** de la **Fondation «Genève – cité de refuge»**, avec siège à Genève, qui se tiendra prochainement à Carouge (Genève), place d'Armes 20, en l'Etude Notaires à Carouge; y adopter les statuts de la fondation, nommer tout organe, accepter toute fonction qui lui serait confiée au sein au sein du conseil.

A cet effet prendre toute décision en son nom et pour son compte, prendre part à tout vote et toute élection, faire toute déclaration et affirmation, faire toute réquisition auprès de toute administration, passer et signer tout acte et pièce, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire même ici non spécialement prévu.

Fait et signé à Genève, le 22.09 2017.

Pierre-Yves TAPPONNIER

Vu pour légalisation de la signature
apposée ci-dessus par Monsieur Pierre-Yves
TAPPONNIER.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINNE ROSSET BONNIN
NOTAIRE À GENÈVE

5 OCT. 2017

200992
19.09.2017/ns

27 SEP. 2017

Annexe n°4

PROCURATION

Le soussigné;

Rémy PAGANI, conseiller administratif, originaire de Genève, domicilié à Genève, rue d'Aoste 3;

Constitue pour son mandataire **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

A qui il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Le représenter lors de l'**acte constitutif** de la **Fondation «Genève – cité de refuge»**, avec siège à Genève, qui se tiendra prochainement à Carouge (Genève), place d'Armes 20, en l'Etude Notaires à Carouge; y adopter les statuts de la fondation, nommer tout organe, accepter toute fonction qui lui serait confiée au sein au sein du conseil.

A cet effet prendre toute décision en son nom et pour son compte, prendre part à tout vote et toute élection, faire toute déclaration et affirmation, faire toute réquisition auprès de toute administration, passer et signer tout acte et pièce, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire même ici non spécialement prévu.

Fait et signé à Genève, le 26.09.2017.

Rémy PAGANI

Vu pour légalisation de la signature apposée
ci-dessus par Monsieur Rémy PAGANI.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINNE ROSSET BONNIN
NOTAIRE À GENÈVE

- 5 OCT. 2017
GENÈVE

200992

19.09.2017/ns

27 SEP. 2017
Fr. 2.50

Annexe n°5

PROCURATION

La soussignée;

Princesse GUMEDE, de nationalité sud-africaine (Afrique du Sud), domiciliée à Carouge, rue de Carouge 87;

Constitue pour son mandataire **Madame Manuela HONEGGER-HELLER**, chargée de projets, originaire de Dürnten, domiciliée à Genève, rue de Fribourg 11;

A qui elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom :

La représenter lors de l'**acte constitutif** de la **Fondation «Genève – cité de refuge»**, avec siège à Genève, qui se tiendra prochainement à Carouge (Genève), place d'Armes 20, en l'Etude Notaires à Carouge; y adopter les statuts de la fondation, nommer tout organe, accepter toute fonction qui lui serait confiée au sein au sein du conseil.

A cet effet prendre toute décision en son nom et pour son compte, prendre part à tout vote et toute élection, faire toute déclaration et affirmation, faire toute réquisition auprès de toute administration, passer et signer tout acte et pièce, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire même ici non spécialement prévu.

Fait et signé à Genève, le 22/09 2017.

Princesse GUMEDE

Vu pour légalisation de la signature apposée
ci-dessus par Madame Princesse GUMEDE.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINE ROSSET BONVIN
NOTAIRE À GENÈVE

- 5 OCT. 2017
GENÈVE

27 SEP. 2017
Fr. 2.50 GENÈVE CITÉ DE REFUGE

UTS DE LA FONDATION « GENÈVE – CITÉ DE REFUGE »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ution
mination

Article 1

Il est constitué, sous la dénomination de Fondation «Genève – cité de refuge», une fondation de droit privé, avec une utilité publique, régie par les présents statuts, ainsi que par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse.

La Fondation est inscrite au registre du commerce et soumise à la surveillance de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

Article 2

1. La Fondation a pour but général de favoriser l'insertion et l'autonomie des migrants et migrantes ainsi que de mener des projets d'accueil des nouveaux habitants et des migrants.

2. La Fondation a pour but spécifique de lever des fonds pour la construction d'un bâtiment « Auberge des Peuples» et des projets au sein de cet immeuble; de définir, valider et coordonner le processus de construction et le projet socio-pédagogique; définir et valider l'utilisation des espaces; définir et organiser la cohabitation des personnes migrantes.

3. A cet effet, elle peut notamment :

   a) financer les travaux de construction et d'entretien des biens immobiliers;

   b) mandater les prestataires pour des études de faisabilités, des travaux de construction et de valorisation de l'immeuble;

   c) louer ou mettre à disposition des espaces collectifs;

   d) mandater des organismes publics, privés ou associatifs pour offrir des services, des activités lucratives et non-lucratives au sein de l'immeuble;

   e) collaborer avec les autorités ou d'autres fondations et organismes privés ou publics soucieux de la mise en place des services et réseaux proposés aux habitants de l'immeuble et aux personnes migrantes.

27 SEP. 2017
Fr. 2.50

urces

Article 3

Le capital de la Fondation est constitué par une dotation en capital initiale de M. Rémy Pagani, magistrat à la Ville de Genève, de Frs 50'000.--. Les autres ressources de la Fondation sont:

a) les subventions éventuelles des pouvoirs publics;

b) toutes autres ressources, tels que les fonds privés, les legs ou les dons de quelque nature que ce soit qu'elle pourra recevoir;

c) les revenus locatifs provenant des lots de cette propriété.

et durée

Article 4

Le siège de la Fondation se trouve dans le canton de Genève. Elle est inscrite au Registre du commerce. Sa durée est indéterminée.

ORGANISATION

nes de la ation

Article 5

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de fondation;
- l'organe de révision.

eil de lation

Article 6

1. La Fondation est administrée par un Conseil de fondation formé de six à huit membres. Le magistrat en charge du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) désigne initialement les membres de la Fondation et par la suite cette fonction est attribuée au Président-e de la Fondation.

2. Les membres de la Fondation sont désignés en fonction des critères ci-dessous :

   - Un homme et une femme migrants ayant une expérience des structures d'accueil pour des personnes migrantes à Genève;

   - Le magistrat en charge du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) et un collaborateur ou une collaboratrice de ce département (DCA);

   - Un ou deux membres des fédérations professionnelles du domaine de la construction, de l'architecture et de l'ingénierie;

Fr. 2.50 GENÈVE CITÉ DE REFUGE

- Un ou deux membres de la Genève Internationale, humanitaire ou des défenseurs des droits des migrants;

3. Le Conseil de fondation nomme pour un an, parmi ses membres, un ou une président-e, un ou une vice-président-e, un ou une secrétaire et un ou une trésorier-ière, qui peuvent être reconduits dans leur fonction;

4. En cas de vacance d'un siège au sein du Conseil de fondation, un successeur est désigné dans les trois mois qui suivent cette vacance;

5. Les membres du Conseil de fondation agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. Les employés rémunérés ne peuvent siéger au Conseil de fondation qu'avec une voix consultative.

pétence du
eil de
tion

Article 7

1. Le Conseil de fondation a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement du but de la Fondation.

2. Ses attributions sont notamment les suivantes :

a) prendre toute décision, notamment financière, permettant d'atteindre les buts visés à l'article 2;

b) établir tout règlement utile au bon fonctionnement de la Fondation, étant précisé que les règlements ainsi que leurs modifications doivent être transmis à l'autorité de surveillance pour examen;

c) approuver le budget annuel de la Fondation;

d) nommer et révoquer l'organe de révision de la Fondation;

e) confier des mandats à des tiers en lien avec l'exécution des buts de la Fondation;

f) gérer les biens dont elle est propriétaire, notamment conclure et résilier des baux pour l'occupation des locaux;

g) surveiller l'administration de la Fondation et veiller à la bonne application des présents statuts et des règlements édictés par le Conseil de fondation;

27 SEP 2017
Fr. 2.50

h) approuver le rapport annuel de gestion qui est soumis par son président, ainsi que les comptes annuels de la Fondation;

i) proposer à l'autorité de surveillance toute modification qui lui paraîtrait indispensable d'apporter à l'organisation de la Fondation.

3. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou commissions choisies parmi ou en dehors de ses membres. Il détermine par voie de règlement l'étendue des pouvoirs ainsi délégués.

ocation et
ons

Article 8

1. Le Conseil de fondation se réunit aussi souvent que les affaires de la Fondation l'exigent, mais au moins une fois par semestre, sur convocation du ou de la président-e, ou de deux de ses membres.

2. Le Conseil est convoqué avec un préavis d'au moins 15 jours.

3. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. En cas d'absence du ou de la président-e siégeant-e, un suppléant est désigné à la majorité simple pour tenir ce rôle en début de séance.

4. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du ou de la président-e siégeant-e (respectivement de son suppléant) est prépondérante.

5. Un procès-verbal est tenu à chaque séance du Conseil et diffusé à chaque membre après approbation.

résentation

Article 9

1. La Fondation est valablement représentée par la signature collective de deux de ses membres, dont au moins le-la président-e ou le-la secrétaire.

2. Ces personnes doivent être domiciliées en Suisse.

nptes

Article 10

1. Le Conseil de fondation veille à la tenue régulière des livres de comptabilité, exigée par la nature de son activité.

2. Il fait dresser à la fin de chaque année civile, le premier prenant fin le trente et un décembre deux mil dix-huit, un bilan et un compte de pertes et profits et il établit un rapport de gestion des comptes.

27 SEP. 2017
FF. 2.50
GENÈVE CITÉ DE REFUGE

le
mptes

Article 11

Le Conseil de fondation désigne chaque année un organe de révision (société fiduciaire ou expert-comptable), à qui les comptes sont soumis. L'organe de révision est chargé d'établir, à la fin de chaque exercice, un rapport écrit sur les comptes de la Fondation.

ance

Article 12

1. La Fondation est soumise à la surveillance de l'autorité de surveillance des fondations.

2. Le Conseil lui soumet, dans les six mois suivants la fin de chaque exercice, son rapport de gestion, ainsi que le rapport de contrôle des comptes de la Fondation.

DISSOLUTION / MODIFICATION DES STATUTS

le dissolution

Article 13

1. L'autorité compétente prononce la dissolution de la fondation, sur requête ou d'office, lorsque :
   a. le but de la Fondation ne peut plus être atteint et que la Fondation ne peut être maintenue par une modification de l'acte de Fondation, ou
   b. le but de la Fondation est devenu illicite ou contraire aux mœurs.

idation

Article 14

1. En cas de dissolution de la Fondation, le conseil fonctionnera comme organe de liquidation, sauf décision contraire de l'autorité de surveillance.

2. Aucune mesure ne pourra être prise sans l'accord préalable de l'autorité de surveillance.

3. En cas de dissolution de la Fondation, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

4. En aucun cas les biens de la Fondation ne pourront retourner au fondateur ou à ses héritiers ni être utilisés à leur profit, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

27 SEPT. 2017
Fr. 2.50

ation
its

Article 15

Sous réserve des dispositions prévues aux articles 85 et 86 du Code Civil Suisse, les présents statuts peuvent être modifiés sur la proposition du Conseil de fondation, adoptée à la majorité de ses membres.

*****

Genève, le 27 septembre 2017.

Les fondateurs :

Manuela HONEGGER-HELLER :

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-contre par Madame Manuela HONEGGER-HELLER.
Genève, le 28 septembre 2017/md

CORINE ROSSET BONNET NOTAIRE À GENÈVE

Daniel STARRENBERGER :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Princesse GUMEDE :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Dilberto TRUJILLO DUSSAN :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Pierre-Yves TAPPONNIER :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

Rémy PAGANI :
(ppon Manuela HONEGGER-HELLER)

- 5 OCT. 2017

12 octobre 2020

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2021.

Rapport de M. Maxime Provini.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission s'est réunie pour traiter cet objet les 30 septembre et 7 octobre 2020, sous la présidence de M[me] Uzma Khamis Vannini. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 30 septembre 2020

Audition de M[me] Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M[me] Isabelle Charollais, codirectrice du DACM, et de M. Michel Mermillod, adjoint de direction du DACM

La séance a démarré avec une présentation de la stratégie du département de M[me] Perler. Cette dernière nous explique que le DACM a établi trois axes stratégiques pour réaliser une politique de transition écologique et énergétique, à savoir: atteindre l'objectif énoncé par le plan cantonal de zéro émission de gaz à effet de serre en 2025 avec une cible fixée à 45% à l'horizon 2025; lutter contre les îlots de chaleur avec une cible fixée à horizon 2025 de 25% des surfaces couvertes; lutter contre l'effondrement de la biodiversité avec l'objectif de réintroduire des opportunités pour le maintien de la faune et de la végétation indigènes en ville.

Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, la Ville prévoit de continuer le remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à source de chaleur renouvelable et de terminer ces remplacements d'ici la fin de la législature. Dans la même ligne, le département prévoit également la pose de panneaux photovoltaïques partout où c'est possible, de continuer l'assainissement des fenêtres et vitrages et enfin de renforcer la pose de dispositif d'éclairage sur détection.

M[me] Perler indique également que la Ville entend bien renforcer les aménagements cyclables et les parcours piétons en continuant d'appliquer la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et en augmentant les aménagements en faveur des mobilités douces. Par conséquent, certaines rues seront fermées aux véhicules motorisés.

Afin de lutter contre les îlots de chaleur, Mme Perler prévoit de recouvrir 20 à 25% de l'espace non construit par la canopée au cours de cette législature. Il est également prévu de remplacer certains revêtements bitumineux par des surfaces perméables. De plus, la lutte contre l'effondrement de la biodiversité passera par la végétalisation de petites surfaces (abribus, édicules et façades) et la réintroduction d'espèces menacées en ville. Concernant ce dernier élément, la municipalité prévoit d'installer des nichoirs à oiseaux indigènes sur certains de ses bâtiments.

A l'issue de cette présentation, les commissaires ont posé un certain nombre de questions. Tout d'abord, un commissaire a souhaité savoir si la stratégie présentée par Mme Perler était la sienne ou si elle avait hérité d'un certain nombre d'objets de ses prédécesseurs. Cette dernière a répondu que l'ensemble des éléments présentés étaient issus de sa propre initiative.

Un autre commissaire s'enquiert du délai imparti pour la pose de double vitrage.

Mme Charollais répond que cette planification a été définie en accord avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).

Suite à une question concernant les espèces qui seront réintroduites en ville, Mme Perler indique qu'elle reviendra dans un deuxième temps par écrit avec une liste détaillée.

Concernant les abribus végétalisés, Mme Perler et ses services précisent que rien n'existe actuellement et qu'un prototype était en cours d'élaboration.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a dans le budget un transfert de charges Canton-commune.

Mme Charollais rappelle que le Canton a décidé de transférer aux communes des compétences en matière de circulation et de contrôle du domaine public. La mise en application de cette décision a amené le DACM à créer deux postes supplémentaires au sein du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Ces postes sont actuellement en cours de recrutement.

Ensuite, un certain nombre des questions ont été posées concernant certaines lignes budgétaires auxquelles des réponses ont été données ou alors des précisions seront apportées par écrit ou lors de l'examen du projet de budget en commission des finances.

Plusieurs commissaires se sont également étonnés de variations importantes des charges salariales étant donné que les annuités sont normalement gelées pour l'année 2021. Il a été indiqué que cette variation était due à des primes d'ancienneté. Il a également été précisé qu'un nombre important d'augmentations de charges concernent les charges d'amortissement des investissements réalisés les années précédentes.

Un commissaire souhaiterait obtenir des informations sur le prochain plan financier d'investissement (PFI).

M^me^ Perler rapporte que le Conseil administratif procède actuellement à des arbitrages. Conformément au décret de l'urgence climatique, les magistrats ont convenu de prioriser les objets qui atténuent le changement climatique et ses effets. A cela s'ajoutent les obligations légales. Au moment de cette séance, le Conseil administratif a examiné les projets dont les coûts dépassent les 5 millions de francs.

Au terme de cette audition, un certain nombre de questions restent en suspens notamment concernant les augmentations de charges salariales, de primes de fidélité, de primes d'ancienneté, ou encore de hausses budgétaires qui n'ont pas été expliquées concernant l'entretien des monuments, fontaines et mobiliers urbains par des tiers.

Pour finir, un commissaire regrette que la commission ait reçu les documents relatifs au projet de budget 2021 aussi tardivement. Il est difficile de procéder à l'étude de ces documents le même soir que l'audition de la magistrate.

En conclusion, la présidente met au vote le principe de voter la proposition PR-1415 ce soir.

La majorité de la commission décide de reporter le vote de la proposition PR-1415 à mercredi prochain, durant la pause de la séance plénière.

Les membres présent-e-s s'accordent pour transmettre à leur représentant en commission des finances leurs questions sur le projet de budget 2021.

Séance du 7 octobre 2020

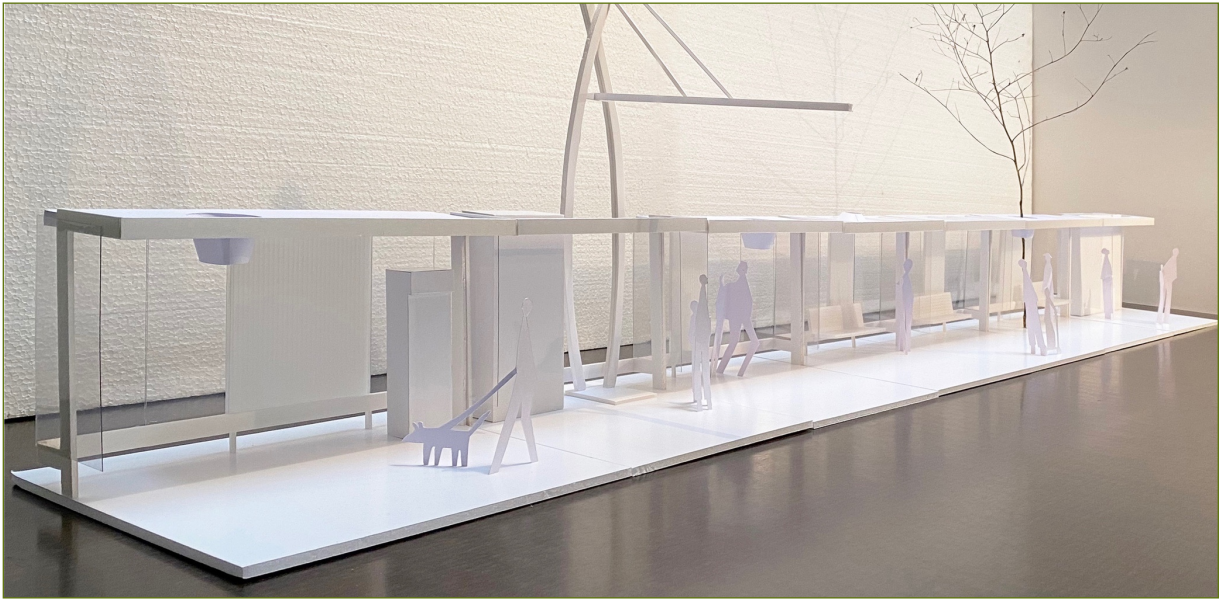
La présidente fait procéder au vote (préavis) du projet de budget 2021 qui est accepté par 9 oui contre 3 non.

Annexes:

– modèle modulable d'abribus XL
– stratégie sur l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) 2017-2027
– stratégie sur l'OPB 2017-2027 réalisée en 2019
– plan des zones 30 km/h
– planification des affaires 2020-2022
– listes immeubles PR-1327 lots 1, 2, 3, 4, 5a et 5b
– liste immeubles PR-1217

ABRIBUS XL

MODELE MODULABLE D'ABRIBUS INTEGRANT L'EQUIPEMENT AUX ARRETS



ABRIBUS XL
SEANCE DIRECTION AGCM
31 MARS 2020

MANDATAIRE
ASSEMBLAGE SÀRL
RUE DE LYON 6 – 1201 GENEVE

VILLE DE GENÈVE

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU MANDAT 1/2

Le quartier des Eaux-Vives subit une mutation générée par plusieurs projets d'importance à savoir, l'aménagement du quartier de la gare des Eaux-Vives, l'arrivée de la Voie verte CEVA et l'axe Frontenex.

L'axe Frontenex est l'aménagement d'un axe de mobilité majeur, reliant le quartier de Mica au centre-ville de Genève (Eaux-Vives). Ce projet comprend plusieurs lignes de bus dont une ligne de technologie TOSA. Ce projet de lignes de bus est initié par la volonté de mettre en place un axe fort de transport en commun en relation avec le Léman express.

À l'intersection de ces différents projets, soit au niveau du barreau Franck-Thomas, le besoin de développer un abribus intégré répondant aux contraintes générées par ceux-ci a émergé. En effet, à cet arrêt de bus, un flot important de passagers transitera entre la sortie de la gare et les arrêts de bus.

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU MANDAT 2/2

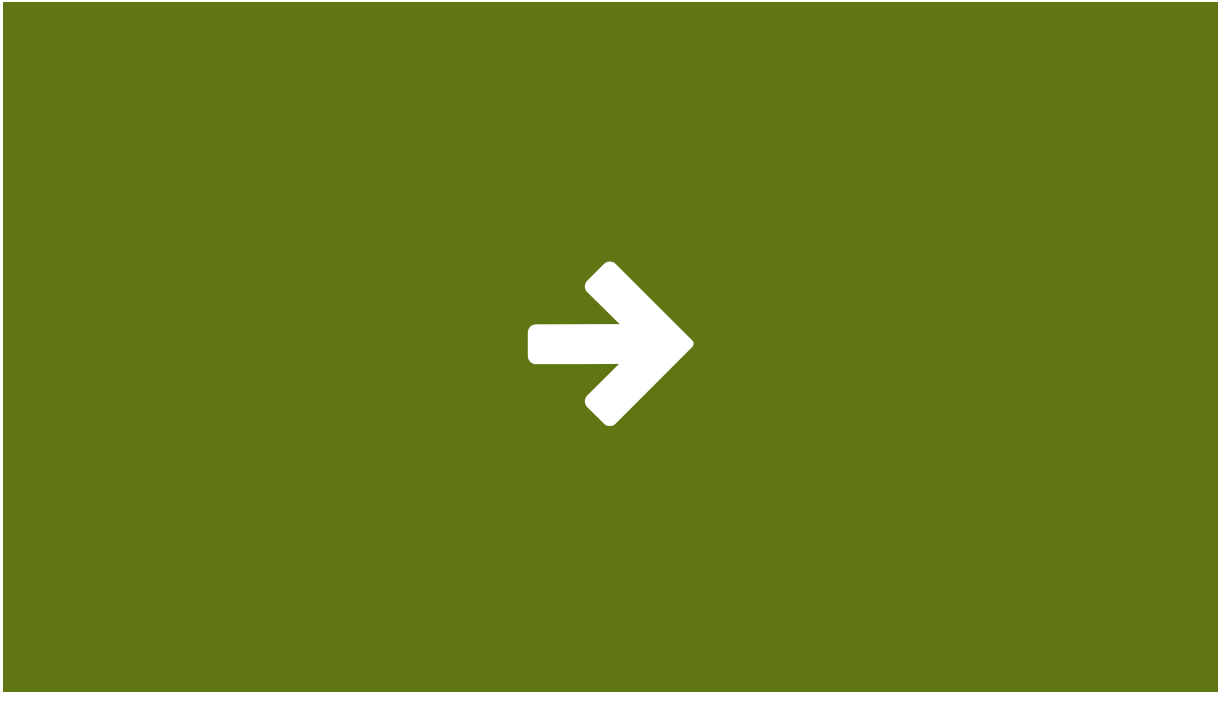
L'afflux de piétons et de cyclistes en provenance de la Voie Verte toute proche accentuera la densité des échanges dans ce secteur. Les abribus standard ne pourront pas répondre de manière ciblée aux configurations de ce site.

Il a ainsi été décidé de développer un nouvel abri pour voyageurs, intégrant et regroupant sous un couvert un maximum des équipements nécessaires avec comme objectif à la fois de libérer de l'espace sur les trottoirs tout en apportant au dispositif une esthétique plus unifiée, dans un esprit contemporain et épuré.

L'abribus devra pouvoir s'intégrer à tous types de configurations d'arrêts, contre des murs ou dans des espaces ouverts par exemple.

Une première série de deux nouveaux abribus sera fabriqué et installé à l'arrêt « Gare des Eaux-Vives » de la ligne TOSA n° 4.

DESCRIPTIF DU PROJET



VILLE DE GENÈVE

1. INTRODUCTION

Le projet consiste en la création d'une structure porteuse sur laquelle peuvent se combiner différents éléments répondant aux besoins des usagers et intégrant les éléments techniques (armoires TOSA et SIG, écrans TFT, DATT et affiches horaires TPG).

De conception rationnelle et intemporelle, l'inventaire des différents modules et des éléments complémentaires permet d'aborder les fonctions et la forme en tenant compte d'une vision ergonomique, économique, écologique et durable.

2. STRUCTURE

La structure modulaire repose sur deux ancrages au sol par manchonnage permettant un montage et démontage facilité.

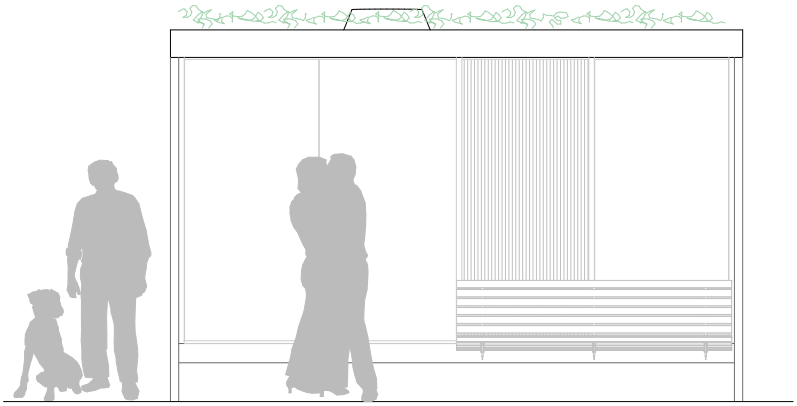
La structure supportera des modèles de toiture différents en fonction des besoins.

Les parois latérales et de dos, vitrées ou non, ainsi que les bancs seront supportés par la même structure.

Cette solution permet de limiter au maximum les points de contact au sol et facilitera l'entretien de la chaussée des quais.

DESCRIPTION DES MODULES

Module «4 mètres»



Module comprenant:

- **Banc simple**
- **Paroi latérale vitrée**
- **Eclairage zénithal (abat-jour)**

DESCRIPTION DES MODULES

Module «5 mètres»



VILLE DE GENÈVE

3. TOITURE

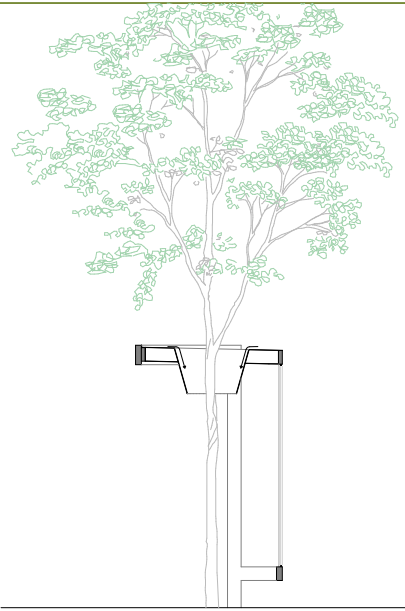
Nous proposons deux types de toiture.

- **Afin de limiter au maximum la charge thermique des toitures nous avons opté pour généraliser la végétalisation de celles-ci. Cela permet également de participer à la diminution des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité.**

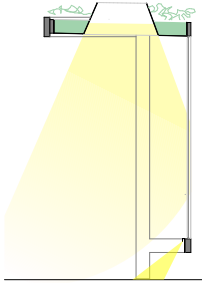
- **Le second type de toiture permet de récupérer l'eau de pluie et de la distribuer au pied de l'arbre qui la traversera. En effet, nous proposons d'intégrer un arbre dans l'inventaire des modules lorsque le site le permet. Cette démarche permet à nouveau de limiter la charge thermique sur l'abribus, tout en participant à la diminution des îlots de chaleur.**

DESCRIPTION DES MODULES

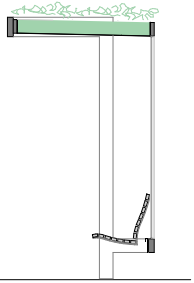
2 différents types de toiture



Toiture avec récupération
de l'eau de pluie



Toiture végétalisée



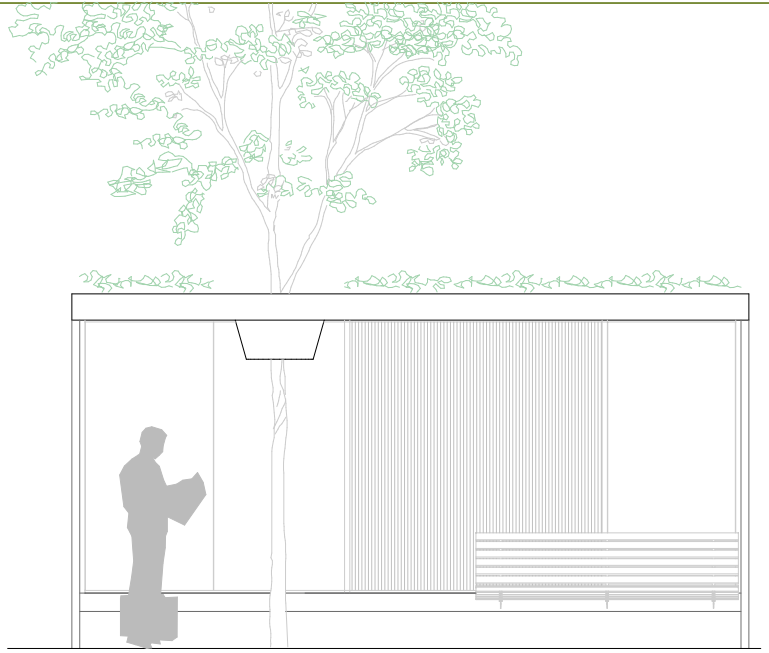
4. VEGETATION

Comme décrit dans le point traitant des toitures, nous proposons une intégration forte de la végétation pour le bien des usagers (charge thermique) et pour favoriser la biodiversité en ville.

Les deux composants végétaux sont la plantation d'un ou de plusieurs arbres - lorsque le site le permet - et la végétalisation des toitures.

DESCRIPTION DES MODULES

Module «arbre»



Module comprenant:

- **Toiture de récupération d'eau de pluie**
- **Plantation d'un arbre**
- **Banc simple**

DESCRIPTION DES MODULES

Module «arbre»



DESCRIPTION DES MODULES

Module «passage libre»



Structure unique comprenant:

- **Toiture de récupération d'eau de pluie**
- **Plantation d'un arbre**

DESCRIPTION DES MODULES

Module «passage libre»



DESCRIPTION DES MODULES

Module «passage libre»



VILLE DE GENÈVE

5. INTEGRATION DES ARMOIRES TOSA ET SIG

L'intégration des armoires TOSA et SIG dans le système de modules développés offre également à l'usager une toiture de protection solaire et contre la pluie.

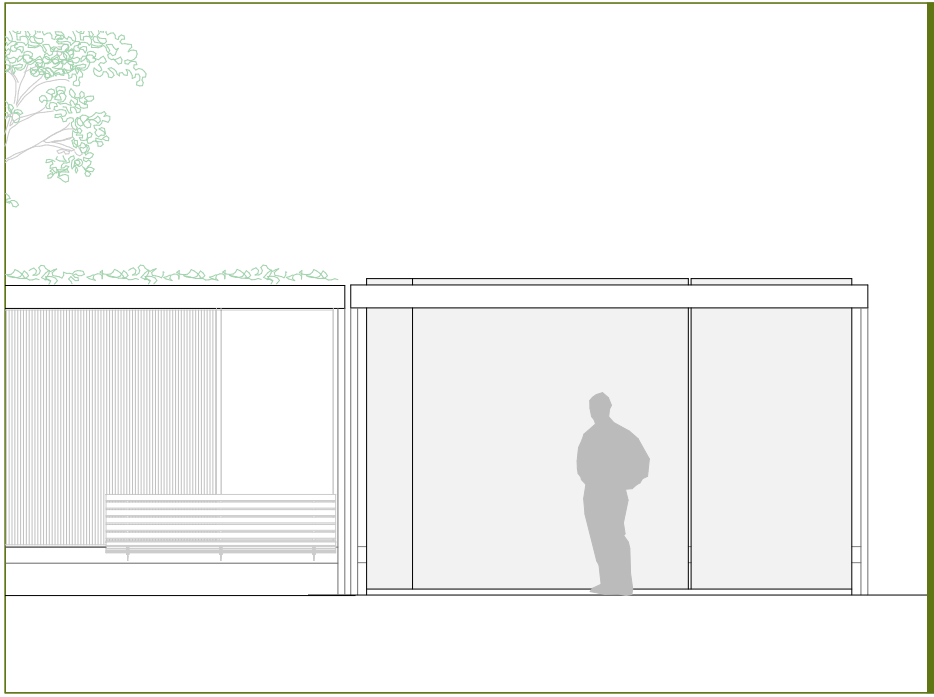
L'accessibilité aux armoires pour l'entretien et la maintenance est garantie en tout temps.

Le grutage des armoires pourra également être effectué à tout moment sans intervenir sur la structure porteuse.

Nous proposons de traiter la couleur des armoires TOSA de manière spécifique afin d'accentuer leur intégration dans l'abribus.

DESCRIPTION DES MODULES

Module «armoires TOSA et SIG»



Module comprenant:

- Toiture de protection des usagers
- Armoire Flash
- Armoire Batterie
- Armoire SIG

DESCRIPTION DES MODULES

Module «armoires TOSA et SIG»



DESCRIPTION DES MODULES

Module «armoires TOSA et SIG»



VILLE DE GENÈVE

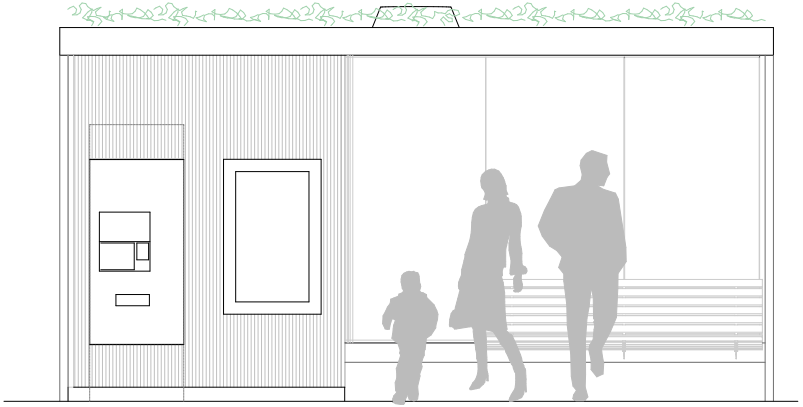
6. INTEGRATION DES APPAREILS ET AFFICHAGE TPG

L'intégration des DATT, des écrans TFT et des affiches horaires TPG dans le système de modules est développée avec une unité esthétique et un langage architectural propre à l'abribus.

Le traitement de la couleur des armoires et des supports des équipements TPG sera traité de la même manière que pour les armoires TOSA.

DESCRIPTION DES MODULES

Module «appareils et affichage TPG»

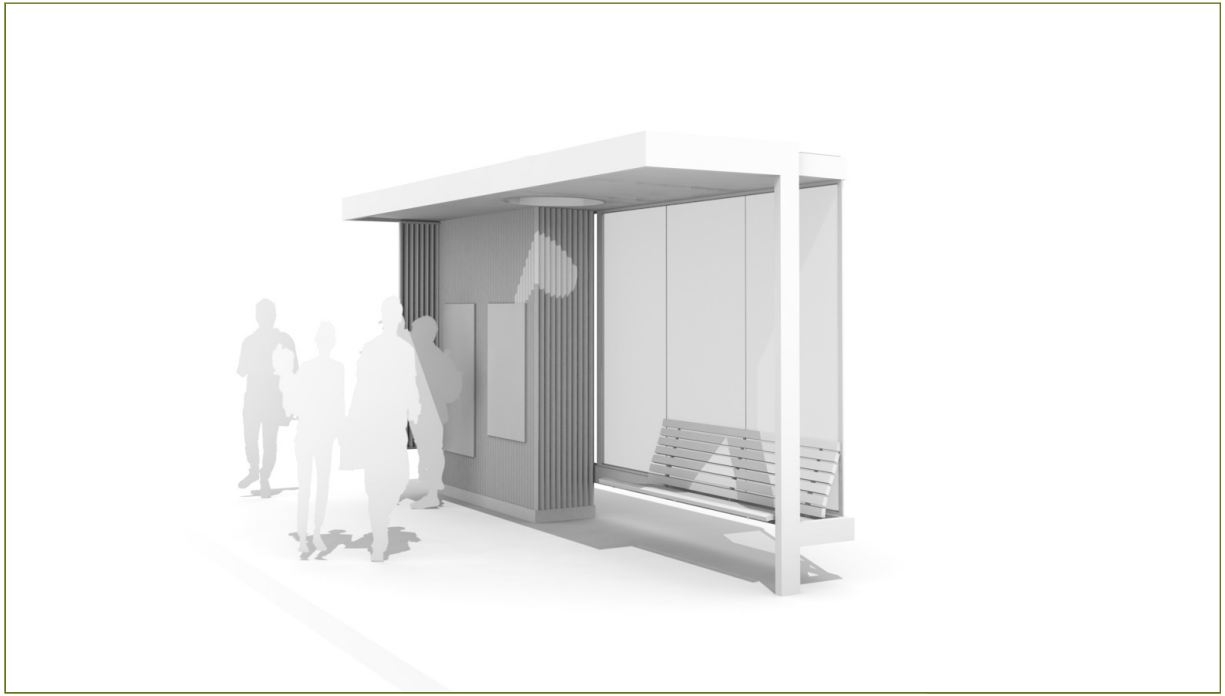


Module comprenant:

- **DATT**
- **Ecran TFT**
- **Affichages horaires**

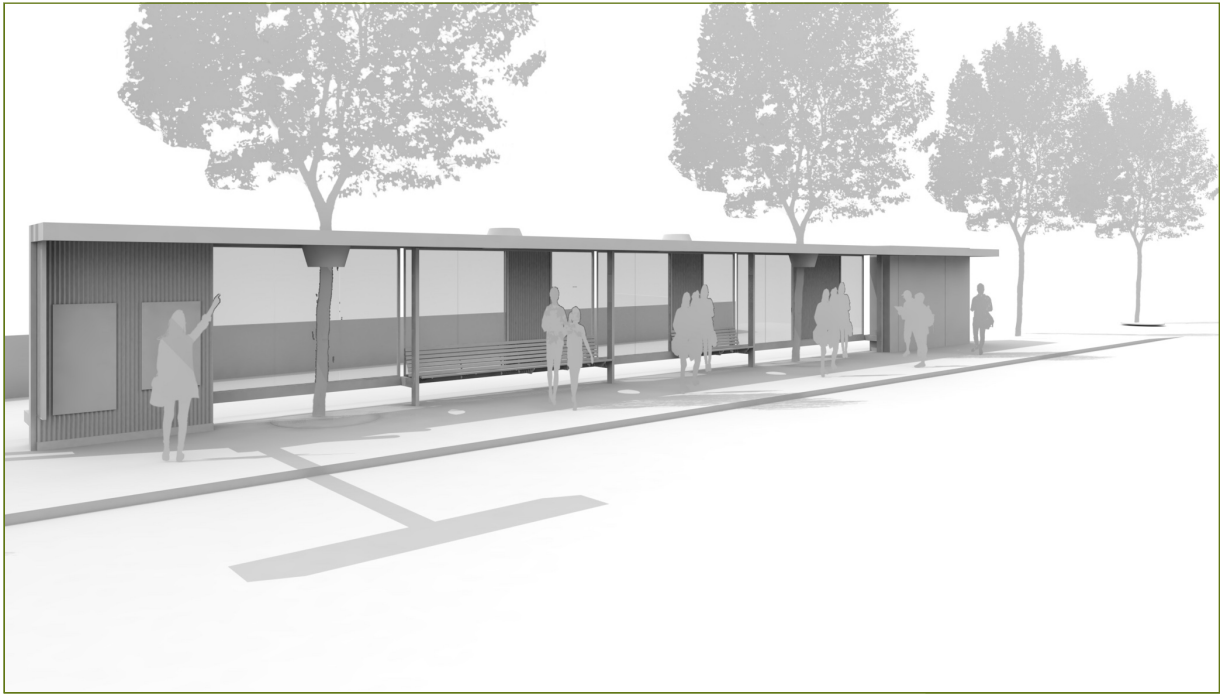
DESCRIPTION DES MODULES

Module «appareils et affichage TPG»



DESCRIPTION DES MODULES

Module «appareils et affichage TPG»



VILLE DE GENÈVE

7. FERMETURES LATERALES ET DOS

Nous proposons de travailler avec des éléments vitrés ou opaques tant pour les faces latérales que pour les dos des abribus.

En effet, les compositions des dos pourront varier en fonction des implantations et des sites.

Les faces latérales opaques seront dotées d'un emplacement pour les affiches horaires des TPG.

VILLE DE GENÈVE

DESCRIPTION DES MODULES

Parois arrières et latérales



VILLE DE GENÈVE

8. BANCS

Comme décrit dans le chapitre concernant la structure, les bancs seront accrochés à celle-ci afin d'éviter un contact au sol et faciliter le nettoiement de la chaussée.

Nous proposons un banc composé de lattes en bois recouvertes de peinture couvrante, facilitant l'entretien.

DESCRIPTION DES MODULES

Module «4 mètres» avec double banc



Module comprenant:

- **Banc double**

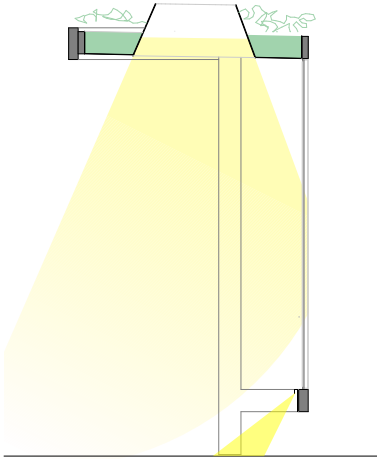
9. ECLAIRAGE

Nous prévoyons deux types d'éclairage.

- **Le premier type consiste en un éclairage de balisage depuis la poutre structurelle arrière**

- **Le second éclairage de type « abat-jour » est intégré aux toitures quand la situation le permet.**

L'objectif est de limiter la pollution lumineuse et d'avoir un éclairage sensible et adapté. Un éclairage de ce type semble suffisant pour garantir un sentiment de sécurité la nuit et pour permette aux malvoyants de s'orienter sans éblouissement.



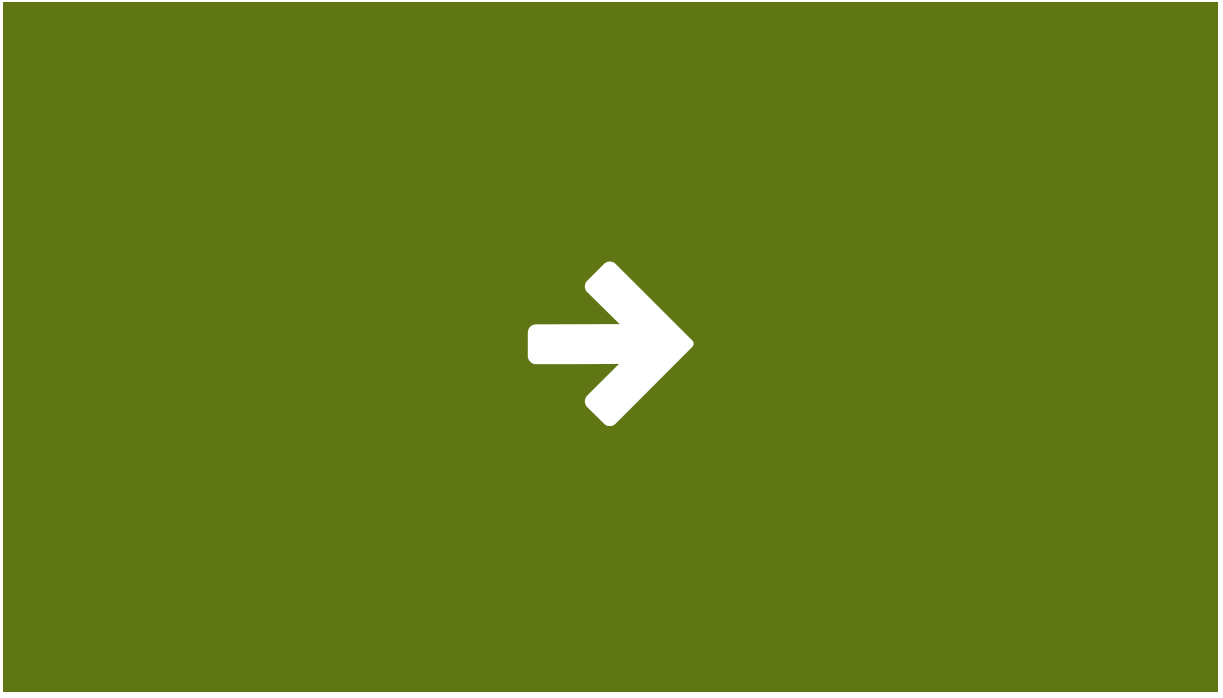
VILLE DE GENÈVE

10. DIMENSIONNEMENT

Les hauteurs sont étudiées en fonction de l'usage, de l'ergonomie, des prescriptions et des normes (brosses des véhicules de la voirie, butée pour la canne d'un malvoyant, limitation des contacts au sol pour permettre un entretien facilité du sol).

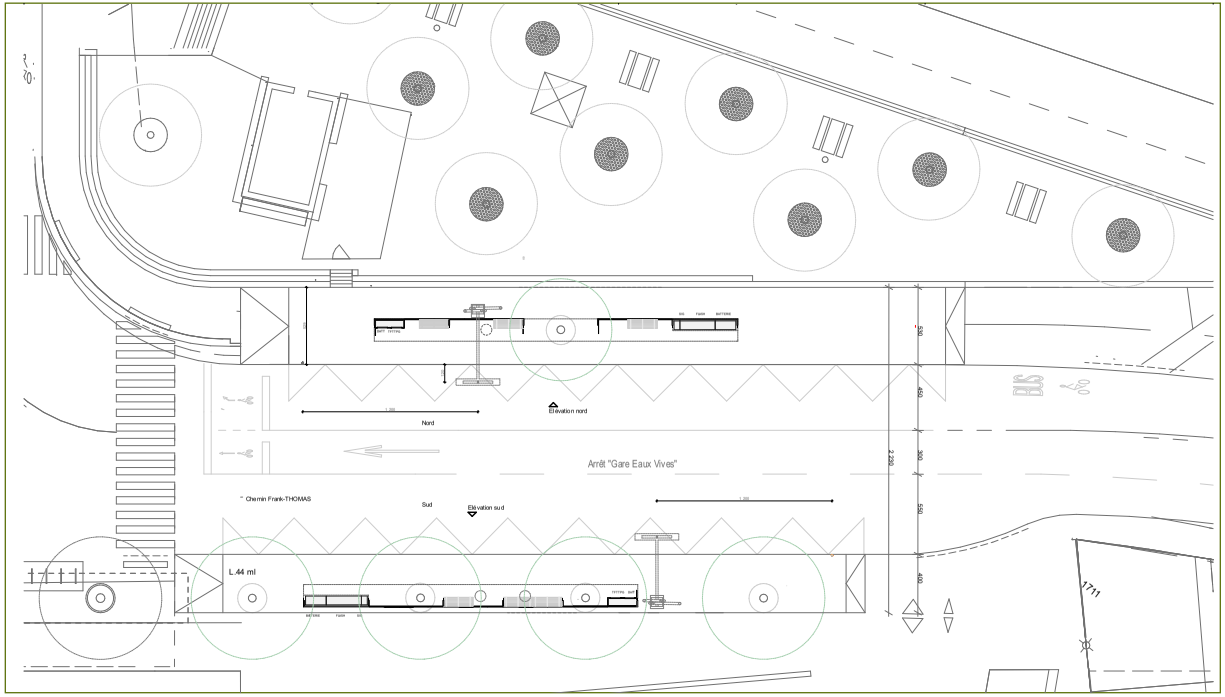
VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE



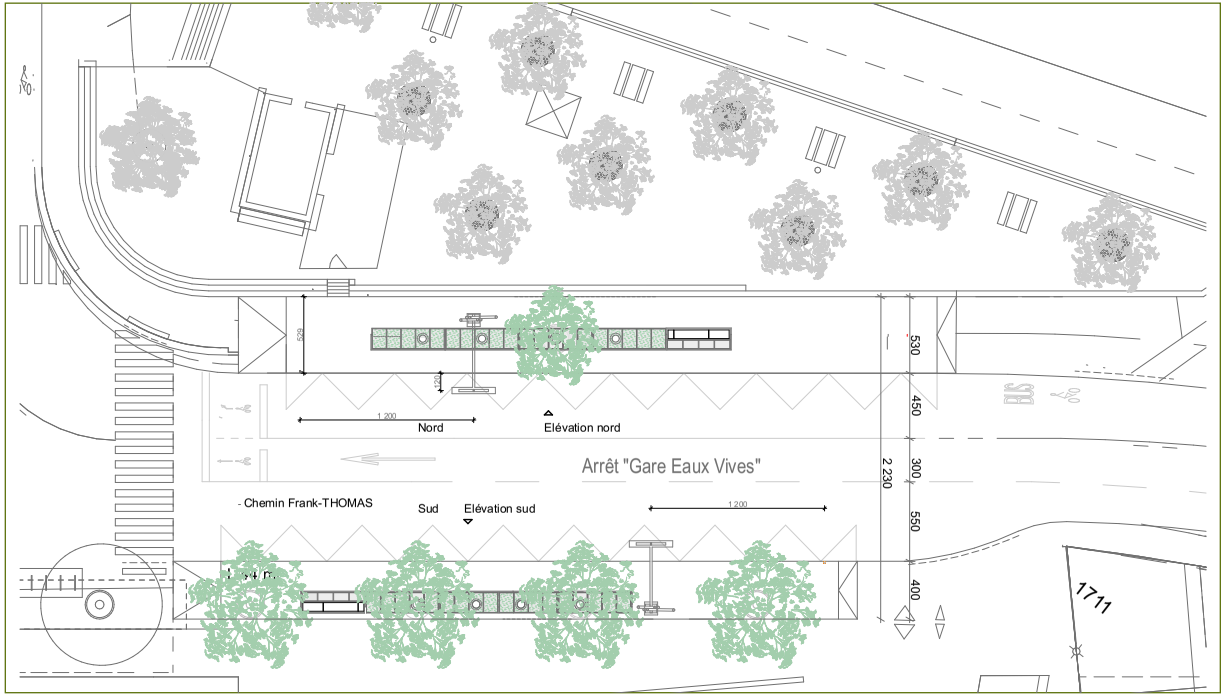
VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE

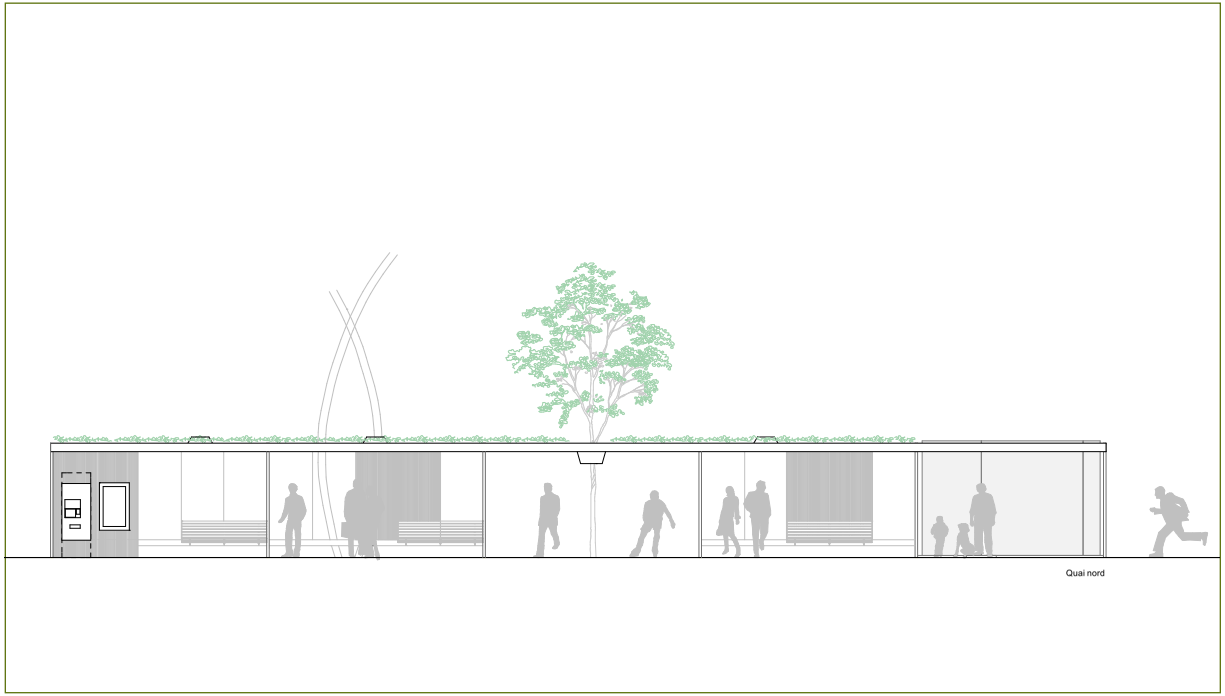


VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE

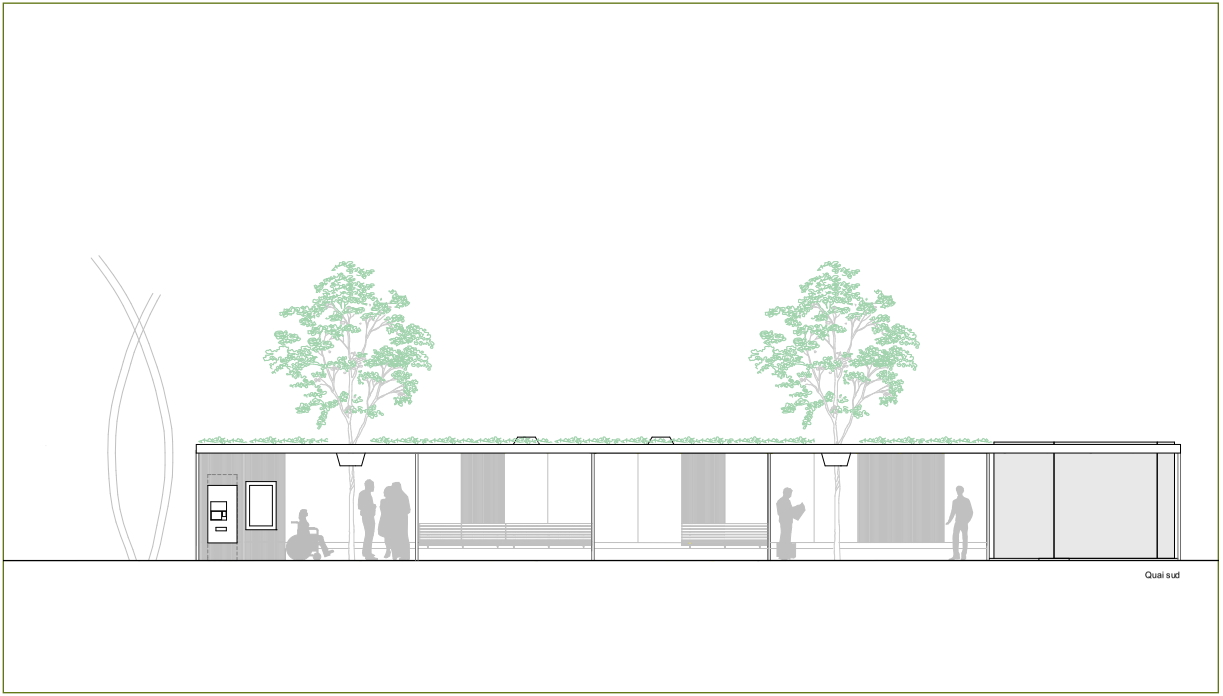


IMPLANTATION PROJETEE – QUAI NORD



VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE – QUAI SUD



VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE – QUAI NORD

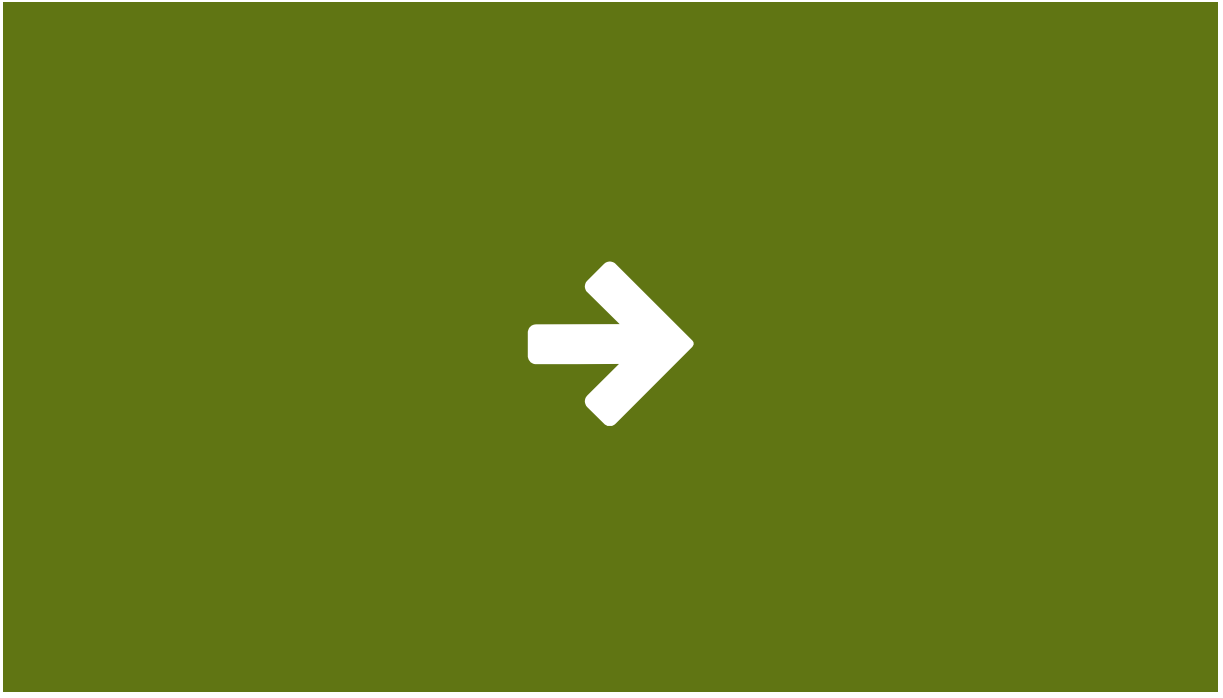


VILLE DE GENÈVE

IMPLANTATION PROJETEE – QUAI SUD



ESTIMATION DES COÛTS



VILLE DE GENÈVE

ESTIMATION DES COÛTS DE REALISATION A +/- 20% POUR LES DEUX ABRIBUS XL DE 5 MODULES

POSTE	DESCRIPTIF	QUANTITES	PRIX UNITAIRE HT	SOUS-TOTAUX HT	TOTAUX HT
1	**INSTALLATION DE CHANTIER**				
	Installation de chantier	1	CHF 5 000	CHF 5 000	CHF 5 000
2	**CHARPENTE METALLIQUE**				
	F&P structures porteuses complètes (abribus)	6	CHF 8 950	CHF 53 700	
	F&P structures porteuses intermédiaires (liaisons)	4	CHF 4 370	CHF 17 480	CHF 71 180
3	**SERRURERIE**				
	F&P toitures complètes (structure et tôle)	8	CHF 6 720	CHF 53 760	
	F&P toitures partielles (structure et tôle)	2	CHF 4 640	CHF 9 280	
	F&P parois de fond (tôle structurée)	8	CHF 960	CHF 7 680	
	F&P verres feuilletés de fond	21	CHF 720	CHF 15 120	
	F&P parois latérales (tôle structurée)	2	CHF 1 440	CHF 2 880	
	F&P verre feuilleté latéraux	2	CHF 960	CHF 1 920	
	F&P armoire d'habillage DATT et écran TPG	2	CHF 2 880	CHF 5 760	CHF 96 400
4	**TOITURE VEGETALISEE**				
	Toitures végétalisées et étanchéité	8	CHF 2 100	CHF 16 800	CHF 16 800
5	**MOBILIER**				
	F&P bancs yc pièces d'accrochage	6	CHF 4 000	CHF 24 000	CHF 24 000
6	**ELECTRICITE**				
	F&P éclairage sous poutre inférieure	7	CHF 1 500	CHF 10 500	
	F&P éclairage des ouvertures zénitales	5	CHF 750	CHF 3 750	
	Liaisons équipotentielles	10	CHF 280	CHF 2 800	
	Raccordements électrique éclairage, datt et écran tpg	16	CHF 350	CHF 5 600	CHF 22 650
7	**TOTAL HT**				**CHF 236 030**

Non-compris: Fouilles, fondations, enrobés et revêtements, maçonnerie spécifique
Arbres, plantions, fosse, grille de protection racines, arrosage automatique
Electricité courant fort et faible, mise à la terre
Eléments non-décrits

VILLE DE GENÈVE

CONCLUSION

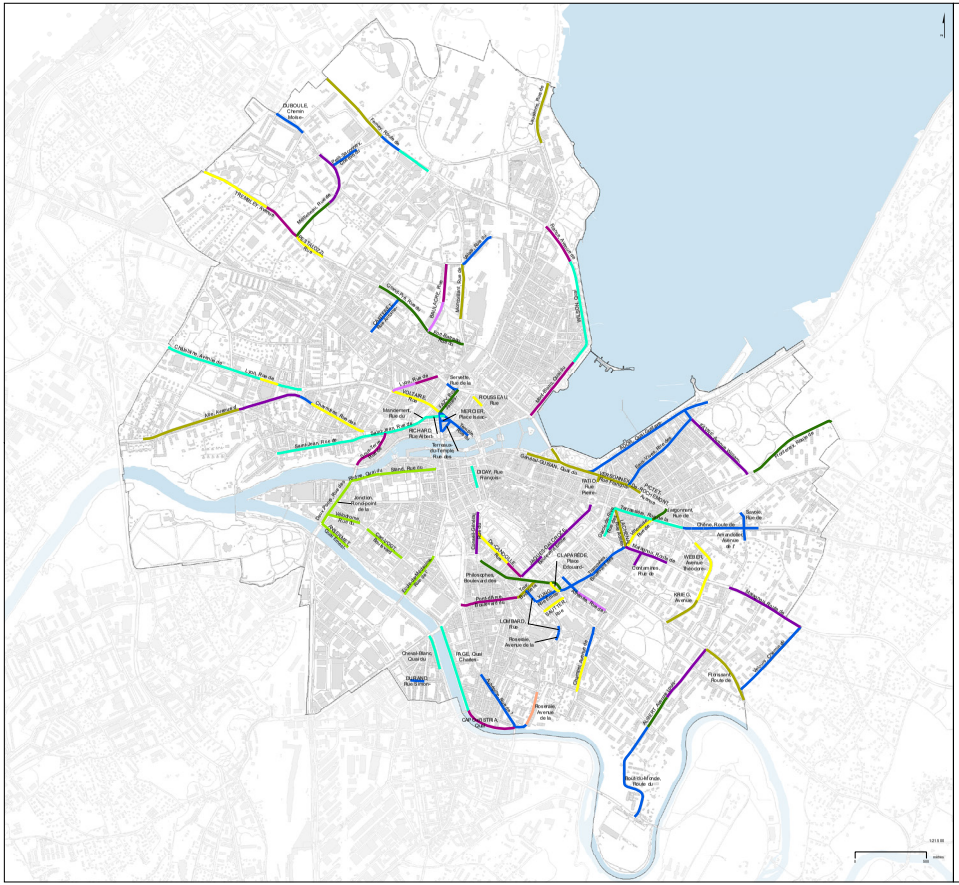
Ce modèle d'abribus modulaire comporte donc les avantages suivants:

- **Se décline en différents modules combinables et 2 longueurs pour répondre à toutes les situations.**
- **Propose deux toitures différentes dont une toiture végétalisée, permettant de lutter contre les îlots de chaleur.**
- **Est basé sur une structure porteuse simple dégageant l'espace au sol et facilitant l'entretien.**
- **Permet l'intégration des équipements TOSA, SIG et TPG de manière unifiée et harmonieuse.**
- **Dégage les passages pour les usagers des transports publics, les passants, les PMR, les véhicules de nettoiement.**



ABRIBUS XL
SEANCE DIRECTION AGCM
31 MARS 2020

MANDATAIRE
ASSEMBLAGE SÀRL
RUE DE LYON 6 – 1201 GENEVE



DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

Stratégie OPB 2017 - 2027

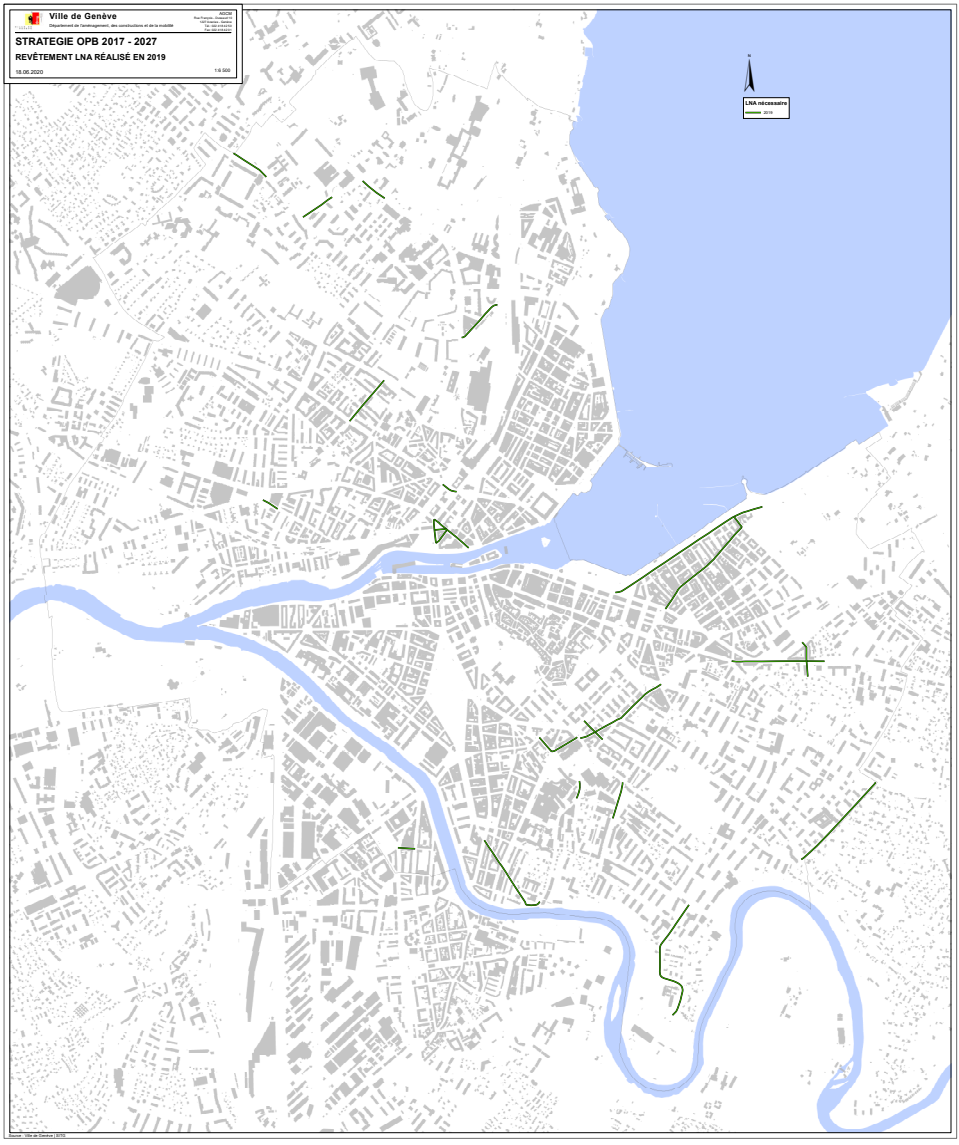
Revêtement LNA réalisé jusqu'en 2019

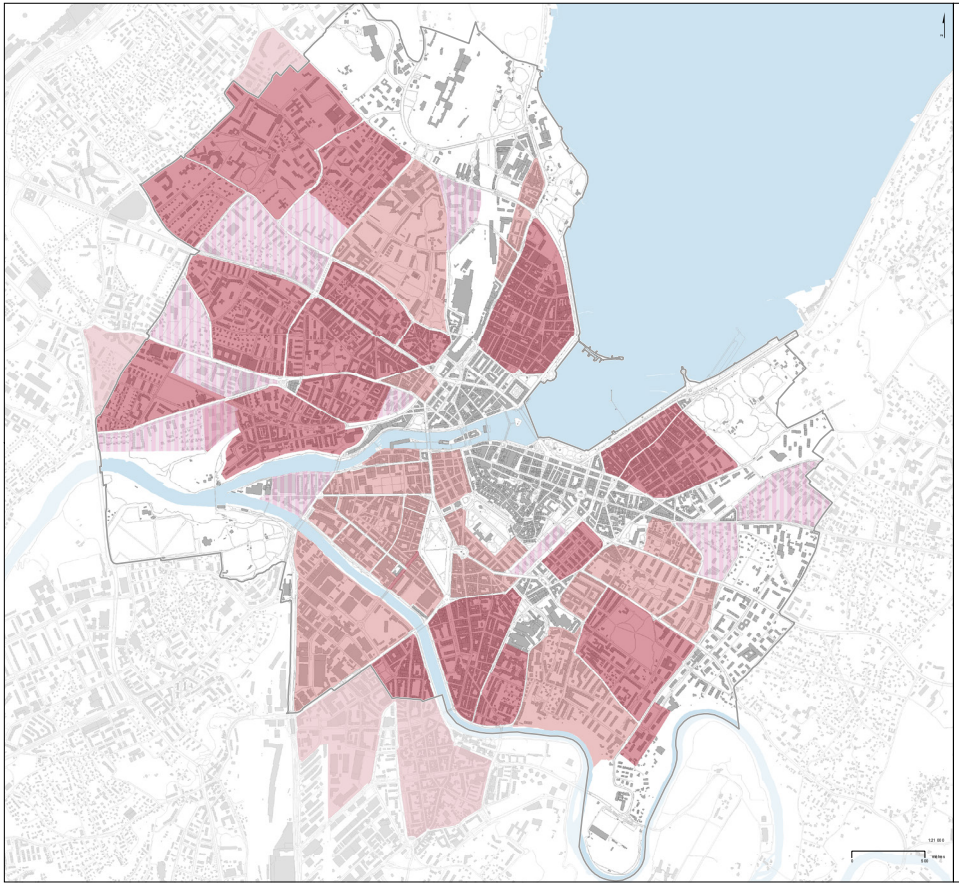
Année de pose du revêtement LNA

- 2010
- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018
- 2019

Source : ASCM / SITG

août 2020


Ville de Genève
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
STRATEGIE OPB 2017 - 2027
REVÊTEMENT LNA RÉALISÉ EN 2019
18.06.2020
1:6 500
N
LNA nécessaire
2019



DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ

Zones 30 km/h

Existant à fin 2019

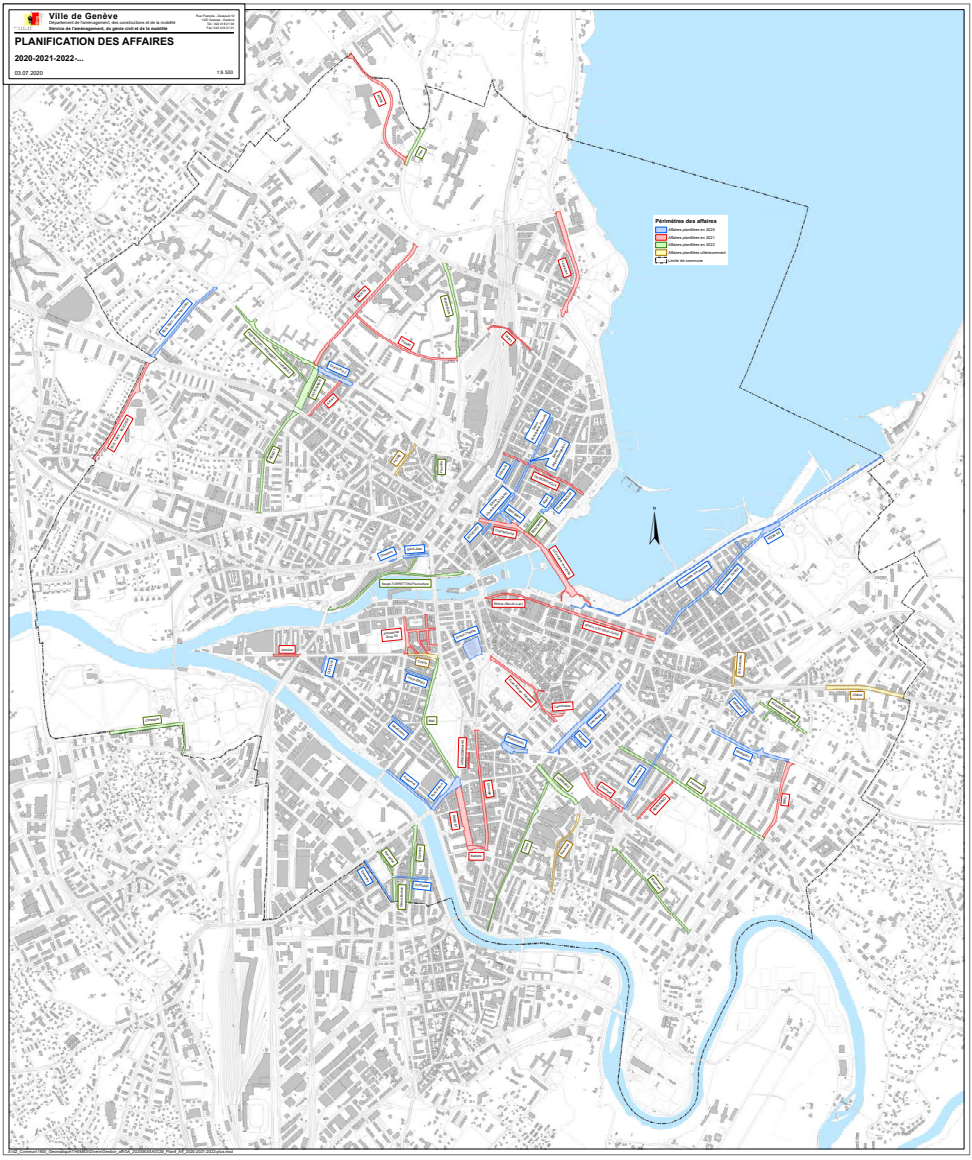
Zone 30 km/h

Futur projeté

Zone 30 km/h programmée

Nouvelle zone 30 km/h à prévoir

Sources : AGCM / SITG


Ville de Genève
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
PLANIFICATION DES AFFAIRES
2020-2021-2022-...
03.07.2020
1:6 500
Périmètres des affaires
Mêmes planifiées en 2020
Mêmes planifiées en 2021
Mêmes planifiées en 2022
Mêmes planifiées ultérieurement
Limite de commune

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°1 - IMMEUBLES DE LOGEMENTS

Chef de projet DPBA : Samir Al-Khudri
Architecte mandataire : Burrus Nussbaumer

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	Année constr.	Volume SIA	Stratus 2018	ROP Archi	Service bénef.
Coulouvreniere 15, rue de la	Financier	Logement + rez activité	1919	2489	0,75	GJ	GIM
Dancet 22A, rue - Dizerens 25, rue	Financier	Logement + bureau (SOC) + dé	1958	9976	0,7	OV	GIM
Grand-Bureau 21, rue du	Financier	Atelier + rez activité	1962	2086	0,58	OV	GIM
Hoffmann 4, rue	Financier	Logement + rez activité	1968	15225	0,69	JGA	GIM
Hoffmann 6, rue	Financier	Logement + rez activité	1968	15185	0,69	JGA	GIM
Hoffmann 8, rue	Financier	Logement + Unité d'action con	1968	15315	0,68	JGA	GIM
Madeleine 11, rue de la	Financier	Logement + rez activité	1924	3029	0,74	MF	GIM
Madeleine 7, rue de la	Financier	Logement + rez activité	1924	3075	0,72	MF	GIM
Montbrillant 28, rue de	Financier	Logement + rez activité	1902	4798	0,64	EC	GIM
Montbrillant 30, rue de	Financier	Logement + rez activité	1913	8440	0,63	EC	GIM
Navigation 36, rue de la	Financier	Logement + rez activité	1880	2473	0,6	OM	GIM
Pepinière 2, rue de la	Financier	Logement + rez activité	1898	4920	0,66	NVR	GIM
Petit-Saconnex 26, ch. du	Financier	Logement (villa)	1858	2600	0,8	CP	GIM
Secheron 3, av. de	Financier	Logement	1932	5575	0,68	OV	GIM
Secheron 5, av. de	Financier	Logement	1932	5730	0,68	OV	GIM
Simon 7, rue Michel-	Financier	Logement + Espace quartier aî	1965	34757	0,55	EC	GIM
Simon 9, rue Michel-	Financier	Logement + ateliers du Grand	1965	34757	0,56	EC	GIM
Vieux-Billard 25, rue du	Financier	Bureau	0	5223	0,61	JE	GIM
Vignes 2, ch. des	Financier	Dépôt + vestiaires SEVE + atelie	1965	1831	0,62	JE	GIM

Nombre d'immeubles **19** **Total volume SIA** **177 484 m^3**

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°2 - IMMEUBLES DE LOGEMENTS ET CREATION DE CHAUFFERIES

Chef de projet DPBA : André Marostica
Architecte mandataire : Jaccaud Spicher

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	N° bât. NUMBAT	Année constr.	Volume SIA	Stratus 2018	ROP Archi	GER	Service bénef.
Clairière 5, ch. de la	Financier	Logement	1601	1877	3153	0,78	AM		GIM
Durand 2, rue Simon-	Financier	Logement	1184	1952	2499	0,48	OV		GIM
Durand 4, rue Simon-	Financier	Logement	1185	1952	2460	0,48	OV		GIM
Eaux-Vives 13, pl. des	Financier	Logement + rez activité	1177	1866	5441	0,82	AM		GIM
Industrie 13, rue de l'	Financier	Atelier + dépôt	1111	1861	368	0,52	ALC		GIM
Industrie 7, rue de l'	Financier	Logement + rez activité	1619	1913	760	0,29	ALC		GIM
Industrie 9, rue de l'	Financier	Atelier	1619 1	1913	1021	0,3	ALC		GIM
Lausanne 79, rue de	Financier	Logement + rez activité	1114	1946	5125	0,67	OM		GIM
Léman 11, rue du	Financier	Logement	1913	1921	4895	0,58	OM		GIM
Navigation 4, pl. de la	Financier	Logement	1921	1921	6069	0,58	OM		GIM
Poterie 5, rue de la	Financier	Logement + atelier	1659	1788	1442	0,74	CP		GIM
Servette 40, rue de la (angle	Financier	Logement + rez activité	1372	1919	6983	0,65	OM		GIM
Tour-de-Boel 6, rue de la	Financier	Logement + bureau + discothèque	1042	1620	1324	0,51	AnM		GIM

13

PR 1327 - UNIQUEMENT POUR LA CREATION DU CHAUFFAGE CENTRAL - ETAPE 2
MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES TRAITEE DANS LA PR-1217 - ETAPE 1

Favre 43, rue Louis-	Financier	Atelier + bureau + Théâtre des Gro	1181	1990	19200	0,83	SAK		GIM
Fazy 2, bd. James-	Financier	Logement + Hôtel Les Tourelles	1019	1932	8748	0,57	OV		GIM
Servette 36, rue de la	Financier	Logement	1437	1910	6375	0,46	AnM		GIM
Poterie 3, rue de la	Financier	Logement	1658	1894	3373	0,78	CP		GIM

4

Nombre d'immeuble **17** **Total volume SIA** **79 236**

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°3 - BATIMENTS SCOLAIRES

Chef de projet DPBA : Alexandre Vaucher
Architecte mandataire : Comte, Berthelot & Neto

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	N° bât. NUMBAT	Année constr.	Volume SIA	Stratus 2018	ROP Archi	Service bénef.
Allières 14, av. des	Administratif	Ecole des Allières I + salle de gymnastique	3387	1970	21 100	0,78	ARJ	ECO
Bout-du-Monde 4, rte du	Administratif	Centre médico-pédagogique de Champel	3261	1961	870	0,74	ARJ	ECO
Bout-du-Monde 6, rte. du	Administratif	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exu	3011	1904	2500	0,67	SIC	GIM-A
Colladon 1, ch.	Administratif	Ecole des Crêts + salle de gymnastique + dé	3276	1900	13800	0,84	AV	ECO
De-Roches 21, ch.	Administratif	Ecole de Roches	3296	1958	11420	0,81	CL	ECO
De-Roches 21, ch.	Administratif	Ecole de Roches, salle de gymnastique	3296 1	1958	4070	0,73	CL	ECO
Eaux-Vives 82-84, rue des	Administratif	Salle communale des Eaux-Vives	3473	1907	10060	0,81	AM	GIM-A
Eaux-Vives 86, rue des	Administratif	Ecole des Eaux-Vives + salle de gymnastique	3278	1915	19555	0,77	AV	ECO
France 15, av. de	Administratif	Ecole de Sécheron	3287	1911	21040	0,82	AV	ECO
France 15, av. de	Administratif	Ecole de Sécheron, salle de gymnastique	3287 1	1911	2060	0,81	AV	ECO
Frontenex 11, plateau de	Administratif	Crèche de Pré-Picot	3401	1810	3500	0,79	JJ	SDPE
Grand-Pré 22, rue du	Administratif	Ecole Beaulieu	3295	1952	4300	0,8	BB	ECO
Lyon 56, rue de	Administratif	Ecole Geisendorf	3237	1952	44015	0,79	AV	ECO
Lyon 56, rue de	Administratif	Ecole Geisendorf, salle de gymnastique	3237 1	1971	5865	0,82	AV	ECO
Micheli-du-Crest 17, rue	Administratif	Ecole Micheli-du-Crest II + salle de gymnast	3292	1993	18190	0,8	BB	ECO
Micheli-du-Crest 17, rue	Administratif	Ecole Micheli-du-Crest I	3292 1	1886	18190	0,82	BB	ECO
Montchoisy 47, rue de	Administratif	Ecole de Montchoisy	3283	1951	7979	0,77	CL	ECO
Necker 4, rue	Administratif	Ecole Necker + salle de gymnastique	3284	1892	11587	0,85	MC	ECO
Peschier 34, av.	Administratif	Ecole Peschier, chalet	3214	1930	2627	0,78	ARJ	ECO
Pestalozzi 4-6, rue	Administratif	Ecole Trembley I	3293	1955	25616	0,82	AV	ECO
Pestalozzi 4-6, rue	Administratif	Ecole Trembley II	3300	1950	11800	0,86	AV	ECO
Pestalozzi 4-6, rue	Administratif	Ecole Trembley, salle de gymnastique + WC	3300 1	1967	6490	0,86	AV	ECO
Peupliers 15-17, rue des	Administratif	Ecole de la Roseraie	3289	1906	35280	0,82	BB	ECO
Plantaporrêts 1Bis, rue des	Administratif	Ecole des Plantaporrêts	3290	1905	16980	0,82	MC	ECO
Plantaporrêts 2-4, rue des	Administratif	Ecole des Plantaporrêts, salle de gymnastiqu	3275	1989	4245	0,77	MC	ECO
Rodo 3, rue	Administratif	Ecole Hugo-de-Senger II, salles de gymnastic	3291 1	1980	9000	0,78	MC	ECO
Rodo 3, rue	Administratif	Théâtre des Marionnettes	3461	1906	8647	0,84	MC	ECO
Vicaire-Savoyard 1, rue du	Administratif	Ecole du Devin-du-Village	3238	1958	13155	0,82	AV	ECO
Village-Suisse 5, rue du	Administratif	Ecole du Mail I	3210	1918	36260	0,82	MC	ECO
Vogt 69, bd. Carl-	Administratif	Ecole Carl-Vogt	3226	1909	8733	0,88	MC	ECO
XXXI-Décembre 63, rue du	Administratif	Ecole du XXXI-Décembre	3288	1869	12010	0,83	CL	ECO
XXXI-Décembre 63, rue du	Administratif	Ecole du XXXI-Décembre, salle de gymnastic	3288 1	1897	2250	0,82	CL	ECO

Nombre d'immeuble **32** **Total volume SIA** **413 194**

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°4 - BATIMENTS ADMINSITRATIFS

Chef de projet DPBA : André Salvador
Architecte mandataire : MSV architectes urbanistes

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	N° bât. NUMBAT	Année constr.	Volume SIA	Stratus 2016	ROP Archi	Service benef.	Faisabilité	Type bois / bois-métal / métal	Date des visites
Ador 66, quai Gustave-	Administratif	Villa la Grange, Parc de la Grange	3997	1773	7885	0,56	GJ	ACE			lundi 06.07 à 14h45
Ador 66A, quai Gustave-	Administratif	Atelier SEVE + logement + WC public, Parc de la Grange	3407	1769	1576	0,91	GJ	SEVE			lundi 06.07 à 14h45
Ador 66A, quai Gustave-	Administratif	Vestiaires + cafétéria SEVE, Parc de la Grange	3418	1769	951	0,89	GJ	SEVE			lundi 06.07 à 14h45
Bâtie 32, ch. de la	Administratif	Restaurant Café de la Tour	1852	1918	1193	0,84	FL	GIM			mardi 14.07 à 11h00
Buis 14, rue des	Administratif	Maison de Quartier Château Bruyant	3713	1837	2944	0,88	SIC	DEJ			mardi 30.06 à 11h00
Calandrini 7, ch.	Administratif	Espace culturel Villa Lombard (Calandrini) - ex MEG	3128	1888	4055	0,81	JJ	SDPE			jeudi 02.07 à 16h00
Carouge 50-52, rue de	Administratif	Salle communale de Plainpalais + Théâtre Pitoëff	3471	1907	30816	0,84	JGA	GIM-A			mardi 11.08 à 08h30
Cimetière 1, av. du	Administratif	Centre funéraire de Saint-Georges, bureaux + boutique fleurs	3426	1883	2616	0,71	JE	GIM-A			mardi 14.07 à 9h00
Cimetière 1, av. du	Administratif	Centre funéraire de Saint-Georges, Chapelle de l'Ange	3427	1899	6080	0,79	JE	SPF			mardi 14.07 à 9h00
Clairière 3, ch. de la	Administratif	Maison de Quartier des Eaux-Vives	3331	1946	3120	0,71	SIC	DEJ			mardi 07.07 à 08h30
Clairière 7, ch. de la	Administratif	Jardin d'enfants Petite Maison de Frontenex	1656	1880	1104	0,82	AM	SDPE			mardi 30.06 à 14h30
Fort-Barreau 2, rue / Cropettes, pa	Administratif	Dépôt SEVE, Parc des Cropettes	3992	1929	658	0,7	JGA	SEVE			jeudi 13.08 à 15h15
Frontenex 8, plateau de	Administratif	Stade de Frontenex, tribunes, vestiaires + logement	3362	1921	6216	0,44	GJ	SPO			lundi 06.07 à 14h00
Furet 71, ch. François-	Administratif	Cimetière de Châtelaine, boutiques à fleurs	3421	1945	570	0,55	VJ	GIM-A			*pas nécessaire*
Furet 71, ch. François-	Administratif	Cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception	3445	1945	1551	0,95	VJ	SPF			*pas nécessaire*
Impératrice 1, ch. de l'	Administratif	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Ferme Duval"	3133	1860	1654	0,75	CP	CJB			mardi 30.06 à 9h00
Impératrice 1, rue de l'	Administratif	Conservatoire et Jardin botaniques, dépendance Duval	3152	1860	480	0,37	CP	CJB			mardi 30.06 à 9h00
Malagnou 15, rte. de	Administratif	Bureaux DSC, Malagnou 15	3121	1842	2920	0,74	AnM	DCS			mardi 07.07 à 09h15
~~Nant 2, rue du~~		~~Bureaux Service Etat-Civil, Mairie des Eaux-Vives + logements~~	~~3004~~	~~1909~~		~~0,8~~	~~AM~~	~~GIM-A~~			
Orangerie 26, rue	Administratif	Centre d'insertion association "L'orangerie"	3334	1919	832	0,58	EC	SJS			mardi 13.08 à 14h00
Paix 10, av. de la	Administratif	Musée Ariana	3150	1884	31675	0,84	ARJ	ARI			mardi 30.06 à 10h00
Peschier 32, av.	Administratif	Maison de Quartier de Champel	3349	1930	1965	0,66	SIC	DEJ			jeudi 02.07 à 15h00
Pont-d'Arve 33-35, bd.	Administratif	Centre de formation de la police municipale, Musée de Plainpalais, bâ	3005	1920	7450	0,58	JGA	GIM-A			mardi 11.08 à 09h15
Sainte-Clotilde 8, av.	Administratif	Ateliers du Grand théâtre	3621	1898	11765	0,69	CF	GTG			mardi 14.07 à 14h00
Saint-Georges 94-96, rte. de	Administratif	Centre funéraire de Saint-Georges, chapelle + boutique fleurs	3432	1883	2616	0,82	JE	SPF			mardi 14.07 à 9h00
Saint-Georges 94-96, rte. de	Administratif	Centre funeraire de Saint-Georges, porche d'entrée	3433	1883	409	0,85	JE	SPF			mardi 14.07 à 9h00
Saint-Georges 94-96, rte. de	Administratif	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	3434	1986	225	0,87	JE	SPF			mardi 14.07 à 9h00
Schaub 38, rue	Administratif	Jardin d'enfants La Souris Verte	3342	1900	773	0,53	NVR	SDPE			jeudi 13.08 à 14h30
Stand 3+3bis, rue du	Administratif	Salle communale Le Palladium + bureaux + logements	3472	1929	14278	0,72	AnM	GIM-A			mardi 14.07 à 15h00
Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	Administratif	Salle communale du Faubourg + bureaux + cuisine SDPE	3451	1919	18840	0,53	OV	GIM-A			
Vessy 16, rte. de	Administratif	Centre sportif Bout-du-Monde, tribunes + buvette + stade	3361	1970	5328	0,76	CB	SPO			mardi 02.07 à 14h00
Vignes 2, ch. des	Administratif	Dépôt SEVE, Chemin des Vignes	3519	1959	737	0,81	JE	SEVE			jeudi 09.07 à 08h00
Volontaires 4, pl. des	Administratif	Centre culturel L'Usine	3516	1916	23000	0,59	JGA	SEC			mardi 14.07 à 15h45

Nombre d'immeuble **32** **Total volume SIA** **196 282**

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°5A - BATIMENTS AYANT UNE VALEURE HISTORIQUE - PA

Cheffe de projet DPBA : Christine Feiss
Architecte mandataire : Glatz & Delachaux SA

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	N° bât. NUMBAT	Année constr.	Volume SIA	ROP Archi	Stratus 2018
Bastions 1, promenade des	Administratif	Restaurant du Parc des Bastions	1869	1921	2347	SIC	0,77
Croix-Rouge 4, rue de la	Administratif	Palais Eynard	3008	1821	11870	AI	0,69
Dalcroze 11, bd. Emile-Jaques-	Administratif	Musée d'Art et d'Histoire, ateliers + bureaux Casemates	3140	1902	15000	CL	0,81
Délices 25, rue des	Administratif	Musée Voltaire	3103	1735	4480	AnM	0,79
Frontenex 71, rte de	Administratif	Buvette du Théâtre de l'Orangerie, Parc de la Grange	3625	2011	328	GJ	0,92
Frontenex 71, rte. de	Administratif	Edicule, Loge de Frontenex, Parc de la Grange	3406	1899	396	GJ	0,65
Frontenex 71, rte. de	Administratif	Théâtre de l'Orangerie + locaux SEVE, Parc de la Grange	3437	1856	2936	GJ	0,85
Général-Dufour 14, rue du	Administratif	Salle de concerts Victoria Hall	3456	1894	31100	CP	0,69
Hotel-de-Ville 4, rue de l'	Administratif	Bureaux DCA-DEUS-SJS, Hôtel-de-Ville 4	3001	1707	12060	AO	0,77
Hotel-de-Ville 5, rue de l'	Administratif	Bureaux DFL, Hôtel-de-Ville 5	3002	1752	13904	AI	0,81
Impératrice 10, ch. de l'	Administratif	Bureaux Château de l'Impératrice	1673 1	1918	5134	AM	0,83
Impératrice 12, ch. de l'	Administratif	Logements, dépendence du château	1673	1918	3443	AM	0,76
Lausanne 114, rue de	Administratif	Bureaux Institut H. Dunant + WC + dépôt, Villa Plantamour	3995	1856	5432	JE	0,73
Lausanne 118, rue de	Administratif	Bureaux SEVE, Lausanne 118	3996	1750	1467	JE	0,69
Lausanne 122, rue de	Administratif	Bureaux SEVE, loge portail Moynier	3994	1846	451	JE	0,7
Mont-Blanc 30, quai	Administratif	Bains des Pâquis	3503	1932	10789	OM	0,79
Plonjon 4, ch.	Administratif	Bibliothèque des sports + bureaux, Villa le Plonjon	3305	1918	1924	GJ	0,59
Plonjon 4, ch.	Administratif	Dépôt SEVE, Tour belvédère	3305 1	1899	366	GJ	0,76
Puits-St.-Pierre 6, rue du	Administratif	Musée Maison Tavel	3118	1303	12434	NS	0,8
Puits-St.-Pierre 6, rue du	Administratif	Musée Maison Tavel, dépendance	3118 1	1984	530	NS	0,87
Saint-Antoine 8, promenade de	Administratif	Ecole Saint-Antoine	3285	1858	7520	AV	0,83
Saint-Pierre 2, cour de	Administratif	Bureaux DRH, Cour Saint-Pierre	3003	1703	6300	AI	0,82
Tour 1, rue de la	Administratif	Maison de Quartier de Plainpalais	1271	1862	4702	SIC	0,71
Nombre d'immeuble	**23**			**Total volume SIA**	**154 913**	m^3	

VILLE DE GENÈVE

PR 1327 - MISE EN CONFORMITE DES MENUISERIES EXTETERIEURES - ETAPE 2
LOT N°5B- BATIMENTS AYANT UNE VALEURE HISTORIQUE - PF

Adresse Rue/N°	Patrimoine PATRIMOINE	Affectation NOMBAT	N° bât. NUMBAT	Année constr.	Volume SIA	ROP Archi	Stratus 2018	
Beauregard 1, rue	Financier	Logement + rez activité	1004	1962	13476	MF	0,75	
Boulangerie 2-4, rue de la/Grand-R	Financier	Logement	1134	1918	6978	MF	0,8	
Boulangerie 3-5, rue de la/Cheval-B	Financier	Logement + Théâtre de Poche	1136	1599	2600	MF	0,72	
Cité 19, rue de la	Financier	Logement	1015	1599	5880	MF	0,71	
Grand-Rue 26	Financier	Logement + rez activité	1135	1599	5400	MF	0,84	
Grand-Rue 39	Financier	Logement + rez activité	1646	1681	6335	SIC		Ajouté SeS 14.05.2020
Hodler 5, rue Ferdinand-	Financier	Logement + bureau	1951	1883	6800	AM	0,82	
Hotel-de-Ville 12, rue de l'	Financier	Logement + bureau	1962	1705	6122	AI	0,76	
Jargonnant 3, pl. de	Financier	Logement	1020	1907	6533	AM	0,79	
Midi 10, ruelle du	Financier	Logement + rez activité	1343	1859	4559	AM	0,82	
Nombre d'immeuble	**10**			**Total volume SIA**	**64 683**	m^3		
	33							

Mise en conformité énergétique du solde des bâtiments à simple vitrage de la Ville de Genève

Adresse	Patrimoine	Affectation	N° bât.	Année	Volume	Stratus	Service	ROP	Type de	Fenêtres	Assainissement ?	N°PR	N° PFI	Commentaires, statut	Valeur patrimoniale
Rue/N°	PATRIMOINE	NOMBAT	NUMBAT	constr.	SIA	2018	bénef.		chauffage	(selon **stratus** 2018)					
Ancien-Port 10, rue de l'	Financier	Logement	1002	1920	3'999	0.70	GIM	OM		bois - vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Ancien-Port 12, rue de l'	Financier	Logement	1003	1920	4'343	0.67	GIM	OM		bois - vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Butini 1, rue	Financier	Logement, Geneva Hostel, bât. A	3353	1899	1'651	0.80	GIM	MVR		simples vitrages (sauf cc	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	
Calvin 17, rue Jean- (Perron16)	Financier	Logement	1005	1919	2'200	0.73	GIM	MF		bois, simple vitrage, stor	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Fazy 2, bd. James-	Financier	Logement + Hôtel Les Tourelles	1019	1932	8'748	0.57	GIM	OV	à compléter	bois - vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217 et 1327/3	012.950.30 et 012.811.17-18	Travaux vitrages planifiés 2019-2020. Complétion de l'installation de chauffage central uniquement sur PR-1327	Loi Blondel
Jaquet 11, rue Jean-	Financier	Logement	1061	1920	3'613	0.65	GIM	OM		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Jaquet 5, rue Jean-	Financier	Logement	1058	1920	4'650	0.65	GIM	OM		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Jaquet 7, rue Jean-	Financier	Logement	1059	1920	3'630	0.65	GIM	OM		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Jaquet 9, rue Jean-	Financier	Logement	1060	1920	4'560	0.64	GIM	OM		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Moynier 4, rue Gustave-	Financier	Logement	1927	1932	5'405	0.66	GIM	OV		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	
Moynier 6, rue Gustave-	Financier	Logement	1928	1932	5'377	0.55	GIM	OV		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	
Paquis 32, rue des	Financier	Logement	1924	1930	4'972	0.68	GIM	OM		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Loi Blondel
Perron 12, rue du	Financier	Logement + rez activité	1091	1951	2'668	0.69	GIM	MF		vitrages simples	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	
Perron 14, rue du	Financier	Logement + rez activité	1035	1951	2'923	0.67	GIM	MF		simples vitrages bois	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Perron 17, rue du	Financier	Logement + rez activité	1036	1951	1'739	0.65	GIM	MF		simples vitrages bois	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Perron 19, rue du	Financier	Logement + rez activité	1037	1960	1'816	0.69	GIM	MF		simples vitrages	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Perron 3, rue du	Financier	Logement + atelier	1206	1951	5'344	0.69	GIM	MF		simples vitrages bois	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Perron 5, rue du	Financier	Logement + rez activité	1207	1951	3'067	0.66	GIM	MF		simples vitrages bois	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Perron 7, rue du	Financier	Logement + rez activité	1208	1951	5'108	0.67	GIM	MF		simples vitrages bois	PR-1217 réal. PF1	1217	012.950.30	Travaux planifiés 2019-2020	Zone protégée Vieille-Ville
Servette 36, rue de la	Financier	Logement	1437	1910	6'375	0.46	GIM	AnM	individuel	simple vitrage bois	PR-1217 réal. PF1	1217 + 1327/3	012.950.30 et 012.811.17-18	Travaux vitrages planifiés 2019-2020 Travaux chauffage à planifier 2022-2026 Transféré dans la PR-1217 en remplacement de Servette 38 déjà assaini	Loi Blondel

8 octobre 2020

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2021.

Rapport de M^me^ Patricia Richard.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 1er octobre 2020, sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leur qualité.

Séance du 1er octobre 2020

Audition de M^me^ Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de MM. Frédéric Vallat et Serge Mimouni, direction du DCSS, de M^me^ Stéphanie Pédat, Service de la jeunesse, de M^me^ Laure Da Broi, Service de l'état civil, de M. Philipp Schroft, Service social, de M^me^ Pascale Lecuyer-Gauthier, Service de la petite enfance, de M^me^ Isabelle Widmer, Service des écoles et institutions pour l'enfance et de M^me^ Anne Humbert Droz, Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

M^me^ Kitsos présente le contexte et les enjeux liés au DCSS. La crise sanitaire, sociale et humaine a démontré qu'un certain nombre de personnes ne sont pas prises en compte par les échelons cantonaux et communaux, ce sont donc les Villes qui doivent pallier ces manques auprès des personnes qui n'ont pas accès à des prestations.

Il s'agit de besoins vitaux tels que la distribution de nourriture, l'hébergement, la santé ou l'accès à l'emploi qui sont des questions qui reposent principalement sur les Villes. Dans ce contexte, elle relève la souplesse et les facultés d'adaptation des services du département en première ligne depuis le début de la crise.

Les trois valeurs qui guident le DCSS dans ses actions sont l'impératif de justice sociale, le renforcement de l'égalité ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le projet de budget (PB) de la Ville est frappé par une baisse des recettes traduite par un déficit budgétaire conséquent malgré une faible croissance des charges. La réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) est actuellement un fardeau pour les communes, tout comme les effets de la crise sanitaire qui réduisent la marge de manœuvre du Conseil administratif dans son ensemble.

Les modalités d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC) fixent le déficit maximal à 49,3 millions de francs. Au-delà de ce déficit et à hauteur des amortissements (env. 80 millions de francs), un plan de retour à l'équilibre sur quatre ans doit être mis sur pied. Il n'y a donc pas de place pour les mécanismes salariaux ou pour de nouveaux projets, sauf s'ils sont auto-financés (par réallocation à l'interne du département ou si le département a des recettes).

La marge de manœuvre est dont très ténue pour tous les départements. La croissance des charges est limitée à 1,6% et s'explique par le respect d'obligations légales et contractuelles auxquelles le DCSS est particulièrement soumis.

Les enjeux et priorités du département sont de faire le lien entre les écarts entre le budget 2020 et le PB-2021. Le premier point concerne les infrastructures scolaires et parascolaires qui sont un défi avec une croissance des effectifs d'élèves qui génère des besoins urgents en termes de locaux.

Cette année la Ville a accueilli plus de 12 400 élèves, ce qui représente 300 de plus pour le primaire et 400 de plus pour le parascolaire. Une augmentation annuelle de 6 à 8% est observée pour la parascolaire. Plus importante que la croissance démographique, elle s'explique principalement par l'augmentation du taux d'activité professionnel des femmes et la densification de la ville.

Les locaux sont difficiles à trouver et la machine politico-administrative implique un délai de sept à dix ans pour construire des locaux alors qu'il faut des locaux pour la rentrée scolaire 2022. Une proposition de pavillons provisoires trouvée en collaboration avec le département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité (DACM) sera ainsi présentée en urgence durant l'automne. Autre point important mais moins urgent: le renforcement de l'accès à la culture et au sport pour les enfants via des ateliers découverte et des ateliers mobiles qui seront étendus année après année à toutes les écoles de la Ville. Le budget de 30 000 francs lié à ce projet a été obtenu par réallocation.

Autre point d'attention: l'allocation de rentrée scolaire. Beaucoup de travaux autour de ce sujet ont déjà eu lieu. Comme tous les enfants sont scolarisés (Convention des droits de l'enfant), le dispositif ne doit pas créer de discrimination. Or, les enfants sans statut ne bénéficient pas de cette allocation alors qu'ils sont scolarisés (les enfants du primaire concernés par cette allocation représentent 600 familles supplémentaires pour un coût de 189 000 francs qui n'a néanmoins pas été inscrit au PB-2021).

Autre domaine important: la petite enfance. Cette prestation est essentielle car elle favorise l'éveil, la socialisation, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap. Intervenir sur cette tranche d'âge génère des effets positifs; ainsi, agir dès le plus jeune âge offre un impact positif sur tout le parcours scolaire. Il s'agit aussi de créer du lien en intégrant les familles issues de la migration ou suisses. Finalement c'est aussi un enjeu d'égalité entre

hommes et femmes car beaucoup de femmes s'occupent encore de l'éducation des enfants et renoncent à leur activité professionnelle après le congé maternité si elles ne trouvent pas de place de crèche. Aujourd'hui il en manque mille, le taux de couverture est de 80% mais avec de fortes disparités entre les quartiers (67% de couverture à la Cité Eaux-Vives contre 89% à Servette/Petit-Saconnex).

Une loi sur l'accueil préscolaire, avec RFFA, demande aux employeurs de contribuer à 0,07% de la masse salariale des entreprises, ce qui représente 11 millions de francs pour la Ville. Le Canton a quant à lui versé 800 000 francs en 2020. Il est essentiel que ces montants aillent à la création de nouvelles places d'accueil et qu'ils ne servent pas à faire baisser le déficit de la Ville. A l'horizon 2027, 659 places ont été prévues. Pour 2021, deux crèches sont prévues: écoquartier de la Jonction (avec 171 places) et l'ancien manège (29).

L'autre enjeu essentiel est la question de la gouvernance de la petite enfance qui date du XIX^{e} siècle et arrive à bout de souffle. Les crèches étaient d'abord là pour répondre de manière presque caritative aux femmes ouvrières avec les représentations que cela engendre. Or, aujourd'hui, le contexte est différent et il ne s'agit plus seulement de garder les enfants.

Les taux d'absentéisme sont très élevés et représentent 1,5 million de francs de plus (coût des APG). La gouvernance n'en est pas la seule explication, mais le management, en termes financiers de RH, a un impact sur les collaborateurs.

Autre point, l'urgence sociale, qui représente des difficultés car le PB-2021 a été calé sur le PB-2020 avec entre-temps sa proposition de juin 2020 qui prenait en compte l'ouverture de la caserne des Vernets jusqu'à fin août et des deux abris PCi avec une capacité d'accueil réduite de 50 places chacun.

Cela signifie que si ces budgets ne sont pas introduits dans le PB-2021, au moins l'un des abris devra être fermé. Pour le deuxième, entre janvier et fin mars, 500 000 francs ont été accordés par réallocation. Mais le coût normal est de 780 000 francs; il faudra donc aller en dépassement. Sur ces 500 000 francs, 250 000 francs sont pris sur un fonds de bienfaisance et 250 000 francs sont pris sur la ligne des subventions que le Conseil municipal avait accordées au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE). Le budget 2020 permettra de maintenir le centre d'hébergement Franck-Thomas jusqu'à 2022 ainsi que le projet Païdos. Il faudra par ailleurs trouver 200 000 francs pour maintenir l'association Aux 6 logis. L'Armée du Salut touche une subvention de 550 000 francs mais elle va ouvrir le Passage avec 90 places d'accueil et doit pour ce faire trouver 300 000 francs qui ne sont pas compris au budget alors que l'ancien Conseil administratif s'y était engagé. La grande difficulté est que l'on passe de 330 places disponibles à 280 places. Cette réduction est liée d'une part à l'augmentation des besoins car les gens qui avaient pu se maintenir avec les réductions d'horaire de travail (RHT), même à des taux partiels, ne

retrouvent pas forcément de travail aujourd'hui, ce qui génère une aggravation de la situation.

Les mesures de distanciation jouent aussi un rôle dans cette réduction car elles sont présentes partout. Ainsi, tant l'Armée du Salut que la Ville ou les associations ont diminué de moitié leurs capacités d'accueil. Cette période est incertaine et le problème pourrait être réglé si un vaccin était découvert ou si les mesures sanitaires changeaient.

Le Conseil administratif va retravailler sur ces questions aux arbitrages d'octobre en tenant compte des recettes fiscales, il est sensible à ces questions et travaille en commun à réaliser l'objectif de 0 sans-abri, mais pour cet hiver l'objectif sera déjà de 0 mort dans la rue. L'enjeu autour de cette question est de pouvoir trouver un lieu d'accueil en surface qui offrirait des solutions pérennes.

Tout le temps qui est alloué au déplacement des sans-abris par le personnel du Service social n'est pas alloué au développement d'autres projets dont les gens ont aussi besoin. La question du non-recours aux prestations est aussi une grande priorité: les Colis du cœur ont montré que la moitié des ayants droit passent entre les mailles du filet social. Certains n'y accèdent pas par peur de la stigmatisation, de perdre un permis de travail, etc. La complexité des procédures, la multiplicité d'intervenants, les supports sont des obstacles.

Ses services travaillent au développement d'une stratégie d'information et à la facilitation des démarches en synergie avec le Canton. Elle ajoute que les jeunes gens et jeunes filles ont été très impactés par la crise. En Ville de Genève, les jeunes (12-25 ans) représentent 8% de la charge des travailleurs sociaux hors murs alors qu'ils en constituent 15 à 20% dans les autres communes. Le taux est donc très bas.

L'autre question est celle de la médiation de nuit qui est un dispositif qui n'existe pas actuellement. Un travail de prévention est encore à faire sur les incivilités, les addictions, le harcèlement, la discrimination afin de les protéger et de procéder à de la médiation dans certains quartiers.

Un travail de prévention peut être fait avant le recours à la répression par les services de police; 2,6 équivalents temps plein (ETP) peuvent être financés, un projet pilote sera lancé en lien avec M^me^ Barbey-Chappuis dans un quartier.

Des équipes pluridisciplinaires seront formées pour gérer cette question. L'enjeu des plus de 65 ans est le vrai défi des Villes et de la Suisse: à l'horizon 2030 plus de 30% des personnes auront plus de 65 ans avec une augmentation de 80% d'ici à 2050. Les problèmes sont l'isolement social, le coût de la vie en ville de Genève et la vulnérabilité que cela génère. Un projet de loi du Conseil d'Etat inclut un transfert de 44 millions de francs sur les communes sans contrepartie (10 millions pour la Ville) et soulève des questions quant au partage des responsabilités en la matière.

Dans les années 2000, la question du suivi des personnes âgées n'était plus du ressort des communes qui se sont dès lors dépourvues des structures en lien avec la question des personnes âgées. Répondre aux besoins de ces personnes va rapidement devenir une question pour le Conseil municipal et le Conseil administratif même si beaucoup de choses se font et vont être mises en place. L'enjeu principal du Service de l'état civil est de faciliter la vie des citoyens, ce qui a déjà été fait avec la numérisation des démarches.

Dernier point, les pompes funèbres dont l'importance a été mise en relief dans la gestion de la crise sanitaire. La cheffe de service a énormément travaillé sur la formation des personnes, autant au niveau éthique que religieux ou sanitaire où la Ville est pionnière dans sa manière de faire.

La question de la rénovation du centre funéraire de Saint-Georges est une proposition du Conseil administratif qui coûte 25 millions de francs et vise à remplacer les trois fours qui fonctionnent dans ce centre. Les fournisseurs étant allemands, le coût d'entretien est de 300 000 francs par an. Ces fours datent du début des années 1980 et présentent aussi un problème écologique majeur.

Enfin, le budget du département représente 291 millions de francs de charges avec une croissance de 4,6 millions de francs (1,6% d'augmentation par rapport à 2020) due à 176 millions de francs consacrés à des charges de transferts ou des contributions et subventions versées à des organismes publics et privés, ce qui représente 60% du budget.

Ainsi, si l'on prend les obligations légales et les charges liées, le département est soumis à des charges importantes qui expliquent cette augmentation. La première variation de 2,1 millions de francs est liée à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil parascolaire qui est un droit à Genève. Il s'agit d'une obligation de répondre à cette augmentation. La petite enfance: + 1,5 million de francs. Le Service social a vu une augmentation de 500 000 francs voués à la mise à niveau pour les personnes retraitées et la participation aux frais scolaires. Ensuite, 385 000 francs d'augmentation pour l'entretien des locaux scolaires qui ne suffiront d'ailleurs pas si la situation sanitaire s'aggrave. Puis 320 000 francs seront alloués au dispositif de médiation de nuit, ce qui a été fait par réallocation budgétaire. Ensuite, 193 000 francs pour financer et assurer le fonctionnement des deux maisons de quartier qui ouvriront en 2021. Enfin, les 500 000 francs pour l'hébergement qui sont autofinancés par une ponction de 250 000 francs sur le fonds de bienfaisance et la réduction de 250 000 francs du financement des associations.

M[me] Kitsos attire notre attention sur le fait que le secteur de la petite enfance a subi la décision de suspendre l'application des mécanismes salariaux. Le département procède actuellement à une analyse juridique pour saisir quelle est la marge de manœuvre effective du Conseil administratif car la convention collective de

travail (CCT) dit que l'augmentation salariale du personnel est obligatoire. Or comme la Ville n'est pas employeur, la CCT ne peut pas être dénoncée et la Ville est dans l'obligation de contribuer à cette augmentation salariale, ce qui représente 2,2 millions de francs qui ne sont pas introduits dans le PB-2021. Si cet argent devait être pris sur les subventions, la prestation devrait être diminuée, ce qui se traduit par la fermeture de crèches.

Elle conclut en expliquant que les enjeux sont de faire face à la paupérisation de franges entières de la population et pas uniquement des personnes sans papiers ou en situation d'errance. Au fil des distributions de nourriture, il est apparu que ce phénomène touche la population de manière large, y compris de nombreux Suisses, des personnes qui travaillent, qui cotisent, ont des enfants scolarisés et qui pourtant n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois.

Cette réalité inquiète le département. Même avec une reprise économique et la fin de la crise sanitaire, un décalage de plusieurs mois sera observé car les gens ne retrouveront pas un emploi du jour au lendemain. Par ailleurs, elle précise qu'investir dans la prévention sociale coûte toujours moins cher que l'urgence sociale tant humainement que financièrement.

Questions-réponses

Une commissaire se demande si le département a un plan pour la problématique de la crise due au COVID. L'allocation de rentrée scolaire restera-t-elle sous le format des cartes offrant des avoirs avant la rentrée scolaire et pas en novembre comme sous l'ancien système? Quant au supplément éventuel de 189 000 francs pour les personnes sans papiers, elle demande si les services ont tenu compte de la votation de dimanche sur le salaire minimal. Elle demande enfin si M[me] Kitsos a un retour sur la fréquentation des crèches depuis le début de la crise sanitaire et l'établissement du télétravail.

M[me] Kitsos répond que la priorité quant aux personnes précaires est le recours aux prestations sociales qui doivent être renforcées.

M[me] Kitsos veut suivre le vote du Conseil municipal sur le principe des cartes d'allocations de rentrée scolaire.

M. Schroft explique que le montant est fixé par rapport aux barèmes d'obtention d'un subside pour les assurances-maladie qui ont été revus en 2020 pour élargir le bassin des bénéficiaires potentiels. Le règlement a été modifié dès 2020 pour ajouter une condition: avant, seul l'enfant devait toucher le subside et à présent c'est l'enfant et le parent qui doivent le toucher. Malgré cette condition supplémentaire, le nombre d'ayants droit a augmenté de 40%. Par rapport à la périodicité, le règlement a été changé pour l'année 2020 pour que l'allocation de rentrée scolaire puisse être sollicitée à partir du 1[er] juin.

Mme Kitsos remarque que le système de bons a très bien fonctionné avec une utilisation à 97%, les effets de l'augmentation du salaire minimum à 23 fr./h est en cours d'étude. Enfin, la question de l'impact du télétravail et du COVID est aussi à l'étude, le directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a affirmé avoir vu un léger impact qui ne s'est finalement pas avéré important.

Une commissaire se demande à combien se chiffre le déficit par rapport aux manques nécessaires pour faire face à tous les besoins.

Mme Kitsos répond qu'il y a deux axes de réflexion, mais que garantir le minimum et éviter une ouverture en plein hiver ainsi qu'honorer l'engagement de la Ville auprès des associations signifierait un manque de 2,5 millions de francs en restant dans le cadre de la LAC qui empêche de monter d'autres projets.

Une commissaire demande s'il serait possible de demander aux multinationales présentes à Genève de participer aux fonds destinés à lutter contre la précarité.

Mme Kitsos répond que l'objectif premier est d'obtenir des fonds de la part des communes et du Canton. L'Association des communes genevoises (ACG) voulait donner 1 million de francs cette année et 1 million de francs l'année prochaine, ce qui devra être confirmé en octobre. La question pour les associations est de voir ce qu'elles font pour trouver des fonds, mais la Ville, en tant qu'entité publique, ne peut pas développer de fonds privés.

M. Vallat explique qu'une partie des actions menées sous la responsabilité de la commune sont financées par l'impôt. Les activités périphériques et dont on peut se demander si elles incombent à la collectivité doivent solliciter des fonds privés.

M. Mimouni explique que beaucoup de fondations privées ont financé l'action aux Vernets; cette action est un partenariat public-privé.

Un commissaire demande si tous les crédits votés lors de la dernière législature concernant l'hébergement d'urgence ont été dépensés ou s'ils ont rencontré un problème structurel. Il demande aussi si toutes les pistes ont été explorées pour l'hébergement d'urgence car il lui semblerait que certains EMS ouvrent leurs portes aux sans-abris.

Mme Kitsos détaille les 1,8 million de francs de subventions; 1 million de francs a été dépensé pour l'accueil de personnes par le CAUSE de janvier à mars, 600 000 francs pour Païdos et 200 000 francs devaient aller à l'Armée du Salut pour le projet Le Passage. Comme le projet de construction du Passage a été retardé, elle a décidé d'allouer ces 200 000 francs à l'association Aux 6 logis pour l'accueil de femmes précaires. Ces personnes ayant un taux de prévalence au virus supérieur (4%) à celui de la population ordinaire (1%), dans le contexte de semi-confinement et sous les injonctions de l'Etat, la priorité mise en avant

a donc été d'éviter des foyers infectieux. C'est dans ce cadre que la caserne des Vernets a été réquisitionnée. Quant aux EMS qui accueillent des SDF, elle n'est pas au courant du projet et estime que mélanger ces deux types de populations n'est pas raisonnable.

M. Mimouni explique que le système a été mis sous pression par la crise sanitaire. Il mentionne la structure d'accueil de nuit de l'Armée du Salut à Galiffe à hauteur de 500 000 francs, qui a de la peine à répondre à l'ensemble des besoins.

Une commissaire demande s'il y a une deadline pour repenser la gouvernance et repenser les RH des crèches.

Mme Kitsos explique que lorsque la première crèche a été mise en place, un débat avait déjà eu lieu sur son éventuelle municipalisation. Le système arrive à bout de souffle et un autre modèle de gouvernance doit être mis sur pied sous la forme de fondation de droit public, de fondation de droit privé ou par la municipalisation des crèches. La municipalisation pose des problèmes car elle engendrerait des coûts encore inconnus et les calculs doivent être faits pour améliorer la qualité de la prestation et augmenter le nombre de places. La démarche doit être participative, intégrer tous les acteurs, donner une place aux parents et elle va prendre du temps car elle ne marchera pas si elle est imposée. L'opportunité avec les crèches du Carré-Vert est de créer un projet pilote qui permettra de tester un changement de gouvernance ainsi que ce que cela représente. Néanmoins, de vraies questions se posent sur la gouvernance actuelle et les stéréotypes qu'elle véhicule.

Une commissaire demande si elle entend que la Ville prenne la responsabilité de tous les gens qui passent à travers les filets en matière de prestations sociales.

Mme Kitsos explique que c'est ce qu'il se passe de fait. La Ville est le dernier rempart pour ces personnes appelées «invisibles». Tous les échelons doivent travailler et le Conseil d'Etat a contribué à la fondation Partage à hauteur de 5 millions de francs. Une commissaire demande si un travail en amont est envisagé car vu la situation de certaines personnes comme les indépendants ou les travailleurs en RHT, il paraît évident qu'elles sont sur la brèche. Elle demande aussi s'il est envisagé de les aider avant qu'elles perdent leur logement.

Mme Kitsos abonde dans son sens car la mission de la Ville devrait être plus axée sur la prévention; 40 000 francs de subvention ont été attribués à l'association pour la sauvegarde du logement des personnes en situation de précarité dans un projet commun avec l'ASLOCA. Le but est d'organiser une médiation entre les logeurs et les logés pour éviter les expulsions.

Mme Kitsos ajoute que si l'ACG verse 1 million de francs, il sera voué à maintenir les dispositifs répondant à l'urgence sociale et à l'accueil d'urgence dans les abris PCi pour 2021. Cela servira à répondre à l'augmentation des besoins via le CAUSE et en fonction des analyses menées par ses services.

Un commissaire demande quelles seraient les mesures et à combien s'élèveraient les coûts d'un retour de la pandémie.

Mme Kitsos explique que la situation est encore considérée comme pandémique actuellement et engendre encore des coûts de fonctionnement supérieurs à la normale. Ces coûts sont étudiés en détail et seront présentés au Conseil municipal. Néanmoins, cet élément n'a pas été introduit au budget 2021.

Une commissaire se demande si un partenariat public-privé pouvait devenir une stratégie affichée du département. Et comment un travail en bonne harmonie avec les associations peut être mis en place sachant qu'elles ont l'impression de vivre une ingérence de l'Etat.

Mme Kitsos explique que le département mettra en place une plateforme associative en novembre, qui rencontrera tous les acteurs associatifs deux fois par an afin d'acquérir une vision coordonnée des actions menées sur le terrain.

Une commissaire rebondit sur la question de la gouvernance de la petite enfance et remarque qu'une proposition avait été déposée par Mme Alder et renvoyée à la commission des finances. Elle demande comment s'articulent cette proposition et l'analyse lancée par le département.

Mme Kitsos explique que la proposition proposait une fondation de droit privée pour trois crèches qui n'ont pas trouvé de comité: Carré-Vert, Frontenex et la gare des Eaux-Vives. Si le Conseil municipal vote cette proposition, il offrira une solution. En parallèle à cette proposition, le département a trouvé une manière transitoire de laisser un comité chapeauter le Carré-Vert sur une courte durée pour que ses services aient le temps d'étudier les autres scenarii possibles.

Le président passe en revue les pages du PB-2021.

Page 37

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir le document qui détaille la couverture pour tous les quartiers concernant la petite enfance.

Mme Lecuyer Gauthier propose d'envoyer le document à la commission.

Un commissaire demande si l'objectif de couvrir la demande, fixé sous l'ancienne législature, est maintenu.

Mme Kitsos répond que les besoins sont fluctuants, comme le taux de couverture; 650 places seront ouvertes d'ici à 2026, mais ne répondent pas à la demande qui est de 1000 places. La question des besoins est dépendante de la croissance démographique ainsi que d'autre biais. En outre, des lieux constructibles d'accueil doivent être identifiés et introduits dans le PFI car la location coûte plus cher que la construction, les besoins ne seront pas couverts à 100% d'ici cinq ans.

Page 38

Une commissaire demande ce que sont les ateliers découverte et mobiles et à partir de quel âge ils sont accessibles.

Mme Widmer explique qu'il s'agit d'ateliers touchant à toutes sortes de matières: sport, éducation, culture, etc. Ces ateliers ont lieu à l'année et sont mobiles afin de toucher toute la population, ils sont ouverts dès 4 ans et l'inscription se fait via le GIAP. L'âge est cependant déterminé par l'offre et dépend des activités.

Une commissaire remarque que la croissance de 6% cette année est inférieure à celle des autres années, mais que des écoles verront néanmoins la mise en place de conteneurs pour pallier cette augmentation. Ces conteneurs serviront uniquement de salles de cours ou seront-ils aussi destinés à un usage parascolaire (cantine, accueil, etc.) et enfin quelles écoles sont-elles ciblées?

Mme Widmer répond que les pavillons concernent tout le scolaire et le parascolaire, des salles de classes aux réfectoires et aux salles de jeu. Une proposition va être déposée rapidement et prévoit l'installation de ces pavillons à Trembley, à l'école des Allières, des Franchises et de Vieusseux.

En matière d'urgence sociale, un commissaire note que 330 places sont actuellement disponibles et assurées jusqu'à la fin de l'année mais que 50 places sauteront en janvier 2021. Il demande si l'hiver dernier il y avait bien 200 places, soit 80 places de plus. Il demande si ses services ont fait des projections en fonction de la situation sanitaire, d'un hiver dur et quels sont les pires scénarii en termes de places.

Mme Kitsos répond qu'entre avril et août 2020, la Ville disposait de 439 places, entre septembre et décembre 2020 de 330 places et entre janvier et mars 2021 de 280 places. La prestation diminue.

M. Schroft précise qu'à l'hiver 2019-2020, 443 places étaient disponibles grâce à 120 places offertes par le CAUSE.

Page 39

Une commissaire demande, sachant que le département a identifié que 40% des ayants droit ne demandent pas leurs prestations, comment le département pense relayer ces possibilités et si cela coûte quelque chose de supplémentaire dans la mise en place de ce qui doit être fait.

Mme Kitsos répond que comme cela concerne toutes les franges de la population. Il y a plusieurs axes: des supports adaptés, la question de la transversalité via des leviers existants. Le rapport du professeur Bonvin soulève des interrogations sur les moyens disponibles pour pallier ces manques.

Une commissaire demande quels sont les profils des médiateurs de nuit (si ce sont des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), combien de personnes seront embauchées (1,5 poste en EPT) et quels quartiers seront touchés.

Mme Pédat répond que le profil n'est pas le même que celui des TSHM. mais qu'ils auront un profil de médiateur, ce qui est sensiblement différent. Des quartiers sont ciblés mais aucun ne le sera tant que le type de médiation ne sera pas défini en fonction des échos qui reviennent au département sur les problématiques des quartiers.

Une commissaire demande si une circulaire a été adressée aux associations pour qu'ils puissent attirer l'attention des gens en difficulté.

Mme Widmer précise que lors de l'inscription au GIAP, l'information est donnée.

Une commissaire demande quelles sont les actions concrètes qui seront mises en place pour les jeunes en décrochage scolaire qui ne trouvent pas de place d'apprentissage.

Mme Kitsos répond que le nombre de contrats qui devaient être signés a été largement impacté par la crise sanitaire, la Ville a la responsabilité de prendre des apprentis et séance aura lieu avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) sur la question.

Mme Pédat explique que le travail est renforcé avec l'Unité formation de la direction des RH ainsi qu'avec la structure la Boîte à boulots (association BAB-VIA) pour les faire connaître auprès des jeunes plus fragiles.

Page 40

Une commissaire aimerait savoir quelles prestations supplémentaires manqueraient pour faciliter la vie des citoyens dans le domaine de l'état civil. Elle demande si la rénovation des fours crématoires est la dernière rénovation qui arrive pour ce service ou s'il y a encore des travaux dans le pipeline.

Mme Da Broi répond que le service comprend deux volets: la partie état civil pur et des prestations qui sont des délégations de l'OFPC, donc les commandes de cartes d'identité et un panel de documents dont des attestations de séjour et de domicile qui sont tirés d'une autre base de données (Calvin) que celle de l'état civil. Pendant le semi-confinement il s'est avéré évident que les citoyens demandaient de plus en plus de prestations en ligne qui n'étaient encore pas développées par la Ville. Le service n'a donc pas pu répondre à la demande en ligne, ce qui a généré un travail énorme. Le moment était donc venu, même si certaines prestations faisaient doublon, de développer ces prestations en ligne sans passer par la création d'un compte. Il suffit donc de procéder au paiement en ligne et

l'attestation est fournie. Il manque cependant certains documents spécifiques à l'état civil qui nécessitent un accès en ligne et devront donc être ajoutés.

Mme Humbert Droz explique que la chapelle de l'Ange de la consolation a été rénovée il y a une dizaine d'années, que le centre funéraire des Rois a été rénové en 2017. Il reste la plus grosse structure à rénover, le centre funéraire de Saint-Georges qui est celui qui accueille la majorité des visiteurs (70 000/an). Il date de la fin des années 1970. Accueillir du public dans de bonnes conditions y devient compliqué, avec des installations techniques vétustes pour lesquelles les pièces de rechange ne sont plus trouvables.

Une commissaire demande si quelque chose est entrepris dans le sens de la précarité numérique.

M. Vallat répond que cela dépend des publics. Le GIAP vient d'expérimenter les inscriptions en ligne et cela a montré que 90% des parents ont préféré ce système.

M. Schroft explique que la Ville souhaite transmettre une information actualisée qui colle à l'air du temps en offrant un guide senior en ligne sur leurs droits sociaux, les opportunités d'activités, de loisirs, les prestations sociales, etc. à partir du premier semestre 2021. Un accompagnement aux seniors sera aussi offert pour les aider à se familiariser avec les technologies numériques.

Page 149

Une commissaire remarque que les éventuels «conseillers personnels» de la magistrate et leur cahier des charges ne figurent pas sur l'organigramme.

Mme Kitsos répond qu'elle en a en effet deux: Edouard Martin et Guillaume Zufferey. L'un d'entre eux travaille sur des dossiers stratégiques alors que l'autre fait des liens politiques.

Page 150

Une commissaire remarque que les charges de personnel augmentent régulièrement avec une annuité bloquée. Elle aimerait savoir d'où cette augmentation provient, et si le blocage des annuités y figure.

M. Vallat répond que le Service de la jeunesse a vu un recrutement de personnel pour le projet de modération de nuit et qu'il a aussi intégré le programme La ville est à vous dont une fraction des salaires n'a pas pu être intégrée au budget 2019, mais qui a été intégrée uniquement au budget 2020. Pour le reste des services les fluctuations sont exclusivement liées à des calculs effectués par la DRH, notamment dans le cas de départs; le blocage des annuités y figure.

Elle aimerait savoir où les primes de fidélité apparaissent dans le budget.

M. Vallat répond que c'est un chiffre global dans le compte rentes de chaque service.

Elle demande si des versions détaillées du budget sont disponibles.

M. Vallat répond que oui mais pas ici. Il peut fournir des réponses écrites.

Elle demande à combien s'élèvent ces primes de fidélité, pourquoi elles sont données et si elles sont soumises au blocage des charges du personnel.

M. Vallat répondra par écrit.

Page 151

Aucune question.

Page 152

Une commissaire demande à quoi correspond l'augmentation des taxes (ligne 5003) à 959 000 francs alors qu'elles étaient de 84 000 francs au budget.

M. Vallat répond que l'augmentation des revenus est liée à la reprise des activités de l'association des cuisines et restaurants scolaires. Cette association avait cessé ses activités en juin dernier et la Ville était dans l'obligation de reprendre elle-même la gestion de ces quatre restaurants scolaires. La Ville achète les repas auprès de prestataires externes et les revend aux familles. Ce montant correspond à la facturation que la Ville entend recevoir des parents pour les prix des repas scolaires. Il précise que l'opération est financièrement neutre et n'a donc pas d'impact budgétaire.

La même commissaire demande qui s'occupe de gérer ces quatre restaurants et quel est le coût supplémentaire de la Ville si l'association bénévole a cessé ses activités.

M[me] Widmer répond que l'association était composée d'un comité bénévole alors que le reste de l'équipe était salariée. Il n'y a pas de surcoût dans les faits puisque ce sont ses collaborateurs qui ont repris la charge du comité bénévole.

Elle demande quels sont les coûts supplémentaires pour ses collaborateurs.

M[me] Widmer répond aucun car un suivi important de la restauration scolaire était déjà effectué et la nouvelle charge ne représente pas plus de travail.

Une commissaire demande la projection du prix de pension des crèches pour 2021.

M. Vallat répond que la facturation des prix de pension est opérée par les structures d'accueil de la petite enfance elles-mêmes. Ce produit ne vient donc pas dans les comptes de la Ville. Le fait qu'elles facturent aux parents un montant plus élevé en 2021 qu'en 2019 va générer un surcroît de revenu et de fait elles vont avoir moins besoin de subventions. C'est pour cela que le budget de la petite enfance évolue peu. L'estimation précise de ce montant présuppose une année complète, or ce n'est pas le cas cette année car les structures d'accueil ont cessé de facturer à compter du 13 mars et jusqu'à mi-mai. Il n'y a donc pas une année complète de visibilité.

Page 153

Une commissaire remarque que sous divers libellés apparaissent les termes de «sports et loisirs»; elle demande pourquoi cela ne se trouve pas au département de M^me^ Barbey-Chappuis.

M. Vallat répond qu'il faut comprendre cela sous l'angle des loisirs qui incluent les ludothèques et les maisons de quartier, par exemple. Ces catégories ont été héritées de la Confédération (manuel comptable MCH pour lequel il peut fournir un lien à la CCSJ) et ne laissent pas de marge de manœuvre.

Page 154

Elle demande ce que veut dire «santé publique, non mentionné ailleurs».

M. Schroft répond qu'il s'agit des restes comptables des immeubles avec infirmerie de la Ville de Genève (Seujet, Minoteries et Michel Simon).

Une commissaire demande pourquoi les charges de personnel ont augmenté significativement sous le libellé «aide sociale et domaine de l'asile».

M. Vallat répond que les abris PCi fonctionnent avec du personnel auxiliaire. Il ne s'agit pas de postes mais d'un budget auxiliaire qui permet d'engager des accueillants sociaux et des logisticiens.

Page 155

Une commissare demande si les comptes à sept positions peuvent être adressés aux commissaires.

M. Vallat répond que oui.

Page 156

Une commissaire demande ce que veut dire à la lettre d), «diminution de la contribution attendue de la fondation pour l'accueil préscolaire».

M. Vallat répond que c'est une fondation de droit public qui collecte les contributions des entreprises pour financer le développement de la petite enfance et les contributions cantonales qui visent à financer le développement de l'accueil préscolaire.

Page 157

Une commissaire demande pourquoi il y a -2 postes aux pompes funèbres et +2,8 au Service de la jeunesse.

M. Vallat répond que c'est un hasard que les chiffres se ressemblent.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal a voté un certain nombre de postes dédiés au contrôle interne l'année passée et qu'un projet de décentralisation de la comptabilité a aussi été mis sur pied. Il demande si le département a été concerné par ces mesures.

M. Vallat répond que la personne qui a été embauchée comme deuxième contrôleur interne entrera en fonction en novembre prochain. La décentralisation a été repoussée à cause de la pandémie et pour des raisons techniques.

Une commissaire suggère de favoriser l'emploi fixe plutôt que l'utilisation de temporaires.

M[me] Kitsos répond que dès le moment où il n'y a pas de structure d'accueil pérenne et stable il est difficile d'avoir des contrats à durée indéterminée. C'est aussi dans ce but que des solutions pérennes doivent être trouvées.

M. Vallat répond que dans le fonctionnement normal de l'administration aucun temporaire mis à disposition par des entreprises privées n'est engagé, la Ville préconise les CDD (qui sont appelés des auxiliaires dans ce cas).

Une commissaire demande à quoi correspond le poste de chef d'équipe à 0,7.

M[me] Pédat répond que le chef d'équipe s'occupera de la mise en place du dispositif de modération de nuit et qu'il aura aussi un temps de rotation avec les équipes (d'où le 1,5 poste de modérateurs).

Page 158

Un commissaire demande pourquoi le Groupe de liaison des associations de jeunesse perd une part substantielle de sa subvention.

M. Mimouni explique que c'est un transfert de budget vers le Service des écoles, il reste le même et le financement est maintenu.

Une commissaire remarque que 4898 francs ont été ajoutés à l'Ecole des mamans et soustraits à la ligne «enfance», sous la rubrique sports et loisirs. Elle aimerait savoir ce que cette ligne regroupe et ce qui a motivé ce transfert.

M. Mimouni répond que le DIP a modifié sa politique à la suite d'une négociation par rapport au subventionnement de l'Ecole des mamans. Cette charge a été réaffectée sur la ligne 29. La ligne «enfance» sous sports et loisirs est une l'enveloppe de subvention ponctuelle prévue pour affectation à des projets destinés aux enfants durant l'année.

Une commissaire demande pourquoi on retrouve sous «hôpitaux, homes médicalisés» des subventions conséquentes alors que le domaine de la santé publique a été repris entièrement par le Canton.

M[me] Kitsos répond qu'il s'agissait d'une décision du Conseil municipal de subventionner les associations Face à Face et Resiliam.

M. Vallat répond que le département n'a pas de marge de manœuvre et applique le plan comptable. C'est le département des finances qui s'assure que l'activité des associations est conforme au plan comptable de la Confédération.

Une commissaire demande pourquoi 254 000 francs sont versés à l'Association des usagers des bains des Pâquis ainsi qu'une subvention en nature à hauteur de 100 000 francs.

M. Mimouni répond que le but est de mettre les bains des Pâquis à disposition de la population douze mois par an et de garantir une politique de prix populaire pour l'ensemble des activités proposées.

Un commissaire demande ce que couvrent Black Movie et Ciné Transat qui concerne la CCSJ.

M[me] Pédat répond que c'est un projet qui à la base visait à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Vallat répond que Black Movie est la partie du festival du cinéma destiné à un public scolaire.

Page 159

Une commissaire demande si la ligne vieillesse (au sommet de la page) est utilisée pour le subventionnement de projets sans spécificité.

M. Mimouni répond qu'une enveloppe est prévue pour les projets qui arrivent en cours d'année.

Un commissaire demande ce qu'est le refuge Darwin, maison de retraite pour chevaux. Il demande s'il y a réellement besoin d'entretenir une maison pour chevaux.

Mme Kitsos répond que c'est une question qui a été beaucoup posée dans le cadre des débats budgétaires au Conseil municipal. Ce refuge se trouve à Bernex et accueille des chevaux qui ont été maltraités.

Le but de ce refuge est aussi de permettre aux enfants handicapés ou aux personnes âgées d'avoir contact avec des animaux.

Une commissaire se demande ce qu'un collectif de soutien aux sans-papiers de Genève aurait à faire en plus de ce que Mme Kitsos a annoncé dans son programme et ce qui légitimerait un subventionnement car il semble qu'ils aient été entendus.

Mme Kitsos répond qu'il ne s'agit pas que d'un collectif mais qu'ils ont des tâches spécifiques, comme notamment dans le processus Papyrus et dans l'accompagnement des personnes.

Une commissaire demande quelle a été la réaction du CAUSE à l'arbitrage.

Mme Kitsos répond en avoir parlé aujourd'hui seulement. Le but est de voir aux arbitrages d'octobre comment la question sera réglée; il n'y a donc pas eu de réaction.

Elle demande à qui les montants sont retirés sur le dispositif d'hébergement à l'année.

M. Mimouni répond que cela passe d'une subvention nominative à une subvention ponctuelle pour gagner en souplesse en fonction de l'évolution des besoins.

Page 160

Une commissaire constate que la subvention pour les repas impayés dans les restaurants scolaires se monte à 100 000 francs alors qu'en 2019 la Ville a épongé une facture de 414 778 francs. Sachant qu'une procédure de recouvrement a été mise en place, elle aimerait entendre le DCSS sur la question.

Mme Widmer répond que la Ville paie (60 000 francs) un bureau de recouvrement humain (ORC) et que dans l'ensemble 50% des créances sont récupérées.

Une commissaire demande qui sont les gens qui ne paient pas, car les familles qui sont à l'aide sociale bénéficient d'une prise en charge, et pourquoi la ligne n'a pas été augmentée.

Mme Widmer répond que ce sont soit des gens qui sont des mauvais payeurs, soit ce sont des gens qui savent déjà qu'ils ne pourront pas payer et c'est le Service social qui prendra en charge et assurera le suivi (20% des personnes).

M. Schroft répond que 200 000 francs ont été ajoutés dans le PB-2021 sous le chiffre 5007 pour répondre à ce besoin.

Un commissaire demande si le mode de tarification a été changé et si cela favorise cette attitude.

Mme Widmer répond que l'abonnement pour les repas fonctionne mieux que la facturation augmentant la trésorerie des associations par là même sans augmenter le prix du repas (7,50 francs).

Mme Kitsos ajoute que l'un des objectifs avec le GIAP est de revoir la politique tarifaire.

Une commissaire demande si au chiffre 54 l'acquisition de matériel pour crèches et garderies correspond aux deux ouvertures de crèches à la Jonction et au vieux manège.

M. Vallat répond qu'il s'agit en effet d'une estimation des besoins du service qui ont mené à une augmentation du budget. La compensation s'est faite sur la ligne de fonctionnement général, deux lignes en dessous.

Un commissaire demande pourquoi au poste 21, budget participatif et fêtes dans les écoles, les montants correspondent presque au double du dernier montant dépensé.

Mme Widmer répond que le fonctionnement des budgets participatifs a changé. Les projets sont plus petits et nécessitent moins. Mais ces budgets participatifs sont précieux car ils permettent de travailler sur le vivre-ensemble dans les écoles de toutes sortes de manières. A ce stade il s'agit de faire vivre et de donner une impulsion au niveau des écoles pour continuer à mettre des projets sur pied.

Page 161

Une commissaire remarque une augmentation substantielle au niveau des allocations de rentrée scolaire. Elle demande à quoi elle est due.

M. Schroft explique que le département s'attend à une hausse de 40% du nombre de bénéficiaires de ces allocations malgré la modification des règles d'attribution des subsides de l'assurance-maladie.

Elle demande ce que sont les prestations municipales de 12 150 000 francs alors qu'elles étaient à 11 850 000 francs l'année dernière.

M. Schroft explique que ce sont des aides financières prévues par le règlement LC 21 511 qui complètent une rente de 1er pilier ou une prestation complémentaire cantonale. L'évolution démographique fait que les demandes sont en hausse (AVS et AI surtout) et que la prestation doit être ajustée. L'écart est important car la hausse est continue depuis 2019, engendrant une contrainte d'ajustement.

Une commissaire demande pourquoi il y a deux lignes pour la Boîte à boulots dont une ligne de salaires.

M. Mimouni répond que la Boîte à boulots est intégrée à la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASE) et que leurs salaires sont payés via la FASE au même titre que les maisons de quartier.

Mme Pédat précise qu'il y a une ligne pour le fonctionnement et une ligne pour les salaires.

Une commissaire demande pourquoi certains chiffres pour l'aide sociale et l'asile apparaissent alors qu'ils proviennent de fonds.

M. Vallat répond qu'il s'agit de fonds spéciaux (le donateur a versé des fonds à la Ville en stipulant comment l'argent devait être dépensé) pour des situations auxquelles la Ville ne répondrait pas. Ces fonds figurent dans les revenus et dans les charges.

Une commissaire demande à quoi correspondent les allocations sociales ponctuelles.

M. Schroft répond que le règlement LC 21 511 prévoit la possibilité d'aider des personnes individuelles lorsqu'elles ont des charges essentielles qu'elles ne peuvent pas assumer et qui ne relèvent pas des prestations du Service social.

Une commissaire demande si le Noctambus est considéré comme un service de la Ville.

Mme Pédat répond qu'il s'agit de la participation de la Ville à ce service avec différentes communes et partenaires.

Page 162

Une commissaire demande à quoi correspond un retrait de gratuité.

M. Mimouni répond que cela peut correspondre à la mise à terme d'un bail ou d'une mise à disposition.

Pages 163-164-165-166

Aucune question.

Page 167

Une commissaire demande pourquoi il n'y a rien en 2020 et 2021 sur la ligne des obsèques gratuites.

M. Vallat répond qu'il y a un changement de comptabilisation. Ces montants qui figuraient dans les gratuités figurent dans les comptes de fonctionnement de la Ville.

Un commissaire demande ce qu'est l'association Train Passion.

M[me] Widmer répond qu'il s'agit d'une association qui construit des maquettes de chemins de fer.

Un commissaire demande si la ligne concernant les hôpitaux et homes médicalisés sont des contrevaleurs de loyer car les sommes sont exorbitantes.

M. Vallat répond que c'est la mise à disposition des terrains pour les deux EMS historiques gérés par la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (FAHPA) avec une base conventionnelle. Théoriquement, l'ensemble de ce type de frais devrait intégrer le prix de pension et être pris en charge soit par les pensionnaires, soit par le Canton de Genève au titre de la participation au financement des EMS. S'agissant de deux EMS historiques que la Ville a confiés à la FAHPA, une forme de gratuité a été concédée et permet à ces structures de pratiquer des prix de pension assez faibles avec une dimension sociale visant à maintenir des personnes âgées en ville de Genève.

Une commissaire remarque que la compétence des financements des EMS dépend du Canton et non de la Ville.

M. Vallat répond qu'ils sont gérés par la FAHPA dont l'essentiel des membres du conseil de fondation est nommé par la Ville. Les liens sont étroits et les raisons sont historiques.

Une commissaire observe que la tarification n'est pas sensiblement différente dans ces EMS: les Tilleuls facturent 247 fr./jour, Fort-Barreau 215 fr./jour et Bruyère 195 fr./jour.

M[me] Kitsos note que certaines négociations entre le Canton et la Ville soulèvent et vont soulever des questions, notamment sur la répartition des compétences et des charges liées à l'accueil des personnes âgées.

Pages 209-210-211-212-213

Aucune question.

Discussion et vote

Le Parti libéral-radical propose de demander via la commission des finances un état de situation du budget de l'année en cours, semestriel ou trimestriel, au moment de préparer les budgets afin de faciliter les travaux des commissaires.

Pour les Verts, le budget peut être voté car peu de choses restent en suspens grâce aux réponses des auditionnés hormis les comptes à sept positions qui ont été demandés.

Le Parti libéral-radical trouve que la présentation et les réponses de l'équipe de M^me^ Kitsos ont été éclairantes, on voit que l'équipe est soudée et connaît son budget sur le bout des doigts. Néanmoins, le Parti libéral-radical s'abstient de voter avant d'avoir pu faire un retour aux groupes.

Le Mouvement citoyens genevois remercie les services de M^me^ Kitsos. Il manque des éléments objectifs qui pourraient l'aider à se déterminer, notamment les prévisions de rentrées fiscales. Il constate que le budget est ambitieux, voire volontariste, et qu'il correspond à une vision donnée. Le Mouvement citoyens genevois s'abstient de voter pour ce projet de budget.

Le Parti socialiste acceptera ce budget. Il a trouvé une équipe compétente et soudée, M^me^ Kitsos avait un discours politique clair et articulé. Le Parti socialiste a vu un projet de budget anticyclique qui permet à une société de se redresser.

La représentante d'Ensemble à gauche s'abstiendra car elle aimerait faire un retour à son groupe avant de se prononcer ici.

Le Parti démocrate-chrétien votera en faveur de ce projet de budget sous réserve des discussions ultérieures avec le groupe et leur commissaire aux finances. Le Parti démocrate-chrétien salue la création de nouvelles places de crèche bien qu'elles ne soient pas suffisantes pour couvrir les besoins. Concernant l'accueil d'urgence, le Parti démocrate-chrétien salue le travail qui a été réalisé dans ce cadre. Néanmoins, le Parti démocrate-chrétien invite la magistrate à poursuivre les efforts et les discussions avec les partenaires cantonaux et communaux pour que l'effort financier ne soit pas entièrement porté par la Ville.

L'Union démocratique du centre a trouvé la présentation excellente et remercie l'équipe soudée qui a pu répondre à toutes les questions. Il juge le budget ambitieux et salue le fait qu'il présente une volonté d'intercommunalité. L'Union démocratique du centre s'abstiendra néanmoins pour faire un retour au groupe.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) et 6 abstentions (1 UDC, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR) le budget du DCSS est accepté.

Annexe: réponses aux questions de la commission

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

**Commission de la cohésion sociale et
de la jeunesse du Conseil municipal
Monsieur Didier Lyon
Président**

Genève, le 10 octobre 2020

Objet
FV/SCb

**PR-1415 - Projet de budget 2021 – Audition du 1er octobre 2020
Réponses aux questions de la Commission**

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les réponses apportées aux questions qui furent posées par votre Commission lors de l'audition mentionnée en référence.

-oOo-

Précision sur la présentation des charges de personnel

En préambule, je souhaite revenir sur une question posée par votre Commission.

Celle-ci s'est interrogée en effet sur le fait de savoir si le blocage des annuités est reflété dans le budget des charges de personnel des services. En séance, il fut répondu par l'affirmative à cette question. Après vérification, cette réponse apparaît inexacte.

Vous le savez, la Direction des ressources humaines calcule le budget des charges du personnel pour chacun des services de l'Administration municipale.

Lorsque le Conseil administratif a pris la décision de geler les mécanismes salariaux du personnel de l'administration (progression des annuités, de la prime de fidélité, et d'ancienneté), la DRH n'a pas été en mesure de corriger les budgets de chacun des services de l'administration. Pour des raisons techniques, elle a donc imputé l'incidence du gel des mécanismes salariaux dans le budget du compte compétent des ressources humaines.

Les budgets des services seront donc corrigés dans la prochaine version du projet de budget, qui sera établie début novembre par la Direction financière.

Après cette correction, le taux de croissance des charges totales du Département de la cohésion sociale et de la solidarité passera de +1.6% à +1.3%, toutes choses égales par ailleurs.

-oOo-

Question 1 - Direction du Département

La Commission souhaite connaître le montant total inscrit dans le budget des frais de personnel, dans le compte 3010.120 « C-DRH Prime de fidélité ». La Commission s'interroge sur la nature de cette prime et sur son maintien, compte tenu du blocage des mécanismes salariaux en Ville de Genève.

Le tableau suivant présente un récapitulatif du compte 3010.120 « C-DRH Prime de fidélité » pour chacun des services du Département.

Service (montants en milliers de frs)		PB2021	B2020	Ecart	C2019
5001	Dir. de la cohésion sociale et solidarité	198.6	181.0	17.5	184.9
5002	Service de la petite enfance	360.3	355.5	4.8	330.5
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	1'163.6	1'184.5	-20.9	1'105.2
5005	Service de l'état civil	242.7	230.2	12.5	220.4
5006	Pompes funèbres, cimetières & crématoires	429.6	459.8	-30.1	418.3
5007	Social	728.1	693.9	34.3	654.1
5008	Service de la jeunesse	190.6	155.4	35.2	133.0
Total général		**3'313.5**	**3'260.3**	**+ 53.3**	**3'046.4**

Sous la rubrique prime de fidélité du compte 3010.120 « C-DRH Prime de fidélité » figurent deux éléments :

- le treizième salaire progressif, prévu à l'art. 48 du Statut du personnel ;
- la prime d'ancienneté prévue à l'art. 115 al. 3 des Statuts du personnel de la Ville de Genève.

Cette prime d'ancienneté appelle les commentaires suivants :

Selon l'art. 115 al 3 des statuts :

> [5] La prime d'ancienneté prévue par l'article 56bis du statut du 3 juin 1986 est maintenue pour les membres du personnel en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent statut qu'elles ou ils soient déjà ou pas encore au bénéfice de cette prime. Cette prime, égale à 0.45% du traitement annuel, est versée à partir de la 12e année de service. Ce taux augmente chaque année de 0.45% pour atteindre 2.7% au maximum dès la 17e année de service.

Lors de l'adoption du Statut du personnel entré en vigueur le 31 décembre 2010, le Règlement a prévu le maintien de l'ancienne prime d'ancienneté comme un droit acquis.

Cette prime, dont le montant s'accroît d'année en année, n'est pas considéré comme faisant partie des mécanismes salariaux.

-oOo-

Question 2 - Service de la Petite enfance

La Commission souhaite connaître le taux de couverture des besoins dans les différents quartiers de la Ville de Genève.

Le tableau suivant présente le taux de couverture des besoins pour chacun des quartiers de la Ville de Genève :

Secteur	Taux
Cité / Eaux Vives	67%
Champel / Malagnou	77%
Acacias/ Bâtie / Plainpalais / Jonction	73%
Saint Jean / Charmilles	84%
Grottes / Saint Gervais	84%
Bouchet / Moillebeau	89%
Pâquis / Sécheron	89%
Total Ville	**80%**

Source : *SDPE - Données au 31 12 2019*

-oOo-

Question 3 - La Commission souhaite connaître le détail de la classification fonctionnelle (présentation des comptes par politique publique).

L'information recherchée figure dans le *Plan comptable MCH2*, onglet *Fonctionnelle*.

www.ge.ch/document/plan-comptable-mch2

Par commodité, elle est reproduite en annexe (Annexe 1).

-oOo-

Question 4 - La Commission souhaite obtenir une présentation détaillée des comptes à sept positions.

Cette demande a été transmise au Département des finances, de l'environnement et du logement, pour raison de compétence.

-oOo-

Question 5 - La Commission souhaite connaître le budget alloué au personnel auxiliaire de chacun des services du Département.

En application de l'art. 6 du Statut du personnel, les membres du personnel comprennent :

- les employées et employés, nommé.e.s pour une durée indéterminée ;
- les auxiliaires, engagés par un contrat de droit public pour une durée déterminée ;
- les stagiaires et les apprenties et apprentis.

Selon l'art 28 du Statut, le Conseil administratif peut, par contrat de droit public, engager des auxiliaires pour une durée déterminée dans les cas suivants :

a. lorsque la mission confiée est de nature temporaire, saisonnière ou expérimentale ;

b. si le traitement est financé par des contributions de tiers dont la pérennité n'est pas assurée ;
c. afin de permettre à chaque membre du Conseil administratif de disposer au maximum de deux collaborateurs personnels ou collaboratrices personnelles pour la durée de la législature.

Le budget alloué au personnel auxiliaire des services du Département se présente ainsi :

Service (montants en milliers de frs)		PB2021	B2020	Ecart
5001	Dir. de la cohésion sociale et solidarité <1>	361'795	361'795	-
5002	Service de la petite enfance	103'360	103'360	-
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	97'145	97'145	-
5005	Service de l'état civil	156'610	156'610	-
5006	Pompes funèbres, cimetières & crématoire	71'700	71'700	-
5007	Social <2>	2'130'401	1'782'570	347'831
5008	Service de la jeunesse	164'237	139'884	24'352
Total général		**3'085'247**	**2'713'064**	**372'183**

Sous la colonne B 2020, figure le budget 2020 des services, voté par le Conseil municipal le 14 décembre 2019.

A cela s'ajoutent les montants votés par le Conseil municipal le 22 juin 2020, dans le cadre du crédit de 6,9 millions francs destiné à financer l'hébergement d'urgence mis en place depuis le début de la crise sanitaire : sur cette somme, un montant de CHF 1'857'034.-- était dédié aux frais de personnel, pour financer pour l'essentiel les salaires du personnel auxiliaire. Ce montant ne figure pas dans le tableau ci-dessus – ni donc dans la brochure de PB 2021.

Nota

<1> Le montant inscrit au budget de la direction du Département permet de rémunérer les deux collaborateurs personnels de la Magistrate.

<2> Le budget du Service social dédié au personnel auxiliaire concerne donc principalement le personnel mobilisé dans le dispositif d'hébergement d'urgence, soit le Foyer de Frank Thomas et le ou les abris de protection civile. L'augmentation constatée entre le budget 2020 et le projet de budget 2021 a trait exclusivement au personnel auxiliaire affecté dans l'abri de protection civile, qui accueillera des personnes sans domicile au premier trimestre 2021.

-oOo-

Question 6 - La Commission souhaite connaître la structure des revenus de l'association « Le refuge de Darwyn ».

Selon le rapport d'activités de l'association, les recettes collectées en 2019 se présentent comme suit :

Revenus	**2019**	**%**
Produits propres (cotisations, recettes, autres produits)	456'785	37%
Dons divers privés (parrainages, dons privés, legs)	699'740	56%
Subvention nominative monétaire VdG	25'000	2%
Participation Etat de Genève/EdS	65'458	5%
Subventions autres communes	2'650	0%
Total	**1'249'633**	**100%**

-oOo-

Question 7 - La Commission souhaite obtenir le rapport d'activités et les statuts de l'association « Collectif de soutien aux sans-papiers ».

Le rapport d'activités 2019 ainsi que les statuts de l'association sont produits en annexe (Annexe 2).

-oOo-

J'espère que les informations produites répondront aux attentes de votre Commission et je reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Vallat
Directeur

Annexes : 1. Plan comptable MCH2, onglet Fonctionnelle.
2. Rapport d'activités 2019 et statuts de l'association « Collectif de soutien aux sans-papiers ».

Copies : Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative
M. Serge Mimouni, Directeur adjoint du Département
Chef.fe.s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Annexe 1 : *Plan comptable MCH2*, onglet *Fonctionnelle*.

Plan comptable MCH2 pour les communes genevoises
Classification fonctionnelle

Etat : 6.11.2014, mis à jour le 15 mars 2017

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
0	ADMINISTRATION GENERALE	
01	Conseil municipal et Exécutif	
011	Conseil municipal	
0110	Conseil municipal	Conseil municipal, bureau du conseil municipal, commissions du CM, commissions de gestion, commissions de vérification des comptes et du budget. Votations, élections, service des urnes, scrutateurs, bureau électoral. Honoraires pour la vérification des comptes.
012	Exécutif	
0120	Exécutif	Conseil administratif, maire, adjoints, séances d'information, représentations, commissions de l'exécutif, promotions civiques.
02	Services généraux	
021	Administration des finances et des contributions	
0210	Administration des finances et des contributions	Administration des finances, service communal des contributions (taxe professionnelle communale).
022	Services généraux, autres	
0220	Services généraux, autres	Secrétariat communal, office du personnel. Administration-secrétariat des constructions, Protection des données (s'il s'agit d'un service transversal). Informatique, centre de traitement des données, centrale du matériel, archives communales, recensement, assurances (s'il s'agit d'un service transversal). Cotisations au groupement intercommunal d'informatique (SIACG). Cotisations à l'Association des communes genevoises (ACG). Gérance immobilière (si ce service gère à la fois des biens-fonds du patrimoine administratif et des biens-fonds du patrimoine financier; sinon: fonction concernée).
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	Bâtiments administratifs, mairie, maison communale, salle communale, bâtiments polyvalents (sauf en cas de fonction précise), tous les autres bâtiments publics, pour autant qu'ils ne relèvent pas d'une autre fonction. Entretien, conciergerie, électricité, gaz, mobilier et toutes autres charges liés à ces bâtiments ainsi que les revenus (loyers). Loyers de bureaux (sauf en cas de fonction précise).
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	
11	Sécurité publique	
111	Police	
1110	Police	Agents de la police municipale. Véhicule de la police municipale, frais d'habillement des agents municipaux. Services de sûreté, services de garde, Securitas. Bâtiment de la police.
112	Sécurité routière	
1120	Sécurité routière	Contrôleurs municipaux du stationnement et gardes auxiliaires. Amendes de stationnement.
14	Questions juridiques	
140	Questions juridiques	
1400	Questions juridiques (en général)	Office de l'état civil, contrôle des habitants, naturalisations. Bureau de l'égalité, consultations juridiques, droits politiques (frais liés aux référendums et aux initiatives municipales), marchés publics. Affichage (taxes et redevances pour procédés de réclame). Redevances d'utilisation du domaine public, droit de fouille, pour enseignes.
1406	Office régional de l'état civil	Offices régionaux de l'état civil. Si la commune fait partie d'un arrondissement pour l'Etat civil, les activités liées à celui-ci doivent être enregistrées dans cette fonction et non en 1400.
15	Service du feu	
150	Service du feu	
1500	Service du feu (en général)	Service du feu, compagnies des sapeurs pompiers, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 7101), réservoir d'eau d'extinction, véhicules des services du feu, caserne des pompiers. Sapeurs pompiers volontaires.

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
1506	Service du feu, organisation régionale	Services du feu régionaux (groupements intercommunaux, contrats d'affiliation). Part de la commune aux frais d'intervention du service d'incendie et de secours (SIS). Répartition des taxes des compagnies d'assurance contre l'incendie.
16	Défense	
162	Défense civile	
1620	Protection civile (en général)	Gestion des activités et des prestations de défense civile (protection civile notamment); élaboration de plans en cas de catastrophe; organisation d'exercices avec le concours d'institutions civiles et de la population civile; prestations opérationnelles ou soutien des forces de défense civile. Organisations de protection civile, cours, matériel de la protection civile, constructions de la protection civile, abris de protection civile, subventions aux abris de la protection civile.
1626	Organisations régionales de protection civile	Organisations régionales de protection civile (groupements intercommunaux, contrats d'affiliation). Si la commune fait partie d'un groupement intercommunal pour la protection civile, les activités liées à celui-ci doivent être enregistrés dans cette fonction et non en 1620.
163	Aide militaire à l'étranger, promotion de la paix	
1630	Aide militaire à l'étranger, promotion de la paix	Contribution à l'ONU ou à un autre organisme pour la promotion de la paix
2	FORMATION	
21	Scolarité obligatoire	
214	Ecoles de musique	
2140	Ecoles de musique	Ecoles de musique au niveau du cycle obligatoire, subventions aux écoles de musique.
217	Bâtiments scolaires	
2170	Bâtiments scolaires	Bâtiments de l'école primaire. Salles de gymnastique. Installations extérieures, préaux. Autres bâtiments et locaux destinés à l'enseignement.
218	Accueil de jour	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
2180	Accueil de jour	Accueil d'enfants et d'adolescents, y compris pour les repas, dans le cadre de l'école obligatoire (p. ex. écoles à horaire continu ou à journée continue [sans les charges liées à l'enseignement], services d'accueil d'élèves, écoles gardiennes, pause de midi surveillée ou cantines, encadrement pendant les heures marginales, parents de jour), subventions en faveur de telles offres (garderies et crèches: voir fonction 5451). Restaurants scolaires, activités parascolaires, GIAP.
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	
2192	Ecole obligatoire, autres	Tâches dans le domaine de la scolarité obligatoire (21) qui ne peuvent pas être rattachées à une fonction spécifique. Transport des élèves, bus scolaire, pédibus, patrouilleurs scolaires. Manifestations scolaires, classes de neige ou verte, journée de la jeunesse, journée du sport scolaire, courses scolaires, fête des écoles. Association des parents d'élèves.
29	Formation, autres	
299	Formation, non mentionné ailleurs	
2990	Formation, non mentionné ailleurs	Orientation professionnelle, sociétés d'école, sociétés éducatives, école des parents, formation des adultes, perfectionnement en économie familiale, tous les cours de formation continue suivis après la scolarité obligatoire.
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	
31	Héritage culturel	
311	Musées et arts plastiques	
3110	Musées et arts plastiques	Musées.
312	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	
3120	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	Etudes archéologiques, fouilles, restauration, monuments d'art et d'histoire, châteaux et châteaux forts, protection du patrimoine, protection des biens culturels, conservation des sites construits.
32	Culture, autres	
321	Bibliothèques	
3210	Bibliothèques	Bibliothèque communale, bibliobus. Société de lecture. Archives historiques ou littéraires.

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
322	Concerts et théâtre	
3220	Concerts et théâtre	Théâtre. Sociétés de chant, de théâtre et de musique. Cirque. Concerts, fanfares, orchestre.
329	Culture, non mentionné ailleurs	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	Encouragement à la culture, Conférence culturelle genevoises, chéquier culture. Culture villageoise, histoire locale, chronique locale, société folklorique, société des costumes, dames paysannes, manifestation culturelle. Fête nationale, drapeaux. Décoration des rues du village, décorations artistiques. Congrès, maison des congrès. Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, vivariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires.
33	Médias	
331	Films et cinéma	
3310	Films et cinéma	Films, cinéma.
332	Mass media	Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet; promotion d'écrivains, de l'édition de livres et de journaux; salons du livre et productions multimédias (centrales des imprimés des collectivités publiques: voir fonction 0220; fourniture de matériel destiné aux tâches de formation: voir domaine d'activité 2).
3320	Mass media (en général)	Télévision, radio. Presse, journal local. Livres. Multimédias. Site internet de la commune.
3321	Antennes collectives, téléréseau	Installation, exploitation et entretien d'antennes collectives et de téléréseaux propres pour la radio et la télévision. Participation aux coûts d'installations exploitées en commun.
34	Sports et loisirs	
341	Sports	
3410	Sports	Installations sportives, centres sportifs, terrains de sport, stades. Manifestations sportives, événements sportifs. Piscines en plein air et piscines couvertes. Patinoires. Saunas. Cours de natation et de gymnastique (sans le sport scolaire), Centres de tennis, boulodromes. Parcours Vita (parcours de santé). Allées d'équitation. Jeunesse et sport. Associations sportives et de tir (installations sportives liées à des institutions de formation: voir fonction 2170). Ports de plaisance, plages.
342	Loisirs	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
3420	Loisirs	Espaces verts, parcs publics. Service des parcs ou des espaces verts. Pelouses de jeu et places de jeu Robinson, terrains d'aventure. Chemins pédestres, chemins de rive et aménagement des rives. Jardins familiaux, places de camping, places de jeu. Foyers de vacances. Passeports vacances. Colonies et camps de vacances. Sortie des aînés, repas des aînés. Discothèque. Ludothèques. Centres de loisirs, centres de rencontre, maisons de quartier. [Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires: voir fonction 3290; installations de loisirs liées à des institutions de formation: voir fonction 2170].
35	Eglises et affaires religieuses	
350	Eglises et affaires religieuses	
3500	Eglises et affaires religieuses	Administration, gestion opérationnelle ou soutien des églises et des affaires religieuses. Soutien aux églises et aux affaires religieuses.
38	R&D culture, sports et loisirs, églises	
381	R&D culture et médias	
3810	R&D culture et médias	Administration, gestion opérationnelle ou soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine de la culture et des médias.
382	R&D sports et loisirs, Eglises	
3820	R&D sports et loisirs, Eglises	Administration, gestion opérationnelle ou soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine du sport, des loisirs et de la religion.
4	SANTE	
41	Hôpitaux, homes médicalisés	
412	Foyers pour personnes âgées, homes médicalisés	
4120	Foyers pour personnes âgées, homes médicalisés	Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements fonctionnant 24h sur 24 et accueillant des personnes pour un traitement ou une prise en charge résidentielle. Le séjour en home médicalisé peut être motivé par des raisons médicales ou sociales et il dure en principe un certain temps. Etablissements médico-sociaux, foyers pour personnes âgées (avec offre de soins), homes médicalisés, maisons de convalescence, bains thermaux.
42	Soins ambulatoires	
421	Soins ambulatoires	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
4210	Soins ambulatoires	Soins extrahospitaliers (maintien à domicile), aide familiale, sage-femme, centres de puériculture, sociétés de samaritains. IMAD, CMD.
422	Services de sauvetage	
4220	Services de sauvetage	Ambulances. Soutien (administration) à des institutions : police sanitaire, Rega (garde aérienne de sauvetage), secours sur l'eau. Sociétés de sauvetage, sauveteurs auxiliaires.
48	R&D santé	
480	R&D santé	
4800	R&D santé	Soutien pour : les laboratoires menant des recherches sur les causes de différentes maladies.
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	Désinfections, mesures d'hygiène. Information et conseils sanitaires.
5	SECURITE SOCIALE	
52	Invalidité	
523	Foyers pour invalides	
5230	Foyers pour invalides	Soutien d'établissements destinés à loger, employer, prendre en charge et promouvoir les personnes invalides; foyers pour personnes invalides, centres de réinsertion dans la vie normale, ateliers protégés, subventions aux centres pour handicapés de la vue et aux associations de handicapés de la vue, d'invalides, de personnes cérébro-lésées, d'infirmes, de personnes atteintes de la poliomyélite,..
524	Prestations aux invalides	
5240	Prestations aux invalides	Assistance aux personnes invalides.
53	Vieillesse et survivants	
533	Prestations aux retraités	
5330	Prestations aux retraités	Retraites, prestations aux retraités, rentes transitoires, indemnités de vie chère pour les retraités.
534	Appartements pour personnes âgées	
5340	Appartements pour personnes âgées	Appartements pour personnes âgées (sans offre de soins). [EMS et foyers pour personnes âgées: voir fonction 4120.]
535	Prestations de vieillesse	
5350	Prestations de vieillesse	Prestations et contributions de vieillesse non comprises dans les fonctions 5310 à 5340, institutions d'aide aux personnes âgées (p. ex. Pro Senectute), etc.

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
54	Famille et jeunesse	
544	Protection de la jeunesse	Mesures destinées à protéger les enfants et les adolescents.
5440	Protection de la jeunesse (en général)	Administration / subventions pour : Offices de la jeunesse, secrétariats de la jeunesse, protection de la jeunesse, pro juventute. FASe.
5441	Foyers pour enfants et adolescents	Foyers pour enfants et adolescents, maisons d'éducation, construction, gestion et entretien de foyers propres à la commune ou subvention en faveur d'autres foyers.
545	Prestations aux familles	
5450	Prestations aux familles (en général)	Centres de consultation conjugale et familiale, protection de la famille, aide à la famille, subventions en faveur de l'encadrement d'enfants en bas âge.
5451	Crèches et garderies	Institutions offrant un encadrement professionnel des enfants, subventions en faveur de telles institutions (accueil de jour en relation avec le domaine de la formation: voir fonction 2180). Crèches, espace de vie enfantine, pouponnières, jardins d'enfants, garderies d'enfants. Mamans de jour.
55	Chômage	
552	Prestations aux chômeurs	
5520	Prestations aux chômeurs	Prestations individuelles aux chômeurs; assistance aux chômeurs, soutien aux chômeurs, salaires sociaux, aides aux chômeurs en fin de droit.
559	Chômage, non mentionné ailleurs	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	Administration et prestations dans le domaine du chômage; offices du travail, recherche de travail, services de l'emploi, mesures relatives au marché du travail, programmes d'intégration et d'occupation destinés aux chômeurs et aux chômeurs en fin de droit.
56	Construction de logements sociaux	
560	Construction de logements sociaux	
5600	Construction de logements sociaux	Administration, construction, entretien et exploitation de logements sociaux; prestations de soutien telles qu'allocations de loyer, aides pour le logement (encouragement à la construction de logements: voir fonction 7900).
57	Aide sociale et domaine de l'asile	
571	Subsides	
5710	Subsides	Compléments communaux aux subsides cantonaux (sans les primes d'assurance-maladie).
572	Aide matérielle	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
5721	Aide matérielle à bien plaire	Aide matérielle à bien plaire en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement.
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés	Prestations ou soutien dans le domaine de la politique en matière d'asile et de réfugiés; encadrement des requérants d'asile, aide aux réfugiés, promotion de l'intégration, rémunération des personnes encadrant les réfugiés, location de logements, contributions en faveur des requérants d'asile, frais de rapatriement.
579	Assistance, non mentionné ailleurs	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	Tâches du domaine de l'assistance ne pouvant être rattachées à aucune fonction spécifique. Autorité sociale, secrétariat des affaires sociales. Sociétés d'utilité publique, institutions de bienfaisance. Secours d'hiver. Contributions aux caisses-maladie pour personnes dans le besoin. Subventions pour aides ménagères, repas à domicile.
58	R&D domaine social	
580	R&D domaine social	
5800	R&D domaine social	Administration, gestion opérationnelle ou soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine social.
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	
592	Actions d'entraide dans le pays	
5920	Actions d'entraide dans le pays	Prestations à vocation d'aide, parrainage de communes en difficulté dans le pays; prestations d'entraide bénévoles au profit d'autres cantons ou communes, parrainages d'autres communes, actions d'entraide dans le pays.
593	Actions d'entraide à l'étranger	
5930	Actions d'entraide à l'étranger	Contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.). Contributions à l'aide au développement. Aide humanitaire à l'étranger. Actions d'entraide à l'étranger. Allocation de x% du budget à l'aide économique aux pays en voie de développement.
6	TRANSPORTS	
61	Circulation routière	
615	Routes communales	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
6150	Routes communales	Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes communales. Parkings couverts, parcs de stationnement, parkings d'échange P+R. Parcomètres. Pavages. Déblaiement de la neige. Signalisation. Eclairages des rues. Numérotation des immeubles. Installations piétonnières. Pistes cyclables. Parkings pour vélos. Giratoires. Seuils de ralentissements. Zones 30km/h. Zones macarons. Trottoirs.
618	Routes privées	
6180	Routes privées	Routes appartenant à des particuliers, pour autant qu'elles ne soient pas uniquement affectées à l'agriculture et à la sylviculture.
619	Routes, non mentionné ailleurs	
6190	Routes, non mentionné ailleurs	Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec des routes qui ne relèvent pas des fonctions 6110 à 6180; centre d'entretien (pour autant qu'il ne relève pas d'une autre fonction). Voirie.
62	Transports publics	
621	Infrastructure ferroviaire	
6210	Infrastructure ferroviaire	Infrastructures destinées au trafic ferroviaire, subventions pour les gares et les lignes de chemin de fer, lignes de chemin de fer privées.
622	Trafic régional et d'agglomération	
6220	Trafic régional et d'agglomération	Subventions d'exploitation versées aux CFF et aux entreprises concessionnaires assurant le trafic régional; entreprises de transport régionales du trafic général. Transports publics genevois (TPG). Construction, entretien et nettoyage des abris des TPG. Charges (couverture du déficit, subventions d'investissement, etc.) des transports publics communaux ou intercommunaux et aux TPG. Noctambus.
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	Tâches et subventions dans le domaine des transports publics (62) qui ne peuvent être rattachées à une fonction spécifique. Taxis, droit de stationnement des taxis. Cartes journalières des CFF. Mobility.
63	Transports, autres	
631	Navigation	
6310	Navigation	Soutien à des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la mise en place et à l'entretien de réseaux de navigation. Aménagement et entretien des ports. Subventions aux sociétés de navigation.

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
633	Autres systèmes de transport	
6330	Autres systèmes de transport	Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la construction et à l'entretien des autres systèmes de transport. Téléphériques, télésièges.
634	Planification générale des transports	
6340	Planification générale des transports	Autres tâches ne pouvant être rattachées à une fonction spécifique dans le domaine des transports. Conception des transports en général, conception globale des transports.
64	Télécommunications	
640	Télécommunications	
6400	Télécommunications	Soutien ou administration des activités ayant trait à la mise en place, à l'extension, à l'amélioration, à l'exploitation et à l'entretien de réseaux de télécommunications (systèmes postaux, téléphoniques, télégraphiques ou sans fil, transmission par satellites); fibre optique, réseaux de communications, poste, services postaux (antennes collectives et téléréseau : voir fonction 3321).
68	R&D transports et télécommunications	
681	R&D transports	
6810	R&D transports	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine des transports.
682	R&D télécommunications	
6820	R&D télécommunications	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine des télécommunications.
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
71	Approvisionnement en eau	
710	Approvisionnement en eau	Administration ou soutien des activités ayant trait à l'approvisionnement en eau; mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement non commerciaux.
7100	Approvisionnement en eau (en général)	Fontaines publiques.
7101	Station de pompage [entreprise communale]	Installation, exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau propres. Participation aux coûts d'installations exploitées en commun. Hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 150x).
72	Traitement des eaux usées	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
720	Traitement des eaux usées	Construction, entretien, exploitation ou soutien de systèmes d'évacuation et d'installations de traitement des eaux usées.
7200	Traitement des eaux usées (en général)	Protection des eaux. Toilettes publiques. W.C. pour chiens, robidog, emplacements destinés aux chiens.
7201	Traitement des eaux usées [entreprise communale]	Doivent être comptabilisées les activités qui n'entrent pas dans le périmètre du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) : Drainages agricoles, sacs de routes, raccords privés, collecteurs privés communaux (routes, places, parcs, plages). Exploitation et entretien d'équipements d'assainissement privés. Part privée des équipements collectifs.
7202	Stations d'épuration des eaux	Installation, exploitation et entretien d'une station d'épuration propre. Participations aux coûts d'une station exploitée en commun.
7206	Assainissement des eaux, équipements publics (FIA)	Doivent être comptabilisées les activités qui entrent dans le périmètre du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) : Canalisations pour eaux usées et pluviales, ouvrages de gestion des eaux. Stations de pompage des eaux usées, ouvrages spéciaux. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), études de planification. Part communale des équipements collectifs.
73	Gestion des déchets	
730	Gestion des déchets	Mise en place, exploitation, entretien et extension de systèmes de collecte, de traitement et d'élimination des déchets.
7300	Gestion des déchets (en général)	Elimination des déchets carnés, participation aux frais du CIDEC. Incinération des dépouilles animales.
7301	Gestion des déchets [entreprise communale]	Décharges publiques, ordures ménagères, décharges à compartiments multiples, enlèvement du verre et des déchets encombrants, collecte séparée des déchets, huiles usées, ferraille, gravats, etc.. Déchetteries, éco-points. Voirie (quote-part). Participation aux coûts d'installations exploitées en commun.
7302	Usines d'incinération des ordures ménagères [entreprise]	Installation, exploitation et entretien d'usines d'incinération des ordures ménagères. Participation aux coûts d'usines exploitées en commun (GICORD).
74	Aménagements	
741	Corrections de cours d'eau	
7410	Corrections de cours d'eau	Réalisation, exploitation, entretien ou extension de corrections de cours d'eau; entretien des eaux publiques, correction des eaux, écluses, régulation des lacs.
75	Protection des espèces et du paysage	
750	Protection des espèces et du paysage	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
7500	Protection des espèces et du paysage	Mesures et activités visant à protéger et à permettre la réimplantation d'espèces animales et végétales, à protéger et à reconstituer des écosystèmes et des biotopes, ainsi qu'à protéger et à reconstituer des paysages naturels ou semi-naturels; protection de la nature, protection du paysage, réserves naturelles, zones écologiques, mesures de protection, protection des espèces, étangs, biotopes, biodiversité, associations de protection de la nature.
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	
761	Protection de l'air et du climat	
7610	Protection de l'air et du climat	Mesures et activités visant à réduire les émissions atmosphériques ou la concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, ainsi que mesures et activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de gaz ayant une incidence négative sur la couche d'ozone stratosphérique; protection du climat, protection de l'air, émissions atmosphériques, contrôles des émanations de fumée, contrôles des chaudières à mazout.
769	Lutte contre la pollution de l'environnement, non mentionné ailleurs	
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement, non mentionné ailleurs	Mesures et activités visant à protéger et à assainir le sol et les eaux souterraines (assainissement des sites contaminés), à protéger du bruit et des vibrations ainsi que du rayonnement. Campagnes d'économie d'énergie, mesures d'économie d'énergie (par ex. label 'Cité de l'énergie').
77	Protection de l'environnement, autres	
771	Cimetières, crématoires	
7710	Cimetières, crématoires	Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, office des ensevelissements, frais d'enterrement, entretien des cimetières, jardiniers de cimetières.
7716	Cimetières, organisations régionales	Organisations régionales chargées des cimetières (groupements intercommunaux, contrats d'affiliation).
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	
7790	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	Activités ayant trait à la protection de l'environnement et ne pouvant être rattachées à un domaine particulier. Office de l'environnement.
78	R&D protection de l'environnement	
781	R&D environnement	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
7810	R&D environnement	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine de la protection de l'environnement.
782	R&D aménagement du territoire	
7820	R&D aménagement du territoire	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine de l'aménagement du territoire.
79	Aménagement du territoire	
790	Aménagement du territoire	
7900	Aménagement du territoire (en général)	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement régional, aménagement local, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements sans limites de revenus (construction de logements sociaux: voir fonction 5600). Plans d'aménagement (plans directeurs localisés), plans d'affectation, plans d'urbanisme, améliorations foncières, remaniements parcellaires.
7906	Groupes régionaux d'aménagement	Groupes régionaux d'aménagement (groupements intercommunaux, contrats d'affiliation). Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,
8	ECONOMIE PUBLIQUE	
81	Agriculture	
812	Améliorations structurelles	
8120	Améliorations structurelles	Mesures visant à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques en zone rurale, soutien sous forme d'aides à l'investissement; améliorations structurelles dans l'agriculture, remaniements parcellaires, améliorations foncières, chemins agricoles, améliorations des conditions d'exploitation, vulgarisation agricole, recensement des exploitations agricoles, constructions rurales, acquisition de machines agricoles, crédits d'investissement. Améliorations foncières. Remaniements parcellaires. Chemins agricoles.
814	Améliorations de la production végétale	
8140	Améliorations de la production végétale	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de la production végétale; surveillance et contrôle dans le domaine de la production végétale; offices de la culture des champs, production végétale, arboriculture et viticulture, apiculture, vulgarisation en matière de sols et d'engrais, protection des plantes, lutte contre les parasites (feu bactérien).

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
82	Sylviculture	
820	Sylviculture	
8200	Sylviculture	Forêts.
84	Tourisme	
840	Tourisme	
8400	Tourisme	Tourisme, offices du tourisme. Brochures publicitaires.
85	Industrie, artisanat et commerce	
850	Industrie, artisanat et commerce	
8500	Industrie, artisanat et commerce	Subventions dans le domaine économique, promotion économique, promotion de la place économique, promotion du commerce, industrie et artisanat, commerce, expositions d'artisanat, promotion des places d'apprentissage, protection des travailleurs, protection des consommateurs, approvisionnement économique du pays, stockage obligatoire, voie industrielle.
87	Combustibles et énergie	
871	Electricité	Production, distribution et commercialisation de l'électricité; mise sur pied et exploitation de systèmes d'approvisionnement en électricité; soutien de l'industrie d'approvisionnement en électricité, ainsi que des dépenses destinées à d'autres installations (p. ex. éoliennes ou solaires); bassins d'accumulation, usines électriques, approvisionnement en électricité, installations de chauffage à distance.
8710	Electricité (en général)	Taxes et prestations d'usines électriques, financements compensatoires, redevances de concession. Redevances des SIG.
8711	Usine électrique - réseau électrique [entreprise communale]	Installation, exploitation et entretien de réseaux électriques propres (réseaux de transport et de distribution), participation aux coûts de réseaux électriques exploités en commun.
873	Energie non électrique	Mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement en énergie non électrique; production, commercialisation et mise en valeur de la chaleur sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'air chaud; géothermie; énergie non électrique solaire ou éolienne; chauffage à distance.
8730	Energie non électrique (en général)	Energies alternatives, ressources géothermiques.
8731	Entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique [entreprise communale]	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun (chauffages à plaquettes de bois: voir fonction 8791).
879	Combustibles, non mentionné ailleurs	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
8790	Combustibles, non mentionné ailleurs (en général)	Combustibles comme l'alcool, le bois et les déchets de bois, la bagasse (fibre de canne à sucre) et d'autres combustibles issus de matières non commercialisées; combustibles non mentionnés ailleurs, autres énergies.
8791	Entreprises de chauffage à distance, combustibles, non mentionné ailleurs [entreprise communale]	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun; chauffages à plaquettes de bois (entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique: voir fonction 8731).
88	R&D activités économiques	
881	R&D agriculture	
8810	R&D agriculture	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine de l'agriculture.
882	R&D sylviculture, chasse et pêche	
8820	R&D sylviculture, chasse et pêche	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans les domaines de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.
883	R&D combustibles et énergie	
8830	R&D combustibles et énergie	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine des combustibles et de l'énergie.
884	R&D autres activités économiques	
8840	R&D autres activités économiques	Soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine des autres activités économiques.
89	Autres exploitations artisanales	
890	Autres exploitations artisanales	
8900	Autres exploitations artisanales	Activités économiques ne pouvant être rattachées à une fonction particulière; gravières, séchoirs à foin, séchoirs à fruits et légumes, congélateurs, abattoirs.
9	FINANCES ET IMPÔTS	
91	Impôts	
910	Impôts	
9100	Impôts communaux généraux	Impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques). Impôts sur le bénéfice et sur le capital (personnes morales). Impôts à la source. Impôts sur les prestations en capital. Imputation forfaitaire d'impôt. Fonds de péréquation des personnes morales. Frais de perception sur les impôts, dissolutions de provisions fiscales. Produits de la réalisation d'ADB détenus par l'AFC. Taxe professionnelle communale.
9101	Impôts spéciaux	Impôts sur les chiens.

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
92	Conventions fiscales	
920	Conventions fiscales	
9200	Conventions fiscales	Remboursements d'impôts à la collectivité d'un autre Etat, définis par convention; conventions fiscales. Compensation financière en faveur des communes frontalières françaises.
93	Péréquation financière et compensation des charges	
930	Péréquation financière et compensation des charges	
9300	Péréquation financière et compensation des charges	Péréquation financière intercommunale selon loi B 6 08.
94	Quotes-parts aux recettes de la Confédération	
940	Quotes-parts aux recettes de la Confédération	
9400	Quotes-parts aux recettes de la Confédération	La répartition des parts aux recettes de la Confédération suit le plan comptable harmonisé MCH2; quotes-parts aux recettes de la Confédération, parts de cantons aux recettes de la Confédération.
95	Quotes-parts, autres	
950	Quotes-parts, autres	
9500	Quotes-parts, autres	Quotes-parts des communes à des recettes cantonales non affectées. Part sur les ventes volontaires aux enchères publiques (versées par l'Etat de Genève).
96	Administration de la fortune et de la dette	
961	Intérêts	
9610	Intérêts	Intérêts du capital, produits des titres. Intérêts actifs. Intérêts passifs. Intérêts moratoires. Intérêts rémunératoires.
962	Frais d'émission	
9620	Frais d'émission	Commissions, redevances et frais relatifs aux titres. Commissions et émoluments en relation avec l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc.
963	Biens-fonds du patrimoine financier	

FONCTION	DÉSIGNATION	REMARQUES
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	Biens-fonds (propriété foncière) à vocation de placement en capital, pouvant être aliénés et ne servant pas à l'activité administrative. Construction et entretien ainsi que revenus des biens-fonds du patrimoine financier (immeubles locatifs, terrains de réserve, restaurants, auberges communales), Gérance immobilière pour les biens-fonds du patrimoine financier. Gains et pertes comptables sur les biens-fonds du PF.
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	Patrimoine financier ne pouvant être rattaché à une fonction particulière. Gains et pertes comptables sur le patrimoine financier ainsi que rectifications de ce patrimoine (sans les biens-fonds). Commissions et émoluments à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts. Commissions et taxes d'opérations de négoce. Agio, disagio. Emoluments de gestion de dépôts.
97	Redistributions	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	Redistribution de la taxe sur le CO2 par la Confédération.
99	Postes non répartis	
990	Postes non répartis	
9900	Postes non répartis	Postes non répartis.
995	Charges et revenus neutres	
9950	Charges et revenus neutres	Ressources non affectées, allouées par des tiers.
999	Clôture	
9990	Clôture	

Annexe 2

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



Rapport d'activités 2019

Créé en 2001, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève est constitué des organisations suivantes:

- Asloca
- Association bolivienne de Genève
- Bolivia 9
- Camarada
- Caritas
- Centre de Contact Suisses Immigrés
- Centre social protestant
- Cetim
- Communauté de base du Pont d'Arve
- Communauté genevoise d'action syndicale
- Conférence universitaire des associations d'étudiants
- Coordination Asile Genève
- Elisa Asile
- Espace 360
- Espace Solidaire Pâquis
- Évangile et Travail
- Geneva Forum for Philippine Concerns
- Ligue suisse des Droits de l'Homme
- Maison Kultura
- OSEO Genève
- Parti socialiste genevois
- Parti du Travail
- Permanences volantes de l'EPER
- Pluriels
- Association pour la Promotion des Droits Humains
- Société pédagogique de Genève
- Solidarités
- SYNA
- Syndicat SIT
- Syndicat des services publics
- Syndicom
- UNIA Genève
- Université Populaire Albanaise
- Les Verts

Introduction: le mot de la présidente et du coordinateur

En 2019, plus de 1'000 demandes sont parvenues au Collectif de soutien aux sans-papiers. Ce chiffre symbolique raconte à lui tout seul la nouvelle dimension prise par le Collectif depuis quelques années. Plusieurs éléments expliquent l'ampleur de cette demande. D'une part, avec la fermeture des permanences spécifiques mises sur pied pendant l'opération Papyrus (qui s'est terminée fin 2018), le Collectif est (re) devenu une porte d'entrée majeure pour tout renseignement émanant ou concernant les sans-papiers. D'autre part, le Collectif a acquis ces dernières années une expertise et de la notoriété – le travail de fond auprès des sans-papiers et des partenaires sociaux porte ses fruits.

Le dispositif de primo-information mis sur pied fonctionne et s'insère dans le réseau d'information et de soutien aux migrant-e-s au niveau cantonal. En outre, en tant qu'association faitière, le Collectif a continué à jouer son rôle d'interlocuteur auprès des institutions, que ce soit les administrations concernées ou les autorités politiques.

Cette reconnaissance progressive et cette croissance continue des sollicitations dont fait l'objet le Collectif n'ont toutefois pas été suivies par une croissance correspondante des moyens financiers. Le dispositif d'information sociale telle qu'existant actuellement, avec les permanences et les séances d'informations publiques, est tributaire de nouveaux soutiens à rechercher et confirmer chaque année.

Et pourtant, les besoins sont là et sont énormes. L'opération Papyrus aura permis de mettre en lumière l'existence de milliers de personnes vivant et travaillant à Genève et de régulariser près de 3'000 d'entre elles. Mais des milliers d'autres continuent et y vivre et travailler, souvent dans des conditions très précaires. Il n'est plus possible de fermer les yeux sur cette réalité.

Brigitte Schneider-Bidaux
Présidente

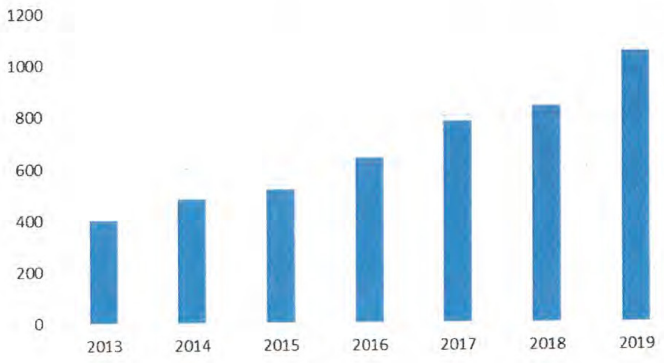
Alessandro De Filippo
Coordinateur

1. Le dispositif d'information sociale

1.1 L'augmentation continue des demandes

L'augmentation régulière des demandes depuis 2013, année où nous avons commencé à répertorier le nombre, le type et la provenance des demandes parvenant au Collectif, saute aux yeux. La fermeture des permanences Papyrus fin 2018 explique en partie le fait que le flux des questions se soit en grande partie reporté sur les permanences du Collectif en 2019. Mais ce n'est pas la seule explication. Le travail de fond opéré ces dernières années auprès des communautés de migrant-e-s et des partenaires sociaux porte ses fruits et confère au Collectif une expertise conséquente, une capacité à répondre et à réorienter sur toutes les différentes problématiques touchant les personnes vivant et travaillant à Genève sans statut légal à Genève (ci-après les « sans-papiers »).

Le millier de demandes traitées en 2019 représente aussi un plafond en regard des moyens actuels du Collectif. En effet, pour répondre à toutes ces demandes, deux permanences hebdomadaires sans rendez-vous ont été tenues de manière ininterrompue durant toute l'année, sans parler des séances d'informations collectives ou des rendez-vous données ponctuellement en dehors des horaires des permanences. Nous ne pouvons pas étendre le temps. La capacité à traiter les demandes est en lien avec les moyens financiers octroyés pour l'encadrement. Si le soutien se maintient, le Collectif peut continuer à répondre à toutes les demandes. Inversement, une baisse du soutien impliquerait l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations et un inévitable redimensionnement du dispositif d'information social.



1.2 Les permanences

Les permanences d'information représentent la pièce centrale du dispositif d'information sociale du Collectif. En 2019, le Collectif a tenu ces permanences deux fois par semaines sans interruption durant toute l'année. Sans rendez-vous préalables, ces permanences représentent un accès facile et immédiat à l'information pour les sans-papiers mais aussi pour leurs employeurs et pour les intervenants sociaux et éducatifs travaillant en proche contact avec cette population.

En raison de l'organisation du travail spécifique et parfois très contraignante dans l'économie domestique, le Collectif a aussi proposé durant cette année des permanences ponctuelles les samedis matins, afin de pouvoir recevoir les personnes travaillant à plein temps et vivant sur leur lieu de travail. Le succès remporté par ces permanences du samedi témoigne de la pertinence de cette offre.

Les permanences font l'objet d'un soutien financier spécifique. En 2019, le financement conjoint de la Loterie Romande et du fonds de bienfaisance de la Ville de Genève qui avait permis de rouvrir les permanences depuis le 1er juillet 2017 a pris fin au 30 juin 2019. Le 2ème semestre a pu être financé par le BIE et les permanences ont ainsi pu rester ouvertes toute l'année.

1.3 Les séances d'information

En 2019, le Collectif a participé et animé 9 séances d'information.

Parmi celles-ci, près de la moitié concernaient les possibilités de formations et de régularisation des jeunes sans-papiers. Le Collectif est intervenu dans deux séances à l'attention des intervenants sociaux, une fois pour les conseillers sociaux du C.O et une autre fois à l'OFPC à l'attention des conseillers d'orientation du C.O. Ces séances sont précieuses car elles permettent une collaboration tout au long de l'année avec les intervenants sociaux des écoles. Deux autres séances étaient organisées à l'attention des parents des jeunes sans-papiers fréquentant l'école post-obligatoire, dont la traditionnelle séance de rentrée à Accès II.



Les autres séances d'informations ont été à l'attention des principales communautés concernées par la problématique de l'absence de statut légal, en l'occurrence les communautés mongoles, philippines et latino-américaines hispanophones. Dans ces séances ont été évoqué tant les possibilités et conditions de régularisation que l'accès aux assurances sociales, à la santé, à la formation ou à la justice.

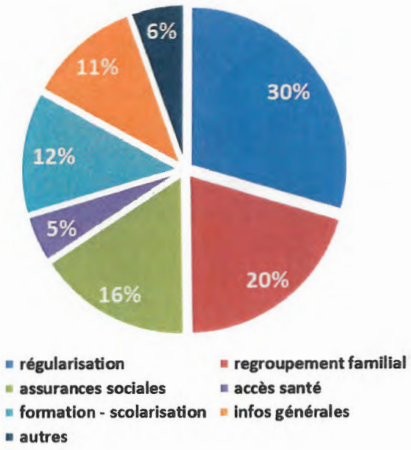


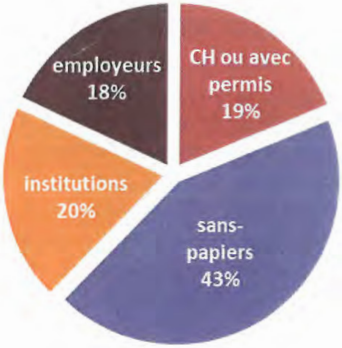


1.4 Quelles demandes ?

- **Quelles thématiques ?**

La moitié des questions traitées par le dispositif d'information sociale du Collectif en 2019 concernait directement les procédures de régularisation, que ce soit à travers la demande de permis pour cas de rigueur ou pour regroupement familial. L'aspiration a sortir de l'ombre et rejoindre un statut légal reste omniprésent. À noter l'augmentation des questions regardant les possibilités de formation des jeunes sans-papiers. Cette problématique deviendra vraisemblablement de plus en plus centrale ces prochaines années.





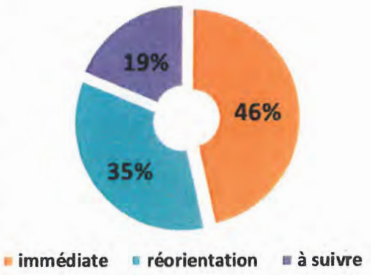
- **Provenance des demandes ?**

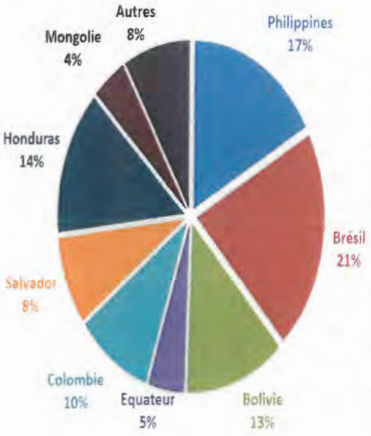
La diversité de la provenance des demandes met en lumière la fonction de lien social du Collectif. Le fait que plus de la moitié des demandes ne proviennent pas de sans-papiers mais des employeurs, institutions ou personnes proches est le signe que la présence de personnes vivant et travaillant à Genève concerne l'ensemble de la socié-

- **Quelles réponses ?**

En comparant les chiffres de 2019 avec les années précédentes, il apparait que la proportion de réponses immédiates par rapport aux situations demandant un suivi a continué à augmenter, ce qui est un bon signe. En effet, le Collectif a mis sur place un dispositif de primo-information et n'a pas pour vocation de suivre des situations sur le moyen et long terme. Les situations demandant un suivi – toujours limitée à l'aide pour la constitution de dossiers de régularisation et aux accompagnements ponctuels pour des demandes d'attestations en vue de préparation de mariage – sont aussi à mettre en rapport avec la surcharge chronique qui affecte les divers services juridiques compétents et membres du Collectif (Caritas, CSP et CCSI).

À noter aussi dans les dossiers demandant plus de suivi la présence de victimes, de violence, de traite, de prêts usuriers et de marchands de sommeil. Dans ces cas, le Collectif joue un rôle central et met les victimes en relations avec les divers intervenants du réseau, que ce soit la LAVI, le secteur traite du CSP, des services juridiques, du soutien psychologique ou encore des avocats pour l'aspect pénal.





- **Nationalités concernées ?**

En 2019, La répartition entre les différentes nationalités concernées par des demandes reste très variée. À noter, à côté des communautés traditionnellement concernées (philippine, bolivienne, brésilienne et colombienne), l'accroissement progressif de demandes provenant des communautés centraméricaines du Honduras et du Salvador. Enfin, les « autres » nationalités concernent essentiellement des ressortissants d'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et du Sénégal.

2. Le travail de représentation politique et de coordination

Le Collectif est une association faîtière regroupant une trentaine d'organisations actives dans la défense des sans-papiers (œuvres d'entraide, permanences juridiques, associations de migrant-e-s, syndicats, partis politiques, communautés religieuses). De ce fait, le Collectif a un rôle de représentation et d'interlocuteur auprès des autorités.

2.1 Après l'opération Papyrus

L'opération Papyrus s'est terminée comme prévu le 31 décembre 2018. À ce moment, près d'un tiers des dossiers déposés étaient encore en cours d'instruction auprès des autorités cantonales (OCPM) et fédérales (SEM). Le Collectif a donc continué a participer activement aux groupes de suivi réunissant les différentes administrations publiques concernées (l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) ainsi que les associations défendant les droits des sans-papiers (le Collectif lui-même, le syndicat SIT, le Centre de Contact Suisses-Immigrés et le Centre social protestant, rejoints par Caritas, les permanences volantes de l'EPER et le syndicat UNIA). Les groupes de suivi se réunissent régulièrement et ont comme objectif d'accompagner le processus, de veiller à son bon déroulement. Le fait qu'un bon tiers des dossiers étaient encours en traitement a rendu nécessaire le maintien des groupes de suivi. La collaboration entre les institutions et les associations a été l'un des aspects marquant de l'opération Papyrus, avec le Collectif comme trait d'union.

2.2 La Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE)

En 2019, le Collectif a continué à coordonner et organiser les travaux de la PAADE réseau informel de services juridiques et sociaux actifs dans la défense du droit des étrangers, quel que soit leur statut. La PAADE se réunit régulièrement afin d'échanger sur les nouveautés et diverses pratiques dans le cadre de la Loi sur les Etrangers et l'Intégration (LEI). L'autre objectif de la PAADE réside dans la proposition et l'organisation de rencontres régulières avec la direction de l'OCPM. Ces rencontres représentent une opportunité d'échange avec les autorités et permettent aux organisations membres de la PAADE d'être à jour sur les différentes pratiques et procédures.

2.3 Contacts avec le Département de l'Instruction Publique (DIP)

Depuis des années le Collectif entretient des rapports réguliers et de collaboration avec divers services du Département de l'instruction publique (DIP). Il a déjà été fait état plus haut des séances d'information à l'attention les conseillers sociaux et d'orientation du C.O. ainsi que des liens réguliers tissés avec l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (Accès II).

Parallèlement, le Collectif a été invité à participer depuis 2017 aux travaux de la commission consultative sur l'école inclusive.

La présence de nombreux enfants et jeunes sans-papiers, que ce soit dans l'école obligatoire ou post-obligatoire, en filières d'insertion ou en classe ordinaires, posent des questions fondamentales. Malgré leur absence de statut et leur condition souvent précaire, ces enfants et jeunes, parfois même nés ici, font partie de notre société. Beaucoup ne connaissent pas ou peu leurs pays d'origine. Trouver des solutions et leur proposer un avenir, que ce soit en terme de possibilités de formation ou de régularisation est une préoccupation centrale pour le Collectif.

2.4 Le travail de coordination

En tant que faitière, le Collectif a forcément un rôle de coordination à l'interne entre toutes les organisations membres du Collectif, et plus particulièrement entre les organisations membres du comité du Collectif. À côté de cette tache naturelle de coordination, le Collectif s'est retrouvé à devoir affronter des tâches complexes et un travail de coordination plus vaste sur des problématiques spécifiques.

Du fait de sa situation de primo-information, de la facilité d'accès à ses permanences, la notoriété et de la confiance acquise au cours des années au sein des associations et communautés de migrant-e-s, le Collectif est aussi régulièrement sollicité par des personnes victimes de violences (sexuelles, conjugales et autres), victimes de prêts usuriers ou encore victimes de marchands de sommeil. Le trait commun entre toutes ces victimes est l'extrême fragilité de leurs situations du fait de l'absence de statut légal, et partant de là la difficulté à pouvoir se défendre et de recourir à la protection de la police et de la justice. Le Collectif s'est donc progressivement retrouvé au centre d'un réseau comprenant les différents intervenants qui aident, soutiennent et défendent les victimes, avocats privés pour l'aspect pénal, services juridiques pour l'aspect séjour, le Centre LAVI de défense des victimes, le service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains du CSP, l'ASLOCA, les associations de migrant-e-s ou encore les autorités ou corps de police suivant les situations spécifiques. Devant l'ampleur de la tâche, ce travail de coordination n'a fait que commencer en 2019 et demandera à être renforcé ces prochaines années.

3. Sensibilisation, réseau, médias et recherches

Les années d'expérience en termes d'information sociale et de discussions avec les autorités politiques ont contribué à forger une expertise unique sur les problématiques touchant les sans-papiers. Les centaines d'entretiens individuels, les dizaines de séances d'information collective, les participations actives aux séances de réseau associatif, la diversité des publics s'adressant aux Collectif, les contacts réguliers et constructifs avec les institutions concernées, tout ceci a contribué à une connaissance pointue des réalités de terrain et du cadre légal et sociétal dans lequel s'inscrit la réalité des travailleuses et travailleurs sans-papiers.

Du fait de son expertise en la matière, le Collectif répond à différents types de sollicitations venant des médias, de projets de recherche, de groupes de réflexion ou alors à l'occasion d'évènements particuliers.

En 2019, la fin de l'opération Papyrus et les perspectives ouvertes par cette dernière ont été un thème récurrent des divers médias s'étant adressés au Collectif.

Concernant les projets de recherche, le Collectif a répondu à près d'une dizaine de demandes sous forme d'entretiens ou de questionnaires, provenant tant d'étudiant-es universitaires, en HETS ou encore en maturité sociale.

Pour les groupes de réflexion, le Collectif a été sollicité par le Groupe d'échanges sur les questions interculturelles liées à la jeunesse (GEQILJ).

Parallèlement, les permanents du Collectif continuent à se former en assistant à des présentations ou tables rondes sur des problématiques touchant de près les sans-papiers, comme celles sur les regroupements familiaux à l'HETS ou sur la traite des êtres humains au CSP.

Enfin le Collectif a été sollicité pour intervenir dans le cadre de de l'hommage aux saisonniers organisés par la ville de Meyrin le 21 novembre. Ce café-citoyen s'inscrivait dans le cadre plus large de la très belle exposition «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931–2019». Le Collectif avait d'ailleurs été consulté il y a quelques années dans le groupe de réflexion ayant préparé l'exposition, l'idée étant de tracer un lien entre saisonniers et sans-papiers. C'est justement ce lien entre passé et présent, ce travail trop souvent invisibles des sans-papiers que le Collectif a à cœur de mettre en avant lors de ces différentes interventions et contributions.



4. À l'interne

4.1 AG 2019

L'Assemblée générale du Collectif de soutien aux sans-papiers a eu lieu le 7 mai 2019 dans les locaux des permanences volantes de l'EPER.

Membres du comité élu-e-s à l'unanimité de l'assemblée générale :

Alexandre Schmid, Miguel Kessler (Caritas), Gaëlle Martinez, Lisandro Nanzer (EPER – Les Permanences volantes), Silvia Marino (Bolivia 9), Giulia Willig, Alejo Patino (UNIA), Thierry Horner (SIT), Marianne Halle (CCSI), Brigitte Schneider-Bidaux (les Verts), Emmanuel Deonna, Gabriel Barta (PSG), Sophie Bagnoud (CSP), Alessandro De Filippo (coordinateur)

Charges électives, personnes élu-e-s à l'unanimité de l'assemblée générale :

Présidence : Brigitte Schneider-Bidaux.

Vice-présidence : Marianne Halle

Trésorerie : Gabriel Barta

Coordinateur : Alessandro De Filippo

Collaboratrice en appui aux permanences : Lidia Saraiva

Conformément aux statuts, le bureau du Collectif a été désigné lors de la séance successive de comité le 11 juin 2019.

Composition du bureau :

Marianne Halle (CCSI), Brigitte Schneider-Bidaux (les Verts), Gabriel Barta (PSG), Alexandre Schmid (Caritas), Alessandro De Filippo (coordinateur)

4.2 Comptes 2019, résultats et commentaire

La subvention ordinaire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève est le socle financier du Collectif. Cumulée avec les cotisations et dons des membres et avec le soutien financier ponctuel de communes genevoises, elle permet au Collectif d'assurer ses tâches de base en tant qu'association faitière, à savoir d'être l'interlocuteur des autorités politiques et administratives concernées, d'assure la coordination à l'interne entre les organisations membres et la coordination du réseau sur des problématiques spécifiques touchant les sans -papiers et enfin de pouvoir offrir un service de primo-information.

C'est justement l'augmentation régulière des demandes depuis 2013, qu'elles proviennent de sans-papiers, de partenaires associatifs ou des institutions, qui a amené le Collectif à développer et renforcer son dispositif d'information sociale incarné dans les permanences bihebdomadaires d'information sociale sans rendez-vous et dans les séances d'information collective. Ce dispositif a été soutenu financièrement par la Loterie Romande et le Fonds de Bienfaisance de la Ville de Genève du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, date à laquelle ce soutien a pris fin. Un soutien exceptionnel du Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE) a permis au Collectif de garder son dispositif d'information sociale pour le 2ème semestre 2019.

Le maintien ou pas de ce dispositif pour 2020 dépendra donc de la possibilité de trouver un soutien financier spécifique pour lequel des demandes sont en cours. L'incertitude face à l'avenir du dispositif d'information sociale est malheureusement toujours de mise.

En ce qui concerne les résultats de l'exercice 2019, le Collectif boucle ses comptes avec un bénéfice de CHF 6'205.70.- C'est un bon résultat, puisque après plusieurs années en déficit et un exercice 2017 stabilisé, le Collectif n'est pas dans les chiffres rouges pour la troisième année consécutive. Il s'agit d'une bonne nouvelle puisque le Collectif continue de souffrir d'un petit manque structurel de recettes par rapport aux dépenses. Ce décalage d'environ CHF 4'000.- annuels provient de la lente érosion des membres (et donc des cotisations) d'une part et de l'augmentation des charges sociales d'autre part. Au-delà du résultat positif de cette année, la question de ce décalage récurant entre recettes et dépenses reste posée.

L'explication principale de ce bénéfice réside d'une part dans les économies faites dans les coûts généraux, comme par exemple celles sur les frais de graphisme et d'impression du présent rapport d'activité, et d'autre part dans l'augmentation des recettes dues entre autres au soutien financier du BIE et à l'augmentation des cotisations pour les grosses organisations membres décidée par l'assemblée générale de mai 2019.

En 2019, si les fonds propres du Collectif restent très bas et ne nous permettent que difficilement d'affronter d'éventuelles difficultés, ils sont néanmoins dans la norme imposée par le nouveau règlement d'attribution des subventions de la Ville de Genève.

Comptes annuels du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève

Compte de résultat 2019

en CHF

	Note	31.12.2019	Budget 2019	31.12.2018
Subvention de la Ville de Genève	9	51'500.00	51'500.00	51'500.00
Subventions d'autres villes et communes	10	7'750.00	6'000.00	5'600.00
Subvention spécif. Fds bienfaisance Ville de Genève	11	10'000.00	10'000.00	20'000.00
Don spécifique Loterie Romande	11	10'000.00	10'000.00	20'000.00
Subvention BIE		25'000.00	25'000.00	0.00
Cotisations membres	12	6'820.00	6'000.00	5'690.00
Dons	13	5'240.00	4'000.00	7'560.00
Vente brochures	14	0.00	0.00	120.00
Autres recettes		0.00	2'500.00	0.00
Produits		**116'310.00**	**115'000.00**	**110'470.00**
Charges de personnel	15	100'512.25	108'000.00	95'692.90
Frais d'activités	16	1'592.62	1'500.00	2'120.35
Frais généraux	17	7'882.85	5'500.00	7'879.05
Charges		**109'987.72**	**115'000.00**	**105'692.30**
Charges financières		(116.60)	0.00	(439.05)
Produits financiers		0.00	0.00	0.00
Résultat financier		**(116.60)**	**0.00**	**(439.05)**
Résultat d'exploitation		**6'205.68**	**0.00**	**4'338.65**
Bénéfice de l'exercice (perte de l'exercice)		**6'205.68**	**0.00**	**4'338.65**

Remerciements

Le Collectif remercie vivement pour leur soutien financier en 2019:

- Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève pour la subvention ordinaire.
- La Loterie Romande et le Fonds de Bienfaisance de la Ville de Genève pour le financement du projet de réouverture des permanences d'information pour le 1er semestre 2019.
- Le Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE) pour le financement du projet de réouverture des permanences d'information pour le 2ème semestre 2019.
- Les Villes de Carouge, de Meyrin, d'Onex et de Vernier ainsi que les communes de Bardonnex, de Bellevue, de Plan-Les-Ouates, de Jussy et de Veyrier pour leur soutien financier.

Le Collectif tient aussi à remercier Lidia, Gabriel, Brigitte, Marianne, Alex ainsi que tous les membres du comité pour tout le temps et l'énergie consacré bénévolement au Collectif.

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



STATUTS

I. Nom, siège, buts

Nom, siège

Article 1
Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève (ci-après Collectif) est une association au sens des articles 60ss du Code civil suisse, de durée illimitée, ayant son siège à Genève.

Buts

Article 2
[1] Le Collectif a pour but:
- de défendre les droits des personnes immigrées sans statut face aux discriminations que cette situation entraîne;
- de lutter pour les régularisations collectives et la reconnaissance des droits des personnes immigrées sans statut, ainsi que de leur famille;
- de promouvoir, stimuler et coordonner toutes les activités ayant pour but la défense et la reconnaissance des droits de ces personnes.

[2] Le Collectif s'engage en particulier:
- à soutenir les personnes immigrées sans statut qui veulent sortir de l'ombre dans leur lutte pour une reconnaissance légale et collective;
- à favoriser pour ce faire les formes d'organisation collective impliquant les personnes immigrées sans statut elles-mêmes, au travers entre autres du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal.

II. Membres

Admission

Article 3
[1] Peut être admise en qualité de membre, à titre individuel, toute personne physique majeure, indépendamment de son statut, et à titre collectif, toute personne morale, qui en fait la demande et qui adhère aux présents statuts.
[2] Le comité décide des admissions.

Sortie

Article 4
La sortie d'un membre prend effet immédiatement moyennant une démission écrite.

Exclusion

Article 5
[1] L'exclusion d'un-e membre peut être prononcée par le comité en cas de violation grave des statuts.
[2] Le-la membre en cause peut alors recourir dans les trente jours auprès de l'assemblée générale, laquelle statue en dernier ressort.

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



III. Organisation

Organes

Article 6

[1] Les organes du Collectif sont:
- l'assemblée générale,
- le comité,
- le bureau,
- les vérificateurs des comptes.

[2] En plus, le Collectif tient des *réunions d'information et d'échange* auxquelles tou-te-s les membres individuel-le-s, et tou-te-s les membres des membres collectifs, sont invité-e-s.

IIIa. Assemblée générale

Composition et convocation

Article 7

[1] L'assemblée générale se compose des membres individuel-le-s et collectifs.

[2] L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, sur convocation du comité.

[3] Une assemblée générale extraordinaire est convoquée si un cinquième des membres en fait la demande ou si le comité le juge nécessaire. Pour le calcul du cinquième des membres chaque membre collectif est compté comme quatre membres.

[4] L'assemblée a lieu dans les deux mois suivant la demande ou la décision du comité.

[5] Les convocations doivent être envoyées quinze jours au plus tard avant l'assemblée générale et indiquer l'ordre du jour.

Délibérations

Article 8

[1] Chaque membre individuel-le a droit à une voix. Chaque membre collectif a droit à quatre voix.

[2] Les membres collectifs sont représentés par un-e de leurs membres. Toute autre représentation est exclue, ainsi que la possibilité pour un membre individuel-le de représenter lui-même ou elle-même et un membre collectif pendant la même votation.

[3] Toute question urgente peut être portée à l'ordre du jour pour autant qu'elle rassemble la majorité des voix délivrées.

[4] Sauf en cas de dissolution, l'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

[5] Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix délivrées, sauf en cas de dissolution.

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



Compétences

Article 9
L'assemblée générale prend les décisions concernant:
- la ligne générale du Collectif,
- l'élection et la révocation du comité et des vérificateurs des comptes,
- l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du budget annuels,
- la modification des statuts,
- le montant des cotisations,
- les décisions de recours conformément à l'article 5,
- la dissolution de l'association.

IIIb. Comité
Nomination, composition

Article 10
[1] Le comité est élu par l'assemblée générale pour une période d'une année.
[2] Le comité se compose de:
- un-e président-e,
- un-e vice-président-e,
- un-e trésorier-ière,
- douze autres membres au maximum, dont un tiers de membres individuel-le-s au maximum.
[3] Au moins une organisation représentant directement des personnes immigrées sans statut légal devrait être membre du comité.
[4] Les membres sortant-e-s sont rééligibles.

Délibérations

Article 11
[1] Le comité délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.
[2] Ses décisions sont prises par consensus, à défaut à la majorité des voix délivrées.
[3] Toute représentation est exclue.
[4] Il se réunit sur décision du bureau mais au moins six fois par année.
[5] Ses délibérations sont consacrées dans un procès-verbal qui est approuvé par le comité lors de la séance suivante ou à défaut la séance d'après.

Compétences

Article 12
[1] Le comité est chargé de diriger et de gérer les affaires du Collectif et de le représenter en conformité des statuts.
[2] Il peut mandater des membres du Collectif pour assurer sa représentation auprès de tiers.
[3] Il convoque l'assemblée générale.
[4] Toute action ou prise de position engageant publiquement l'association doit être préalablement approuvée par le comité. Au besoin, le comité peut déléguer cette tâche en son sein.

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



IIIc. Bureau

Composition — Article 13
Le bureau est composé de la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et deux autres membres du comité, choisi-e-s en son sein. Le secrétariat assiste à ses séances avec voix consultative.

Attributions — Article 14
Le bureau gère les affaires courantes du Collectif et prépare les séances du comité. Il se réunit aussi souvent que nécessaire mais en général deux fois par mois.

IIId. Vérificateurs des comptes

Attributions — Article 15
Les vérificateurs des comptes examinent la comptabilité du Collectif et établissent un rapport annuel à l'intention de l'assemblée générale.

IV. Ressources

Définition — Article 16
Les ressources du Collectif sont constituées des cotisations des membres, de dons, de subventions publiques ou privées, ainsi que du produit d'activités spécifiques.

Cotisations — Article 17
Les membres sont tenu-e-s de s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant des cotisations, pour les membres individuel-le-s et les membres collectifs, est fixé par l'assemblée générale.

Responsabilités — Article 18
[1] Le Collectif est valablement engagée par la signature collective, à deux, des membres du bureau, dont la présidence ou la vice-présidence.
[2] Pour le surplus, le comité édicte un règlement pour les engagements financiers.
[3] La fortune de l'association répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

SANS-PAPIERS
genève
COLLECTIF DE SOUTIEN



V. Dispositions finales

Dissolution

Article 19

[1] Pour décider de la dissolution du Collectif, un quorum des deux tiers des membres collectifs, un quorum d'un tiers des membres individuel-le-s et une majorité absolue des voix délivrées doivent être réunis.

[2] Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée dans un délai de quinze jours. L'assemblée générale délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix délivrées.

Liquidation

Article 20

Lors de la dissolution, les biens de l'association ne peuvent être attribués qu'à une personne morale qui poursuit des buts analogues à ceux du Collectif.

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2006.

Signatures:

Présidence

Brigitte Schneider-Bidaux

Genève ,le 2 octobre 2017

Trésorier

Gabriel Barta

Genève, le 2 octobre 2017

COLLECTIF DE SOUTIEN AUX SANS-PAPIERS GENÈVE, ROUTE DES ACACIAS 25 • 1227 GENÈVE
T +41 22 3016333 • COLLECTIFSANSPAPIERS@CCSI.CH • WWW.SANS-PAPIERS.CH

9 octobre 2020

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2021.

Rapport de M^me^ Joëlle Bertossa.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 1er octobre 2020, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séance ont été rédigées par M^me^ Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

Séance du 1er octobre 2020

Audition de M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^me^ Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Daniel Fellay, administrateur au SPO

M^me^ Barbey-Chappuis rappelle que le sport est l'une des priorités pour le département et présente les trois grands axes 2021 du département des sports.

Premier axe: les infrastructures

Le DSSP, sous la direction du précédent magistrat M. Kanaan, a élaboré un plan directeur des équipements sportifs (2017-2030) avec de gros investissements prévus pour les années à venir. L'offre sportive est conséquente à Genève et 80% des infrastructures sportives appartiennent à la Ville. Alors que la pratique du sport est en nette augmentation, la dernière inauguration d'envergure était celle du centre sportif de la Queue-d'Arve en 1992.

Les infrastructures sont pour la plupart vieillissantes et ne répondent plus aux normes énergétiques actuelles. De plus, elles sont saturées en raison de l'augmentation du nombre de pratiquants mais aussi de l'augmentation de la pratique libre. Certaines de ces infrastructures sont inadaptées à l'évolution de disciplines ou à l'accueil d'événements sportifs d'envergure, nationaux ou internationaux. Enfin, elles sont pour la plupart axées sur le sport masculin.

Un crédit pour la piscine, la salle omnisports et le mur de grimpe des Eaux-Vives sera soumis au Conseil municipal lors de sa prochaine séance. La magistrate relève les besoins grandissants en matière d'infrastructures pour la natation qui est le sport le plus pratiqué à Genève. Elle mentionne, par ailleurs, un crédit

qui sera présenté d'ici la fin de l'année pour la construction d'une halle de tennis au Centre sportif du Bois-des-Frères (trois nouveaux terrains).

Elle évoque un crédit pour le centre sportif du Bout-du-Monde, dont l'infrastructure est à bout de souffle d'un point de vue énergétique. L'objectif est de reconstruire un centre sportif répondant à tous les besoins (dont une salle de 3500 places à la Queue-d'Arve pour accueillir des événements plus importants).

Deuxième axe: les subventions monétaires

Suite à la crise du Covid, les clubs sportifs sont en souffrance et pour les aider un montant supplémentaire de 300 000 francs a été prévu pour les subventions. L'objectif de cet effort de 300 000 francs est de répondre aux demandes qui ne cesseront pas l'année prochaine. Indépendamment du Covid, M[me] Barbey-Chappuis souligne sa volonté de répondre à un vrai besoin d'augmenter les subventions, lesquelles ont stagné depuis une dizaine d'années.

Troisième axe: les prestations

La priorité est donnée aux jeunes, aux seniors et à la pratique sportive féminine pour encourager la pratique du sport et pour promouvoir la santé.

De plus en plus de seniors (+ de 55 ans) et de femmes pratiquent un sport. Par exemple, les «capsules sport» proposées en été 2020 ont eu un franc succès auprès des femmes (80% des participants). Une offre en hiver devrait être développée l'année prochaine.

Pour conclure sa présentation, M[me] Barbey-Chappuis insiste sur la proximité de la pratique du sport en Ville de Genève en proposant des projets dans chaque quartier pour répondre aux attentes et rappelle les missions principales du SPO: développer, moderniser et entretenir les infrastructures sportives, promouvoir l'activité physique (programmes pour les enfants, les aînés et la population active), soutenir le mouvement sportif (aides financières, mise à disposition d'infrastructures) et organiser ou contribuer à l'organisation de manifestations et événements.

Les chiffres clés du sport en Ville de Genève sont les suivants

Le sport à Genève correspond à 75 associations et groupements, 800 clubs, 115 000 sportives et sportifs licenciés, sans compter les milliers d'adeptes du sport qui le pratiquent à titre individuel ou collectif, sans forcément adhérer à un club.

Le SPO correspond à plus de 185 équivalents temps plein (ETP) et 20 auxiliaires pour les saisons. Il travaille avec des apprentis et des stagiaires, mais aussi avec des jeunes qui doivent effectuer des travaux d'intérêt général.

Les charges de fonctionnement du SPO est de 46 500 000 francs, alors que les revenus de fonctionnement se chiffrent à 5 600 000 francs.

Questions-réponses

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les missions qui promeuvent l'excellence sportive dont fait état le budget 2021.

M[me] Barbey-Chappuis mentionne le besoin d'avoir des infrastructures adéquates pour être à la hauteur des attentes ainsi que l'augmentation des subventions pour soutenir les clubs qui forment la relève sportive.

M[me] Bonvin rappelle qu'en mettant à disposition ses infrastructures et en collaborant avec les fédérations suisses, les faîtières ou les associations, la Ville aide les jeunes à développer leurs compétences sportives. Cependant, elle précise que la Ville ne se substitue pas aux clubs sportifs mais elle les soutient via les subventions et la mise à disposition des infrastructures.

Une commissaire demande si le SPO a des idées pour valoriser le sport féminin en le rendant plus visible.

M[me] Barbey-Chappuis mentionne le succès de la fan zone qui a été organisée pendant la Coupe du monde et qui a permis de donner de la visibilité au football féminin. Ce type de projet doit continuer à être mis en valeur. Elle cite l'aménagement d'une garderie au Bout-du-Monde qui permettra de concilier vie sportive et vie familiale des femmes. En citant les capsules, elle explique la présence d'une vraie attente des femmes en la matière. De plus, un fonds de soutien au sport féminin est prévu dans le budget.

M[me] Bonvin mentionne le plan d'action Genre et sport qui a donné lieu à la création de ce fonds pour le sport féminin. Ce dernier, temporaire, sert à promouvoir la création de sections féminines dans les clubs.

A la question du manque à gagner des clubs et/ou de l'impossibilité de réouverture de certains clubs dus au Covid, M[me] Barbey-Chappuis explique qu'une plateforme a été mise en place avec l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton, la Ville et le Fonds cantonal d'aide au sport pour les soutenir et que, dans ce cadre, la Ville a débloqué 250 000 francs. Le montant total à disposition s'approche du million de francs (Canton, ACG et Fonds cantonal).

M[me] Bonvin ajoute que toutes les infrastructures sont ouvertes depuis quelques jours et que les associations n'ont pas moins d'inscrits mais que les contraintes sont plus importantes en termes de logistique.

Un commissaire souligne la nécessité de dissocier le sport et le loisir dans le budget afin de mieux l'appréhender. En l'occurrence, les infrastructures de loisir

sont importantes, alors que les infrastructures réellement sportives en Ville de Genève ne sont pas à la hauteur, négligeant les licenciés.

Mme Barbey-Chappuis explique qu'aucune opposition n'est faite entre le sport d'élite et le sport de loisir. Elle croit beaucoup au lien entre le sport d'élite et d'amateurs, qui se nourrissent l'un l'autre. Les soutiens aux clubs dans le budget sont des clubs composés de licencié-e-s.

Mme Bonvin précise que la Ville a 32 clubs (sur les 64 clubs de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF).

Plusieurs commissaires relèvent l'impossibilité de savoir à qui les subventions seront accordées, faute d'être détaillées dans le budget.

Mme Bonvin explique que dans le cadre du budget un fonds de soutien à telle discipline est précisé, dans lequel des regroupements sont faits. Le détail de ces derniers n'est en effet pas présenté dans le budget, mais au moment des comptes. Par exemple, le montant de 385 000 francs pour le football est réparti entre les clubs, en plus du soutien à l'ACGF de 150 000 francs. Le Fonds de soutien aux sports de 2 269 600 francs est alloué uniquement à des clubs de la Ville de Genève, alors que le Fonds de soutien aux associations cantonales de 1 394 200 francs est uniquement alloué aux associations cantonales qui œuvrent pour le sport d'élite et pour le sport de club. Le soutien au sport de loisir se fait via la mise à disposition d'infrastructures. Financièrement parlant, en termes de subventions, la Ville n'aide que les clubs et les associations faîtières reconnus. Elle ajoute que dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT), des prérogatives sont adressées à la Ville. Le soutien au Servette FC et au Genève-Servette Hockey Club (GSHC) n'est plus une prérogative de la Ville, mais est dévolu au Canton, tout comme le sport d'élite individuel. La Ville soutient le sport d'élite d'équipe.

Concernant la position de la Ville sur la patinoire du Trèfle-Blanc, Mme Barbey-Chappuis répond que la LRT, entrée en vigueur en 2017, soutient la réalisation d'infrastructures adaptées à la compétition nationale et internationale pour une élite de hockey sur glace par le Canton. Elle ajoute qu'en 2019 le comité de pilotage (COPIL) a validé le choix du site du Trèfle-Blanc pour accueillir la future patinoire. De plus, un crédit d'étude de 157 millions de francs d'étude sera déposé au Grand Conseil. L'intérêt de la Ville est que le dossier avance, car des coûts importants doivent être, entre-temps, assumés pour maintenir à niveau la patinoire des Vernets. Un crédit sera présenté au Conseil municipal à ce titre. La Ville de Genève n'a pas vocation à participer aux coûts d'exploitation ou de fonctionnement d'une patinoire sur le territoire de la commune de Lancy. En amont du projet s'était posée la question d'une participation à l'investissement. En l'occurrence, un montant de 5 millions de francs avait été présenté dans le plan financier d'investissement (PFI). Cependant, le Canton a élaboré un projet totalement public et a présenté la totalité du montant dans son plan décennal des

investissements (PDI). Mme Barbey-Chappuis se demande si le montant de 5 millions de francs fait encore sens sur un budget de 157 millions de francs.

Un commissaire aimerait des précisions sur les critères d'arbitrage quant aux augmentations des montants de subventions aux différents clubs.

Mme Barbey-Chappuis mentionne le montant de 100 000 francs dans le Fonds de soutien à l'organisation de manifestations et le montant de 200 000 francs qui est attribué en fonction des potentiels besoins à venir.

Mme Bonvin mentionne une étude sur les arts martiaux et précise que 40 000 francs du montant de 200 000 francs est alloué aux arts martiaux. La Ville a une très bonne connaissance des milieux associatifs et sportifs. Le SPO est donc en mesure de répartir ces montants dans des sports où les besoins sont importants. L'avantage du fonds est de permettre au SPO d'être plus réactif en fonction des besoins.

Un commissaire aimerait savoir si des subventions soutiennent le secteur professionnel, puis si une distinction est faite entre la formation et le secteur professionnel.

Mme Barbey-Chappuis répond que la Ville ne soutient pas les clubs professionnels mais uniquement l'élite semi-professionnelle.

En référence à l'investissement pour une nouvelle salle de sport à la Queue-d'Arve de 3500 places pour le basket, un commissaire aimerait savoir si la Ville a engagé des discussions pour ce type d'infrastructures qui ne serait pas sur le territoire de la Ville.

Mme Bonvin précise que la plus grande salle du canton est celle du Bout-du-Monde. Elle mentionne un accord concernant le partage de la subvention entre le club de basket du Grand-Saconnex et de Genève lors de leur fusion. Il avait été prévu que l'équipe joue ses matchs dans la salle du Pommier et les matchs d'envergure au Bout-du-Monde. La salle de la Queue-d'Avre permettra d'accueillir des matchs de Coupe suisse de basket, de volley et de handball, mais aussi des matchs de championnat. Elle ajoute qu'aujourd'hui les clubs sont restreints sur leur billetterie, alors que cette dernière est une source de revenu important. La nouvelle salle sera modulable car les gradins pourront se rétracter.

Un commissaire demande si une grille de critères généraux s'applique pour déterminer les montants des subventions.

Mme Bonvin répond qu'une telle grille n'existe pas. Cependant, une commission, se réunissant tous les trois semaines et se composant entre autres de membres de la direction, analyse les dossiers selon des critères précis (reconnaissance du sport, présence d'une subvention jeunesse et sport, taille du mouvement junior).

De plus, un suivi est effectué. Elle explique qu'il est extrêmement difficile de travailler avec une grille pour allouer des montants. Le rôle de la commission est ainsi d'allouer les montants en fonction des besoins. Elle explique qu'elle reçoit entre cinq et six associations subventionnées par semaine pour tenter de répondre à leurs attentes.

Concernant le projet des Eaux-Vives, un commissaire aimerait savoir si des modifications ont été prévues par rapport au projet initial (structure de la salle omnisports, taille de la piscine).

Mme Barbey-Chappuis répond que sur le programme aucune modification n'a été apportée. Elle explique que la proposition a été scindée en deux propositions (prestations et questions foncières) comme l'avait souhaité le Conseil municipal.

Un commissaire questionne le budget présenté sous forme de blocs. Il souligne la difficulté pour le Conseil municipal d'étudier un budget dans ces conditions. Chaque année, cet élément est relevé.

Mme Barbey-Chappuis répond que cette souplesse permet de définir les montants en fonction des besoins et des projets exprimés par les clubs. Cependant, elle comprend pleinement la frustration du Conseil municipal.

Mme Bonvin propose qu'à l'avenir soit présenté ce qui a été alloué dans l'année en cours pour que le Conseil municipal puisse avoir une meilleure vision.

Concernant le manque de moyens de la Ville pour répondre aux besoins des clubs et des associations, un commissaire aimerait connaître le nombre de refus de subventions, les montants et l'identité des clubs et associations concernés.

Mme Bonvin répond que très peu de refus ont été rendus. Les quelques refus sont justifiés soit par le non-respect des critères dans le règlement (par exemple un sport non reconnu), soit par la demande d'un montant astronomique. Mme Bonvin cite le refus au Centre athlétique de Genève d'une subvention pour des abonnements de trains. Cependant, la Ville avait accepté d'augmenter la subvention globale pour le mouvement junior. Elle explique que des subventions sont souvent refusées à la natation car cette dernière demande des montants astronomiques. En l'occurrence, tous les sportifs d'élite de natation ne s'entraînent pas à Genève et la Ville subventionne déjà beaucoup ce sport. Mme Bonvin explique qu'une demande de subvention a été refusée pour le quidditch (sport populaire dans Harry Potter). Ce dernier est reconnu en Angleterre mais pas en Suisse. Idem pour le hockey subaquatique.

Concernant la page 143, un commissaire aimerait des précisions sur le montant de 48 656 francs.

Mme Bonvin répond qu'il s'agit d'une gratuité/d'une mise à disposition de la salle de tennis de table à Varembé.

Un commissaire questionne une augmentation du budget pour les arts martiaux de 40 000 francs et demande l'avis de M^me^ Barbey-Chappuis sur la pratique des arts martiaux mixtes (MMA).

M^me^ Bonvin mentionne une étude sur les sports de combat et les arts martiaux effectuée en février 2019. Le SPO s'était accordé d'entrée en matière sur l'allocation de subventions pour tous les sports reconnus par Jeunesse et sport. Concernant les sports non reconnus, une commission d'experts a été nommée pour traiter les dossiers et décider d'une allocation de subvention. Elle cite une étude qui démontre que le MMA est un sport extrêmement régulé. Indépendamment du caractère spectaculaire du MMA, de strictes règles cadrent l'activité sportive. Dans ce cas, ce sport est très respectueux. Elle précise qu'aucune demande de soutien n'a encore été faite pour le MMA.

Un commissaire évoque le cas de l'association cantonale de gymnastique qui a un besoin urgent d'entraîneurs pour la gymnastique artistique. Il demande si une augmentation de la subvention est envisagée pour répondre à ce besoin.

M^me^ Bonvin informe que l'association cantonale de gymnastique est soutenue à hauteur de 191 000 francs, en plus de la mise à disposition gratuite de la salle. Elle explique que l'association est en négociation avec le Canton, car ce dernier a coupé des fonds. Elle assure que la gymnastique artistique féminine (GAF) et la gymnastique artistique masculine (GAM) sont bien dotées et ont des outils pour bien travailler. Une médiation est en cours afin de trouver de bonnes réponses et de promouvoir le dialogue.

A la page 144, un commissaire demande d'expliquer la baisse de 800 000 francs des subventions non monétaires ainsi que la disparition d'un montant de 150 000 francs pour l'ouverture de salles de gymnastique.

M. Fellay précise d'abord que trois services comptabilisent les gratuités: le SPO, la Gérance immobilière municipale (GIM) et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Concernant les salles communales qui étaient dans le budget pour un montant de 150 000 francs, les demandes n'étant pas fréquentes, le montant n'a pas été renseigné par la GIM. Concernant les salles de gymnastique, un montant de 247 000 francs a été chiffré par l'ECO; ces salles sont à disposition selon un certain nombre de critères.

Concernant la principale baisse des événements et des manifestations, elle est liée à l'organisation de Special Olympics l'année dernière et qui avait généré beaucoup de mises à disposition de la Ville.

Concernant les gratuités des patinoires, des piscines et des salles, M^me^ Bonvin mentionne des fluctuations en fonction de l'utilisation réelle. Les montants sont ajustés chaque année. Au sujet des écoles, les écoles dépendantes de la Ville de

Genève sont uniquement les écoles primaires qui mettent à disposition leurs salles en soirée.

Un commissaire souhaite des précisions sur les relations du SPO avec le Canton.

Mme Barbey-Chappuis répond que dans le cadre du Covid et de la mise en place de la plateforme unique, tous les acteurs ont su tirer à la même corde. Il s'agit d'un signe que les relations entre les différents échelons sont bonnes. Elle rappelle toutefois que les relations ne sont pas simples entre la Ville et le Canton, surtout pendant une période de difficultés financières. Elle rappelle que la Ville est un acteur important dans le domaine du sport, mais que des limites sont posées sur l'aide qu'elle peut apporter dans certains projets (notamment celui de la patinoire).

Un commissaire demande des précisions sur les montants des gratuités moins importants dans les clubs.

Mme Bonvin répond que ce sont des objets qui n'appartiennent pas à la Ville. Il s'agit de bureaux et dépôts ou de salles qui sont le plus souvent en gestion propre et dans lesquelles il n'y a pas de personnel de la Ville.

M. Fellay explique que toutes les salles qui ne sont pas dédiées font l'objet d'une demande auprès du SPO. Une autorisation est alors délivrée. Il mentionne encore les subventions de l'ECO et de la GIM.

Un commissaire demande si les subventions non monétaires sont des gratuités. Le cas échéant, il aimerait savoir ce que sont les «gratuités piscines».

Mme Bonvin répond qu'il s'agit des lignes d'eau mises à disposition des clubs. Lorsqu'un club demande une ligne d'eau, une autorisation est délivrée et valorisée selon le règlement des tarifs. La gratuité est accordée, mais elle est indiquée dans les comptes du club. La valeur vaut zéro mais la Ville recense toutes ces gratuités qu'elle regroupe pour toutes les piscines et pour tous les clubs. Il s'agit de demandes qui peuvent fluctuer au cours des années selon les besoins.

Une commissaire demande s'il existe des données de la représentation des classes socio-économiques et si des mesures sont entreprises pour favoriser l'accès à des publics défavorisés.

Mme Barbey-Chappuis répond que la Ville ne produit pas de données aussi fines. En l'occurrence, les tarifs dans les écoles de sport de la Ville de Genève sont très accessibles. La Ville a l'ambition de favoriser le sport pour tous et de s'assurer que les tarifs ne soient pas un obstacle.

Mme Bonvin précise qu'une telle étude est effectuée tous les cinq ans par la Confédération. Elle explique que la Ville travaille beaucoup sur les prix des cotisations afin de les maintenir très basses. Cependant, la réalité est qu'il existe des

sports qui sont plus chers que d'autres. Elle mentionne des actions particulières avec Flack21 pour permettre aux migrants de s'entraîner et de participer à des courses.

Un commissaire souhaiterait savoir si les 75 associations et les 800 clubs présentés en début de séance sont cantonaux ou communaux.

Mme Bonvin répond qu'ils sont cantonaux.

Un commissaire relève que dans la loi de mise en application de la LRT il est mentionné que la Ville va subventionner à hauteur de 5 millions de francs le Trèfle-Blanc.

Mme Barbey-Chappuis répond que ce montant est dans le plan financier de la Ville de Genève. Cependant, selon le calendrier annoncé sur la réalisation de cet ouvrage, les montants prévus pour 2021 ont été repoussés.

Un commissaire demande si le montant de 5 millions de francs est toujours pertinent, compte tenu du nouveau plan financier du Canton sur ce projet.

Mme Barbey-Chappuis explique que le Canton ne fait pas référence à ce montant dans son plan.

Un commissaire demande si les subventions non monétaires concernant uniquement des clubs de la Ville de Genève.

Mme Bonvin répond que ces dernières concernent des clubs cantonaux ou des associations cantonales éligibles à la Ville de Genève pour le SPO. L'ECO a son propre mode d'attribution.

Un commissaire mentionne aussi les clubs résidents. Il cite le FC City qui n'est pas un club de la Ville mais qui est résident depuis son départ sur la commune de Vernier. La Ville aide aussi ces clubs qui sont résidents des infrastructures de la Ville.

Mme Barbey-Chappuis et son équipe quittent la salle.

Discussion et vote

Le président demande l'avis des groupes sur le budget 2021.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la validation du projet de budget 2021 sur le fond. Cependant, il fait remarquer qu'une dissociation entre le sport et le loisir doit être faite au niveau des licenciés.

Le groupe du Parti libéral-radical salue l'affranchissement des sports par rapport à la culture. Il souligne que la magistrate est encore dans une phase d'adaptation et d'appropriation du domaine du sport à la Ville. Il regrette la mise

en place de fonds au détriment d'aides identifiées afin de permettre au Conseil municipal d'influer sur les allocations. De plus, le renvoi aux comptes n'est pas satisfaisant.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien partage l'avis du Parti libéral-radical sur la séparation entre la culture et les sports. Il trouve important qu'à l'avenir les élus puissent bénéficier d'un affinage des fonds. Dans l'ensemble, le budget est équilibré et compréhensible.

Le groupe du Parti socialiste soutient les efforts du service et apprécie la prise en compte du contexte de crise. Le groupe socialiste sera attentif ces prochaines années aux thématiques de l'égalité et d'accès aux infrastructures aux personnes défavorisées.

Le groupe des Verts est favorable à ce budget et souligne qu'il est difficile de s'exprimer sur les arbitrages quand leurs grands principes ne sont pas explicités.

Le groupe Ensemble à gauche s'abstiendra de voter favorablement à ce budget. Il ne saurait dire où l'accent est mis dans ce budget pour mettre en valeur le sport, alors qu'il est présenté comme un projet phare de la législature. Il cite à ce titre les piscines. Il questionne les efforts pour le sport.

Par 8 oui (1 UDC, 1 PDC, 4 S, 2 Ve) et 3 abstentions (1 EàG, 2 PLR), le projet de budget 2021 du DSSP est accepté.

Annexe: présentation du projet de budget 2021 du DSSP

Projet de budget 2021 de la Ville de Genève

DÉPARTEMENT DE LA SECURITE ET DES SPORTS (DSSP)

Commission des sports du Conseil municipal

1er octobre 2020

genève
ville de sport

VILLE DE GENÈVE

Le sport à Genève c'est:

- 75 associations et groupements
- 800 clubs
- 115'000 sportives et sportifs licencié-e-s
- Sans compter les milliers d'adeptes du sport qui le pratiquent à titre individuel ou collectif, sans forcément adhérer à un club.

Les missions principales du Service des sports

- Développer, moderniser et entretenir les infrastructures sportives.
- Promouvoir l'activité physique (programmes pour les enfants, les aînés et la population active)
- Soutenir le mouvement sportif (aides financières, mises à disposition d'infrastructure)
- Organiser ou contribuer à l'organisation de manifestations et événements

Le Service des sports en quelques chiffres…

- Employé-e-s : 185.8 ETP
- Auxiliaires (+ 20 supplémentaires selon les saisons)
- Apprenti
- Autres (stagiaires, travaux d'intérêt général)

- Charges de fonctionnement : CHF 46.5
- Revenus de fonctionnement : CHF 5.6

Installations sportives

Situées sur la commune :

- Centre sportif des Vernets
- Centre sportif du Bout-du-Monde
- Centre sportif de la Queue-d'Arve
- Centre sportif de Varembé
- Stade du Bois-de-la Bâtie
- Stade de Richemont
- Piscine de Pâquis-Centre
- Piscine de Liotard
- Piscine de Contamines
- Piscine de Chandieu
- Salle de Billard de Plainpalais
- Salle d'haltérophilie de Ste-Clotilde
- Tennis de table, Minoteries
- Salles de tir du Mail
- Salle de Boxe de la rue de Bâle
- Tennis de table, Caserne de Frontenex
- Tennis club Drizia Miremont
- Boulodrome de Plainpalais (ext)

Installation intercommunale

- Centre sportif des Evaux géré via la Fondation des Evaux (membre)

Situées hors de la commune :

- Centre Bois-des-Frères, Vernier
- Centre sportif de Vessy, Veyrier
- Stade de Frontenex, Cologny

DÉPARTEMENT DE LA SECURITE ET DES SPORTS (DSSP)

Subventions sportives : regroupement en 6 fonds avec objectifs spécifiques

Classification		PB 2021
Fonds soutien au sport		2'269'600
Fonds soutien aux associations cantonales		1'394'200
Fonds soutien manifestations		1'219'600
Fonds soutien au bénévolat		300'000
Fonds soutien prévention - intégration		150'000
Fonds soutien au sport féminin		200'000
Total		**5'533'400**

27 octobre 2020

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2021.

Rapport de M^me^ Monica Granda.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 12 octobre 2020, sous la présidence de M^me^ Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

Séance du 12 octobre 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^mes^ Carine Bachmann, directrice du DCTN, Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Anne Mathieu, administratrice au DCTN et Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC)

M. Kanaan présente les faits marquants et les projets qui occuperont l'année 2021. En préambule, il souligne que le budget 2021 est relativement stable par rapport au budget 2020.

Il commence par faire état de nombreuses incertitudes sur les recettes et la situation sanitaire, de l'absorption de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), de la volonté du Canton d'un report de charges, de l'augmentation des besoins et du nombre de personnes précarisées, de l'enjeu du maintien des prestations et de l'augmentation des investissements de 130 millions à 180 millions de francs.

Concernant les enjeux culturels, la Nouvelle Comédie ouvrira fin février 2021. La direction a eu moins de temps que prévu pour prendre en main le théâtre. De plus, la planification de la première saison a été chamboulée. Ont été programmés quelques petites formes et des événements publics.

Quant au Pavillon de la danse, il ouvrira fin mars 2021. De ce fait, l'Association pour la danse contemporaine pourra quitter la salle communale des Eaux-Vives qui sera rendue au public.

Il revient sur le soutien Covid-19 et informe qu'actuellement a lieu une transition entre l'ordonnance dans le cadre de l'aide fédérale et le nouveau dispositif dans une loi, dont découle une ordonnance pour la culture qui pérennise le dispositif avec l'introduction de la notion de «projets de transformation». L'idée est de financer des projets de transformation de l'offre culturelle. Il annonce que le Conseil municipal se prononcera sur un crédit budgétaire de 2 300 000 francs car

l'aide fédérale doit être financée à parité par le Canton concerné. La Ville cofinancerait la partie genevoise des institutions qui lui sont liées. Il rappelle que l'enjeu pour les acteurs culturels ne se limite pas seulement au Covid-19, mais également à leur situation économique quant à leur rémunération, mais aussi leur prévoyance.

Il précise que le poids de l'économie culturelle et créative (ECC) à Genève se chiffre à près de 28 000 emplois directs, soit 7,6% des emplois du canton, à environ 4000 millions de francs de valeur globale générée par l'ECC, soit 9,5% du produit intérieur brut cantonal. En bref, 1 franc public investi en rapporte 3,10. La culture représente un levier économique important (selon une étude Cinéforom de 2019).

M. Kanaan revient sur les chantiers de l'année 2021. Concernant le Grand Théâtre de Genève (GTG), il est prévu une réforme de la gouvernance qui consiste à initier et à suivre la révision législative des statuts de la fondation d'intérêt communal public, à établir une convention de subventionnement incluant un plan financier quadriennal et à s'assurer de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace. De plus, il est prévu le pilotage du chantier de la machinerie.

L'ouverture pilote de la Bibliothèque de la Cité le dimanche, souhaitée par le Conseil municipal, sera pérennisée. Ce projet contribue à l'élargissement des prestations au public.

La nouvelle plateforme des bibliothèques scientifiques et patrimoniales, Swisscovery, consiste en 30 millions d'ouvrages, revues et autres types de documents dont 250 000 ebooks et plus de 3 milliards d'articles électroniques accessibles, à l'accès de 490 bibliothèques scientifiques du réseau Swiss Library Service Platform (SLSP) et de 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève.

Le renforcement du réseau Photographie Genève consiste à encourager les projets transversaux des services et institutions de la Ville, de même qu'aux initiatives des partenaires. Il mentionne la troisième édition de la biennale No'Photo, une manifestation entièrement dédiée au médium photographique.

Le Casino-Théâtre a dû être fermé en urgence pour des raisons de sécurité en février 2019 (problème de stabilité de la toiture détecté lors d'expertises menées sur le bâtiment dans le cadre de l'élaboration du projet de rénovation – crédit d'études voté le 16 mai 2018 par le Conseil municipal, proposition PR-1268). En septembre 2020, le Conseil administratif a décidé de réaliser les travaux de sécurisation permettant de rouvrir la salle de spectacles du Casino-Théâtre à compter du premier trimestre 2021. L'objectif étant de rouvrir la salle à l'exploitation d'ici à la rénovation générale prévue à l'horizon 2023-2025.

Concernant la salle pluridisciplinaire du Carré-Vert, des projets socioculturels dédiés à la jeunesse au sens large avec une gestion associative principalement

pour des activités en soirée sont prévus (commission des finances informée de ces changements – lettre du 25 avril 2019). Un appel à projet est en cours conjointement entre le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et le DCTN. Un début de subventionnement a été inséré dans le projet de budget 2021.

M. Kanaan rappelle qu'une audition devra être programmée car le Conseil municipal a été saisi d'une proposition par le Conseil administratif d'un crédit pluriannuel de financement des activités du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Il rappelle que ce dernier déménagera (proposition PR-1280 votée). Quant au Commun, il sera relogé dans les locaux du bâtiment J de l'ex-Société genevoise d'instruments de physique (SIP) appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) (proposition PR-1417).

M. Kanaan précise qu'un autre grand chantier est le Muséum d'histoire naturelle (MHN). Il s'agira d'assainir le bâtiment d'alcool et de mettre en sécurité les collections dans le nouveau bâtiment. Le crédit de réalisation sera présenté au Conseil municipal en janvier 2021.

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) fera l'objet d'un projet d'agrandissement et de rénovation. Le dépôt du crédit d'études et de concours se fera en automne 2021.

La Bibliothèque de Genève (BGE) fera l'objet d'un projet de rénovation. Le Conseil municipal sera saisi en 2021 par le crédit d'études et de concours.

Enfin, il mentionne la rénovation de la bibliothèque des Eaux-Vives qui consistera en des réaménagements favorisant l'intégration et le lien social, l'amélioration et la modernisation des espaces ainsi que la garantie d'accès pour les personnes à besoins spécifiques.

Quant aux concertations avec le Canton, M. Kanaan explique qu'au niveau suisse les communes dépensent plus que le Canton et la Confédération en termes de dépenses culturelles des collectivités publiques. Il présente quelques comparaisons cantonales dans la répartition entre les communes et les Cantons des dépenses culturelles. Vis-à-vis des dépenses culturelles des communes, les dépenses culturelles du Canton de Genève sont largement inférieures en comparaison des autres Cantons.

En termes de politique culturelle, il espère que l'article 216 puisse se concrétiser. Le Conseil d'Etat semblerait souhaiter rouvrir la discussion sur ce sujet. Autant pour des raisons financières que des raisons de principe, une politique culturelle doit être mise en place dans le Canton de Genève.

Les variations du budget culturel 2020-2021 sont minimes. Il mentionne l'augmentation de la subvention d'exploitation pour la salle pluridisciplinaire Carré-Vert de 70 000 francs, laquelle devra être doublée l'année prochaine, la

réduction de 241 000 francs dû au report de la manifestation Nuit de la science et au maintien de la manifestation La Fureur de Lire, ainsi que la prise en charge des fluides par le GTG (+ 425 000 francs). Toutes les autres variations sont sans impact sur le projet de budget 2021.

Un commissaire demande, concernant la contribution de la Ville au dispositif du Covid, si les autres communes sont supposées contribuer à ce financement.

M. Kanaan répond que les communes participent via le Fonds intercommunal à hauteur de 500 000 francs et la Loterie romande (LoRo) à hauteur de 2 millions de francs. D'autres communes (Carouge et Cologny) auraient dû contribuer directement (de manière plus modeste mais par analogie à la Ville), cependant ces dernières doivent assumer des demandes d'aide d'institutions sur leur territoire.

Mme Keller précise que le SEC siège dans la commission d'indemnisation. Etant donné que de nombreux acteurs culturels sont subventionnés par la Ville et présentent des dossiers, il est important que du personnel du service puisse apporter des éléments pour permettre une indemnisation.

Une commissaire indique que 540 dossiers d'indemnisation ont été reçus pour un montant de 23 millions de francs. Actuellement, la commission a approuvé 315 demandes.

Mme Keller ajoute que les acteurs culturels ont déposé leur demande d'indemnisation sans avoir reçu les réponses aux demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, la commission entre sur le principe d'indemnisation mais elle ne verse pas l'argent car elle attend de savoir si les RHT ont modifié le montant de l'indemnisation.

Un commissaire questionne la subvention de 2020 de la Revue.

M. Kanaan répond que l'examen est en cours. Des questions doivent être clarifiées.

Mme Keller ajoute que la Revue est soumise à une convention de trois ans dans laquelle les acteurs culturels sont en droit de faire un déficit ou un bénéfice pouvant être reporté l'année d'après. Ces derniers sont tenus d'arriver à l'équilibrer à la fin de la convention, en 2021 pour la Revue. Le déficit de 2018 de la Revue n'a pas été épongé en 2019, mais s'est aggravé. La Revue espérait le rééquilibrer avec l'édition 2020 mais elle a été annulée. La situation est complexe. Un externe du service étudiera les comptes 2018 et 2019 pour appréhender les causes et les conséquences.

Le commissaire questionne l'impact sur la subvention de 2021 pour la Revue.

Mme Keller répond que pour l'instant l'équipe de la Revue n'a pas de subvention en 2021. Tout est suspendu au résultat de l'audit qui est en cours.

Une commissaire questionne la participation de la Ville et l'articulation avec le soutien du Canton concernant la manifestation de la Fureur de lire.

Mme Kanaan confirme que le Canton a repris en charge tout le domaine du livre et de l'édition. Cependant, les manifestations sont restées partenariales.

Mme Keller précise que la Ville est mandataire pour la Fureur de lire et Poésie en ville. Le Canton est un acteur pour le soutien à l'édition et aux librairies. La politique du livre des bibliothèques est restée communale. Les manifestations culturelles sont également restées sous la responsabilité des communes et des Villes.

Une commissaire demande au service le budget détaillé à sept colonnes.

M. Kanaan répond positivement. Il rappelle que légalement les services peuvent gérer leurs finances à deux positions.

La même commissaire questionne les projets de gouvernance du GTG.

M. Kanaan mentionne la modification statutaire de la présence de deux magistrats dans le conseil et le double statut du personnel, statut Ville et statut fondation.

La même commissaire demande l'impact en termes de ressources en personnel suite au changement et au traitement de dossiers pendant la période Covid-19.

M. Kanaan mentionne l'urgence de la crise et l'organisation de la fermeture, la gestion pendant la période de la fermeture, les mises à disposition de personnel administratif venant de secteurs moins sollicités vers des secteurs de l'administration plus sollicités et le déconfinement avec la mise en place de plans de protection, lesquels doivent être régulièrement mis à jour.

Mme Keller précise qu'un mandataire a été engagé pour le traitement du fonds d'indemnisation. Elle ajoute que la communication cantonale des mesures sanitaires dans le domaine du spectacle est illisible. Par conséquent, les services de la Ville deviennent les professionnels de la sécurité cantonale.

Mme Bachmann ajoute qu'aucun engagement d'auxiliaires n'a été effectué.

Une commissaire demande si des civilistes ont été présents pendant la crise.

M. Kanaan répond par la négative.

Une commissaire questionne le subventionnement des orchestres. En moyenne publique, le subventionnement des orchestres classiques se monte à 63%. A Genève, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) reçoit 73% et l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) reçoit 41%. Elle demande des explications sur cette différence.

M. Kanaan fait référence à une étude préliminaire concernant l'OCG sur l'état des lieux prenant en compte plusieurs facteurs (nombre de concerts, salaires, travail de médiation, etc.). Il indique qu'il était prévu à l'origine un renforcement de leur subvention au budget 2021.

La présidente insiste sur le soutien à l'OCG.

M. Kanaan explique que la Ville a essayé par le passé de faciliter les choses pour l'OCG, notamment via une gratuité. Il répète qu'une augmentation de la subvention était prévue. Pour les prochains budgets, un travail plus poussé de redistribution est souhaité par le service. Cependant, les rares redistributions proposées n'ont pas été suivies par le Conseil municipal.

La présidente attire l'attention sur le fait que l'OCG jouait pour les chefs d'orchestre en formation à la Haute école de musique (HEM). L'HEM les a rémunérés à hauteur de 5000 francs pour des prestations qui coûtent à l'OCG 54 000 francs.

M. Kanaan répond que ce point a été relevé avec eux.

Une commissaire demande la valeur de l'augmentation de la subvention souhaitée pour l'OCG.

M. Kanaan répond que le souhait de l'OCG était une augmentation de 200 000 francs. Etait cependant prévue par la Ville une augmentation de 100 000 francs.

La commissaire réplique que l'OCG est en déficit de 200 000 francs.

M. Kanaan explique que le service a estimé que d'autres acteurs (HEM ou des privés) devraient également faire une partie du chemin.

Une commissaire demande si des subventions ponctuelles pourraient être libérées.

M^me^ Keller répond qu'il s'agira d'un arbitrage entre différentes identités. Elle ajoute que l'utilisation de subventions ponctuelles s'adressent d'abord à des entités très fragiles.

La commissaire demande s'il est possible d'assurer une subvention à l'OCG pour l'année prochaine afin qu'il puisse se projeter.

M^me^ Keller répond qu'une convention avec une augmentation ne peut pas être signée sans que le plénum ne l'ait validée.

M. Kanaan précise que le besoin de l'OCG est reconnu.

Un commissaire demande si des transferts de personnel ont été effectués, concernant la nouvelle répartition des départements.

M. Kanaan répond que les transferts ont été marginaux.

Le commissaire demande si des stratégies ont été entreprises pour rééquilibrer le nombre de cadres.

M. Kanaan répond que le département culturel est dans la moyenne du ratio entre le nombre de membres du personnel et les services.

Une commissaire questionne sur le traitement et l'organisation du personnel concernant la Bibliothèque de la Cité et la pérennisation du projet pilote d'ouverture au public les dimanches.

M. Kanaan explique que le personnel qui travaille le dimanche (ou le soir) bénéficie de mesures compensatoires.

Mme Bachmann développe que le modèle qui sera mis en place sera presque similaire au modèle qui avait été mis en place pendant la phase pilote. Lors de cette phase, un appel à personnel avait eu lieu. Le contingent avait été complété par des étudiants qui se destinent à être bibliothécaires. Cette expérience se pérennisant, la collaboration va se poursuivre avec la Haute école de gestion de Genève (HEG). Cependant, un système de tournus sera mis en place. Le personnel ne cumulera pas un samedi et un dimanche. Ainsi, des auxiliaires seront engagés pour remplacer les employés qui devront travailler le dimanche.

Une commissaire souligne, concernant les statistiques de participation en pourcentage entre le Canton et les communes, qu'il faut mettre ces données en corrélation avec le pourcentage qui est alloué dans le domaine culturel.

M. Kanaan répond que le message était de souligner que la répartition du «leadership» est mieux répartie dans les autres Cantons et que la Ville de Genève porte des charges dans le domaine culturel qui profitent à toute la région, et ce de manière conséquente.

La commissaire fait remarquer l'antinomie entre «l'intensification de la participation culturelle de tous les publics» et la contribution «à la diversité culturelle et à la cohésion sociale» dans la présentation des objectifs du département. De plus, elle souligne que la notion d'«identité» est malvenue. Elle trouve que l'art n'existe pas pour servir des identités.

Une commissaire questionne la validation du besoin et de la ligne budgétaire de la bibliothèque Filigrane de l'association F-Information à hauteur de 50 000 francs concernant le développement de la médiation culturelle et numérique, de la modération et de la coordination de la plateforme féminine.

M. Kanaan confirme.

Un commissaire souhaite avoir le point de vue du département sur le long terme pour promouvoir les acteurs culturels qui sont précarisés, concernant la ligne budgétaire de 100 000 francs pour les créations.

M. Kanaan répond que le besoin est avéré. Il souligne que l'immense majorité des musiciens ont des revenus infimes liés directement à des concerts et sont rémunérés par d'autres activités professionnelles. Un état des lieux doit être fait.

Mme Keller mentionne quatre axes de travail: la revalorisation du cachet (des indépendants employés pour quelques heures ou un spectacle, non-accès à des prestations sociales), des discussions avec les institutions culturelles accueillant les concerts (progrès dans l'exigence pour revaloriser le cachet), l'accès aux salles et le soutien direct des subventions ponctuelles qui est un outil majeur pour ces ensembles. Elle mentionne encore les bourses aux musiques actuelles.

Une commissaire questionne les conditions d'accès des subventionnés à une convention quadriennale.

M. Kanaan explique que dès qu'une entité mène un travail régulier une convention de subventionnement de quatre ans peut être conclue. Cet instrument permet de construire une relation de long terme avec les subventionnés.

La commissaire demande si les subventionnés doivent présenter un retour en termes de bénéfices ou de pertes.

Mme Keller confirme qu'aucune thésaurisation n'est permise. L'entité culturelle doit être à l'équilibre à la fin de la convention.

La commissaire questionne la restitution du bénéfice.

Mme Keller répond que dans le règlement de gestion des subventions (LC 21 195) il est précisé que la subvention donnée par la collectivité publique est subsidiaire à tous les fonds trouvés ailleurs. Si un bénéfice est fait à la fin de la convention, la Ville peut demander la restitution. En général, la Ville demande la restitution des bénéfices. Si un projet est à venir, le magistrat peut décider de la non-restitution du bénéfice.

Mme Keller précise que la Ville ne comble pas les pertes. Elle mentionne des exceptions. Ces dernières ne sont pas décidées par le département mais font toujours l'objet d'audits.

La commissaire souhaite connaître le montant des retours de subventionnement pour 2019.

Mme Keller le lui précisera ultérieurement.

Une commissaire questionne la nouvelle politique culturelle votée et ses conséquences sur le département ainsi qu'en termes de «lead» politique.

M. Kanaan rappelle que la votation de 2019 est constitutionnelle. Elle demande au Canton de s'investir dans la création, dans le financement des grandes institutions et d'assurer une meilleure concertation entre les acteurs sur le territoire. Le Canton

joue actuellement un rôle mineur. Il est présent dans le financement de l'OSR, du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), du musée Bodmer, du Musée de la Croix-Rouge, de la HEM, de la Haute école d'art et de design (HEAD), de l'édition et du livre, des échanges et tournées, de la Fondation romande du cinéma. La Ville souhaiterait une nouvelle discussion pour articuler des pôles de priorités. Le Canton pourrait développer l'accessibilité culturelle, renforcer la diffusion hors du territoire genevois et renforcer le financement des grandes institutions. En bref, il manque une vraie discussion. Il semblerait que le Canton souhaite rouvrir la discussion sur ce sujet. Concernant les moyens, il s'agit d'une analyse au cas par cas. Il revient sur les difficultés de cofinancement avec le Canton du GTG.

Un commissaire questionne les stratégies du département concernant les ressources humaines (RH) du MHN et des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU).

M[me] Bachmann commence par préciser que la question des RH est complexe. La direction d'une institution culturelle qui fait partie d'une administration municipale n'est pas une chose aisée. Il existe des tensions entre le cadre rigide d'une administration municipale et les institutions culturelles qui doivent constamment évoluer. Peu d'outils permettent de faire évoluer le personnel en Ville de Genève. Elle précise que le personnel bénéficie d'un statut qui le protège et peut se faire appuyer par de nombreuses instances. Dans ce contexte-là, des tensions sont normales. Elle rappelle qu'il n'y a pas une forte culture de management. En complément de la politique RH de la Ville, le département a développé une stratégie RH pour répondre à ces défis. Le service a implanté dans trois services (BGE, BMU et MHN) des analyses de risques psychosociaux et des processus participatifs.

M. Kanaan précise que le personnel a non seulement une opinion sur les conditions de travail, mais également sur le fond du métier. Le personnel n'hésite pas à l'exprimer en dehors du cadre prévu.

Le commissaire demande si le département a les moyens pour poursuivre sa stratégie RH.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un enjeu de la Ville et que le Conseil administratif travaille dessus actuellement. Il s'agit moins d'un enjeu de budget que d'organisation.

Une commissaire demande ce qui est concrètement mis en place pour solutionner les difficultés dans l'administration.

M. Kanaan répond que la réalité de l'administration a passablement évolué: une augmentation des prestations, une complexification des contrôles, une aversion au risque. Des dispositifs ont été mis en place comme l'adhérence au groupe de confiance. Le premier retour sera partagé avec les cadres sous peu. Il mentionne

des enjeux d'écoute et de prise en compte de situation. Il explique que des audits sont faits quand ils sont nécessaires.

Mme Bachmann précise que le département adhère totalement à une culture d'entreprise particulière et travaille de manière très participative.

La commissaire réagit sur le fait qu'était sous-entendu le peu de marge de manœuvre sur la gestion du personnel.

Mme Bachmann répond qu'une politique de formation des cadres a été mise en place. Le département rend certaines formations de cadre obligatoires pour bénéficier d'un vrai cursus. Une formation d'intégration dans les services a été mise en place. Elle rappelle que le fonctionnement d'un musée avec sa culture d'entreprise n'est pas aisé à gérer dans un cadre relativement rigide, surtout quand il s'agit de faire évoluer l'organisation.

La présidente propose de passer en revue le budget page par page.

Page 29

Une commissaire questionne les pistes pour atteindre les priorités d'«œuvrer en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes».

Mme Keller répond que dans le domaine des arts de la scène des prescriptions doivent être respectées à travers les conventions. Dans le domaine des arts visuels et des musiques actuelles et classiques, le département a conclu des partenariats par domaine artistique avec les acteurs. Elle mentionne un groupe de travail avec les arts visuels, des associations nationales et des petits lieux pour essayer de construire un cadre honorable qui considère les moyens à disposition et une juste rémunération. Elle explique que ce même travail sera entrepris avec les musiques actuelles.

Elle rappelle que la Ville se trouve dans une situation complexe car les subventions sont subsidiaires. Les artistes sont tenus de trouver des moyens de leur côté.

Elle cite le cas d'artistes qui ne peuvent pas se rémunérer correctement suite à la non-réception du pourcentage demandé à d'autres institutions. La question est de savoir s'il faut les interdire de travailler ou leur donner l'opportunité de mettre quand même en œuvre leur projet.

La Ville a deux positionnements possibles dans ce genre de cas, soit une exigence accrue avec les conventionnés et les nominales (ayant une assise budgétaire plus grande), soit une certaine souplesse pour les petits projets ponctuels.

La commissaire questionne le projet de numérisation «le 10».

M. Kanaan mentionne des dissensions entre la fondation propriétaire de l'immeuble et la fondation du 10. Le projet a été suspendu, mais il reprend sous peu.

Une commissaire demande si la Ville de Genève envisage de proposer de manière pérenne la mise en place du télétravail.

M. Kanaan explique que le télétravail est recommandé en fonction des situations. La règle pérenne introduite par le Conseil administratif est la suivante: les employés dont le métier le permet peuvent faire du télétravail jusqu'à deux jours par semaine pour les temps pleins et jusqu'à un jour pour les temps inférieurs.

Page 113

Une commissaire mentionne un écart de 202 000 francs provenant de la manifestation de la Fureur de lire, Elle demande si une négociation est envisagée pour que cette somme soit prise en charge par le Canton.

M[me] Keller répond qu'aucune négociation n'est prévue. Le Canton souhaite un transfert pour la tenue de la manifestation, cependant le budget pour cette manifestation fait partie du budget de fonctionnement du service (non une subvention). Elle ajoute que la Ville n'est pas encline à leur transférer une somme annuellement de l'intérieur du service pour une manifestation qui a lieu tous les deux ans. De plus, il ne semble pas inintéressant que la Ville reste en lien avec les manifestations littéraires comme la Fureur de lire.

Page 114

Une commissaire questionne la notion de «charges de transfert» aux lignes 32 et 36.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une subvention.

M[me] Bachmann précise qu'il s'agit d'un transfert après la rénovation du GTG. Les frais d'énergie seront désormais pris en charge par le GTG afin de les insister à faire des économies d'énergie à partir de 2021. Elle explique qu'un transfert a été effectué du budget compétent du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Financièrement, cette augmentation est neutre.

Une commissaire questionne les raisons de l'augmentation de taxes.

M[me] Mathieu mentionne une double comptabilisation des charges et des recettes. Le groupe 42 (taxes) concerne des facturations de prestations pour des tiers. Ces dernières sont facturées à l'Etat et à la Confédération pour les projets qui sont financés par le Conservatoire et jardin botaniques (CJB).

La commissaire questionne la catégorie «prélèvements sur fonds et financements spéciaux».

Mme Bachmann répond que les fonds spéciaux sont des fonds de la Ville de Genève qui sont alimentés par des fonds de tiers (des mécènes ou des organisations). Chaque année, il faut budgétiser les dépenses prévues pour les expositions d'envergure, puis reverser dans ces fonds ce qui n'a pas été utilisé.

Page 115

Une commissaire questionne l'augmentation de la charge du personnel au MAH.

Mme Bachmann explique qu'il ne s'agit pas d'une création de nouveaux postes. Une variation sans création de postes est une variation liée aux primes d'ancienneté ou aux assurances. Ce ne sont pas des facteurs que le service peut maîtriser.

Une commissaire demande pourquoi le transfert de charge n'est pas effectué pour le MAH comme pour le GTG.

Mme Bachmann répond que le MAH est un service de l'administration donc il ne reçoit pas de subvention.

Mme Koelliker précise que tous les subventionnés qui bénéficient de locaux ou de bâtiments paient leur énergie. En l'occurrence le GTG était le dernier subventionné à devoir être régulé.

Page 120

Une commissaire souhaiterait savoir dans quel service l'assistante de direction se positionne.

Mme Bachmann explique d'abord que les trois postes en bas de la page 120 ont été compensés. L'assistante de direction a été engagée comme auxiliaire. Il a été souhaité de pérenniser ce poste étant donné le contexte difficile et de le sortir de ce statut fragile.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste qui est associé à une demande de budget complémentaire; elle ajoute aussi que la réduction proportionnelle peut être constatée dans le budget de la direction à la page 113.

Une commissaire fait remarquer, suite à cette question et concernant les charges de personnel, qu'il y a une différence de 500 000 francs entre les comptes 2019 et le projet de budget 2021.

Mme Bachmann répond qu'il s'agit des annuités (mécanismes salariaux) qui ont été votées par le Conseil municipal et qui font augmenter les charges de personnel.

La commissaire ne comprend pas la constante augmentation des charges de personnel.

M. Kanaan explique que de budget en budget la masse salariale augmente à cause des mécanismes salariaux. S'exprimant sur son département, il atteste que les créations de postes sont compensées par une réduction équivalente de la masse d'auxiliaires. Un détail écrit sera remis.

Un commissaire demande si le poste de responsable du contrôle interne est le poste qui avait été voté l'année dernière.

Mme Bachmann répond par la négative. Il s'agit d'un nouveau poste au GTG. Les postes votés étaient pour certaines directions de département.

Un commissaire questionne le recul sur la création de ce poste au sein du département.

Mme Bachmann répond que la personne est en service depuis trois mois. Elle explique que désormais deux personnes peuvent travailler pour le contrôle interne.

Le commissaire demande des détails sur le poste de chargé de projet.

Mme Bachmann explique que ce poste est dédié à l'organisation de l'ouverture du dimanche.

Une commissaire questionne le choix de la création d'un poste supplémentaire, étant donné que la bibliothèque des Eaux-Vives fermera pour rénovation et que le personnel pourrait être transféré.

Mme Bachmann répond qu'il s'agit d'une fermeture temporaire alors que le poste est pérenne afin d'assurer cette prestation supplémentaire.

M. Kanaan ajoute que la fermeture n'est pas à la même saison.

La commissaire questionne, de manière générale, la restructuration du personnel à l'interne afin que ce dernier reste identique, et ce pour dégager du temps et des pertes.

M. Kanaan répond que le poste est compensé. Cette année, de nouvelles dépenses en matière de postes n'ont pas été créées.

Page 121

Un commissaire demande s'il est possible de changer la ligne budgétaire pour la Revue en attente du résultat de l'audit.

Mme Keller explique que le retrait de la ligne au budget pourrait prétériter la possibilité d'avoir une Revue en 2021.

Page 122

Une commissaire questionne une variation sur la musique pour la salle Ansermet.

Mme Keller répond qu'était versée à la Télévision suisse romande (TSR) une location de 100 000 francs pour cent vingt jours pour la salle Ansermet. La salle Ansermet étant fermée pour travaux, le service propose de conserver cette ligne budgétaire et de la transformer en fonds de soutien ponctuel pour soutenir des locaux de répétition pour l'OCG et Contrechamps qui devront trouver d'autres solutions pendant la fermeture. Au lieu d'avoir une ligne nominale pour Ansermet, ce budget pourra selon les besoins en location être versé directement à l'OCG et Contrechamps. La réouverture de la salle Ansermet devrait se faire en septembre 2022.

Un commissaire questionne le montant inchangé pour Action intermittent-e-s.

Mme Keller répond qu'un montant de 300 000 francs est alloué par la Ville (idem par le Canton). Action intermittent-e-s n'a pas saisi la Ville par une demande d'augmentation.

Une commissaire questionne la catégorie «autres tâches culturelles, bureau culturel».

Mme Keller répond que la catégorie concerne les structures qui mettent à disposition des outils de travail dans le domaine culturel, plus précisément dans le domaine de l'audiovisuel.

La commissaire trouve que les libellés devraient être plus précis.

La commissaire questionne la disparition du Fonds d'art contemporain.

Mme Keller répond qu'il s'agit du Fonds municipal d'art contemporain qui était un fonds spécial de la Ville de Genève et qui, suite à la mise en place du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), est devenu une proposition d'investissement, laquelle a été votée lors de la dernière législature et qui permet plus de contrôle du Conseil municipal.

La présidente questionne la notion de médiation dans le domaine des arts visuels.

Mme Keller explique que la médiation culturelle est un projet qui met en contact le public avec des œuvres d'art.

Un commissaire demande si la ligne «musiques en été festival» d'un montant de 613 700 francs couvre la totalité du budget de ce festival.

Mme Keller explique que ce budget soutient trois associations (PFL Management pour la scène Ella Fitzgerald, Jaydos Production pour le jazz, OCG). Quant

à la musique classique, elle est directement programmée par la conseillère culturelle de musique classique du SEC.

Page 123

La présidente demande le détail et l'identité des potentiels bénéficiaires de la ligne budgétaire «musiques et chorales».

Mme Keller explique qu'il s'agit d'un fonds qui est accessible aux demandes des musiques et des chorales. Historiquement, le fonds est alloué aux mêmes entités. Mme Keller pourra transmettre la liste des bénéficiaires sur la base des comptes 2019.

La présidente questionne les critères de ces allocations.

Mme Keller mentionne une commission d'octroi. Les critères pris en compte sont la qualité, le professionnalisme et la programmation. Il a été préférable de créer un fonds pour permettre à de nouveaux chœurs d'avoir accès à des moyens. Elle ajoute que peu de demandes sont faites.

La présidente questionne l'Association genevoise des chœurs d'oratorio (AGECO).

Mme Keller répond que l'AGECO est une faîtière regroupant plusieurs chorales et qu'elle répartit l'argent entre les chorales. La Ville ne répartit pas les montants de cette ligne. Elle précise que la Ville veille à ce que le budget ait bien été réparti, cependant une analyse du choix des bénéficiaires n'est pas faite.

Une commissaire demande si la salle pluridisciplinaire de l'écoquartier de la Jonction est celle dans laquelle le FMAC déménagera.

Mme Keller répond que l'Unité d'arts visuels et la collection du FMAC déménageront dans un des bâtiments du Carré-Vert, dans celui de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA).

Une commissaire rappelle que les Créatives ont pu débloquer en séance plénière 200 000 francs et obtenir une ligne nominale. Elle demande si un bilan a été fait.

Mme Keller présente rapidement l'historique de subventionnement des Créatives, qui est en phase ascendante. Un bilan est effectué chaque année à l'occasion des comptes.

La présidente questionne un nouveau fonds «Everybody's perfect» de 80 000 francs.

Mme Keller explique qu'il s'agit d'un festival qui a bénéficié jusqu'en 2020 de petits soutiens ponctuels. Il a connu un développement très important. Alors qu'une ligne budgétaire a été inscrite l'année dernière, cette dernière a été reconduite.

Page 124

Une commissaire questionne la réduction de 50 000 francs pour le soutien aux manifestations cinéma.

Mme Keller répond qu'il s'agit d'un transfert du fonds ponctuel pour revaloriser les subventions au Cinéma Spoutnik et au festival Black Movie étant donné leur situation difficile.

Un commissaire questionne l'absence, dans le département de la culture, de la subvention de l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) qui travaille sur les questions d'islamophobie via la culture. Il demande s'il serait possible de déplacer cette subvention dans le département de M. Kanaan pour permettre à l'Agenda 21 de travailler sur l'islamophobie d'une autre manière.

M. Kanaan répond que l'ICAM ne doit pas être réduit aux problématiques liées à l'islamophobie. L'ICAM travaille à la compréhension des cultures arabes et méditerranéennes. Il rappelle qu'à la base l'ICAM est une librairie. L'inquiétude est que si l'ICAM est placée dans son département, elle pourrait être classée en librairie.

Page 126

Une commissaire questionne la différence entre les deux libellés attribués à la compagnie Gilles Jobin.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit d'une erreur. Cela a été compté à double et le montant est incorrect.

Une commissaire questionne la réduction de la valeur du Théâtre Pitoëff.

Mme Keller répond qu'il y a eu moins de jours de gratuités accordés au Théâtre Pitoëff.

Une commissaire demande s'il n'existerait pas des frais incompressibles qui pourraient être divisés par le nombre de jours effectivement utilisés.

M. Kanaan répond que le service a un tarif standard à la journée de location.

Une commissaire questionne la variation de 670 617 francs pour le GTG.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit du réajustement des mètres carrés suite à la rénovation.

La commissaire demande si les trois dépôts peuvent être regroupés.

Mme Koelliker répond que ces trois dépôts sont mis à disposition par la Gérance immobilière municipale (GIM). Ces derniers procèdent par lieu.

La présidente questionne le montant de 656 francs accordé à L'Empro-Genève.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit d'une gratuité qui est accordée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Un certain nombre de locaux scolaires sont directement mis à disposition des tiers culturels. Des variations enregistrées par l'ECO sont possibles.

Une commissaire questionne la subvention non monétaire de la Nouvelle Comédie.

Mme Koelliker répond qu'est seulement appliqué un tarif multiplié par les mètres carrés.

En l'absence d'autres questions la présidente remercie l'ensemble des commissaires, M. Kanaan et Mmes Bachmann, Koelliker, Mathieu et Keller.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste propose les amendements ci-dessous:

Premier amendement: une augmentation de la subvention pour les musiques actuelles/l'association des musiciens de jazz de 61 900 à 100 000 francs.

Deuxième amendement: une augmentation de la subvention pour l'AMR de 1 124 000 à 1 200 000 francs.

Troisième amendement: une augmentation du soutien à la création de musiques actuelles de 143 000 à 200 000 francs.

Quatrième amendement: une augmentation du soutien à la manifestation de musiques actuelles de 408 000 à 500 000 francs.

Le premier amendement est accepté par 9 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

Le deuxième amendement est accepté par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

Le troisième amendement est accepté par 7 oui (4 S, 2 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG, Ve).

Le quatrième amendement est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Une commissaire Verte propose les amendements ci-dessous.

Cinquième amendement: une augmentation de la subvention de l'OCG à 1 561 000 francs (+ 100 000 francs).

Sixième amendement: une diminution de la subvention de l'OSR de 100 000 francs.

Le cinquième amendement est accepté sans opposition par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR, 1 MCG) et 5 abstentions (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC).

Le sixième amendement est accepté par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (EàG, PLR).

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'amendement ci-dessous.

Septième amendement: une augmentation de la subvention de l'OCG de 1 461 000 à 1 661 000 francs.

Le septième amendement est accepté par 6 oui (3 Ve, 2 S, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 8 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 2 S, 1 EàG).

La commission vote l'approbation du budget proposé par la proposition PR-1415 avec les amendements.

Le budget est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Annexe: présentation du projet de budget 2021 de la CARTS

Commission des arts et de la culture
12 octobre 2020

PR 1415

Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2021.

1. Contexte budgétaire



Les marqueurs

- Incertitudes: recettes, situation sanitaire
- RFFA
- Volonté de report de charges du Canton
- Augmentation des besoins et du nombre de personnes précarisées
- Maintien des prestations
- Investissements: passage de 130 à 180 millions

2. Enjeux culturels pour 2021



Nouvelle Comédie

Inauguration publique fin février 2021



Pavillon de la danse

Inauguration publique fin mars 2021



Acteurs et actrices culturel-le-s

Soutiens COVID-19 (Loi COVID 19 – Art.11)

- Projets de transformation
- Indemnisation des pertes financières
- Aide association Suisseculture Sociale (frais d'entretien immédiats)
- Dépôt d'une PR au CM pour une contribution de la Ville au dispositif Confédération / Canton

Rémunération convenable

Prévoyance sociale



Economie culturelle et créative

Le poids de l'économie culturelle & créative (ECC) à Genève

27'688 **emplois** directs, soit **7.6%** des emplois du canton

4'350 millions de francs de **valeur globale** générée par l'ECC, soit **9.5%** du produit intérieur brut cantonal

1 = 3.1 **1franc public investi en rapporte 3.1** - La culture représente un levier économique important ((une étude Cineforom de 2019)

Source: Haute école de gestion de Genève - 2018

Le Grand Théâtre de Genève

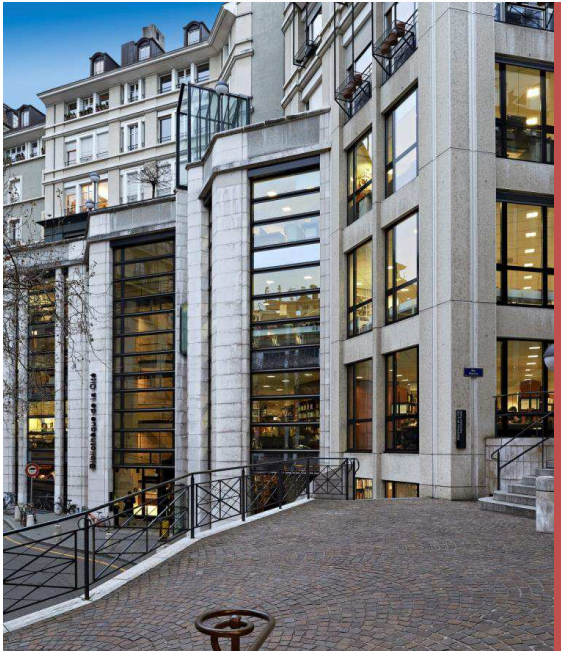
Réformer la gouvernance

- Initier et suivre la révision législative des statuts de la fondation d'intérêt communal public
- Etablir une convention de subventionnement incluant un plan financier quadriennal
- S'assurer de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace

Assurer le pilotage du chantier de la machinerie



Ouverture de la BM Cité le dimanche



Ouverture dominicale de la Bibliothèque de la Cité

- Volonté du Conseil municipal
- Pérenniser le projet-pilote mené de novembre 2019 à mars 2020
- Contribuer à l'élargissement des prestations au public.

Swisscovery

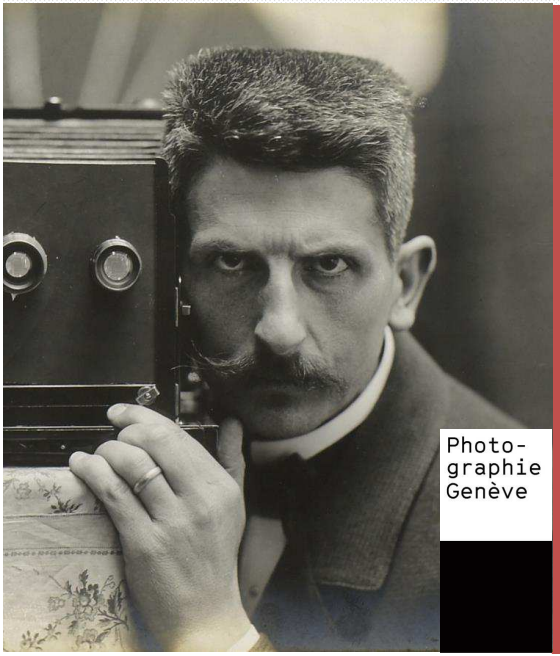
Nouvelle plateforme des bibliothèques scientifiques et patrimoniales

30 millions d'ouvrages, revues et autres types de documents dont **250'000** ebooks et plus de 3 milliards d'articles électroniques accessibles

490 bibliothèques scientifiques du réseau Swiss Library Service Platform (SLSP) accessibles

11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève

Photographie Genève



Renforcement du réseau Photographie Genève

- Encouragement aux projets transversaux des services et institutions de la Ville, de même qu'aux initiatives des partenaires
- 3ème édition de la biennale NO'PHOTO, manifestation entièrement dédiée au médium photographique.

Casino-Théâtre

17 février 2019 Fermeture de la salle en application du principe de précaution suite à un problème de stabilité de la toiture détecté lors d'expertises menées sur le bâtiment dans le cadre de l'élaboration du projet de rénovation (crédit d'études voté le 16 mai 2018 par le Conseil municipal, PR-1268).

Septembre 2020 Décision du CA de réaliser les travaux de sécurisation permettant de rouvrir la salle de spectacles du Casino-Théâtre à compter du premier trimestre 2021.

Objectif: rouvrir la salle à l'exploitation d'ici à la rénovation générale prévu à l'horizon 2023-2025.



Acteurs et actrices culturel-le-s
La Revue, Festival du Rire, Catch Impro, Festival Voix de Fête, ainsi que les spectacles de nombreuses écoles de danse et comédie musicale tout comme le théâtre anglophone Simply Theater..

Salle pluridisciplinaire du Carré-Vert

Projet d'origine

(PR-1156, vote du 18 janvier 2018)

Salle au format blackbox dévolue à la danse, à la performance, aux arts pluridisciplinaires, aux concerts rock, ainsi qu'aux soirées dansantes

Dotation d'une subvention de 300'000 francs pour une gestion associative

Changement du paysage culturel

(décision CA du 19 mars 2019)

Salle profilée comme un équipement socio-culturel destiné en priorité à la jeunesse avec une gestion associative principalement pour des activités en soirée.

Appel d'offre lancé

CF informée de ces changements (lettre du 25 avril 2019).

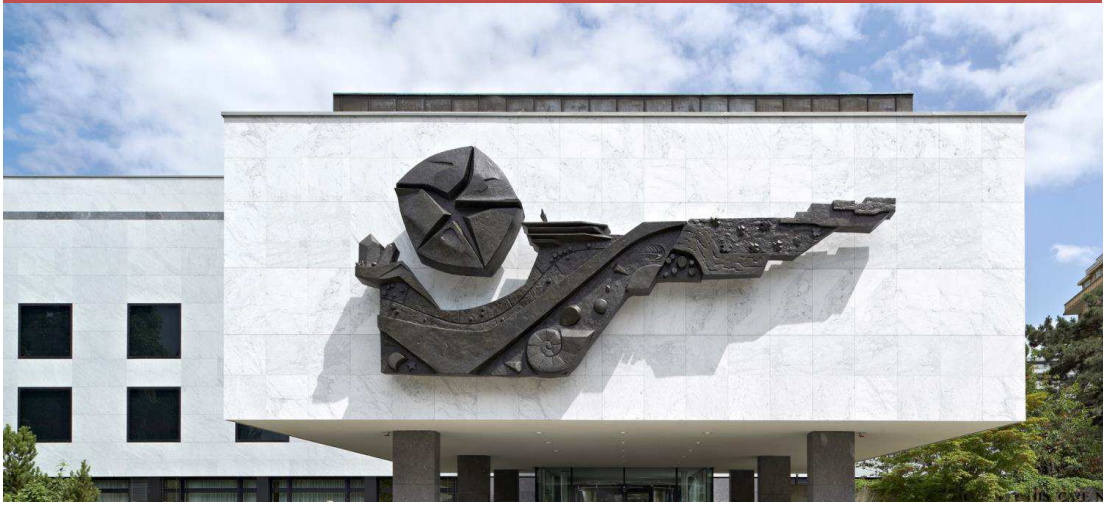
FMAC, Commun et Bâtiment d'art contemporain

Déménagement du FMAC (PR-1280 votée)
Relogement du «Commun» dans les locaux du bâtiment J de l'ex-SIP appartenant à la CPEG (PR-1417)



Muséum d’histoire naturelle

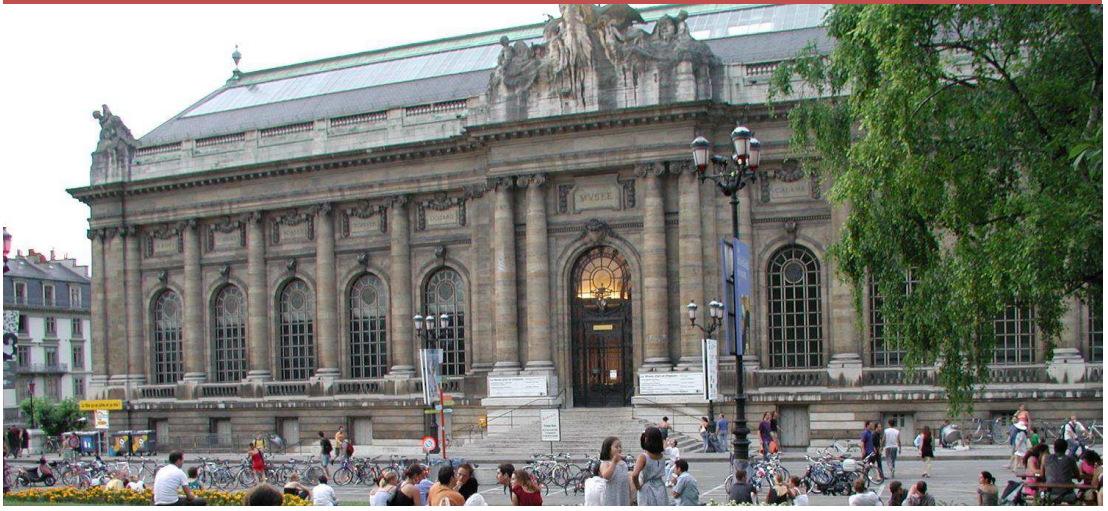
PR de crédit de construction
Mettre en sécurité les collections dans le nouveau bâtiment et réorganisation des deux bâtiments existants des expositions et scientifique.



Musée d'art et d'histoire

Projet d'agrandissement et de rénovation

Janvier 2020: Pré-étude => printemps 2021 => Programme pour le concours d'architecture => automne 2021: Dépôt du crédit d'études et de concours



Bibliothèque de Genève

Projet de rénovation

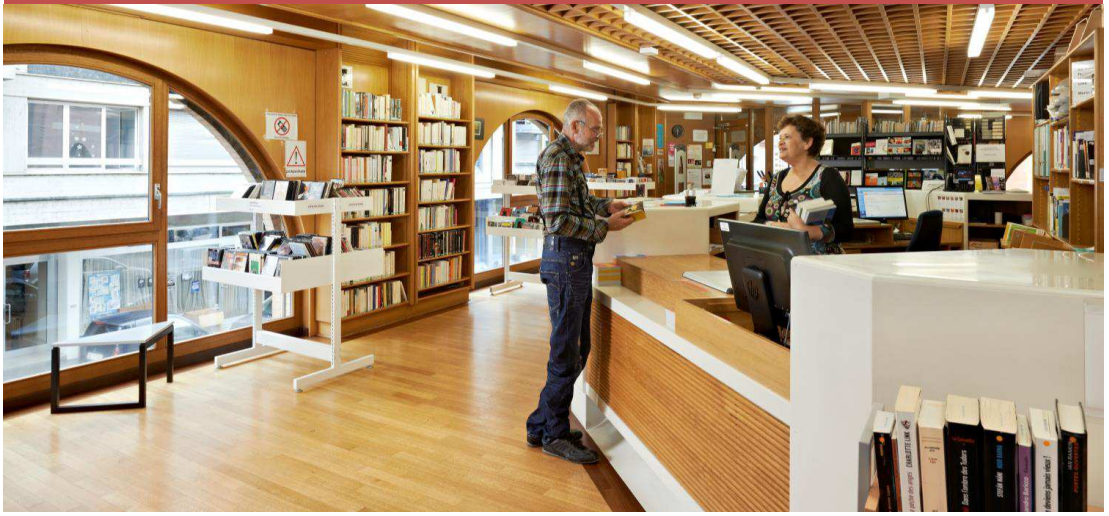
Mars 2020 : Pré-étude => printemps 2021 => Programme pour le concours d'architecture => automne 2021 : Dépôt du crédit d'études et de concours



Bibliothèque des Eaux-Vives

Programme de rénovation

Réaménagements favorisant l'intégration et le lien social - Amélioration et modernisation des espaces – Garantie d'accès pour les personnes à besoins spécifiques

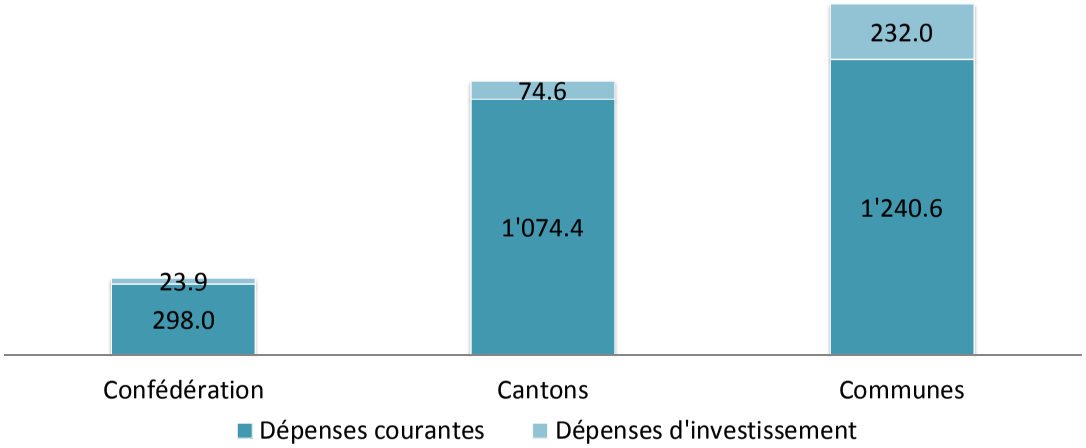


3. Concertations avec le Canton



Situation actuelle & perspectives

Dépenses culturelles des collectivités publiques suisses en 2017 (en millions de francs)

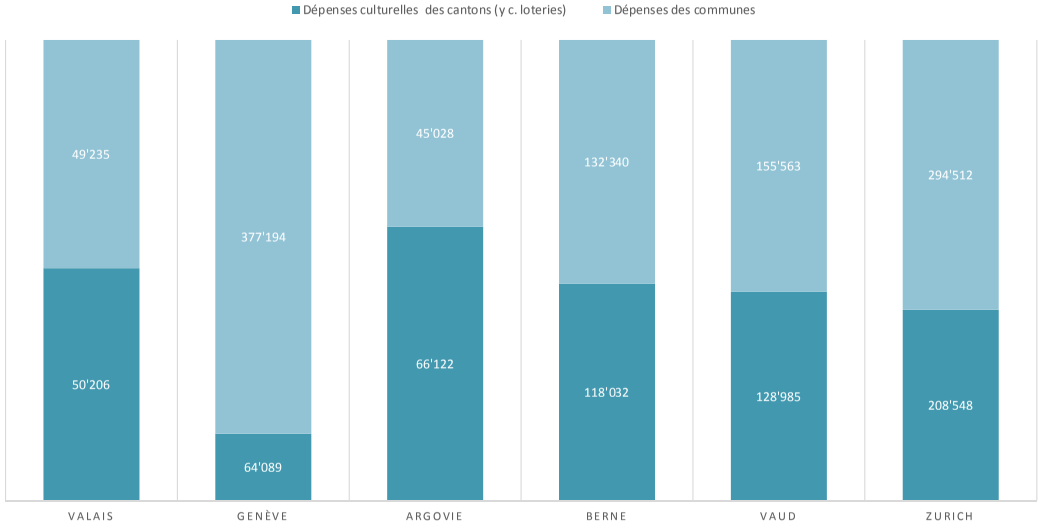


Source: OFS – 2019.
Sans les transferts des cantons et des communes. Sans les transferts de la Confédération, des cantons et des communes. Les contributions des loteries sont comprises dans les dépenses cantonales.

21

Situation actuelle & perspectives

Dépenses culturelles des collectivités publiques suisses en 2017 (en milliers de francs)



Source: OFS – 2019.

Une politique culturelle en partenariat

Art. 216 Art et culture (révision du 19 mai 2019 – IN 167)



[1] L'Etat promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il garantit leur diversité, leur accessibilité et leur enseignement. Il encourage les échanges culturels.

[2] A cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

[3] Le canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes. Les acteurs culturels sont consultés.

[4] Le canton et les communes élaborent et mettent en œuvre une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles.

Perspectives

Elément essentiel du rayonnement d'une région

Attractivité - richesse -réputation - valeur

Cohésion d'une société



Secteur économique

Construction de la région

(+25% population en 20 ans)

Variations Budget culture 20 / 21

+ 70’000 CHF — Subvention d’exploitation pour la Salle pluri-disciplinaire Carré Vert

- 241’000 CHF — Report de la manifestation Nuit de la science et maintien de la manifestation La Fureur de Lire

Grand Théâtre — Prise en charge des fluides par le GTG (+ 425 000CHF) – **Financièrement neutre !**

Toutes les autres variations sont sans impact sur le projet de budget 2021.

22 octobre 2020

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2021.

Rapport de M^me^ Salma Selle.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2020. La commission s'est réunie pour traiter cet objet les 1er, 6 et 15 octobre 2020, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que nous remercions pour la qualité de son travail.

Séance du 1er octobre 2020

Audition de M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, son collaborateur personnel, de M. Rémy Bertossa, administrateur au sein du Service d'incendie et de secours (SIS), et de M^me^ Stéphanie Sturzenegger, directrice du DSSP

M^me^ Barbey-Chappuis débute sa présentation en énonçant les éléments saillants du budget 2021. Tout d'abord, elle cite la mise en place d'une nouvelle gouvernance intercommunale avec le transfert du SIS vers cette nouvelle structure. De plus, pour donner suite aux votes du Conseil municipal sur la création de 35 nouveaux postes sur ces trois dernières années, permettant ainsi aux trois casernes d'être ouvertes en permanence, le budget prévoit également la création de 10 nouveaux postes liés au SIS. Le département se concentrera sur les suites à donner au rapport de la Cour des comptes (CdC) préconisant la fusion de la police municipale et de la police cantonale ainsi que sur le travail en cours de M. Poggia et ses collaborateurs et collaboratrices pour permettre une meilleure coordination avec la police cantonale. Concernant la Voirie, l'enjeu principal est l'augmentation des surfaces de nettoiement et leur complexité, notamment avec la place des Eaux-Vives et le transfert de l'exploitation de la plage du Canton vers la Ville; pour y faire face, deux nouveaux postes ont été créés. Enfin, pour l'attractivité de la Ville, le DSSP souhaite continuer sa démarche d'organisation d'événements rassembleurs, notamment axés autour du sport, comme la Canopée durant l'été.

Page à page sur la partie du budget concernant le département de la conseillère administrative, Marie Barbey-Chappuis.

Page 33

Une commissaire constate qu'il n'y a pas de nouveaux agent-e-s de la police municipale (APM) engagé-e-s alors que la demande de la population augmente et que de nouvelles habitations émergent; elle demande comment le nombre actuel d'APM pourront maintenir l'ordre, la sécurité et les problèmes de nuisance.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'actuellement on dénombre environ 200 APM et la priorité est de définir leur mission ainsi que les coordinations avec les différents échelons. Ces dernières années les APM ont augmenté et le besoin d'une meilleure coordination avec l'échelon cantonal pour répondre à ce besoin est grandissant.

Cette même commissaire revient sur les problèmes des nuisances sonores et s'interroge sur la formation qui va être proposée aux APM contre les incivilités et demande si les APM peuvent désormais amender.

Mme Barbey-Chappuis note que les horaires des APM se fixent sur ceux des établissements publics, puisqu'ils travaillent le jeudi soir et le vendredi soir jusqu'à 3 h du matin. Les formations depuis 2017 comprennent des compétences judiciaires et l'objectif est que l'entièreté des APM aient une formation continue harmonisée. Au niveau des compétences judiciaires des APM, elles concernent la détention et la consommation de produits stupéfiants, ce qui s'accompagne d'un travail administratif supplémentaire.

Une commissaire demande quels sont les moyen mis en place face à la pollution sonore, notamment la journée, en lien par exemple avec la plage des Eaux-Vives.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle a plutôt eu des retours positifs concernant la plage des Eaux-Vives et que les nuisances sonores touchent principalement les établissements publics. Les APM jouent à ce niveau-là un rôle important de sensibilisation auprès des établissements.

Une commissaire explique que le bruit de l'espace public est souvent minimisé et qu'il peut décourager les personnes âgées d'investir cet espace.

Mme Barbey-Chappuis relève qu'il s'agit d'une priorité pour les APM et que la période de semi-confinement a eu pour effet une réduction du bruit, ce qui a réduit la tolérance au bruit.

Le président fait le lien avec les médiatrices et les médiateurs de nuit qui pourraient agir à ce niveau.

Une commissaire note que les APM ont un rôle primordial pour assurer la proximité, la prévention et la sécurité et relève le succès qu'ont eu les cafés avec la police municipale. Elle s'interroge sur les prochaines étapes pour la création

de ce lien de proximité, et de quelle façon s'articulera la collaboration avec les différents services de la Ville.

Mme Barbey-Chappuis répond que la proximité est une plus-value pour les communes et que le succès des cafés a eu pour effet de souligner les besoins de la population d'avoir des interlocutrices et des interlocuteurs de proximité. Le DSSP souhaite également mettre en place une collaboration entre la police municipale et la Voirie. L'exemple des capsules sport a permis de faire un lien entre APM et le Service des sports (SPO). Les APM jouent un rôle de référence dans les quartiers autant au niveau de la sensibilisation que pour la prévention. Le DSSP a également la volonté de lancer un plan propreté en 2021, qui pourrait comprendre de la prévention auprès des enfants ou des maisons de quartier par exemple. Des collaborations pourraient aussi être envisagées avec le département de Mme Kitsos.

Un commissaire revient sur la mission de proximité des APM et la volonté de faire de ces derniers des référents au quotidien. Il demande si une réflexion est menée pour créer un poste de délégué au bien vivre ensemble afin d'agir contre les discriminations, comme c'est le cas à Lausanne avec un poste en lien avec la multiculturalité.

Mme Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas le cas actuellement et que chaque collaboratrice et chaque collaborateur contribue à un meilleur vivre ensemble en ville. De plus, les APM suivent des formations sur ces diverses thématiques pour répondre à ces enjeux.

Une commissaire demande s'il serait possible d'avoir un aperçu du catalogue de formation des APM, de base et continue.

Mme Barbey-Chappuis répond que depuis 2016 la formation de base comprend à présent des sensibilisations aux droits humains, à la lutte contre le sexisme et les violences LGBTIQ-phobes (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués), en collaboration avec le centre de formation cantonal et que le DSSP transmettra à la commission le catalogue de ces formations.

Le président évoque les tempêtes de cet été et le fait que les lignes du 118 ont été débordées au point de devoir transférer des appels vers Berne et Zurich et il s'interroge sur les mesures qui ont été prises.

Mme Barbey-Chappuis répond que 2900 appels ont été passés durant le violent orage du mois d'août, ce qui a saturé le 118. Au lieu de transférer ces appels vers le 117 ou le 144, les personnes avaient été redirigées vers d'autres Cantons. Des actions ont été pensées sur la déviation des appels en cas de crise.

Une commissaire souhaite savoir si le crédit de préétude de la proposition PR-1386 prend en compte les besoins des call-takers.

Mme Barbey-Chappuis répond que cette préétude concerne principalement le site du Vieux-Billard et son bâti.

Page 34

Un commissaire demande si les budgets des manifestations seront réaffectés en cas d'annulation liée à la situation sanitaire.

Mme Barbey-Chappuis répond que Geneva Lux pourra assurément avoir lieu. En revanche, pour d'autres manifestations comme la Canopée, cela reviendra dans le budget du département. Le but du DSSP reste de maintenir une ville et des espaces animés. Lors de l'arrivée de la magistrate au département, les budgets alloués à l'Escale avaient par exemple été alloués à la Canopée.

Un commissaire relève que des extensions à des écopoints ont été installées sans informer la population et demande s'il y a eu un retour de ceux-ci. Le besoin de propreté augmente également et il demande quels efforts vont être mis en place.

Mme Barbey-Chappuis répond que deux postes vont être mis en place dans le Service Voirie – Ville propre (VVP), notamment avec la plage des Eaux-Vives et que 400 000 francs vont être dédiés à l'engagement d'auxiliaires et au recours à des prestations externes.

Ce même commissaire demande quelles sont les motivations derrière l'installation de ces nouveaux écopoints.

Mme Sturzenegger précise que, pour certains sites, il a été nécessaire d'étendre l'offre et que, sur d'autres, les nouvelles constructions ont créé de nouveaux besoins d'aménagement.

Mme Barbey-Chappuis rappelle qu'il est nécessaire de trouver des moyens afin que la loi cantonale sur le tri des déchets soit respectée, notamment à travers la signature de conventions avec les propriétaires privés. L'idée serait d'avoir des leviers au niveau cantonal pour obliger les propriétaires privés à participer au financement de ces écopoints.

Une commissaire relève qu'à la page 34 il est fait mention de deux manifestations faisant la promotion du savoir-faire genevois et demande desquelles il s'agit.

Mme Barbey-Chappuis répond que ces événements ne sont pas encore définis mais qu'ils auront l'objectif de faire valoir le terroir genevois et ses acteurs.

Une commissaire note que de nombreux quartiers sont peu visibles voire invisibles de par l'absence de manifestations y ayant lieu et s'interroge sur les

réflexions qui sont menées pour mettre en lumière de nouveaux quartiers. De plus, à la page 220, il est fait mention de la proposition PR-1381, et des 180 000 francs d'amortissement qui ont déjà été faits sur les 900 000 francs alloués et il est à noter que le Conseil municipal vient de voter un crédit d'un montant de 1 million de francs pour l'acquisition d'œuvres, montant qui devra donc être reporté lors de l'actualisation du document.

Mme Barbey-Chappuis répond que les 900 000 francs correspondent au budget voté entre-temps au Conseil municipal pour le Geneva Lux.

Cette même commissaire souhaite aussi savoir s'il serait possible de mettre en place des chartes avec les exploitants qui veulent contribuer au rayonnement de Genève, afin d'éviter les problèmes de littering.

Mme Sturzenegger répond que les permissions octroyées pour l'usage du domaine public lors de manifestations s'accompagnent de conditions pour le traitement des déchets sur place, par exemple l'interdiction progressive du plastique à usage unique qui, à partir de septembre, pourra mener à des sanctions.

Mme Barbey-Chappuis revient sur le fait que l'un des critères d'attribution des appels d'offre est la promotion de produits locaux et que Lausanne fait des actions à ce sujet qui peuvent servir d'inspiration à Genève.

Une commissaire souhaite savoir si de nouveaux achats de machines sont prévus pour la Voirie.

Mme Sturzenegger répond que la commission de gestion des véhicules (COGEVE) est en train d'établir les besoins en termes d'achats de nouveaux véhicules avec notamment une réflexion autour du renforcement progressif des véhicules électriques, pouvant contribuer à la réduction de la pollution tant atmosphérique que sonore.

Un commissaire demande si des réflexions sont menées sur des contre-événements face à l'annulation des manifestations de fin d'année et si la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication peut apporter un soutien.

Mme Barbey-Chappuis répond que des réflexions ont été menées face à l'annulation du marché de Noël. Les illuminations seront maintenues et une collaboration est envisagée avec des partenaires privés pour contribuer à cet effort. La magistrate souhaiterait également mettre en place des événements plus petits et itinérants. Elle rappelle néanmoins que les budgets sont limités et que le marché était au départ une gratuité.

Ce même commissaire soulève le fait que le marché pourrait avoir lieu sur les bords de la rade pour pouvoir garantir le respect des mesures sanitaires.

Mme Barbey-Chappuis répond que malheureusement il est impossible d'organiser actuellement des marché impliquant que les visiteuses et visiteurs consomment et qu'un marché sans l'alimentaire risquerait d'intéresser moins de personnes. La magistrate note aussi sa volonté de développer des événements sur la rive droite.

Une commissaire relève qu'à la page 35 une subvention supplémentaire de 300 000 francs est prévue pour soutenir les associations sportives et elle demande si un levier pourrait être mis en place pour que ces associations contribuent à l'effort de la lutte contre les déchets plastiques.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il s'agit de clubs sportifs et que c'est principalement les grandes enseignes plutôt que les petites qui sont concernées.

Page 35

Une commissaire souhaite savoir quelles sont les mesures concrètes que la Ville prévoit de mettre en place dans son plan propreté. Elle note également l'emploi du terme de «répression» dans le plan de budget et demande ce qu'il implique.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle souhaite mettre l'accent sur la propreté de la Ville. Le DSSP effectue une réflexion avec les services et, effectivement, le plan s'articulera autant autour de l'axe de sensibilisation que de celui de la répression. Néanmoins le manque de compétences judiciaires de la Ville pour amender pose des problèmes d'autant plus qu'en cas de littering elle ne peut survenir qu'en cas de flagrant délit. Cependant, la peur de l'amende suffit pour éviter la récidive.

Une commissaire note que les amendes d'ordre engendrent des coûts de gestion et demande si une réflexion est menée pour les réduire.

Mme Barbey-Chappuis répond que la reprise du mandat des amendes d'ordre amène une augmentation des charges de fonctionnement mais également une augmentation des revenus liés à ces amendes.

M. Bertossa précise qu'aux pages 135 et 138, les membres de la commission peuvent trouver des informations et des commentaires à ce sujet.

Un commissaire demande comment le Conseil municipal peut renforcer le système d'amende.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il faudrait que le Canton donne davantage de compétences judiciaires.

Un commissaire note la présence de débarras sauvages en ville avec notamment la présence d'appareils électroniques et que parfois la population n'est pas au courant qu'il faut ramener les éléments électroniques dans les magasins.

Mme Barbey-Chappuis confirme qu'il y a une augmentation des débarras sauvages ces dernières années. Or, la Ville dispose d'un service de ramassage gratuit et particulièrement accessible, en ligne ou par téléphone, et qu'il serait possible de mettre en place des nouvelles campagnes et mesures.

Un commissaire demande si l'application pourrait permettre de faire des demandes d'enlèvement d'encombrants.

Mme Barbey-Chappuis répond que l'application renvoie directement sur la page internet de prise de rendez-vous.

Ce même commissaire demande si une campagne sur les réseaux sociaux est prévue pour insister sur l'offre disponible.

Mme Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas le cas mais que les campagnes digitales pourraient effectivement être développées.

Le président propose de passer à la page 203 pour entrer dans les détails du budget. Les membres de la commission sont du même avis.

Page 203

Une commissaire souhaite savoir comment s'explique l'augmentation, sur la ligne 4001.301.

Mme Sturzenegger répond que cela correspond par exemple au passage d'un poste d'auxiliaire à un poste permanent. Le montant correspondant au gel des annuités doit être ventilé entre les différents départements; lors de la prochaine interface, les montants seront ventilés. L'écart s'explique principalement par l'engagement de cette juriste auxiliaire et les augmentations de salaire sont liées à des mécanismes de collocations, en raison du changement de statuts de la Ville.

Une commissaire demande à quoi correspondent les pertes d'allocations des directions de département à la ligne 4001.304.

M. Bertossa répond que cela correspond aux allocations n'étant plus perçues par des collaboratrices et des collaborateurs en raison de l'âge de leurs enfants désormais majeurs.

Page 204

Un commissaire demande à quoi correspondent les «immobilisations corporelles du PA» de la ligne 4003.330.

M. Bertossa répond qu'il s'agit d'amortissements du patrimoine administratif (PA).

Une commissaire note qu'à la ligne 4003.425, des recettes sont issues de ventes et souhaite savoir de quel type de ventes il s'agit.

M. Bertossa répond que cela fait essentiellement référence à la vente de repas par le centre d'instruction et de formation aux personnes venant s'y former.

Un commissaire souhaite savoir si les échanges financiers avec le Canton dans le cadre de la mobilisation de la Protection civile (PCi) vont ressortir dans ce budget.

Mme Barbey-Chappuis répond que cela apparaîtra dans les comptes.

Page 205

Une commissaire demande à quoi correspond l'écart de charges de 5 527 982 francs pour le Service de la police municipale.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il correspond aux collocations au niveau du personnel de la police et de l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et la Fondation des parkings (FdP) pour ce qui est de la gestion des horodateurs.

Un commissaire note qu'à la ligne 4006.318, il y une dépréciation sur créances, et souhaite savoir comment s'explique la perte de 9 millions de francs.

M. Bertossa répond qu'il y a quelques années, les amendes d'ordre étaient gérées par le Service des contraventions mais qu'elles sont revenues à la Ville.

Un commissaire demande plus de renseignements sur l'augmentation des prestations honoraires d'un million de francs de la ligne 4006.313.

M. Bertossa répond que tout cela est une fois encore lié à la convention avec la FdP.

Une commissaire souhaite savoir où se trouve le coût de la formation.

M. Bertossa répond que ce chiffre se trouve à la ligne 4006.309; le budget pour la formation est de 233 000 francs sur les 241 000 francs présentés.

Cette même commissaire remarque que ce chiffre est très similaire à celui de 2020, alors que 40% des effectifs avaient été formés, que l'on prévoit de former encore 50% des effectifs en 2020.

Mme Sturzenegger répond que le budget des formations est plus élevé en raison de la possibilité de suivre des formations complémentaires, non incluses dans la formation de base.

Un commissaire constate qu'à la ligne 4007.313, il y a des prestations de services et honoraires, et souhaite savoir si cela est dû à des crédits externes.

Mme Barbey-Chappuis répond que cela concerne la gestion des horodateurs, et ce que la Ville va payer en plus à la FdP.

Mme Sturzenegger précise également que les charges sont divisées entre plusieurs services, dont la police municipale et le Service de l'espace public (SEP).

Page 206

Une commissaire souhaite savoir à quoi correspond la ligne 4009.311.

M. Bertossa répond que ce chiffre correspond à de l'achat de vêtements professionnels.

Page 207

Une commissaire relève que le département souhaite se doter de plus de machines de nettoiement et ne voit pas d'augmentation par rapport à 2020.

M. Bertossa répond que cela sera voté par le Conseil municipal dans le cadre d'une proposition de renouvellement et d'acquisition de véhicules.

Une commissaire souhaite savoir où se trouvent les frais de maintenance des écopoints et où se trouvent les frais d'investissement dans ces nouveaux écopoints.

M. Bertossa répond que les frais de maintenance se trouvent à la ligne 4010.315 et que les frais d'investissement feront l'objet d'une proposition déposée par le Conseil administratif.

Un commissaire note qu'à la ligne 4010.425 les recettes de ventes pour la Voirie diminuent.

Mme Barbey-Chappuis répond que c'est lié à la baisse du coût du papier, en lien avec les bons taux de recyclage.

Une commissaire relève qu'à la ligne 4010.491 il y a des prestations de service.

M. Bertossa répond que cela devrait correspondre aux services internes de la Voirie.

Le président rappelle que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication se prononcera également sur le plan financier d'investissement (PFI) soit sur les stratégies du Conseil administratif en matière d'investissement et ce en début d'année prochaine seulement.

Mme Barbey-Chappuis note que des travaux sont en cours au sein du Conseil administratif pour faire respecter la jauge d'investissements. Pour le DSSP, ce seront surtout les investissements en matière de sports qui pèseront sur le budget.

Discussions

Si la commission décide d'abord à l'unanimité de se prononcer à la suite de cette audition, les membres de la commission préfèrent finalement conclure les entretiens avec M. Gomez et M. Kanaan pour aborder l'ensemble des thématiques touchant à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et divisées entre plusieurs magistrat-e-s.

Séance du 6 octobre 2020

Les commissaires se sont réunis le 28 septembre pour le vote du budget du DSSP pour les volets de la sécurité et du domaine public.

Le projet de délibération est accepté par 11 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 EàG) et 4 abstentions (3 PLR et 1 MCG).

Séance du 15 octobre 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de Mme Carine Bachmann, directrice du DCTN, de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de Mme Anne Mathieu, administratrice au DCTN

Le projet de budget 2021 concernant la transition numérique a été présenté le jeudi 15 octobre à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. C'est la première fois que ce budget est présenté en commission. L'audition a démarré avec la présentation de M. Royston sur les principales mesures entreprises depuis son arrivée à la direction de la DSIC.

M. Royston entame sa présentation en expliquant qu'il parlera principalement de la stratégie mise en place à la DSIC depuis son arrivée. La DSIC, depuis qu'elle est sous l'égide du département de M. Kanaan, participe à l'élaboration de politiques publiques du numérique. Si le service est traditionnellement tourné vers une tâche interne à l'administration, il s'oriente désormais vers l'extérieur via ces politiques publiques. M. Royston parlera de ces politiques publiques, de la transformation numérique de l'administration et du financement de cette transition.

La politique publique du numérique se définit autour de quatre axes portefeuilles stratégiques définis par un groupe de travail du département.

Premier axe: environnement et éthique basé sur deux constats

1. L'implication du numérique dans les gaz à effet de serre (4% des émissions mondiales de CO_2).
2. Monétisation des données personnelles par des sociétés tierces.

L'idée pour ce premier axe est de définir ce qu'est le numérique responsable, à la fois vis-à-vis de l'environnement ou de l'éthique. La Ville serait également intéressée à obtenir un label décerné par l'Institut du numérique responsable afin que la Ville puisse activement faire la promotion de ces valeurs de responsabilité.

Deuxième axe: social

Le numérique peut participer à une certaine fracture sociale, toutes et tous les citoyen-ne-s n'ayant pas le même accès à l'informatique, que ce soit pour des raisons de connaissances, des raisons linguistiques ou des raisons économiques. Le passage au tout numérique doit donc prendre en compte les besoins et situations spécifiques de chacun-e. D'autre part, le numérique offre une plateforme participative aux citoyen-ne-s qui peuvent proposer leurs retours à l'administration.

Troisième axe: économique

Le numérique au niveau mondial est dominé par les grands groupes américains et chinois, et s'il ne s'agit pas de concourir avec eux ou de les exclure de l'offre numérique municipale, il s'agirait cependant de prioriser les acteurs locaux dans les partenariats mis en place par la Ville. D'autre part, les synergies sont encore trop faibles entre les acteurs publics du numérique, et cela pourrait être amélioré, via des partenariats avec le Canton ou les Services industriels de Genève (SIG), par exemple au sein du groupe de travail Smart Geneva.

Quatrième axe: le numérique comme moyen d'offrir des prestations aux citoyen-ne-s de la Ville

L'idée est de faciliter et mettre en ligne l'ensemble des prestations fournies par la Ville.

Ces quatre axes de politiques publiques posent un cadre, et c'est dans ce cadre-là que l'administration veut s'inscrire. Cela donnera lieu à des décisions

concrètes, comme le renouvellement moins fréquent des appareils pour s'ancrer dans une logique plus durable. M. Royston se dit persuadé que le numérique peut aider la Ville à fournir de meilleures prestations aux citoyen-ne-s et que c'est là le fondement de la DSIC.

Le numérique est omniprésent dans la vie de tous les citoyens et il est normal que ces derniers aient des attentes vis-à-vis de l'administration pour obtenir ces prestations en ligne. Le fait d'offrir des prestations en ligne permettra de simplifier des tâches et de rendre l'administration beaucoup plus efficiente.

M. Royston nous explique ensuite que la stratégie numérique du département s'articule autour de cinq blocs.

1er bloc: pilotage

Vise à dire que tous les étages de décideurs concernés par cette politique doivent être alignés sur des objectifs communs. Le Conseil municipal y joue un rôle important, en votant le financement, tout comme le Conseil administratif, qui définit les grandes orientations. Enfin, les départements et chef-fe-s de services apportent leur connaissance des besoins des métiers spécifiques.

2e bloc: grand public

Il s'agit des interfaces comme le site internet de la Ville, les applications mobiles, la numérisation des démarches administratives, la numérisation de certaines collections muséales. Toutes ces actions ont pour but de fournir des services dont les citoyen-ne-s sont les utilisatrices et utilisateurs.

3e bloc: l'administration

Il s'agit notamment de la dématérialisation et la numérisation de certaines tâches (workflows) et processus, en donnant les informations nécessaires aux décideurs pour pouvoir analyser cette transition. Il s'agit là d'un changement culturel dans l'administration, qui n'est pas souvent pilotée par les données, et plutôt par des expériences subjectives.

4e bloc: utilisatrices et utilisateurs

Cela concerne par exemple le déploiement d'une capacité de télétravail plus importante. A titre d'exemple, avant la crise sanitaire, seulement cinquante collaboratrices et collaborateurs pouvaient se connecter à distance, ce qui a dû être augmenté d'urgence. Des interfaces protégées pour les réunions à distance ont dû être mises en place.

M. Kanaan intervient pour noter que le département vient de recevoir la demande du bureau du Conseil municipal pour mettre en place une stratégie au cas où le travail de commission devrait avoir lieu à distance.

5e bloc: collaboration numérique

Le but est de relier les différents services (messageries, sites dédiés) au sein du même produit, au sein de la même suite logicielle, pour faciliter l'expérience utilisateur.

Toute cette stratégie s'appuie sur un socle d'organisation des services, de processus, de formation, de plans de carrière, de plan de sécurité et d'infrastructures (centre de calcul, serveur, clé de stockage, équipements réseaux).

M. Royston rappelle que la DSIC a un devoir de transparence vis-à-vis du Conseil municipal sur ses activités et sur ce qui est fait avec les crédits accordés. Cependant, il souligne que c'est aussi au Conseil administratif d'imposer une certaine ligne, et la DSIC doit suivre la feuille de route établie par le Conseil administratif. Les directions de département vont également devoir définir les priorités, les demandes étant actuellement supérieures aux capacités informatiques de la Ville. Si le directeur informatique était auparavant en charge de la répartition des moyens, M. Royston aimerait que ce processus devienne plus participatif, via des comités d'arbitrage au sein desquels chaque direction de département soit représentée.

Le président note par ailleurs que la commission n'a toujours pas été saisie du PFI, qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble sur les investissements réalisés.

M. Kanaan répond que cette année, avec le changement de législature, le PFI a pris du retard. Cependant, toutes les propositions mentionnées précédemment par M. Royston figureront au PFI.

M. Royston note que le modèle de gouvernance vise à assouplir et à rééquilibrer la manière d'utiliser les crédits votés par le Conseil municipal. Aujourd'hui, la DSIC a à disposition 450 000 francs pour ce qui concerne les citoyen-ne-s contre 5 millions de francs pour toutes les missions internes à l'administration. Si l'on souhaite se doter d'une politique de transition numérique, plus de moyens devraient être assignés aux missions externes à direction des citoyen-ne-s. Pour compenser ce déséquilibre, l'idée serait de réinvestir les queues de crédit des anciennes propositions, ainsi que les crédits des propositions obsolètes, dans un portefeuille «E-Genève», qui servirait à financer des sites internet, des applications mobiles, des démarches en ligne, des billetteries, des collections numérisées, etc.

Le président intervient pour rappeler que les queues de crédit doivent normalement revenir dans les caisses générales.

M. Kanaan précise que le Conseil administratif n'a pas le droit de réattribuer lui-même ces crédits. Or, les propositions étant très détaillées, il est facile de voir lorsque les besoins ont évolué et que ces objets sont devenus obsolètes. Des réaffectations doivent être présentées devant le Conseil municipal, sauf pour de petits montants, où une réaffectation peut se faire sans l'aval explicite du Conseil municipal.

M. Royston précise que ces parties de crédit non investies seraient déposées dans ce portefeuille, puis présentées sous la forme d'une proposition de réaffectation devant le Conseil municipal.

Cela n'alourdirait pas la masse des investissements de la Ville, s'agissant d'argent déjà voté. La DSIC souhaiterait également assouplir la manière dont les crédits peuvent être utilisés. Il faut aujourd'hui six ans pour dépenser un quart de la somme d'une proposition, une durée beaucoup trop longue face aux évolutions technologiques permanentes.

Dans cette logique, la DSIC fournirait plutôt des rapports annuels de ce qui est fait avec les crédits, ainsi que des projets d'investissements moins normés, qui laisseraient plus de marge de manœuvre à l'administration. Cette idée s'inscrit dans la logique d'implication des départements dans la priorisation de leurs besoins. D'autre part, une telle mesure permettrait de soulager le budget de fonctionnement de la DSIC. Ce budget a une tendance à la hausse, une partie des opérations liées à des investissements passent dans ce budget de fonctionnement, notamment via la maintenance des applications et autres logiciels.

D'autre part, le marché du numérique est en train d'évoluer. Auparavant, les logiciels étaient achetés via des licences perpétuelles, avec des frais de maintenance. Désormais, il n'est plus possible d'acheter ces licences, les éditeurs étant passés à des modèles de souscription. Ce qui fait migrer une grande partie des crédits d'investissement vers le budget de fonctionnement. Il faut aujourd'hui 87% du budget pour exploiter ce qui est déjà existant; 13% du budget peut être alloué à de petits projets. Aujourd'hui, le budget de fonctionnement vient remplacer de l'argent qui doit normalement servir à des investissements, ce qui doit changer.

Pour ce qui est du projet de budget, l'augmentation du budget de la DSIC est d'environ 4%. Dans ces 4%, il faut compter le passage à Windows 10, qui est donc une souscription. L'argent voté par le Conseil municipal permet de payer les équipes qui vont mettre en place les logiciels, au lieu de financer la souscription au logiciel, qui est payée par le budget de fonctionnement. Une autre partie de cette augmentation est liée à un système mis en place par la DSIC à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Au terme de la présentation de M. Royston, M. Kanaan souligne que le tour d'horizon présenté ce soir est assez large. Cette stratégie n'a pas encore été

présentée par le Conseil administratif, bien qu'ayant été validée par la délégation du Conseil administratif pour le numérique. M. Kanaan note qu'il n'est pas anodin de parler de politiques publiques du numérique. Beaucoup de villes en Europe sont déjà parties dans cette direction, et le Conseil administratif souhaite apprendre des expériences de ces autres villes. D'autres exemples plus locaux sont intéressants à prendre en compte, comme Carouge qui était relativement en avance en Suisse. Un des premiers exemples de la transition numérique en Ville et la culture organisationnelle sera la numérisation de la fonction comptable, qui a pu au début rencontrer des résistances, et qui rencontre désormais un grand succès. M. Kanaan note que la Ville peut jouer un rôle dans la meilleure appréhension du numérique de la part de la population, une plus grande sensibilisation, et finalement une meilleure culture numérique. Si les jeunes sont aujourd'hui très connectés, ce sont les adultes actifs qui ont le plus besoin d'avoir de nouvelles perspectives sur le numérique. Il s'agit là d'un enjeu de société auquel la Ville peut collaborer. Genève est d'ailleurs enchâssée dans un réseau d'innovation dont il serait essentiel de bénéficier.

Suite à cette présentation, le président ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Un commissaire note qu'en cas de numérisation, on voit souvent des suppressions de postes qui y sont associées, et souhaite savoir si cela sera le cas sur le long terme en Ville. Le commissaire souhaite également revenir sur une précédente question écrite concernant la stratégie de la Ville en termes de sécurité numérique. M. Kanaan répond que dans le cas de la fonction comptable, il existe des enjeux de réaffectation interne qui doivent être pris en compte. Dans le cadre de la transition, certains comptables vont évoluer dans leurs fonctions, en passant à la Direction financière. M. Royston précise que cette numérisation de la fonction comptable devrait logiquement améliorer le traitement et la qualité de la prestation.

Pour ce qui est de la deuxième question, M. Royston répond que la DSIC emploie un responsable de la sécurité informatique. La sécurité s'organise autour de la technologie, via des appareils de protection comme les antivirus et systèmes anti-intrusion, des processus et de l'organisation, comme la gestion des accès des utilisateurs entre leurs arrivée et départ d'un service, et l'éducation des utilisatrices et utilisateurs sur ces enjeux de sécurité (phishing, hameçonnage). Des cours sont aujourd'hui donnés, à l'instar d'une formation intitulée «Dans la peau d'un hacker».

M. Kanaan rappelle que la principale faille du numérique n'est pas technique, mais humaine. D'autre part, des tests d'intrusion ont lieu sur tous les nouveaux logiciels, auxquels la Ville a toujours résisté jusque-là.

Une commissaire revient sur les prestations à la population et souhaite savoir si, dans le budget, il y a une volonté de centraliser l'intégralité des offres sportives et culturelles de la Ville au sein d'un même outil.

M. Kanaan répond que différentes tentatives ont eu lieu, et que ces tentatives sont en train de converger. «Genève en été» a rencontré un grand succès, l'application étant simple et conviviale. Il est désormais envisagé d'étendre cette application à l'année entière.

La même commissaire souhaite également savoir si des collaborations se font avec les bibliothèques municipales pour mettre en place des projets intergénérationnels liés au numérique.

M. Kanaan répond que des tentatives modestes ont eu lieu à la bibliothèque de la Cité, tentatives qui ont rencontré du succès. Il semblerait d'ailleurs que les personnes âgées soient d'excellentes utilisatrices du numérique, prenant plus souvent le temps et le recul nécessaire pour appréhender l'informatique.

Une commissaire constate que la Ville possède beaucoup de serveurs, et aimerait savoir si l'entièreté des données est internalisée.

M. Royston répond que la majorité des services sont actuellement externalisés.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe des synergies entre la Ville et le Canton concernant leurs systèmes informatiques respectifs, voire avec les autres communes du canton.

M. Royston répond que les communes genevoises collaborent relativement étroitement entre elles sur les questions numériques, la DSIC fournissant des services à d'autres communes. Certains systèmes sont également mutualisés avec le Canton, par exemple dans la création d'une identité administrative numérique commune. Le Système d'information du territoire genevois (SITG) est également une application collective entre le Canton, les communes, les Transports publics genevois (TPG) ou encore les SIG. Cependant, ces collaborations restent encore marginales.

Un commissaire aimerait savoir quels sont les retours sur le télétravail suite à la crise sanitaire, et quelles sont les mesures de sécurité relatives.

M. Royston répond que les collaboratrices et collaborateurs disposant de matériel de la Ville travaillent via un VPN qui présente une bonne sécurité. L'utilisation d'un VPN n'est pas possible sur du matériel personnel, mais il est possible d'accéder à distance à sa session personnelle.

M. Kanaan note que le bilan sur le télétravail est plutôt positif, surtout pour une administration qui n'avait presque jamais pratiqué le télétravail auparavant.

Le même commissaire aimerait également savoir si les prestataires de service locaux possèdent désormais un avantage suite à cette crise.

M. Royston répond que la Ville fait appel à un prestataire genevois pour assurer la transition vers Windows 10 avec dix collaborateurs externes qui assurent le déploiement.

Un autre commissaire note que M. Royston a mentionné un volet externe dans ce plan de la transition numérique et souhaite savoir si c'est à la DSIC de porter un regard sur les effets de la transition numérique dans la vie des citoyen-ne-s, qui va de fait se déplacer de plus en plus vers l'informatique.

M. Kanaan répond que, durant la crise sanitaire, il a fallu mettre à jour un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs sur le numérique. L'administration représente en effet un laboratoire sociétal représentatif de la société civile. La question de la fracture sociale est effectivement centrale, notamment au niveau de l'éducation. La Ville seule n'arrivera pas à mesurer ces expériences différenciées, ces vécus subjectifs, et des collaborations devront être engagées avec la recherche.

Une commissaire pose plusieurs questions à la suite, à savoir:

1. Pourquoi la Ville a-t-elle choisi d'utiliser Webex au lieu de Microsoft Team pour les téléconférences?
2. Pourquoi les logiciels open source ne sont-ils presque pas mobilisés?
3. Quel est le système d'accès pour les collaboratrices et collaborateurs lors de coupures internet?
4. Est-ce que des stratégies sont mises en place pour mieux entretenir le cloud et limiter l'impact environnemental?
5. Qu'est-ce que la Ville entreprend pour recycler son matériel informatique?
6. Quelle est la position de la Ville vis-à-vis de la gestion des données par Sunrise, ainsi que la position municipale sur les évaluations périodiques des offres téléphoniques?
7. Quelles sont les perspectives démocratiques de cette transition numérique, notamment avec l'émergence de plateformes comme Change.org?

Réponse dans l'ordre:

1. M. Royston répond que la Ville utilise Webex car elle ne dispose pas des licences nécessaires pour Microsoft Team.
2. Un certain nombre de logiciels open source sont utilisés en Ville, mais ils ne se prêtent pas à tous les contextes, notamment sur les postes de travail, où SAP ne fonctionne pas avec l'open source.
3. En cas de rupture de connexion internet, il existe des applications locales qui permettent de faire des copies locales qui se modifient sur le serveur lorsque le réseau revient.
4. Pour ce qui est des considérations environnementales, la DSIC change tout le parc tous les huit ans, par intervalles de deux ans.
5. Avec le stock récupéré, il est possible de donner ce stock à un tiers. Ce stock doit cependant être nettoyé, et des étudiant-e-s sont engagé-e-s pendant l'été pour que ce matériel puisse être recyclé via des associations.

6. Pour ce qui est de la téléphonie, Sunrise présente un avantage sur Swisscom en termes de coûts. En revanche, en matière de déploiement, cela a posé des problèmes. Lorsque le contrat est adossé à un contrat CSI, les primes sont actualisées chaque année. M. Royston ne sait pas si le contrat actuel est adossé à un contrat CSI, mais note que la DSIC participe aux appels d'offre. M. Kanaan intervient pour rappeler que le contrat avec Swisscom était archaïque, ce qui avait justifié le passage chez Sunrise, pendant la période des notes de frais. Enfin, pour ce qui est de la sécurité des données chez Sunrise, M. Royston note que l'entreprise est obligée de garder les enregistrements des appels pendant six mois, avant de devoir les détruire.
7. Concernant l'émergence de plateformes comme Change.org, il est difficile de répondre, mais M. Royston note que si le Conseil municipal demande à la DSIC de numériser les pétitions, cela sera fait.

Un commissaire revient sur la question des formations internes et souhaite savoir si un accompagnement a eu lieu pendant la crise sanitaire. De plus le commissaire aimerait également savoir s'il existe une plateforme de formation qui permet de démocratiser l'accès aux formations.

M. Royston répond qu'il existe effectivement une plateforme de formation en interne. Cependant, la crise sanitaire ayant empêché les collaboratrices et collaborateurs de se rendre au travail, il a fallu les aider à distance, notamment via des tutoriels en ligne.

M. Kanaan ajoute que les téléconférences ont été réintroduites depuis deux semaines pour se préparer à un éventuel retour au travail à distance. Les connexions à distance ont été facilitées suite à la crise sanitaire, ce qui facilitera une telle opération.

Un commissaire note les difficultés d'accès au numérique par manque de compétences techniques ou linguistiques, et souhaite savoir si d'autres langues que le français sont utilisées dans les interfaces internet de la Ville.

M. Royston répond que certaines pages sont disponibles en anglais, ainsi que pour les personnes partiellement malvoyantes.

Le même commissaire note également que les licences sont louées et souhaite savoir si l'on verra déjà des effets l'année prochaine sur cette nouvelle manière d'amortir.

M. Royston répond que dans le cadre de ces souscriptions, il est avantageux de louer sur le court terme, mais que cela devient beaucoup plus cher au-delà de cinq ou six ans.

Une commissaire explique qu'elle a compris que l'administration ne pouvait pas se passer de Windows 10 pour le système d'exploitation mais souhaite savoir

s'il serait possible de se passer de la suite Office et de la remplacer par Libre Office, sans modifier le système d'exploitation.

M. Royston répond qu'il serait difficile pour un certain nombre de services de se passer d'Excel par exemple, et que des questions de compatibilité seraient à soulever. Un tel changement représenterait également des coûts non négligeables, par exemple au niveau de la formation et du déploiement.

La commissaire revient également sur les retours positifs vis-à-vis du télétravail et note qu'il ne faut pas négliger les risques psycho-sociaux. Elle aimerait savoir si le questionnaire mis en place par SantéSuisse pourrait circuler.

M. Kanaan remercie la commissaire pour cet exemple, et note que les collaboratrices et collaborateurs ne souhaiteraient absolument pas passer au télétravail intégral, mais qu'un ou deux jours de travail à distance sont sollicités.

M^me^ Bachman précise que les mesures prises par le Conseil administratif limitent le télétravail à un ou deux jours maximum en fonction du taux d'occupation. Les collaboratrices et collaborateurs réclament également plus de flexibilité. M^me^ Bachman note que l'analyse proposée par la commissaire serait intéressante à mener d'ici un an, une fois qu'il sera possible d'avoir un peu plus de recul sur l'impact du travail à distance sur le stress et la santé au travail.

La commissaire note que la question du matériel se pose aussi, et aimerait que les conditions ergonomiques soient contrôlées et vérifiées.

M. Kanaan répond que pour l'instant les collaboratrices et collaborateurs sont responsables de leur matériel et de leur connexion, mais que cela est amené à évoluer.

Un commissaire souhaite savoir si l'on pourrait à terme imaginer des économies sur les locaux avec ce développement du travail à distance.

M. Kanaan note qu'il est encore trop tôt pour le dire, mais qu'il est clair que des conditions plus hybrides de travail vont se développer, aussi afin de favoriser la flexibilité des employé-e-s, comme cela se fait actuellement aux SIG par exemple. Pour en revenir aux locaux, la Ville développe un projet de cité administrative, mais les prix élevés du marché sont un repoussoir. D'autre part, les bureaux actuels de l'administration sont souvent dans de vieux immeubles, qui laissent peu de place à la transformation.

Un commissaire note que M. Royston a parlé d'un nouveau système de proposition, qui représenterait une perte de pouvoir pour le Conseil municipal, en ne nécessitant plus son vote systématique. Présenter des propositions trop diffuses représente une perte de maîtrise pour le Conseil municipal, voire un recul démocratique.

M. Kanaan note qu'il ne s'agit pas d'une proposition diffuse, mais d'un projet avec des objectifs, des projets, des besoins. En revanche, des logiciels précis ne seront pas mentionnés, afin de ne pas être bloqués. La DSIC informera également le Conseil municipal en cas de changements importants.

Le commissaire note que la commission des travaux et des constructions vote un crédit d'assainissement, qui est un crédit global, sans détails particuliers. Cependant, les questions de politiques publiques peuvent difficilement être plus diffuses, ces politiques impactant les citoyen-ne-s. Le commissaire note qu'il faut dessiner une ligne claire entre le fonctionnement et l'élaboration de politiques publiques.

M. Kanaan confirme que cela doit être coconstruit entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. M. Kanaan rappelle que les trois piliers de la politique publique sont des enveloppes.

M. Royston note que les propositions spécifiques existeront toujours, mais que les quatre portefeuilles mentionnés plus tôt feraient l'objet de crédits moins spécifiques, ce qui laisserait plus de flexibilité à l'administration dans l'organisation de cette politique publique.

Le commissaire note qu'il y a trois silos: l'administration, l'investissement et le fonctionnement et les politiques publiques. Or, l'exigence minimale vis-à-vis du Conseil municipal est qu'il soit à la page sur l'élaboration de ces politiques publiques. Un système d'enveloppes ne suffit pas pour de tels enjeux.

M. Kanaan répond qu'il est important de trouver le bon équilibre entre surveillance du Conseil municipal et flexibilité de l'administration.

Le commissaire souhaiterait savoir s'il serait possible de créer des réseaux sociaux de quartier, afin de créer une mise en lien des compétences et données des citoyen-ne-s de chaque quartier.

M. Royston répond qu'il faut comparer ce qui est comparable, mais que si un cahier des charges était établi clairement, il serait possible d'évaluer une telle initiative.

Le commissaire aimerait savoir pourquoi le budget de fonctionnement n'est pas augmenté par rapport au budget d'investissement.

M. Kanaan répond que les besoins du budget de fonctionnement vont encore être ciblés pour améliorer la balance entre les deux.

Le commissaire note que la DSIC présente des crédits d'investissement, et note qu'il serait intéressant d'obtenir systématiquement les coûts de fonctionnement.

M. Kanaan répond que chaque service devra désormais préciser les coûts de fonctionnement suite à la nouvelle directive en vigueur. Le Conseil administratif

va également améliorer le budget financier quadriennal (BFQ), pour mieux anticiper les coûts futurs.

La commission entame l'examen du budget page par page.

Page 31

M. Kanaan note que la DSIC est un service transversal, et qu'elle est impliquée dans la plupart des départements de l'administration.

Page 112

Néant.

Page 120

Un commissaire note qu'il y a 0,7% d'augmentation de postes de travail, et souhaite savoir si les forces de travail actuelles suffisent.

M. Kanaan note que la DSIC a déjà reçu treize postes supplémentaires sur le budget 2020, et qu'elle dispose actuellement de suffisamment de postes de travail pour les cinq prochaines années. Les 0,7% d'augmentation concernant la direction du département.

M[me] Bachman note qu'il n'y a pas eu de transfert de postes vers la DSIC.

Une commissaire note qu'à la page 202, on voit une augmentation de 37 118 francs pour ce qui est des charges de personnel, et note que 0,1% diminuent au niveau des temps pleins.

M[me] Bachman note que les 0,1% ne se reflètent pas au niveau du temps plein, n'étant pas une diminution financière. Pour ce qui est du montant mentionné par la commissaire, il s'agit d'une variation normale du budget du personnel, qui n'est pas lié à cette baisse de 0,1%.

M[me] Mathieu note qu'il y a par exemple eu une augmentation des allocations pour les enfants à la DSIC, ce qui rentre dans cette augmentation des charges de personnel.

Page 195

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspondent les travaux d'entretien à la ligne 314.

Mme Bachman lui répond qu'il s'agit d'un compte compétent. Mme Bachman répondra par écrit à la commissaire devant se renseigner auprès de la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Page 202

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond l'immobilisation corporelle du PA.

Mme Mathieu que cela correspond aux bâtiments occupés par l'administration, en opposition au patrimoine financier qui représente des revenus pour l'administration, géré par la Gérance immobilière municipale (GIM). Ce patrimoine administratif est amorti, contrairement au patrimoine financier.

Mme Bachman note que c'est le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) qui prescrit les termes utilisés dans le projet de budget.

Une commissaire note qu'aux lignes 315, 316 et 343, il y a des augmentations.

Mme Mathieu note que la ligne 315 fait référence à l'amortissement des logiciels.

Mme Bachman note que la ligne 316 fait référence à l'augmentation des leasings de logiciels. Enfin, la ligne 343 fait référence aux charges pour bien fondé et patrimoine financier. La différence est impressionnante en pourcentage, mais ne correspond qu'à une augmentation de 12 000 francs.

La commissaire s'étonne tout de même de cette augmentation impressionnante.

Mme Bachman note qu'une réponse écrite lui sera fournie, mais que l'augmentation du pourcentage est sûrement une erreur.

Une commissaire a entendu que le département amortissait des leasings et note qu'il s'agit normalement d'une charge.

Mme Bachman lui répond qu'une réponse plus détaillée lui sera donnée, mais qu'il s'agit probablement de l'augmentation des charges des leasings.

Suite à cette audition, la commission passe au vote du budget de la DSIC.

Vote

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC) et 5 abstentions (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission donne son aval pour ce projet de budget.

Annexes:

- réponse à la question de la CSDOMIC sur la formation des APM
- tableau des données pour le traitement des amendes d'ordre de la FdP
- amendes d'ordre de la FdP sur le territoire VdG
- tableau groupe 309 DSSP
- tableau lignes 391 DSSP
- réponse à la question de la CSDOMIC sur la ligne 424 du LOM

Réponse à la question de la CSDOMIC sur le détail de la formation continue/initiale des APM

Formation initiale
- sécurité personnelle (TTI) (168 heures)
- police judiciaire (112 heures)
- circulation routière (143 heures)
- police proximité (70 heures)
- psychologie (75 heures)
- informatique police (53 heures)
- stage en immersion (84 heures)
- secourisme (18 heures)
- législation (81 heures)
- procédures spécifiques Ville de Genève (41 heures)
- sport (82 heures)
- français métier (40 heures)
- + des informations sur par ex. égalité femmes - hommes etc... (128 heures)

formation continue interne
- formations diverses sur les procédures APM
- formation TTI
- bike police
- informatique police
- SRT

A venir en attente de validation par la CCSM
- police judiciaire
- police de proximité
- formation sport
- formation TTI
- informatique police

formation continue externe
- maux de dos
- cours cadre management (CC1)
- BLS-AED (premier secours)
- formation pour devenir instructeur (sport, TTI)
- bike police
- SRT
- formation sur des applications et des systèmes police
- FSEA 1, formation pour devenir formateur pour les instructeur-trice-s
- formation sur les bonnes pratiques à la centrale d'alarmes et d'engagements (CEGAP)
- formation de base en management (pour les nouveaux chefs-fe-s de groupe)
- formation en management (pour les chef-fe-s de poste et RCP)
- savoir vendre les prestations APM
- harcèlement de rue

+ le catalogue formations continues Ville de Genève : lien court suivant :
https://intranet.ville-geneve.ch/actualites-et-publications/actualites/toutes-les-actualites/detail/article/1601281505-catalogue-formation-2021-des-formats-pour-tous-les-gouts/

Temps et ETP permettant le traitement des AO stationnement FDP

Données pour le traitement

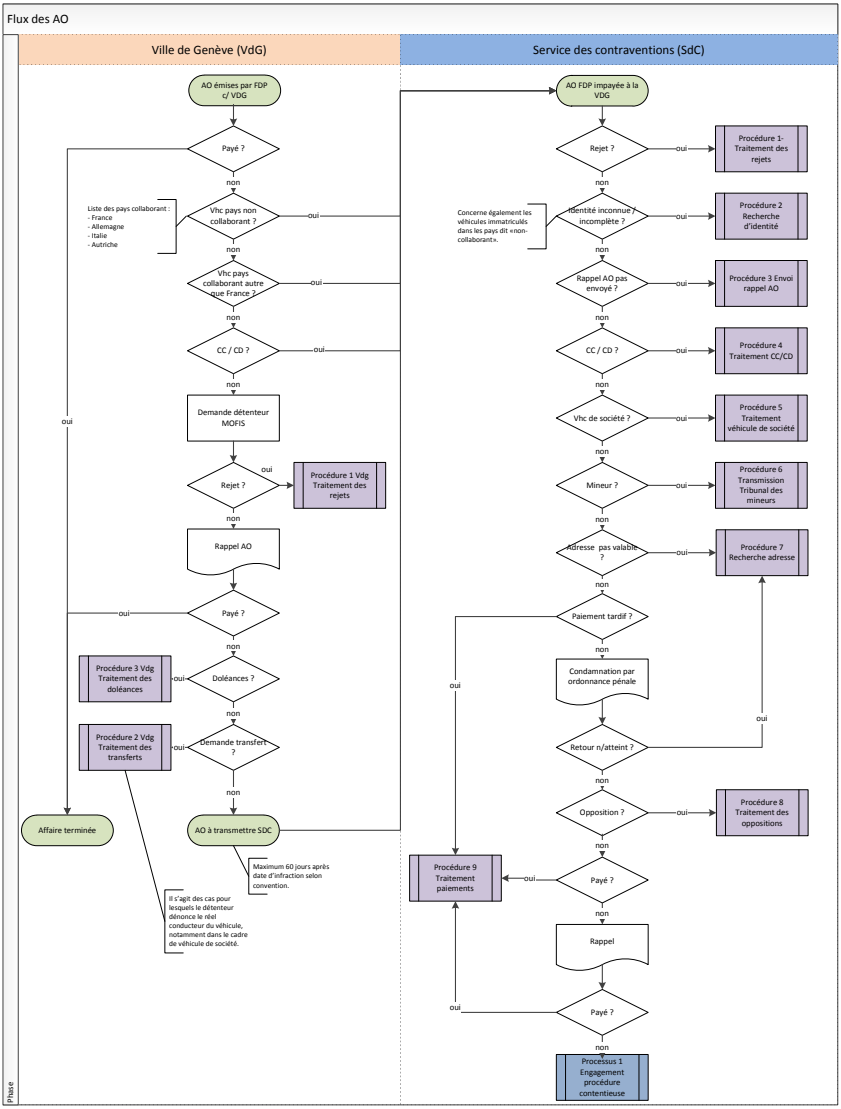
1 ETP équivalant en heures /an brut	1'748 h
Pauses journalières 15 min * 260 jours (en heures)	64 h
Heures effectives	1'685 h
Jours ouvrés sur l'année 52 semaines X 5	260 j

Tâches administratives	Temps moyen de traitement en minutes/ jour	Temps total en heures/ an	Nombre ETP
Intégration des amendes FDP	45	195	0.12
Traitement des contestations	240	1040	0.62
Gestion blocage des cas en contestation	60	260	0.15
Correction attribution paiements et recherches	120	520	0.31
Gestion des remboursements	60	260	0.15
Dénonciation par retour identité privés (pas moi mais lui)	150	650	0.39
Saisie retour identité pour sociétés de location (listes)	60	260	0.15
Traitement des retours de rappels destinataires inconnus	80	347	0.21
Préparation pour paiements au guichet	15	65	0.04
Recherches d'adresse	60	260	0.15
Recherche et intégration manuelle des paiements	90	390	0.23
Traitement des annulations	60	260	0.15
Gestion des appels téléphoniques	150	650	0.39
Echange informations SDC, FDP et guichets APM	60	260	0.15
Mise à jour et adaptation des modèles de courrier	10	43	0.03
Intégration des courriers dans Epsipol (GED)	90	390	0.23
		ETP	**3.47**

Tâches techniques	Temps moyen de traitement en minutes/ jour	Temps total en heures/ an	Nombre ETP
Contrôle des impayés et transfert au SDC	45	195	0.12
Gestion des demandes d'identité MOFIS	20	87	0.05
Gestion des demandes d'identité AutoIndex	10	43	0.03
Reprise et contrôle d'adresses de cas existants	10	43	0.03
Gestion des cas en erreur et recherches de correspondance	45	195	0.12
Gestion des lieux, marques Epsipol	5	22	0.01
Génération de listes de contrôle aux utilisateurs	10	43	0.03
Contrôle cohérence des données	15	65	0.04
Traitement des cas en erreur ou incohérents	35	152	0.09
Génération de scripts d'automatisation	10	43	0.03
Analyse et suivi des incidents	30	130	0.08
Support aux utilisateurs	30	130	0.08
Traitement et génération des rappels	60	260	0.15
Génération Reporting Mensuel (une fois par mois)	180	36	0.02
		ETP	**0.86**

Processus	Légende	Processus – Traitement AO de la FDP émise sur le territoire de la Ville de Genève

SdC



Page	Date - Version		
X	27.05.2019		

Serv.	Lib service	Grou	Cl	Lib cel imputation	Cpte
4001	Direction département sécurité et sports	309	.400100	Direction département sécurité et sports	3090.010
4001	Direction département sécurité et sports	309	.400100	Direction département sécurité et sports	3099.010
4001	Direction département sécurité et sports	309	.400100	Direction département sécurité et sports	3099.070
4001	**Direction département sécurité et sports**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4002	Sports	309	.400201	Sports - Direction	3090.010
4002	Sports	309	.400201	Sports - Direction	3090.020
4002	Sports	309	.400201	Sports - Direction	3099.010
4002	Sports	309	.400201	Sports - Direction	3099.070
4002	Sports	309	.400202	Sports - Finances et planification	3090.020
4002	Sports	309	.400202	Sports - Finances et planification	3099.010
4002	Sports	309	.400202	Sports - Finances et planification	3099.070
4002	Sports	309	.400205	Sports - Equipements et infrastructures	3099.070
4002	Sports	309	.400206	Sports - Piscines	3099.070
4002	Sports	309	.400207	Sports - Patinoires	3099.070
4002	Sports	309	.400208	Sports - Centres sportifs et stades	3099.070
4002	Sports	309	.400209	Sports - Prestations sportives	3099.070
4002	Sports	309	.400211	Sports - Evènements et partenariats	3099.070
4002	**Sports**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4003	Incendie et secours	309	.400300	Direction et secrétariat - SIS	3090.010
4003	Incendie et secours	309	.400300	Direction et secrétariat - SIS	3099.010
4003	Incendie et secours	309	.400300	Direction et secrétariat - SIS	3099.070
4003	Incendie et secours	309	.400310	CIF	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400310	CIF	3099.070
4003	Incendie et secours	309	.400320	Logistique	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400320	Logistique	3099.070
4003	Incendie et secours	309	.400330	Sapeurs-pompiers professionnels	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400330	Sapeurs-pompiers professionnels	3099.010
4003	Incendie et secours	309	.400330	Sapeurs-pompiers professionnels	3099.070
4003	Incendie et secours	309	.400350	Sapeurs-pompiers volontaires	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400350	Sapeurs-pompiers volontaires	3099.080
4003	Incendie et secours	309	.400350	Sapeurs-pompiers volontaires	3099.090
4003	Incendie et secours	309	.400352	Ambulanciers	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400352	Ambulanciers	3099.070
4003	Incendie et secours	309	.400400	Protection civile	3090.020
4003	Incendie et secours	309	.400400	Protection civile	3099.070
4003	**Incendie et secours**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4006	Service de la police municipale	309	.400600	Service de la police municipale	3090.010
4006	Service de la police municipale	309	.400600	Service de la police municipale	3090.020
4006	Service de la police municipale	309	.400600	Service de la police municipale	3099.010
4006	Service de la police municipale	309	.400600	Service de la police municipale	3099.070
4006	Service de la police municipale	309	.400600	Service de la police municipale	3099.080
4006	**Service de la police municipale**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4007	Service de l'espace public	309	.400700	Service de l'espace public	3090.010
4007	Service de l'espace public	309	.400700	Service de l'espace public	3099.010
4007	Service de l'espace public	309	.400700	Service de l'espace public	3099.070
4007	**Service de l'espace public**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230200	LOM - Administration et direction	3090.010
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230200	LOM - Administration et direction	3099.010
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230200	LOM - Administration et direction	3099.070
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230201	LOM - Unité matériel de fêtes	3099.070
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230202	LOM - Unité gestion des véhicules	3099.070
4009	Logistique et manifestations (LOM)	309	.230204	LOM - Unité ateliers généraux	3099.070
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
4010	Voirie - Ville propre	309	.230500	Direction et administration	3090.010
4010	Voirie - Ville propre	309	.230500	Direction et administration	3099.010
4010	Voirie - Ville propre	309	.230500	Direction et administration	3099.070
4010	Voirie - Ville propre	309	.230502	Unité de collecte des déchets	3099.070
4010	Voirie - Ville propre	309	.230503	Unité nettoiement des voiries	3099.070
4010	Voirie - Ville propre	309	.230504	Unité gestion des incivilités	3099.070
4010	**Voirie - Ville propre**	**Total 309 Autres charges de personnel**			
Total général					

Lib compte	PB 2021 dép	B 2020	Ecarts	C 2019
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	7 804
Frais en faveur du personnel	4 000	4 000	0	766
C-DRH Fonds de décès	216	180	36	178
	4 216	**4 180**	**36**	**8 748**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	43 361
Formation et perfectionnement du personnel	0	8 000	-8 000	6 265
Frais en faveur du personnel	0	5 000	-5 000	4 847
C-DRH Fonds de décès	72	72	0	54
Formation et perfectionnement du personnel	8 000	0	8 000	0
Frais en faveur du personnel	5 000	0	5 000	0
C-DRH Fonds de décès	228	204	24	184
C-DRH Fonds de décès	252	288	-36	280
C-DRH Fonds de décès	732	732	0	642
C-DRH Fonds de décès	144	144	0	136
C-DRH Fonds de décès	804	816	-12	793
C-DRH Fonds de décès	36	36	0	36
C-DRH Fonds de décès	24	12	12	12
	15 292	**15 304**	**-12**	**56 609**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	160 432
Frais en faveur du personnel	6 000	6 000	0	2 873
C-DRH Fonds de décès	180	180	0	155
Formation et perfectionnement du personnel	1 000	1 000	0	129
C-DRH Fonds de décès	84	72	12	72
Formation et perfectionnement du personnel	5 000	5 000	0	4 205
C-DRH Fonds de décès	360	396	-36	376
Formation et perfectionnement du personnel	469 300	619 300	-150 000	336 813
Frais en faveur du personnel	0	0	0	210
C-DRH Fonds de décès	2 896	2 836	60	2 669
Formation et perfectionnement du personnel	10 000	10 000	0	685
Solde, autres rémunérations	632 500	632 500	0	0
C-DRH Solde, autres rémunérations	0	0	0	678 754
Formation et perfectionnement du personnel	8 000	8 000	0	1 557
C-DRH Fonds de décès	312	288	24	280
Formation et perfectionnement du personnel	4 000	4 000	0	0
C-DRH Fonds de décès	108	96	12	99
	1 139 740	**1 289 668**	**-149 928**	**1 189 309**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	27 017
Formation et perfectionnement du personnel	233 000	233 000	0	50 083
Frais en faveur du personnel	5 000	5 000	0	2 919
C-DRH Fonds de décès	2 736	2 712	24	2 576
Solde, autres rémunérations	500	500	0	0
	241 236	**241 212**	**24**	**82 595**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	20 893
Frais en faveur du personnel	3 000	3 000	0	2 107
C-DRH Fonds de décès	972	996	-24	947
	3 972	**3 996**	**-24**	**23 947**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	13 314
Frais en faveur du personnel	6 500	6 500	0	2 760
C-DRH Fonds de décès	240	252	-12	238
C-DRH Fonds de décès	240	252	-12	251
C-DRH Fonds de décès	264	264	0	256
C-DRH Fonds de décès	228	216	12	216
	7 472	**7 484**	**-12**	**17 035**
C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	0	0	0	25 930
Frais en faveur du personnel	6 000	6 000	0	7 537
C-DRH Fonds de décès	216	216	0	184
C-DRH Fonds de décès	1 020	1 008	12	996
C-DRH Fonds de décès	2 712	2 712	0	2 634
C-DRH Fonds de décès	156	168	-12	202
	10 104	**10 104**	**0**	**37 483**
	1 422 032	**1 571 948**	**-149 916**	**1 415 726**

Serv.	Lib service	Groupe 3 pos.	CI
4001	Direction département sécurité et sports	391 Prestations de services	400100
4001	Direction département sécurité et sports	391 Prestations de services	400100
4001	Direction département sécurité et sports	391 Prestations de services	400100
4001	Direction département sécurité et sports	391 Prestations de services	400100
4001	Direction département sécurité et sports	391 Prestations de services	400100
4001	**Direction département sécurité et sports**	**Total 391 Prestations de services**	
4002	Sports	391 Prestations de services	400201
4002	Sports	391 Prestations de services	400201
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400202
4002	Sports	391 Prestations de services	400207
4002	Sports	391 Prestations de services	400208
4002	Sports	391 Prestations de services	400211
4002	**Sports**	**Total 391 Prestations de services**	
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400300
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400310
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400310
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400310
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400320
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400320
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400320
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400330
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400350
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400350
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400350
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400350
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400350
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400352
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400352
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400400
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400400
4003	Incendie et secours	391 Prestations de services	400400
4003	**Incendie et secours**	**Total 391 Prestations de services**	
4006	Service de la police municipale	391 Prestations de services	400600
4006	Service de la police municipale	391 Prestations de services	400600
4006	Service de la police municipale	391 Prestations de services	400600
4006	Service de la police municipale	391 Prestations de services	400600
4006	Service de la police municipale	391 Prestations de services	400600
4006	**Service de la police municipale**	**Total 391 Prestations de services**	
4007	Service de l'espace public	391 Prestations de services	400700
4007	Service de l'espace public	391 Prestations de services	400700
4007	Service de l'espace public	391 Prestations de services	400700
4007	**Service de l'espace public**	**Total 391 Prestations de services**	
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230200
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230200
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230200
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230200
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230201
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230202
4009	Logistique et manifestations (LOM)	391 Prestations de services	230204
4009	**Logistique et manifestations (LOM)**	**Total 391 Prestations de services**	
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500

4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230500
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230502
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230502
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230503
4010	Voirie - Ville propre	391 Prestations de services	230504
4010	**Voirie - Ville propre**	**Total 391 Prestations de services**	

Lib cel imputation	Cpte	Lib compte	PB 2021 dép	B 2020	Ecarts	C 2019
Direction département sécurité et sports	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	20 000	15 000	5 000	20 586
Direction département sécurité et sports	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	9 700	8 300	1 400	9 725
Direction département sécurité et sports	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	210 000	210 000	0	210 560
Direction département sécurité et sports	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	1 400	3 500	-2 100	1 394
Direction département sécurité et sports	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	10 248	10 248	0	14 223
			251 348	**247 048**	**4 300**	**256 488**
Sports - Direction	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	6 590	0	6 590	0
Sports - Direction	3910.280	C-CGE Imputations internes VVP	48 000	0	48 000	0
Sports - Finances et planification	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	164 000	150 000	14 000	206 926
Sports - Finances et planification	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	40 700	44 600	-3 900	47 411
Sports - Finances et planification	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	50 000	80 000	-30 000	44 840
Sports - Finances et planification	3910.210	C-CGE Imputations internes DCS	10 000	10 000	0	0
Sports - Finances et planification	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	5 000	4 500	500	5 240
Sports - Finances et planification	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	10 261	10 261	0	4 030
Sports - Patinoires	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	7 000	6 500	500	7 296
Sports - Centres sportifs et stades	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	5 000	4 500	500	5 623
Sports - Evènements et partenariats	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	13 066	13 066	0	10 219
			359 617	**323 427**	**36 190**	**331 584**
Direction et secrétariat - SIS	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	5 000	5 000	0	2 870
Direction et secrétariat - SIS	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	8 130	8 400	-270	1 270
Direction et secrétariat - SIS	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	1 000	1 000	0	0
Direction et secrétariat - SIS	3910.190	C-CGE Imputations internes SPO	28 800	0	28 800	16 800
Direction et secrétariat - SIS	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	1 400	0	1 400	1 494
Direction et secrétariat - SIS	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	4 241	4 241	0	3 649
CIF	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	500	1 000	-500	0
CIF	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	0	0	0	10
CIF	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	1 678	1 678	0	105
Logistique	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	500	500	0	0
Logistique	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	11 000	8 300	2 700	11 048
Logistique	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	135	135	0	2 791
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	1 000	1 000	0	630
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	0	0	0	6 859
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.150	C-CGE Imputations internes ECO	0	9 000	-9 000	0
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	2 000	2 000	0	870
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.190	C-CGE Imputations internes SPO	10 000	0	10 000	8 138
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	49 000	0	49 000	48 739
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	204	204	0	718
Sapeurs-pompiers professionnels	3910.280	C-CGE Imputations internes VVP	1 000	1 000	0	0
Sapeurs-pompiers volontaires	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	500	500	0	0
Sapeurs-pompiers volontaires	3910.150	C-CGE Imputations internes ECO	5 000	700	4 300	0
Sapeurs-pompiers volontaires	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	2 000	2 000	0	110
Sapeurs-pompiers volontaires	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	2 000	0	2 000	2 060
Sapeurs-pompiers volontaires	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	924	924	0	1 512
Ambulanciers	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	1 700	0	1 700	1 670
Ambulanciers	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	246	246	0	828
Protection civile	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	1 000	1 000	0	0
Protection civile	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	20 000	0	20 000	19 067
Protection civile	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	4 869	4 869	0	5 154
			163 827	**53 697**	**110 130**	**136 392**
Service de la police municipale	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	2 000	1 000	1 000	1 817
Service de la police municipale	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	0	2 700	-2 700	0
Service de la police municipale	3910.190	C-CGE Imputations internes SPO	5 000	0	5 000	5 000
Service de la police municipale	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	4 000	4 000	0	4 219
Service de la police municipale	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	13 548	13 548	0	54 221
			24 548	**21 248**	**3 300**	**65 257**
Service de l'espace public	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	5 000	5 000	0	6 279
Service de l'espace public	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	310	360	-50	310
Service de l'espace public	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	14 495	14 495	0	16 039
			19 805	**19 855**	**-50**	**22 628**
LOM - Administration et direction	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	5 000	5 000	0	975
LOM - Administration et direction	3910.190	C-CGE Imputations internes SPO	5 000	8 500	-3 500	5 312
LOM - Administration et direction	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	7 500	6 500	1 000	7 690
LOM - Administration et direction	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	1 056	1 056	0	1 184
LOM - Unité matériel de fêtes	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	118	118	0	54
LOM - Unité gestion des véhicules	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	0	0	0	1 324
LOM - Unité ateliers généraux	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	1 000	1 000	0	0
			19 674	**22 174**	**-2 500**	**16 539**
Direction et administration	3910.010	C-CGE Imputations internes LOM	40 000	25 000	15 000	47 004
Direction et administration	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	0	350	-350	35 640
Direction et administration	3910.170	C-CGE Imputations internes SEP	5 000	5 000	0	4 225

Direction et administration	3910.190	C-CGE Imputations internes SPO	1 000	0	1 000	650
Direction et administration	3910.220	C-CGE Imputations internes SIS	3 000	1 500	1 500	3 740
Direction et administration	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	5 238	5 238	0	2 635
Unité de collecte des déchets	3910.140	C-CGE Imputations internes SEVE	35 600	26 000	9 600	0
Unité de collecte des déchets	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	50	50	0	773
Unité nettoiement des voiries	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	0	0	0	161
Unité gestion des incivilités	3910.260	C-CMAI Imputations internes CMAI	187	187	0	247
			90 075	**63 325**	**26 750**	**95 075**

Réponse à la question de la CSDOMIC sur la ligne 424 du LOM : « Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services », p. 206 du PB2021

Le budget 2021, comme en 2020, prévoit CHF 350'000.- de revenus alors qu'en 2019, seulement 189'272.- de revenus ont réellement été encaissés.

Cet écart provient des revenus de location du matériel de fêtes.

En préparant les budgets annuels, il est très difficile d'estimer à l'avance, en fonction du type de manifestations, quels seront les revenus perçus.

En effet, l'annexe 2 du Règlement relatif à la mise à disposition du matériel de fêtes prévoit des rabais ou gratuités en fonction des manifestations ou organisateurs (ex. 80% de rabais pour les manifestations d'organismes à but non lucratif).

De plus le volume / nombre de manifestations joue aussi largement sur les revenus perçus.

Cette difficulté d'estimation conduit le DSSP/LOM à ne pas modifier le montant budgété chaque année car il peut fortement varier.

PROJET DE BUDGET 2021

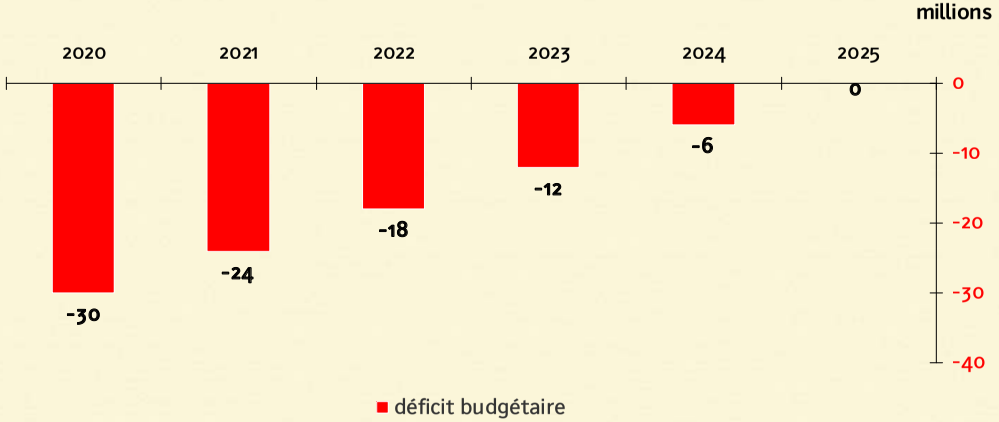
VILLE DE GENÈVE

RFFA

déficit cible pour le budget 2020 : - 30 mios

+

retour à l'équilibre budgétaire en 2025



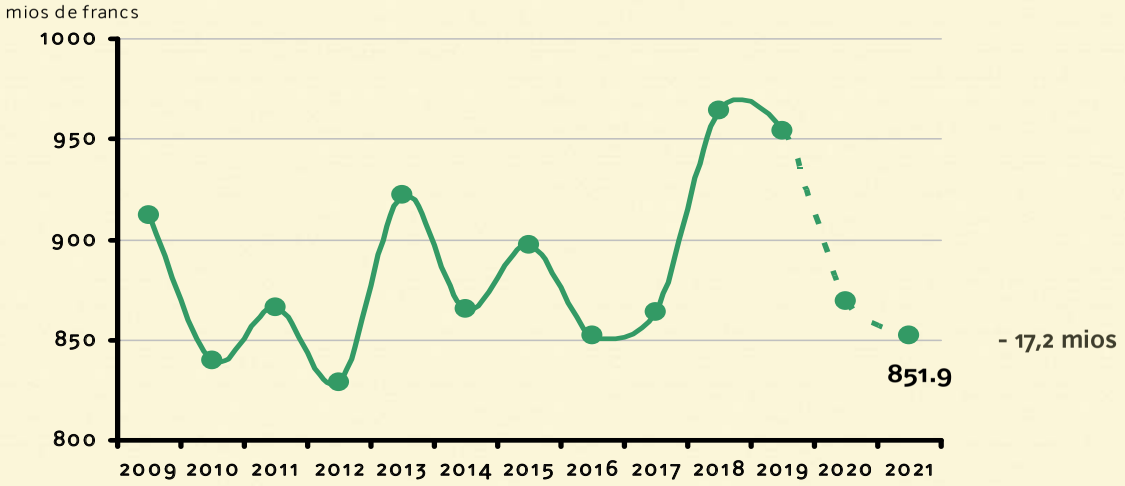
VILLE DE GENÈVE

résultats nets prévisionnels

en mios de francs	comptes 2019	budget 2020	PB 2021
revenus nets	1'195,5	1'176,6	1'169,7
charges nettes	1'158,0	1'196,5	1'209,0
résultat	+ 37,4	- 19,9	- 39,3

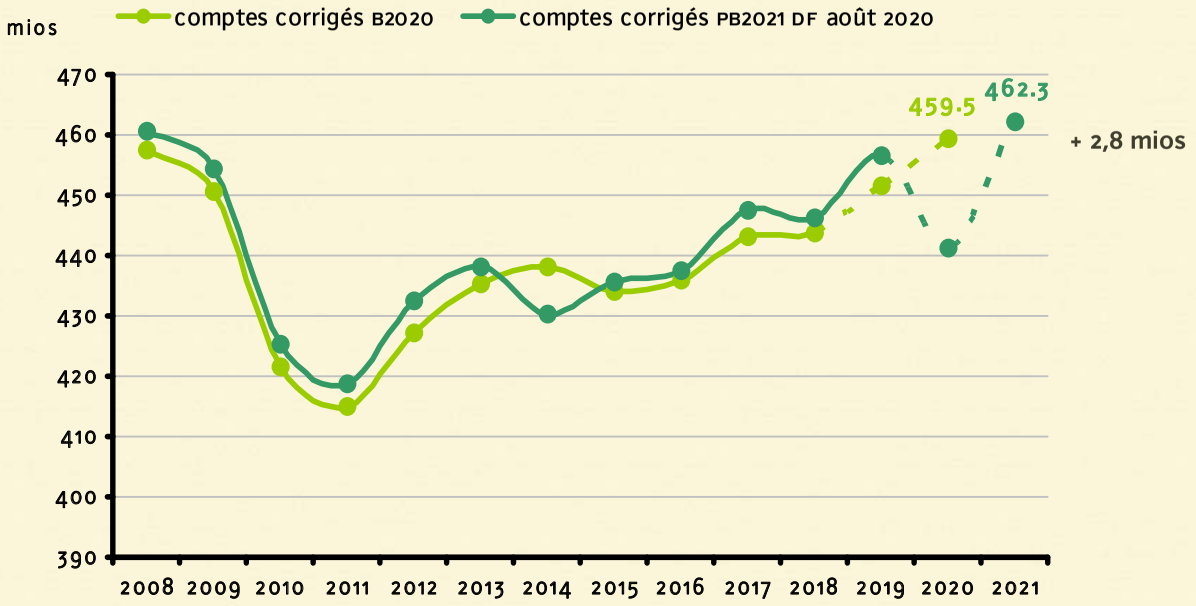
VILLE DE GENÈVE

40. revenus fiscaux



- prévisions cantonales d'août 2020
- taxe professionnelle : - 4,0 mios
- fonds de péréquation personnes morales : - 3,3 mios

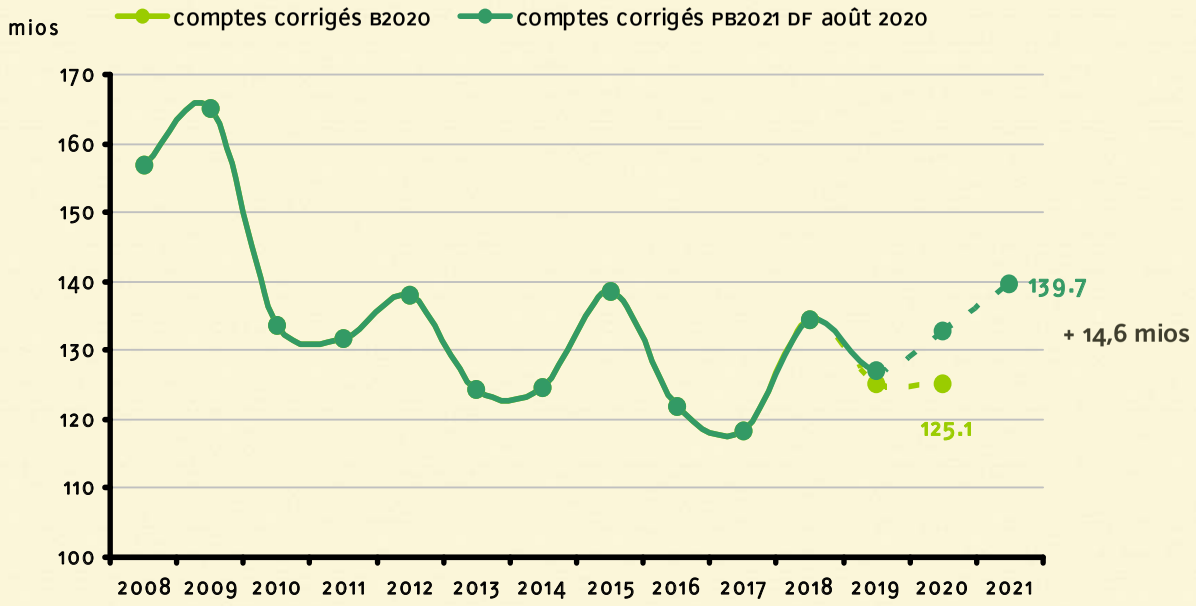
impôts PP IBO



VILLE DE GENÈVE

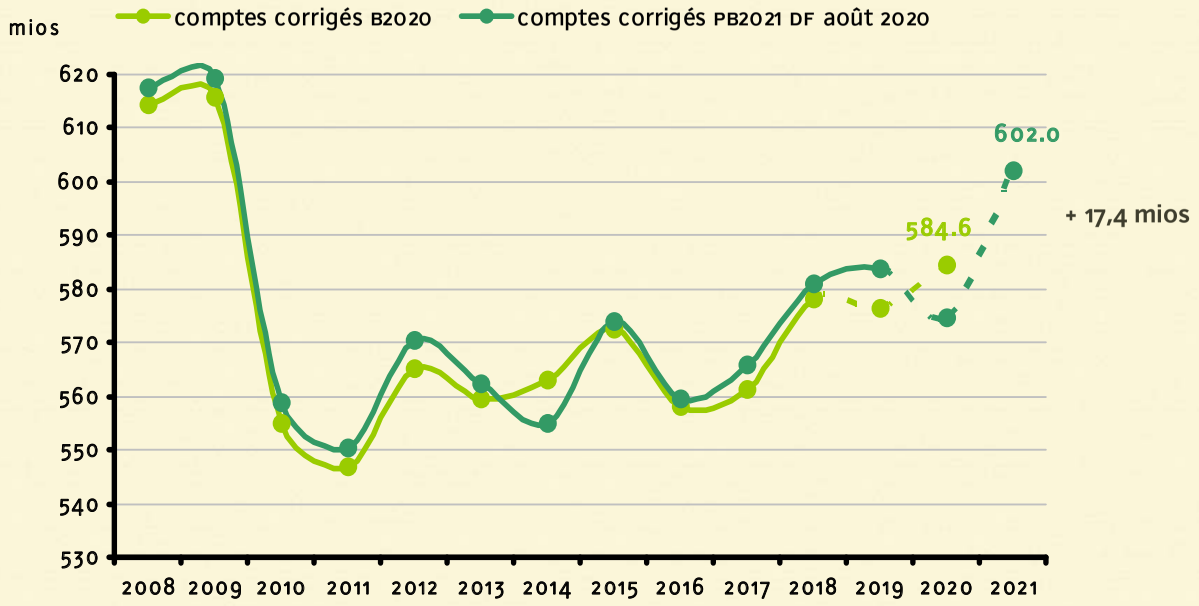
écart par rapport au B2020

impôts PP IS+IPC



écart par rapport au B2020

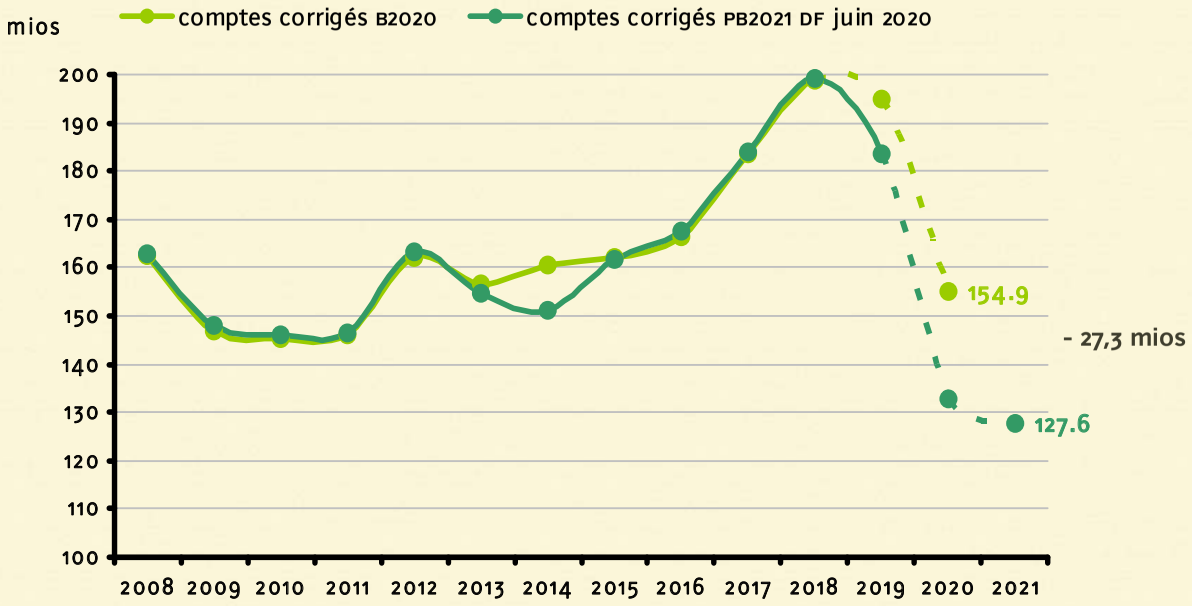
impôts PP



VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

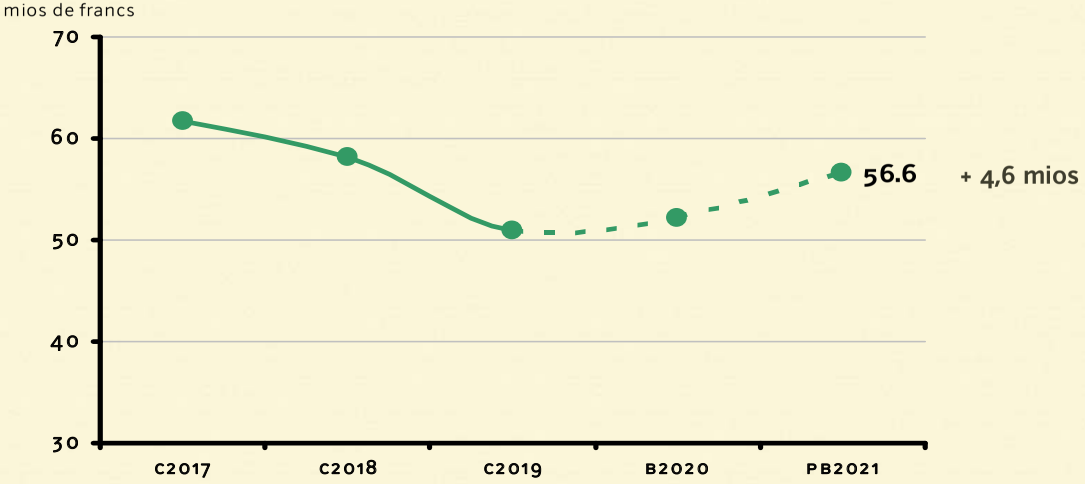
impôts PM



VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

42. taxes

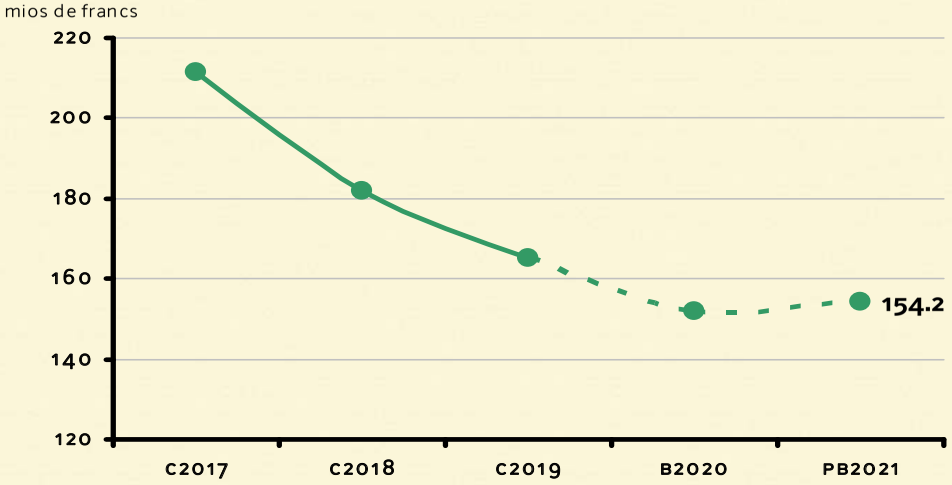


- ajustement revenus des amendes + 4,2 mios

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

44. revenus financiers

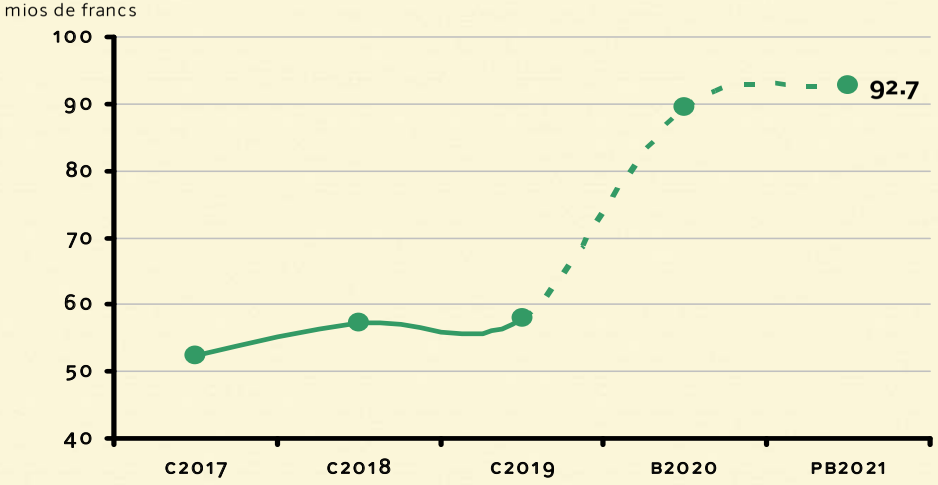


- revenus horodateurs + 1,5 mio
- revenus PF + 0,7 mio

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

46. revenus de transfert



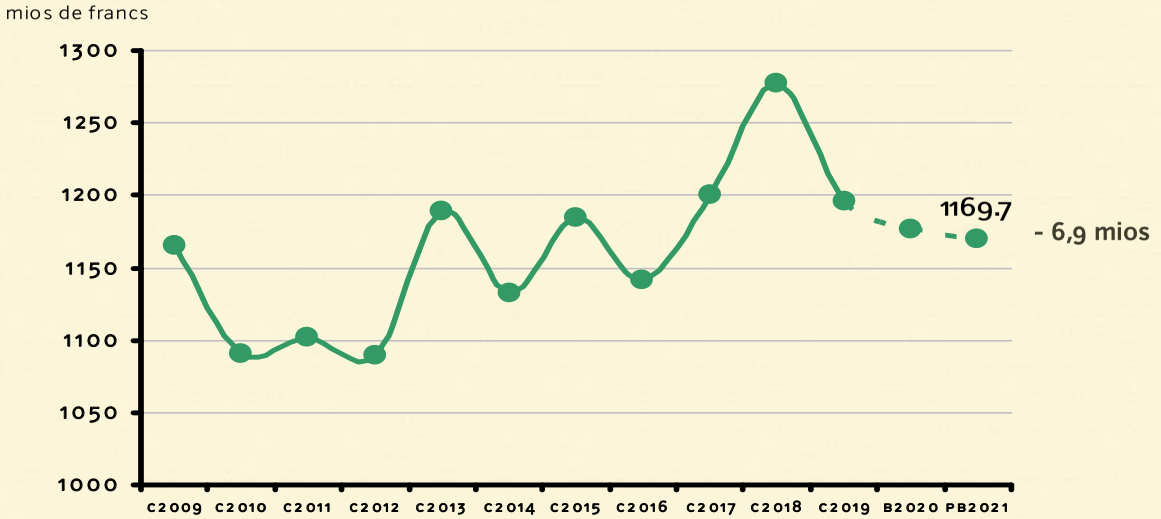
+ 3,1 mios

- péréquation LRPFI + 4,4 mios
- participation des communes au SIS + 0,8 mio
- compensations RFFA (crèches et IFD) - 2,3 mios

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

revenus nets

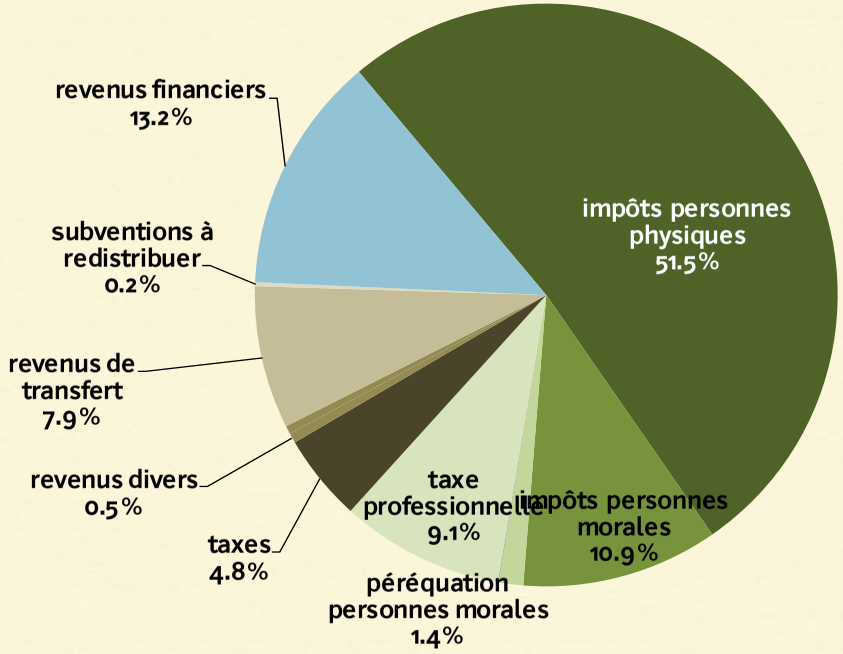


- les revenus nets sont en relative stabilité depuis 2010

VILLE DE GENÈVE

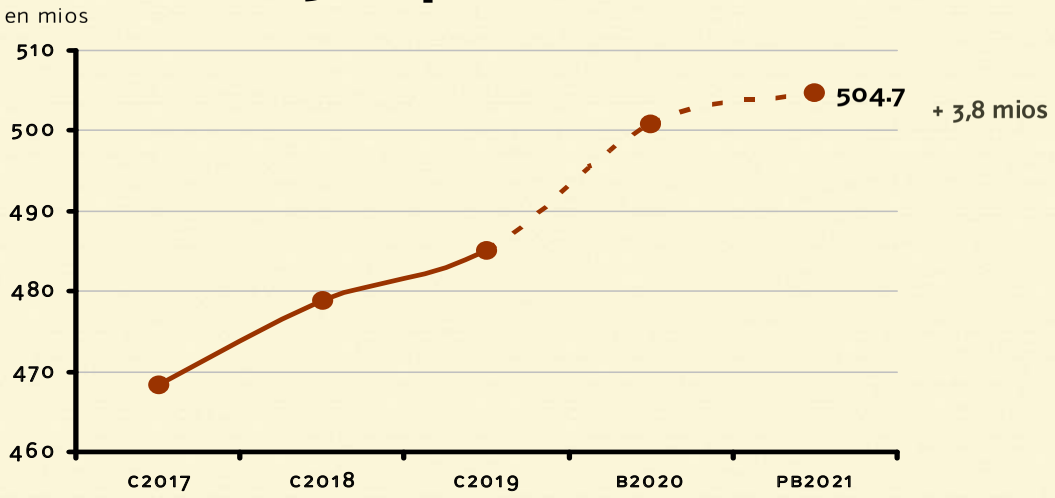
écart par rapport au B2020

revenus nets par nature comptable



VILLE DE GENÈVE

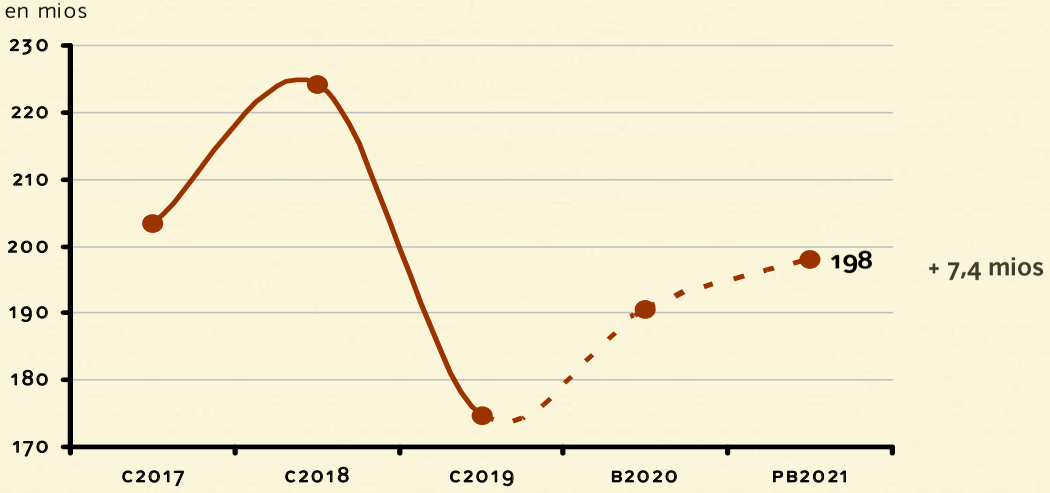
30. personnel



- 23,5 nouveaux postes + 1,9 mio
- cotisations CAP (SIS et collocations) + 2,1 mios
- non application des mécanismes salariaux

écart par rapport au B2020

31. biens, services et marchandises

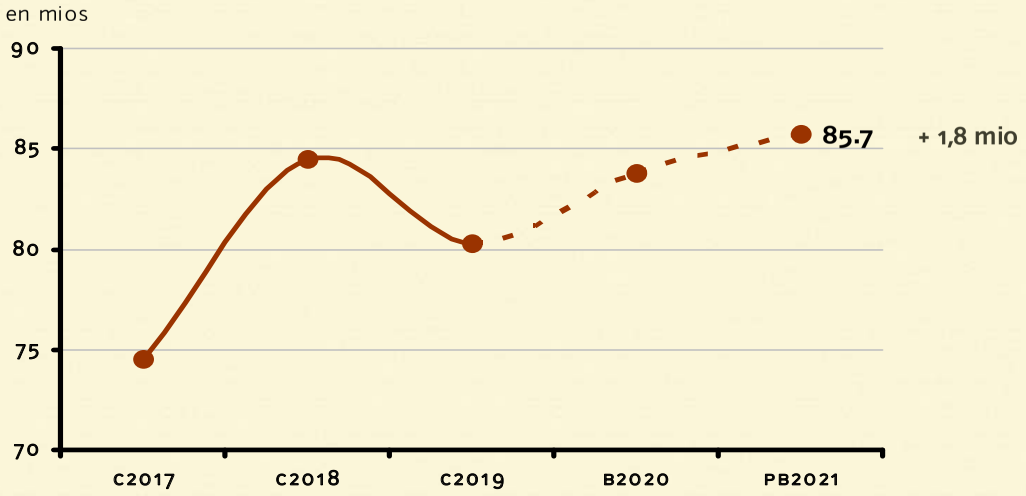


- traitement des amendes + 6,3 mios
- reprise restaurant scolaire trembley + 1,3 mio
- transfert charges entretien PF -> PA + 0,9 mio

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

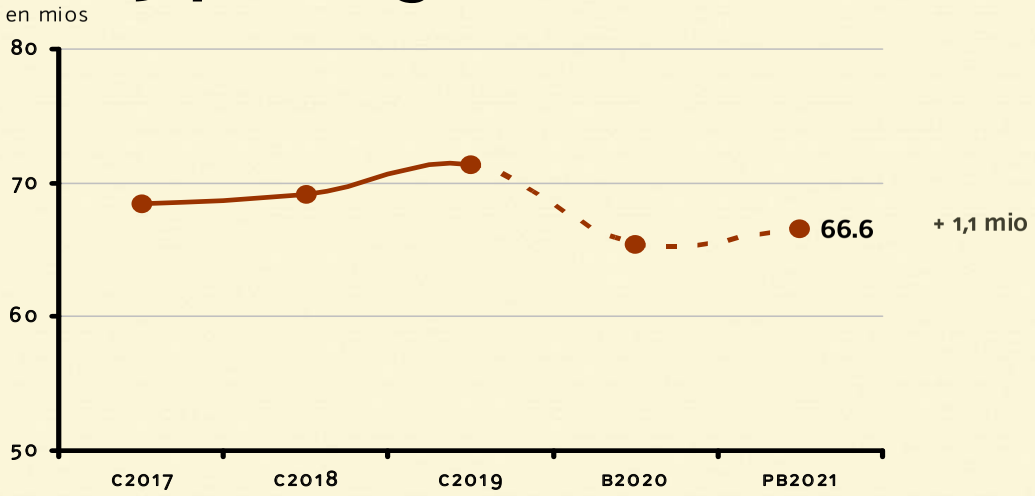
33. amortissements PA



VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

34. charges financières

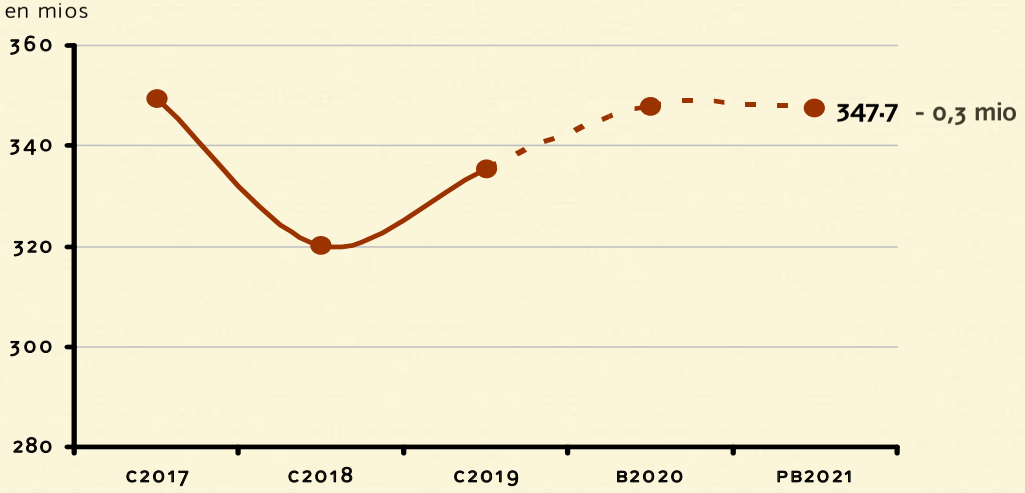


- amortissement moins-value minoteries + 1,8 mio
- impôt immobilier complémentaire + 0,4 mio
- transfert charges entretien PF -> PA - 0,9 mio

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

36. charges de transfert

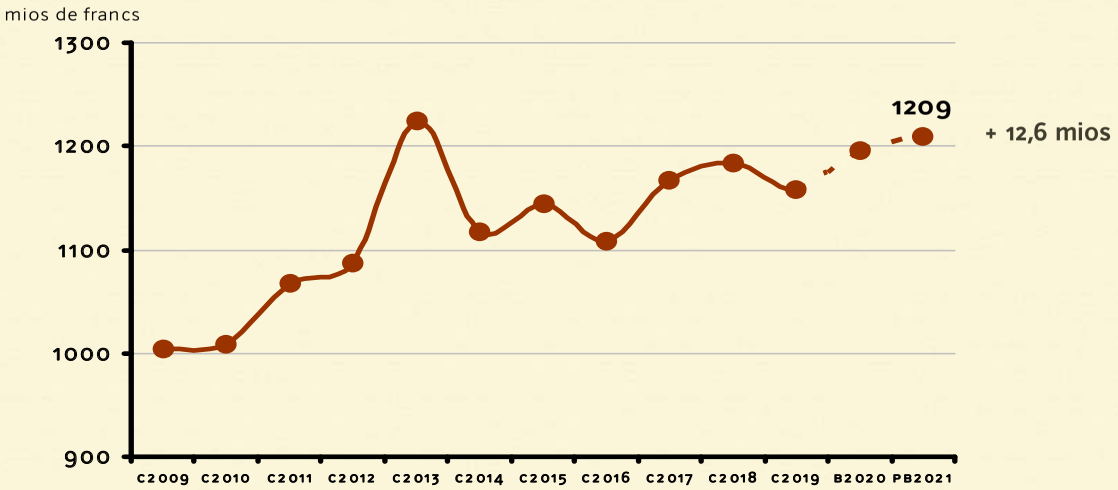


- GIAP + 2,1 mios
- petite enfance (assurance pertes de gain) + 1,7 mio
- compensation aux communes frontalières - 0,7 mio
- péréquation LRPFI - 3,0 mios

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

charges nettes

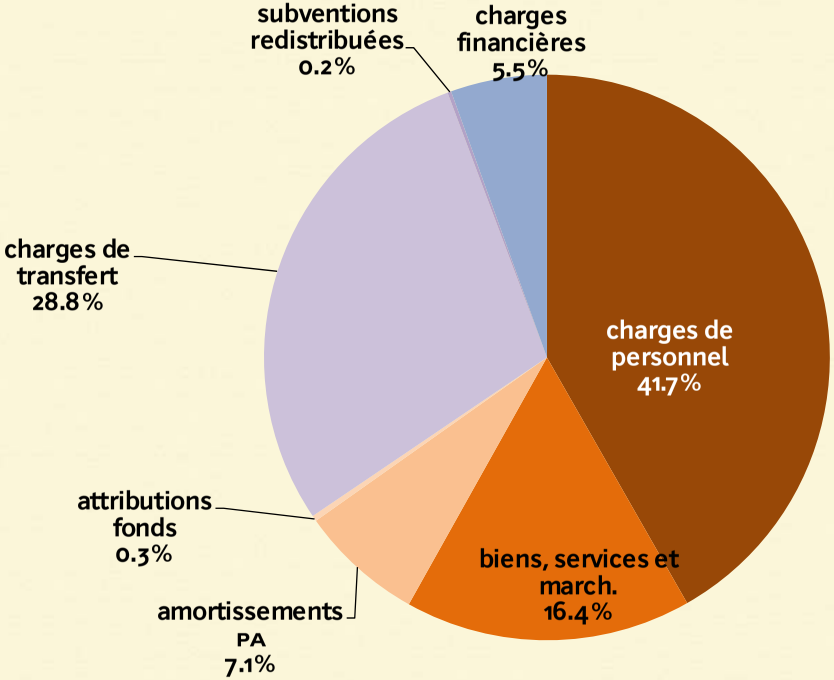


- les charges nettes sont en relative stabilité depuis 2010

VILLE DE GENÈVE

écart par rapport au B2020

charges nettes par nature comptable



VILLE DE GENÈVE

investissements et autofinancement

- enveloppe annuelle des investissements 180,0 mios
- enveloppe annuelle investissements PA 130,0 mios
- autofinancement 47,4 mios
- insuffisance de financement PA 82,6 mios
- taux d'autofinancement PA 36,5%

VILLE DE GENÈVE

en résumé

revenus nets	1'169,7 mios
charges nettes	1'209,0 mios
résultat	- 39,3 mios
investissements nets PA	130,0 mios
autofinancement	47,4 mios
insuffisance de financement PA	- 82,6 mios

VILLE DE GENÈVE

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

VILLE DE GENÈVE

Conseil municipal
Commission des Finances
Monsieur Omar Azzabi
Président

Genève, le 23 octobre 2020

Commission des finances : audition du 29 septembre 2020 de M. Sami Kanaan, Maire, et de M. Gionata P. Buzzini, Secrétaire général (PB 2021)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les réponses écrites à certaines questions posées lors de l'audition mentionnée en titre.

1. **Variation de - 0,7 des postes au Service du Contrôle financier (CFI) (p. 177 de la brochure du PB 2021)**

M. SORMANNI demande pourquoi le CFI perd 0.7 postes (cf. p. 177). Il rappelle qu'il y a deux ans le CM a voté deux postes supplémentaires pour le Contrôle financier.

La variation en question est la résultante d'une transformation de poste, effectuée à la demande du directeur du CFI, ayant consisté dans la création d'un poste d'auditeur-trice superviseur-seuse en classe N, en lieu et place d'un poste de spécialiste en audit de la construction en classe L. Cette opération a été financée, dans le cadre des disponibles budgétaires du CFI, par la dissolution d'un poste d'assistant-e auditeur-trice en classe G (-1 ETP), dissolution partiellement compensée par une augmentation de 30% du taux d'activité d'une secrétaire comptable (+ 0,3 ETP).

2. **Les types de procédures gérées par le LEX, y compris les affaires en cours (voir annexe)**

Mme STUDER souligne qu'il y a 120 nouvelles affaires attribuées au Service juridique dont 80 liées au personnel municipal. Elle demande quel est le type de situations dans lesquelles le Service juridique intervient et quelles sont les 40 restantes.
Mme CHAKER MANGEAT demande quelles sont les tâches des juristes du Service juridique.

En 2020 (du 1er janvier au 1er octobre 2020), 95 nouveaux dossiers ont été confiés au Service juridique, dont :

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

- 59 dossiers relatifs au personnel municipal, dont 46 encore en cours à ce jour ;
- 3 dossiers pénaux, dont 2 demeurent en cours à ce jour ;
- 1 dossier civil ;
- 32 dossiers divers, dont 24 encore en cours.

Doit être ajouté un dossier transfrontalier, ouvert en 2020, concernant le projet d'autoroute Thonon les Bains-Machilly (recours déposé devant le Conseil d'Etat français).

Le dossier de la centrale nucléaire du Bugey demeure également en cours avec, au surplus, un nouveau volet relatif à l'installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (dénommée Iceda) exploitée par EDF sur le site du Bugey. La Ville de Genève et le Canton ont, en effet, déposé le 28 septembre 2020 un recours devant le Conseil d'Etat français contre la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juillet 2020 autorisant la mise en service de cette installation.

Par ailleurs, 161 plaintes pénales ont été déposées par la Ville de Genève entre le 1er janvier et le 1er octobre 2020, ces plaintes étant traitées et suivies par le Service juridique.

En outre, le Service juridique, qui dispose d'une expertise dans le domaine du droit privé, du droit public et du droit pénal, fournit des conseils juridiques (y compris par la rédaction d'avis de droit) au Conseil administratif et aux départements de l'administration municipale.

3. Plan d'urgence des Archives de la Ville

Mme CORPATAUX demande des informations sur l'état du matériel en cas d'inondation dans le cadre du Plan d'urgence des Archives (cf. p. 43).

Les Archives de la Ville de Genève (AVG) se sont dotées d'un plan d'urgence en 1999. Ce type de document, destiné aux archivistes ainsi qu'aux différents intervenants (Service d'Incendie et de Secours, Protection des Biens Culturels, volontaires, etc.), sert de guide et de référence en cas de catastrophe (dommages dus à un incendie ou à des dégâts d'eau principalement). Il contient des procédures, qui vont du déclenchement de l'alarme au suivi à mettre en place pour les documents qui ont été touchés, couvrant l'ensemble des problématiques à prendre en compte dans ce genre de situation.

En 2009, un Comité pour la protection des biens culturels a été créé au sein de la Ville. Les AVG ont été invitées à participer aux travaux de celui-ci. Dans le cadre des projets entrepris par ce dernier, le plan d'urgence de la Bibliothèque de Genève (BGE) a servi de référence aux autres institutions ; aussi, les AVG ont-elles adapté, en 2014, leur plan de manière à ce qu'il corresponde à celui de la BGE. Elles ont créé aussi des plans pour les locaux dont elles disposent à Château-Bloch (19, Ch. de Château-Bloch) et sous la Plaine de Plainpalais (35, Bd Georges-Favon). En 2021, l'objectif des AVG est de remettre à jour leur plan d'urgence pour l'harmoniser avec celui de la BGE (qui sert toujours de référence), tel qu'il a évolué entre-temps. Cet objectif couvre les trois locaux dont disposent les Archives.

En complément, notons que les AVG se sont dotées aussi d'un *plan de prévention* et d'un *plan de récupération* (pour couvrir les phases chronologiquement placées avant et après une catastrophe).

Mme CORPATAUX se demande si les locaux sont adéquats pour contenir ces archives.

Les Archives de la Ville ont été créées en 1986. Elles ont été placées provisoirement, alors, dans une aile du Palais Eynard. Le local dans lequel se trouve une partie des archives historiques de la Municipalité (appelé "compactus") répond partiellement aux exigences de conservation pour les archives. Le fait que cette pièce soit appuyée contre la colline n'est pas favorable. Des remontées de salpêtre ainsi que de petites infiltrations d'eau sont constatées régulièrement. En revanche, depuis la mise en place d'une nouvelle machine en 2020, les conditions d'humidité relative et de température sont mieux contrôlées et tout à fait dans les normes.

Dès la fin des années 1980, vu le manque de place aux Palais Eynard, un nouveau local a été mis à disposition à Château-Bloch (19, Ch. de Château-Bloch). Il s'agit d'une pièce forte, situé au sous-sol de l'édifice et équipé de rayonnages fixes de récupération. Ce local contient principalement des données sensibles (ressources humaines, taxe professionnelle communale, etc.). Il n'était pas, à l'origine, destiné à la conservation de patrimoine. Aucun système ne permet de modifier, par exemple, les conditions climatiques si cela s'avérait nécessaire. Heureusement, quoique pas idéales, les conditions climatiques ne sont pas trop mauvaises.

Un second local, situé au même endroit, a été mis à disposition des Archives plus récemment. Les conditions de conservation sont comparables à celles décrites pour le local mentionné ci-dessus.

Finalement, les Archives disposent depuis 2009 d'un grand local situé sous la Plaine de Plainpalais (38, Bd Georges-Favon). Il s'agit d'un espace qui abritait un central téléphonique. Il a été équipé de rayonnages fixes et comprend également des meubles à plans. Du point de vue de la conservation, dans ce cas également les conditions ne sont pas idéales. L'installation récente d'un humidificateur permettra, dès l'hiver prochain, d'améliorer les conditions (le local est trop sec en hiver). En revanche, il n'y a pas de système de déshumidification en place, et il est dès lors impossible de modifier les conditions pendant les mois où l'humidité est trop élevée (en général, l'été et le début de l'automne).

Les Archives de la Ville ne disposent pas de locaux adéquats pour des supports qui nécessitent des conditions de conservation particulières (photographie, films, vidéo et supports numériques, par exemple). Aussi, elles coopèrent avec le Centre d'iconographie genevoise (CIG) pour ce qui concerne la conservation des photographies. Certains films, propriété de la Ville, ont été déposés à la Cinémathèque nationale également.

Des expertises de sécurité et d'analyse des risques ont été menées par le passé par rapport aux locaux situés au Palais Eynard et sous la Plaine de Plainpalais. L'ensemble des locaux sont dotés d'une alarme incendie et les locaux du Palais Eynard et de Georges-Favon sont dotés d'une alarme intrusion. Des campagnes de piégeages des insectes et d'autres nuisibles ont été menées à différentes reprises: elles n'ont pas révélé de traces.

En résumé, les Archives de la Ville ne disposent pas, actuellement, de locaux qui auraient été conçus et construits spécifiquement pour abriter des archives et assurer leur conservation et accès à long terme. Des solutions provisoires, partiellement satisfaisantes, ont été proposées aux Archives au fil des ans. Il manque à ce jour en Ville une véritable institution d'archives municipales qui réponde aux exigences dans le domaine, tant du point de vue de la sécurité et de la conservation, que des conditions de travail et de l'accès aux documents.

4. Coûts de location de salle pour les séances plénières, OMM / CICG

Mme RICHARD demande la différence de prix entre une séance au Centre International de Conférences de Genève (ci-après CICG) et une dans la salle de l'Organisation météorologique mondiale (ci-après OMM). Elle estime intéressant de connaître cette différence afin de possiblement économiser.

Informations chiffrées à ce sujet :

- OMM : CHF 5'200.- / soir

Ce montant comprend :

- utilisation de la salle Obasi dans sa totalité (y compris perchoir) et équipements audio ;
- utilisation du hall devant la salle ;
- utilisation des écrans et projecteurs ;
- la mise en place de la salle (placement des *name plates*, protection micros, etc.) ;
- la mise à disposition du LAPTOP de la Présidence et des écrans ;

- l'utilisation de la salle 0L08 de 14 places pour les séances BUR-CDG ;
- le service de nettoyage ;
- le service de sécurité.

Pour la séance du budget, il faut rajouter environ CHF 1'500.- pour la journée, pour l'utilisation de la salle 0L52 à côté de la buvette, de la VIP Room à l'étage et quelques heures additionnelles pour le service de sécurité.

N.B. : Il est à noter que, lors de l'installation provisoire du CM à l'OMM, une entreprise extérieure a été mandatée pour la mise en place de l'installation technique, pour un coût de CHF 34'578.20.

- CICG : CHF 10'902.- / soir

Ce montant comprend :

- l'utilisation des salles 3+4 avec les équipements audio sur table ;
- l'utilisation du perchoir (4 tables + 4 fauteuils, LAPTOP Présidence) ;
- l'utilisation de 2 projecteurs et écrans ;
- la présence d'un technicien ;
- l'enregistrement audio sur un port USB et vidéo ;
- l'utilisation du système de vote et la fourniture des cartes de vote ;
- les frais techniques relatifs à la retransmission par Léman Bleu.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gionata P. Buzzini

Annexes mentionnées

Copie : M. Sami Kanaan, Maire

VILLE DE GENÈVE

Suivi de la convention entre la Ville de Genève (VdG) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) relative aux modalités de transmission des données personnelles des nouveaux collaborateurs de la Ville à l'OCE à des fins statistiques - état au 30.06.2020

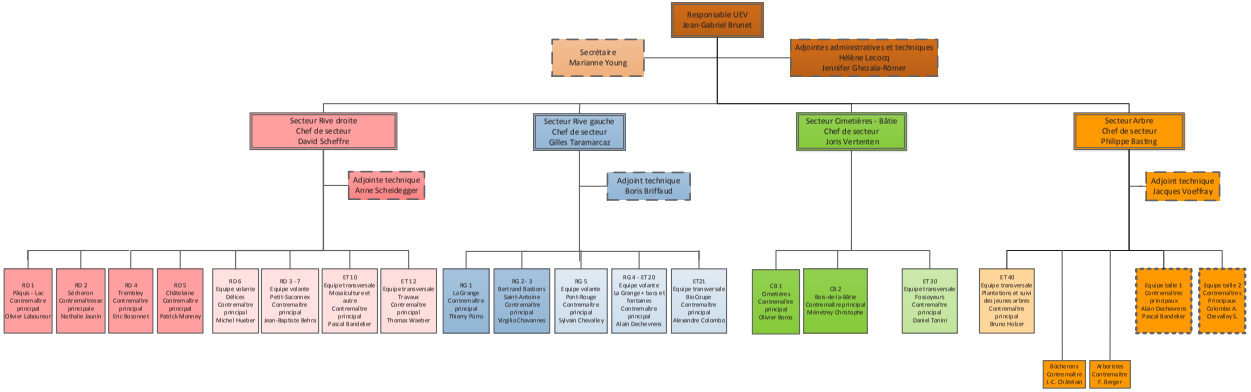
	Employé-e-s nommé-e-s			Auxiliaires			Total		
	Liste VdG	Provenant de l'OCE	%	Liste VdG	Provenant de l'OCE	%	Liste VdG	Provenant de l'OCE	%
1er trimestre 2016	28	8	28.6	56	18	32.1	84	26	31.0
2ème trimestre 2016	29	6	20.7	255	39	15.3	284	45	15.8
3ème trimestre 2016	100	15	15.0	91	24	26.4	191	39	20.4
4ème trimestre 2016	32	10	31.3	132	57	43.2	164	67	40.9
Total 2016	**189**	**39**	**20.6**	**534**	**138**	**25.8**	**723**	**177**	**24.5**
1er trimestre 2017	31	9	29.0	71	31	43.7	102	40	39.2
2ème trimestre 2017	33	17	51.5	306	40	13.1	339	57	16.8
3ème trimestre 2017	64	21	32.8	78	31	39.7	142	52	36.6
4ème trimestre 2017	34	10	29.4	119	35	29.4	153	45	29.4
Total 2017	**162**	**57**	**35.2**	**574**	**137**	**23.9**	**736**	**194**	**26.4**
1er trimestre 2018	40	15	37.5	71	25	35.2	111	40	36.0
2ème trimestre 2018	29	1	3.4	248	36	14.5	277	37	13.4
3ème trimestre 2018	51	7	13.7	82	18	22.0	133	25	18.8
4ème trimestre 2018	35	9	25.7	95	32	33.7	130	41	31.5
Total 2018	**155**	**32**	**20.6**	**496**	**111**	**22.4**	**651**	**143**	**22.0**
1er trimestre 2019	32	6	18.8	59	24	40.7	91	30	33.0
2ème trimestre 2019	31	8	25.8	211	42	19.9	242	50	20.7
3ème trimestre 2019	41	10	24.4	61	18	29.5	102	28	27.5
4ème trimestre 2019	31	7	22.6	103	33	32.0	134	40	29.9
Total 2019	**135**	**31**	**23.0**	**434**	**117**	**27.0**	**569**	**148**	**26.0**
1er trimestre 2020	39	6	15.4	69	34	49.3	108	40	37.0
2ème trimestre 2020	34	6	17.6	62	20	32.3	96	26	27.1
3ème trimestre 2020									
4ème trimestre 2020									
Total 2020	**73**	**12**	**16.4**	**131**	**54**	**41.2**	**204**	**66**	**32.4**

Direction des ressources humaines/DG/05.10.2020

Ville de Genève

Service des espaces verts (SEVE)

Organigramme fonctionnel Unité entretien des espaces verts (UEV)



Fonction sans charge d'encadrement sauf sous délégation du responsable direct

Ligne hiérarchique directe

Equipes saisonnières

JGB/may 1.10.2020

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 26 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures de l'Etat de Genève et du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève

Prolongation des aménagements provisoires pour la mobilité douce

Pour accompagner efficacement et en toute sécurité la poursuite de la reprise des activités économiques et sociales, le Canton et la Ville de Genève décident de prolonger le dispositif provisoire visant à favoriser les différentes formes de mobilité douce comme mode de déplacements.

Ce renouvellement du dispositif pour une deuxième période de 60 jours se justifie dès lors que les règles de distanciation sont toujours en vigueur au niveau fédéral pour prévenir le risque d'une reprise importante de l'épidémie de COVID-19. D'autre part, les transports publics sont encore loin de bénéficier d'un taux d'occupation proche de la normale. Un tel renouvellement de ces aménagements provisoires est autorisé en vertu de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) à son article 6a.

Premiers constats positifs

Dès la réalisation des aménagements, ceux-ci ont été monitorés afin de pouvoir les évaluer et apporter rapidement d'éventuelles améliorations. Le bilan provisoire est globalement positif, Cependant il faut un peu de temps pour que les habitudes évoluent. La prolongation du dispositif permettra de mener une analyse approfondie des aménagements et de leurs impacts sur le trafic. A ce jour, il est toutefois possible de faire un certain nombre de constats.

Trafic automobile et transports publics : Depuis la semaine du 18 au 24 mai, le trafic automobile privé est revenu au niveau qu'il connaissait avant la crise sanitaire, malgré le fait que de nombreuses personnes continuent à pratiquer le télétravail. Du côté des transports publics, le taux d'occupation reste encore largement inférieur à la moyenne usuelle, soit autour des 60%. Cela signifie que chaque jour des milliers de passagers habituels des trains, des bus et des tramways renoncent à ce moyen de transport et peuvent potentiellement venir accroître encore la charge de trafic automobile s'ils n'ont pas d'alternatives fiables.

Ces données confirment l'importance du risque d'engorgement généralisé du trafic sur l'ensemble du canton, qui entraverait gravement la reprise de l'activité économique. Elles justifient l'action volontariste mise en œuvre pour inciter les personnes qui le peuvent à se déplacer par des modes doux plutôt qu'en voiture.

Trafic vélo : Les comptages réalisés dans la première phase de mise en place des aménagements font apparaître une nette progression des déplacements à vélo. Alors,

qu'entre le 19 mai et le 2 juin, on observait des augmentations importantes de l'ordre de 15%, les pointages complémentaires effectués entre le 2 et le 23 juin ont mis en évidence une nouvelle progression réjouissante de plus de 20% de la fréquentation des aménagements cyclables provisoires observés.

En outre, la part du vélo par rapport au trafic total atteint jusqu'à 28% sur l'avenue du Mail, 24% sur le quai du Mont-Blanc, 21% sur la rue Ferdinand-Hodler et 20% sur le quai Wilson, alors qu'elle se situe plutôt autour de 15% en moyenne sur les axes aménagés pour les vélos. Une augmentation significative qui intervient alors que les étudiants, grands usagers du vélo, n'ont pas repris les cours.

Améliorations au fil de l'eau

Les aménagements provisoires ont été observés jour par jour et des améliorations ont été amenées au fur et à mesure que des problèmes étaient identifiés. Des adaptations au niveau de la régulation des feux ont ainsi été effectuées, permettant de diminuer de manière significative les temps de parcours, notamment sur la rue de la Servette et le boulevard Georges-Favon ainsi qu'entre la sortie de l'autoroute A1a Genève-Lac et le pont du Mont-Blanc. La circulation sur les quais de la rive droite est ainsi redevenue fluide.

Lors du renouvellement du dispositif pour une période de 60 jours supplémentaires, de nouvelles adaptations seront introduites, tenant compte des observations sur le terrain et des remarques des commerçants, riverains et usagers. La mesure à la rue du 31 Décembre entre la route de Frontenex et la rue des Eaux-Vives, jugée peu concluante, ne sera ainsi pas prolongée et la situation antérieure sera rétablie dans les meilleurs délais. D'autres améliorations seront encore apportées, notamment en matière de régulation des feux pour assurer une meilleure fluidité, essentiellement sur les axes Georges Favon, Chantepoulet et 22 Cantons.

Stratégie à long terme

La prolongation du dispositif permettra d'assurer dans la mesure du possible une « jointure temporelle » cohérente avec le démarrage de plusieurs chantiers visant à mettre en place des aménagements cyclables durables et de qualité, selon des procédures usuelles prévues par la législation.

Ces aménagements durables sont étudiés par les services de la Ville et du Canton depuis plus d'un an et des itinéraires stratégiques prioritaires pour la mobilité douce ont été identifiés. Ceux-ci correspondent dans une large mesure à ceux qui ont été installés rapidement à titre provisoire en raison de la crise COVID. Concrètement, le processus prendra les diverses formes suivantes :

- Mesures anticipant un nouvel aménagement déjà autorisé (quai Wilson, rue de l'Arquebuse) : une fois la seconde prolongation de 60 jours achevée, le chantier d'aménagement définitif démarrera.
- Mesures anticipant un aménagement dont la procédure d'autorisation de construire ou la mise à l'essai va prochainement débuter (avenue du Mail, rue de la Croix-Rouge, Place de Cornavin, Terreaux-du-Temple, bd Georges Favon, route de Frontenex) : une fois la seconde prolongation de 60 jours achevée, un arrêté temporaire ouvrant le droit de recours prendra le relais pour gérer la circulation.
- Mesures ne nécessitant qu'un plan de marquage car elles ne contiennent pas de signalisation prescriptive (Harry Marck, Bartholoni, Place de Neuve, rue A.Calame,

Place du Cirque, Pictet de Rochemont, Chantepoulet) : durant la seconde prolongation de 60 jours, les plans de marquage seront transmis à la Ville de Genève.

- Mesures nécessitant la publication d'un arrêté en cas de suppression de places de stationnement (rue Hodler), de tronçon avec vitesse modifiée (Tranchées) ou de signalisation prescriptive (Voie centrale): durant la seconde prolongation de 60 jours, les enquêtes publiques nécessaires seront publiées.

Cette stratégie va dans le sens de l'application de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), largement approuvée par le peuple en 2016, qui prévoit l'organisation de la mobilité autour de 6 principes définissant des priorités d'accessibilité en fonction du mode de transports et impose, in fine, une priorité pour la mobilité douce et les transports publics dans le centre-ville.

Cet objectif répond également à la Résolution 921, adoptée le 5 juin dernier par une très large majorité du Grand Conseil (63 oui contre 27 non et 3 abstentions), qui demande que ces aménagements provisoires soient étendus et améliorés.

A noter à ce propos qu'en ce qui concerne les aménagements provisoires en faveur des piétons, ceux-ci ayant été mis en place près d'un mois après ceux dédiés aux vélos, ils feront l'objet d'un renouvellement en temps voulu.

Prise en compte des intérêts économiques et écologiques

Dans tout le dispositif provisoire mis en place, les intérêts des entreprises et des transporteurs professionnels sont soigneusement pris en compte, qu'il s'agisse de la préservation des accès et des places de livraison ou de la fluidité du trafic. Comme indiqué ci-dessus, les aménagements cyclables visent à éviter un engorgement généralisé du trafic qui serait nuisible à toute l'économie, en offrant d'une part des alternatives sécurisées et rapides pour que les usagers individuels de la route qui le peuvent privilégient l'utilisation de la marche ou du vélo pour effectuer leur déplacement au lieu de la voiture et d'autre part en permettant d'éviter l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore induites par la reprise du trafic automobile.

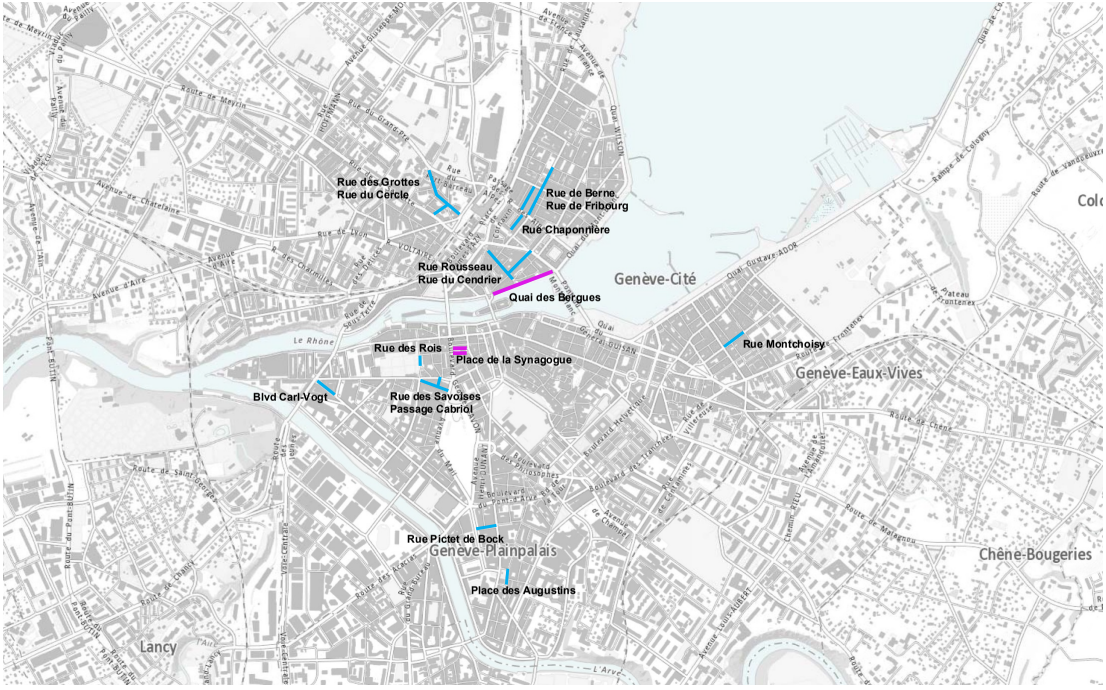
Pour toute information complémentaire:

- *Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures, par l'intermédiaire de M. Roland Godel, porte-parole, T. 078 802 90 07*
- *Frédérique Perler, Conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, par l'intermédiaire de Mme Anaïs Balabazan, déléguée à l'information et à la communication, T. 022 418 20 53*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

VILLE DE GENÈVE

ZONES 20 km/h ZONES PIÉTONNES



Service de la police municipale

AMENDES D'ORDRES	Projet de budget 21	Budget 2020	Ecarts PB21 vs B20	Comptes 2019 retraités du settlement	Comptes 2019
Revenus	20 000 000	15 775 520	4 224 480	19 946 691	19 946 691
Pertes sur débiteurs (settlement C19)	-1 900 000	-	-1 900 000	-1 900 000	-27 777 000
Dissolution provisions (settlement C19)	-	-	-	-	37 790 000
Honoraires Fondation des parkings + SDC	-11 725 000	-9 943 000	-1 782 000	-11 479 505	-11 479 505
Coûts internes (salaires du personnel additionnel)	-526 547	-494 124	-32 423	-500 000	-
Résultat net	**5 848 454** (N 1)	**5 338 396**	**510 058**	**6 067 186** (N 2)	**18 480 186**

SDC = Service des contraventions du Canton

Service de l'espace public

TAXES DE STATIONNEMENT	Projet de budget 21	Budget 2020	Ecarts PB21 vs B20	Comptes 2019 retraités du settlement	Comptes 2019
Revenus	9 950 000	8 450 000	1 500 000	9 906 067	9 906 067
Pertes sur débiteurs (settlement C19)	-	-	-	-	-22 713 000
Dissolution provisions (settlement C19)	-	-	-	-	30 900 000
Provision des recettes perçues sur l'exercice	-	-	-	-	-9 906 067
Honoraires Fondation des parkings	-2 880 680	-295 680	-2 585 000	-2 623 903	-2 623 903
Coûts internes (salaires du personnel additionnel)	-	-	-	-	-
Résultat net	**7 069 320**	**8 154 320**	**-1 085 000**	**7 282 164** (N 3)	**5 563 097**

Notes :

N1 :

Les budgets liés à la gestion des amendes d'ordre et des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement (horodateurs, smartphones) ont été ajustés sur la base des comptes 2019 retraités.

N2 :

Les comptes 2019 retraités ne tiennent pas compte des écritures de régularisation portant sur le litige opposant la Ville de Genève et le Canton pour le recouvrement des amendes d'ordre jusqu'au 31 décembre 2018.

Le montant des coûts internes (salaires du personnel additionnel) est un estimé.

N3 :

Les comptes 2019 retraités ne tiennent pas compte des écritures de régularisation portant sur le litige opposant la Ville de Genève et le Canton pour le recouvrement des revenus générés par les horodateurs situés sur le territoire municipal de 2015 à 2018. La provision relative aux recettes perçues sur l'exercice 2019 est également exclue.

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

LE MAIRE

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal

Genève, le 28 octobre 2020

Objet **PB 2021 – Compléments à l'audition du DCTN du 12 octobre 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je reviens vers vous avec les éléments demandés lors de l'audition mentionnée en titre.

1.Projet de budget 2021 détaillé

Vous trouverez en ***Annexe 1*** de la présente le projet de budget détaillé à 7 positions.

2. Directions de départements de la Ville de Genève

Vous trouverez en ***Annexe 2*** de la présente les ratios d'effectifs de direction comparés en termes de nombre de postes et de services par département.

3. Liste et montants des subventionnés ayant restitué des subventions sur 2018/2019

Les restitutions de subventions sont régies par l'article 11 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195).

C'est dans le cadre de l'étude des comptes des projets ou des institutions que le Service culturel demande les restitutions. Les restitutions concernant l'année 2019 sont traitées en 2020, donc encore en cours.

Les montants restitués en 2019 sont les suivants :

-	Fondation la Menestrandie	Activités annuelles	15'000 CHF
-	Liederkranz Concordia	Activités annuelles	2'055 CHF
-	Association Wake Up Genève		4'729.68 CHF

Les montants restitués en 2020 sont les suivants :

-	FRANKLE Alexandre	Nuit des étoiles	450 CHF
-	Ensemble d-cadences	Enregistrement disque	5'000 CHF
-	Fondation GIFF	Usine de Films Amateurs	20'000 CHF
-	Fondation pour la Haute Horlogerie		20'000 CHF

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 6163, CH-1211 GENÈVE 6
T +41(0)22 418 65 03/25

www.geneve.ch – www.geneva.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 1-5-8-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12-17 (ARRÊT VILLEREUSE)
PARKING VILLEREUSE

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

4. Détail des trois créations de postes compensées

La création de ces trois nouveaux postes au budget n'induit pas de hausse sur le budget global de la Ville (postes financés).

a) Poste 0.7 ETP "Assistante de direction" à la direction du DCTN :
il s'agit de fixer un poste occupé à ce jour par un contrat d'auxiliaire. L'impact net sur le résultat est de 0 franc.

b) Poste 0.6 ETP "Chargé-e de projet" aux Bibliothèques municipales :
le budget dévolu à ce poste existe mais sous la rubrique du personnel auxiliaire. La pérennisation de l'ouverture dominicale implique de pouvoir procéder à un engagement en poste fixe. L'impact net sur le résultat est de 0 francs.

c) Poste 0.8 ETP "responsable de contrôle interne" au Grand Théâtre :
le financement de ce poste est mixte : à savoir 40% sur le disponible budgétaire existant, et 40% financés par la Direction du DCTN (20'000 CHF) et par le Grand Théâtre (38'161 CHF) en déduction de sa subvention. L'impact net sur le résultat est de 0 francs.

5. Liste des subventionnés 2019 de la ligne Soutien Musiques et chorales et critères de la commission d'octroi

Vous trouverez en ***Annexe 3*** les critères d'attribution des subventions à la création et aux manifestations musicales.

Par ailleurs, vous pourrez retrouver ci-dessous la liste des montants octroyés en 2019 par la Ville de Genève aux musiques et chorales (p.337 des comptes), en plus de la subvention annuelle budgétaire de 247'500 CHF octroyée à l'Association genevoise des chœurs et d'oratorios (AGECO) :

3106000 Soutien aux musiques et chorales		**205'845**
Association Lied et Mélodie	Journées Lied & Mélodie	6'000
Brass Band Arquebuse Genève	Série de concerts	15'000
Cercle Bach de Genève	Série de concerts	5'000
Cercle Choral de Genève	Série de concerts	10'300
Empro Fifres et Tambours	Série de concerts	15'000
Fanfare Croix-Bleue	Série de concerts	15'500
Fanfare du Losange	FanfarCirkus	15'500
Fanfare Municipale Petit-Saconnex	Série de concerts	15'500
Fifres et Tambours du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	Série de concerts	17'600
Harmonie des Eaux-Vives	Série de concerts	15'500
Liederkranz-Concordia	Liederkranz-Concordia (Remboursement)	-2'055
Union Accordéoniste mixte de Genève École	Série de concerts	22'000
Union Accordeoniste Mixte Société	Série de concerts	15'000
Union Genevoise Musique Chorales (UGMC)	Soutien annuel	40'000

Enfin, concernant le fonctionnement de l'Association genevoise des chœurs et d'oratorios (AGECO), la convention est en cours pour les années 2019-2022.

Sont membres de l'AGECO :

-Le Cercle Bach de Genève

-Le Chant Sacré Genève

-Le Motet de Genève

-La Psallette de Genève

-Le Chœur de l'Université de Genève

L'AGECO favorise, par le biais d'une redistribution de soutiens financiers, les chœurs membres ou exceptionnellement non-membres qui pratiquent notamment un répertoire avec orchestre.

Organigramme

Présidente : Nathalie Leutwyler

Secrétaire comptable : Marc Racordon

Experts commission : deux experts

Commission d'attribution des soutiens financiers (CAS)

Compétences

- Etudier et analyser les demandes qui lui sont soumises
- Décider la répartition des soutiens
- Préaviser l'admission ou l'exclusion d'un membre

Composition

- les membres du comité de l'AGECO avec voix délibératives
- un représentant de la Ville
- deux experts extérieurs et le-la secrétaire-comptable de l'AGECO avec voix consultatives

La Commission d'attribution des soutiens se réunit en principe deux fois par an. Ses membres fréquentent les concerts des chœurs membres et chœurs postulants. Les experts extérieurs sont rétribués par l'AGECO. Ils reçoivent une somme forfaitaire par séance qui comprend l'analyse des dossiers, la participation aux séances et une fréquentation des concerts des chœurs.

J'espère que ces éléments répondent à vos interrogations. Je demeure, néanmoins, à votre disposition pour tout complément nécessaire. Vous remerciant pour l'attention portée à la présente et vous priant recevoir, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

Sami Kanaan

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

LE MAIRE

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication

Genève, le 28 octobre 2020

Objet **PB 2021 – Compléments à l'audition du DCTN du 15 octobre 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je reviens vers vous avec les éléments demandés lors de l'audition mentionnée en titre concernant plus particulièrement le détail de la page 202 du projet de budget 2021.

1. Variation des comptes 315 et 316 : + 283'687 francs (logiciel bibliothèques scientifiques + windows 7) et +189'000 francs (souscriptions windows 10) respectivement.

Groupe 315: +283'687 francs

- Le projet SLSP - Swisscovery (nouvelle plateforme des bibliothèques scientifiques et patrimoniales) : financé par la DSIC vient en remplacement du logiciel RERO pour lequel la BGE détenait un budget de 241'687 francs. Ce montant a donc été transféré de la BGE (groupe 313) à la DSIC (groupe 315), sans impact sur le budget global.
- Une extension du support Windows 7 est nécessaire en 2021 à hauteur de 42'000 francs

Groupe 316 : +189'000 francs

Suite à la migration vers le système d'exploitation Windows 10, nous devons payer la souscription annuelle des licences Windows 10. La PR 1378 (crédits du projet W10) qui a été votée par le CM le 5 février 2020 prédisait un impact financier plus élevé, mais il a été revu à la baisse suite à diverses économies.

2. Compte 332 / amortissement des immobilisations incorporelles : +316'667 francs

Ce groupe ne concerne que le compte compétent 3320.010 libellé "C-CGE Amort. planifiés, logiciels". Il est à relever que depuis l'introduction de MCH2, l'amortissement des biens in-

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 6153, CH-1211 GENÈVE 6
T +41(0)22 418 65 03/25

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

WWW.GENEVE.CH – WWW.GENEVA.CH
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 1-5-8-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12-17 (ARRÊT VILLEREUSE)
PARKING VILLEREUSE

corporels (logiciels, développements informatiques) est distingué de l'amortissement des biens corporels. Les logiciels sont des biens incorporels et le budget de leurs amortissements apparaît pour la première fois au PB 2021. Le montant considéré découle comme précédemment de la PR 1378 « Mise à jour du système d'exploitation de l'Administration municipale », pour un montant de 1.5 millions dont l'amortissement des dépenses planifiées sur 2020 et 2021 est estimé pour le budget 2021 à 316'667 francs (durée d'amortissement de 5 ans)

3. Compte 343, charges pour bien-fonds, patrimoine financier : +15'500 francs

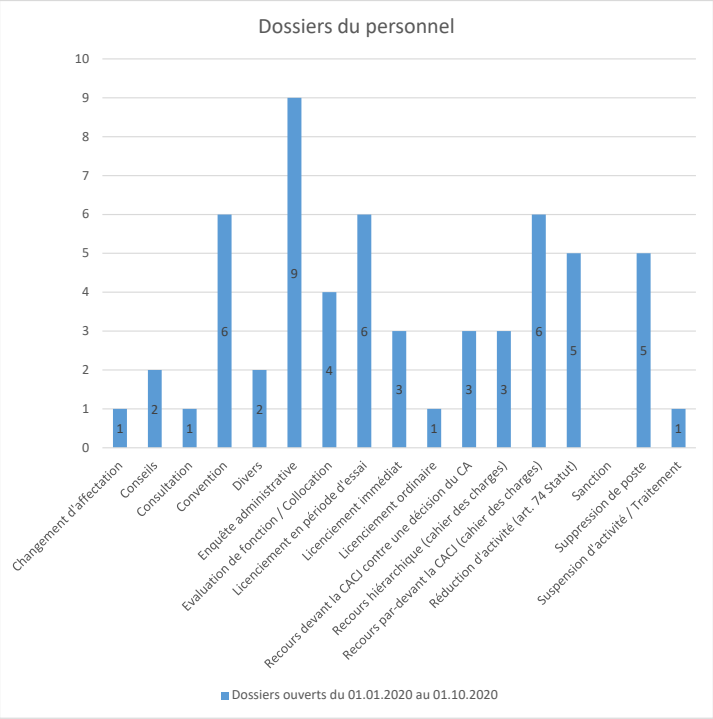
Les montants du groupe 343 sur le centre financier de la DSIC sont budgétisés intégralement par le service de l'énergie (ENE).
Des frais d'électricité, pour un local utilisé par la DSIC, lui sont imputés depuis 2019. Le budget 2021 a été ajusté en conséquence. Cet écart n'a pas d'impact global (frais auparavant imputés à la GIM, propriétaire du local).

Compte	Libellé	C2019	B2020	PB2021
3431.035	C-ENE Contrats bâtiments locatifs PF	1'723	2'000	1'600
3439.110	C-ENE Electricité PF	17'511	0	15'900
	Total groupe 343	19'234	2'000	17'500

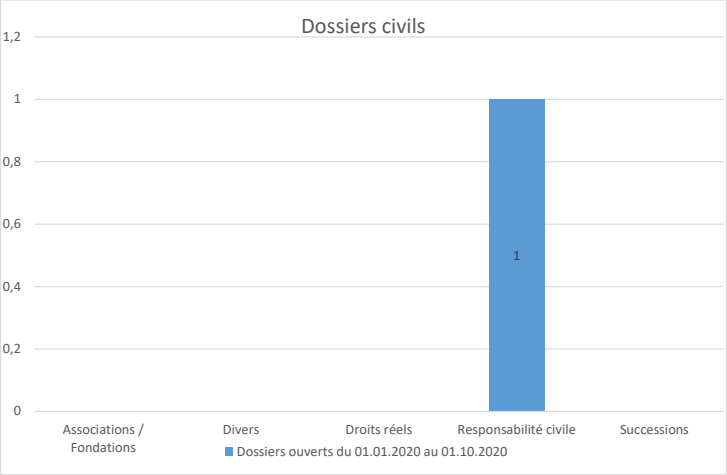
J'espère que ces éléments répondent à vos interrogations. Je demeure, néanmoins, à votre disposition pour tout complément nécessaire. Vous remerciant pour l'attention portée à la présente et vous priant recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

Sami Kanaan

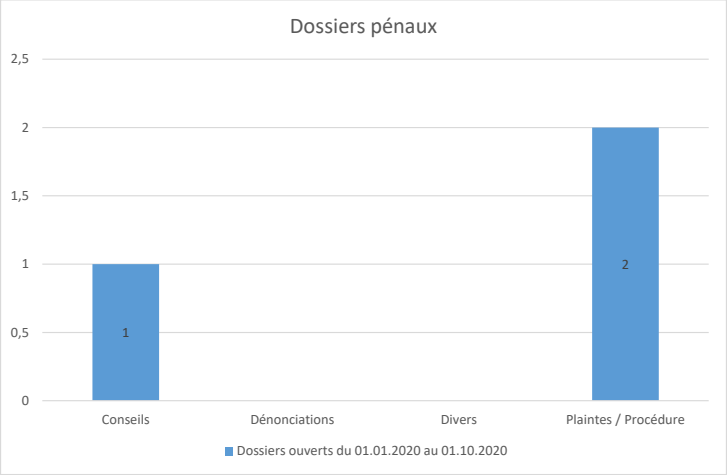
Affaires du personnel du 1er janvier au 1er octobre 2020 : 58 dossiers



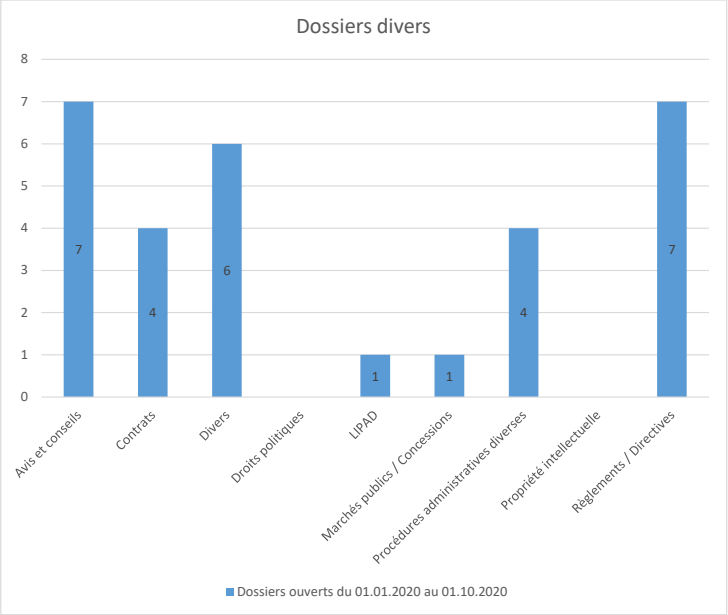
Dossiers civils du 1er janvier au 1 octobre 2020 : 1 dossier



Dossiers pénaux du 1er janvier 2020 au 1 octobre 2020 : 3 dossiers



Dossiers divers du 1er janvier 2020 au 1er octobre 2020 : 30 dossiers



VILLE DE GENÈVE

Département de la culture et du sport

Musique

Critères d'attribution des subventions à la création et aux manifestations musicales

Article premier – Principes Le Département de la culture et du sport peut accorder un soutien financier (subvention) à la création et aux manifestations musicales.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195), et dans le cadre déterminé par le Conseil municipal, lors du vote annuel du Budget de la Ville de Genève.

Il vise à favoriser la production musicale sur le territoire de la Ville de Genève, en particulier les prestations à destination du public, dans le respect de la diversité et de la qualité des pratiques culturelles.

Les attributions concernent :

1. l'aide à la création musicale
2. l'aide pour un ensemble ou un groupe musical
3. l'aide à une manifestation

Article 2 – Bénéficiaires Les bénéficiaires peuvent être, soit des personnes physiques, soit des personnes morales (associations, etc.), en principe domiciliées et/ou actives à Genève.

Sont pris en considération des projets regroupant une majorité d'artistes professionnel-le-s.

Article 3 – Commissions de préavis Le Conseiller administratif délégué au Département de la culture et du sport désigne les membres des commissions de préavis spécifiques, dans le cadre du Règlement d'application des commissions consultatives du service culturel (LC 21 659).

Le Service culturel coordonne les travaux des commissions.

Les séances des commissions se tiennent à huis clos. Les membres de la commission sont soumis au secret de fonction.

Article 4 – Critères Les éléments suivants sont pris en compte :

- l'intérêt, la cohérence et la crédibilité du projet, en particulier son contenu artistique, ses conditions de production, son budget et son plan de financement ;
- le lieu et les dates de représentations prévues ; priorité pourra être donnée aux projets prévus dans des salles bénéficiant d'une subvention de fonctionnement de la Ville de Genève ;
- les coproductions, les partenariats et les perspectives de diffusion ;
- le soutien des autres collectivités publiques et des partenaires privés ;
- le respect des conventions collectives du domaine ;
- l'attention portée à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation.

Sont en principe exclus :

- les projets réalisés par des artistes, compagnies ou associations qui ne sont pas actif-ive-s ou domicilié-e-s à Genève ;
- les projets qui relèvent d'institutions déjà subventionnées par la Ville de Genève et bénéficiant d'un budget de production ;
- les projets qui relèvent d'entreprises à but lucratif ;
- les projets déjà réalisés avant le délai de dépôt des dossiers ;
- le dépôt simultané dans plusieurs commissions du Service culturel ;
- les projets relevant de la formation ou des écoles, qui relèvent de la politique cantonale ;
- les projets ne faisant état d'aucune représentation confirmée sur le territoire de la Ville de Genève ;
- le soutien à la diffusion, qui relève de la politique cantonale.

L'évaluation de ces divers éléments est pondérée par le nombre de demandes, les montants sollicités et les moyens budgétaires disponibles.

Article 5 – Procédure Les demandes doivent être adressées au Service culturel du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, route de Malagnou 17, case postale 6178, 1211 Genève 6.

La liste des documents à joindre se trouve sur le site Internet de la Ville de Genève, page http://www.ville-geneve.ch/demarches-administratives/aide-financiere-projet-culturel-musique/

Les dates précises pour la réception des demandes sont fixées au cours du dernier trimestre de l'année précédente. Elles figurent sur le site Internet de la Ville de Genève, à la page indiquée ci-dessus.

La décision finale revient au Conseiller administratif délégué.

Toute décision portant sur l'année suivante ne peut être émise que sous réserve du vote et de l'entrée en vigueur du budget annuel de la Ville de Genève.

Les décisions sont communiquées uniquement par écrit au demandeur ou à la demandeuse, sans indication des motifs, en principe dans un délai de cinq à huit semaines après la date fixée pour la remise des dossiers. Ces derniers ne sont pas restitués.

Les décisions positives sont publiques.

A titre exceptionnel, les décisions négatives peuvent faire l'objet d'une demande de reconsidération motivée auprès du Conseiller administratif délégué.

Le demandeur ou la demandeuse au bénéfice d'une réponse positive s'engage à respecter les Dispositions générales de la Ville de Genève lors de l'octroi d'une subvention.

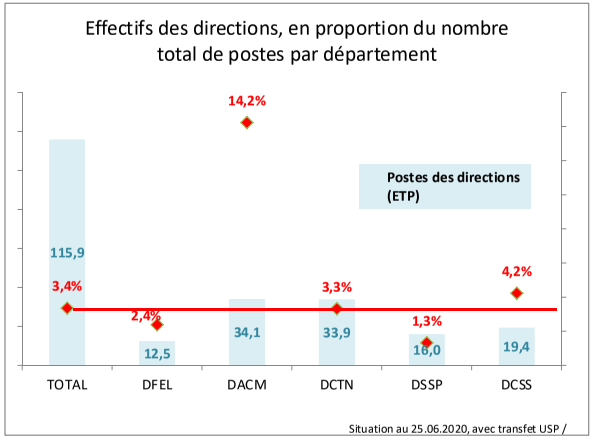
La décision n'est valable que pour le projet soumis. Toute modification significative doit être communiquée au Service culturel et peut faire l'objet d'une reconsidération.

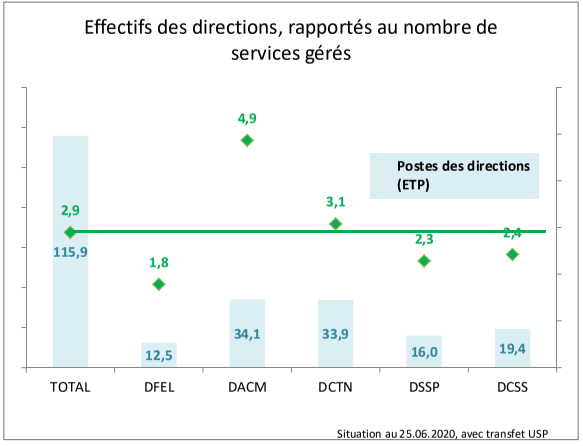
Le Service culturel est chargé du suivi des demandes de subventions.

Article 6.- Les présentes directives entrent en vigueur le 1er novembre 2018. Elles annulent et remplacent toutes dispositions antérieures.

Sami Kanaan
Conseiller administratif

Analyse des Etats majors - directions des départements Ville de Genève , en relation avec le nombre de postes et le nombre de services gérés





Personnel occupé par l'administration municipale (ETP: postes occupés)	TOTAL	DFEL	DACM	DCTN	DSSP	DCSS
Total département (hors Autorités)	3447,4	524,7	239,6	1020,0	1204,6	458,6
Postes des directions (ETP)	115,9	12,5	34,1	33,9	16,0	19,4
Ratio DIR/ DPT (%)	**3,4%**	**2,4%**	**14,2%**	**3,3%**	**1,3%**	**4,2%**
Nb de services (y c dir)	40	7	7	11	7	8
Postes DIR / Nb Sces	**2,9**	**1,8**	**4,9**	**3,1**	**2,3**	**2,4**

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission des finances
Monsieur Omar Azzabi
Président

Genève, le 13 novembre 2020

Objet
FV/SCb

PR-1415 - Projet de budget 2021 – Audition du 4 novembre 2020
Réponses aux questions de la Commission

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Suite à l'audition par votre Commission de Madame Christina Kitsos, Conseillère administrative, j'ai l'honneur de vous transmettre les compléments d'information requis en séance, relatifs au projet de budget 2021 (PB 2021) des services du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

-oOo-

Allocation rentrée scolaire – modalités de diffusion des cartes de paiement

La Commission a souhaité connaitre les modalités de diffusion des cartes de paiement « Allocation rentrée scolaire » en 2020, et ce qui est prévu pour l'année prochaine.

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) est prévue par le Règlement relatif aux aides financières du service social (LC 21 511). L'art. 23 A du Règlement traite des modalités d'attribution et de distribution de l'ARS :

(...)
[4] Le droit à l'allocation s'exerce du 1er juin au 31 octobre de chaque année.
[6] L'allocation est utilisable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
(...)

La grave crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontés au printemps dernier a contraint le Service social à réorganiser ses activités. En particulier, le déploiement d'un dispositif d'hébergement d'urgence très conséquent a consommé l'essentiel des ressources humaines du Service social dès la première quinzaine de mars, jusqu'à la fin du mois d'août. Le Service s'est trouvé ainsi dans la nécessité de revoir le calendrier de diffusion des cartes de paiement de l'ARS 2020.

Le Conseil administratif a pris acte de cette situation le 13 mai 2020, et a validé le report du lancement de l'action ARS au 1er août 2020, ainsi que la prolongation de deux mois de la

Genève,
ville sociale et solidaire

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

période d'utilisation de la carte ARS 2020, soit jusqu'au 28 février 2021, compte tenu des circonstances.

Si la situation sanitaire le permet, le Service social organisera en 2021 l'octroi de l'ARS selon les modalités fixées par le Règlement. A défaut, il sollicitera du Conseil administratif l'obtention de ressources complémentaires ou en dernière instance, l'autorisation de reporter de deux mois l'opération, comme ce fut le cas cette année.

-oOo-

Urgence sociale – montants inscrits au budget du département

La Commission a souhaité connaitre le détail des montants inscrits au budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, relatif à l'urgence sociale.

Vous trouverez en Annexe 1 un tableau présentant les différents montants.

-oOo-

Urgence sociale – nombre de places disponibles dans les dispositifs

La Commission a souhaité connaitre le nombre de places disponibles dans le dispositif d'hébergement d'urgence, opéré par le Service social ou par des organismes subventionnés par la Ville de Genève.

Vous trouverez en Annexe 2 un tableau présentant le nombre de places disponibles au premier novembre, ainsi que la liste des organisations subventionnées, délivrant des prestations d'urgence sociale.

-oOo-

Frais de personnel des associations subventionnées

La Commission a souhaité disposer d'une estimation de la part des frais de personnel dans le budget des principaux organismes subventionnés par le département.

Vous trouverez en Annexe 3 un tableau présentant cette information.

-oOo-

Petite enfance – Tableau présentant les flux financiers

La Commission a souhaité recevoir un tableau synoptique présentant les principaux flux financiers concernant les organismes de la petite enfance subventionnés par la Ville de Genève.

Vous trouverez en Annexe 4 un tableau présentant les flux financiers.

-oOo-

GIAP – Tableau présentant les flux financiers

La Commission a souhaité recevoir un tableau synoptique présentant les principaux flux financiers concernant le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.

Vous trouverez en Annexe 5 un tableau présentant ces flux financiers.

-oOo-

Gratuité accordée à l'association Carrefour Rue – Point d'eau (p. 163)

La Commission s'est interrogée sur la disparition de la gratuité accordée à l'association Carrefour Rue et relative au Point d'eau (rue Vermont 21).

Pour rappel, la Ville de Genève met à disposition de l'association Carrefour Rue un lieu dédié à l'hygiène des populations sans-abris depuis 1997.

Par erreur, le montant de la gratuité relative au Point d'eau n'a pas été intégré dans la première version du PB 2021. Cette erreur sera rectifiée dans la prochaine version de la brochure budgétaire.

-oOo-

J'espère que les informations produites répondront aux attentes de votre Commission et je reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Vallat
Directeur

Annexes mentionnées

Copies : Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative
M. Serge Mimouni, Directeur adjoint du Département
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
M. Samuel Blanchot, directeur financier

Annexe 1 : Urgence sociale – détail des montants inscrits au PB 2021

Le Conseil administratif a procédé à des arbitrages budgétaires fin octobre. Nous avons pris le parti d'intégrer les incidences de ces arbitrages dans le tableau synoptique, afin de gagner en clarté.

Service social - urgence sociale	Budget 2020	PB 2021	Ecart
30 - Charges de personnel	4'322.6	5'195.5	+873.0
31 - Biens, services et autres charges	982.8	1'453.7	+471.0
33 - Amortissements du par. admin.	63.0	91.6	+28.6
34 - Charges financières	5.6	4.0	-1.6
36 - Charges de transfert	927.0	1'314.8	+387.8
39 - Imputations internes	48.0	47.5	-0.5
Total - charges administratives	6'348.9	8'107.1	+1'758.2
Subventions versées aux associations			
36 - Charges de transfert	6'680.5	6'980.5	+300.0
Subventions non monétaires	502.1	455.6	-46.5
Total - subventions aux associations	7'182.6	7'436.2	+253.5
Total des charges	13'531.5	15'543.2	+2'011.7
Financement			
Financement ACG - FI (demande)	-	1'000.0	+1'000.0
Financement VdG	13'531.5	14'543.2	+1'011.7
Total du financement	13'531.5	15'543.2	+2'011.7

1. Le projet de budget du Service social regroupe les dépenses prévisionnelles directes liées aux structures suivantes :
   - l'exploitation du foyer de Frank-Thomas (12 mois) ;
   - le fonctionnement de deux abris de protection civile du 1er janvier au 31 mars (3 mois);
   - le fonctionnement du Club social rive droite qui propose un appui social et procède aux admissions dans le dispositif d'hébergement d'urgence (12 mois) ;
   - le fonctionnement du Club social rive gauche qui assure des distributions de repas tout au long de l'année (12 mois) ; à noter que cette activité sera réorganisée dès le 23 novembre 2020 dans la salle communale de Plainpalais.

2. Les subventions destinées à soutenir les associations délivrant des prestations aux populations précarisées figurent au budget de la direction du département, à l'exception du financement de l'Espace parents enfants qui est inscrit au budget du Service de la petite enfance (détail ci-dessous).

3. Les arbitrages décidés par le Conseil administratif fin octobre et présentés dans ce tableau sont :
   - CHF + 1'220 000 frs au budget du service social pour compléter le financement des abris de protection civile (diverses rubriques)
   - CHF + 300'000 au budget de la direction du département pour financer le Passage, nouveau centre d'hébergement de l'Armée du salut
   - CHF + 250'000 pour rétablir l'enveloppe de subventions de CHF 1.8 millions destinés à l'hébergement d'urgence

Les développements de la crise sanitaire et la détérioration de la situation sociale pourront affecter en 2021 les prestations qu'il sera nécessaire d'assurer, pour faire face aux besoins des personnes en très grande difficulté. Le cas échéant, le Conseil administratif prendra les mesures requises, en déposant le cas échéant une demande de crédit supplémentaire auprès du Conseil municipal.

Subventions versées aux organisations, délivrant des prestations d'urgence sociale (36 - Charges de transfert)

Thématiques		Organismes subventionnés par le DCSS	PB2020	PB2021	Ecart
Prévention		Carte Blanche	15'000	15'000	-
		APDH	40'000	40'000	-
		Camarada	52'800	52'800	-
		L'Orangerie	-	-	-
		Total	107'800	107'800	-
Accompagnement		Bateau	277'700	277'700	-
		CCSI	250'000	250'000	-
		Collectif de soutien aux sans papier	51'500	51'500	-
		Croix-Rouge genevoise	98'000	98'000	-
		Aspasie	490'200	490'200	-
		Première Ligne/Quai 9	-	-	-
		Total	1'167'400	1'167'400	-
Intervention d'urgence	Hébergement	Le Racard	476'800	476'800	-
		Fondation Carrefour-rue & Coulou (CRC)	592'000	592'000	-
		Païdos	500'000	500'000	-
		Armée du Salut / Accueil de Nuit	555'000	855'000	+300'000
		Dispositif hébergement à l'année (env.)	1'800'000	1'800'000	-
		Sous-total	3'923'800	4'223'800	+300'000
	Distribution de nourriture	Colis du Cœur	20'600	20'600	-
		Café Cornavin	91'433	91'433	-
		Partage	423'200	423'200	-
		Caré	346'300	346'300	-
		Espace solidaire Pâquis	50'000	50'000	-
		Sous-total	931'533	931'533	-
	Distribution de vêtement	Vestiaire social (CSP-Caritas)	50'000	50'000	-
		AFM-Famille monoparentale	50'000	50'000	-
		Sous-total	100'000	100'000	-
		Total	4'955'333	5'255'333	+300'000
Divers		Espace parents enfants (petite enfance)	450'000	450'000	-
		Total	450'000	450'000	-
		TOTAL GENERAL	CHF 6'680'533	CHF 6'980'533	CHF +300'000

Annexe 2 : Urgence sociale – nombre de places d'accueil, destinées aux personnes sans abris

La situation évoluant rapidement, le tableau fait état des données au premier novembre 2020 ; les indications concernant le nombre de places d'accueil, proposées par les structures associatives ont été fournies par le CausE :

Responsabilité	Dispositif	Nb de places
Service social	Foyer Frank Thomas	130
	Abri PCi de Richemont	50
	Abri PCi de Châtelaine	50
	Total	230
Lieux d'accueil subventionnés par le DCSS	6 Logis	10
	Païdos (Huma)	45
	La Coulou	8
	Armée du salut (Accueil de nuit)	13
	Total	76
Dispositifs non subventionnés par le DCSS	Armée du salut (Hôtel bel espérance)	10
	La Virgule	6
	Sleep in (CausE)	13
	Geneva Hostel (CausE)	15
	Total	44
	Total du nombre de places au 01 11 2020	350

Le 13 novembre 2020, le Conseil administratif de la Ville de Genève a accordé une subvention de CHF 107'584 au CausE . Cette subvention permet d'assurer l'hébergement de 30 personnes supplémentaires dans une auberge de jeunesse jusqu'à la fin de l'année 2020. Ces 30 nouvelles places viennent s'ajouter à celles présentées dans le tableau.

Annexe 3 : Frais de personnel des associations subventionnées (36 – charges de transfert)

Le tableau ci-dessous présente les montants inscrits au PB 2021 au titre des cinq plus grandes subventions accordées par les services du département ; figure également une estimation du montant des frais de personnel de ces organismes subventionnés.

Budget	Politique publique	Organisme	Subvention PB 2021	Est. frais de personnel de l'organisme en 2021	Note
Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	113'127'384	150'412'111	1.
Service des écoles	21 Scolarité obligatoire	GIAP	21'084'077	69'936'518	2.
Service des écoles	34 Sports et loisirs	Ludothèque	3'125'290	2'775'440	3.
Service de la Jeunesse	34 Sports et loisirs	Centres de loisirs et Maisons de quartier en VdG	11'678'246	12'739'918	4.
Service de la jeunesse	54 Famille et jeunesse	La Boîte à Boulots (Association BAB-VIA)	1'281'582	1'027'885	5.
		Total	CHF 150'296'579	CHF 86'479'761	

Notes

1. Les structures d'accueil de la petite enfance ont d'autres sources de financement dont les contributions acquittées par les familles (annexe 4)
2. La contribution de la Ville de Genève n'est pas affectée à un poste particulier de dépenses du GIAP (annexe 5)
3. Les frais de personnel des ludothèques sont intégralement pris en charge par la Ville de Genève au moyen de la subvention inscrite au PB 2021 ; la subvention de la Ville finance également les frais de fonctionnement.
4. Les frais de personnel des Centres de loisirs et des Maisons de quartier de la commune sont pris en charge à concurrence de 68% par la Ville de Genève, le solde de 32% étant assumé par le Canton ; la Ville finance également les frais de fonctionnement des centres.
5. Les frais de personnel de La Boîte à Boulots (Association BAB-VIA) sont intégralement pris en charge par la Ville de Genève au moyen de la subvention inscrite au PB 2021 ; la Ville finance également une grande partie des frais de fonctionnement de La Boîte à Boulots (Association BAB-VIA).

Annexe 4 : Petite enfance – présentation synthétique des dépenses des organismes subventionnés et de leur financement

Vous le savez le Conseil administratif a procédé à des arbitrages budgétaires fin octobre. Nous avons pris le parti d'intégrer l'incidence des mécanismes salariaux de la petite enfance, inscrite dans la deuxième version du PB 2021 :

- Mécanismes salariaux de la petite enfance : CHF + 2 230 900 (5002 Service de la petite enfance, 54 Famille et jeunesse, 30 Charges de personnel)

Financement des organismes subventionnés - 2021		**CHF**	**Dépenses des organismes subventionnés - 2021**	**CHF**
Contributions des parents		40'741'241	Frais de personnel	150'412'111
Produits divers		5'550'844	Frais de prise en charge des enfants (repas, collation…)	5'673'183
Subventions partenaires et achats de place		10'284'740	Frais des locaux, y compris mobilier et matériel	11'838'024
Subventions de la Ville de Genève, dont		113'127'384	Frais administratifs	1'780'890
Subvention de la FDAP	*11'371'000*			
Participation du FI	*927'500*			
Participation de l'OFAS	*1'538'250*			
Charge nette pour la Ville de Genève	*99'290'634*			
Total des financements		CHF 169'704'209	Total des dépenses	CHF 169'704'209

Les développements de la crise sanitaire pourront affecter en 2021 la structure des revenus et des charges des organismes subventionnés dans le secteur de la petite enfance, notamment si les prestations d'accueil devaient être temporairement arrêtées.

Annexe 5 : GIAP – présentation synthétique des dépenses du GIAP et de leur financement

Vous le savez le Conseil administratif a procédé à des arbitrages budgétaires fin octobre. Nous avons pris le parti d'intégrer l'incidence de l'augmentation de la contribution de la Ville de Genève au financement du GIAP, inscrite dans la deuxième version du PB 2021.

- Adaptation de la contribution de la Ville de Genève au GIAP : CHF + 647 201 (5003 Service des écoles, 21 Scolarité obligatoire, 36 Charges de transfert)

Financement du GIAP - 2021	**CHF**	**CHF**	**Dépenses du GIAP - 2021**	**CHF**	**CHF**
Contributions des parents		17'450'000	Frais de personnel		69'936'518
Produits divers		2'082'000	Charges d'exploitation		10'217'537
Contributions des communes, dont :			*Dont frais encourus par l'ACG*	*1'612'236*	
Subventions de la Ville de Genève	*21'084'177*		Charges de transfert (repas du personnel)		2'070'000
Subvention des autres communes	*35'207'878*		Excédent de produit		1'000'000
Participation du Fonds intercommunal	*7'400'000*				
Total des contributions communales		63'692'055			
Total des financements		CHF 83'224'055	Total des dépenses		CHF 83'224'055

Les développements de la crise sanitaire pourront affecter en 2021 la structure des revenus et des charges du GIAP, notamment si la prise en charge des enfants devaient être temporairement suspendue.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources humaines
Administration Fiscale Cantonale

Note explicative relative aux informations fiscales pour l'établissement du budget et pour la projection des comptes

La loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) prévoit, à l'art. 117 al.1, que le département des finances et des ressources humaines transmet aux communes les informations de nature fiscale nécessaires à l'établissement du budget. De plus, à l'art. 118 al.1, il est également précisé que les communes demeurent responsables de leurs évaluations budgétaires en matière fiscale.

Les estimations fiscales figurant dans les tableaux ci-joints sont établies en réponse à ces exigences. Elles sont réalisées sur la base des informations à disposition de l'administration fiscale cantonale (AFC) au 30 septembre 2020. Cette note fournit les informations utiles pour l'interprétation des estimations fiscales figurant dans les différents tableaux.

Hypothèses de croissance concernant les impôts des personnes physiques

Pour l'**impôt sur le revenu** des personnes physiques imposées selon le barème ordinaire (IBO), les hypothèses de croissance retenues sont basées sur les recommandations, en matière du Produit intérieur brut suisse réel (PIB), du groupe de perspectives économiques (GPE) de septembre 2020 (cf. document annexé).

Ces hypothèses influent sur les projections de l'impôt sur le revenu des personnes physiques IBO de la manière suivante, **sur le plan cantonal :**

- Pour l'année 2019, +0,7% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2018 ;
- Pour l'année 2020, -2,4% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2019 ;
- Pour l'année 2021, +3,5% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2020.

Pour l'**impôt sur la fortune**, les hypothèses de croissance retenues découlent des statistiques bancaires et économiques de la Banque nationale suisse (BNS) à fin juillet 2020.

Les taux de croissance de l'impôt sur la fortune au niveau cantonal sont les suivants :

- Pour l'année 2019, +12,3% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2018 ;
- Pour l'année 2020, -3,5% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2019 ;
- Pour l'année 2021, +3,0% par rapport à la nouvelle évaluation de l'année 2020.

Tous les taux de croissance figurant dans ce document peuvent différer **au niveau communal** en raison de modifications des taux de parts privilégiées, de modifications des centimes additionnels communaux, ainsi que par la prise en compte de situations particulières de contribuables.

La projection de l'**impôt à la source (IS)** pour les années 2020 et 2021 est déterminée sur la base de la production de l'année 2018 à fin septembre 2020 et prend en compte l'évolution du PIB émanant des dernières recommandations du GPE.

Dès l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables quasi-résidents ne sera plus comptabilisé au titre d'impôt des personnes physiques IBO mais au titre d'impôt des personnes physiques IS. Il s'agit d'un transfert comptable sans incidence sur les recettes fiscales totales. Cette modification est prise en compte pour la première fois en octobre 2020.

L'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques IBO pour les années 2020 et 2021 est déterminé sur la base de son évolution sur la période fiscale 2016 à 2018.

Hypothèses de croissance concernant les impôts des personnes morales

Les hypothèses de croissance de **l'impôt sur les personnes morales** découlent directement des réponses, des entreprises les plus importantes du canton, au questionnaire du mois de septembre. Le taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice tient compte de la répartition de ces entreprises dans chaque commune. Le taux de croissance moyen des entreprises ayant répondu au questionnaire est appliqué aux entreprises ne faisant pas partie de l'enquête. Pour les communes dont l'impôt des personnes morales représente une part peu importante des recettes fiscales, il est également tenu compte de l'historique. Les dossiers 2019 sont intégrés dans l'évaluation de l'impôt au fur et à mesure qu'ils sont remis à l'administration fiscale.

Correctifs d'estimation

Les correctifs 2015 à 2019 présentés dans le document joint représentent une évaluation au 30 septembre 2020 des correctifs d'estimation qui seraient inscrits dans les comptes 2020. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer d'ici au bouclement 2020 au gré de l'avancement du travail de taxation. Leurs montants ne sont pas inclus dans la mise à jour de la valeur du centime 2020. Une évaluation des correctifs concernant l'année fiscale 2019 figure également dans ce tableau, et ce malgré le manque certain d'informations à notre disposition. Pour cette raison, ces derniers doivent être interprétés avec la plus grande prudence.

Correctif effectif, taxations, suppléments et dégrèvements concernant les années fiscales qui ne sont plus estimées

Lors du bouclement 2020 l'impôt concernant l'année fiscale 2014 ne sera plus estimé. A cette occasion, il sera comptabilisé la différence entre la production effective au 31.12.2020 et l'estimation réalisée lors du bouclement 2019. Cette différence est appelée correctif effectif. Cette opération permet de réconcilier l'impôt d'une année fiscale donnée avec la réalité comptable après six estimations successives. Les montants figurant dans les documents annexés, illustre l'état du correctif effectif à fin septembre 2020.

Pour ce qui concerne les années fiscales 2013 et antérieures, il sera comptabilisé, dans les comptes 2020, la différence entre la production effective au 31.12.2020 et la production effective au 31.12.2019. Cette différence résulte de toutes les nouvelles taxations (suppléments ou dégrèvements) réalisées durant l'année civile 2020 concernant les années fiscales ne faisant plus l'objet d'estimations. Les montants figurant dans les documents annexés, illustrent l'état des taxations, suppléments et dégrèvements à fin septembre 2020.

Groupe de perspectives économiques
Synthèse trimestrielle - septembre 2020

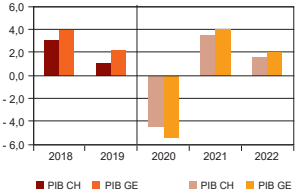
GROUPE DE PERSPECTIVES ECONOMIQUES

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES

		Prévisions pour 2020			Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022		
	2019 (1)	Juin 20	Sept. 20	(2)	Juin 20	Sept. 20	(2)	Juin 20	Sept. 20	(2)
PIB CH, variation annuelle réelle en %	1,1	- 5,5	- 4,5	↗	5,4	3,5	↘	1,5	1,5	→
PIB GE, variation annuelle réelle en %	2,2	- 6,5	- 5,5	↗	6,0	4,0	↘	2,0	2,0	→
Renchérissement GE, variation annuelle moyenne en %	0,4	- 0,6	- 0,8	↘	0,5	0,3	↘	0,5	0,3	↘
Taux de chômage GE, moyenne annuelle en %	3,9	5,7	5,0	↘	5,9	5,9	→	5,5	5,5	→

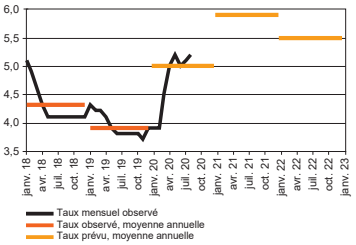
(1) PIB CH et PIB GE : chiffres provisoires. (2) Variation par rapport à la précédente prévision.

PIB de la Suisse et du canton de Genève, variation annuelle réelle, en % (1)



(1) 2018 et 2019 : chiffres provisoires. 2020, 2021 et 2022 : valeurs prévues.

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %



TAUX D'INTÉRÊT EN SUISSE

		Prévisions pour 2020			Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022		
	2019	Juin 20	Sept. 20	(1)	Juin 20	Sept. 20	(1)	Juin 20	Sept. 20	(1)
Taux interbancaire à trois mois, moyenne annuelle en %	- 0,74	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Taux interbancaire à trois mois, à la fin décembre en %	- 0,69	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle en %	- 0,49	- 0,4	- 0,4	→	- 0,3	- 0,3	→	- 0,2	- 0,2	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, à la fin décembre en %	- 0,46	- 0,4	- 0,4	→	- 0,2	- 0,2	→	- 0,2	- 0,2	→

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

Définitions

PIB, variation annuelle réelle
Variation (déduction faite de l'évolution des prix) de la valeur (ajoutée) monétaire des biens et services produits par les agents économiques en Suisse ou à Genève.

Renchérissement GE, variation annuelle moyenne
Rapport entre la moyenne des indices genevois des prix à la consommation des 12 mois de l'année et la moyenne des indices des 12 mois de l'année précédente.

Taux de chômage GE, moyenne annuelle
Personnes annoncées à l'Office cantonal de l'emploi, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, rapportées au nombre de personnes actives. Moyenne des 12 taux mensuels de l'année.

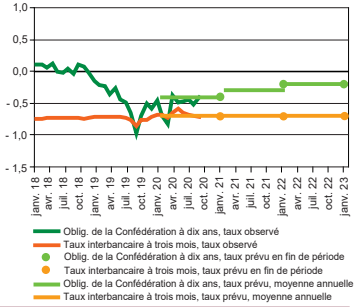
Taux interbancaire à trois mois, moyenne annuelle
Moyenne des valeurs en fin de mois des 12 taux de l'année.

Taux interbancaire à trois mois, situation à la fin décembre
Valeur du taux à la fin de l'année.

Obligations de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle
Moyenne des valeurs en fin de mois des 12 taux de l'année.

Obligations de la Confédération à dix ans, situation à la fin décembre
Valeur du taux à la fin de l'année.

Taux d'intérêt en Suisse, en %



Composé de représentants des collectivités publiques (Etat et Ville de Genève), du milieu bancaire et des principales caisses de compensation du canton, le Groupe de perspectives économiques a pour mission d'arrêter un choix d'hypothèses économiques pertinentes pour le canton de Genève et de se prononcer sur leur évolution.

La sortie de la récession se dessine pour l'économie genevoise mais les effets de la pandémie vont persister

Lors de sa séance tenue le 28 septembre 2020, le Groupe de perspectives économiques (GPE) a passé en revue les prévisions économiques émises récemment par les principaux organismes d'études conjoncturelles de Suisse et pris en considération les résultats statistiques pertinents à l'échelon cantonal, national et international.

Rappelons que l'incertitude des prévisions demeure particulièrement élevée depuis le début de la pandémie. Les perspectives émises dans cette synthèse se base sur l'hypothèse d'une maîtrise de la situation sanitaire. Elles sont donc fragiles et pourraient être infirmées si de nouvelles restrictions à l'activité économique devaient être décidées.

Développements économiques récents

Dans le monde

Sous l'effet de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises par les pays pour endiguer sa propagation, l'économie mondiale s'est contractée dans une proportion historique au cours du premier semestre 2020. Depuis lors, l'activité économique est en nette reprise, mais elle reste loin du niveau d'avant le confinement.

En Suisse

Au deuxième trimestre, le PIB suisse a reculé de 7,3 % par rapport au trimestre précédent. Même si cette baisse reflète l'ampleur de la crise économique causée par la pandémie de Covid-19, elle reste limitée en comparaison internationale. Toutes les branches ont été touchées de près ou de loin, mais dans des proportions très variables. Même à l'intérieur de certaines branches, des entreprises ont été nettement plus affectées que d'autres. C'est le cas du commerce de détail (grosses différences entre l'alimentaire et le non-alimentaire) ou de l'industrie des machines (où les entreprises actives dans les transports restent particulièrement sinistrées, alors que d'autres le sont nettement moins, voire pas du tout comme celles œuvrant dans le domaine médical).

Dès la fin du confinement, l'économie suisse s'est redressée à un rythme plus soutenu que prévu. La plupart des indicateurs confirment le dynamisme actuel de la conjoncture qui se traduira par un retour de la croissance du PIB au troisième trimestre.

A Genève

Le PIB cantonal s'est contracté de 8,8 % en termes réels au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. La baisse est ainsi plus prononcée qu'à l'échelon national. Dans le canton, l'économie est particulièrement exposée, notamment en raison de l'importance du tourisme d'affaires et de la Genève internationale. De même, l'horlogerie a été grandement affectée par la chute des ventes.

Comme à l'échelon suisse, après le sévère coup d'arrêt observé au premier semestre, la conjoncture est repartie. La marche des affaires s'est améliorée dans la plupart des branches, même si certaines d'entre elles, comme l'hôtellerie et l'horlogerie, demeurent affaiblies.

En raison du recours massif aux mesures de réduction d'horaire de travail (RHT) plus communément appelées chômage partiel, qui concernaient encore 8 873 entreprises groupant 82 952 travailleurs en août, la progression du chômage est restée somme toute limitée : entre fin février et fin août, le taux est passé de 3,9 % à 5,2 %.

Le nombre d'emplois exprimés en équivalents plein temps (EPT) est inchangé au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre correspondant de 2019 (sans le secteur primaire, le secteur public international ni les services domestiques). Cette stagnation met fin au mouvement de hausse ininterrompue enregistré depuis le début 2017. A noter que les travailleurs concernés par les RHT sont inclus.

La masse salariale versée dans le canton se contracte de 2,2 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. En déduisant les indemnités de RHT, la baisse passerait à 7,3 %.

Le mouvement de baisse des prix à la consommation se poursuit. En août, l'indice recule de 0,7 % en variation annuelle moyenne.

Perspectives

Mise à jour des perspectives

Le GPE prévoit une chute moins marquée du PIB pour 2020 en Suisse et dans le canton de Genève ainsi qu'un rebond moins fort pour 2021. Le renchérissement est quant à lui revu à la baisse pour les trois années de prévision. Le taux de chômage attendu pour 2020 est plus bas qu'il y a trois mois.

Concernant les taux d'intérêt, l'ensemble des perspectives émises dans la synthèse de juin sont maintenues.

Perspectives pour la Suisse

Pour l'ensemble de l'année, le GPE s'attend à un repli du PIB suisse de 4,5 % en 2020. Avec un rebond attendu de 3,5 % en 2021, le niveau du PIB d'avant la crise ne sera ainsi pas atteint avant 2022.

L'activité économique a retrouvé de la vigueur et, dans l'hypothèse d'une maîtrise de la situation sanitaire, la chute du PIB en 2020 sera moins grande par rapport à ce qui était prévu il y a quelques mois. Pour autant, deux facteurs vont continuer à peser sur la croissance.

Premièrement, le climat d'incertitude qui règne à l'échelon international, que ce soit sur le plan sanitaire, économique ou politique, n'est pas propice à l'essor de l'économie. Les entreprises, qui pâtissent déjà de la baisse des bénéfices enregistrée au premier semestre, sont incitées à limiter leurs investissements. Cette situation pourrait se poursuivre en 2021.

L'autre facteur a trait au faible niveau de la consommation privée, qui a souvent représenté le moteur de la croissance du PIB suisse au cours des dernières années. D'une part, certains consommateurs ont subi des pertes sèches de revenus durant la pandémie. D'autre part, ceux qui n'ont pas été directement affectés ont réduit leur niveau de consommation et incidemment augmenté leur épargne. Il est peu probable que cette épargne accumulée au cours des derniers mois soit convertie en consommation à moyen terme. Les enquêtes d'opinion montrent en effet que les consommateurs craignent une dégradation du marché du travail et l'augmentation prévue du taux de chômage pour ces prochains mois renforcera sans conteste la réticence à consommer. Par ailleurs, comme les salaires stagneront sans doute en 2021, il en ira de même pour le pouvoir d'achat des consommateurs.

Perspectives pour le canton de Genève

Avec un recul de 5,5 %, le GPE prévoit une baisse plus importante du PIB à Genève qu'à l'échelon suisse en 2020. Par effet de rattrapage, l'augmentation sera plus marquée dans le canton de Genève avec + 4,0 % en 2021.

Le GPE table sur un taux de chômage annuel moyen de 5,0 % en 2020 et de 5,9 % en 2021. Plutôt contenu jusqu'ici, le mouvement de hausse du chômage devrait s'amplifier au cours des prochains mois et atteindre un pic courant 2021. Dès le 1er septembre 2020, le recours aux RHT (chômage partiel) n'est plus facilité d'un point de vue administratif comme au plus fort de la crise. Le terme des RHT liées au Covid-19 est d'ailleurs prévu en 2021. En outre, les plans de licenciements collectifs annoncés récemment ne porteront leurs premiers effets sur le taux de chômage qu'à partir de la fin d'année.

Après une année 2020 marquée par un recul du niveau des prix (- 0,8 %), le mouvement devrait s'inverser en 2021 (+ 0,3 %).

Diffusion des prochaines perspectives économiques du GPE le 20 janvier 2021

Informations fiscales pour l'établissement du budget 2021 et pour la projection des comptes 2020

Situation à fin septembre 2020

Ville de Genève	Personnes physiques (PP)					Personnes morales (PM)			PP et PM
	Impôt à la source Nat. 4002	Impôt sur les prestations en capital Nat. 40003	Impôt sur le revenu Nat. 40000	Impôt sur la fortune Nat. 40010	Total personnes physiques	Impôt sur le bénéfice Nat. 40100	Impôt sur le capital Nat. 40110	Total personnes morales	Total
Informations pour le budget 2021									
Valeur du centime 2021, en franc									
Année fiscale 2021	3'419'243	70'543	8'186'558	1'461'835	13'138'179	2'274'640	754'531	3'029'171	16'167'350
Informations pour la projection des comptes 2020									
Valeur du centime 2020, en franc									
Année fiscale 2020	2'870'917	70'543	8'364'913	1'423'003	12'729'376	2'146'555	1'002'005	3'148'560	15'877'936
Correctifs d'estimation 2015-2019, en franc									
Année fiscale 2019 (*)			+6'175'000	+2'889'000	+9'064'000	-2'919'000	+25'000	-2'894'000	+6'170'000
Année fiscale 2018			+5'741'000	+1'978'000	+7'719'000	-216'000	+188'000	-28'000	+7'691'000
Année fiscale 2017			+1'924'000	+777'000	+2'701'000	+1'606'000	-290'000	+1'316'000	+4'017'000
Année fiscale 2016			+1'038'000	+529'000	+1'567'000	+358'000	+32'000	+390'000	+1'957'000
Année fiscale 2015			+195'000	-388'000	-193'000	-177'000	-351'000	-528'000	-721'000
Correctif effectif 2014, en franc									
Année fiscale 2014			-3'214'908	-2'262'965	-5'477'873	-5'302'861	-4'116'239	-9'419'100	-14'896'973
Taxations, suppléments et dégrèvements 2013 et antérieures, en franc									
Année fiscale 2013					+3'675'130			+459'315	+4'134'445
Année fiscale 2012					+2'376'378			+38'431	+2'414'810
Année fiscale 2011					+1'805'075			+234'439	+2'039'514
Année fiscale 2010					+2'115'227			+296'552	+2'411'779
Année fiscale 2009					+1'256'921			+391'398	+1'648'319
Année fiscale 2008					+1'417'283			+453'471	+1'870'753
Année fiscale 2007					+730'523			+626'413	+1'356'935
Années fiscales <= 2006					+497'698			+559'050	+1'056'748

(*) Les informations à disposition pour l'année fiscale 2019 sont encore très incomplètes. Par conséquent, les correctifs 2019 ont une valeur indicative et doivent être interprétés avec la plus grande prudence.

Ville de Genève - Indicateurs fiscaux communaux

Personnes physiques imposées au barème ordinaire (IBO)

Situation à fin septembre 2020

1. Impôt communal 2018 selon l'état du dossier

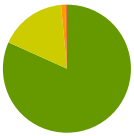
Ville de Genève

Etat du dossier	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2018 notifié	170'536	96.4%	365'246'564	81.7%
Impôt 2018 estimé	5'557	3.1%	75'137'264	16.8%
Base 2017	527	0.3%	4'713'832	1.1%
Base 2016	219	0.1%	1'510'275	0.3%
Base 2015	125	0.1%	342'749	0.1%
Total	176'964	100%	446'950'684	100%

Ensemble des communes

Etat du dossier	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2018 notifié	294'187	96.4%	803'905'427	80.8%
Impôt 2018 estimé	8'578	2.8%	168'584'392	16.9%
Base 2017	1'476	0.5%	18'851'350	1.9%
Base 2016	570	0.2%	3'043'497	0.3%
Base 2015	328	0.1%	564'244	0.1%
Total	305'139	100%	978'975'092	98%

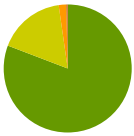
Répartition en franc



Légende :

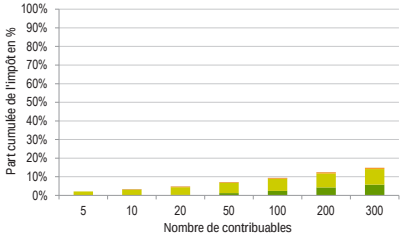
- Impôt 2018 notifié : dossiers 2018 traités par l'AFC
- Impôt 2018 estimé : dossiers 2018 en cours de traitement par l'AFC
- Base 2017 : dossiers 2018 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2017
- Base 2016 : dossiers 2018 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2016
- Base 2015 : dossiers 2018 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2015
- Impôt projeté : impôt projeté jusqu'à l'année du budget

Répartition en franc

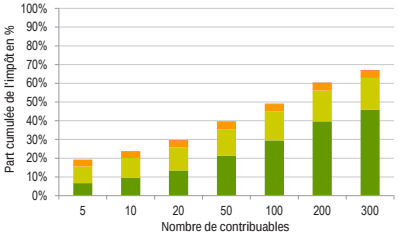


2. Part de l'impôt communal 2018 des contribuables les plus importants

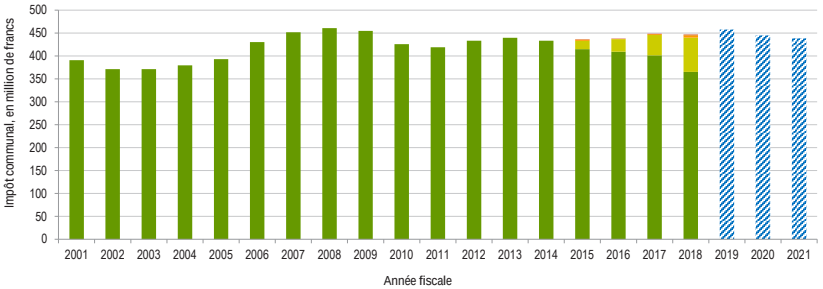
Ville de Genève



Ensemble des communes (moyenne des parts)



3. Evolution de l'impôt communal des personnes physiques IBO - Ville de Genève



Ville de Genève
Projection de l'impôt des personnes physiques IBO, par tranche de revenu et de fortune

Situation à fin septembre 2020

1. Impôt communal sur le revenu, en franc [1]

Tranche de revenu brut total [2]	Effectif 2018 [4]	Impôt 2018 [5]	Impôt 2019	Variation 2018-2019	Impôt 2020	Variation 2019-2020	Impôt 2021 [6]	Variation 2020-2021
50'000 et moins	28'719	10'528'200	10'648'700	+ 1.1%	10'397'000	- 2.4%	10'747'000	+ 3.4%
50'001-100'000	57'089	83'915'500	85'034'300	+ 1.3%	83'053'900	- 2.3%	85'834'000	+ 3.3%
100'001-200'000	28'840	115'000'000	116'600'000	+ 1.4%	113'900'000	- 2.4%	117'600'000	+ 3.2%
200'001-500'000	7'795	87'609'500	89'104'800	+ 1.7%	87'029'200	- 2.3%	89'819'000	+ 3.2%
500'001-1'000'000	1'265	36'548'900	37'127'400	+ 1.6%	36'262'400	- 2.3%	37'422'800	+ 3.2%
1'000'001 et plus	509	52'816'400	51'876'400	- 1.8%	49'877'400	- 3.9%	51'429'000	+ 3.1%
Total	124'217	386'418'500	390'391'600	+ 1.0%	380'519'900	- 2.5%	392'851'800	+ 3.2%

2. Impôt communal sur la fortune, en franc [1]

Tranche de fortune brute totale [3]	Effectif 2018 [4]	Impôt 2018 [5]	Impôt 2019	Variation 2018-2019	Impôt 2020	Variation 2019-2020	Impôt 2021 [6]	Variation 2020-2021
100'000 et moins	1'350	24'500	31'800	+ 29.8%	21'800	- 31.4%	22'400	+ 2.8%
100'001-400'000	13'081	1'115'900	1'125'700	+ 0.9%	1'070'000	- 4.9%	1'102'100	+ 3.0%
400'001-1'000'000	9'757	3'630'300	3'884'000	+ 7.0%	3'742'400	- 3.6%	3'854'200	+ 3.0%
1'000'001-1'500'000	3'358	2'677'300	2'938'300	+ 9.7%	2'829'200	- 3.7%	2'913'700	+ 3.0%
1'500'001-3'000'000	4'055	5'868'900	6'493'000	+ 10.6%	6'256'800	- 3.6%	6'442'200	+ 3.0%
3'000'001 et plus	5'286	47'217'000	52'925'400	+ 12.1%	50'812'200	- 4.0%	52'213'400	+ 2.8%
Total	36'887	60'533'900	67'398'200	+ 11.3%	64'732'400	- 4.0%	66'548'000	+ 2.8%

[1] Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des derniers changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux.

[2] Le revenu brut total représente l'ensemble des revenus bruts du contribuable et pas seulement ceux attribués à la commune concernée.

[3] La fortune brute totale représente l'ensemble de la fortune brute du contribuable et pas seulement la fortune attribuée à la commune concernée.

[4] Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2021. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.

[5] Les montants étant arrondis à la centaine la plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 50 francs.

[6] Dès l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables quasi-résidents sera comptabilisé en tant qu'impôt à la source. L'impôt des quasi-résidents n'a toutefois pas été écarté de ce tableau, afin de ne pas créer une rupture dans la série statistique.

Ville de Genève - Indicateurs fiscaux communaux

Personnes morales

Situation à fin septembre 2020

1. Impôt communal 2018 selon l'état du dossier

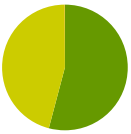
Ville de Genève

Etat du dossier	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2018 notifié	21'013	94.4%	108'265'907	54.1%
Impôt 2018 estimé	1'149	5.2%	91'678'374	45.8%
Base 2017	106	0.5%	138'938	0.1%
Total	22'268	100%	200'083'219	100%

Ensemble des communes

Etat du dossier	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2018 notifié	33'682	94.0%	176'909'014	54.9%
Impôt 2018 estimé	1'984	5.5%	145'010'102	45.0%
Base 2017	171	0.5%	414'182	0.1%
Total	35'837	100%	978'975'092	98%

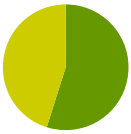
Répartition en franc



Légende :

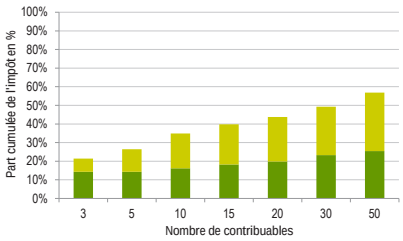
- Impôt 2018 notifié : dossiers 2018 traités par l'AFC
- Impôt 2018 estimé : dossiers 2018 en cours de traitement par l'AFC
- Base 2017 : dossiers 2018 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2017
- Impôt projeté : impôt prévu jusqu'à l'année du budget

Répartition en franc

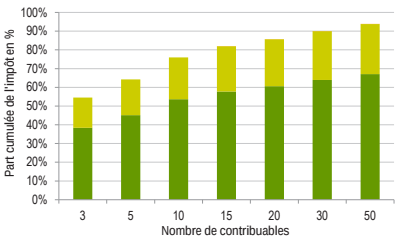


2. Part de l'impôt communal 2018 des contribuables les plus importants

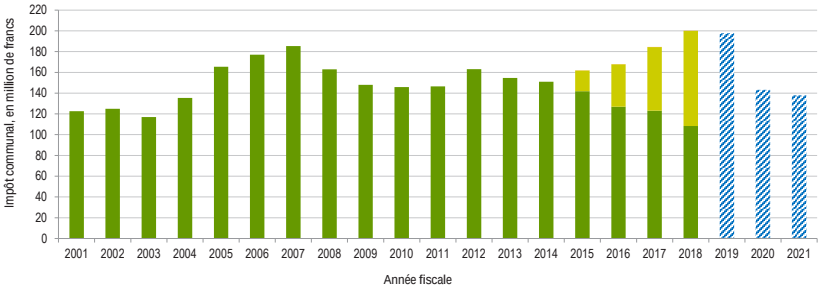
Ville de Genève



Ensemble des communes (moyenne des parts)



3. Evolution de l'impôt communal des personnes morales - Ville de Genève



Ville de Genève
Impôt communal 2018 des personnes morales

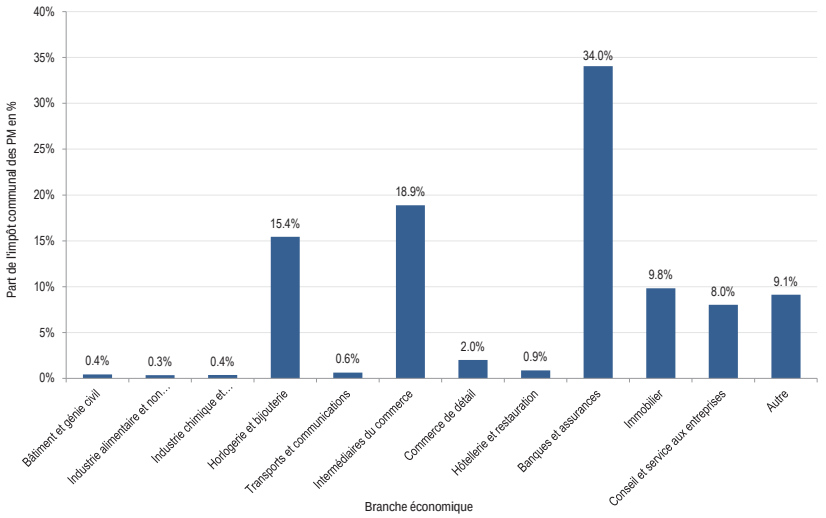
Situation à fin septembre 2020

Impôt communal sur le bénéfice et le capital par branche économique, en franc

Branche économique [1]	Effectif [2]	Impôt sur le bénéfice 2018	Impôt sur le capital 2018	Impôt total	Impôt total en %
Bâtiment et génie civil	724	733'073	139'956	873'029	0.4%
Industrie alimentaire et non alimentaire	423	474'777	214'562	689'338	0.3%
Industrie chimique et pharmaceutique	58	708'546	41'926	750'472	0.4%
Horlogerie et bijouterie	94	22'526'265	8'357'640	30'883'905	15.4%
Transports et communications	30	1'201'972	47'052	1'249'024	0.6%
Intermédiaires du commerce	2'082	26'260'459	11'540'013	37'800'472	18.9%
Commerce de détail	1'863	3'477'354	535'797	4'013'151	2.0%
Hôtellerie et restauration	1'095	1'431'589	308'088	1'739'677	0.9%
Banques et assurances	3'573	48'707'031	19'413'485	68'120'516	34.0%
Immobilier	2'685	17'045'070	2'613'232	19'658'303	9.8%
Conseil et service aux entreprises	4'795	13'185'492	2'874'563	16'060'055	8.0%
Autre	4'846	14'357'646	3'887'630	18'245'276	9.1%
Total	22'268	150'109'273	49'973'945	200'083'218	100.0%

[1] Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008). La codification des branches n'est pas fiable à 100%, l'information est manquante pour une partie des entreprises classées dans la branche "autre".

[2] Les contribuables faisant l'objet d'un prélèvement d'impôt ou ayant leur siège ou une succursale sur territoire de la commune.



Prévision de répartition de la recette 2021
du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 mai 2020

Exercice comptable 2021	Population au 30.06.2020	Indice général de capacité financière applicable en 2021	**1ère répartition** de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2019 > 50 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2010-19 < 30 CHF	**2ème répartition** de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2019 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2010-19 < 35 CHF	**3ème répartition** de 90% du total condition : . indice général de capacité financière 2020 < 140 points	**Somme** des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondie au CHF
A	B	C	D	E	F	G = D + E + F
1 Aire-la-Ville	1'168	47.02	0	0	217'194	217'194
2 Anières	2'458	351.19	0	0	0	0
3 Avully	1'737	42.05	229'941	229'941	361'177	821'059
4 Avusy	1'404	45.60	0	0	269'209	269'209
5 Bardonnex	2'296	57.49	0	0	349'194	349'194
6 Bellevue	3'413	82.14	0	0	363'302	363'302
7 Bernex	10'324	47.50	0	0	1'900'383	1'900'383
8 Carouge	23'024	113.07	0	0	1'780'410	1'780'410
9 Cartigny	972	60.71	0	0	139'989	139'989
10 Céligny	814	128.27	0	0	55'486	55'486
11 Chancy	1'701	36.02	262'871	262'871	412'902	938'644
12 Chêne-Bougeries	12'616	157.41	0	0	0	0
13 Chêne-Bourg	8'754	53.81	0	0	1'422'428	1'422'428
14 Choulex	1'211	101.50	0	0	104'319	104'319
15 Collex-Bossy	1'680	48.35	0	0	303'808	303'808
16 Collonge-Bellerive	8'390	195.03	0	0	0	0
17 Cologny	5'777	526.84	0	0	0	0
18 Confignon	4'627	48.80	0	0	829'023	829'023
19 Corsier	2'240	107.59	0	0	182'038	182'038
20 Dardagny	1'898	52.17	0	0	318'099	318'099
21 Genève	205'005	115.39	0	0	15'533'987	15'533'987
22 Genthod	2'852	370.98	0	0	0	0
23 Grand-Saconnex	12'277	83.76	0	0	1'281'570	1'281'570
24 Gy	493	60.58	0	0	71'155	71'155
25 Hermance	1'058	82.10	0	0	112'675	112'675
26 Jussy	1'217	86.57	0	0	122'916	122'916
27 Laconnex	707	55.23	0	0	111'926	111'926
28 Lancy	33'615	82.69	0	0	3'554'404	3'554'404
29 Meinier	2'118	59.89	0	0	309'213	309'213
30 Meyrin	25'876	88.03	0	0	2'570'118	2'570'118
31 Onex	19'115	47.14	2'257'188	2'257'188	3'545'449	8'059'825
32 Perly-Certoux	3'128	69.14	0	0	395'571	395'571
33 Plan-les-Ouates	10'639	172.70	0	0	0	0
34 Pregny-Chambésy	3'718	162.61	0	0	0	0
35 Presinge	721	92.31	0	0	68'293	68'293
36 Puplinge	2'481	54.72	0	0	396'431	396'431
37 Russin	534	103.27	0	0	45'212	45'212
38 Satigny	4'303	123.19	0	0	305'410	305'410
39 Soral	966	62.85	0	0	134'387	134'387
40 Thônex	14'455	63.44	0	0	1'992'240	1'992'240
41 Troinex	2'514	75.46	0	0	291'296	291'296
42 Vandœuvres	2'707	223.76	0	0	0	0
43 Vernier	35'297	48.40	0	0	6'376'452	6'376'452
44 Versoix	13'388	57.10	0	0	2'050'058	2'050'058
45 Veyrier	11'969	85.62	0	0	1'222'276	1'222'276
TOTAUX	**507'657**		**2'750'000**	**2'750'000**	**49'500'000**	**55'000'000**

Genève, octobre 2020

Prévision de répartition de la recette 2021
du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 mai 2020

Exercice comptable 2021	Population au 30.06.2020	Indice général de capacité financière applicable en 2021	**1ère répartition** de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2019 > 50 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2010-19 < 30 CHF	**2ème répartition** de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2019 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2010-19 < 35 CHF	**3ème répartition** de 90% du total condition : . indice général de capacité financière 2020 < 140 points	**Somme** des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondie au CHF
A	B	C	D	E	F	G = D + E + F
1 Aire-la-Ville	1'168	47.02	0	0	217'194	217'194
2 Anières	2'458	351.19	0	0	0	0
3 Avully	1'737	42.05	229'941	229'941	361'177	821'059
4 Avusy	1'404	45.60	0	0	269'209	269'209
5 Bardonnex	2'296	57.49	0	0	349'194	349'194
6 Bellevue	3'413	82.14	0	0	363'302	363'302
7 Bernex	10'324	47.50	0	0	1'900'383	1'900'383
8 Carouge	23'024	113.07	0	0	1'780'410	1'780'410
9 Cartigny	972	60.71	0	0	139'989	139'989
10 Céligny	814	128.27	0	0	55'486	55'486
11 Chancy	1'701	36.02	262'871	262'871	412'902	938'644
12 Chêne-Bougeries	12'616	157.41	0	0	0	0
13 Chêne-Bourg	8'754	53.81	0	0	1'422'428	1'422'428
14 Choulex	1'211	101.50	0	0	104'319	104'319
15 Collex-Bossy	1'680	48.35	0	0	303'808	303'808
16 Collonge-Bellerive	8'390	195.03	0	0	0	0
17 Cologny	5'777	526.84	0	0	0	0
18 Confignon	4'627	48.80	0	0	829'023	829'023
19 Corsier	2'240	107.59	0	0	182'038	182'038
20 Dardagny	1'898	52.17	0	0	318'099	318'099
21 Genève	205'005	115.39	0	0	15'533'987	15'533'987
22 Genthod	2'852	370.98	0	0	0	0
23 Grand-Saconnex	12'277	83.76	0	0	1'281'570	1'281'570
24 Gy	493	60.58	0	0	71'155	71'155
25 Hermance	1'058	82.10	0	0	112'675	112'675
26 Jussy	1'217	86.57	0	0	122'916	122'916
27 Laconnex	707	55.23	0	0	111'926	111'926
28 Lancy	33'615	82.69	0	0	3'554'404	3'554'404
29 Meinier	2'118	59.89	0	0	309'213	309'213
30 Meyrin	25'876	88.03	0	0	2'570'118	2'570'118
31 Onex	19'115	47.14	2'257'188	2'257'188	3'545'449	8'059'825
32 Perly-Certoux	3'128	69.14	0	0	395'571	395'571
33 Plan-les-Ouates	10'639	172.70	0	0	0	0
34 Pregny-Chambésy	3'718	162.61	0	0	0	0
35 Presinge	721	92.31	0	0	68'293	68'293
36 Puplinge	2'481	54.72	0	0	396'431	396'431
37 Russin	534	103.27	0	0	45'212	45'212
38 Satigny	4'303	123.19	0	0	305'410	305'410
39 Soral	966	62.85	0	0	134'387	134'387
40 Thônex	14'455	63.44	0	0	1'992'240	1'992'240
41 Troinex	2'514	75.46	0	0	291'296	291'296
42 Vandœuvres	2'707	223.76	0	0	0	0
43 Vernier	35'297	48.40	0	0	6'376'452	6'376'452
44 Versoix	13'388	57.10	0	0	2'050'058	2'050'058
45 Veyrier	11'969	85.62	0	0	1'222'276	1'222'276
TOTAUX	**507'657**		**2'750'000**	**2'750'000**	**49'500'000**	**55'000'000**

Genève, octobre 2020

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif remis à la Commission des finances

Table des matières

1. PB 2021 par domaine fonctionnel et chapitre (2F2N) .....page 1

2. Détail subventions monétaires par département.....page 22

3. Détail subventions non monétaires par département .....page 34

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Finances, environnement et logement	Total Charges	246 717 244	240 866 695	247 426 418	-709 174	-0.3%	250 945 870
	Total Revenus	1 015 063 121	1 008 159 211	1 022 188 977	-7 125 855	-0.7%	1 065 730 079
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
1000 Dir. dép. finances, envir. et logement							
02 Services généraux							
Charges		**3 524 896**	**3 545 690**	**3 321 898**	**202 998**	**6.1%**	**3 030 915**
30 Charges de personnel		2 866 136	2 853 929	2 751 218	114 918	4.2%	2 520 626
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		469 867	502 867	386 567	83 300	21.5%	316 218
33 Amortissements du patrimoine administratif		14 039	14 039	13 756	284	2.1%	10 214
39 Imputations internes		174 854	174 854	170 358	4 496	2.6%	183 858
Revenus		**282 600**	**282 600**	**62 600**	**220 000**	**351.4%**	**187 682**
42 Taxes		282 600	282 600	62 600	220 000	351.4%	187 682
95 Quotes-parts, autres							
Revenus		**300 000**	**300 000**	**300 000**	**-**	**-**	**219 936**
46 Revenus de transfert		300 000	300 000	300 000	-	-	219 936
1100 Direction financière							
02 Services généraux							
Charges		**6 473 661**	**6 492 517**	**6 683 032**	**-209 371**	**-3.1%**	**10 571 534**
30 Charges de personnel		5 863 778	5 838 584	5 863 792	-14	-0.0%	4 676 535
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		519 551	563 601	526 201	-6 650	-1.3%	579 551
33 Amortissements du patrimoine administratif		19 359	19 359	309	19 050	6161.0%	309
34 Charges financières		-	-	-	-	-	547
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-	-	-	-	-	4 934 233
39 Imputations internes		70 973	70 973	292 730	-221 757	-75.8%	380 360
Revenus		**21 500**	**21 500**	**21 500**	**-**	**-**	**719 589**
42 Taxes		6 500	6 500	6 500	-	-	41 938
43 Revenus divers		15 000	15 000	15 000	-	-	677 651
91 Impôts							
Charges		**31 472 590**	**31 295 560**	**31 591 780**	**-119 190**	**-0.4%**	**20 233 343**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		9 700 000	9 700 000	9 700 000	-	-	-3 422 458
36 Charges de transfert		21 772 590	21 595 560	21 891 780	-119 190	-0.5%	23 655 800
Revenus		**762 619 197**	**757 183 197**	**772 147 197**	**-9 528 000**	**-1.2%**	**787 065 265**
40 Revenus fiscaux		751 287 000	745 851 000	759 039 000	-7 752 000	-1.0%	842 663 930
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	1 054 632
46 Revenus de transfert		11 332 197	11 332 197	13 108 197	-1 776 000	-13.5%	2 605 197
48 Revenus extraordinaires		-	-	-	-	-	-59 258 494
92 Conventions fiscales							
Charges		**35 120 000**	**34 648 000**	**35 307 000**	**-187 000**	**-0.5%**	**35 128 243**
36 Charges de transfert		35 120 000	34 648 000	35 307 000	-187 000	-0.5%	35 128 243
93 Péréquation financière et compens.charg.							
Charges		**-**	**-**	**3 032 086**	**-3 032 086**	**-100.0%**	**-**
36 Charges de transfert		-	-	3 032 086	-3 032 086	-100.0%	-
Revenus		**4 425 215**	**4 425 215**	**-**	**4 425 215**	**-**	**4 436 932**
46 Revenus de transfert		4 425 215	4 425 215	-	4 425 215	-	4 436 932
96 Administration de la fortune et la dette							
Charges		**25 707 074**	**25 693 803**	**24 013 518**	**1 693 556**	**7.1%**	**28 989 984**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		25 000	25 000	45 000	-20 000	-44.4%	42 378
34 Charges financières		25 681 424	25 668 153	23 968 518	1 712 906	7.1%	28 946 910
39 Imputations internes		650	650	-	650	-	697
Revenus		**17 083 304**	**17 083 304**	**17 466 304**	**-383 000**	**-2.2%**	**30 756 666**
42 Taxes		25 151	25 151	25 151	-	-	-
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	1 938
44 Revenus financiers		17 058 153	17 058 153	17 441 153	-383 000	-2.2%	30 754 728

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
1200 Gérance immobilière municipale						
02 Services généraux						
Charges	**11 355 390**	**11 277 260**	**11 509 019**	**-153 629**	**-1.3%**	**13 165 667**
30 Charges de personnel	2 148 117	2 146 557	2 100 868	47 249	2.2%	1 998 244
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 788 536	3 711 967	4 139 467	-350 931	-8.5%	6 241 913
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 164 485	4 164 485	4 016 217	148 268	3.7%	3 659 759
36 Charges de transfert	3 500	3 500	3 500	-	-	-
39 Imputations internes	1 250 751	1 250 751	1 248 966	1 785	0.1%	1 265 750
Revenus	**14 229 368**	**13 369 012**	**13 774 704**	**454 664**	**3.3%**	**16 180 758**
42 Taxes	87 531	87 531	87 531	-	-	87 059
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	90
44 Revenus financiers	9 138 381	8 138 381	8 138 381	1 000 000	12.3%	10 481 448
49 Imputations internes	5 003 456	5 143 100	5 548 792	-545 336	-9.8%	5 612 161
56 Construction de logements sociaux						
Charges	**410 000**	**410 000**	**410 000**	**-**	**-**	**381 232**
36 Charges de transfert	410 000	410 000	410 000	-	-	381 232
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**57 781 248**	**57 294 020**	**57 878 330**	**-97 082**	**-0.2%**	**57 641 518**
30 Charges de personnel	8 560 449	8 447 432	8 363 678	196 771	2.4%	7 791 480
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	579 195	644 195	644 195	-65 000	-10.1%	604 914
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	3 127
34 Charges financières	41 053 650	40 632 459	41 206 363	-152 713	-0.4%	42 269 621
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 413 159	1 395 140	1 388 619	24 541	1.8%	726 189
39 Imputations internes	6 174 794	6 174 794	6 275 475	-100 681	-1.6%	6 246 187
Revenus	**99 804 663**	**99 697 109**	**98 721 699**	**1 082 964**	**1.1%**	**98 625 194**
42 Taxes	2 050 588	2 050 588	2 050 588	-	-	2 173 465
43 Revenus divers	12 000	12 000	12 000	-	-	-
44 Revenus financiers	86 051 025	86 051 025	85 018 214	1 032 812	1.2%	85 377 004
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	576 694	557 219	557 219	19 475	3.5%	-
49 Imputations internes	11 114 356	11 026 276	11 083 679	30 677	0.3%	11 074 725
1300 Direction ressources humaines						
02 Services généraux						
Charges	**4 441 924**	**2 777 159**	**7 719 875**	**-3 277 951**	**-42.5%**	**17 782 691**
30 Charges de personnel	982 305	-750 190	2 686 606	-1 704 301	-63.4%	13 748 350
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 441 594	1 509 324	1 509 724	-68 130	-4.5%	1 082 794
33 Amortissements du patrimoine administratif	15 000	15 000	7 000	8 000	114.3%	7 472
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 416 380	1 416 380	2 938 000	-1 521 620	-51.8%	2 374 465
36 Charges de transfert	165 760	165 760	165 760	-	-	164 760
39 Imputations internes	420 885	420 885	412 785	8 100	2.0%	404 850
Revenus	**6 983 757**	**6 483 757**	**6 483 757**	**500 000**	**7.7%**	**13 265 216**
42 Taxes	5 840 757	5 340 757	5 340 757	500 000	9.4%	451 312
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	10 565 807
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	800 000	800 000	800 000	-	-	1 726 045
46 Revenus de transfert	327 000	327 000	327 000	-	-	506 546
49 Imputations internes	16 000	16 000	16 000	-	-	15 506
1400 Agenda 21 - Ville durable						
29 Formation, autres						
Charges	**904 951**	**1 014 605**	**1 096 799**	**-191 848**	**-17.5%**	**773 770**
30 Charges de personnel	-	-	82 194	-82 194	-100.0%	92 043
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	-	32 507
36 Charges de transfert	890 346	1 000 000	1 000 000	-109 654	-11.0%	642 750
39 Imputations internes	14 605	14 605	14 605	-	-	6 470
55 Chômage						
Charges	**942 957**	**942 957**	**987 667**	**-44 710**	**-4.5%**	**663 361**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	24 710	-24 710	-100.0%	20 404
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 957	1 957	1 957	-	-	1 957
36 Charges de transfert	941 000	941 000	961 000	-20 000	-2.1%	641 000

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Charges	**7 524 034**	**7 445 575**	**8 270 262**	**-746 227**	**-9.0%**	**6 683 739**
30 Charges de personnel	2 615 575	2 502 116	2 530 726	84 849	3.4%	2 203 020
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	766 842	801 842	779 232	-12 390	-1.6%	785 002
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 034	1 034	1 034	-	-	3 142
36 Charges de transfert	3 837 400	3 837 400	4 757 400	-920 000	-19.3%	3 369 878
39 Imputations internes	303 184	303 184	201 870	101 314	50.2%	322 696
Revenus	-	-	-	-	-	**52 340**
42 Taxes	-	-	-	-	-	11 060
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	41 280
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Charges	**6 537 476**	**6 535 990**	**6 461 800**	**75 676**	**1.2%**	**5 830 695**
30 Charges de personnel	359 992	358 506	349 116	10 876	3.1%	335 933
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	79 723	79 723	109 723	-30 000	-27.3%	65 361
36 Charges de transfert	6 095 900	6 095 900	6 001 100	94 800	1.6%	5 428 958
39 Imputations internes	1 861	1 861	1 861	-	-	444
75 Protection des espèces et du paysage						
Charges	**67 000**	**67 000**	-	**67 000**	-	-
36 Charges de transfert	67 000	67 000	-	67 000	-	-
76 Lutte contre la pollution environnement						
Charges	**592 155**	**592 155**	**640 367**	**-48 212**	**-7.5%**	**187 450**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	188 761	188 761	188 761	-	-	-
36 Charges de transfert	388 760	388 760	388 760	-	-	187 450
39 Imputations internes	14 634	14 634	62 846	-48 212	-76.7%	-
85 Industrie, artisanat et commerce						
Charges	**50 000**	**50 000**	**50 000**	-	-	**50 000**
36 Charges de transfert	50 000	50 000	50 000	-	-	50 000
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**100**	**100**	-	**100**	-	**57**
34 Charges financières	100	100	-	100	-	57
1600 Taxe professionnelle						
91 Impôts						
Charges	**5 075 732**	**5 083 405**	**5 067 413**	**8 319**	**0.2%**	**8 217 486**
30 Charges de personnel	2 889 448	2 877 121	2 721 169	168 279	6.2%	2 584 951
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2 156 577	2 176 577	2 170 777	-14 200	-0.7%	5 459 097
39 Imputations internes	29 707	29 707	175 467	-145 760	-83.1%	173 438
Revenus	**106 087 500**	**106 087 500**	**110 082 500**	**-3 995 000**	**-3.6%**	**111 101 006**
40 Revenus fiscaux	106 025 000	106 025 000	110 025 000	-4 000 000	-3.6%	111 022 805
42 Taxes	42 500	42 500	37 500	5 000	13.3%	61 630
43 Revenus divers	20 000	20 000	20 000	-	-	16 571
96 Administration de la fortune et la dette						
Revenus	**40 050**	**40 050**	**40 050**	-	-	**48 886**
44 Revenus financiers	40 050	40 050	40 050	-	-	48 886
1700 Centrale mun. d'achat et d'impression						
02 Services généraux						
Charges	**9 760 000**	**6 730 769**	**6 504 387**	**3 255 613**	**50.1%**	**5 247 927**
30 Charges de personnel	4 267 625	4 249 300	3 975 896	291 729	7.3%	3 650 944
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5 194 422	2 183 516	2 184 616	3 009 806	137.8%	1 376 369
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	9 909	-9 909	-100.0%	2 409
39 Imputations internes	297 953	297 953	333 965	-36 012	-10.8%	218 204
Revenus	**1 984 657**	**1 984 657**	**1 883 935**	**100 722**	**5.3%**	**1 674 567**
42 Taxes	395 280	395 280	292 000	103 280	35.4%	86 548
43 Revenus divers	25 000	25 000	25 000	-	-	32 773
49 Imputations internes	1 564 377	1 564 377	1 566 935	-2 558	-0.2%	1 555 246
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**121 435**	**200 500**	**200 000**	**-78 565**	**-39.3%**	**145 255**
34 Charges financières	121 435	200 500	200 000	-78 565	-39.3%	145 255

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
1800 Service des espaces verts						
34 Sports et loisirs						
Charges	**38 854 620**	**38 769 631**	**36 614 185**	**2 240 436**	**6.1%**	**36 154 004**
30 Charges de personnel	27 669 805	27 550 837	26 962 513	707 292	2.6%	26 167 217
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	7 180 762	7 214 740	6 392 040	788 722	12.3%	6 861 533
33 Amortissements du patrimoine administratif	3 703 832	3 703 832	2 978 910	724 921	24.3%	2 867 255
34 Charges financières	-	-	-	-	-	738
39 Imputations internes	300 222	300 222	280 722	19 500	6.9%	257 262
Revenus	**1 201 310**	**1 201 310**	**1 204 730**	**-3 420**	**-0.3%**	**1 396 042**
42 Taxes	226 500	226 500	226 500	-	-	819 614
43 Revenus divers	561 000	561 000	561 000	-	-	162 147
49 Imputations internes	413 810	413 810	417 230	-3 420	-0.8%	414 282
75 Protection des espèces et du paysage						
Charges	-	-	**67 000**	**-67 000**	**-100.0%**	**67 000**
36 Charges de transfert	-	-	67 000	-67 000	-100.0%	67 000

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Aménagement, constructions et mobilité	Total Charges	93 470 587	93 478 763	92 366 150	1 104 437	1.2%	90 772 321
	Total Revenus	33 922 613	32 510 412	32 570 675	1 351 938	4.2%	26 048 365
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
2001 Dir. dép. aménag. construct. et mobilité							
02 Services généraux							
Charges		**5 566 503**	**5 592 505**	**5 448 787**	**117 716**	**2.2%**	**4 922 983**
30 Charges de personnel		4 236 054	4 218 057	3 920 794	315 260	8.0%	3 620 573
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		593 179	637 179	701 239	-108 060	-15.4%	646 411
33 Amortissements du patrimoine administratif		15 270	15 270	29 979	-14 709	-49.1%	36 577
36 Charges de transfert		452 353	452 353	462 712	-10 359	-2.2%	292 158
39 Imputations internes		269 647	269 647	334 063	-64 416	-19.3%	327 264
Revenus		**3 500**	**3 500**	**3 500**	-	-	**49 605**
42 Taxes		3 500	3 500	3 500	-	-	49 605
31 Héritage culturel							
Charges		**1 419 148**	**1 415 513**	**1 453 119**	**-33 972**	**-2.3%**	**1 325 732**
30 Charges de personnel		850 447	846 812	932 258	-81 812	-8.8%	829 890
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		189 097	189 097	200 937	-11 840	-5.9%	163 989
36 Charges de transfert		332 620	332 620	273 940	58 680	21.4%	282 948
39 Imputations internes		46 984	46 984	45 984	1 000	2.2%	48 905
Revenus		-	-	-	-	-	**14**
42 Taxes		-	-	-	-	-	14
32 Culture, autres							
Charges		**25 000**	**25 000**	**25 000**	-	-	**24 800**
36 Charges de transfert		25 000	25 000	25 000	-	-	24 800
33 Médias							
Charges		**60 000**	**60 000**	**60 000**	-	-	**42 000**
36 Charges de transfert		60 000	60 000	60 000	-	-	42 000
52 Invalidité							
Charges		**15 000**	**15 000**	**15 000**	-	-	**15 000**
36 Charges de transfert		15 000	15 000	15 000	-	-	15 000
79 Aménagement du territoire							
Charges		**1 685 530**	**1 679 449**	**1 666 552**	**18 977**	**1.1%**	**1 619 154**
30 Charges de personnel		1 438 985	1 432 904	1 409 407	29 577	2.1%	1 354 719
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		144 975	144 975	155 575	-10 600	-6.8%	161 756
36 Charges de transfert		13 550	13 550	13 550	-	-	13 550
39 Imputations internes		88 020	88 020	88 020	-	-	89 129
96 Administration de la fortune et la dette							
Revenus		-	-	-	-	-	**896 067**
44 Revenus financiers		-	-	-	-	-	896 067
2202 Urbanisme							
79 Aménagement du territoire							
Charges		**3 643 895**	**3 647 532**	**3 737 913**	**-94 018**	**-2.5%**	**3 130 579**
30 Charges de personnel		2 898 685	2 886 322	2 885 302	13 383	0.5%	2 612 947
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		517 622	533 622	640 522	-122 900	-19.2%	291 597
33 Amortissements du patrimoine administratif		2 181	2 181	689	1 491	216.3%	2 181
36 Charges de transfert		69 393	69 393	55 685	13 708	24.6%	69 393
39 Imputations internes		156 014	156 014	155 714	300	0.2%	154 461
Revenus		**28 000**	**28 000**	**28 000**	-	-	**54 772**
42 Taxes		28 000	28 000	28 000	-	-	54 772
2400 Direction du patrimoine bâti							
02 Services généraux							
Charges		**10 645 483**	**10 626 149**	**10 658 637**	**-13 154**	**-0.1%**	**9 647 855**
30 Charges de personnel		9 216 248	9 176 964	9 311 247	-94 998	-1.0%	8 776 199
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		920 424	940 375	896 175	24 249	2.7%	421 365
33 Amortissements du patrimoine administratif		7 447	7 447	24 963	-17 517	-70.2%	26 141
39 Imputations internes		501 364	501 364	426 252	75 112	17.6%	424 149

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
Revenus	**5 310 406**	**3 863 205**	**3 933 230**	**1 377 176**	**35.0%**	**5 848 721**
42 Taxes	-	-	-	-	-	137 304
43 Revenus divers	4 543 001	3 095 800	3 095 800	1 447 201	46.7%	4 850 812
49 Imputations internes	767 405	767 405	837 430	-70 025	-8.4%	860 605
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	-	-	**1 400**	**-1 400**	**-100.0%**	**-862**
34 Charges financières	-	-	1 400	-1 400	-100.0%	-862
2403 Energie						
02 Services généraux						
Charges	**6 734 263**	**6 744 564**	**6 678 957**	**55 306**	**0.8%**	**6 488 890**
30 Charges de personnel	4 842 612	4 821 912	4 823 267	19 345	0.4%	4 595 925
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 251 070	1 282 070	1 260 370	-9 300	-0.7%	1 006 918
33 Amortissements du patrimoine administratif	444 432	444 432	415 971	28 461	6.8%	691 959
39 Imputations internes	196 149	196 149	179 349	16 800	9.4%	194 089
Revenus	**1 569 907**	**1 569 907**	**1 600 145**	**-30 238**	**-1.9%**	**2 096 800**
42 Taxes	1 032 000	1 032 000	1 032 000	-	-	1 288 477
43 Revenus divers	115 250	115 250	115 250	-	-	78 904
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	-	288 857
49 Imputations internes	422 657	422 657	452 895	-30 238	-6.7%	440 563
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**9 700**	**9 700**	**7 300**	**2 400**	**32.9%**	**9 056**
34 Charges financières	9 700	9 700	7 300	2 400	32.9%	9 056
Revenus	-	-	-	-	-	**8 223**
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	8 223
97 Redistributions						
Revenus	**720 000**	**720 000**	**720 000**	-	-	**749 362**
46 Revenus de transfert	720 000	720 000	720 000	-	-	749 362
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité						
02 Services généraux						
Charges	**3 482 438**	**3 532 293**	**3 597 279**	**-114 841**	**-3.2%**	**3 471 048**
30 Charges de personnel	3 151 970	3 162 562	3 110 064	41 906	1.3%	2 758 620
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	323 331	362 594	424 094	-100 763	-23.8%	613 661
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 342	4 342	60 327	-55 985	-92.8%	94 649
39 Imputations internes	2 794	2 794	2 794	-	-	4 118
Revenus	-	-	-	-	-	**75 404**
42 Taxes	-	-	-	-	-	75 404
61 Circulation routière						
Charges	**49 609 264**	**49 567 730**	**48 801 821**	**807 443**	**1.7%**	**51 347 042**
30 Charges de personnel	11 348 881	11 307 346	10 909 416	439 465	4.0%	10 092 446
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16 221 196	16 221 196	16 166 096	55 100	0.3%	19 510 863
33 Amortissements du patrimoine administratif	20 524 884	20 524 884	20 209 921	314 963	1.6%	20 275 981
36 Charges de transfert	1 262 797	1 262 797	1 266 732	-3 935	-0.3%	1 217 631
39 Imputations internes	251 506	251 506	249 656	1 850	0.7%	250 121
Revenus	**20 503 000**	**20 503 000**	**20 503 000**	-	-	**11 355 100**
42 Taxes	77 000	77 000	77 000	-	-	156 477
43 Revenus divers	1 526 000	1 526 000	1 526 000	-	-	1 938 139
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	61 443
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	6 031
46 Revenus de transfert	18 900 000	18 900 000	18 900 000	-	-	9 193 010
62 Transports publics						
Charges	**984 495**	**984 495**	**984 495**	-	-	**1 043 660**
36 Charges de transfert	984 495	984 495	984 495	-	-	1 043 660
63 Transports, autres						
Charges	**114 000**	**114 000**	**114 000**	-	-	**109 559**
36 Charges de transfert	114 000	114 000	114 000	-	-	109 559

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
71 Approvisionnement en eau						
Charges	**2 632 540**	**2 663 191**	**2 576 451**	**56 089**	**2.2%**	**2 597 629**
30 Charges de personnel	1 004 226	999 877	944 650	59 576	6.3%	866 696
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 586 478	1 621 478	1 579 678	6 800	0.4%	1 707 162
33 Amortissements du patrimoine administratif	35 507	35 507	42 123	-6 617	-15.7%	18 886
39 Imputations internes	6 330	6 330	10 000	-3 670	-36.7%	4 886
Revenus	**65 000**	**100 000**	**60 000**	**5 000**	**8.3%**	**11 554**
42 Taxes	-	-	-	-	-	11 554
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	65 000	100 000	60 000	5 000	8.3%	-
72 Traitement des eaux usées						
Charges	**6 458 328**	**6 416 641**	**6 154 439**	**303 890**	**4.9%**	**4 593 195**
30 Charges de personnel	2 412 556	2 370 869	2 679 929	-267 372	-10.0%	2 094 927
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 007 122	1 007 122	1 018 422	-11 300	-1.1%	283 484
33 Amortissements du patrimoine administratif	3 038 650	3 038 650	2 455 588	583 062	23.7%	2 213 987
39 Imputations internes	-	-	500	-500	-100.0%	796
Revenus	**5 722 800**	**5 722 800**	**5 722 800**	**-**	**-**	**4 902 291**
42 Taxes	60 000	60 000	60 000	-	-	59 071
43 Revenus divers	662 800	662 800	662 800	-	-	213 621
46 Revenus de transfert	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	-	4 629 598
76 Lutte contre la pollution environnement						
Charges	**385 000**	**385 000**	**385 000**	**-**	**-**	**385 000**
36 Charges de transfert	385 000	385 000	385 000	-	-	385 000
96 Administration de la fortune et la dette						
Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**452**
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	452

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Culture et transition numérique	Total Charges	300 527 065	300 822 377	298 712 922	1 814 143	0.6%	280 863 718
	Total Revenus	12 834 551	12 803 491	12 292 842	541 709	4.4%	13 691 357
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
3001 Dir. dép. culture & transition numérique							
02 Services généraux							
Charges		8 045 644	8 042 866	8 055 056	-9 412	-0.1%	7 925 787
30 Charges de personnel		6 329 511	6 302 526	6 284 526	44 985	0.7%	5 836 712
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		1 400 433	1 424 640	1 430 940	-30 507	-2.1%	1 893 753
33 Amortissements du patrimoine administratif		121 885	121 885	114 915	6 970	6.1%	109 771
36 Charges de transfert		123 000	123 000	123 000	-	-	49 200
39 Imputations internes		70 815	70 815	101 675	-30 860	-30.4%	36 350
Revenus		251 000	251 000	251 000	-	-	345 115
42 Taxes		108 000	108 000	108 000	-	-	148 058
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	67 157
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		123 000	123 000	123 000	-	-	122 000
49 Imputations internes		20 000	20 000	20 000	-	-	7 900
32 Culture, autres							
Charges		478 000	478 000	478 000	-	-	445 622
36 Charges de transfert		478 000	478 000	478 000	-	-	445 622
33 Médias							
Charges		-	-	-	-	-	4 440
36 Charges de transfert		-	-	-	-	-	4 440
3106 Service culturel (SEC)							
31 Héritage culturel							
Charges		3 709 200	3 709 200	3 709 200	-	-	3 609 200
36 Charges de transfert		3 709 200	3 709 200	3 709 200	-	-	3 609 200
39 Imputations internes		-	-	-	-	-	-
32 Culture, autres							
Charges		82 358 965	82 079 525	80 438 596	1 920 369	2.4%	73 105 239
30 Charges de personnel		13 221 437	13 164 377	13 171 237	50 200	0.4%	13 049 767
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		7 122 654	7 109 854	6 907 254	215 400	3.1%	6 865 286
33 Amortissements du patrimoine administratif		5 847 014	5 847 014	4 632 357	1 214 657	26.2%	3 725 266
34 Charges financières		-	-	-	-	-	-18 899
36 Charges de transfert		55 462 876	55 396 876	55 190 306	272 571	0.5%	48 692 213
37 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	-	227 250
39 Imputations internes		704 984	561 404	537 443	167 541	31.2%	564 355
Revenus		2 419 200	2 419 200	2 411 200	8 000	0.3%	2 564 895
42 Taxes		789 400	789 400	789 400	-	-	762 602
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	98 321
44 Revenus financiers		1 379 800	1 379 800	1 379 800	-	-	1 340 371
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		52 000	52 000	52 000	-	-	2 000
47 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	-	227 250
49 Imputations internes		198 000	198 000	190 000	8 000	4.2%	134 351
33 Médias							
Charges		3 101 800	3 101 800	3 101 800	-	-	2 861 800
36 Charges de transfert		3 101 800	3 101 800	3 101 800	-	-	2 861 800
96 Administration de la fortune et la dette							
Revenus		-	-	-	-	-	13 000
44 Revenus financiers		-	-	-	-	-	13 000

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
3110 Grand Théâtre de Genève						
32 Culture, autres						
Charges	**43 362 916**	**43 268 370**	**43 349 025**	**13 891**	**0.0%**	**44 222 444**
30 Charges de personnel	24 785 614	24 679 025	24 536 661	248 953	1.0%	23 992 224
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 486 105	1 498 149	2 163 749	-677 644	-31.3%	1 718 609
33 Amortissements du patrimoine administratif	3 208 029	3 208 029	3 100 096	107 933	3.5%	3 209 637
36 Charges de transfert	11 328 167	11 328 167	11 015 019	313 148	2.8%	12 766 975
37 Subventions à redistribuer	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	-	2 500 000
39 Imputations internes	55 000	55 000	33 500	21 500	64.2%	34 999
Revenus	**2 560 000**	**2 560 000**	**2 560 000**	**-**	**-**	**2 923 142**
42 Taxes	60 000	60 000	60 000	-	-	423 142
47 Subventions à redistribuer	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	-	2 500 000
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**4 500**	**4 500**	**-**	**4 500**	**-**	**4 093**
34 Charges financières	4 500	4 500	-	4 500	-	4 093
3201 Conservatoire et jardin botaniques (CJB)						
31 Héritage culturel						
Charges	**17 927 440**	**18 035 061**	**18 064 313**	**-136 873**	**-0.8%**	**17 200 185**
30 Charges de personnel	13 979 372	13 919 475	13 995 306	-15 934	-0.1%	13 205 957
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2 917 360	3 084 878	3 142 878	-225 518	-7.2%	3 143 035
33 Amortissements du patrimoine administratif	725 627	725 627	769 748	-44 120	-5.7%	750 710
34 Charges financières	-	-	-	-	-	100
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	149 800	149 800	-	149 800	-	49 763
36 Charges de transfert	100 000	100 000	100 000	-	-	-
39 Imputations internes	55 281	55 281	56 381	-1 100	-2.0%	50 620
Revenus	**948 700**	**948 700**	**408 100**	**540 600**	**132.5%**	**696 782**
42 Taxes	329 900	329 900	139 100	190 800	137.2%	662 138
43 Revenus divers	15 000	15 000	56 000	-41 000	-73.2%	9 634
44 Revenus financiers	98 000	98 000	98 000	-	-	10 010
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	490 800	490 800	100 000	390 800	390.8%	-
46 Revenus de transfert	15 000	15 000	15 000	-	-	15 000
3202 Musée d'art et d'histoire (MAH)						
31 Héritage culturel						
Charges	**27 943 596**	**28 079 890**	**28 156 642**	**-213 046**	**-0.8%**	**29 164 503**
30 Charges de personnel	16 780 096	16 708 531	16 881 716	-101 619	-0.6%	17 221 495
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8 490 628	8 698 488	8 722 588	-231 960	-2.7%	8 791 137
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 378 650	2 378 650	2 255 998	122 653	5.4%	2 921 108
34 Charges financières	-	-	-	-	-	87
39 Imputations internes	294 221	294 221	296 341	-2 120	-0.7%	230 675
Revenus	**1 111 676**	**1 111 676**	**1 105 993**	**5 683**	**0.5%**	**2 028 101**
42 Taxes	382 310	382 310	382 310	-	-	704 524
43 Revenus divers	150 000	150 000	150 000	-	-	18 588
44 Revenus financiers	40 499	40 499	40 499	-	-	43 632
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	50 000	50 000	50 000	-	-	553 216
46 Revenus de transfert	387 200	387 200	387 200	-	-	617 932
49 Imputations internes	101 667	101 667	95 984	5 683	5.9%	90 209
32 Culture, autres						
Charges	**6 774 253**	**6 744 146**	**6 890 206**	**-115 953**	**-1.7%**	**6 718 839**
30 Charges de personnel	6 440 523	6 413 082	6 211 000	229 523	3.7%	5 428 801
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	191 096	188 430	199 930	-8 834	-4.4%	806 495
33 Amortissements du patrimoine administratif	96 050	96 050	433 188	-337 138	-77.8%	435 732
39 Imputations internes	46 584	46 584	46 088	496	1.1%	47 812
Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**17 397**
42 Taxes	-	-	-	-	-	16 887
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	510

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	-	-	-	-	-	**870**
34 Charges financières	-	-	-	-	-	870
3203 Musée d'ethnographie (MEG)						
31 Héritage culturel						
Charges	**13 803 367**	**14 022 720**	**14 081 114**	**-277 748**	**-2.0%**	**13 566 259**
30 Charges de personnel	8 046 342	8 012 034	8 052 238	-5 896	-0.1%	7 681 511
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 975 353	4 229 015	4 220 615	-245 262	-5.8%	4 105 929
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 603 191	1 603 191	1 634 732	-31 540	-1.9%	1 604 395
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	10 000
39 Imputations internes	178 480	178 480	173 529	4 951	2.9%	164 424
Revenus	**470 000**	**470 000**	**470 000**	-	-	**509 786**
42 Taxes	412 000	412 000	412 000	-	-	478 179
43 Revenus divers	9 000	9 000	9 000	-	-	1 237
44 Revenus financiers	39 000	39 000	39 000	-	-	-
46 Revenus de transfert	10 000	10 000	10 000	-	-	10 000
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	20 370
3204 Muséum d'histoire naturelle (MHN)						
29 Formation, autres						
Charges	**15 200**	**15 200**	**15 200**	-	-	**7 700**
36 Charges de transfert	15 200	15 200	15 200	-	-	7 700
31 Héritage culturel						
Charges	**19 604 609**	**19 643 730**	**19 322 607**	**282 001**	**1.5%**	**19 565 714**
30 Charges de personnel	15 746 908	15 679 570	15 650 303	96 605	0.6%	15 192 384
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 062 212	3 199 671	2 923 696	138 516	4.7%	3 651 253
33 Amortissements du patrimoine administratif	549 429	549 429	565 141	-15 712	-2.8%	589 157
34 Charges financières	-	-	-	-	-	109
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	88 000	57 000	32 000	56 000	175.0%	13
39 Imputations internes	158 060	158 060	151 468	6 592	4.4%	132 797
Revenus	**1 235 560**	**1 204 500**	**1 100 668**	**134 892**	**12.3%**	**811 032**
42 Taxes	723 500	723 500	723 500	-	-	309 129
43 Revenus divers	109 000	109 000	84 000	25 000	29.8%	359 302
44 Revenus financiers	38 000	38 000	38 000	-	-	24 840
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	310 060	279 000	210 168	99 892	47.5%	56 571
46 Revenus de transfert	15 000	15 000	15 000	-	-	15 000
49 Imputations internes	40 000	40 000	30 000	10 000	33.3%	46 190
32 Culture, autres						
Charges	-	-	**546 624**	**-546 624**	**-100.0%**	-
30 Charges de personnel	-	-	117 236	-117 236	-100.0%	-
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	266 830	-266 830	-100.0%	-
39 Imputations internes	-	-	162 558	-162 558	-100.0%	-
3205 Musée Ariana						
31 Héritage culturel						
Charges	**5 919 098**	**5 916 263**	**5 519 655**	**399 443**	**7.2%**	**5 327 635**
30 Charges de personnel	4 271 254	4 252 918	4 010 085	261 169	6.5%	3 901 379
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 212 732	1 228 232	1 325 132	-112 400	-8.5%	1 110 010
33 Amortissements du patrimoine administratif	94 333	94 333	89 902	4 431	4.9%	94 162
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	200 000	200 000	-	200 000	-	40 290
39 Imputations internes	140 780	140 780	94 537	46 243	48.9%	181 792
Revenus	**936 350**	**936 350**	**916 350**	**20 000**	**2.2%**	**668 850**
42 Taxes	84 250	84 250	84 250	-	-	121 968
43 Revenus divers	60 000	60 000	60 000	-	-	11 801
44 Revenus financiers	152 100	152 100	152 100	-	-	3 000
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	220 000	220 000	200 000	20 000	10.0%	40 390
46 Revenus de transfert	420 000	420 000	420 000	-	-	491 691

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
32 Culture, autres						
Charges	**4 600**	**4 600**	**4 600**	**-**	**-**	**4 600**
36 Charges de transfert	4 600	4 600	4 600	-	-	4 600
3301 Bibliothèques municipales (BMU)						
32 Culture, autres						
Charges	**22 322 507**	**22 549 873**	**22 206 151**	**116 357**	**0.5%**	**21 045 168**
30 Charges de personnel	17 568 427	17 492 993	17 177 587	390 840	2.3%	16 081 924
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2 887 284	3 190 084	3 330 984	-443 700	-13.3%	3 271 783
33 Amortissements du patrimoine administratif	974 363	974 363	803 946	170 417	21.2%	829 678
34 Charges financières	-	-	-	-	-	-6 741
39 Imputations internes	892 434	892 434	893 634	-1 200	-0.1%	868 524
Revenus	**1 545 065**	**1 545 065**	**1 505 531**	**39 534**	**2.6%**	**1 495 416**
42 Taxes	350 200	350 200	350 200	-	-	284 628
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	1 240
46 Revenus de transfert	1 194 865	1 194 865	1 155 331	39 534	3.4%	1 209 549
96 Administration de la fortune et la dette						
Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 800**
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	5 800
3302 Bibliothèque de Genève (BGE)						
32 Culture, autres						
Charges	**14 972 377**	**14 964 830**	**15 540 544**	**-568 168**	**-3.7%**	**15 025 809**
30 Charges de personnel	11 522 252	11 473 008	11 710 522	-188 271	-1.6%	10 911 047
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 154 420	3 196 117	3 340 804	-186 384	-5.6%	3 452 026
33 Amortissements du patrimoine administratif	153 687	153 687	193 700	-40 013	-20.7%	496 635
34 Charges financières	-	-	-	-	-	104
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	200 000	-200 000	-100.0%	32 789
36 Charges de transfert	66 880	66 880	19 880	47 000	236.4%	20 880
39 Imputations internes	75 138	75 138	75 638	-500	-0.7%	112 327
Revenus	**1 357 000**	**1 357 000**	**1 564 000**	**-207 000**	**-13.2%**	**1 485 315**
42 Taxes	297 000	297 000	297 000	-	-	122 827
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	111 092
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	1 272
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	207 000	-207 000	-100.0%	151 928
46 Revenus de transfert	1 060 000	1 060 000	1 060 000	-	-	1 098 185
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	11
3501 Dir. systèmes d'information et communic.						
02 Services généraux						
Charges	**30 161 493**	**30 144 302**	**29 231 588**	**929 904**	**3.2%**	**21 038 577**
30 Charges de personnel	17 883 762	17 807 700	17 692 838	190 924	1.1%	15 015 537
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	7 305 802	7 364 674	6 903 287	402 515	5.8%	1 261 003
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 411 328	4 411 328	4 052 979	358 349	8.8%	4 178 753
39 Imputations internes	560 600	560 600	582 484	-21 884	-3.8%	583 283
Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**126 727**
42 Taxes	-	-	-	-	-	126 727
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**17 500**	**17 500**	**2 000**	**15 500**	**775.0%**	**19 234**
34 Charges financières	17 500	17 500	2 000	15 500	775.0%	19 234

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Sécurité et sports	Total Charges	262 581 533	262 722 819	251 786 305	10 795 228	4.3%	238 953 636
	Total Revenus	96 036 000	96 036 000	89 693 620	6 342 380	7.1%	87 602 366
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
4001 Direction département sécurité et sports							
02 Services généraux							
Charges		**4 531 521**	**4 531 005**	**4 233 334**	**297 671**	**7.0%**	**3 714 958**
30 Charges de personnel		3 294 085	3 279 957	2 977 124	302 833	10.6%	2 754 534
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		822 074	835 686	838 586	-2 900	-2.0%	547 085
33 Amortissements du patrimoine administratif		34 334	34 334	36 896	-2 562	-6.9%	27 509
39 Imputations internes		381 028	381 028	380 728	300	0.1%	385 830
Revenus		-	-	-	-	-	**1 808**
42 Taxes		-	-	-	-	-	11 808
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	-10 000
32 Culture, autres							
Charges		**15 000**	**15 000**	**15 000**	-	-	**30 000**
36 Charges de transfert		15 000	15 000	15 000	-	-	30 000
57 Aide sociale et domaine de l'asile							
Charges		**15 000**	**15 000**	**15 000**	-	-	-
36 Charges de transfert		15 000	15 000	15 000	-	-	-
73 Gestion des déchets							
Charges		**70 000**	**70 000**	**70 000**	-	-	**67 905**
36 Charges de transfert		70 000	70 000	70 000	-	-	67 905
4002 Sports							
34 Sports et loisirs							
Charges		**46 429 683**	**46 523 845**	**46 112 237**	**411 608**	**0.7%**	**44 376 439**
30 Charges de personnel		25 306 521	25 198 053	25 118 779	79 275	0.7%	23 377 505
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		10 339 973	10 542 603	9 995 903	546 700	3.4%	10 687 134
33 Amortissements du patrimoine administratif		3 646 476	3 646 476	4 202 033	-555 557	-13.2%	3 518 712
34 Charges financières		-	-	-	-	-	1 038
36 Charges de transfert		6 768 400	6 768 400	6 468 400	300 000	4.6%	6 381 063
37 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	-	60 000
39 Imputations internes		368 313	368 313	327 123	41 190	12.6%	350 986
Revenus		**5 648 800**	**5 648 800**	**5 515 200**	**133 600**	**2.4%**	**4 743 671**
42 Taxes		4 479 000	4 479 000	4 479 000	-	-	3 742 978
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	20 075
44 Revenus financiers		1 095 000	1 095 000	1 002 500	92 500	9.2%	883 742
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		25 000	25 000	25 000	-	-	-
47 Subventions à redistribuer		-	-	-	-	-	60 000
49 Imputations internes		49 800	49 800	8 700	41 100	472.4%	36 876
96 Administration de la fortune et la dette							
Charges		-	-	-	-	-	**3 270**
34 Charges financières		-	-	-	-	-	3 270
4003 Incendie et secours							
15 Service du feu							
Charges		**58 855 501**	**58 980 423**	**57 078 159**	**1 902 264**	**3.1%**	**52 708 263**
30 Charges de personnel		48 148 936	47 930 984	46 721 900	1 209 084	3.1%	43 434 702
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		6 415 015	6 757 888	6 653 196	104 692	-3.6%	6 334 486
33 Amortissements du patrimoine administratif		3 568 715	3 568 715	3 122 665	446 050	14.3%	2 289 260
34 Charges financières		-	-	-	-	-	4 394
36 Charges de transfert		19 300	19 300	19 300	-	-	10 300
39 Imputations internes		703 536	703 536	561 098	142 438	25.4%	635 120
Revenus		**24 972 300**	**25 270 300**	**24 102 300**	**1 168 000**	**3.6%**	**21 653 409**
42 Taxes		5 885 300	6 183 300	5 885 300	298 000	-	4 128 549
43 Revenus divers		1 000	1 000	1 000	-	-	1 099
46 Revenus de transfert		18 769 000	18 769 000	17 969 000	800 000	4.5%	17 206 639
49 Imputations internes		317 000	317 000	247 000	70 000	28.3%	317 122

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
16 Défense						
Charges	**2 185 367**	**2 201 600**	**2 294 969**	**-93 368**	**-4.8%**	**2 280 323**
30 Charges de personnel	1 217 572	1 218 230	1 120 668	97 562	8.6%	1 210 217
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	750 299	765 874	778 584	-12 710	-3.6%	733 232
33 Amortissements du patrimoine administratif	47 715	47 715	48 715	-1 000	-2.1%	47 715
36 Charges de transfert	120 000	120 000	120 000	-	-	109 943
39 Imputations internes	49 781	49 781	227 001	-177 220	-78.1%	179 215
Revenus	**297 000**	**297 000**	**287 000**	**10 000**	**3.5%**	**167 097**
42 Taxes	18 000	18 000	18 000	-	-	63 087
44 Revenus financiers	100 000	100 000	100 000	-	-	-
46 Revenus de transfert	169 000	169 000	169 000	-	-	94 110
49 Imputations internes	10 000	10 000	-	10 000	-	9 900
31 Héritage culturel						
Charges	**25 000**	**25 000**	**25 000**	**-**	**-**	**25 000**
36 Charges de transfert	25 000	25 000	25 000	-	-	25 000
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
42 Soins ambulatoires						
Charges	**3 869 390**	**3 855 086**	**3 463 884**	**391 202**	**11.7%**	**3 336 647**
30 Charges de personnel	3 367 065	3 352 761	2 956 256	396 505	13.9%	2 688 502
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	483 379	483 379	490 382	-7 003	-1.4%	628 646
36 Charges de transfert	17 000	17 000	17 000	-	-	17 000
39 Imputations internes	1 946	1 946	246	1 700	691.1%	2 498
Revenus	**2 544 700**	**2 246 700**	**2 544 700**	**-298 000**	**-**	**2 341 318**
42 Taxes	2 544 700	2 246 700	2 544 700	-298 000	-	2 321 884
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	19 434
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**3 000**	**3 000**	**3 200**	**-200**	**-6.3%**	**3 312**
34 Charges financières	3 000	3 000	3 200	-200	-6.3%	3 312
4006 Service de la police municipale						
11 Sécurité publique						
Charges	**47 264 162**	**47 307 730**	**41 779 447**	**5 528 282**	**13.1%**	**32 982 904**
30 Charges de personnel	30 869 740	30 738 308	28 865 172	1 873 136	6.9%	27 608 073
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	15 485 128	15 660 128	11 956 128	3 704 000	29.5%	4 403 398
33 Amortissements du patrimoine administratif	168 918	168 918	158 900	10 018	6.3%	172 915
39 Imputations internes	740 376	740 376	799 248	-58 872	-7.4%	798 518
Revenus	**20 227 300**	**20 227 300**	**16 002 820**	**4 224 480**	**26.4%**	**20 700 227**
42 Taxes	20 227 300	20 227 300	16 002 820	4 224 480	26.4%	20 637 614
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	2 613
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	-	60 000
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**10 300**	**10 300**	**10 600**	**-300**	**-2.8%**	**11 387**
34 Charges financières	10 300	10 300	10 600	-300	-2.8%	11 387
4007 Service de l'espace public						
14 Questions juridiques						
Charges	**15 343 441**	**15 368 543**	**13 098 695**	**2 269 848**	**17.1%**	**16 507 516**
30 Charges de personnel	10 438 225	10 393 608	10 767 441	-373 834	-3.1%	10 058 299
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 820 641	3 890 360	1 227 760	2 662 600	211.2%	5 306 623
33 Amortissements du patrimoine administratif	254 510	254 510	264 850	-10 340	-3.9%	235 718
36 Charges de transfert	290 000	290 000	290 000	-	-	354 750
39 Imputations internes	540 065	540 065	548 643	-8 578	-1.6%	552 126
Revenus	**39 546 900**	**39 546 900**	**38 193 100**	**1 353 800**	**3.5%**	**34 943 964**
42 Taxes	567 700	567 700	567 700	-	-	667 199
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	5 243
44 Revenus financiers	38 194 000	38 194 000	36 694 000	1 500 000	4.1%	33 555 137
49 Imputations internes	785 200	785 200	931 400	-146 200	-15.7%	716 385

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
4009 Logistique et manifestations (LOM)						
02 Services généraux						
Charges	**15 432 255**	**15 431 431**	**14 827 891**	**603 541**	**4.1%**	**15 476 555**
30 Charges de personnel	8 237 766	8 202 123	8 080 711	121 412	1.9%	7 884 323
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5 878 968	5 913 787	5 491 067	422 720	7.1%	6 402 041
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 295 965	1 295 965	1 234 057	61 909	5.0%	1 123 706
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	50 000
39 Imputations internes	19 556	19 556	22 056	-2 500	-11.3%	16 485
Revenus	**132 000**	**132 000**	**132 000**	**-**	**-**	**272 064**
42 Taxes	112 000	112 000	112 000	-	-	241 244
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	3 286
49 Imputations internes	20 000	20 000	20 000	-	-	27 535
32 Culture, autres						
Charges	**3 208 077**	**3 196 855**	**3 356 453**	**-159 598**	**-4.4%**	**3 156 520**
30 Charges de personnel	2 599 889	2 588 667	2 757 214	-168 547	-5.7%	2 688 162
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	442 921	442 921	442 921	-	-	511 574
33 Amortissements du patrimoine administratif	55 149	55 149	46 200	8 949	19.4%	6 731
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	110 000	110 000	110 000	-	-	-50 000
39 Imputations internes	118	118	118	-	-	54
Revenus	**1 346 000**	**1 346 000**	**1 346 000**	**-**	**-**	**1 144 246**
42 Taxes	290 000	290 000	290 000	-	-	138 739
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	185
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	115 000	115 000	115 000	-	-	67 374
46 Revenus de transfert	-	-	-	-	-	50 000
49 Imputations internes	941 000	941 000	941 000	-	-	887 948
61 Circulation routière						
Charges	**20 000**	**20 000**	**40 000**	**-20 000**	**-50.0%**	**16 005**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	20 000	20 000	40 000	-20 000	-50.0%	16 005
72 Traitement des eaux usées						
Charges	**1 485 846**	**1 485 846**	**1 535 966**	**-50 120**	**-3.3%**	**1 489 124**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 485 846	1 485 846	1 535 966	-50 120	-3.3%	1 489 124
4010 Voirie - Ville propre						
61 Circulation routière						
Charges	**33 351 117**	**33 231 265**	**31 845 215**	**1 386 050**	**4.7%**	**31 717 679**
30 Charges de personnel	27 565 416	27 446 873	26 774 821	672 052	3.0%	27 478 330
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4 211 027	4 209 718	3 154 757	1 054 961	33.5%	3 212 849
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 385 662	1 385 662	1 726 625	-340 963	-19.7%	837 315
39 Imputations internes	189 012	189 012	189 012	-	-	189 185
Revenus	**61 000**	**61 000**	**60 500**	**500**	**0.8%**	**279 410**
42 Taxes	51 000	51 000	51 000	-	-	278 750
49 Imputations internes	10 000	10 000	9 500	500	5.3%	660
73 Gestion des déchets						
Charges	**30 464 973**	**30 448 990**	**31 981 255**	**-1 532 265**	**-4.7%**	**31 047 736**
30 Charges de personnel	14 265 530	14 204 858	14 520 511	-315 653	-1.8%	14 279 607
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	15 266 140	15 310 829	16 548 990	-1 238 161	-7.8%	15 977 776
33 Amortissements du patrimoine administratif	843 228	843 228	848 430	-5 201	-0.6%	688 289
39 Imputations internes	90 075	90 075	63 325	26 750	42.2%	102 064
Revenus	**1 260 000**	**1 260 000**	**1 510 000**	**-250 000**	**-16.6%**	**1 355 151**
42 Taxes	900 000	900 000	1 270 000	-370 000	-29.1%	1 117 382
49 Imputations internes	360 000	360 000	240 000	120 000	50.0%	237 769
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**1 900**	**1 900**	**-**	**1 900**	**-**	**2 095**
34 Charges financières	1 900	1 900	-	1 900	-	2 095

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Cohésion sociale et solidarité	Total Charges	296 092 340	291 041 013	286 422 425	9 669 915	3.4%	280 571 836
	Total Revenus	28 551 805	26 461 805	26 415 108	2 136 697	8.1%	10 579 676
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité							
02 Services généraux							
Charges		**4 625 137**	**4 633 107**	**4 589 696**	**35 441**	**0.8%**	**4 414 313**
30 Charges de personnel		3 716 623	3 700 817	3 615 620	101 003	2.8%	3 444 165
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		332 960	356 735	385 835	-52 875	-13.7%	363 575
33 Amortissements du patrimoine administratif		370 163	370 163	388 080	-17 917	-4.6%	366 163
39 Imputations internes		205 392	205 392	200 162	5 230	2.6%	240 410
Revenus		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8 817**
42 Taxes		-	-	-	-	-	8 817
21 Scolarité obligatoire							
Charges		**25 800**	**25 800**	**25 800**	**-**	**-**	**25 800**
36 Charges de transfert		25 800	25 800	25 800	-	-	25 800
29 Formation, autres							
Charges		**608 190**	**608 190**	**603 292**	**4 898**	**0.8%**	**590 892**
36 Charges de transfert		608 190	608 190	603 292	4 898	0.8%	590 892
34 Sports et loisirs							
Charges		**1 321 052**	**1 321 052**	**1 475 950**	**-154 898**	**-10.5%**	**1 364 436**
36 Charges de transfert		1 321 052	1 321 052	1 475 950	-154 898	-10.5%	1 364 436
41 Hôpitaux, homes médicalisés							
Charges		**195 000**	**195 000**	**195 000**	**-**	**-**	**195 000**
36 Charges de transfert		195 000	195 000	195 000	-	-	195 000
52 Invalidité							
Charges		**201 400**	**201 400**	**201 400**	**-**	**-**	**201 400**
36 Charges de transfert		201 400	201 400	201 400	-	-	201 400
53 Vieillesse et survivants							
Charges		**796 270**	**796 270**	**796 270**	**-**	**-**	**644 119**
36 Charges de transfert		796 270	796 270	796 270	-	-	644 119
54 Famille et jeunesse							
Charges		**158 700**	**158 700**	**158 700**	**-**	**-**	**158 700**
36 Charges de transfert		158 700	158 700	158 700	-	-	158 700
57 Aide sociale et domaine de l'asile							
Charges		**7 693 502**	**6 953 502**	**7 203 502**	**490 000**	**6.8%**	**7 126 356**
36 Charges de transfert		7 693 502	6 953 502	7 203 502	490 000	6.8%	7 126 356
75 Protection des espèces et du paysage							
Charges		**25 000**	**25 000**	**25 000**	**-**	**-**	**-**
36 Charges de transfert		25 000	25 000	25 000	-	-	-
5002 Service de la petite enfance							
54 Famille et jeunesse							
Charges		**122 950 588**	**120 549 019**	**119 073 698**	**3 876 890**	**3.3%**	**118 558 798**
30 Charges de personnel		6 086 640	5 897 649	5 933 636	153 005	2.6%	5 127 115
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		1 515 440	1 533 763	1 295 863	219 577	16.9%	1 487 410
33 Amortissements du patrimoine administratif		1 898 936	1 898 936	2 135 798	-236 861	-11.1%	1 956 517
36 Charges de transfert		113 127 384	110 896 484	109 366 484	3 760 900	3.4%	109 663 519
39 Imputations internes		322 187	322 187	341 917	-19 730	-5.8%	324 237
Revenus		**13 836 750**	**13 836 750**	**14 406 750**	**-570 000**	**-4.0%**	**435 528**
42 Taxes		-	-	-	-	-	38 655
46 Revenus de transfert		13 836 750	13 836 750	14 406 750	-570 000	-4.0%	396 873
96 Administration de la fortune et la dette							
Charges		**2 500**	**2 500**	**2 100**	**400**	**19.0%**	**2 577**
34 Charges financières		2 500	2 500	2 100	400	19.0%	2 577

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance						
21 Scolarité obligatoire						
Charges	**76 234 527**	**75 272 892**	**72 723 221**	**3 511 306**	**4.8%**	**73 814 036**
30 Charges de personnel	19 287 486	19 204 364	19 198 728	88 758	0.5%	18 354 055
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	17 289 814	17 058 502	16 109 963	1 179 851	7.3%	16 684 050
33 Amortissements du patrimoine administratif	16 835 454	16 835 454	17 098 582	-263 128	-1.5%	17 078 684
36 Charges de transfert	22 059 325	21 412 124	19 550 884	2 508 441	12.8%	20 870 231
39 Imputations internes	762 449	762 449	765 064	-2 615	-0.3%	827 016
Revenus	**2 360 105**	**2 360 105**	**1 223 304**	**1 136 801**	**92.9%**	**1 420 663**
42 Taxes	959 000	959 000	84 000	875 000	1041.7%	318 401
43 Revenus divers	4 476	4 476	4 476	-	-	448
44 Revenus financiers	792 477	792 477	792 477	-	-	663 476
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	900
46 Revenus de transfert	425 000	425 000	250 000	175 000	70.0%	339 063
49 Imputations internes	179 152	179 152	92 351	86 801	94.0%	98 375
29 Formation, autres						
Charges	**32 000**	**32 000**	**32 000**	**-**	**-**	**41 610**
36 Charges de transfert	32 000	32 000	32 000	-	-	41 610
34 Sports et loisirs						
Charges	**5 129 569**	**5 129 569**	**4 955 269**	**174 300**	**3.5%**	**4 810 031**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 364 249	1 364 249	1 339 949	24 300	1.8%	1 487 481
33 Amortissements du patrimoine administratif	163 530	163 530	163 530	0	0.0%	163 530
36 Charges de transfert	3 601 790	3 601 790	3 451 790	150 000	4.3%	3 159 021
Revenus	**20 000**	**20 000**	**20 000**	**-**	**-**	**-**
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	20 000	20 000	20 000	-	-	-
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 944**
34 Charges financières	-	-	-	-	-	4 944
5005 Service de l'état civil						
14 Questions juridiques						
Charges	**4 651 207**	**4 731 153**	**4 705 820**	**-54 614**	**-1.2%**	**4 268 589**
30 Charges de personnel	3 979 804	3 962 800	3 846 259	133 545	3.5%	3 535 218
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	216 241	293 191	293 191	-76 950	-26.2%	222 667
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 796	4 796	96 004	-91 209	-95.0%	95 004
36 Charges de transfert	160 000	180 000	180 000	-20 000	-11.1%	137 567
39 Imputations internes	290 366	290 366	290 366	-	-	278 133
Revenus	**1 852 499**	**1 852 499**	**1 852 499**	**-**	**-**	**1 769 171**
42 Taxes	1 852 499	1 852 499	1 852 499	-	-	1 768 798
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	373

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
5006 Pompes funèbres, cimetières &crématoires						
77 Protection de l'environnement, autres						
Charges	**10 624 686**	**10 828 998**	**12 116 358**	**-1 491 672**	**-12.3%**	**10 511 143**
30 Charges de personnel	7 255 930	7 224 624	7 457 229	-201 300	-2.7%	6 890 971
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2 875 197	2 915 670	3 663 070	-787 873	-21.5%	2 584 693
33 Amortissements du patrimoine administratif	453 595	453 595	760 781	-307 186	-40.4%	751 491
34 Charges financières	-	-	-	-	-	10
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	50 402
39 Imputations internes	39 964	235 108	235 278	-195 314	-83.0%	233 577
Revenus	**5 230 200**	**5 100 200**	**5 770 200**	**-540 000**	**-9.4%**	**4 771 429**
42 Taxes	4 318 100	4 207 600	4 877 600	-559 500	-11.5%	3 912 549
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	4 798
44 Revenus financiers	412 100	392 600	392 600	19 500	5.0%	481 798
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	500 000	500 000	500 000	-	-	372 284
96 Administration de la fortune et la dette						
Revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**281**
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-	281
5007 Social						
21 Scolarité obligatoire						
Charges	**760 000**	**760 000**	**560 000**	**200 000**	**35.7%**	**805 861**
36 Charges de transfert	760 000	760 000	560 000	200 000	35.7%	805 861
49 Santé publique, non mentionné ailleurs						
Charges	**-**	**-**	**61 890**	**-61 890**	**-100.0%**	**227 609**
30 Charges de personnel	-	-	-	-	-	152 188
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-	-	25 103	-25 103	-100.0%	39 212
39 Imputations internes	-	-	36 787	-36 787	-100.0%	36 210
53 Vieillesse et survivants						
Charges	**4 375 637**	**4 384 872**	**4 354 945**	**20 691**	**0.5%**	**3 695 110**
30 Charges de personnel	1 099 780	1 095 065	1 003 714	96 066	9.6%	1 051 732
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	469 720	483 670	483 770	-14 050	-2.9%	696 452
33 Amortissements du patrimoine administratif	122 695	122 695	186 545	-63 850	-34.2%	101 181
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	588 200	588 200	588 200	-	-	-
36 Charges de transfert	1 395 275	1 395 275	1 395 275	-	-	1 207 761
39 Imputations internes	699 966	699 966	697 441	2 525	0.4%	637 984
Revenus	**2 632 325**	**1 672 325**	**1 672 325**	**960 000**	**57.4%**	**730 178**
42 Taxes	94 000	94 000	94 000	-	-	68 955
44 Revenus financiers	16 800	16 800	16 800	-	-	10 008
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	2 521 525	1 561 525	1 561 525	960 000	61.5%	651 215
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Charges	**35 513 237**	**34 283 003**	**33 346 923**	**2 166 314**	**6.5%**	**31 486 003**
30 Charges de personnel	14 425 495	13 994 397	13 321 918	1 103 578	8.3%	12 538 416
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3 390 097	2 978 731	3 075 428	314 669	10.2%	2 630 654
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 563 284	1 563 284	1 569 363	-6 079	-0.4%	1 415 055
36 Charges de transfert	14 603 692	14 215 922	14 115 922	487 770	3.5%	13 608 359
39 Imputations internes	1 530 668	1 530 668	1 264 292	266 376	21.1%	1 293 519
Revenus	**2 394 896**	**1 394 896**	**1 245 000**	**1 149 896**	**92.4%**	**1 094 528**
42 Taxes	114 000	114 000	114 000	-	-	140 693
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	234
44 Revenus financiers	603 000	603 000	603 000	-	-	509 229
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	418 000	418 000	368 000	50 000	13.6%	82 703
46 Revenus de transfert	1 210 000	210 000	160 000	1 050 000	656.3%	283 236
49 Imputations internes	49 896	49 896	-	49 896	-	78 433
96 Administration de la fortune et la dette						
Charges	**6 800**	**6 800**	**6 100**	**700**	**11.5%**	**15 189**
34 Charges financières	6 800	6 800	6 100	700	11.5%	15 189

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
5008 Service de la jeunesse						
34 Sports et loisirs						
Charges	**12 574 697**	**12 565 926**	**12 222 811**	**351 887**	**2.9%**	**11 236 060**
30 Charges de personnel	418 831	410 060	228 052	190 780	83.7%	231 677
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	77 820	77 820	77 820	-	-	63 587
36 Charges de transfert	11 888 016	11 888 016	11 694 809	193 207	1.7%	10 736 682
39 Imputations internes	190 030	190 030	222 130	-32 100	-14.5%	204 114
Revenus	**2 000**	**2 000**	**2 000**	**-**	**-**	**103**
42 Taxes	2 000	2 000	2 000	-	-	103
54 Famille et jeunesse						
Charges	**7 446 841**	**7 436 261**	**6 846 679**	**600 162**	**8.8%**	**6 220 079**
30 Charges de personnel	3 287 940	3 273 791	2 955 575	332 365	11.2%	2 571 069
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 804 456	1 808 025	1 848 594	-44 138	-2.4%	1 840 093
33 Amortissements du patrimoine administratif	729 921	729 921	535 809	194 111	36.2%	309 681
36 Charges de transfert	1 281 582	1 281 582	1 281 582	-	-	1 230 840
39 Imputations internes	342 943	342 943	225 120	117 823	52.3%	268 396
Revenus	**223 030**	**223 030**	**223 030**	**-**	**-**	**348 978**
42 Taxes	18 600	18 600	18 600	-	-	153 208
43 Revenus divers	30 800	30 800	30 800	-	-	24
44 Revenus financiers	2 000	2 000	2 000	-	-	-
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	2 325
46 Revenus de transfert	171 630	171 630	171 630	-	-	172 030
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	21 392
62 Transports publics						
Charges	**140 000**	**140 000**	**140 000**	**-**	**-**	**153 180**
36 Charges de transfert	140 000	140 000	140 000	-	-	153 180

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif

Secrétariat général	Total Charges	42 571 667	42 519 761	42 480 021	91 646	0.2%	38 665 001
	Total Revenus	16 179 550	16 179 550	16 179 550	-	-	14 575 303
En francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
A001 Direction du Secrétariat général							
02 Services généraux							
Charges		**5 186 882**	**5 087 236**	**5 108 278**	**78 604**	**1.5%**	**5 294 369**
30 Charges de personnel		4 097 793	3 998 147	3 926 507	171 286	4.4%	3 894 825
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		939 931	939 931	932 231	7 700	0.8%	1 067 926
33 Amortissements du patrimoine administratif		-	-	80 158	-80 158	-100.0%	168 085
39 Imputations internes		149 158	149 158	169 382	-20 224	-11.9%	163 533
Revenus		**80 350**	**80 350**	**80 350**	**-**	**-**	**94 599**
42 Taxes		80 350	80 350	80 350	-	-	94 599
A002 Administration centrale							
02 Services généraux							
Charges		**4 296 898**	**4 382 036**	**4 324 909**	**-28 011**	**-0.6%**	**3 545 398**
30 Charges de personnel		2 089 827	2 115 994	2 134 055	-44 227	-2.1%	1 877 399
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		1 733 627	1 792 598	1 761 598	-27 971	-1.6%	1 199 004
33 Amortissements du patrimoine administratif		20 542	20 542	22 861	-2 319	-10.1%	28 114
34 Charges financières		-	-	-	-	-	58
36 Charges de transfert		25 000	25 000	25 000	-	-	48 304
37 Subventions à redistribuer		50 000	50 000	50 000	-	-	40 479
39 Imputations internes		377 901	377 901	331 395	46 506	14.0%	352 039
Revenus		**1 014 200**	**1 014 200**	**1 014 200**	**-**	**-**	**1 031 596**
42 Taxes		956 200	956 200	956 200	-	-	986 117
43 Revenus divers		6 000	6 000	6 000	-	-	2 100
44 Revenus financiers		2 000	2 000	2 000	-	-	2 900
47 Subventions à redistribuer		50 000	50 000	50 000	-	-	40 479
A003 Service juridique							
02 Services généraux							
Charges		**2 549 389**	**2 414 219**	**2 318 701**	**230 687**	**9.9%**	**2 200 433**
30 Charges de personnel		2 411 080	2 275 910	2 180 592	230 487	10.6%	2 057 074
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		76 905	76 905	76 705	200	0.3%	78 617
33 Amortissements du patrimoine administratif		-	-	-	-	-	3 679
34 Charges financières		-	-	-	-	-	3
39 Imputations internes		61 404	61 404	61 404	-	-	61 059
Revenus		**4 000**	**4 000**	**4 000**	**-**	**-**	**44 351**
42 Taxes		4 000	4 000	4 000	-	-	44 351
A004 Relations extérieures							
02 Services généraux							
Charges		**3 854 609**	**3 846 045**	**3 888 845**	**-34 236**	**-0.9%**	**3 682 039**
30 Charges de personnel		2 012 694	2 004 130	1 990 180	22 514	1.1%	1 901 222
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		1 503 069	1 503 069	1 503 169	-100	-0.0%	1 385 932
33 Amortissements du patrimoine administratif		-	-	-	-	-	454
39 Imputations internes		338 846	338 846	395 496	-56 650	-14.3%	394 431
Revenus		**1 000**	**1 000**	**1 000**	**-**	**-**	**66 352**
42 Taxes		1 000	1 000	1 000	-	-	41 352
43 Revenus divers		-	-	-	-	-	25 000
54 Famille et jeunesse							
Charges		**-**	**-**	**23 200**	**-23 200**	**-100.0%**	**23 200**
36 Charges de transfert		-	-	23 200	-23 200	-100.0%	23 200

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Charges	-	-	**25 800**	**-25 800**	**-100.0%**	**25 800**
36 Charges de transfert	-	-	25 800	-25 800	-100.0%	25 800
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Charges	**294 000**	**294 000**	**245 000**	**49 000**	**20.0%**	**69 392**
36 Charges de transfert	294 000	294 000	245 000	49 000	20.0%	69 392
A007 Service du Conseil municipal (SCM)						
01 Conseil municipal et exécutif						
Charges	**2 258 558**	**2 261 723**	**2 323 629**	**-65 071**	**-2.8%**	**2 046 578**
30 Charges de personnel	2 052 707	2 043 872	2 097 246	-44 539	-2.1%	1 720 618
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	78 958	90 958	87 258	-8 300	-9.5%	190 688
34 Charges financières	-	-	-	-	-	132
39 Imputations internes	126 893	126 893	139 125	-12 232	-8.8%	135 140
Revenus	-	-	-	-	-	**6 265**
42 Taxes	-	-	-	-	-	6 265
A700 Conseil municipal						
01 Conseil municipal et exécutif						
Charges	**2 612 635**	**2 612 635**	**2 767 264**	**-154 628**	**-5.6%**	**2 908 721**
30 Charges de personnel	1 845 580	1 845 580	1 844 673	907	0.0%	2 100 849
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	743 837	743 837	747 837	-4 000	-0.5%	734 421
33 Amortissements du patrimoine administratif	18 750	18 750	169 286	-150 536	-88.9%	69 385
36 Charges de transfert	2 000	2 000	2 000	-	-	2 000
39 Imputations internes	2 468	2 468	3 468	-1 000	-28.8%	2 066
A800 Conseil administratif						
01 Conseil municipal et exécutif						
Charges	**1 976 116**	**2 079 248**	**1 924 620**	**51 496**	**2.7%**	**1 654 264**
30 Charges de personnel	1 565 961	1 559 092	1 403 998	161 964	11.5%	1 380 911
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	374 687	484 687	484 687	-110 000	-22.7%	245 918
33 Amortissements du patrimoine administratif	18 571	18 571	17 039	1 532	9.0%	11 872
39 Imputations internes	16 897	16 897	18 897	-2 000	-10.6%	15 563
Revenus	**70 000**	**70 000**	**70 000**	-	-	**121 924**
42 Taxes	70 000	70 000	70 000	-	-	120 405
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	1 519
02 Services généraux						
Charges	**895 816**	**895 816**	**895 816**	-	-	**786 290**
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	282 529	282 529	282 529	-	-	298 819
36 Charges de transfert	613 287	613 287	613 287	-	-	487 471
11 Sécurité publique						
Charges	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	-	-	**13 200 000**
36 Charges de transfert	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	-	13 200 000
32 Culture, autres						
Charges	**60 150**	**60 150**	**60 150**	-	-	**69 500**
36 Charges de transfert	60 150	60 150	60 150	-	-	69 500
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
33 Médias						
Charges	**295 000**	**295 000**	**295 000**	-	-	**255 000**
36 Charges de transfert	295 000	295 000	295 000	-	-	255 000

En francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	ECART PB amendé B 2020	%	C 2019
34 Sports et loisirs						
Charges	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**-**	**-**	**-**
36 Charges de transfert	3 000	3 000	3 000	-	-	-
56 Construction de logements sociaux						
Charges	**20 000**	**20 000**	**20 000**	**-**	**-**	**19 050**
36 Charges de transfert	20 000	20 000	20 000	-	-	19 050
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
Charges	**180 450**	**180 450**	**180 450**	**-**	**-**	**197 031**
36 Charges de transfert	180 450	180 450	180 450	-	-	197 031
59 Domaine social, non mentionné ailleurs						
Charges	**250 000**	**250 000**	**250 000**	**-**	**-**	**248 498**
36 Charges de transfert	250 000	250 000	250 000	-	-	248 498
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-
61 Circulation routière						
Revenus	**15 000 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**-**	**-**	**13 200 000**
46 Revenus de transfert	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	-	13 200 000
63 Transports, autres						
Charges	**259 300**	**259 300**	**259 300**	**-**	**-**	**250 000**
36 Charges de transfert	259 300	259 300	259 300	-	-	250 000
A900 Contrôle financier						
02 Services généraux						
Charges	**2 578 864**	**2 578 904**	**2 566 059**	**12 805**	**0.5%**	**2 189 438**
30 Charges de personnel	2 343 089	2 333 129	2 293 625	49 464	2.2%	1 943 684
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	198 721	208 721	209 021	-10 300	-4.9%	185 969
33 Amortissements du patrimoine administratif	874	874	96	778	807.7%	874
39 Imputations internes	36 180	36 180	63 316	-27 136	-42.9%	58 912
Revenus	**10 000**	**10 000**	**10 000**	**-**	**-**	**10 216**
42 Taxes	-	-	-	-	-	216
43 Revenus divers	10 000	10 000	10 000	-	-	10 000

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
1 Finances, Environnement et logement					
1200 Gérance immobilière municipale					
56 Construction de logements sociaux					
Participation aux logements de fonction	410'000	410'000	410'000	-	381'232
Total 56 Construction de logements sociaux	410'000	410'000	410'000	-	381'232
Total 1200 Gérance immobilière municipale	**410'000**	**410'000**	**410'000**	**-**	**381'232**
1400 Agenda 21 - Ville durable					
29 Formation, autres					
Soutien à l'apprentissage	890'346	1'000'000	1'000'000	-109'654	642'750
Total 29 Formation, autres	890'346	1'000'000	1'000'000	-109'654	642'750
55 Chômage					
ADC - Association de Défense des Chômeurs	210'000	210'000	210'000	-	210'000
Association Le Trialogue	266'400	266'400	266'400	-	266'400
Café Pro	-	-	20'000	-20'000	10'000
Comptabilis	150'000	150'000	150'000	-	-
Intégration pour tous - IPT	160'000	160'000	160'000	-	-
Oseo Genève, Agences de placement	154'600	154'600	154'600	-	154'600
Total 55 Chômage	941'000	941'000	961'000	-20'000	641'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
ALCIP - Lutte injustice sociale précarité	30'000	30'000	30'000	-	30'000
Antenne LGBTI Le LAB	40'000	40'000	40'000	-	-
Après GE (Chambre de l'économie sociale et solidaire - ESS) nouvelle	50'000	50'000	-	50'000	-
Association 360	156'700	156'700	156'700	-	136'700
Association Asile LGBT (nouvelle)	50'000	50'000	-	50'000	-
Association centre F-Information	280'000	280'000	280'000	-	195'000
Association Décadrée (nouvelle)	50'000	50'000	-	50'000	-
Association Lestime	148'900	148'900	148'900	-	128'900
Association Voie F	200'000	200'000	200'000	-	90'000
Camarada	200'000	200'000	200'000	-	-
Centre d'écoute contre le racisme (CECR)	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD)	100'000	100'000	100'000	-	50'000
Croix-Rouge Genevoise (SAR)	150'000	150'000	340'000	-190'000	340'000
Découvrir	200'000	200'000	200'000	-	-
Deuxième observatoire	100'000	100'000	100'000	-	-
Fédération genevoise des associations LGBT	25'000	25'000	25'000	-	25'000
Fondation "Au Cœur des Grottes"	741'800	741'800	741'800	-	741'800
Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s	50'000	50'000	50'000	-	-
Institution des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM)	100'000	100'000	100'000	-	50'000
Le Refuge Genève (nouvelle)	120'000	120'000	-	120'000	-
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Plan d'action sexisme et harcèlement	100'000	100'000	100'000	-	-
Plateforme interreligieuse de Genève	25'000	25'000	25'000	-	-
SOS Femmes	150'000	150'000	150'000	-	-
Subventions accordées à des institutions privées (A21)	540'000	540'000	540'000	-	413'820
Subventions pôle diversité	-	-	-	-	38'658
Totem	30'000	30'000	30'000	-	30'000
Viol Secours	100'000	100'000	100'000	-	-
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	3'837'400	3'837'400	3'757'400	80'000	2'369'878
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Association Cap Vert-Genève	2'000	2'000	2'000	-	2'000
Association Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Association Genève Tiers-Monde	15'500	15'500	15'500	-	15'500
Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	51'500	51'500	51'500	-	51'500

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
Association Médecins Sans Frontières, section Suisse	8'000	8'000	8'000	-	8'000
Association Organisation Mondiale contre la Torture	18'600	18'600	18'600	-	18'600
Association Service International pour les Droits de l'Homme	4'100	4'100	4'100	-	4'100
Association Terre des Hommes Suisse, section romande	8'900	8'900	8'900	-	8'900
CAGI	100'000	100'000	100'000	-	50'000
DGS-TRIAL	100'000	100'000	100'000	-	100'000
Fédération genevoise de coopération	2'450'000	2'450'000	92'800	2'357'200	92'800
Fondation de l'Appel de Genève	30'900	30'900	30'900	-	30'900
Fondation DiDé (Dignité en Détention)	-	-	5'200	-5'200	-
Fondation du DOCIP	20'600	20'600	20'600	-	20'600
Fondation Martin Ennals	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Institutions genevoises d'aide au développement	-	-	1'585'000	-1'585'000	1'585'000
Solidarité internationale	3'184'300	3'184'300	3'856'500	-672'200	3'339'558
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	6'095'900	6'095'900	6'001'100	94'800	5'428'958
75 Protection des espèces et du paysage					
Association la libellule (transfert du SEVE)	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Association pour la sauvegarde du Léman (transfert du SEVE)	15'500	15'500	15'500	-	15'500
Total 75 Protection des espèces et du paysage	67'000	67'000	67'000	-	67'000
76 Lutte contre la pollution de l'environnement					
Programme G'innove	288'760	288'760	288'760	-	187'450
Subventions plan climat	100'000	100'000	100'000	-	-
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	388'760	388'760	388'760	-	187'450
85 Industrie, artisanat et commerce					
Sustainable Finance Geneva (SFG)	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**12'270'406**	**12'380'060**	**12'225'260**	**45'146**	**9'387'036**
Total 1 Finances, Environnement et logement	**12'680'406**	**12'790'060**	**12'635'260**	**45'146**	**9'768'268**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
2 Aménagement, Constructions et Mobilité					
2001 Direction constructions et aménagement					
31 Héritage culturel					
Fondation des clefs de Saint-Pierre	61'900	61'900	61'900	-	61'900
Restauration des édifices cultuels	30'000	30'000	30'000	-	-
Total 31 Héritage culturel	91'900	91'900	91'900	-	61'900
32 Culture, autres					
Association pour la Promotion de l'Art Sacré (APAS)	10'000	10'000	10'000	-	9'800
Europan Suisse	5'000	5'000	5'000	-	5'000
Maison de l'architecture	10'000	10'000	10'000	-	10'000
Total 32 Culture, autres	25'000	25'000	25'000	-	24'800
33 Médias					
Promotion d'expositions, publications architecturales (cantons)	10'000	10'000	10'000	-	-
Promotion d'expositions, publications architecturales (instit.)	30'000	30'000	30'000	-	24'000
Publication GVA ARCHI GUIDE	15'000	15'000	15'000	-	15'000
Revue FACES	5'000	5'000	5'000	-	3'000
Total 33 Médias	60'000	60'000	60'000	-	42'000
52 Invalidité					
Association Handicapés Architecture Urbanisme (HAU)	15'000	15'000	15'000	-	15'000
Total 52 Invalidité	15'000	15'000	15'000	-	15'000
Total 2001 Direction constructions et aménagement	**191'900**	**191'900**	**191'900**	**-**	**143'700**
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité					
62 Transports publics					
Abonnement TPG unireso jeunes	500'000	500'000	500'000	-	560'500
Part.V.G. aux prolongements horaires TPG lignes urbaines (vendredi-samedi soir)	484'495	484'495	484'495	-	483'160
Total 62 Transports publics	984'495	984'495	984'495	-	1'043'660
63 Transports, autres					
Ecluse du Seujet - Canton	13'000	13'000	13'000	-	7'105
Ecluse du Seujet - SIG	101'000	101'000	101'000	-	102'454
Total 63 Transports, autres	114'000	114'000	114'000	-	109'559
76 Lutte contre la pollution de l'environnement					
Genève'Roule	300'000	300'000	300'000	-	300'000
ProVélo (samedis du vélo)	85'000	85'000	85'000	-	85'000
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	385'000	385'000	385'000	-	385'000
Total 2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	**1'483'495**	**1'483'495**	**1'483'495**	**-**	**1'538'219**
Total 2 Aménagement, Constructions et Mobilité	**1'675'395**	**1'675'395**	**1'675'395**	**-**	**1'681'919**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
3 Culture et Transition numérique						
3001 Direction de la culture et du sport						
02 Services généraux						
Fonds Disdier	Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Ador)	1'000	1'000	1'000	-	-
Fonds Disdier	Fonds Disdier - Université de Genève (Prix Humbert)	1'000	1'000	1'000	-	1'000
Fonds Zell	Fonds Zell - Accès à la culture (théâtres, concerts)	121'000	121'000	121'000	-	48'200
Total 02 Services généraux		123'000	123'000	123'000	-	49'200
32 Culture, autres						
Arts de la scène	Accès à la culture (théâtres, concerts)	222'000	222'000	222'000	-	81'538
Autres tâches culturelles	Accès à la culture (autres tâches culturelles)	-	-	-	-	121'144
Autres tâches culturelles	Activités culturelles et scientifiques	256'000	256'000	256'000	-	242'940
Total 32 Culture, autres		478'000	478'000	478'000	-	445'622
33 Médias						
Cinéma	Accès à la culture (mass media)	-	-	-	-	4'440
Total 33 Médias		-	-	-	-	4'440
Total 3001 Direction de la culture et du sport		**601'000**	**601'000**	**601'000**	**-**	**499'262**
3106 Service culturel						
31 Héritage culturel						
Arts visuels	Andata Ritorno	23'700	23'700	23'700	-	23'700
Arts visuels	Association d'artistes arts visuels (act-art)	192'800	192'800	192'800	-	192'800
Arts visuels	Centre d'art contemporain (CAC)	1'159'800	1'159'800	1'159'800	-	1'159'800
Arts visuels	Centre de la photographie (CPG)	270'600	270'600	270'600	-	270'600
Arts visuels	Centre d'édition contemporaine (CEC)	150'000	150'000	150'000	-	150'000
Arts visuels	Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)	257'700	257'700	257'700	-	257'700
Arts visuels	GE Grave	104'600	104'600	104'600	-	104'600
Arts visuels	Lieu d'expositions, le Commun	350'000	350'000	350'000	-	350'000
Arts visuels	Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)	1'200'000	1'200'000	1'200'000	-	1'100'000
Total 31 Héritage culturel		3'709'200	3'709'200	3'709'200	-	3'609'200
32 Culture, autres						
Arts de la scène	Association pour la danse contemporaine (ADC)	1'439'200	1'373'200	1'373'200	66'000	1'373'200
Arts de la scène	Festival Groove'N'Move	120'000	120'000	120'000	-	120'000
Arts de la scène	Fondation d'art dramatique (La Comédie, Le Poche)	14'830'478	14'830'478	14'830'478	-	9'247'478
Arts de la scène	La Parfumerie	140'000	140'000	140'000	-	140'000
Arts de la scène	La Revue	335'100	335'100	335'100	-	335'100
Arts de la scène	Soutien à la création chorégraphique	480'000	480'000	480'000	-	224'000
Arts de la scène	Soutien à la création chorégraphique conventionnée	430'000	430'000	430'000	-	630'000
Arts de la scène	Soutien à la création théâtrale	1'082'000	1'082'000	1'082'000	-	1'286'700
Arts de la scène	Soutien à la création théâtrale conventionnée	600'000	600'000	600'000	-	640'000
Arts de la scène	Soutien aux manifestations chorégraphiques	90'000	90'000	90'000	-	96'000
Arts de la scène	Soutien aux manifestations théâtrales	105'000	105'000	105'000	-	142'000
Arts de la scène	Soutien Théâtre Pitoëff	300'000	300'000	300'000	-	-
Arts de la scène	Théâtre Am Stram Gram	2'192'000	2'192'000	2'192'000	-	2'072'000
Arts de la scène	Théâtre de l'Orangerie (TO)	700'000	700'000	700'000	-	700'000
Arts de la scène	Théâtre de l'Usine (TU)	340'000	340'000	340'000	-	340'000
Arts de la scène	Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)	1'370'000	1'370'000	1'370'000	-	1'370'000
Arts de la scène	Théâtre du Galpon	300'000	300'000	300'000	-	240'000
Arts de la scène	Théâtre du Grütli	2'010'750	2'010'750	2'010'750	-	2'010'750
Arts de la scène	Théâtre du Loup	1'065'500	1'065'500	1'065'500	-	1'065'500
Arts de la scène	Théâtre Saint-Gervais	2'697'500	2'697'500	2'697'500	-	2'697'500
Arts visuels	Bourses et prix arts visuels	50'000	50'000	50'000	-	82'000
Arts visuels	Bourses photos documentaires	25'000	25'000	25'000	-	-
Arts visuels	Galerie Forde	102'200	102'200	102'200	-	102'200
Arts visuels	Soutien à la création arts visuels	250'000	250'000	250'000	-	-
Arts visuels	Soutien à la médiation arts visuels	50'000	50'000	50'000	-	40'000
Arts visuels	Soutien aux manifestations arts visuels	330'300	330'300	330'300	-	255'000
Autres tâches culturelles	Action intermittent-e-s	300'000	300'000	300'000	-	300'000
Autres tâches culturelles	Association Corodis	40'000	40'000	40'000	-	40'000
Autres tâches culturelles	Bureau culturel	60'000	60'000	60'000	-	60'000
Autres tâches culturelles	Soutien aux actions culturelles et médiation	270'000	270'000	270'000	-	263'500
Autres tâches culturelles	Soutien aux projets culturels d'agglomération	192'250	192'250	192'250	-	187'750
Fonds art contemporain	Fonds art contemporain	-	-	-	-	308'300
Fonds Berthoud	Fonds Berthoud-attribution des bourses Ville de Genève	50'000	50'000	50'000	-	-
Fonds Neuman	Fonds Neuman (Prix Neuman Beaux-Arts)	1'000	1'000	1'000	-	1'000

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
Fonds Neuman	Fonds Neuman (Prix Neuman de Musique)	1'000	1'000	1'000	-	1'000
Livre	Fonds livre et édition	-	-	-	-	-5'000
Musiques	Musiques en été festival	613'700	613'700	613'700	-	613'700
Musiques	Salle Ernest-Ansermet	-	-	100'000	-100'000	100'000
Musiques	Soutien aux locaux de répétition (nouvelle)	100'000	100'000	-	100'000	-
Musiques actuelles	Alhambra, salle des musiques actuelles	380'000	380'000	380'000	-	380'000
Musiques actuelles	Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200'000	200'000	200'000	-	200'000
Musiques actuelles	Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61'900	61'900	61'900	-	61'900
Musiques actuelles	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1'124'400	1'124'400	1'124'400	-	1'124'400
Musiques actuelles	Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM)	681'950	681'950	681'950	-	681'950
Musiques actuelles	Bourses et prix musique	82'000	82'000	82'000	-	82'000
Musiques actuelles	Cave 12	220'000	220'000	220'000	-	220'000
Musiques actuelles	Fanfareduloup Orchestra	240'000	240'000	240'000	-	240'000
Musiques actuelles	Post Tenebras Rock (PTR)	250'000	250'000	250'000	-	325'000
Musiques actuelles	Soutien à la création musiques actuelles	143'000	143'000	143'000	-	173'000
Musiques actuelles	Soutien aux manifestations musiques actuelles	408'000	408'000	408'000	-	310'000
Musiques classiques	Association - Festival Archipel	380'000	380'000	380'000	-	380'000
Musiques classiques	Association Genevoise des chorales (AGECO)	247'500	247'500	247'500	-	247'500
Musiques classiques	Camerata	50'000	50'000	50'000	-	-
Musiques classiques	Contrechamps	1'100'000	1'100'000	1'100'000	-	1'202'600
Musiques classiques	Eklekto	190'000	190'000	190'000	-	190'000
Musiques classiques	Ensemble vocal Séquence	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Musiques classiques	L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	1'461'000	1'461'000	1'461'000	-	1'461'000
Musiques classiques	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'500'000	9'500'000	9'500'000	-	9'500'000
Musiques classiques	Orchestre symphonique Genève	40'000	40'000	40'000	-	-
Musiques classiques	Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	771'600	771'600	771'600	-	526'650
Musiques classiques	Soutien aux manifestations musiques classiques et contemporaines	192'000	192'000	192'000	-	219'000
Musiques et chorales	Cadets de Genève	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Musiques et chorales	Harmonie nautique	82'500	82'500	82'500	-	82'500
Musiques et chorales	Liederkranz Concordia	15'000	15'000	15'000	-	-
Musiques et chorales	Musique municipale de la Ville de Genève	103'100	103'100	103'100	-	103'100
Musiques et chorales	Ondine genevoise	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Musiques et chorales	Soutien aux musiques et chorales	208'000	208'000	208'000	-	205'845
Numérique et Pluridisciplinaire	Association l'Usine	95'900	95'900	95'900	-	95'900
Numérique et Pluridisciplinaire	Bourses et prix numérique et pluridisciplinaire	169'600	169'600	216'600	-47'000	216'600
Numérique et Pluridisciplinaire	Festival Antigel	350'000	350'000	350'000	-	250'000
Numérique et Pluridisciplinaire	Festival les Créatives	200'000	200'000	200'000	-	200'000
Numérique et Pluridisciplinaire	La Bâtie-Festival de Genève	1'427'800	1'427'800	1'427'800	-	1'427'800
Numérique et Pluridisciplinaire	Mapping Festival	200'000	200'000	200'000	-	200'000
Numérique et Pluridisciplinaire	Salle pluridisciplinaire Ecoquartier Jonction (nouvelle)	70'000	70'000	-	70'000	-
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire	325'300	325'300	325'300	-	260'930
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée	210'000	210'000	210'000	-	210'000
Numérique et Pluridisciplinaire	Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires	200'000	200'000	200'000	-	209'000
Total 32 Culture, autres		54'598'028	54'532'028	54'509'028	89'000	48'220'853
33 Médias						
Cinéma	Cérémonie des Quartz	62'500	62'500	62'500	-	62'500
Cinéma	Cinéma Spoutnik	140'000	140'000	120'000	20'000	120'000
Cinéma	Cinémas du Grütli	660'000	660'000	660'000	-	580'000
Cinéma	Everybody's perfect (nouvelle)	80'000	80'000	80'000	-	-
Cinéma	Festival Black Movie	350'000	350'000	320'000	30'000	320'000
Cinéma	Festival Filmar en América Latina	115'000	115'000	115'000	-	115'000
Cinéma	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	80'000	80'000	80'000	-	-
Cinéma	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH)	370'000	370'000	370'000	-	330'000
Cinéma	Fonction : cinéma	417'700	417'700	417'700	-	417'700
Cinéma	Geneva international Film Festival (GIFF)	560'000	560'000	560'000	-	520'000
Cinéma	Soutien aux manifestations cinéma	266'600	266'600	316'600	-50'000	396'600
Total 33 Médias		3'101'800	3'101'800	3'101'800	-	2'861'800
Total 3106 Service culturel		**61'409'028**	**61'343'028**	**61'320'028**	**89'000**	**54'691'853**
3110 Grand Théâtre de Genève						
32 Culture, autres						
Art lyrique	Grand Théâtre - Exploitation	11'155'758	11'155'758	10'768'819	386'939	12'640'511
Total 32 Culture, autres		11'155'758	11'155'758	10'768'819	386'939	12'640'511
Total 3110 Grand Théâtre de Genève		**11'155'758**	**11'155'758**	**10'768'819**	**386'939**	**12'640'511**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
3201 Conservatoire et jardin botaniques						
31 Héritage culturel						
Fonds Belinerblau	Fonds Berlinerblau - Association Botalista	100'000	100'000	100'000	-	-
Total 31 Héritage culturel		100'000	100'000	100'000	-	-
Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques		**100'000**	**100'000**	**100'000**	**-**	**-**
3204 Muséum d'histoire naturelle						
29 Formation, autres						
Acivités scientifiques	Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan	5'200	5'200	5'200	-	5'200
Acivités scientifiques	Promotion de la recherche scientifique	10'000	10'000	10'000	-	2'500
Total 29 Formation, autres		15'200	15'200	15'200	-	7'700
Total 3204 Muséum d'histoire naturelle		**15'200**	**15'200**	**15'200**	**-**	**7'700**
3205 Musée Ariana						
32 Culture, autres						
Art contemporain	Académie internationale de la céramique	4'600	4'600	4'600	-	4'600
Total 32 Culture, autres		4'600	4'600	4'600	-	4'600
Total 3205 Musée Ariana		**4'600**	**4'600**	**4'600**	**-**	**4'600**
3302 Bibliothèque de Genève						
32 Culture, autres						
Acivités scientifiques	Société de géographie de Genève	2'720	2'720	2'720	-	2'720
Acivités scientifiques	Société de physique et d'histoire naturelle	17'160	17'160	17'160	-	17'160
Fonds Amiel	Fonds Amiel - Prix Disdier-Amiel Philosophie	-	-	-	-	1'000
Livres	Bourses et prix (trf partiel du SEC)	47'000	47'000	-	47'000	-
Total 32 Culture, autres		66'880	66'880	19'880	47'000	20'880
Total 3302 Bibliothèque de Genève		**66'880**	**66'880**	**19'880**	**47'000**	**20'880**
Total 3 Culture et Transition numérique		**73'352'466**	**73'286'466**	**72'829'527**	**522'939**	**67'864'806**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
4 Sécurité et Sports						
4001 Dir. environnement urbain et sécurité						
32 Culture, autres						
	Soutien actions s/espace public-culture	15'000	15'000	15'000	-	30'000
Total 32 Culture, autres		15'000	15'000	15'000	-	30'000
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
	Soutien actions s/espace public-social	15'000	15'000	15'000	-	-
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile		15'000	15'000	15'000	-	-
Total 4001 Dir. environnement urbain et sécurité		**30'000**	**30'000**	**30'000**	**-**	**30'000**
4002 Sports						
34 Sports et loisirs						
Fonds de soutien - Divers	Fonds de soutien à l'organisation de manifestations	1'219'600	1'219'600	1'119'600	100'000	1'368'171
	Fonds de soutien au bénévolat	300'000	300'000	300'000	-	50'000
	Fonds de soutien au sport féminin	200'000	200'000	200'000	-	-
	Fonds de soutien prévention-intégration	150'000	150'000	150'000	-	69'850
Fonds de soutien au sport	Soutien aux clubs d'Alpinisme	25'000	25'000	25'000	-	28'300
	Soutien aux clubs d'Art martiaux	55'000	55'000	15'000	40'000	5'000
	Soutien aux clubs d'Atlhétisme	45'000	45'000	35'000	10'000	98'000
	Soutien aux clubs de Badminton	15'000	15'000	15'000	-	10'300
	Soutien aux clubs de Basket	232'000	232'000	222'000	10'000	386'400
	Soutien aux clubs de Boxe	48'600	48'600	48'600	-	30'000
	Soutien aux clubs de Canoë-Kayak	45'000	45'000	45'000	-	42'600
	Soutien aux clubs de Cyclisme	65'000	65'000	65'000	-	25'000
	Soutien aux clubs de Football	385'000	385'000	355'000	30'000	438'300
	Soutien aux clubs de Gymnastique	55'000	55'000	55'000	-	27'500
	Soutien aux clubs de Handball	75'000	75'000	45'000	30'000	96'700
	Soutien aux clubs de Hockey sur gazon	60'000	60'000	60'000	-	58'000
	Soutien aux clubs de Lutte	2'000	2'000	2'000	-	-
	Soutien aux clubs de Marche	2'000	2'000	2'000	-	1'500
	Soutien aux clubs de Motocyclisme	50'000	50'000	50'000	-	-
	Soutien aux clubs de Multisports	65'000	65'000	35'000	30'000	339'000
	Soutien aux clubs de Natation	245'000	245'000	225'000	20'000	217'000
	Soutien aux clubs de Patinage	11'000	11'000	11'000	-	-
	Soutien aux clubs de Rink-Hockey	86'000	86'000	76'000	10'000	80'300
	Soutien aux clubs de Rugby	50'000	50'000	50'000	-	53'500
	Soutien aux clubs de Ski	72'000	72'000	72'000	-	9'000
	Soutien aux clubs de Ski nautique	15'000	15'000	15'000	-	10'000
	Soutien aux clubs de Sport Handicap	35'000	35'000	35'000	-	15'000
	Soutien aux clubs de Tennis	55'000	55'000	55'000	-	-
	Soutien aux clubs de Tennis de table	15'000	15'000	15'000	-	10'000
	Soutien aux clubs de Triathlon	15'000	15'000	15'000	-	32'800
	Soutien aux clubs de Twirling	2'000	2'000	2'000	-	-
	Soutien aux clubs de Unihockey	15'000	15'000	15'000	-	8'200
	Soutien aux clubs de Voile	154'000	154'000	154'000	-	160'500
	Soutien aux clubs d'Echecs	85'000	85'000	85'000	-	78'600
	Soutien aux clubs d'Escrime	15'000	15'000	15'000	-	15'500
	Soutien aux sports Urbains	30'000	30'000	20'000	10'000	-10'000
	Soutien de clubs de Volleyball	140'000	140'000	130'000	10'000	132'500
Fonds de soutien aux associations cantonales	Association cantonale de lutte suisse	1'400	1'400	1'400	-	-
	Association cantonale genevoise de basketball amateur	133'000	133'000	133'000	-	133'000
	Association cantonale genevoise de football	165'100	165'100	165'100	-	165'100
	Association cantonale genevoise de judo	70'000	70'000	70'000	-	70'000
	Association cantonale genevoise de pétanque	1'900	1'900	1'900	-	-
	Association cantonale genevoise de rugby	59'400	59'400	59'400	-	60'000
	Association des archers genevois	1'900	1'900	1'900	-	-
	Association des clubs de boxe amateur	3'700	3'700	3'700	-	-
	Association genevoise d'athlétisme	82'600	82'600	82'600	-	87'000
	Association genevoise de badminton	72'200	72'200	72'200	-	63'000
	Association genevoise de gymnastique	191'800	191'800	191'800	-	191'800
	Association genevoise de handball	111'100	111'100	111'100	-	88'000
	Association genevoise de hockey sur gazon	67'900	67'900	67'900	-	-
	Association genevoise de natation	35'000	35'000	35'000	-	25'000

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
	Association genevoise de ski nautique	20'900	20'900	20'900	-	20'900
	Association genevoise de tennis de table	47'600	47'600	47'600	-	47'600
	Association genevoise des sports	8'200	8'200	8'200	-	8'200
	Association genevoise sportive de tir	2'800	2'800	2'800	-	-
	Association régionale Genève Tennis (ARGT)	44'400	44'400	44'400	-	45'000
	Fédération genevoise d'échecs	500	500	500	-	2'500
	Fédération genevoise des clubs de voile	20'600	20'600	20'600	-	-
	Genève E-sport	5'000	5'000	5'000	-	-
	Genève Snowsports	77'000	77'000	77'000	-	77'000
	Swiss Volley Région Genève	104'200	104'200	104'200	-	104'000
	Unihockey Club Genève	20'600	20'600	20'600	-	20'600
	Union Vélocipédique Genevoise	50'400	50'400	50'400	-	50'400
Total 34 Sports et loisirs		5'533'400	5'533'400	5'233'400	300'000	5'146'621
Total 4002 Sports		**5'533'400**	**5'533'400**	**5'233'400**	**300'000**	**5'146'621**
4003 Incendie et secours						
15 Service du feu						
	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	10'300	10'300	10'300	-	10'300
	Promotion d'actions pour la sécurité	9'000	9'000	9'000	-	-
Total 15 Service du feu		19'300	19'300	19'300	-	10'300
31 Héritage culturel						
	Musée pompiers	25'000	25'000	25'000	-	25'000
Total 31 Héritage culturel		25'000	25'000	25'000	-	25'000
42 Soins ambulatoires						
	REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	5'000	5'000	5'000	-	5'000
	Société internationale de sauvetage du Léman	12'000	12'000	12'000	-	12'000
Total 42 Soins ambulatoires		17'000	17'000	17'000	-	17'000
Total 4003 Incendie et secours		**61'300**	**61'300**	**61'300**	**-**	**52'300**
Total 4 Sécurité et Sports		**5'624'700**	**5'624'700**	**5'324'700**	**300'000**	**5'228'921**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
5 Cohésion sociale et solidarité					
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité					
21 Scolarité obligatoire					
FAPEO-Pédibus	25'800	25'800	25'800	-	25'800
Total 21 Scolarité obligatoire	25'800	25'800	25'800	-	25'800
29 Formation, autres					
Ass.Ctres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, grpt gen.(CEMEA)	4'600	4'600	4'600	-	4'600
Association Astural	20'600	20'600	20'600	-	20'600
Association Ecole des parents	77'400	77'400	77'400	-	65'000
Association Université Ouvrière de Genève (UOG)	240'400	240'400	240'400	-	240'400
Association Université populaire albanaise	67'000	67'000	67'000	-	67'000
Association Université Populaire du Canton de Genève	150'000	150'000	150'000	-	150'000
Ecoles des Mamans	48'190	48'190	43'292	4'898	43'292
Total 29 Formation, autres	608'190	608'190	603'292	4'898	590'892
34 Sports et loisirs					
Association Caritas-Jeunesse	41'800	41'800	41'800	-	41'800
Association Centre Protestant de Vacances (CPV)	175'300	175'300	175'300	-	175'300
Association des Unions Chrétiennes de Genève	181'250	181'250	181'250	-	181'250
Association du Scoutisme Genevois	83'500	83'500	83'500	-	83'500
Association La Bataille des livres	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Association usagers Bains des Pâquis	245'000	245'000	245'000	-	245'000
Association Vacances Nouvelles	46'400	46'400	46'400	-	46'400
Black Movie	15'000	15'000	15'000	-	15'000
Ciné transat	100'000	100'000	100'000	-	100'000
Clubs d'aînés Ville et Fédération	18'000	18'000	18'000	-	18'000
Enfance	161'102	161'102	166'000	-4'898	228'950
Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	4'100	4'100	4'100	-	4'100
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4'100	4'100	4'100	-	4'100
Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	4'100	4'100	-	4'100
GLAJ-Groupe de Liaison des Associations de Jeunesse	41'200	41'200	191'200	-150'000	41'200
Jeunesse	92'000	92'000	92'000	-	77'667
MJSR-Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Villa Dutoit	87'600	87'600	87'600	-	77'469
Total 34 Sports et loisirs	1'321'052	1'321'052	1'475'950	-154'898	1'364'436
41 Hôpitaux, homes médicalisés					
Association Face à Face	150'000	150'000	150'000	-	150'000
Association Résiliam	45'000	45'000	45'000	-	45'000
Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	195'000	195'000	195'000	-	195'000
52 Invalidité					
Association Club en fauteuil roulant Genève	99'400	99'400	99'400	-	99'400
Association genevoise des malentendants	27'800	27'800	27'800	-	27'800
Association Insieme	74'200	74'200	74'200	-	74'200
Total 52 Invalidité	201'400	201'400	201'400	-	201'400
53 Vieillesse et survivants					
Association Mouvement des Aînés Genève	50'000	50'000	50'000	-	50'000
AVIVO-Ass.de défense et de détente de tous les retraités	159'800	159'800	159'800	-	159'800
Conseil des anciens	12'000	12'000	12'000	-	12'000
Croix-Rouge genevoise/visites aux personnes âgées	98'000	98'000	98'000	-	-
Fondation Trajets - buanderie	320'000	320'000	320'000	-	335'919
Plate-Forme Associations d'Aînés Genève	75'000	75'000	75'000	-	75'000
Pro Senectute	8'400	8'400	8'400	-	8'400
Vieillesse	73'070	73'070	73'070	-	3'000
Total 53 Vieillesse et survivants	796'270	796'270	796'270	-	644'119
54 Famille et jeunesse					
Association Fourchette verte	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Association Pro Juventute	53'100	53'100	53'100	-	53'100
CODAP	10'000	10'000	10'000	-	10'000

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
Fondation pour l'avenir	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Mouvement Populaire des Familles	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Refuge Darwyn	25'000	25'000	25'000	-	25'000
Total 54 Famille et jeunesse	158'700	158'700	158'700	-	158'700
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Association Aspasie	490'200	490'200	490'200	-	490'200
Association Café Cornavin	91'433	91'433	91'433	-	91'433
Association Camarada	52'800	52'800	52'800	-	52'800
Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	440'000	250'000	250'000	190'000	181'400
Association Colis du cœur	20'600	20'600	20'600	-	20'600
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	51'500	51'500	-	51'500
Association des familles monoparentales	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Association La Coulou (fusion avec Carrefour-Rue)	-	-	-	-	139'200
Association Le Caré	346'300	346'300	346'300	-	316'300
Association Le Racard	476'800	476'800	476'800	-	476'800
Association Lecture et Compagnie	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Association Lire et Ecrire	25'000	25'000	25'000	-	25'000
Association Maison Kultura	45'000	45'000	45'000	-	45'000
Association Païdos	541'200	541'200	541'200	-	541'200
Association pour le Bateau Genève	277'700	277'700	277'700	-	277'700
Association Promotion Droits Humains APDH	40'000	40'000	40'000	-	40'000
Coordination genevoise du Bénévolat	136'200	136'200	136'200	-	136'200
CTAS-Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels	10'300	10'300	10'300	-	10'300
Dispositif d'hébergement à l'année - familles et célibataires (voir Hébergement d'urgence)	-	-	1'800'000	-1'800'000	-
Espace Solidaire Pâquis	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Fondation Carrefour-rue & Coulou (CRC)	592'000	592'000	592'000	-	452'800
Fondation Partage, Partenariat Alimentaire Genevois	423'200	423'200	423'200	-	423'200
Fondation Suisse du Service Social International	30'000	30'000	30'000	-	30'000
Forum des démocraties participatives	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Hébergement d'urgence	1'800'000	1'550'000	-	1'800'000	1'800'000
Inclusion sociale	104'000	104'000	104'000	-	167'568
Informations et acquisitions de base	372'969	372'969	372'969	-	373'000
Insertion sociale	216'000	216'000	216'000	-	173'855
La Carte Blanche	15'000	15'000	15'000	-	15'000
Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale-Accueil de Nuit	855'000	555'000	555'000	300'000	555'000
Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.)	30'000	30'000	30'000	-	30'000
Vestiaire social	50'000	50'000	50'000	-	50'000
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	7'693'502	6'953'502	7'203'502	490'000	7'126'356
75 Protection des espèces et du paysage					
Centre Ornithologique de réadaptation	25'000	25'000	25'000	-	-
Total 75 Protection des espèces et du paysage	25'000	25'000	25'000	-	-
Total 5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	**11'024'914**	**10'284'914**	**10'684'914**	**340'000**	**10'306'702**
5002 Service de la petite enfance					
54 Famille et jeunesse					
Acquisitions de matériel pour crèches et garderies	520'000	520'000	400'000	120'000	364'292
Astural, service éducatif itinérant	18'000	18'000	18'000	-	18'000
Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	112'039'384	109'808'484	108'398'484	3'640'900	108'757'484
Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants	550'000	550'000	550'000	-	523'743
Total 54 Famille et jeunesse	113'127'384	110'896'484	109'366'484	3'760'900	109'663'519
Total 5002 Service de la petite enfance	**113'127'384**	**110'896'484**	**109'366'484**	**3'760'900**	**109'663'519**
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance					
21 Scolarité obligatoire					
9ème année du CO	40'890	40'890	40'890	-	37'740
Budget participatif dans les écoles	80'000	80'000	80'000	-	43'187
Fêtes dans les écoles	25'000	25'000	25'000	-	12'924
Fêtes des écoles décentralisées, cortège	22'000	22'000	22'000	-	16'805
Fonds Schaub & Georg-bourses scolaires	-	-	-	-	900

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
Prix scolaires	3'000	3'000	3'000	-	1'400
Restaurants scolaires	684'300	684'300	934'300	-250'000	765'251
Restaurants scolaires (participation VGE repas impayés)	100'000	100'000	100'000	-	414'178
Total 21 Scolarité obligatoire	955'190	955'190	1'205'190	-250'000	1'292'385
29 Formation, autres					
Aides aux parents	32'000	32'000	32'000	-	41'610
Total 29 Formation, autres	32'000	32'000	32'000	-	41'610
34 Sports et loisirs					
Association Cheetah-Baby Plage	31'500	31'500	31'500	-	10'300
Camps de vacances et centres-aérés	380'000	380'000	230'000	150'000	238'552
Diverses activités enfance et écoles	17'000	17'000	17'000	-	5'820
Ecole de cirque	28'000	28'000	28'000	-	-9'000
Fonds colonies - Fonds colonies de vacances	20'000	20'000	20'000	-	-
Ludothèques (part fonctionnement FAS'e)	349'850	349'850	349'850	-	317'439
Ludothèques (part salaires FAS'e)	2'775'440	2'775'440	2'775'440	-	2'595'910
Total 34 Sports et loisirs	3'601'790	3'601'790	3'451'790	150'000	3'159'021
Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**4'588'980**	**4'588'980**	**4'688'980**	**-100'000**	**4'493'016**
5007 Social					
21 Scolarité obligatoire					
Restaurants scolaires	760'000	760'000	560'000	200'000	805'861
Total 21 Scolarité obligatoire	760'000	760'000	560'000	200'000	805'861
53 Vieillesse et survivants					
Espace aînés	93'475	93'475	93'475	-	72'306
Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nvelle Roseraie)	640'000	640'000	640'000	-	730'400
Projets aînés - Financement par le Fonds Zell	661'800	661'800	661'800	-	405'055
Total 53 Vieillesse et survivants	1'395'275	1'395'275	1'395'275	-	1'207'761
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Actions soc.exclusion (Square Hugo)	1'314'770	927'000	927'000	387'770	878'189
Actions sociales - Financement par le fonds de Bienfaisance	-	-	200'000	-200'000	1'953
Actions sociales - Financement par le fonds Dons au service social	25'000	25'000	25'000	-	-
Actions sociales - Financement par le fonds Geydet	25'000	25'000	25'000	-	-
Actions sociales - Financement par le fonds Scheuermann	118'000	118'000	118'000	-	80'750
Alloc.soc. ponctuelles	205'384	205'384	205'384	-	256'659
Allocation rentrée scolaire	756'000	756'000	756'000	-	473'391
Dispositif social de proximité (DSP)	63'388	63'388	63'388	-	25'423
Prestations municipales	12'156'150	12'156'150	11'856'150	300'000	11'964'162
Prestations municipales et allocations sociales en retour	-60'000	-60'000	-60'000	-	-72'168
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	14'603'692	14'215'922	14'115'922	487'770	13'608'359
Total 5007 Social	**16'758'967**	**16'371'197**	**16'071'197**	**687'770**	**15'621'981**
5008 Service de la jeunesse					
34 Sports et loisirs					
Centres de loisirs - Maisons de quartier (part fonctionnement FAS'e)	2'902'868	2'902'868	2'856'200	46'668	2'471'186
Centres de loisirs - Maisons de quartier (part salaires FAS'e)	8'715'378	8'715'378	8'568'839	146'539	8'014'797
La Ville est à vous (transfert du dpt 1)	209'770	209'770	209'770	-	190'700
Salle de spectacle des Maisons de quartier	60'000	60'000	60'000	-	60'000
Total 34 Sports et loisirs	11'888'016	11'888'016	11'694'809	193'207	10'736'682
54 Famille et jeunesse					
Association BAB-VIA	253'697	253'697	253'697	-	227'153
Association BAB-VIA (part salaires FAS'e)	1'027'885	1'027'885	1'027'885	-	1'003'687
Total 54 Famille et jeunesse	1'281'582	1'281'582	1'281'582	-	1'230'840
62 Transports publics					
Noctambus	140'000	140'000	140'000	-	153'180
Total 62 Transports publics	140'000	140'000	140'000	-	153'180
Total 5008 Service de la jeunesse	**13'309'598**	**13'309'598**	**13'116'391**	**193'207**	**12'120'702**
Total 5 Cohésion sociale et solidarité	**158'809'843**	**155'451'173**	**153'927'966**	**4'881'877**	**152'205'920**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
subventions monétaires

En Francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	B 2020	Écart PB amendé B2020	C 2019
A Secrétariat général					
A004 Relations extérieures					
54 Famille et jeunesse					
Coordination, accueil et renseignements - CAR	-	-	23'200	-23'200	23'200
Total 54 Famille et jeunesse	-	-	23'200	-23'200	23'200
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Fondation GIPRI	-	-	25'800	-25'800	25'800
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	-	-	25'800	-25'800	25'800
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Divers projets pour la Genève Internationale	94'000	119'000	70'000	24'000	69'392
Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator	100'000	100'000	100'000	-	-
Geneva Cities Hub	100'000	75'000	75'000	25'000	-
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	294'000	294'000	245'000	49'000	69'392
Total A004 Relations extérieures	**294'000**	**294'000**	**294'000**	**-**	**118'392**
A700 Conseil municipal					
01 Conseil municipal et exécutif					
Amicale des anciens conseillers municipaux	2'000	2'000	2'000	-	2'000
Total 01 Conseil municipal et exécutif	2'000	2'000	2'000	-	2'000
Total A700 Conseil municipal	**2'000**	**2'000**	**2'000**	**-**	**2'000**
A800 Conseil administratif					
32 Culture, autres					
Subventions et allocations diverses et imprévues	60'150	60'150	60'150	-	69'500
Total 32 Culture, autres	60'150	60'150	60'150	-	69'500
33 Médias					
Subventions et allocations diverses et imprévues	40'000	40'000	40'000	-	-
TV Léman Bleu	255'000	255'000	255'000	-	255'000
Total 33 Médias	295'000	295'000	295'000	-	255'000
34 Sports et loisirs					
Association Suisse des sous-officiers	3'000	3'000	3'000	-	-
Total 34 Sports et loisirs	3'000	3'000	3'000	-	-
56 Construction de logements sociaux					
Rassemblement E/F politique sociale logement	20'000	20'000	20'000	-	19'050
Total 56 Construction de logements sociaux	20'000	20'000	20'000	-	19'050
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Subventions et allocations diverses et imprévues	180'450	180'450	180'450	-	197'031
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	180'450	180'450	180'450	-	197'031
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Fonds municipal d'aide humanitaire	250'000	250'000	250'000	-	248'498
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	250'000	250'000	250'000	-	248'498
63 Transports, autres					
Compagnie générale de navigation sur le lac Léman	259'300	259'300	259'300	-	250'000
Total 63 Transports, autres	259'300	259'300	259'300	-	250'000
Total A800 Conseil administratif	**1'067'900**	**1'067'900**	**1'067'900**	**-**	**1'039'079**
Total A Secrétariat général	**1'363'900**	**1'363'900**	**1'363'900**	**-**	**1'159'470**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
1 Finances, environnement et logement					
1000 Direction départ. finances, environnement et logement					
02 Services généraux					
Utilisat. salles communales	-	-	15 000	-15 000	-
Total 02 Services généraux	-	-	15 000	-15 000	-
Total 1000 Direction départ. finances, environnement et logement	**-**	**-**	**15 000**	**-15 000**	**-**
1200 Gérance immobilière municipale					
02 Services généraux					
Etat de Genève - Simon 9	-	-	1 600	-1 600	-
Rabais octroyés salles communales	930 000	930 000	860 000	70 000	997 793
Wilson, Palais	387 780	387 780	387 780	-	387 780
Total 02 Services généraux	1 317 780	1 317 780	1 249 380	68 400	1 385 573
34 Sports et loisirs					
Assoc. Habitants de l'Îlot 13 - Montbrillant 14	13 808	13 808	13 808	-	13 808
Total 34 Sports et loisirs	13 808	13 808	13 808	-	13 808
53 Vieillesse et survivants					
Assoc. foyer ouvrier du Grütli	63 988	63 988	63 988	-	63 988
Total 53 Vieillesse et survivants	63 988	63 988	63 988	-	63 988
56 Construction de logements sociaux					
Coop d'habitation le Bois Gentil - Servette 30A-32	3 612	3 612	3 612	-	3 612
Total 56 Construction de logements sociaux	3 612	3 612	3 612	-	3 612
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Amis 5	8 400	8 400	8 400	-	8 400
Goetz-Monin 8	3 480	3 480	3 480	-	3 480
Grottes 10	15 840	15 840	15 840	-	15 840
Grottes 6	1 200	1 200	1 200	-	1 200
Grottes 6Bis	2 400	2 400	2 400	-	2 400
Grottes 8	6 000	6 000	6 000	-	6 000
Industrie 7-9	-	-	5 400	-5 400	-
Plateau de Frontenex 5	30 000	30 000	-	30 000	30 000
Verseuse 8	18 000	18 000	18 000	-	18 000
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	85 320	85 320	60 720	24 600	85 320
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Fond. Expressive associative - Savoises 11-15-17	25 000	25 000	25 000	-	25 000
Fond. Expressive associative - Savoises 9	29 000	29 000	29 000	-	29 000
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	54 000	54 000	54 000	-	54 000
61 Circulation routière					
Wilson, Palais parking (Canton)	115 495	115 495	115 495	-	115 495
Wilson, Palais parking (Confédération)	115 495	115 495	115 495	-	115 495
Total 61 Circulation routière	230 990	230 990	230 990	-	230 990
84 Tourisme					
Auberge de jeunesse - Rothschild 30	393 450	393 450	393 450	-	1 014 448
Total 84 Tourisme	393 450	393 450	393 450	-	1 014 448
85 Industrie, artisanat et commerce					
Locataires Zone Industri. charmilles	-	-	142 954	-142 954	-
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	-	-	142 954	-142 954	-
96 Administration de la fortune et de la dette					
Mandarin Oriental	-	-	-	-	520 000
Total 96 Administration de la fortune et de la dette	-	-	-	-	520 000
Total 1200 Gérance immobilière municipale	**2 162 948**	**2 162 948**	**2 212 902**	**-49 954**	**3 371 739**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
1400 Agenda 21 - Ville durable					
33 Médias					
Fond. images & société - Carouge 100	46 840	46 840	46 840	-	46 840
Total 33 Médias	46 840	46 840	46 840	-	46 840
34 Sports et loisirs					
Ass. Amis des Grottes	42 308	42 308	42 308	-	42 308
Ass. habitants Îlot 13 - Gares 15 ter	15 832	15 832	15 832	-	15 832
Collectif Ex-Haro & Co - Verseuse 8	55 980	55 980	70 980	-15 000	55 980
Total 34 Sports et loisirs	114 120	114 120	129 120	-15 000	114 120
55 Chômage					
Ass. défense des chômeurs	23 872	23 872	23 872	-	25 000
Ass.Trialogue - ch.de la Forêt	33 840	33 840	30 300	3 540	39 483
Association Découvrir	40 264	40 264	40 264	-	40 264
Total 55 Chômage	97 976	97 976	94 436	3 540	104 747
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
Ass. "Solidarité femmes"	120 332	120 332	120 332	-	120 332
Ass. AMIC	14 400	14 400	14 400	-	14 400
Association 360°	22 664	22 664	22 664	-	22 664
Deuxième observatoire	-	700	-	-	-
Fond. Au cœur des Grottes - Ch. Dr-J.-L.-Prévost 19	54 000	54 000	54 000	-	54 000
Fond. Au Cœur des Grottes - Riant-Parc 21	72 000	72 000	72 000	-	72 000
Fond. Au cœur des Grottes - Zurich 40	32 940	32 940	32 940	-	32 940
Utilisat. salles communales	20 000	20 000	10 000	10 000	31 475
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	336 336	337 036	326 336	10 000	347 811
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Action de soutien à l'enfance démunie	34 964	34 964	34 964	-	34 964
ASF - Apprentissages sans frontières	20 424	20 424	20 424	-	20 424
Groupe réalisation audiovisuel GRAD	2 224	2 224	2 224	-	2 224
Les réfugiés d'hier acc. réfugiés d'auj	700	-	-	700	-
Terre des Hommes	251 103	251 103	251 103	-	251 103
Utilisat. salles communales	-	-	-	-	17 210
Voix Libres associations - Grottes 28	30 400	30 400	30 400	-	30 400
Voix Libres associations - Grottes 32	25 988	25 988	25 988	-	25 988
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	365 803	365 103	365 103	700	382 313
75 Protection des espèces et du paysage					
La Libellule - pavillon Plantamour	23 489	23 489	-	23 489	-
Pro Natura - Villa le Plonjon	9 556	9 556	9 556	-	9 556
Total 75 Protection des espèces et du paysage	33 045	33 045	9 556	23 489	9 556
85 Industrie, artisanat et commerce					
Locataires Zone Industrielle Charmilles	-	-	-	-	158 678
Total 85 Industrie, artisanat et commerce	-	-	-	-	158 678
Total 1400 Agenda 21 - Ville durable	**994 120**	**994 120**	**971 391**	**22 729**	**1 164 065**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
1800 Espaces verts					
32 Culture, autres					
Réfection gazon Parc Trembley	-	-	-	-	15 833
Total 32 Culture, autres	-	-	-	-	15 833
34 Sports et loisirs					
CSI - entretien des végétaux	30 000	30 000	30 000	-	29 967
Divers tiers externes VGE	70 000	70 000	65 000	5 000	75 936
Total 34 Sports et loisirs	100 000	100 000	95 000	5 000	105 903
75 Protection des espèces et du paysage					
La Libellule - pavillon Plantamour	-	-	23 489	-23 489	23 489
Total 75 Protection des espèces et du paysage	-	-	23 489	-23 489	23 489
Total 1800 Espaces verts	**100 000**	**100 000**	**118 489**	**-18 489**	**145 224**
Total 1 Finances, environnement et logement	**3 257 068**	**3 257 068**	**3 317 782**	**-60 714**	**4 681 028**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
2 Aménagement, constructions et mobilité					
2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité					
76 Lutte contre la pollution de l'environnement					
Vélostation Cornavin - subvention usagers	38 000	-	45 000	-7 000	30 517
Total 76 Lutte contre la pollution de l'environnement	38 000	-	45 000	-7 000	30 517
Total 2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	**38 000**	**-**	**45 000**	**-7 000**	**30 517**
Total 2 Aménagement, constructions et mobilité	**38 000**	**-**	**45 000**	**-7 000**	**30 517**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
3 Culture et transition numérique					
3106 Service culturel					
21 Scolarité obligatoire					
Académie de musique	7 972	7 972	11 328	-3 356	11 328
Conservatoire de Musique - locaux dans les écoles	92 196	92 196	99 191	-6 995	99 191
Conservatoire Populaire de Musique - locaux dans les écoles	326 581	326 581	325 856	725	325 856
Ecole de musique La Lyre	4 909	4 909	4 909	-	4 909
Espace Musical	11 903	11 903	20 203	-8 300	20 203
Institut Jaques-Dalcroze - locaux dans les écoles	17 780	17 780	16 520	1 260	16 520
Studio Kodàly	66 298	66 298	62 838	3 460	62 838
Total 21 Scolarité obligatoire	527 639	527 639	540 845	-13 206	540 845
29 Formation, autres					
Accademia d'Archi	5 460	5 460	2 280	3 180	2 280
Total 29 Formation, autres	5 460	5 460	2 280	3 180	2 280
31 Héritage culturel					
Act-Art Halles de l'Ile arcades	51 976	51 976	51 976	-	51 976
Andata Ritorno	27 528	27 528	27 528	-	27 528
Centre d'art contemporain - Vieux-Grenadiers 10	378 344	378 344	378 344	-	378 344
Centre d'édition contemporaine - Rois 15	58 932	58 932	58 932	-	58 932
CPG ctre photo - Vieux-Grenadiers 10	54 193	54 193	54 193	-	54 193
Fondamco (Mamco) - Vieux-Grenadiers 10	693 267	693 267	693 267	-	693 267
Fondation pour l'art moderne et contemporain FAMC	26 006	26 006	26 006	-	26 006
GE Grave	54 696	54 696	54 696	-	54 696
Pinacothèque - Montbrillant 28	22 964	22 964	22 964	-	22 964
Total 31 Héritage culturel	1 367 906	1 367 906	1 367 906	-	1 367 906
32 Culture, autres					
ADC, Pavillon de la danse, pl.Sturm 1	209 893	209 893	-	209 893	-
Am Stram Gram - Route de Frontenex 56	261 217	261 217	261 217	-	261 217
AMR	226 503	226 503	226 503	-	226 503
Assoc. danse contemp.	30 000	10 000	30 000	-	60 000
Assoc. Foofwa, Coulouvrenière 44	24 916	24 916	-	24 916	-
Assoc. La Ribot, Coulouvrenière 44	19 844	43 320	-	19 844	-
Assoc. Salamandra-art - Vernier 115	-	-	-	-	17 717
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Parc de la Grange	9 340	9 340	9 340	-	9 340
Assoc. théâtre de l'Orangerie - Seujet 36	8 916	8 916	8 916	-	10 441
Association Bureau Culturel	31 504	31 504	31 504	-	31 504
Association Labo - Bd St-Georges 5	18 132	18 132	18 132	-	18 132
Association l'Usine (groupes culturels)	400 827	400 827	400 827	-	400 827
Association pour la danse contemporaine ADC (Grütli)	82 212	82 212	82 212	-	82 212
Association Utopiana	36 000	36 000	36 000	-	36 000
Atelier artiste ZIC - Châtelaine 43	7 548	7 548	7 548	-	21 815
Ateliers d'artistes Lausanne 27A	62 079	62 079	62 079	-	62 079
Ateliers d'ethnomusicologie	41 945	41 945	41 945	-	41 945
Autrement Aujourd'hui (Usine)	65 938	65 938	65 938	-	65 938
Buvette de l'orangerie SEC	-	-	-	-	9 340
Cadets de Genève	120 424	120 424	120 424	-	139 005
Cappella Genevensis	10 679	10 679	10 679	-	10 679
Casino-Théâtre (ASMV Voix-de-fête)	-	-	12 000	-12 000	5 327
Casino-Théâtre (Revue Genevoise)	-	-	125 000	-125 000	110 705
Cave 12 - Prairie 4	75 501	75 501	75 501	-	75 501
Cercle choral de Genève	8 706	8 706	8 706	-	8 706
Chorale des Eaux-Vives (56m2)	9 209	9 209	9 209	-	9 209
Chorale des Eaux-Vives (67m2)	5 434	5 434	5 434	-	5 434
Cie G. Jobin - Coulouvrenière 44	-	35 736	35 736	-35 736	35 736
Cie Gilles Jobin, Coulouvrenière 44	43 320	19 844	-	43 320	-
Compagnie Romande d'Opérette	11 055	11 055	11 055	-	11 055
Compagnons de La Tulipe Noire	4 683	4 683	4 683	-	4 683
Divers ateliers à l'Usine	166 606	166 606	166 606	-	166 606
Divers ateliers au Grütli	75 501	75 501	75 501	-	75 501
Diverses gratuités - théâtre Pitoeff	150 000	150 000	150 000	-	158 779

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Eklekto, geneva percussion center	27 857	27 857	27 857	-	27 857

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
FAD Buvette de la comédie	43 072	43 072	43 072	-	43 072
FAD Châtelaine 43 - H Comédie	51 960	51 960	51 960	-	51 960
FAD Cheval-Blanc 7 Théâtre de Poche bureau	129 843	129 843	129 844	-1	129 844
FAD Théâtre de la Comédie	98 823	395 290	395 290	-296 467	395 290
FAD Théâtre de Poche dépôt	34 972	34 972	34 972	-	34 972
Fanfare de la Croix-Bleue	17 977	17 977	17 977	-	17 977
Fanfare du Losange	58 901	58 901	58 901	-	58 901
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	26 731	26 731	26 731	-	26 731
Foofwa - Coulouvrenière 44	-	52 344	52 344	-52 344	52 344
Harmonie Big Band des Eaux-Vives	20 791	20 791	19 113	1 678	19 113
Harmonie Nautique	59 889	59 889	59 050	839	59 889
Jaydo's Concerts Jazz (CHV)	25 000	25 000	25 000	-	25 000
Le Commun - rue des Bains 28	87 246	87 246	87 246	-	85 807
L'Empro-Genève	656	656	656	-	656
Lez-Arts-Murailles	10 592	10 592	10 592	-	10 592
L'Orchestre Mandolinata	18 380	18 380	18 380	-	18 380
L'Usine, divers bénéficiaires salle de répétition	15 436	15 436	15 436	-	15 436
Mottatom	253 848	253 848	253 848	-	253 848
Musique municipale VGE	59 730	59 730	59 730	-	59 730
Nomades-Matériel et personnel	215 000	215 000	290 000	-75 000	215 611
Nouvelle Comédie, FAD, Alice-Bailly 1	1 524 617	1 524 617	-	1 524 617	-
Ondine Genevoise	86 239	86 239	86 239	-	86 239
Opéra de chambre, personnel CHV	12 000	12 000	12 000	-	12 000
OSR (bibliothèque au Grütli)	7 215	7 215	7 215	-	7 215
PFL Management - Concerts d'été (SEF)	192 000	192 000	192 000	-	192 000
PTR, locaux à l'Usine	53 857	53 857	53 857	-	53 857
Rabais octroyés - Pitoeff	-	-	-	-	5 504
Rabais octroyés - scènes culturelles - Casino Théâtre	-	-	2 500	-2 500	-
Rabais octroyés Alhambra	3 000	3 000	3 000	-	9 894
Rabais octroyés Ateliers décors	11 000	11 000	11 000	-	-
Rabais octroyés Victoria-Hall	90 000	90 000	170 000	-80 000	92 790
RU Coopérative ressources urbaines	26 728	26 728	26 728	-	26 728
Saint-Gervais Genève - Temple 5	323 396	323 396	323 396	-	323 396
Salle communale Plainpalais	75 600	75 600	-	75 600	75 600
Salle Ernest-Ansermet - autres bénéficiaires	-	-	4 000	-4 000	3 200
Salle Ernest-Ansermet - ensemble Contrechamps	-	-	66 000	-66 000	66 000
Salle Ernest-Ansermet - Orchestre de chambre de Genève	-	-	30 000	-30 000	30 000
Société genevoise des écrivains	2 560	2 560	2 560	-	2 560
Studios Halle de l'Ile	36 904	36 904	36 904	-	41 990
Th. Parfumerie - St-Gervais - Louis-Favre 14	15 840	15 840	15 840	-	15 840
Théâtre des Grottes	63 152	63 152	63 152	-	70 998
Théâtre des marionnettes de GE	67 292	67 292	67 292	-	67 292
Théâtre du Grütli	258 885	258 885	258 885	-	258 885
Théâtre le Galpon - Route des Péniches	12 972	12 972	12 972	-	12 972
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 A	3 352	3 352	3 352	-	3 352
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 B	8 920	8 920	8 920	-	8 920
Théâtre les Montreurs d'images - Cluse 95 C	32 716	32 716	32 716	-	32 716
Théâtre les Montreurs d'images - Michel-Simon 9	96 100	96 100	96 100	-	96 100
Théâtre Malandro - Châtelaine 43	31 372	31 372	31 372	-	31 372
Théâtre Saint-Gervais - Muraille 9-11	11 148	11 148	11 148	-	11 148
Union Accordéoniste Mixte de Genève	27 851	27 851	27 851	-	27 851
Utilisat. salles communales SEC	150 000	150 000	150 000	-	138 125
Zabriskie point (KSE Plainpalais)	5 436	5 436	5 436	-	5 436
Total 32 Culture, autres	6 704 788	7 069 335	5 583 129	1 121 659	5 584 926
33 Médias					
Association Sirocco-Black Movie	14 094	14 094	14 094	-	14 094
Ciné Bulletin	6 711	6 711	6 711	-	6 711
Cinéma tous écrans	8 389	8 389	8 389	-	8 389
Cinémas du Grütli	68 622	68 622	68 622	-	68 622
Cinématou - Arcade Grottes 11	24 176	24 176	24 176	-	24 176

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
FIFDH au Grütli	8 389	8 389	8 389	-	8 389

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Fonction Cinéma (salle Grütli)	39 093	39 093	39 093	-	39 093
Fondation Nogueira - Château-Bloch 19	-	25 836	25 836	-25 836	25 836
Fondation romande du cinéma	12 080	12 080	12 080	-	12 080
Swiss films (au Grütli)	6 543	6 543	6 543	-	6 543
Total 33 Médias	188 097	213 933	213 933	-25 836	213 933
Total 3106 Service culturel	**8 793 890**	**9 184 273**	**7 708 093**	**1 085 797**	**7 709 890**
3110 Grand Théâtre de Genève					
32 Culture, autres					
Fondation Gd Théâtre - Place Neuve	2 522 908	2 522 908	1 852 291	670 617	1 852 291
Fondation Gd Théâtre dépôt Châtelaine	77 940	77 940	77 940	-	77 940
Fondation Gd Théâtre dépôt Michel-Simon	896 449	896 449	896 449	-	896 449
Fondation Gd Théâtre dépôt Ste-Clotilde	355 694	355 694	355 694	-	355 694
Fondation Gd Théâtre parking Simon 7	2 160	2 160	2 160	-	2 160
Total 32 Culture, autres	3 855 151	3 855 151	3 184 534	670 617	3 184 534
Total 3110 Grand Théâtre de Genève	**3 855 151**	**3 855 151**	**3 184 534**	**670 617**	**3 184 534**
3201 Conservatoire et jardin botaniques					
31 Héritage culturel					
AAJB (Bot. Shop)	1 148	1 148	1 148	-	1 148
Info Flora - locaux	11 062	11 062	11 062	-	11 062
Info Flora - ressources informatiques	2 000	2 000	2 000	-	2 000
Librairie du Boulevard (Bot. Shop)	4 835	4 835	4 835	-	4 835
Mise à disposition des studios	-	-	-	-	6 560
Pro Specie Rara	6 289	6 289	6 289	-	6 289
Total 31 Héritage culturel	25 334	25 334	25 334	-	31 894
Total 3201 Conservatoire et jardin botaniques	**25 334**	**25 334**	**25 334**	**-**	**31 894**
3202 Musée d'art et d'histoire					
31 Héritage culturel					
Activités didactiques & formation	50 000	50 000	49 000	1 000	67 480
Billets d'entrée et visites guidées	10 000	10 000	7 000	3 000	15 015
Organisation d'événements	40 000	40 000	37 500	2 500	68 394
Prêts et conditionnements d'œuvres	10 000	10 000	13 500	-3 500	2 786
Sté des amis du Musée d'art et d'histoire	60 000	60 000	58 000	2 000	76 028
Ventes, locations et droits d'images	35 000	35 000	45 000	-10 000	30 158
Total 31 Héritage culturel	205 000	205 000	210 000	-5 000	259 861
Total 3202 Musée d'art et d'histoire	**205 000**	**205 000**	**210 000**	**-5 000**	**259 861**
3203 Musée d'ethnographie					
32 Culture, autres					
ADEM - locaux Carl-Vogt 67	49 663	-	-	49 663	-
Total 32 Culture, autres	49 663	-	-	49 663	-
Total 3203 Musée d'ethnographie	**49 663**	**-**	**-**	**49 663**	**-**
3204 Muséum d'histoire naturelle					
32 Culture, autres					
Diverses sociétés, mise à disposition de locaux	50 000	50 000	50 000	-	49 257
Etat et ses institutions, mise à disposition de locaux	7 000	7 000	7 000	-	5 775
Ornithophila	991	991	433	558	433
Sté astronomique Genève	12 692	12 692	12 692	-	13 273
Total 32 Culture, autres	70 683	70 683	70 125	558	68 738
Total 3204 Muséum d'histoire naturelle	**70 683**	**70 683**	**70 125**	**558**	**68 738**
3205 Musée Ariana					
31 Héritage culturel					
Académie internationale de la céramique	20 134	20 134	20 134	-	-
Total 31 Héritage culturel	20 134	20 134	20 134	-	-
Total 3205 Musée Ariana	**20 134**	**20 134**	**20 134**	**-**	**-**
3302 Bibliothèque de Genève					
32 Culture, autres					
Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux BGE	3 020	3 020	3 020	-	3 020
Société d'histoire et d'archéologie Genève - locaux Vieux-Billard 25	7 244	7 244	7 244	-	8 249
Société Jean-Jacques Rousseau	6 124	6 124	6 124	-	6 124
Total 32 Culture, autres	16 388	16 388	16 388	-	17 393
Total 3302 Bibliothèque de Genève	**16 388**	**16 388**	**16 388**	**-**	**17 393**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Total 3 Culture et transition numérique	**13 036 243**	**13 376 963**	**11 234 608**	**1 801 635**	**11 272 310**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
4 Sécurité et sports					
4002 Sports					
34 Sports et loisirs					
Académie de Volleyball Genève - Ecu 22	557	557	557	-	557
Assoc. cant. gen. basket+féd. SUI - Villa le Plonjon	4 928	4 928	4 928	-	4 928
Assoc. cant. Genevoise Gym Satus	16 091	16 091	16 091	-	16 091
Assoc. cantonale genevoise de football	59 323	59 323	59 323	-	59 323
Assoc. clubs sportifs de Varembé-buvette	3 345	3 345	3 345	-	3 345
Assoc. fédérale des troupes de transmission (AFTT)	8 706	8 706	8 706	-	8 706
Assoc. Gen Hockey s/gazon-rte Frontenex 70	2 564	2 564	2 564	-	2 564
Assoc. Genève-Servette H.C. - Vernets	7 002	7 002	7 002	-	7 002
Assoc. genevoise de tennis de table - Villa le Plonjon	5 292	5 292	5 292	-	5 940
Assoc. genevoise de volley ball - Villa le Plonjon	4 668	4 668	4 668	-	5 239
Assoc. genevoise des sports - Villa le Plonjon	4 228	4 228	4 228	-	4 745
Assoc. Genevoise Handball - Fr-Dussaud 2	2 230	2 230	2 230	-	2 230
Assoc. genevoise hockey sur gazon-Plonjon	4 784	4 784	4 784	-	4 784
Assoc. les Citrons Verts (Netball)	557	557	557	-	557
Assoc. Servette HC-Hockey sur gazon	446	446	446	-	446
Assoc. sportive BdF Libellules-buvette	17 229	17 229	17 229	-	17 229
Assoc. suisse des sergents-majors-Bâle 26	1 784	1 784	1 784	-	1 784
Assoc. usagers Bains des Pâquis-Bâle 26	3 902	3 902	3 902	-	3 902
Associatin des Archers Genevois	1 226	1 226	1 226	-	1 226
Association Acro-Genève	-	-	3 456	-3 456	-
Association Cant Genevoise de Badminton	669	669	669	-	669
Association CTT Rapid-Genève	48 656	48 656	-	48 656	48 656
Association FC Champel-Plonjon	7 204	7 204	7 204	-	8 161
Association FSG Aïre-le Lignon	780	780	780	-	780
Association Geneva Seahawks-Plonjon	4 784	4 784	4 784	-	4 784
Association Genève Lutte	1 226	1 226	1 226	-	1 226
Association Genevoise d'Athlétisme	7 488	7 488	7 488	-	7 488
Association Genevoise de Gymnastique	399 920	399 920	399 920	-	399 920
Association Handisport Genève (stockage)	446	446	446	-	446
Association Servette Handball	1 449	1 449	1 449	-	1 449
Association sport billard club Genève	51 060	51 060	51 060	-	53 684
Association SPORTI Genève-Vernets	5 835	5 835	5 835	-	5 835
Association sportive genevoise de tir (ASGT)	121 805	121 805	121 805	-	121 805
Association UGS Athlétisme	6 040	6 040	6 040	-	6 040
Badminton Club Genève	1 338	1 338	1 338	-	1 338
Boxing-club genevois	-	-	-	-	25 391
Budo-Club des Grottes	52 282	52 282	56 569	-4 287	52 282
Canoë club de Genève	11 558	11 558	11 558	-	11 558
Centre de formation police-H-Wilsdorf 4	446	446	446	-	446
Centre de Sports Sous-Marins	35 686	35 686	35 686	-	35 686
Cercle des sports Genève	28 801	28 801	28 801	-	28 801
Club d'échecs Bois-Gentil	8 873	8 873	8 873	-	8 873
Club d'échecs de Genève-Plonjon	29 244	29 244	29 244	-	30 290
Club des patineurs de Genève - Vernets	2 626	2 626	2 626	-	2 626
Club Hygiénique Plainpalais	5 420	5 420	5 420	-	5 420
Club Hygiénique Plainpalais (Carl-Vogt)	57 044	57 044	57 044	-	57 044

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Club sportif des Agents de Ville	9 389	9 389	8 389	1 000	9 469
Course de l'Escalade	4 795	4 795	4 795	-	4 795
Damier Genevois	-	-	9 041	-9 041	9 041
Ecole de boxe Erdal Kiran Genève 1887 - Bâle 26	23 416	23 416	23 416	-	23 416
Ecole genevoise de gymnastique artistique	7 284	7 284	7 284	-	7 284
Evènements et manifestations	370 000	370 000	1 000 000	-630 000	380 706
FC Champel - rte Vessy 31	5 687	5 687	5 687	-	5 687
FC Geneva-buvette	15 790	15 790	15 790	-	15 790
FC Rapid Jonction Bosna-buvette	9 924	9 924	9 924	-	9 924
FC UGS-buvette	20 071	20 071	20 071	-	20 071
Fédération Suisse de gymnastique Eaux-Vives	6 944	6 944	6 944	-	6 944
Fédération Suisse de Pétanque	4 322	4 322	6 058	-1 736	6 058
Fernando Martins-buvette du Boulodrome	-	-	16 448	-16 448	4 112
FSG Genève-Pâquis	21 201	21 201	21 201	-	21 201
Geneva International Cricket Club	8 920	8 920	8 920	-	8 920
Geneva Model Cars	213 100	213 100	213 100	-	213 100
Geneva Seahawks - rte Vessy 31	1 672	1 672	1 672	-	1 672
Genève Basketball Club Pâquis-Seujet	6 754	6 754	6 754	-	6 754
Genève Natation 1885 - Vernets	19 943	19 943	19 943	-	19 943
Genève Rink-Hockey Club	3 686	3 686	3 010	676	3 686
Gratuités Patinoires	650 000	650 000	600 000	50 000	772 328
Gratuités Piscines	800 000	800 000	1 100 000	-300 000	861 460
Gratuités Stades&salles	3 200 000	3 200 000	3 000 000	200 000	3 169 179
MASQU' A RADE	9 650	9 650	9 650	-	9 650
Mise à disp. salles de gymnastique	247 375	247 375	213 005	34 370	214 240
Mont-Blanc Bridge Group	5 420	5 420	5 420	-	5 420
Natation sportive Genève - Vernets	4 668	4 668	4 668	-	4 668
Nikko Nanbudo Club GE	30 766	30 766	31 108	-342	30 766
Olympic Boxing Club Genève	67 392	67 392	67 392	-	44 928
Pédale des Eaux-Vives	6 944	6 944	6 944	-	6 944
Satus Genève-Ville	3 667	3 667	3 667	-	3 667
Shung Don Kwan	109 828	109 828	109 828	-	109 828
Ski Club Genève-Bâle 26	2 230	2 230	2 230	-	2 230
Société d'Escrime de Genève	83 890	83 890	83 890	-	83 890
Société militaire des carabiniers genevois	-	-	-	-	10 402
Société Suisse de Sauvetage - Vernets	3 072	3 072	3 072	-	3 072
Swiss Open Tennis fauteuil roulant-Ecu 2	2 453	2 453	2 453	-	2 453
Tchoukball Club Genève	1 226	1 226	1 226	-	1 226
Toutes assoc. locaux archives	752	752	752	-	752
Triathlon Club Genève	446	446	446	-	446
Twirling club Genève	8 476	8 476	8 476	-	8 476
UGS FC - Plateau Frontenex 8	6 273	6 273	6 273	-	6 273
Union vélocipédique Genevoise	301 281	301 281	292 105	9 176	301 281
Utilisat. salles communales	-	-	150 000	-150 000	-
Total 34 Sports et loisirs	7 338 249	7 338 249	8 109 681	-771 432	7 503 449
Total 4002 Sports	**7 338 249**	**7 338 249**	**8 109 681**	**-771 432**	**7 503 449**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
4003 Incendie et secours					
15 Service du feu					
Diverses Gratuités SIS	5 000	5 000	5 000	-	4 298
Total 15 Service du feu	5 000	5 000	5 000	-	4 298
31 Héritage culturel					
Ass. int. Plainpalais sauveteurs auxiliaires	9 336	9 336	9 336	-	9 336
Association du Musée SIS	83 633	83 633	83 633	-	83 633
Total 31 Héritage culturel	92 969	92 969	92 969	-	92 969
32 Culture, autres					
Fondation l'Abri	228 470	228 470	228 470	-	228 470
Total 32 Culture, autres	228 470	228 470	228 470	-	228 470
34 Sports et loisirs					
Association Gymnasia Genevensis	4 356	4 356	4 356	-	4 356
Total 34 Sports et loisirs	4 356	4 356	4 356	-	4 356
42 Soins ambulatoires					
Groupe local du berger belge	600	600	600	-	600
Total 42 Soins ambulatoires	600	600	600	-	600
Total 4003 Incendie et secours	**331 395**	**331 395**	**331 395**	**-**	**330 693**
4006 Service de la police municipale					
32 Culture, autres					
Chorale de la police	15 000	15 000	15 052	-52	15 052
Total 32 Culture, autres	15 000	15 000	15 052	-52	15 052
Total 4006 Service de la police municipale	**15 000**	**15 000**	**15 052**	**-52**	**15 052**
4007 Service de l'espace public					
11 Sécurité publique					
Gratuités SEP Location de signaux routiers	-	-	-	-	6 182
Total 11 Sécurité publique	-	-	-	-	6 182
14 Questions juridiques					
Gratuités SEP Attestations, émoluments	-	-	-	-	40 860
Gratuités SEP Chantiers	320 000	320 000	320 000	-	485 871
Gratuités SEP Installations saisonnières	-	-	-	-	12 397
Gratuités SEP Taxes d'empiètement	740 000	740 000	740 000	-	622 215
Gratuités SEP Taxes manifestations	3 530 000	3 530 000	3 530 000	-	2 975 708
Gratuités SEP Taxes publicité	-	-	-	-	58 873
Total 14 Questions juridiques	4 590 000	4 590 000	4 590 000	-	4 195 924
Total 4007 Service de l'espace public	**4 590 000**	**4 590 000**	**4 590 000**	**-**	**4 202 106**
4009 Logistique et manifestations					
02 Services généraux					
Mise à disposition de personnel	120 000	120 000	120 000	-	127 689
Total 02 Services généraux	120 000	120 000	120 000	-	127 689
32 Culture, autres					
Rabais octroyés manif & matériel de fêtes	1 150 000	1 150 000	1 150 000	-	1 247 993
Total 32 Culture, autres	1 150 000	1 150 000	1 150 000	-	1 247 993
Total 4009 Logistique et manifestations	**1 270 000**	**1 270 000**	**1 270 000**	**-**	**1 375 682**
Total 4 Sécurité et sports	13 544 644	########	14 316 128	-771 484	13 426 981

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
5 Cohésion sociale et solidarité					
5001 Dir.cohésion sociale et solidarité					
21 Scolarité obligatoire					
Association le Terreau	27 844	27 844	27 844	-	27 844
Fapeo	18 091	18 091	18 091	-	18 091
Total 21 Scolarité obligatoire	45 935	45 935	45 935	-	45 935
29 Formation, autres					
Association Astural	-	-	-	-	43 035
LO'13'TO - Gares 17	22 360	22 360	22 360	-	22 360
Total 29 Formation, autres	22 360	22 360	22 360	-	65 395
32 Culture, autres					
Association de musiciens Cent Villages	8 584	8 584	8 584	-	8 584
Total 32 Culture, autres	8 584	8 584	8 584	-	8 584
34 Sports et loisirs					
Assoc. PULP 68 - Vernier 115	-	-	-	- -	11 705
Assoc. vacances nouvelles	2 663	2 663	2 663	-	2 663
Assoc. Vacances Nouvelles - Grand-Pré 11	26 508	26 508	26 508	-	26 508
Association Acqua Diving	7 584	7 584	-	7 584	2 212
Association la Bulle d'Air	53 944	53 944	53 944	-	53 944
Association La Teuf	1 116	1 116	1 116	-	1 116
Association Le Bus Magique	8 507	-	8 507	-	8 507
Association usagers Bains des Pâquis	105 000	105 000	105 000	-	105 000
Centre Protestant de Vacances - CPV	3 410	3 410	3 410	-	-
Féd. des colonies de vacances du canton de GE	2 939	2 939	2 939	-	2 939
Genolier colonie (Insieme-Genève)	502 360	502 360	502 360	-	502 360
Groupe de Liaison Associations de Jeunesse	18 177	18 177	18 177	-	18 177
Groupe Scout d'Intervention en Cas de Catastrophe (GSICC)	5 451	5 451	5 451	-	5 451
Groupe Tanganyika , St-Martin-St-Pierre	5 228	5 228	5 228	-	5 228
Mouvement Jeunesse Suisse Romande	34 598	34 598	34 598	-	34 598
Villa Dutoit - Association de la Villa Dutoit	161 832	161 832	161 832	-	161 832
Zanco	4 336	4 336	4 336	-	4 336
Zanco - Théâtre itinérant	9 944	9 944	9 944	-	9 944
Total 34 Sports et loisirs	953 597	945 090	946 013	7 584	933 110
52 Invalidité					
Association l'Expérience	16 104	16 104	16 104	-	16 104
Procap - Minoteries 3	71 924	71 924	71 924	-	71 924
Procap - parking - Minoteries 7	3 000	3 000	3 000	-	3 000
T-Interactions - Grand-Pré 11	39 932	39 932	39 932	-	39 932
Total 52 Invalidité	130 960	130 960	130 960	-	130 960
53 Vieillesse et survivants					
Conseil des Anciens	-	-	-	-	4 770
Mouvement des aînés - Carl-Vogt 2	30 672	30 672	30 672	-	30 672
Mouvement des aînés - parking - Carl-Vogt 4	2 520	2 520	2 520	-	2 520
Pro Senectute Genève	11 360	11 360	11 080	280	11 080
Total 53 Vieillesse et survivants	44 552	44 552	44 272	280	49 042
54 Famille et jeunesse					
Association des amis du Dr Korczak	20 652	20 652	20 652	-	20 652
FOJ - Fond. officielle de la Jeunesse - Village-Suisse 3	184 068	184 068	184 068	-	184 068
FOJ - Fond. officielle Jeunesse - Voltaire 9	159 000	159 000	159 000	-	159 000
FOJ - Vieux-Grenadier 15	16 048	16 048	14 590	1 458	14 590
Mouvement Populaire des Familles	17 904	17 904	17 904	-	17 904
Parlement des Jeunes	8 892	8 892	8 892	-	8 892
SMP - La Source Bleue	6 543	6 543	6 543	-	6 543
Total 54 Famille et jeunesse	413 107	413 107	411 649	1 458	411 649

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
57 Aide sociale et domaine de l'asile					
AA Groupe Centre	11 965	11 965	11 965	-	11 965
Assoc. des habitants 95 F - Av. d'Aïre	4 573	4 573	4 573	-	4 573
Association Aspasie	13 596	13 596	13 596	-	13 596
Association BIOPOP - Gares 19	12 144	12 144	12 144	-	12 144
Association Lieux de rencontre et de culture	18 000	18 000	18 000	-	18 000
Association Païdos - Louis-Favre 43	40 848	40 848	40 848	-	40 848
Association Païdos - Servette 20	41 984	41 984	41 984	-	41 984
Association Vires	70 028	70 028	70 028	-	70 028
ATD Quart-Monde	46 250	46 250	46 250	-	46 250
Autisme Genève - Villeureuse 7	15 228	15 228	15 228	-	5 076
Autrement-Aujourd'hui assoc.	11 447	11 447	11 447	-	11 447
Carrefour Rue & Coulou - Point d'eau Vermont 21	60 904	-	60 904	-	-
Carrefour-rue & Coulou - Montbrillant 3	73 132	73 132	73 132	-	73 132
Carrefour-rue & Coulou - Stand 3/3bis	36 072	36 072	36 072	-	36 072
Croix-Rouge genevoise (Eaux-Vives)	29 742	29 742	15 307	14 435	29 742
Croix-Rouge suisse, section genevoise	5 451	5 451	5 451	-	5 451
Entreprise sociale l'Orangerie	54 857	54 857	54 857	-	54 857
Fondation Pro Patria	1 488	1 488	1 488	-	1 488
Fondation suisse service social international	4 460	4 460	4 460	-	4 460
Fondation Trajets - Buanderie - Pont-d'Arve 35	73 872	73 872	73 872	-	73 872
Groupe Sida Genève - Louis-Favre 43	45 000	45 000	45 000	-	45 000
Groupement expérimental d'émissions TV	10 048	10 048	10 048	-	10 048
Groupes Familiaux Al-Anon	11 965	11 965	11 965	-	11 965
ICVolontaires-Suisse - Carouge 104	-	-	25 488	-25 488	14 868
ICVolontaires-Suisse - Carouge 106	22 664	-	22 664	-	22 664
La Carte Blanche	46 042	46 042	46 044	-2	46 044
Le Racard 14, Ch. Trait-d'Union	18 000	18 000	18 000	-	18 000
Maison de la naissance La Roseraie	48 000	48 000	48 000	-	48 000
Païdos (Ateliers Bricolos) - Vignes 2	25 164	25 164	29 819	-4 655	29 733
Première ligne - Grottes 8	5 032	5 032	5 032	-	5 032
Première Ligne - Parking Louis-Favre 14	2 400	2 400	2 400	-	2 400
Quai 9 (Première ligne)	58 656	58 656	58 656	-	58 656
S.A.I.G (Soc. ass. italiennes de GE)	42 308	42 308	42 308	-	42 308
Utilisat.salles écoles par associations	35 000	35 000	19 000	16 000	40 055
Total 57 Aide sociale et domaine de l'asile	996 320	912 752	996 030	291	949 758
Total 5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	**2 615 415**	**2 523 340**	**2 605 803**	**9 613**	**2 594 433**
5002 Service de la petite enfance					
54 Famille et jeunesse					
Crèche des Ouches	203 349	203 349	203 349	-	203 349
Crèche Eaux-Vives	205 128	205 128	205 128	-	214 343
Crèche école Chandieu	268 951	268 951	268 951	-	268 951
Crèche école Europe	2 565	2 565	2 565	-	2 565
Crèche école Pré-Picot	5 575	5 575	5 576	-1	5 576
Crèche Maison des Enfants	37 640	37 640	37 640	-	39 633
Crèche Planète des enfants	84 729	84 729	84 729	-	84 729
Crèche P'tit Monde	45 428	45 428	45 428	-	47 911
Ecole Franchises	16 445	16 445	16 445	-	16 445
EQ Sécheron -crèche	337 718	337 718	337 718	-	337 718
Jardin d'enfants Grenade	49 952	49 952	49 952	-	49 952
Jardin d'enfants Papillons - Rieu 22	34 812	34 812	34 812	-	34 812
La Souris Verte - parking - Schaub 38	2 040	2 040	2 040	-	2 040
LE99 - crèche	297 334	297 334	297 334	-	297 334
Locaux Ancien Manège	49 739	49 739	37 304	12 435	-
Pastourelle	77 112	77 112	77 112	-	77 112
Pomme d'Api jardin d'enfants	38 422	38 422	38 422	-	38 422
Saint-Jean 43 - DPE crèche	3 345	3 345	3 345	-	3 345
SDPE-Asters - Soubeyran 6	198 709	198 709	198 709	-	198 709
SDPE-Atelier des Petits	61 276	61 276	61 276	-	61 276
SDPE-Bois de la Bâtie	33 556	33 556	33 556	-	33 556

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
SDPE-Champel - Alf.-Bertrand 20	291 790	291 790	291 790	-	291 790

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
SDPE-Champel - Bout-du-Monde 4B	87 537	87 537	87 537	-	87 537
SDPE-Champel - Louis-Aubert 2	142 977	142 977	142 977	-	142 977
SDPE-Châteaubriand-Léman	536 485	536 485	536 485	-	536 485
SDPE-Ella Maillard	304 337	304 337	304 337	-	304 337
SDPE-Frontenex	72 948	72 948	72 948	-	72 948
SDPE-Gazouillis	297 042	297 042	297 042	-	297 042
SDPE-Germaine Duparc	140 059	140 059	140 059	-	140 059
SDPE-la Maison de la créativité	181 202	181 202	181 202	-	181 202
SDPE-La Souris Verte - Schaub 38	70 030	70 030	70 030	-	70 030
SDPE-Madeleine	288 872	288 872	288 872	-	288 872
SDPE-Pré-Picot EVF	154 649	154 649	154 649	-	154 649
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - La Pirouette	66 484	66 484	66 484	-	69 340
Secteur petite enfance A.Carfagni-Pâquis - Prieuré	161 476	161 476	161 476	-	163 833
Secteur petite enfance de la Servette - Crèche des Asters - Soubeyran 8	33 240	33 240	33 240	-	33 240
Secteur petite enfance de Plainpalais - Chaumettes - Lombard 5	28 104	28 104	28 104	-	29 353
Secteur petite enfance de Plainpalais - Minoteries	234 304	234 304	234 304	-	247 188
Secteur petite enfance de Saint-Gervais - Seujet 34 loc. poussette	9 972	9 972	9 972	-	10 474
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 33	125 716	125 716	125 716	-	130 306
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 37	22 360	22 360	22 360	-	22 360
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Favre 39	24 476	24 476	24 476	-	24 476
Secteur petite enfance des Grottes - Grotte Bleue - Gd-Pré 11	33 196	33 196	33 196	-	34 173
Secteur petite enfance Plainpalais - Crèche des Sources	110 908	110 908	110 908	-	115 693
Secteur St-Gervais - EVE Du Seujet	278 868	278 868	278 868	-	293 632
Utilisation salles écoles par crèches	5 000	5 000	5 000	-	10 860
Total 54 Famille et jeunesse	5 755 857	5 755 857	5 743 423	12 434	5 770 634
Total 5002 Service de la petite enfance	**5 755 857**	**5 755 857**	**5 743 423**	**12 434**	**5 770 634**
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance					
21 Scolarité obligatoire					
23-Août 6, Rest.scolaire Carré-Vert restaurant scolaire	-	-	125 675	-125 675	6 015
23-Août 6, Rest.scolaire Carré-Vert transport de repas	-	-	6 015	-6 015	-
A.M.P. Barthélémy-Menn/rue Verte 1 restaurant scolaire	-	-	41 840	-41 840	-
ACSP - La Pépinière-mq Jonction restaurant scolaire	-	-	10 486	-10 486	-
Allières restaurant scolaire	-	-	11 912	-11 912	-
Allières transport repas	-	-	9 029	-9 029	9 029
Allobroges transport repas	-	-	7 481	-7 481	7 481
Allobroges restaurant scolaire	-	-	17 114	-17 114	-
Ancien Manège - Piauchaud - MQ - r.s.	-	-	22 556	-22 556	-
Assoc. des rest. scolaires Champel	-	-	3 272	-3 272	3 439
Assoc. des rest. scolaires Cité-Rive	-	-	2 334	-2 334	2 334
Carl-Vogt restaurant scolaire	-	-	22 818	-22 818	-
Carl-Vogt transport repas	-	-	8 936	-8 936	8 936
Cayla restaurant scolaire	-	-	17 449	-17 449	-
Cayla transport repas	-	-	10 156	-10 156	10 156
Chandieu restaurant scolaire	-	-	38 589	-38 589	-
Chateaubriand pavillon restaurant scolaire	-	-	5 285	-5 285	-
Chateaubriand pavillon transport repas	-	-	5 307	-5 307	5 307
Cité-Jonction restaurant scolaire	-	-	1 378	-1 378	-
Cité-Jonction transport repas	-	-	-	-	1 378
Contamines restaurant scolaire	-	-	22 231	-22 231	-
Contamines transport repas	-	-	17 566	-17 566	17 566
Crêts-de-Champel restaurant scolaire	-	-	26 677	-26 677	-
Cropettes cuisine de production	9 899	9 899	12 179	-2 280	22 078
Cropettes restaurant scolaire	-	-	32 130	-32 130	-
CS Pâquis-Plantaporrêts	22 986	22 986	62 330	-39 344	22 986
De Budé restaurant scolaire	-	-	11 745	-11 745	-
Déchets restaurants scolaires	76 309	76 309	76 309	-	75 842
Devin-du-Village restaurant scolaire	-	-	8 557	-8 557	-
Devin-du-Village transport repas	-	-	5 294	-5 294	5 294
Eaux-Vives transport repas	-	-	2 336	-2 336	-
Eaux-Vives cuisine de production	14 932	14 932	16 359	-1 427	17 268

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Eaux-Vives, salle la Coccinelle restaurant scolaire	-	-	12 751	-12 751	2 638
Eaux-Vives, salle la Coccinelle transport repas	-	-	2 638	-2 638	-
EQ Sécheron restaurant scolaire	22 323	22 323	22 323	-	-
EQ Sécheron - transport repas	-	-	13 379	-13 379	13 379
Europe restaurant scolaire	24 160	24 160	28 019	-3 859	24 160
Féd. cuisines et rest. scolaires canton GE	2 939	2 939	2 939	-	2 939
Fédération des A.P.E. du Cycle d'Orientation	9 563	9 563	9 563	-	9 563
Ferdinand-Hodler restaurant scolaire	-	-	15 184	-15 184	-
Ferdinand-Hodler transport repas	-	-	9 167	-9 167	9 167
Fondation Ensemble - La Petite Arche	-	-	-	-	77 772
Franchises restaurant scolaire	-	-	13 590	-13 590	-
Franchises transport repas	-	-	7 145	-7 145	7 145
Geisendorf restaurant scolaire	-	-	15 939	-15 939	-
Geisendorf transport repas	-	-	11 854	-11 854	11 854
Genêts restaurant scolaire	-	-	20 889	-20 889	-
Grottes restaurant scolaire	-	-	16 359	-16 359	-
Grottes transport repas	-	-	9 253	-9 253	9 253
Groupe responsables bâtiments scolaires VGE	-	-	-	-	1 510
Jonction (Plantaporrêts) restaurant scolaire	-	-	45 684	-45 684	-
Jonction (Plantaporrêts) transport repas	-	-	10 235	-10 235	10 235
Lamartine	-	-	27 013	-27 013	-
Le Corbusier restaurant scolaire	16 275	16 275	25 838	-9 563	16 275
LE99 restaurant scolaire	33 241	33 241	33 241	-	-
Liotard restaurant scolaire	-	-	6 040	-6 040	-
Liotard transport repas	-	-	9 643	-9 643	9 643
Lyon 99 - SOC transport repas	-	-	9 221	-9 221	9 221
Micheli-du-Crest restaurant scolaire	-	-	11 661	-11 661	-
MQ Jonction - La Pépinière - SEJ transport repas	-	-	2 492	-2 492	2 492
MQ Plainpalais - restaurant scolaire	-	-	10 906	-10 906	-
Ouches restaurant scolaire	-	-	13 003	-13 003	-
Ouches transport repas	-	-	5 277	-5 277	5 277
Peschier restaurant scolaire	-	-	17 281	-17 281	-
Peschier transport repas	-	-	6 942	-6 942	6 942
Plainpalais (Hugo-de-Senger) restaurant scolaire	12 248	12 248	16 946	-4 698	12 248
Plantaporrêts restaurant scolaire	34 059	34 059	-	34 059	8 515
Pré-Picot restaurant scolaire	-	-	5 453	-5 453	-
Pré-Picot transport repas	-	-	9 373	-9 373	9 373
Restaurants scolaires - transport repas	225 095	225 095	-	225 095	-
Roches restaurant scolaire	-	-	20 553	-20 553	-
Roches transport repas	-	-	6 626	-6 626	6 626
Saint-Gervais restaurant scolaire	13 758	13 758	25 503	-11 745	13 758
Saint-Jean restaurant scolaire	-	-	13 926	-13 926	-
Saint-Jean transport repas	-	-	10 113	-10 113	10 113
Sécheron restaurant scolaire	-	-	6 460	-6 460	-
Trembley restaurant scolaire	-	-	20 469	-20 469	-
Utilisation salles écoles par restaurant scolaire	-	-	-	-	300
Vollandes restaurant scolaire	-	-	13 758	-13 758	-
Vollandes transport repas	-	-	9 266	-9 266	9 266
XXXI-Décembre restaurant scolaire	-	-	5 872	-5 872	-
XXXI-Décembre transport repas	-	-	6 792	-6 792	6 792
Total 21 Scolarité obligatoire	517 787	517 787	1 277 924	-760 137	521 565
29 Formation, autres					
Assoc. Lire et Ecrire	6 587	6 587	6 587	-	6 587
Total 29 Formation, autres	6 587	6 587	6 587	-	6 587
34 Sports et loisirs					
1,2,3, Planète - Europe ludothèque	3 568	3 568	3 568	-	3 568
1,2,3, Planète ludothèque	44 294	44 294	44 294	-	44 294
Aéro-Club de Genève	7 842	7 842	7 842	-	7 842
Ancien Manège - Piauchaud - MQ - ludo.	44 196	44 196	33 147	11 049	-
Ass. ludothèques genevoises - Château-Bloch 19	12 732	12 732	12 732	-	12 732

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
Association Cheetah-Baby Plage	7 580	7 580	7 580	-	8 300
Centre Protestant de Vacances CPV	-	-	-	-	3 410
Club Gare Versoix	6 189	6 189	6 189	-	6 189
Compagnie 1602	6 392	6 392	6 392	-	6 392
Eaux-Vives ludothèque	68 664	68 664	68 568	96	68 568
EQ Sécheron ludothèque	29 194	29 194	29 194	-	29 194
Fondation Cap Loisirs	3 778	3 778	3 778	-	3 978
Fondation Cap Loisirs - parking	2 995	2 995	2 995	-0	2 995
Franchises ludothèque	34 563	34 563	34 563	-	34 563
Les Plattets colonie	145 190	145 190	145 190	-	145 190
Maman N'deye Diallo	-	-	8 725	-8 725	8 725
Pâquis-Sécheron ludothèque	25 503	25 503	25 503	-	25 503
Petit-Saconnex ludothèque	37 583	37 583	37 583	-	37 583
Plainpalais-Jonction ludothèque	101 520	101 520	101 520	-	101 520
Pré-Picot ludothèque	27 348	27 348	27 348	-	27 348
Prêt-Ludes ludothèque	35 569	35 569	35 569	-	35 569
Rhatia, group. amis chemin de fer	17 138	17 138	17 138	-	17 138
Saint-Jean ludothèque	36 744	36 744	36 744	-	36 744
Servette ludothèque	31 207	31 207	31 207	-	31 207
Société de Géographie	2 560	2 560	2 560	-	2 560
Société des colonies de vacances de Plainpalais	9 650	9 650	9 650	-	9 650
Squareenfants c'est Monthoux	2 000	2 000	2 000	-	2 000
Train Passion	6 189	6 189	6 189	-	6 189
Utilisation salles écoles par ludothèq.	-	-	-	-	355
Vieille-Ville et environs ludothèque	14 094	14 094	14 094	-	14 094
Total 34 Sports et loisirs	764 282	764 282	761 862	2 420	733 401
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Espoir pour les enfants de Tchernobyl	3 791	3 791	3 791	-	3 791
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	3 791	3 791	3 791	-	3 791
Total 5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	**1 292 447**	**1 292 447**	**2 050 164**	**-757 717**	**1 265 344**
5006 Pompes funèbres cimetières et crématoires					
77 Protection de l'environnement, autres					
Frais des obsèques gratuites	-	-	-	-	2 215 728
Total 77 Protection de l'environnement, autres	-	-	-	-	2 215 728
Total 5006 Pompes funèbres cimetières et crématoires	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 215 728**
5007 Social					
34 Sports et loisirs					
LE99 - diverses associations	63 439	63 439	38 779	24 660	63 439
Total 34 Sports et loisirs	63 439	63 439	38 779	24 660	63 439
41 Hôpitaux, homes médicalisés					
EMS Résidence Fort-Barreau	412 080	412 080	412 080	-	412 080
EMS Résidence Les Tilleuls	483 336	483 336	483 336	-	483 336
Total 41 Hôpitaux, homes médicalisés	895 416	895 416	895 416	-	895 416
Total 5007 Social	**958 855**	**958 855**	**934 195**	**24 660**	**958 855**

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
5008 Service de la jeunesse					
34 Sports et loisirs					
MQ Acacias - Route des Acacias 17-19-21	150 000	150 000	150 000	-	150 000
MQ Asters-Servette - Rue Hoffmann 8	13 296	13 296	13 296	-	13 698
MQ Asters-Servette - Schaub 45	110 624	110 624	110 624	-	112 936
MQ Asters-Servette - Servette 100	32 000	32 000	32 096	-96	33 132
MQ ATB - Battoirs 10	31 744	31 744	31 744	-	31 744
MQ Champel - Peschier 32	127 488	127 488	127 488	-	127 488
MQ Chausse-Coq - René-Louis-Piachaud 4	58 983	58 983	44 238	14 745	-
MQ Chausse-Coq (dépôt) - Saint-Antoine 8	1 338	1 338	1 338	-	1 338
MQ Chausse-Coq- Chausse-Coq 4-6	73 868	73 868	126 630	-52 762	126 630
MQ Eaux-Vives - Route de Frontenex 56	205 420	205 420	205 420	-	205 420
MQ Franchises - Cité Vieusseux 2	70 692	70 692	70 692	-	70 692
MQ Franchises - Franchises 54	80 702	80 702	80 702	-	80 702
MQ Franchises - parking Franchises	2 500	2 500	2 500	-	2 500
MQ Franchises (dépôt) - Franchises 54	3 568	3 568	3 568	-	3 568
MQ Jonction - Saint-Clotilde 18bis	182 368	182 368	182 368	-	192 167
MQ Jonction (arcade) - Village-Suisse 3	28 404	28 404	28 404	-	29 442
MQ La Source - Lac 17	46 524	46 524	46 524	-	46 524
MQ Le Chalet - Bout-du-Monde 6	145 888	145 888	145 888	-	156 509
MQ Les CréAteliers - Jean-Jaquet 1	21 360	21 360	21 360	-	21 360
MQ Les CréAteliers - Léman 14	46 212	46 212	46 212	-	46 212
MQ Ouches - Av. Henri-Bordier 4	3 000	3 000	12 000	-9 000	12 000
MQ Ouches - Avenue Henri-Golay 40	210 293	210 293	-	210 293	-
MQ Ouches - Chemin des Sports 4	3 261	3 261	13 044	-9 783	13 044
MQ Pâquis - Berne 50	251 167	251 167	117 095	134 072	167 372
MQ Pâquis - Buis 14	191 414	191 414	191 414	-	191 414
MQ Pâquis - Rue Pellegrino-Rossi 5	19 404	19 404	38 808	-19 404	40 383
MQ Plainpalais - la Tour 1	308 130	308 130	308 130	-	308 130
MQ Plainpalais - parking - Prévost-Martin 19	3 360	3 360	3 360	-	3 360
MQ Plainpalais - Villa Freundler	54 273	54 273	54 273	-	54 273
MQ Pré en Bulle - Montbrillant 18	24 456	24 456	24 456	-	24 456
MQ Pré en Bulle (Tamagotchi) - Gares 31	7 552	7 552	7 552	-	8 045
MQ Rinia Contact - Vélodrome 8	13 596	13 596	13 596	-	14 187
MQ Saint-Jean - François-Furet 7	370 573	370 573	370 573	-	370 573
MQ St-Jean - Source St-Jean 3	25 956	25 956	25 956	-	25 956
Utilisation salles écoles par maisons de quartier	32 000	32 000	32 000	-	36 800
Total 34 Sports et loisirs	2 951 414	2 951 414	2 683 349	268 065	2 722 055
54 Famille et jeunesse					
Association BAB-VIA	24 180	24 180	24 180	-	24 180
Total 54 Famille et jeunesse	24 180	24 180	24 180	-	24 180
Total 5008 Service de la jeunesse	**2 975 594**	**2 975 594**	**2 707 529**	**268 065**	**2 746 235**
Total 5 Cohésion sociale et solidarité	13 598 168	13 506 093	14 041 114	-442 946	15 551 229

Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif
Subventions non monétaires

	PB 2021 Amendé	PB 2021 Déposé	B 2020	Ecart PB Amendé B2020	C 2019
A Secrétariat générale					
A800 Conseil administratif					
29 Formation, autres					
Villa Moynier	322 104	322 104	322 104	-	322 104
Total 29 Formation, autres	322 104	322 104	322 104	-	322 104
31 Héritage culturel					
Fond. conserv. Maison Général Dufour	152 312	152 312	152 312	-	152 312
Total 31 Héritage culturel	152 312	152 312	152 312	-	152 312
32 Culture, autres					
Gratuités salles comm. accordées par CA	25 000	25 000	25 000	-	23 565
Total 32 Culture, autres	25 000	25 000	25 000	-	23 565
59 Domaine social, non mentionné ailleurs					
Ctre Henry Dunant (villa Plantamour)	226 428	226 428	226 428	-	226 428
Total 59 Domaine social, non mentionné ailleurs	226 428	226 428	226 428	-	226 428
Total A800 Conseil administratif	**725 844**	**725 844**	**725 844**	**-**	**724 409**
Total A Secrétariat générale	725 844	725 844	725 844	-	724 409



VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

10 novembre 2020

Projet de budget 2021

amendé par le Conseil administratif

remis à la Commission des finances

Synthèse des modifications apportées par le Conseil administratif (CA) avec effet sur le résultat

En francs		Effet sur le résultat	Résultat
Projet de budget 2021 déposé - Excédent de charges			**-39 300 959**
Nouvelles prévisions fiscales (DF octobre 2020)	+	5 723 970	
Ajustement interface RH	+	2 003 954	
Ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements	+	800 000	
Ajustement des remboursements pertes de gain	+	500 000	
Ajustements de mouvements de fonds	+	1 515	
Maintenance et traduction du site internet geneve.ch	-	20 000	
Ajustement des revenus du Fonds de péréquation des personnes morales	-	465 000	
Ajustement de la compensation versée aux communes frontalières	-	472 000	
Mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance	-	2 230 900	
Mécanismes salariaux Ville de Genève	-	5 913 375	
Effet sur le résultat total	**-**	**71 836**	
Projet de budget 2021 amendé par le CA - Excédent de charges			**-39 372 795**

Présentation générale

En francs	PB 2021 amendé par CA	PB 2021 déposé par CA	B 2020	C 2019
Compte de résultat				
Exploitation				
Charges hors imputations internes	1 152 663 850	1 142 458 675	1 131 037 763	1 086 649 182
Imputations internes	22 383 776	22 435 340	22 748 896	22 704 512
Total brut des charges	1 175 047 626	1 164 894 015	1 153 786 659	1 109 353 694
Revenus hors imputations internes	1 024 951 479	1 015 482 243	1 024 601 302	1 089 601 096
Imputations internes	22 383 776	22 435 340	22 748 896	22 704 512
Total brut des revenus	1 047 335 255	1 037 917 583	1 047 350 198	1 112 305 608
Résultat d'exploitation	-127 712 371	-126 976 432	-106 436 461	2 951 914
Financier				
Charges financières	66 912 809	66 557 412	65 407 581	71 418 687
Revenus financiers	155 252 385	154 232 885	151 990 574	165 180 032
Résultat financier	88 339 576	87 675 473	86 582 993	93 761 345
Résultat opérationnel	-39 372 795	-39 300 959	-19 853 468	96 713 259
Extraordinaire				
Charges extraordinaires	-	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-	-59 258 494
Résultat extraordinaire	-	-	-	-59 258 494
Récapitulation				
Total charges	1 241 960 435	1 231 451 427	1 219 194 240	1 180 772 381
Total revenus	1 202 587 640	1 192 150 468	1 199 340 772	1 218 227 146
Excédent de revenus / (Excédent de charges)	**-39 372 795**	**-39 300 959**	**-19 853 468**	**37 454 765**
Compte des investissements				
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	130 000 000	130 000 000	100 000 000	179 653 515
Recettes en faveur du PA	-	-	-	33 234 625
Investissements nets en faveur du PA	130 000 000	130 000 000	100 000 000	146 418 890
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	50 000 000	50 000 000	30 000 000	33 775 802
Recettes en faveur du PF	-	-	-	52 692
Investissements nets en faveur du PF	50 000 000	50 000 000	30 000 000	33 723 110
Investissements nets	**180 000 000**	**180 000 000**	**130 000 000**	**180 142 000**
Autofinancement				
Excédent de revenus / (Excédent de charges)	-39 372 795	-39 300 959	-19 853 468	37 454 765
Amortissements et dépréciations	88 061 317	88 061 317	87 053 072	83 052 475
Attributions aux fonds (-) prélèvements	-2 321 540	-1 395 024	307 907	4 383 163
Autofinancement PA	**46 366 982**	**47 365 333**	**67 507 510**	**124 890 402**
Investissements nets en faveur PA	130 000 000	130 000 000	100 000 000	146 418 890
Excédent / (Déficit) de financement	-83 633 018	-82 634 667	-32 492 490	-21 528 488
Degré d'autofinancement	35.7%	36.4%	67.5%	85.3%

Projet de budget de fonctionnement par chapitre

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
Charges							
30	Charges de personnel	509 487	504 697	4 790	0.9%	500 898	485 126
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	198 741	197 967	774	0.4%	190 561	174 660
33	Amortissements du patrimoine administratif	85 658	85 658	-	0.0%	83 829	80 329
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	3 966	3 917	49	1.3%	5 257	8 218
36	Charges de transfert	352 262	347 671	4 591	1.3%	347 944	335 488
37	Subventions à redistribuer	2 550	2 550	-	0.0%	2 550	2 828
39	Imputations internes	22 384	22 435	-52	-0.2%	22 749	22 705
	Total des charges d'exploitation	**1 175 048**	**1 164 894**	**10 154**	**0.9%**	**1 153 787**	**1 109 354**
34	Charges financières	66 913	66 557	355	0.5%	65 408	71 419
	Total des charges de fonctionnement	**1 241 960**	**1 231 451**	**10 509**	**0.9%**	**1 219 194**	**1 180 772**

Projet de budget de fonctionnement par chapitre

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
Revenus							
40	Revenus fiscaux	857 312	851 876	5 436	0.6%	869 064	953 687
	Impôts sur revenu et fortune (personnes physiques)	*597 656*	*601 967*	*-4 311*	*-0.7%*	*584 535*	*623 248*
	Impôts sur bénéfice et capital (personnes morales)	*153 331*	*143 584*	*9 747*	*6.8%*	*174 204*	*219 068*
	Taxe professionnelle communale	*106 025*	*106 025*	-	*0.0%*	*110 025*	*111 023*
	Impôts sur les chiens	*300*	*300*	-	*0.0%*	*300*	*348*
42	Taxes	57 239	56 629	611	1.1%	52 050	50 967
43	Revenus divers	7 875	6 428	1 447	22.5%	6 444	20 396
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	6 287	5 312	976	18.4%	4 949	3 835
46	Revenus de transfert	93 688	92 688	1 000	1.1%	89 544	57 889
47	Subventions à redistribuer	2 550	2 550	-	0.0%	2 550	2 828
49	Imputations internes	22 384	22 435	-52	-0.2%	22 749	22 705
	Total des revenus d'exploitation	**1 047 335**	**1 037 918**	**9 418**	**0.9%**	**1 047 350**	**1 112 306**
44	Revenus financiers	155 252	154 233	1 020	0.7%	151 991	165 180
48	Revenus extraordinaire						-59 258
	Total des revenus	**1 202 588**	**1 192 150**	**10 437**	**0.9%**	**1 199 341**	**1 218 227**

Projet de budget de fonctionnement par Département

En milliers de francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
Charges						
Finances, environnement et logement	246 717	240 867	5 851	2.4%	247 426	250 946
Aménagement, constructions et mobilité	93 471	93 479	-8	0.0%	92 366	90 772
Culture et transition numérique	300 527	300 822	-295	-0.1%	298 713	280 864
Sécurité et sports	262 582	262 723	-141	-0.1%	251 786	238 954
Cohésion sociale et solidarité	296 092	291 041	5 051	1.7%	286 422	280 572
Secrétariat général	42 572	42 520	52	0.1%	42 480	38 665
Total charges	**1 241 960**	**1 231 451**	**10 509**	**0.9%**	**1 219 194**	**1 180 772**
Revenus						
Finances, environnement et logement	1 015 063	1 008 159	6 904	0.7%	1 022 189	1 065 730
Aménagement, constructions et mobilité	33 923	32 510	1 412	4.3%	32 571	26 048
Culture et transition numérique	12 835	12 803	31	0.2%	12 293	13 691
Sécurité et sports	96 036	96 036	-	0.0%	89 694	87 602
Cohésion sociale et solidarité	28 552	26 462	2 090	7.9%	26 415	10 580
Secrétariat général	16 180	16 180	-	0.0%	16 180	14 575
Total Revenus	**1 202 588**	**1 192 150**	**10 437**	**0.9%**	**1 199 341**	**1 218 227**

Comptes compétents

Assurances

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	2 874	2 281	593	26.0%	2 281	1 965
34	Charges financières	1 541	1 134	407	35.9%	1 134	1 130
	Total charges	**4 415**	**3 415**	**1 000**	**61.9%**	**3 415**	**3 096**

Gérance immobilière municipale

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	811	811	-	0.0%	811	921
34	Charges financières	188	188	-	0.0%	188	385
	Total charges	**999**	**999**	**-**	**0.0%**	**999**	**1 306**

Ressources Humaines

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
30	Charges de personnel	507 758	502 967	4 790	1.0%	499 018	484 177
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	634	634	-	0.0%	633	484
34	Charges financières	7 649	7 685	-36	-0.5%	7 690	7 357
	Total charges	**516 041**	**511 286**	**4 755**	**0.5%**	**507 341**	**492 018**

Centrale Municipale d'achat et d'impression

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	4 197	1 016	3 181	313.2%	1 016	815
	Total charges	**4 197**	**1 016**	**3 181**	**313.2%**	**1 016**	**815**

Direction des systèmes d'information et de communication

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	11 114	11 114	-	0.0%	10 641	9 693
34	Charges financières	235	235	-	0.0%	235	152
	Total charges	**11 349**	**11 349**	**-**	**0.0%**	**10 876**	**9 845**

Direction du patrimoine bâti

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	21 062	21 062	-	0.0%	20 177	21 468
34	Charges financières	15 465	15 465	-	0.0%	16 350	17 231
	Total charges	**36 527**	**36 527**	**-**	**0.0%**	**36 527**	**38 699**

Énergie

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	16 274	16 324	-51	-0.3%	16 530	17 983
34	Charges financières	4 890	4 906	-16	-0.3%	4 906	5 298
	Total charges	**21 164**	**21 230**	**-66**	**-0.6%**	**21 436**	**23 281**

Logistique et manifestations

En milliers de francs		PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1 622	1 622	-	0.0%	1 622	1 724
	Total charges	**1 622**	**1 622**	**-**	**0.0%**	**1 622**	**1 724**

Subventions monétaires

En milliers de francs	PB 2021 amendé	PB 2021 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2020	C 2019
Finances, environnement et logement	12 680	12 790	-110	-0.9%	12 635	9 768
Aménagement, constructions et mobilité	1 675	1 675	-	0.0%	1 675	1 682
Culture et transition numérique	73 352	73 286	66	0.1%	72 830	67 865
Sécurité et sports	5 625	5 625	-	0.0%	5 325	5 229
Cohésion sociale et solidarité	158 810	155 451	3 359	2.2%	153 928	152 206
Secrétariat général	1 364	1 364	-	0.0%	1 364	1 159
Total des charges d'exploitation	**253 507**	**250 192**	**3 315**	**1.3%**	**247 757**	**237 909**

En francs

Variations principales subventions:

DFEL	Soutien à l'apprentissage	-109 654	Compensation création poste de chargé-e de mission à 80%
DCTN	Association pour la danse contemporaine (ADC)	66 000	Compensé par diminution charges groupe 312 (énergie) au Gd Théâtre
DCSS	Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	190 000	Compensé par contribution du FI au dispositif d'urgence et par un prél.du fds Zell
DCSS	Société Coopérative Armée du Salut Œuvre Sociale-Accueil de Nuit	300 000	Compensé par contribution du FI au dispositif d'urgence et par un prél.du fds Zell
DCSS	Hébergement d'urgence	250 000	Compensé par contribution du FI au dispositif d'urgence et par un prél.du fds Zell
DCSS	Actions soc.exclusion (Square Hugo)	387 770	Compensé par contribution du FI au dispositif d'urgence et par un prél.du fds Zell
DCSS	Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées	2 230 900	SAPE-Mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance
SG	Divers projets pour la Genève Internationale	-25 000	transfert
SG	Geneva Cities Hub	25 000	transfert
	Total	**3 315 016**	
	Total variations subventions monétaires	**3 315 016**	

Modifications apportées au PB 2021 déposé - avec effet sur le résultat

Dpt	Service	Fonctionnelle	Chapitre	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
Tous	XXXX Tous	XX Divers	30 Charges de personnel	-2 003 954		Ajustement interface RH
	XXXX Tous	XX Divers	30 Charges de personnel	5 913 375		Mécanismes salariaux Ville de Genève
			Total Finances, environnement et logement	**3 909 421**	**-**	
DACM	2400 Direction du patrimoine bâti	02 Services généraux	43 Revenus divers		800 000	Augmentation des prestations du personnel en faveur des investissements
			Total Aménagement, constructions et mobilité	**-**	**800 000**	
DFEL	1100 Direction financière	91 Impôts	36 Charges de transfert	177 030		Frais de perception impôts 3%
	1100 Direction financière	91 Impôts	40 Revenus fiscaux		5 436 000	Ajustement impôts PP: -4'311'000 Ajustement impôts PM: +10'212'000 Fonds de péréquation intercommunale: -465'000
	1100 Direction financière	92 Conventions fiscales	36 Charges de transfert	472 000		Ajustement de la compensation versée aux communes frontalières
	1200 Gérance immobilière municipale	96 Administration de la fortune et de la dette	35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	18 019		Ajustements sur Fonds GIM
	1200 Gérance immobilière municipale	96 Administration de la fortune et de la dette	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		19 475	Ajustements sur Fonds GIM
	1300 Direction ressources humaines	02 Services généraux	42 Taxes		500 000	Ajustement des remboursements pertes de gain
			Total Finances, environnement et logement	**667 049**	**5 955 475**	
DCTN	3204 Muséum d'histoire naturelle	31 Héritage culturel	35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	31 000		Ajustement sur Fonds MHN Acquisitions et projets
	3204 Muséum d'histoire naturelle	31 Héritage culturel	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		31 060	Ajustement sur Fonds MHN Acquisitions et projets
			Total Culture et transition numérique	**31 000**	**31 060**	
DCSS	5002 Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	36 Charges de transfert	2 230 900		Mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance
			Total Cohésion sociale et solidarité	**2 230 900**	**-**	
SG	A001 Direction du Secrétariat général	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	20 000		Maintenance et traduction du site internet geneve.ch
			Total Secrétariat Général	**20 000**	**-**	
				6 858 371	**6 786 535**	

Effet sur le résultat total	**-71 836**

Modifications apportées au PB 2021 déposé - sans effet sur le résultat

Dpt	Service	Fonctionnelle	Chapitre	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
Tous	XXXX Tous	XX Divers	30 Charges de personnel	-		Augmentation assurance LAA (2'202'000 francs) compensée par gel des postes vacants
	XXXX Tous	XX Divers	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-		Transfert du budget de nettoyage des services vers le C-CMAI pour 3'181'125 francs
	XXXX Tous	XX Divers	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	753 352		Hausse prime assurance globale dommage compensée par adaptation primes assurances transports, franchises PA/PF et par la hausse des rentes de superficie de Plainpalais
	XXXX Tous	XX Divers	34 Charges financières	485 713		
				1 239 065	**-**	
DFEL	1200 Gérance immobilière municipale	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	15 500		Transfert PA/PF C-ENE
	1200 Gérance immobilière municipale	02 Services généraux	44 Revenus financiers		1 000 000	Hausse des rentes de superficie de Plainpalais (compensation hausse des primes assurances dommage CMAI)
	1200 Gérance immobilière municipale	02 Services généraux	49 Imputations internes	-	-139 644	Ajustement imputations internes
	1200 Gérance immobilière municipale	96 Administration de la fortune et de la dette	34 Charges financières	-15 500		Transfert PA/PF C-ENE
	1200 Gérance immobilière municipale	96 Administration de la fortune et de la dette	49 Imputations internes	-	88 080	Ajustement imputations internes
	1400 Agenda 21 - Ville durable	57 Aide sociale et domaine de l'asile	30 Charges de personnel	116 322		Transformation d'un poste auxiliaire en poste fixe (Chargé-e de projets ZIC)
	1400 Agenda 21 - Ville durable	57 Aide sociale et domaine de l'asile	30 Charges de personnel	-116 322		Transformation d'un poste auxiliaire en poste fixe (Chargé-e de projets ZIC)
	1400 Agenda 21 - Ville durable	57 Aide sociale et domaine de l'asile	30 Charges de personnel	-7 000		Correction du montant du transfert du budget auxiliaire "La Ville est à vous" au département 5
	1400 Agenda 21 - Ville durable	57 Aide sociale et domaine de l'asile	30 Charges de personnel	109 654		Création d'un poste de chargé-e de mission climat
	1400 Agenda 21 - Ville durable	29 Formation, autres	36 Charges de transfert	-109 654		Compensation de la création d'un poste de chargé-e de mission climat (diminution de la subvention au fonds d'apprentissage)
	1700 Centrale municipale d'achat et d'impression	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-160 000		Compensation hausse primes assurance dommage: Adaptation primes assurances transports: -100'000 Adaptation franchises PA: -60'000
	1700 Centrale municipale d'achat et d'impression	02 Services généraux	34 Charges financières	-79 065		Compensation hausse primes assurance dommage: Adaptation franchises PF: -79'065
			Total Finances, environnement et logement	**-246 065**	**948 436**	
DACM	2400 Direction du patrimoine bâti	02 Services généraux	43 Revenus divers		647 201	Prestations du personnel en faveur des investissements (compensation de la hausse de la cotisation au GIAP)
	2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	71 Approvisionnement en eau	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-35 000		Diminution prélèvement Fonds Berlinerblau
	2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	71 Approvisionnement en eau	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-35 000	Diminution prélèvement Fonds Berlinerblau
			Total Aménagement, constructions et mobilité	**-35 000**	**612 201**	

Modifications apportées au PB 2021 déposé - <u>sans</u> effet sur le résultat

Dpt	Service	Fonctionnelle	Chapitre	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
DCTN	3106 Service culturel	32 Culture, autres	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-66 000		Economie sur les frais d'énergie du Grand Théâtre
	3106 Service culturel	32 Culture, autres	36 Charges de transfert	66 000		Augmentation de la ligne nominale "Association danse contemporaine" compensée par l'économie sur les frais d'énergie du Grand Théâtre
	3106 Service culturel	32 Culture, autres	39 Imputations internes	143 580		Ajustement imputations internes
			Total Culture et transition numérique	**143 580**	**-**	
DSSP	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	30 Charges de personnel	27 575		Ajustement prime professionnelle sapeurs-pompiers
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	100 000		Support 24/7 sur le site du Centre d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) et logiciel d'aide à la conduite
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-100 000		Compensation frais de support 24/7 sur le site du CETA
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-26 000		Compensation pour ajustement prime professionnelle sapeurs-pompiers
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	42 Taxes		-298 000	Ajustement technique
	4003 Incendie et secours	16 Défense	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-1 575		Compensation pour ajustement prime professionnelle sapeurs-pompiers
	4003 Incendie et secours	42 Soins ambulatoires	42 Taxes		298 000	Ajustement technique
			Total Sécurité et sports	**-**	**-**	
DCSS	5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-3 610		Diminution des charges de la direction du département (solde de la compensation du poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance)
	5001 Dir.cohésion sociale et solidarité	57 Aide sociale et domaine de l'asile	36 Charges de transfert	740 000		Urgence sociale - augmentation des subventions : - Armée du Salut - accueil de nuit : +300'000 - Hébergement d'urgence : +250'000 - Allocation rentrée scolaire pour tous : +190'000 à l'Association Centre de Contact Suisses-Immigrés
	5002 Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	30 Charges de personnel	163 610		Création d'un poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance - compensé
	5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	21 Scolarité obligatoire	36 Charges de transfert	647 201		Hausse de la cotisation au GIAP compensée par une augmentation des prestations du personnel en faveur des investissements au DPBA
	5005 Service de l'état civil	14 Questions juridiques	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-10 000		Ajustement du budget des charges de l'état civil en compensation du poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance
	5005 Service de l'état civil	14 Questions juridiques	36 Charges de transfert	-20 000		Ajustement du budget des charges de l'état civil en compensation du poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance
	5006 Pompes funèbres, cimetières &crématoires	77 Protection de l'environnement, autres	39 Imputations internes	-195 144		Ajustement imputations internes
	5006 Pompes funèbres, cimetières &crématoires	77 Protection de l'environnement, autres	42 Taxes		110 500	Révision des tarifs des pompes funèbres en compensation du poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance

Modifications apportées au PB 2021 déposé - sans effet sur le résultat

Dpt		Service		Fonctionnelle		Chapitre	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
	5006	Pompes funèbres, cimetières &crématoires	77	Protection de l'environnement, autres	44	Revenus financiers		19 500	Hausse des revenus des pompes funèbres (redevance d'utilisation du DP) en compensation du poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance
	5007	Social	53	Vieillesse et survivants	45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		960 000	Prélèvement sur le Fonds Zell pour financer : - Nouvelle Roseraie : +640'000 - Fondation Trajets : +320'000 Compensation partielle des charges liées à l'urgence sociale
	5007	Social	57	Aide sociale et domaine de l'asile	30	Charges de personnel	371 679		Urgence sociale : charges de personnel auxiliaire pour le maintien du second abri PC (jan - mar 2021)
	5007	Social	57	Aide sociale et domaine de l'asile	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	460 551		Urgence sociale : frais de surveillance et nettoyage second abri PC (jan - mar 2021)
	5007	Social	57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	387 770		Urgence sociale : augmentation de la subvention pour "Action sociale exclusion"
	5007	Social	57	Aide sociale et domaine de l'asile	46	Revenus de transfert		1 000 000	Contribution de l'ACG au dispositif hébergement d'urgence (compensation partielle des charges liées à l'urgence sociale)
	5008	Service de la jeunesse	34	Sports et loisirs	30	Charges de personnel	7 000		Correction du montant du transfert du budget auxiliaire "La Ville est à vous" du département 1
						Total Cohésion sociale et solidarité	**2 549 057**	**2 090 000**	
SG	A002	Administration centrale	02	Services généraux	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-62 808		Diminution des frais d'expertise de tiers en compensation de la création d'un poste de juriste
	A003	Service juridique	02	Services généraux	30	Charges de personnel	172 808		Création d'un poste de juriste compensé par la diminution des frais d'expertise
	A004	Relations extérieures	59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	25 000		Augmentation de la subvention à l'association "Geneva Cities Hub - GCH" compensée par la diminution de la subvention à divers projets pour la Genève internationale
	A004	Relations extérieures	59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	-25 000		Diminution de la subvention à divers projets pour la Genève internationale pour compenser l'augmentation en faveur de l'association GCH
	A800	Conseil administratif	01	Conseil municipal et exécutif	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-110 000		Diminution des frais d'expertise de tiers (-20'000) et d'honoraire d'avocats (-90'000) en compensation de la création d'un poste de juriste
						Total Secrétariat Général	**-**	**-**	
							3 650 637	**3 650 637**	

Effet sur le résultat total **-**

Modifications apportées au PB 2021 déposé - Subventions non monétaires (Gratuités)

Dpt		Service		Classification fonctionnelle	Modification	Commentaires
DFEL	1400	Agenda 21 - Ville durable	57	Aide sociale et domaine de l'asile	-700	Suppression gratuité "Deuxième observatoire"
	1400	Agenda 21 - Ville durable	59	Domaine social, non mentionné ailleurs	700	Ajustement gratuité "Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui"
				Total Finance, environnement et logement	**-**	
DACM	2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité	76	Lutte contre la pollution de l'environnement	38 000	Ajustement gratuité "Vélostation Cornavin"
				Total Aménagement, Construction et Mobilité	**38 000**	
DCTN	3106	Service culturel	32	Culture, autres	20 000	Ajustement gratuité "Association danse contemporaine"
	3106	Service culturel	32	Culture, autres	-35 736	Ajustement gratuité "Cie G. Jobin" en revenus à la GIM
	3106	Service culturel	32	Culture, autres	23 476	Ajustement gratuité "Cie G. Jobin" en revenus au service culturel
	3106	Service culturel	32	Culture, autres	-23 476	Ajustement gratuité "Association La Ribot"
	3106	Service culturel	32	Culture, autres	-52 344	Suppression gratuité "Foofwa"
	3106	Service culturel	32	Culture, autres	-296 467	Ajustement gratuité "FAD Théâtre de la Comédie"
	3106	Service culturel	33	Médias	-25 836	Suppression gratuité "Fondation Nogueira"
	3203	Service culturel	32	Culture, autres	49 663	Ajustement gratuité "ADEM - locaux Carl-Vogt 67"
				Total Culture et transition numérique	**-340 720**	
DCSS	5001	Direction de la cohésion sociale et solidarité	34	Sports et loisirs	8 507	Ajustement gratuité "Association Le Bus Magique"
	5001	Direction de la cohésion sociale et solidarité	57	Aide sociale et domaine de l'asile	60 904	Ajustement gratuité "Carrefour Rue & Coulou"
	5001	Direction de la cohésion sociale et solidarité	57	Aide sociale et domaine de l'asile	22 664	Ajustement gratuité "ICVolontaires-Suisse"
				Total Cohésion sociale et solidarité	**92 075**	
				Total modifications gratuités	**-210 645**	

Nouveaux postes au projet de budget 2021

			Notes			annualisé	PB 2021
Finances, Environnement et logement				**Libellé fonction**			
1000	Direction départ. finances, environnement et logement	0.7	a)	Chargé-e de communication			84 488
1400	Agenda 21 - Ville durable	0.8	b)	Chargé-e de mission climat			109 654
1400	Agenda 21 - Ville durable	0.8	c)	Chargé-e de projets développement urbain			116 322
1600	Taxe professionnelle	1.0	d)	Fiscaliste			153 970
1700	Achats et impressions (CMAI)	0.8	e)	Acheteur-euse			103 280
1800	Service des espaces verts (SEVE)	1.0	f)	Chef-fe de secteur			137 107
1800	Service des espaces verts (SEVE)	2.0	f)	Horticulteur-trice-s			206 245
	Nombre de nouveaux postes	**7.1**		**Montant y.c. charges sociales**		**-**	**911 066**
Culture et Transition numérique							
3001	Direction culture et transition numérique	0.7	g)	Assistant-e de direction			75 653
3301	Bibliothèques et discothèques mun.	0.6	h)	Chargé-e de projet			77 460
3110	Grand Théâtre de Genève	0.8	i)	Responsable contrôle interne			116 322
	Nombre de nouveaux postes	**2.1**		**Montant y.c. charges sociales**		**-**	**269 435**
Sécurité et Sports							
4001	Direction sécurité et sports	1.0	j)	Conseiller-ère juridique			163 610
4006	Service de la police municipale	0.3	k)	Gestionnaire amendes d'ordre			32 423
4010	Voirie - Ville propre	2.0	l)	Nettoyeur-euse			173 706
4003	Incendie et secours	10.0	m)	Sapeur-euse pompier-ère professionnel-le (septembre-décembre)		810 389	270 130
	Nombre de nouveaux postes	**13.3**		**Montant y.c. charges sociales**		**810 389**	**639 868**
Cohésion sociale et solidarité							
5002	Service de la petite enfance	1.0	n)	Adjoint-e de direction			163 610
5008	Service de la jeunesse	0.4	o)	Gestionnaire RH			43 230
5008	Service de la jeunesse	0.7	o)	Chef-fe d'équipe			114 527
5008	Service de la jeunesse	1.5	o)	Modérateur-trice			162 122
	Nombre de nouveaux postes	**3.6**		**Montant y.c. charges sociales**		**-**	**483 489**
Secrétariat général							
A003	Service juridique	1.0	p)	Juriste			172 808
	Nombre de nouveaux postes	**1.0**		**Montant y.c. charges sociales**		**-**	**172 808**
	Total postes	**27.1**		**Montant total**		**810 389**	**2 476 666**

Descriptif nouveaux postes

a) Le/la chargé-e de communication assumera la gestion opérationnelle de la communication physique et numérique du service.

b) Le/la chargé-e de mission mettra en œuvre la communication numérique et événementielle, et la participation citoyenne de la stratégie climatique de la Ville sous la responsabilité fonctionnelle du/de la chargé-e de projet.

c) Le/la chargé-e de projets ZIC assumera la gestion opérationnelle du site et de la suite du projet de la zone industrielle des Charmilles (ZIC), sous la responsabilité fonctionnelle de la direction du service.

d) Suite à la réforme RFFA et du transfert du travail d'analyse du canton aux communes, ce poste aura pour charge d'analyser les conditions d'application des critères relatifs aux sociétés de base (articles 304 al. 4 et 5 LCP - 12A RDLCP).

e) Gestion des procédures d'appel d'offre de marchés publics au service des grandes communes genevoises, des fondations et établissements publics.

f) Dans le cadre du projet d'arborisation massive et de l'augmentation de la couverture végétale en Ville de Genève, création d'un poste de chef-fe de secteur (architecte-paysagiste) qui assurera les études et le suivi des travaux, et création de deux postes d'horticulteur-trice-s qui seront en charge de l'entretien des nouveaux arbres sur le long terme.

g) Régularisation d'un poste d'assistante de direction en contrat auxiliaire.

h) Chargé du projet de l'ouverture dominicale de la bibliothèque de la Cité (organisation, mise en œuvre et présence sur place lors de l'ouverture).

i) Le nouveau responsable du contrôle interne se chargera de la mise en place d'un SCI conforme aux normes et veillera à l'introduction rapide de procédures fiables de contrôle. Il assurera le suivi financier du Grand Théâtre et le respect des procédures en place.

j) Le-la titulaire du poste veillera au bon fonctionnement de la cellule juridique rattachée à la direction du département et également rattachée à temps partiel au pôle commun des services de l'espace public (SEP) et de la police municipale (SPM).

k) Ce poste sera en chargé des activités liées à la reprise du mandat de gestion des amendes d'ordres de la Fondation des parkings.

l) Suite à la reprise par la Ville de Genève de la gestion et de la maintenance de la plage des Eaux-Vives, création de deux postes de nettoyeur-euse pour le nettoiement du littering et la vidange des poubelles de la plage.

m) Création de 10 postes de sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s dans le cadre la PRD-238 demandant une augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours afin d'assurer la sécurité de la population.

n) Renforcement de l'équipe de direction pour faire face à l'accroissement de la charge de travail et assurer la gestion opérationnelle RH et l'appui à l'intention des structures d'accueil de la petite enfance (SAPE).

o) Mise en place d'un projet de dispositif des médiateurs-trices de nuits sur l'ensemble de la Ville. Les missions principales visent à favoriser ou à rétablir le lien social, à prévenir, orienter et assurer une veille sociale dans les quartiers. L'équipe serait présente sur le terrain en fin de semaine de 18h00 à 02h00.
Il est proposé de lancer un projet pilote pour tester ce dispositif sur un quartier.

p) Engagement d'un juriste pour pallier un sous-effectif de l'Unité des affaires juridiques et pour faire face à une surchage considérable de travail due à une demande accrue de prestations de la part des services, en raison notamment d'une forte hausse du contentieux comme du nombre d'enquêtes administratives à diligenter.

Synthèse des modifications apportées par le Conseil administratif (CA) <u>avec</u> effet sur le résultat

En francs	Effet sur le résultat	Résultat
Projet de budget 2021 déposé - Excédent de charges		**-39 300 959**
Nouvelles prévisions fiscales (DF octobre 2020)	+ 5 723 970	
Ajustement interface RH	+ 2 003 954	
Ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements	+ 800 000	
Ajustement des remboursements pertes de gain	+ 500 000	
Ajustements de mouvements de fonds	+ 1 515	
Maintenance et traduction du site internet geneve.ch	- 20 000	
Ajustement des revenus du Fonds de péréquation des personnes morales	- 465 000	
Ajustement de la compensation versée aux communes frontalières	- 472 000	
Mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance	- 2 230 900	
Mécanismes salariaux Ville de Genève	- 5 913 375	
Effet sur le résultat total	**- 71 836**	
Projet de budget 2021 amendé par le CA - Excédent de charges		**-39 372 795**

Synthèse des modifications apportées par le Conseil administratif (CA) sans effet sur le résultat

En francs

Dpt	Arbitrages politique	Effet sur le résultat
Tous	Augmentation assurance LAA	- 2 202 000
Tous	Gel des postes vacants	+ 2 202 000
Tous	Hausse prime assurance globale dommage	- 1 239 065
DFEL	Compensation:	+ 1 239 065
	Hausse des rentes de superficie de Plainpalais	+ *1 000 000*
	Adaptation primes assurances transports	+ *100 000*
	Adaptation franchises PA	+ *60 000*
	Adaptation franchises PF	+ *79 065*
DFEL	Création d'un poste de chargé-e de projets ZIC	- 116 322
	Diminution du budget du personnel auxiliaire	+ 116 322
DFEL	Création d'un poste de chargé-e de mission climat	- 109 654
	Diminution de la subvention au fonds d'apprentissage	+ 109 654
DCTN	Augmentation de la ligne nominale "Association danse contemporaine"	- 66 000
	Economie sur les frais d'énergie du Grand Théâtre	+ 66 000
DSSP	Support 24/7 sur le site du Centre d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) et logiciel d'aide à la conduite	- 100 000
	Diminution des charges d'exploitation au SIS	+ 100 000
DCSS	Augmentation des subventions pour l'urgence sociale	- 1 960 000
	Maintien du second abri PC (1/01 au 31/03)	- *1 220 000*
	Armée du Salut - accueil de nuit	- *300 000*
	Rétablissement enveloppe hébergement d'urgence - garantir subvention CAPAS	- *250 000*
	ARS pour tous - Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	- *190 000*
	Compensation:	+ 1 960 000
	Contribution de l'ACG au dispositif hébergement d'urgence	+ *1 000 000*
	Financement Nouvelle Roseraie par Fonds Zell	+ *640 000*
	Financement Fondation Trajets par Fonds Zell	+ *320 000*
DCSS	Création d'un poste d'adjoint-e de direction au service de la petite enfance	- 163 610
	Compensation:	+ 163 610
	Révision des tarifs des pompes funèbres et de la redevance d'utilisation du DP	+ *130 000*
	Ajustement du budget des charges de l'état civil	+ *30 000*
	Diminution des charges de la direction du département	+ *3 610*
DCSS	Hausse de la cotisation au GIAP	- 647 201
DACM	Ajustement des prestations du personnel en faveur des investissements	+ 647 201
SG	Augmentation de la subvention à l'association "Geneva Cities Hub - GCH"	- 25 000
	Diminution de la subvention à divers projets pour la Genève internationale	+ 25 000
SG	Création d'un poste de juriste au LEX	- 172 808
	Diminution des frais d'expertise et d'honoraires d'avocat	+ 172 808
	Effet sur le résultat total	**0**

Projet de Budget 2021 amendé

Synthèse des amendements votés en Commission des Finances

Séances du 17 et 18 novembre 2020

N° amend.	N° page	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chapitre 2 posit.	Nature de la modification	Impact sur le résultat	Résultat	Vote Acceptée ou Refusée
0							Amendement général du Conseil administratif PB 2021 amendé	-71 836	**-39 372 795**	Acceptée
1	XX	UDC/PDC	XX	XXXX	XX	3X	Suppression des mécanismes salariaux VdG	5 913 375	**-39 372 795**	Refusée
2	XX	UDC	XX	XXXX	XX	34	Entretien des bâtiments du patrimoine locatifs PF	-958 500	**-39 372 795**	Refusée
3	1	UDC	1	1100	91	36	Baisse du centime additionnel 45.49 à 45.0	-7 684 340	**-39 372 795**	Refusée
4	3	UDC	1	1400	57	30	Annulation de la transformation d'un poste auxiliaire en poste fixe (chargé de projets ZIC)	-116 322	**-39 372 795**	Refusée
4	3	UDC	1	1400	57	30	Annulation de la transformation d'un poste auxiliaire en poste fixe (chargé de projets ZIC)	116 322	**-39 372 795**	Refusée
5	6	UDC	2	2400	02	43	Annulation de l'ajustement n°2 des prestations du personnel en faveur des investissements	-647 201	**-39 372 795**	Refusée
6	17	UDC	5	5007	53	31	Campagne d'affichage en faveur de la situation des seniors au chômage et à l'aide sociale	-220 000	**-39 372 795**	Refusée
6	17	UDC	5	5007	53	45	Financement par fonds Zell	220 000	**-39 372 795**	Refusée
7	18	UDC	5	5008	54	30	Annulation des trois nouveaux postes au Service de la jeunesse (Médiateurs de nuit)	319 879	**-39 372 795**	Refusée
8	22	EaG	1	1400	57	36	Diminution de la subvention Cicad	50 000	**-39 372 795**	Refusée
9	22	UDC	1	1400	57	36	Suppression de la subvention Association Asile LGBT	50 000	**-39 372 795**	Refusée
10	22	UDC	1	1400	57	36	Suppression de la subvention Le Refuge Genève	120 000	**-39 372 795**	Refusée
11	22	EaG	1	1400	57	36	Nouvelle subvention Cité refuge et Association Parlons en ensemble	-20 000	**-39 372 795**	Refusée
11	13	EaG	4	4007	14	44	Compensation par les revenus des horodateurs	20 000	**-39 372 795**	Refusée
12	22	PLR	1	1400	57	36	Suppression des nouvelles subventions au DFEL Agenda 21 : Association Asile LGBT	50 000	**-39 372 795**	Refusée
12	22	PLR	1	1400	57	36	Suppression des nouvelles subventions au DFEL Agenda 21 : Association Décadrée	50 000	**-39 372 795**	Refusée
12	22	PLR	1	1400	57	36	Suppression des nouvelles subventions au DFEL Agenda 21 : Fonds prévention lutte contre racisme anti noir-e-s	50 000	**-39 372 795**	Refusée
12	22	PLR	1	1400	57	36	Suppression des nouvelles subventions au DFEL Agenda 21 : Le Refuge	120 000	**-39 372 795**	Refusée
12	25	PLR	3	3106	32	36	En faveur du DCTN service culturel : Orchestre de chambre de Genève	-200 000	**-39 372 795**	Refusée
12	25	PLR	3	3106	32	36	En faveur du DCTN service culturel : Soutien à la création musiques actuelles	-35 000	**-39 372 795**	Refusée
12	25	PLR	3	3106	32	36	En faveur du DCTN service culturel : Théâtre de l'usine	-35 000	**-39 372 795**	Refusée
13	22	PDC	1	1400	55	36	Augmentation extraordinaire de la subvention OSEO (Programme Indépendants)	-300 000	**-39 372 795**	Refusée
14	23	PLR	1	1400	59	36	Diminution de 10% subvention à la Fédération GE de coopération	245 000	**-39 372 795**	Refusée
14	30	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Ass. Colis du Cœur	-19 400	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Associations familles monoparentales	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Association Le Carré	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Association Le Racard	-23 200	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Association le Bateau Genève	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	57	36	En faveur du DCSS : Fondation Partage	-27 000	**-39 372 795**	Refusée
14	31	PLR	5	5001	53	36	En faveur du DCSS : Plate-Forme Ass. d'aînés Genève	-25 400	**-39 372 795**	Refusée
15	25	UDC	3	3106	32	36	Fondation d'art dramatique (Nouvelle Comédie) Si le fonds réserve de la FAD dépasse 18% de la subv. La somme excédentaire doit être restituée à la Ville.	5 583 000	**-39 372 795**	Refusée
16	25	EaG	3	3106	32	36	Augmentation subvention Association Utopiana	-80 000	**-39 372 795**	Refusée
16	25	EaG	4	4006	11	42	Compensation par revenus des amendes d'ordres	80 000	**-39 372 795**	Refusée
17	25	PDC	3	3106	32	36	Augmentation subvention Action intermitten.e.s	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
17	25	PDC	3	3106	32	36	Compensation par Fonds Art dramatique (FAD)	50 000	**-39 372 795**	Refusée
18	25	PS	3	3106	32	36	Augmentation subvention "Arts de la scène Théâtre de l'Usine"	-65 000	**-39 437 795**	Acceptée
18	3	PS	1	1700	02	31	Compensation par baisse "CMAI - charge de matériel et de marchandises"	40 000	**-39 397 795**	Acceptée
18		PS	5	5001	54	36	Compensation par suppression de la subvention Darwyn	25 000	**-39 372 795**	Acceptée
19	26	Les Vert.e.s	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention OCG	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
19	26	Les Vert.e.s	3	3106	32	36	Compensation par diminution de la subvention OSR	50 000	**-39 372 795**	Refusée

Projet de Budget 2021 amendé

Synthèse des amendements votés en Commission des Finances

Séances du 17 et 18 novembre 2020

N° amend.	N° page	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chapitre 2 posit.	Nature de la modification	Impact sur le résultat	Résultat	Vote Acceptée ou Refusée
20	26	PS	3	3106	32	36	Augmentation subvention pour "Musiques actuelles, soutien à la création musiques actuelles"	-57 000	**-39 372 795**	Refusée
20	13	PS	4	4006	11	31	Compensation par baisse "Service de la police municipale"	57 000	**-39 372 795**	Refusée
21	26	PS	3	3106	32	36	Nouvelle subvention Association Kalvingrad	-125 000	**-39 497 795**	Acceptée
21	26	PS	3	3106	32	36	Compensation par baisse Musiques actuelles Soutien aux manifestations musiques actuelles	125 000	**-39 372 795**	Acceptée
22	26	MCG		3106	32	36	Augmentation subvention Orchestre de chambre genevois	-200 000	**-39 372 795**	Refusée
22	26	MCG		5001	57	36	Compensation par la baisse de la subvention Association Centre de Contact Suisse Immigrés	190 000	**-39 372 795**	Refusée
22		MCG	3		xx	31	Compensation par charges de fonctionnement chap 31	10 000	**-39 372 795**	Refusée
23	26	PS	3	3106	32	36	Augmentation subvention pour "Musiques actuelles, Association Genevoise des Musiciens de Jazz"	-40 000	**-39 372 795**	Refusée
23	13	PS	4	4006	11	31	Compensation par baisse "Service de la police municipale"	40 000	**-39 372 795**	Refusée
24	26	PS	3	3106	32	36	Augmentation subvention "Musiques actuelles, Association pour l'encouragement de la musique improvisée"	-50 000	**-39 372 795**	Refusée
24	13	PS	4	4006	11	31	Compensation par baisse "Service de la police municipale"	50 000	**-39 372 795**	Refusée
25	28	UDC	4	4002	34	36	Subvention soutien aux clubs de Rugby	-25 000	**-39 397 795**	Acceptée
26	31	UDC	5	5002	54	36	Suppression des mécanismes salariaux du secteur de la petite enfance	2 230 900	**-39 397 795**	Refusée
27	32	UDC	5	5008	34	36	Diminution de la subvention La Ville est à vous	100 000	**-39 397 795**	Refusée
28	31	UDC	5	5001	57	36	Annulation de la subvention Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	190 000	**-39 397 795**	Refusée
28	17	UDC	5	5007	53	45	Annulation de la subvention Association Centre de Contact Suisses-Immigrés par prélèvement sur fonds Zell	-190 000	**-39 397 795**	Refusée
29	31	UDC	5	5001	57	36	Annulation de la subvention Société Coopérative Armée du Salut Œuvre sociale	300 000	**-39 397 795**	Refusée
29	17	UDC	5	5007	53	45	Annulation de la subvention Société Coopérative Armée du Salut Œuvre sociale par prélèvement sur fonds Zell	-300 000	**-39 397 795**	Refusée
30	31	UDC	5	5001	57	36	Annulation subvention hébergement d'urgence	250 000	**-39 397 795**	Refusée
30	17	UDC	5	5007	53	45	Annulation subvention hébergement d'urgence financé par prélèvement sur fonds Zell	-250 000	**-39 397 795**	Refusée
31	31	EaG	5	5001	57	36	Nouvelle subvention CausE	-500 000	**-39 397 795**	Refusée
31	13	EaG	4	4007	14	44	Compensation par une augmentation des revenus horodateurs	500 000	**-39 397 795**	Refusée
32	31	PS	5	5001	54	36	Augmentation subvention Association 360 compensée par suppression Refuge Darwyn	25 000	**-39 397 795**	Retirée
32	22	PS	1	1400	57	36	Augmentation subvention Association 360 compensée par suppression Refuge Darwyn	-25 000	**-39 397 795**	Retirée
33	32	UDC	5	5001	57	36	Annulation subvention Action sociale exclusion Square Hugo	220 000	**-39 397 795**	Refusée
33	17	UDC	5	5007	53	45	Annulation subvention Action sociale exclusion Square Hugo financé par prélèvement sur fonds Zell	-220 000	**-39 397 795**	Refusée
34	32	UDC	5	5007	53	36	Financement de projets de vacances pour les personnes agées	-740 000	**-39 397 795**	Refusée
34	17	UDC	5	5007	53	45	Financement de projets de vacances pour les personnes agées par prélèvemen du fonds Zell	740 000	**-39 397 795**	Refusée
Décisions des Amendements CF du mardi 17.11								**-25 000**		

Projet de Budget 2021 amendé

Synthèse des amendements votés en Commission des Finances

Séances du 17 et 18 novembre 2020

N° amend.	N° page	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chapitre 2 posit.	Nature de la modification	Impact sur le résultat	Résultat	Vote Acceptée ou Refusée
35	32	EaG	5	5001	57	36	Augmentation de la subvention Aspasie	-50 000	**-39 397 795**	
36	32	PLR	5	5007	57	36	Diminution allocation rentrée scolaire	200 000	**-39 397 795**	
36	13	PLR	4	4007	14	44	Baisse des taxes d'occupations de l'espace public (terrasses) pendant quelques mois en 2021 pour les restaurateurs et commercants	-200 000	**-39 397 795**	
37	32	Les Vert.e.s	5	5007	57	36	Nouvelle subvention Pavillon Cayla	-20 000	**-39 397 795**	
37	17	Les Vert.e.s	5	5007	xx	31	Compensation par des charges de fonctionnement chap 31	20 000	**-39 397 795**	
38	33	UDC	SG	A004	59	36	Suppression de la subvention Geneva Cities Hub	100 000	**-39 397 795**	
39	33	UDC	SG	A004	59	36	Annulation des nouvelles subventions Divers projets pour Genève internationale (GIPRI)	25 800	**-39 397 795**	
39	33	UDC	SG	A004	59	36	Annulation des nouvelles subventions Divers projets pour Genève internationale (CAR)	23 200	**-39 397 795**	
40	33	PS	3	3106	32	36	Nouvelle subvention "Association F-information"	-25 000	**-39 397 795**	
40	33	PS	SG	A004	59	36	Compensation par baisse de la subvention "Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator"	25 000	**-39 397 795**	
41		PDC	1	1400	85	36	Soutien Digitalisation (industries, artisans, commercants)	-500 000	**-39 397 795**	
42		PDC	5	5001	29	36	Soutien formation numérique	-200 000	**-39 397 795**	
43	47	MCG	5	5001	21	36	Nouvelle subvention Association Le Terreau - Seujet	-50 000	**-39 397 795**	
43		MCG	XX	XXXX	XX	31	Compensation par des charges de fonctionnement chap 31	50 000	**-39 397 795**	
44		MCG	5	5001	XX	36	Nouvelle subvention Europe Charmilles	-50 000	**-39 397 795**	
44		MCG	XX	XXXX	XX	31	Compensation par des charges de fonctionnement chap 31	50 000	**-39 397 795**	
45	26	MCG	3	3106	32	36	Augmentation subvention "Soutien à la création de la musiques actuelles"	-109 654	**-39 397 795**	
45	23	MCG	1	1400	29	36	Compensation par diminution Fonds d'apprentissage	109 654	**-39 397 795**	
46		PDC	2	2600	62	36	Augmentation de la subvention Abonnement TPG Unireso jeunes	-100 000	**-39 397 795**	
46							Investissements: Diminution des dépenses en faveur du patrimoine administratif (-20'000'000) et augmentation des dépenses du patrimoine financier (+20 000 000)			
							Résultat PB2021 voté par la Commission des Finances		-39 397 795	